

L'ÉTAT PARTENAIRE

Transition écologique et sociale
et innovation citoyenne

Olivier De Schutter et
Tom Dedeurwaerdere (dir.)
Préface de Cyril Dion

PUL PRESSES
UNIVERSITAIRES
DE LOUVAIN

L'État partenaire
Transition écologique et sociale
et innovation citoyenne

L'État partenaire

Transition écologique et sociale et innovation citoyenne

Olivier De Schutter et Tom Dedeurwaerdere (dir.)

Préface de Cyril Dion

PUL PRESSES
UNIVERSITAIRES
■ DE LOUVAIN



© Presses universitaires de Louvain, 2022
Dépôt légal : D/2022/9964/6
ISBN : 978-2-39061-212-4
ISBN pour la version numérique (pdf) : 978-2-39061-213-1
Imprimé en Belgique par CIACO srl – n° d'imprimeur : 103066

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays, sauf autorisation de l'éditeur ou de ses ayants droit.
Couverture : Marie-Hélène Grégoire

Diffusion : www.i6doc.com, l'édition universitaire en ligne
Sur commande en librairie ou à
Diffusion universitaire CIACO
Grand-Rue, 2/14
1348 Louvain-la-Neuve, Belgique
Tél. 32 10 47 33 78
Fax 32 10 45 73 50
duc@ciaco.com

Distributeur pour la France :
Librairie Wallonie-Bruxelles
46 rue Quincampoix - 75004 Paris
Tél. 33 1 42 71 58 03
Fax 33 1 42 71 58 09
librairie.wb@orange.fr

Table des matières

Table des matières	5
Préface Cyril Dion	7
Introduction Vers un État partenaire. Soutenir les innovations sociales citoyennes pour une transition juste Olivier De Schutter et Tom Dedeurwaerdere	9
Aperçu de l'ouvrage L'hypothèse de la transition par les innovations sociales et citoyennes Olivier De Schutter et Tom Dedeurwaerdere	35
I. Un nouveau modèle démocratique	41
<i>Étude 1. Renouveler l'action publique.</i> <i>Le programme Biovallée dans la vallée de la Drôme</i> Olivier De Schutter, Sibylle Bui, Isabelle Cassiers, Tom Dedeurwaerdere, Benoît Galand, Hervé Jeanmart, Marthe Nyssens et Etienne Verhaegen	43
<i>Chapitre 1. Renouveler la démocratie. L'hypothèse de la démocratie directe communaliste comme forme d'autogouvernement pour la transition écologique</i> Sixtine van Outryve d'Ydewalle	73
<i>Chapitre 2. Renouveler la régulation des modes de vie par les outils de l'économie comportementale</i> Matthias Petel	99
II. Un nouveau modèle économique	129
<i>Chapitre 3. Transformer le capitalisme par l'économie plurielle</i> Jacques Defourny et Marthe Nyssens	131

<i>Étude 2. Le territoire comme vecteur d'un nouveau modèle économique : le cas de l'économie de la fonctionnalité en Région de Bruxelles-Capitale</i>	145
Philippe Roman, Coralie Muylaert, Coline Ruwet, Géraldine Thiry, Kevin Maréchal	
<i>Chapitre 4. Innovations sociales et transitions soutenables. Regard situé sur deux approches complémentaires du changement social</i>	169
Ela Callorda Fossati, Florence Degavre et Benoît Lévesque	
III. Une nouvelle constellation d'acteurs	199
<i>Étude 3. Les pratiques et les imaginaires transformateurs requièrent des ressources que tous n'ont pas : deux cas d'innovation alimentaire à Bruxelles</i>	201
Jonathan Peuch	
<i>Étude 4. Cultiver pour se connecter à la terre, à soi et aux autres : le cas d'un potager collectif périurbain bruxellois</i>	235
Julie Hermesse et Eléonore Heymans	
<i>Étude 5. Réinventer le foncier à partir des innovations territorialisées : le cas de l'Est de la RD Congo</i>	253
Joël Baraka Akilimali	
<i>Étude 6. Ancrer la transition dans un cadre territorial : le cas de Gembloux</i>	275
Scott Fontaine	
<i>Chapitre 5. Le temps de la transition</i>	299
Etienne Verhaeghen	
Présentation des auteurs	323

Préface

Cyril Dion

Je remercie Olivier De Schutter et Tom Dedeurwaerdere de me fournir l'occasion de saluer la publication de cette contribution au débat sur la transformation écologique et sociale et les moyens de l'accélérer.

L'État partenaire nous rend un service important : il nous permet de sortir du débat interminable entre la transformation imposée « d'en haut », par une approche technocratique voire autoritaire, et la transformation amenée « d'en bas », par les initiatives citoyennes de transition. Cette opposition a toujours été caricaturale. Ce livre nous montre qu'elle peut être, en plus, trompeuse. La question n'est pas de savoir si, pour opérer la transformation écologique et sociale urgente que la situation appelle, il faut « plus d'État » ou « moins d'État ». La question est de savoir quel type d'État nous voulons : pour réussir cette transformation, faut-il un État qui centralise ou qui contrôle, afin de planifier le changement comme le fait une économie de guerre ? Ou bien le risque serait-il alors d'étouffer les initiatives qui, émanant des mouvements sociaux et de la société civile, peuvent préparer le terrain des transformations à l'échelle sociétale ? Si l'État veut jouer un rôle purement incitatif, en jouant des taxes et des subsides, cela permet-il de vraiment faire émerger la motivation que les populations éprouvent pour le changement ?

La réponse qui émerge des différents textes que l'ouvrage réunit, c'est que nous pouvons réimaginer l'État, afin que celui-ci encourage et soutienne l'innovation citoyenne.

L'État, dans la représentation classique que nous en avons, apparaît comme un lourd appareil bureaucratique, auquel les citoyens et citoyennes délèguent des pouvoirs par le canal de l'élection, et qui fonctionne à distance de la société. Dans une telle vision, la séparation entre gouvernants et gouvernés est instituée, et les hommes et les femmes ordinaires, dans l'intervalle qui sépare deux élections, sont invités à vaquer à leurs affaires privées – les affaires publiques, elles, sont le monopole de cadres spécialisés, une sorte de « noblesse d'État » qui décide en fait de l'ambition des réformes à entreprendre.

Or l'État peut être tout autre chose. Il peut être irrigué par une démocratie à haute intensité, encourageant différentes formes de démocratie participative, directe, délibérative, y compris par l'institution d'assemblées citoyennes dont la composition est déterminée par le tirage au sort. C'est ce que nous avons expérimenté en France avec la convention citoyenne pour le climat, et c'est ce qu'a institué en Belgique la communauté germanophone. L'État peut également amener le changement en recourant à d'autres outils que les réglementations juridiques, les taxes et les subsides : il peut stimuler l'imagination citoyenne en créant des espaces d'expérimentation dans les territoires, comme le montre l'expérience de la Biovallée

en Drôme, à laquelle les chercheurs et chercheuses de LPTransition s'intéressent dans un des chapitres de l'ouvrage.

Dans les films *Demain* et *Animal*, nous avons voulu montrer comment les innovations sociales prolifèrent dans des domaines comme ceux des énergies renouvelables, de la production agricole et de l'alimentation durables, de l'éducation, de la démocratie, de l'économie locale, de la mobilité, de la préservation des espèces. Ils se veulent un message d'espoir. Ils disent en somme : n'attendons pas tout de l'État, soyons impatients au contraire, faisons changer les choses à partir de notre environnement immédiat, comptons sur nos propres forces. Mais rien de cela ne doit nous conduire à nous désintéresser de l'État et au potentiel de transformation qu'il recèle. On ne peut pas vouloir changer la société « par en bas », et abandonner l'État aux intérêts économiques qui le colonisent et s'en servent afin de renforcer leurs positions de rentiers. C'est sur les deux fronts qu'il faut travailler à la fois : compte tenu de l'urgence de la transformation écologique et sociale, cette stratégie à deux branches est la seule qui puisse être à la hauteur. Comme l'écrivait récemment le climatologue Michael E. Mann :

Pour relever l'immense défi du changement climatique, nous avons besoin d'approches ascendantes (actions collectives, protestations, manifestations, pression politique) et descendantes (action politique gouvernementale et intergouvernementale) ainsi que de mesures du côté de l'offre et de la demande. Cela inclut les responsables politiques, les citoyens, les groupes civiques, les institutions publiques et privées, les comités d'entreprise, l'industrie financière, etc. Tout le monde doit être sur le pont.¹

« L'État partenaire » n'est pas un substitut à l'État social, il n'est pas un État qui abandonne aux forces du marché le soin de définir le rythme et la direction du changement. S'il se veut partenaire des innovations citoyennes, l'État doit aussi contribuer à réaliser la justice sociale, et garantir ainsi que la transition écologique bénéficiera d'un large soutien dans l'opinion et sera envisagée comme source de prospérité, notamment pour les plus démunis, plutôt que de sacrifice. Là encore, la séquence politique française peut offrir un enseignement utile : la convention citoyenne pour le climat, après tout, est la réponse à la dénonciation par le mouvement des « gilets jaunes » d'une approche de l'écologie qu'on a parfois qualifié de « punitive ». Elle a montré que, pourvu qu'on leur fasse véritablement confiance, des hommes et des femmes ordinaires, ni spécialistes des questions d'écologie ni issus des grandes écoles, pouvaient élargir notre imagination quant à la manière de concilier transition écologique et justice sociale, faisant preuve en même temps d'une audace allant au-delà de celle des professionnels de la politique.

Opérer la transformation écologique sans les populations, c'est s'exposer à la résistance ; la faire avec elles, c'est se donner les moyens d'aller plus loin, plus vite, que le pourrait même un État autoritaire ou planificateur. Le livre que coordonnent Olivier De Schutter et Tom Dedeurwaerdere en propose une moisson d'exemples : il faut les en remercier.

¹ https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/01/04/le-film-don-t-look-up-est-une-metaphore-puissante-de-la-crise-climatique-en-cours_6108090_3244.html

Introduction

Soutenir les innovations sociales citoyennes pour une transition juste

Olivier De Schutter

Tom Dedeurwaerdere

Il est largement admis que notre modèle de développement actuel n'est pas soutenable et qu'il doit être changé. L'orientation de nos sociétés vers la croissance a érodé le capital naturel dont dépend finalement toute activité humaine, à la fois en tant que fournisseur de ressources et en tant que puits d'absorption de nos déchets (Daly, 1976). La quête de croissance a déjà conduit au franchissement d'un certain nombre de frontières de soutenabilité planétaires, nous confrontant à une crise écologique sans précédent. Dans cette introduction, nous rappelons d'abord brièvement le diagnostic, en rappelant pourquoi nous devons changer de cap (section 1). Nous expliquons ensuite pourquoi, compte tenu de la nature du changement à réaliser (un changement à plusieurs niveaux, dans divers secteurs de la société et dans des contextes variés), l'accélération de l'apprentissage collectif par le biais de l'expérimentation locale peut constituer un élément essentiel de la transformation sociétale requise (section 2). Nous explorons donc le potentiel des innovations sociales conduites par les citoyens pour contribuer à cette transformation, en mettant l'accent sur la manière dont ces innovations se rapportent au système dont nous héritons (section 3). Nous en examinons les implications pour la définition de ce que nous appelons un État partenaire : une forme de gouvernement qui pourrait donner aux communautés locales les moyens d'expérimenter de nouvelles façons de produire, de consommer ou de partager, pour gagner la course de vitesse qui est à présent engagée contre la dégradation des écosystèmes (section 4). Nous concluons en soulignant que l'État social, dans ses fonctions classiques d'assurance et de redistribution, demeure essentiel à la transition écologique, mais qu'il devrait à présent associer ces fonctions à celle de soutien à l'expérimentation sociale (section 5).

Le diagnostic : la nécessité de changer de cap

Les scientifiques ont maintes fois cherché à alerter les décideurs politiques sur l'urgence de changer de cap. Une des plus récentes mises en garde est formulée par la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), un groupe de cent quarante-cinq experts de cinquante pays, qui conclut en 2019 :

Aujourd'hui, plus d'aliments, d'énergie et de matières que jamais auparavant sont fournis à la société dans la plupart des endroits, mais cela se fait de plus en plus aux dépens de la capacité de la nature de fournir de telles contributions à l'avenir, et fréquemment au détriment de nombreuses autres contributions, qui vont de la régulation de la qualité de l'eau à un sentiment d'appartenance. La biosphère, dont l'humanité toute entière dépend,

est altérée dans une mesure inégale à toutes les échelles spatiales. La biodiversité – la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes – s'appauvrit plus rapidement que jamais dans l'histoire de l'humanité. (IPBES 2019 : 3)

Le rapport estime qu'environ un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées de disparition, l'érosion de la biodiversité se poursuivant à un rythme plus rapide que jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité : nous sommes témoins, et acteurs, de la sixième extinction massive des espèces. Dans le même temps, le volume de gaz à effet de serre (GES) émis dans l'atmosphère a doublé depuis 1980, et la concentration de gaz carbonique atteint aujourd'hui 412 ppm (particules par million), alors que cette concentration était demeurée stable (autour de 275-280 ppm) au cours des onze mille années précédentes. En utilisant la définition de l'Organisation météorologique mondiale pour la température moyenne de surface dans le monde et en prenant comme repère la fin du 19^e siècle pour représenter le niveau préindustriel, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) avertit que nous venons de dépasser la température de 1° C et que le réchauffement de la planète est en train de s'accélérer pour atteindre plus de 0,2° C par décennie, ce qui nous porterait à 1,5° C vers 2040. Un rapport spécial du GIEC publié en octobre 2018 conclut qu'il ne nous reste que douze ans pour inverser ces tendances si l'on veut éviter les conséquences les plus dramatiques et les plus imprévisibles des changements climatiques (GIEC, 2018). Des effets négatifs majeurs des perturbations climatiques se font déjà sentir dans de nombreuses régions et vont déclencher des réactions en chaîne difficiles à prévoir à ce stade.

Le principal moteur de la destruction du capital naturel est la poursuite incessante de la croissance économique, mesurée en PIB par habitant. Il y a des raisons macroéconomiques, bien sûr, à cette quête : l'augmentation de la richesse monétaire rend soutenable la dette privée et publique, et elle permet à l'État, qui perçoit une partie de cette richesse par le mécanisme de l'impôt, de fournir les services publics qu'attend la population. Il est cependant remarquable que ces contraintes continuent d'être invoquées pour justifier un mode de croissance non durable, qui menace à terme la capacité même de la biosphère à fournir les services dont dépendent nos modes de production et de consommation. La dévotion à la croissance a pris un tour quasi religieux (Méda, 2013) : elle repose en fin de compte sur l'idée que l'épanouissement de chaque membre de la société dépend de l'expansion constante des possibilités de consommation matérielle (Layard, 2005 ; Dolan *et al.*, 2008 ; Scitovsky, 1976). C'est cette conviction qui est à la base de l'injonction de rechercher une augmentation des revenus associée à une réduction du prix réel des biens de consommation, par la standardisation de la production, par une mise en concurrence des producteurs étendue à l'échelle mondiale, et par des innovations technologiques induites par le marché.

Nous voilà donc prisonniers d'une illusion. Les études s'accumulent qui démontrent le décalage croissant, dans les pays riches, entre l'augmentation de la richesse moyenne (croissance du PIB) et la satisfaction à l'égard de la vie. Ce décalage peut être expliqué, tout d'abord, par le phénomène d'adaptation. Nous nous habituons au niveau de confort acquis. Nous avons donc besoin de plus que de légères améliorations, à la marge, de notre niveau de confort pour être « heureux » : nous sommes en quête permanente d'excitation, de nouveauté ou de ce que Tibor Scitovsky appelait « le plaisir » – ce qu'il opposait au simple « confort »,

un état de choses non perturbé, agréable certes, mais qui s'avère très vite ennuyeux (Scitovsky, 1976). C'est ainsi que Albert Hirschman a expliqué notre tolérance à l'obsolescence programmée : cette tolérance ne serait-elle pas liée au fait que les biens de consommation durables ayant la durée de vie la plus longue offriront un certain « confort », mais seulement une dose unique de « plaisir » (Hirschman 1982 : 32-38) ? Nous savons que la recherche perpétuelle de la nouveauté est mortifère et finalement sans issue, mais ce savoir n'est-il pas annulé par la fascination qu'exerce sur nous la sensation de la nouveauté ? Notre situation anthropologique ne serait-elle pas, au bout du compte, celle d'esclaves du neuf et de l'inédit ?

Deuxièmement, dans nos sociétés avancées, de nombreux biens de consommation ont essentiellement un caractère « positionnel » : plutôt que de satisfaire des besoins réels, ils servent principalement à se hiérarchiser dans la société ou à atteindre un statut social. Ainsi que l'économiste Fred Hirsch l'a fait remarquer dans sa critique classique des conceptions dominantes de la croissance (Hirsch, 1976 : 175 et 245-250), cela conduit à la situation dans laquelle les avantages attendus du progrès de la richesse matérielle, et de son extension à tous les groupes de la société grâce à la production de masse, finissent par s'annuler. En effet, les biens positionnels sont spécifiques précisément dans la mesure où la valeur du bien pour l'individu dépend du fait que d'autres n'ont pas beaucoup plus du même bien : ma voiture a beau être une grosse cylindrée très fonctionnelle, elle aura beaucoup moins de valeur à mes yeux si je suis dans une société dans laquelle la plupart des personnes ont des voitures tout aussi impressionnantes, et pas seulement un vélo qui fonctionne bien et un abonnement gratuit me permettant de prendre les transports en commun (Brighouse et Swift, 2006).

Il est enfin un troisième motif à cet écart entre croissance du PIB à l'échelle de la société et sentiment subjectif de satisfaction dans la vie. C'est que la croissance du PIB ne donne qu'une indication sur la richesse créée dans l'ensemble de l'économie, mais demeure silencieuse sur la répartition de cette richesse. Pourtant, la montée impressionnante des inégalités dans toutes les sociétés depuis le milieu des années 1980 crée un écart entre l'expérience subjective quotidienne de la plupart des gens et les annonces des dirigeants politiques que le PIB a crû sous leur mandat (et, bien entendu, grâce aux politiques qu'ils ont mises en place). En d'autres termes, la croissance PIB non seulement n'est pas liée au bien-être ou à la satisfaction de la vie, comme le ressentent la plupart des gens ; pour la majorité des ménages dans la plupart des pays, cette croissance présente également peu de rapport avec l'augmentation de leur propre pouvoir d'achat, et donc à l'amélioration de leurs conditions de vie matérielles (Laurent et Le Cacheux, 2015 : 23-25).

On a parfois relevé que, même si tel individu ou tel ménage ne bénéficie pas directement de l'augmentation de la richesse dans la société dans son ensemble (c'est-à-dire, même si cet individu ou ce ménage ne voit pas augmenter son pouvoir d'achat), une telle augmentation pouvait néanmoins constituer un gain de bien-être subjectif (en termes de satisfaction de vie), par la simple perspective d'amélioration future que fait augurer l'augmentation de la création de richesse. Les premiers auteurs à avoir mis en avant cette idée, Albert Hirschman et Michael Rothschild, l'ont désignée comme « l'effet tunnel », en référence à l'exemple du soulagement que peut ressentir un automobiliste pris dans les embouteillages, lorsqu'il constate que la bande à côté de la sienne avance. Bien qu'il demeure lui-même paralysé par

un trafic trop dense, cet automobiliste fictif perçoit le fait que les autres automobilistes progressent comme une indication que lui aussi, le moment venu, bénéficiera du progrès général (Hirschman et Rothschild, 1973). C'est d'ailleurs par ce mécanisme que Hirschman et Rothschild expliquent l'acceptation de niveaux d'inégalité élevés dans les économies en développement, pourvu que ces inégalités aillent de pair avec une croissance économique rapide : celle-ci recèle au moins la promesse d'une amélioration future du sort de chacun, y compris des plus déshérités, ou des perdants dans le court terme. Depuis lors, leur intuition est confirmée par des études empiriques mettant en évidence le confort psychologique que procurent les gains escomptés. Alors que, dans l'économie standard, les gains futurs sont plus ou moins fortement dévalués (on attache moins de vie à une récompense éloignée dans le temps qu'à un gain équivalent immédiat), la plupart des sujets dans ces études empiriques semblent préférer l'évolution des expériences les moins agréables aux expériences les plus agréables, car l'anticipation même de l'amélioration future est hautement appréciée en tant que source de bien-être subjectif (Loewenstein, 1987 ; voir aussi Senik, 2008 et 2014).

Cet « effet tunnel » ne doit certes pas être sous-estimé. Il ressort cependant clairement des enquêtes interrogeant les gens sur leur satisfaction de la vie qu'un tel effet ne compense pas les phénomènes discutés ci-dessus – l'effet d'adaptation et l'effet de comparaison – qui, en sens inverse, dissocient l'augmentation des possibilités de consommation matérielle du bonheur subjectif ressenti, surtout en présence d'une montée des inégalités (qui augmente l'impact de l'effet de comparaison). Comme Richard Easterlin l'a noté, l'augmentation du PIB a été déconnectée de l'amélioration du bien-être subjectif depuis le début des années 1970 : au-delà d'un certain point d'opulence et de confort matériels, de nouvelles améliorations ne contribuent pas à améliorer les perceptions subjectives de bien-être, ou ce que la plupart des gens appellent le bonheur (Easterlin, 1972 et 1995 ; Layard, 2005).

Néanmoins, les politiques publiques reposent encore largement sur la nécessité de poursuivre la croissance du PIB. Notre manque d'imagination, notre incapacité à imaginer d'autres trajectoires de progrès social, ne sont pas seuls en cause. Comme indiqué plus haut, compte tenu des niveaux élevés de dette publique et privée, la croissance du PIB est devenue indispensable pour que cette dette soit soutenable : depuis les années 1980, nos économies se développent sous stéroïdes (Streeck, 2014). En outre, l'augmentation de la richesse permet aux gouvernements de collecter des impôts et ainsi de fournir des services publics à la population dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement social ou des infrastructures de communication. Enfin, il est encore largement admis que la croissance du PIB est une source de création d'emplois et qu'elle est donc essentielle si, avec l'augmentation massive de la productivité du travail permise par le changement technologique, nous voulons éviter le chômage de masse. Nous nous trouvons donc dans une impasse : les effets négatifs de la quête obsessionnelle de la croissance du PIB sont largement reconnus, et pourtant, nous semblons incapables de sortir du piège et de définir un chemin alternatif. Pouvons-nous nous évader de la cage ?

1. La vision et la feuille de route

La trajectoire actuelle de nos sociétés évoque l'image d'un vaisseau en pilotage automatique se dirigeant vers une destination inconnue. Cependant, pour corriger la trajectoire, il ne suffit pas de proposer une vision alternative à long terme. Il nous faut également identifier les différentes étapes nécessaires à la réalisation pratique, car la vision sinon risque de rester dans le domaine de l'utopie. Nous avons besoin à la fois de cette vision et d'une idée de la façon d'atteindre la destination : non seulement un objectif final, mais également une carte pour y parvenir.

Pourtant, il n'y a pas de script pour nous guider. Pour évoluer vers des sociétés socialement justes et écologiquement durables – ce que Kate Raworth décrit avec éloquence comme « l'espace équitable et sûr » (*just and safe space*) pour l'humanité, qu'elle décrit à merveille sous la forme du *doughnut* (Raworth, 2013) –, il faudra s'attaquer à un ensemble de problèmes complexes et interdépendants. Par conséquent, un apprentissage social intensif et une innovation sociétale à grande échelle seront nécessaires. Des changements seront nécessaires à au moins trois niveaux : au niveau du comportement individuel ; au niveau intermédiaire de l'environnement immédiat de l'individu (normes et conventions sociales, organisation de la relation travail-vie privée, connectivité, accès aux services publics, etc.) ; et, enfin, au niveau sociétal, organisationnel, institutionnel, voire – s'agissant de notre rapport à la biosphère et de notre prise en compte des limites planétaires – au niveau mondial. Nous n'avons donc pas besoin seulement que l'État amorce la transition ; nous avons besoin d'un mouvement qui entraîne la société dans son ensemble.

Afin d'opérer cette transition, les initiatives citoyennes portées par les acteurs sociaux ont un rôle clé à jouer. Ces acteurs – des hommes et des femmes ordinaires, qui s'investissent dans la transition – ne sont pas seulement impliqués dans l'apprentissage social individuel. Ils innovent également par l'action collective, créant des institutions et élaborant des normes qui peuvent, à des fins bonnes ou mauvaises, modifier la structure du monde qu'ils habitent.

Le marché constitue une telle institution, dont le rôle est central dans le monde actuel. Tels qu'ils sont actuellement institutionnalisés, les marchés récompensent les personnes qui prennent des décisions « économiquement rationnelles » – autrement dit, qui adoptent un type de comportement qui maximise le retour sur investissement, quels que soient les impacts sur le monde extérieur ou les conséquences à long terme d'un tel comportement, ce que les économistes appellent les externalités. Décrire le marché comme un espace dans lequel les acteurs adoptent des comportements dictés par une telle conception de l'utilité individuelle, cela permet non seulement de modéliser les marchés comme si les individus étaient des machines à calculer déterministes. Cela incite également fortement les individus à se comporter conformément à cette description. Celle-ci devient normative : ce qui était à l'origine une fiction commode ressemble de plus en plus à une prescription adressée aux acteurs économiques de se comporter comme l'*homo economicus* décrit dans les manuels d'économie, qui prend ainsi la forme d'une prophétie auto-réalisatrice (Potteete *et al.*, 2010 : 221). De plus, dans la mesure où les marchés concurrentiels sont institutionnalisés sur la seule base d'une logique de maximisation des profits, ils sont conçus pour éliminer les joueurs qui ne maximisent pas les profits (Alchian, 1950). Il n'y a là, cependant, aucune fatalité. La vie économique

pourrait être organisée autour d'institutions soutenant des acteurs qui agissent sur des motivations pro-sociales et pro-environnementales, faisant ainsi entrer de nouveaux acteurs qui agiront sur des motivations intrinsèques d'un genre très différent (Ryan et Deci, 2000a et 2000b). En ce sens, il existe une co-évolution entre le comportement des acteurs individuels et les cadres institutionnels dans lesquels ils évoluent : tout comme les individus façonnent ces institutions, ils sont également façonnés par elles. Par conséquent, l'activité citoyenne collective, d'une part – la capacité de remodeler les institutions dans lesquelles nous vivons – et le type de conversion individuelle que nous attendons des acteurs pour contribuer à des sociétés durables, d'autre part, se renforcent mutuellement : elles doivent progresser ensemble.

Dès lors qu'il n'existe pas de script unique, et dès lors que le type de voie de transition susceptible de fonctionner dans un contexte donné (par exemple dans un quartier pauvre de Rio de Janeiro) pourrait ne pas fonctionner dans un contexte différent (par exemple dans les banlieues d'Amsterdam), l'on ne peut prendre appui sur un modèle institutionnel unique. La recherche collective de solutions susceptibles de provoquer le changement à l'échelle requise requiert l'entretien actif de la diversité et non l'imposition de l'uniformité, à la fois parce que les solutions les plus prometteuses sont mieux identifiées en combinant une diversité de perspectives et en encourageant les points de vue divergents (Servan-Schreiber, 2018) – alors que la prescription d'un « modèle » découragerait ce dissensus productif –, mais également parce qu'il n'y a pas une seule « meilleure » solution, mais plutôt une panoplie de solutions plus ou moins adaptées à différents contextes. Une voie plus fructueuse consiste donc à promouvoir un large éventail de modèles de changement et de voies de transition, à partir desquelles les sociétés peuvent collectivement définir de nouveaux contextes organisationnels, normatifs et institutionnels qui guideront les actions futures. Pour y parvenir, nous devons exploiter le potentiel considérable des innovations sociales conduites par les citoyens et de l'entrepreneuriat public et privé visant une mission sociétale. Ce chemin de transformation est décentralisé. Il fonctionne de bas en haut. Il est basé sur l'intelligence collective et sur la connaissance distribuée et contextuelle, plutôt que sur l'idée qu'il existe une voie unique vers le changement qui peut être orientée à partir du centre.

Les innovations citoyennes que nous avons à l'esprit incluent le covoiturage et le passage à des modes de transport plus légers, tels que le vélo et la marche, dans le domaine de la mobilité ; l'aménagement de potagers, d'épiceries sociales ou coopératives, de réfrigérateurs communautaires ou d'agriculture soutenue par les communautés (comme, en France, les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne) dans le domaine de l'alimentation (Seyfang, 2006a) ; la montée des coopératives citoyennes pour le déploiement d'éoliennes ou de panneaux solaires, dans le domaine de la production d'énergie (Poize et Rüdiger, 2014 ; Seyfang *et al.*, 2014) ; les entreprises sociales de recyclage de meubles, les repair cafés, les programmes de compostage communautaire ou la création de monnaies locales (Seyfang, 2006b), et des innovations similaires émanant d'initiatives prises par des citoyens ordinaires, sans attendre que les solutions émanent de l'État ou des acteurs du marché (pour un aperçu d'ensemble, voir par exemple NESTA, 2009 ; McCarthy, 2010). Depuis le début du millénaire, mais surtout depuis 2007-2008, une série impressionnante d'initiatives citoyennes visant à accélérer la transition écologique ont vu le jour. Cela a pris diverses formes (NESTA,

2009 ; McCarthy, 2010 ; Klein, 2010), et la propagation de telles initiatives est telle que divers auteurs l'ont décrite comme une « révolution » (Church et Elster, 2002 ; Manier, 2012). L'expansion de ces initiatives a été encouragée par le mouvement Transition Towns, désormais renommé Transition Network, lancé en 2007 dans la ville anglaise de Totnes par Rob Hopkins et d'autres (Hopkins, 2008 ; Hopkins, 2010) ou par le biais de réseaux tels que le Conseil international pour les initiatives environnementales locales (ICLEI), créé en 1990 à l'initiative du Programme des Nations unies pour l'environnement, qui connecte désormais plus de 1750 gouvernements locaux et régionaux engagés dans le développement urbain durable. De telles innovations populaires peuvent-elles faire la différence au niveau sociétal ? Dans quelles conditions peuvent-elles vraiment transformer, menant à ce que l'on pourrait appeler un changement de régime ?

2. Comment les innovations sociales s'articulent à la transformation de la société : quatre scénarios

Nous pouvons tenter de répondre à cette question en recourant au cadre analytique, et au vocabulaire qui y est associé, proposés par l'école néerlandaise des transitions (voir Rip et Kemp, 1998 ; Geels, 2002 ; Geels et Schot, 2007 ; Kemp, Rotmans et Loorbach, 2007 ; Rotmans et Loorbach, 2010 ; Grin, 2010 ; de Haan, 2010). Le cadre distingue trois niveaux dont la combinaison (au sein de ce que ces auteurs appellent une « perspective multi-niveaux ») peut expliquer les transitions sociotechniques (voir la figure 1). Le niveau du « paysage » correspond à des facteurs tels que la dégradation des écosystèmes et la pression croissante exercée sur les ressources, la diffusion de certains modèles culturels ou le vieillissement de la société. Ces facteurs sont exogènes dans la mesure où ils ne peuvent pas être facilement influencés : les acteurs sociaux les prennent donc généralement pour acquis et cherchent à s'adapter aux évolutions que le paysage leur impose. Le niveau du « régime » fait référence au système (dominant) existant que nous habitons et qui façonne nos vies. Il comprend des composantes socio-techniques (les infrastructures et les trajectoires technologiques héritées du passé), des composantes socio-économiques (l'organisation des marchés et le poids des acteurs économiques dominants), des composantes socio-culturelles (normes et habitudes sociales) et des composantes sociopolitiques (l'organisation de la gouvernance), en particulier. Enfin, notre troisième niveau est celui des « innovations de niche » : il s'agit des innovations technologiques ou sociales issues de certains espaces (relativement protégés), tels que les universités, les start-up ou les municipalités, qui expérimentent de nouvelles façons de produire ou de consommer, avec de nouveaux modèles de rentabilité entrepreneuriale, ou avec de nouveaux outils technologiques.

Les différentes composantes du régime dominant (composantes socio-techniques, socio-économiques, socio-culturelles et socio-politiques) ont co-évolué : elles sont le produit d'un processus évolutif partagé ; elles se renforcent donc mutuellement. Les effets de cette co-évolution et de cet alignement des différentes composantes du régime dominant les unes avec les autres sont paradoxaux. Il semblerait à première vue que, compte tenu de cette interdépendance des différentes composantes (qui, comme on dit, « font système »), il ne suffit pas pour transformer le régime de manière radicale d'agir sur une seule des compo-

santes, car les autres composantes seront en mesure de résister au choc et, une fois ce changement assimilé, de retrouver un équilibre très proche de celui qui a précédé.

Cela explique que régime dominant soit généralement assez résilient, résiste au changement et est fortement influencé par la « dépendance de sentier » dans la façon dont il réagit aux pressions externes. Par exemple, les routines établies de consommation et de production reposent sur des infrastructures facilitantes, qui ne peuvent être remplacées que sur une longue période et qui, tant qu'elles sont en place, découragent l'émergence d'alternatives (voir par exemple, domaine de l'énergie, Jacobsson et Johnson, 2009). Les acteurs dominants du régime établi ont souvent réalisé d'importantes économies d'échelle sur des marchés de plus en plus mondialisés où la reconnaissance de la marque constitue un atout majeur et où divers effets de réseau leur permettent de maintenir leur position dominante. Dans un tel contexte de contraintes, même la « concurrence virtuelle », venant de nouveaux intrants potentiels, n'a qu'un pouvoir mineur pour discipliner ces acteurs dominants ou les forcer à innover (Clark, 1985 ; Stiglitz, 1987 ; Arthur, 1988 ; Dasgupta et Stiglitz, 1988). Dans la mesure où les acteurs dominants ont cherché à influencer le cadre réglementaire en leur faveur, ou tout simplement parce que ce cadre a été conçu pour encourager une augmentation de la production en vue de la croissance d'une société de consommation de masse, les règles juridiques en vigueur favorisent davantage cette domination. C'est un exemple typique du phénomène de « recherche de rente », dans lequel la domination économique se traduit par une influence politique, qui sera discuté plus en détail ci-dessous. Enfin, une boucle de rétroaction positive a émergé entre les choix de mode de vie qui prédominent dans une société de surconsommation de masse, et l'orientation du développement technologique et du développement des infrastructures (Shove, 2003). Nous continuons à nous vanter de l'agilité et de la flexibilité de nos sociétés de marché, censées réagir à l'évolution de la demande et réorganiser facilement leurs processus de production ; la réalité est que nous sommes confrontés à une formidable inertie empêchant tout changement significatif.

D'un autre côté cependant, il résulte de cette co-évolution et de cette interdépendance des différentes composantes du système une certaine fragilité du régime : qu'une de ses parties vienne à se transformer de manière plus ou moins importante, et c'est tout le régime qui s'en trouve bouleversé, obligé de se réinventer entièrement pour « absorber » ce changement. Ces deux mécanismes (résistance au changement d'un côté, fragilité tenant à l'uniformité au sein du système de l'autre) sont *a priori* plausibles l'un et l'autre. Ce qui explique, dans tel contexte déterminé, que tel ou tel mécanisme l'emporte, dépend largement d'un effet de seuil : à partir de quel moment le « choc » que subit le régime dans une de ses composantes est-il trop important pour être simplement assimilé, obligeant l'ensemble du régime à se réinventer, pour aller vers un nouvel équilibre (De Schutter, 2019) ?

Si nous considérons les innovations locales comme des « innovations de niche » dans ce cadre de la perspective multi-niveaux (pour des tentatives similaires, voir Hoogma *et al.*, 2002 ; Seyfang et Haxeltine, 2012 ; Bui, 2015 ; Hege, 2016), la question qui semble se poser est la suivante : dans quelles conditions de telles innovations peuvent-elles conduire à une « percée » ou à une reconfiguration du régime ? Une telle approche serait trop simple, cependant. En fait, les innovations locales peuvent conduire à une transformation de la

société non seulement par ce canal (où l'innovation de niche « pénètre » le régime dominant), mais dans quatre scénarios distincts. Nous pouvons classer ces possibilités des plus modestes ou « réformistes » aux plus ambitieuses ou « révolutionnaires » et, comme le fait Geels (2011), relier ces différentes possibilités à différents profils d'acteurs sociaux développant ces innovations (cartographié dans Dahle, 2007).

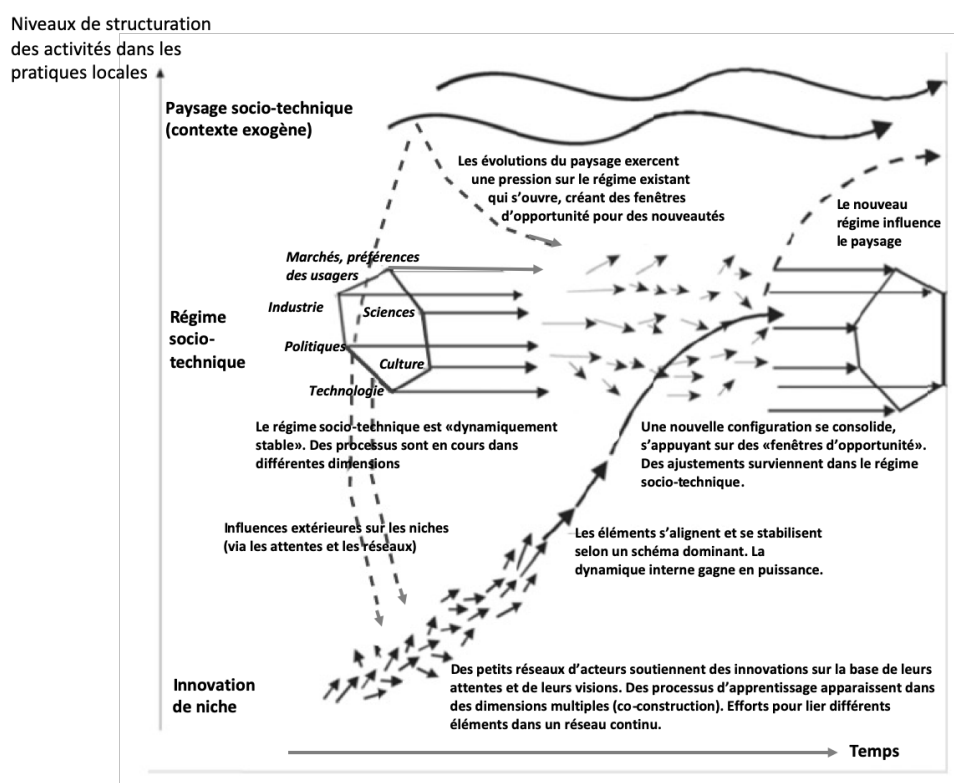


Figure 1. La perspective multi-niveaux pour la compréhension des transitions socio-techniques. Source : Geels, 2002

Scénario#1 : effondrement et reconstruction

À un bout de l'échelle se situe le scénario qui envisage une crise majeure (parfois appelée « effondrement ») comme condition préalable à tout changement significatif : plus la crise est profonde et soudaine, plus l'opportunité est grande. Cette voie « révolutionnaire » nécessiterait une crise d'une ampleur telle que le modèle de croissance économique traditionnel fondé sur une augmentation des dépenses de consommation serait entièrement anéanti pour être remplacé par autre chose.

Ce scénario de « désalignement-réalignement » n'est cependant ni le plus réaliste, ni le plus souhaitable, étant donné les coûts humains susceptibles d'être impliqués jusqu'à ce qu'un

nouvel équilibre soit trouvé. Paradoxalement, le simple fait de penser que « l'effondrement » est inévitable (et même souhaitable si cela peut accélérer l'émergence d'un type de société différent) peut décourager la recherche de solutions à court terme, car ces solutions ne feraient que retarder l'inévitable et, pire encore, permettre au système traditionnel existant de gagner plus de temps. En outre, le fait est que, comme le disait Bill McKibben, nous allons manquer de planète viable avant d'être à court de ressources (ou, pour le dire autrement, nous ne pouvons nous permettre le luxe d'attendre l'effondrement : il sera à ce moment-là trop tard). En ce sens, les révolutionnaires ne sont, d'une certaine manière, pas assez impatients : il est probable qu'au moment où un effondrement se produira, d'une ampleur suffisante, pour nous obliger à repenser radicalement nos modèles de consommation et de production, les dommages causés à la planète Terre pourraient avoir des conséquences néfastes au-delà du seuil de ce qui est encore réparable. (En effet, de nombreux experts scientifiques pensent que nous avons déjà dépassé ce seuil. Que cela soit vrai ou non, nous convenons que nous ne pouvons pas attendre « l'effondrement » final : la situation est trop urgente pour nous permettre le luxe de patienter).

Scénario#2 : socio-diversité

Le deuxième scénario est celui dans lequel ces innovations, sans nécessairement interagir directement avec le régime traditionnel, semblent créer une alternative à la manière habituelle de faire les choses. De nouveaux processus de production sont testés ; de nouvelles motivations apparaissent, différentes de la recherche du profit ; de nouveaux modes de vie émergent. Il en résulte un élargissement de l'imagination politique et une transformation des normes sociales. À la coexistence d'un régime dominant et d'innovations de niche, succède progressivement un régime de socio-diversité dans lequel ce qui était initialement marginal peut à terme devenir une nouvelle norme. Les innovateurs sociaux agissent comme des entrepreneurs de normes, travaillant plus ou moins délibérément à changer les normes sociales. Des « vagues normatives » se développent : des changements modestes au départ entraînent des changements de plus grande ampleur, à mesure qu'un nombre croissant de personnes adhèrent à la nouvelle norme, qui vient ainsi prendre la place de l'ancienne ; avec le temps, ils aboutissent à des cascades de normes, entraînant des changements soudains dans la norme sociale dominante (Kuran, 1995 : 71-73 ; Sunstein, 1996 : 909). De tels changements peuvent être étonnamment rapides : une étude réalisée par un groupe de chercheurs de l'Université de Pennsylvanie et de la City University de Londres a récemment montré comment une petite minorité peut réussir à changer consciemment la convention sociale qui prédomine dans une communauté, même lorsque cette minorité n'a pas plus de pouvoir social ni de ressources que les autres membres du groupe, à condition qu'ils parviennent à atteindre un « seuil » amenant ce changement. Les essais empiriques menés sur de tels changements montrent que, sur de longues périodes (c'est-à-dire au-delà de mille interactions au sein du groupe), une minorité engagée de 25 % réalisera presque certainement le changement de norme, alors que pour des intervalles de temps plus courts (c'est-à-dire pour moins de cent interactions), la « masse critique » requise sera comprise entre 20 et 30 % du groupe, et la prévisibilité du changement est donc plus faible (Centola *et al.*, 2018 : voir figure 2).

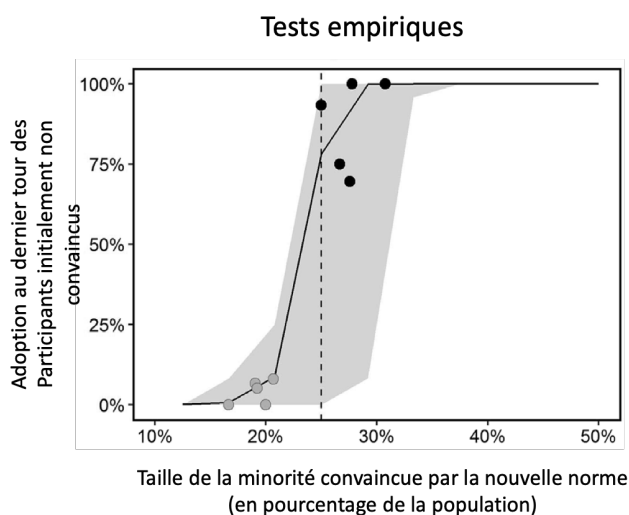


Figure 2. Capacité d'une « minorité engagée » de modifier une convention sociale Source : Centola et al., 2018

Cette figure présente les niveaux de réussite finaux issus des essais empiriques menés par les chercheurs, qui ont recruté 194 sujets sur le World Wide Web et organisé des séries d'interactions successives pour permettre l'émergence d'une convention sociale au sein du groupe (phase 1), puis (en phase 2) ont introduit un nombre variable de « coalitions de changement » – une minorité d'individus, l'équivalent de 10 à 30 % de l'ensemble du groupe (pourcentage C, axe horizontal), résolus à changer la convention sociale. Les points gris dans la figure indiquent les essais avec $C < 25\%$; les points noirs indiquent des essais avec $C \geq 25\%$. La ligne en trait plein dans la figure indique le seuil de masse critique théoriquement prévu, avec des intervalles de confiance de 95 % (la zone grise indique des intervalles de confiance de 95 % à partir de 1000 répétitions). La ligne en pointillé indique $C = 25\%$. Les auteurs spécifient :

Le modèle théorique de la masse critique fournit une bonne approximation des résultats empiriques. Pour de courtes périodes (interactions $T < 100$), la prédiction de masse critique n'est pas exacte (allant de $20\% < C < 30\%$ de la population) ; toutefois, sur des périodes plus longues ($T > 1000$), la dynamique de la transition devient plus précise (trait continu, 25).

Le point clé est le suivant. Il existe toujours un écart, plus ou moins important, entre les préférences *exprimées* par les membres d'un groupe (soit en professant d'adhérer à certaines valeurs, soit en agissant d'une certaine manière) d'un côté, et les *véritables* préférences de l'autre : ces véritables préférences peuvent être masquées parce que les individus qui les détiennent estiment que leurs opinions peuvent être impopulaires et donc coûteuses à

exprimer publiquement, ou bien n'agissent pas conformément à ces préférences par crainte de la marginalisation. Dans un tel contexte, l'émergence d'un groupe de personnes qui mettent en avant un ensemble de valeurs différent ou agissent différemment peut encourager ces préférences « réelles » à émerger soudainement, une fois que le tabou qui les entoure est levé. De nombreuses révolutions se développent précisément selon une telle séquence : les innovations sociales peuvent constituer le facteur déclenchant d'une transformation des normes sociales d'une telle ampleur.

Même là où de tels effets d'entraînement de nouvelles normes ne se font pas jour, l'alternative offerte par l'innovation de niche peut encourager les acteurs du régime établi à réfléchir, à tout le moins, aux limites de leur propre vision du monde : des institutions qui apparaissent comme des évidences placées à l'abri de toute forme d'interrogation critique apparaissent soudainement pour ce qu'elles sont – des créations artificielles, des produits de l'histoire, qu'un effort d'imagination peut suffire à débloquent. La croissance des systèmes d'échanges locaux et communautaires de services en fournit un exemple frappant. Dans de telles initiatives, les membres de la communauté échangent des services, sur base de la convention que chaque heure prestée, quelle que soit leur valeur marchande, mérite le même crédit de temps : que vous promeniez le chien du voisin, écoutiez ses doléances avec une oreille bienveillante, lui donniez un cours de langue étrangère ou l'aidiez dans ses relations avec l'administration, votre temps sera calculé de manière identique. C'est précisément parce que cette évaluation *égale* de tout le travail productif contraste avec la valeur que lui accorderait l'économie conventionnelle que l'expérience des systèmes d'échange locaux est subversive. Comme le notent Seyfang et Smith :

Un peu comme en voyageant dans un autre pays et une autre culture, l'expérience nous amène à réfléchir sur notre propre culture d'origine. Le modèle des innovations de niche pourrait s'avérer efficace précisément parce qu'il montre les contrastes. Cela pourrait servir d'outil de dialogue pour une réflexion critique sur les réformes classiques. De forts contrastes entre niche et modèle établi, tout en rendant difficile le passage des enseignements de la niche en un changement de régime, peuvent néanmoins servir de base à une réflexion critique (Seyfang et Smith, 2007 : 595).

C'est ce processus de réflexion qui peut être le début d'un processus de création de normes, processus par lequel progressivement, un nouvel équilibre, basé sur un nouvel ensemble de normes sociales, peut émerger.

Ce modèle de changement se heurte toutefois à un obstacle majeur, que les psychologues appellent une aversion à la perte. Pour le dire simplement : nous attachons plus de valeur à ce que nous possédons déjà qu'à ce que nous pourrions gagner du changement. Dans des contextes expérimentaux, cela s'applique généralement à de l'argent ou à des objets, tels que des tasses dans une célèbre expérience menée par Amos Tversky et Daniel Kahneman (Tversky et Kahneman, 1991 ; Kahneman, 2011 : 289-299 ; Thaler, 2015 : 12-19). Mais cela s'applique également aux routines établies, à nos façons habituelles de faire les choses, que nous n'aimons pas remettre en question ou voir perturbées, malgré les avantages considérables que nous pourrions gagner, *post hoc* (c'est-à-dire une fois la transition opérée).

Les préférences, semble-t-il, dépendent fortement du niveau de référence, et une fois que le niveau de référence a changé, les préférences s'adaptent facilement. Göteborg, la deuxième

plus grande ville de Suède, a instauré un péage urbain en 2013 : pour réduire le trafic pendant les heures les plus animées de la journée, un péage a été introduit pour les voitures entrant dans la ville, pour un montant plus élevé pendant les périodes les plus encombrées (entre 7 et 9 h du matin, et entre 15 h30 et 18 h dans l'après-midi). Un panel de 3 500 propriétaires de voitures de Göteborg a été interrogé avant la mise en place du système, et une enquête de suivi a été organisée un an après la mise en place du système. De manière remarquable, bien que les attitudes vis-à-vis du système étaient fortement négatives avant son introduction (ce qui explique bien sûr pourquoi les hommes politiques craignent d'imposer un tel changement compte tenu de son impopularité), l'introduction d'une taxe de congestion a été évaluée de manière positive lors de la deuxième enquête. L'introduction de la nouvelle redevance ne semble généralement pas affecter le niveau de satisfaction des personnes qui subissent les conséquences du nouveau système, qu'elles aient décidé de s'adapter en changeant de mode de transport ou en réduisant leurs déplacements, ou qu'elles aient décidé de continuer avec les mêmes trajets et de s'acquitter de la taxe. Comme l'ont noté les chercheurs ayant mené l'étude, cette conclusion suggère que « bien que les systèmes de péage urbain puissent être impopulaires pour plusieurs raisons, les effets subis ne doivent pas nécessairement être négatifs, car les personnes s'adaptent » (Andersson et Nässén, 2016). Il en va de même pour les innovations sociales, qui encouragent l'adoption de modes de vie plus sobres et simples : bien que perçues comme des pertes avant qu'elles ne se généralisent, une fois introduites et devenues la nouvelle norme, ces innovations peuvent conduire à un réalignement des préférences, et une fois le nouvel équilibre atteint, les individus concernés peuvent même s'y attacher à un point tel qu'ils en viendront à craindre tout retour à la « normale antérieure ».

Scénario#3 : cooptation

Un troisième scénario selon lequel les innovations sociales conduites par les citoyens peuvent entraîner un changement sociétal est celui où les acteurs du régime dominant décident de coopérer avec les porteurs de ces innovations, afin de relever le défi auquel ils sont confrontés ou de répondre aux attentes des autres parties prenantes. Ainsi une chaîne de supermarchés peut-elle décider de conclure un accord avec une association caritative afin de lui permettre de collecter les produits alimentaires invendus proche de leur date de vente ultime, répondant ainsi aux préoccupations du public concernant le gaspillage alimentaire et réduisant les coûts du traitement (par le recyclage des surplus ou, plus fréquemment, par leur mise en décharge). L'innovation sociale consiste ici dans l'initiative des associations associant des supermarchés et des familles à faibles revenus, bénéficiant ainsi d'une aide alimentaire. Ce type de dispositif est considéré comme une réponse appropriée au défi auquel le secteur de la vente au détail est confronté, dans un contexte dans lequel un segment croissant du public est préoccupé par le niveau de gaspillage alimentaire (Papargyropoulou *et al.*, 2014). De même, les supermarchés peuvent chercher à améliorer la présence de produits alimentaires locaux sur leurs rayons, répondant ainsi à la demande croissante des consommateurs pour ces produits (da Costa *et al.*, 2018). Un troisième exemple peut être donné dans le domaine de l'énergie renouvelable, où des projets communautaires peuvent être soutenus par des entreprises énergétiques qui sont intéressées par un partenariat afin

d'améliorer leur image auprès du public et l'acceptabilité de leurs projets de développement (alors que l'opposition des communautés locales est un obstacle récurrent, par exemple au déploiement de parcs éoliens) (Seyfang *et al.*, 2012 et 2014).

Ces derniers exemples illustrent le rôle que les entreprises peuvent jouer pour soutenir les innovations sociales conduites par les citoyens. Dans d'autres scénarios, les autorités publiques peuvent jouer un rôle similaire : les gouvernements peuvent modifier le cadre réglementaire afin de permettre le développement d'initiatives dirigées par les citoyens ; les autorités locales peuvent utiliser des systèmes de marchés publics pour récompenser de telles initiatives ; elles peuvent apporter leur expertise technique pour permettre à l'initiative de prospérer.

La question qui se pose inévitablement à partir de ces différents exemples est de savoir comment concilier ou combiner les différentes logiques qui coexistent. Les innovations sociales conduites par les citoyens reposent sur une logique décentralisée, dans laquelle les connaissances et les ressources locales sont mobilisées afin de modifier l'environnement immédiat, généralement dans le souci de la soutenabilité sociale et environnementale, ainsi que de la (re)construction du capital social ; le motif du profit est absent, bien que les initiateurs en viennent généralement assez vite à vouloir assurer la viabilité économique de l'initiative, pour éviter qu'elle ne dépende du travail non rémunéré fourni par les participants. Les acteurs économiques traditionnels, en revanche, sont motivés par la recherche de profits, surtout lorsqu'ils doivent rendre des comptes aux actionnaires qui s'attendent à un retour sur investissement. Ils peuvent également être attirés par la perspective d'améliorer leur compréhension d'un marché en évolution rapide (c'est-à-dire des changements dans les attentes des consommateurs) ; de devenir une entreprise plus attrayante pour les futurs employés potentiels (lesquels pourraient apprécier la possibilité de consacrer une part de leur activité professionnelle à un travail qui a plus de « sens », parce qu'il s'inscrit dans une démarche d'amélioration sociétale et s'écarte donc de l'objectif de rentabilité à court terme) ; et bien sûr, d'améliorer leur image auprès du grand public. En contrepartie de leur entrée dans un partenariat avec la communauté qui développe une innovation sociale, les entreprises apportent la compétence technique de leur personnel, l'accès au crédit et à d'autres instruments (notamment logistiques), des outils de communication et la possibilité de déployer l'innovation à une échelle plus grande. Ce sont ces atouts que Lonneke Roza, Wendy Stubbe et Lucas Meijs, des chercheurs de l'Université Erasmus de Rotterdam qui ont travaillé sur les partenariats « public-privé-citoyens », appellent les « Cinq M » (en anglais : Manpower, Money, Means, Media et Mass) (Roza *et al.*, 2014).

Enfin, les pouvoirs publics agissent dans le but de promouvoir l'intérêt général et, dans de nombreux cas, ils seront favorables à l'idée que les citoyens ordinaires prennent des initiatives pour contribuer à la réalisation de certains objectifs socialement souhaitables. Toutefois, selon le niveau de gouvernance concerné, leur conception de l'intérêt général peut ou non correspondre au développement économique local que les initiatives citoyennes visent à promouvoir : les autorités centrales peuvent en réalité être sceptiques quant à la nécessité de stimuler le développement économique local, par exemple au niveau d'un quartier ou d'une municipalité, surtout s'ils estiment que cela entre en conflit avec les intérêts d'autres aires géographiques. En outre, alors que les pouvoirs publics peuvent vouloir renforcer leur

légitimité en s'associant à des initiatives citoyennes, ils peuvent également craindre que le renforcement des initiatives ne sape leur position de monopole en ce qui concerne la définition de l'intérêt général, ce qu'ils pourraient considérer comme un attribut de la démocratie représentative: après tout, le but même des élections en démocratie n'est-il pas d'amener au pouvoir des représentants ayant pour rôle de définir les objectifs de la communauté et de faire des choix en son nom ?

Enfin, il existe un risque réel que l'action des communautés, dans des domaines tels que l'approvisionnement en aide alimentaire, l'inclusion sociale, l'économie circulaire ou fonctionnelle (y compris par le recyclage des déchets ou les initiatives d'économie collaborative), soit invoquée par les autorités publiques comme un prétexte pour réduire leur propre investissement dans la recherche de certaines solutions aux défis sociétaux. Le slogan « Big Society, not Big Government » traduit ce risque : forgé par Steve Hilton, un des conseillers de David Cameron, en vue de la campagne électorale de 2010 au Royaume-Uni, qui a ramené au pouvoir les conservateurs au pouvoir après douze ans de gouvernement travailliste, il illustre bien la tentation des gouvernements de prendre appui sur les initiatives des communautés pour se défausser sur elles de leurs responsabilités. Encourager les individus à consacrer de l'argent et du temps à des initiatives communautaires, après tout, n'est-ce pas aussi permettre aux gouvernements de réduire leurs dépenses sociales, voire même de justifier certaines dérèglementations – dans la mesure où des collectivités plus fortes sont aussi des communautés qui, dans une certaine mesure, peuvent mieux se contrôler eux-mêmes (Halpern, 2015 : 43, 250-255) ? C'est également ce risque que divers auteurs soulignent lorsqu'ils critiquent le rôle des banques alimentaires ou des associations caritatives, dès lors que la croissance des activités de celles-ci peut justifier un démantèlement de l'État-providence, le soutien qu'elles apportent aux ménages venant compenser les lacunes de la protection sociale (Allen et Guthman, 2006 ; Guthman, 2008) ? Ainsi, Nathan McClintock, s'appuyant sur son expérience de travail dans des projets d'agriculture urbaine dans la ville californienne d'Oakland, fait remarquer que « certains projets d'agriculture urbaine utilisent un discours néolibéral sur l'entrepreneuriat et l'auto-assistance qui transfère la responsabilité sur le dos des communautés » (McClintock, 2014).

La deuxième voie par laquelle les innovations sociales conduites par les citoyens peuvent amener un changement dans le régime dominant – on pourrait appeler ce scénario la cooptation – est donc profondément ambiguë. D'un côté, la cooptation peut être considérée comme une preuve du succès de l'innovation sociale. Après tout, grâce à son appropriation par le régime, cette innovation est promue de sa position initiale de « niche » à celle de composante du régime « dominant » ; elle a attiré l'attention des acteurs du régime, qui se sont tournés vers ces innovations sociales pour les soutenir, en tirer des leçons, les reproduire et peut-être les laisser se développer à une plus grande échelle. D'un autre côté cependant, cette transformation comporte un certain nombre de risques. Premièrement, elle peut conférer une légitimité au régime établi sans provoquer le type de changement structurel qui le rendrait véritablement soutenable du point de vue social et écologique : c'est ce que l'accusation de *greenwashing*, au sens large du terme, qui englobe aussi la légitimité sociale accrue pour les acteurs de régime qui travaillent avec les communautés (Seitanidi et Ryan, 2007), cherche à transmettre. Deuxièmement, cette cooptation peut décourager les acteurs qui ont investi dans

l'action communautaire de continuer à le faire, s'ils se sentent instrumentalisés ou désavoués du projet : en effet, l'introduction même d'un souci de viabilité économique ou à but lucratif peut évincer (*crowd-out*) l'esprit altruiste dans lequel l'initiative a été lancée, supprimant ainsi une des motivations clefs des participants initiaux – faire les choses différemment, en marge à la fois d'une logique de marché et d'une logique bureaucratique, justement pour démontrer qu'il existe une réelle alternative aux logiques dominantes conduites par les entreprises ou par l'État. Troisièmement, la création d'une alliance des acteurs de l'innovation sociale avec le secteur privé ou le secteur public, ou les deux, peut amener les acteurs habituels dominants (entreprises capitalistiques et administrations étatiques) à réaffirmer leur domination, limitant ainsi l'émergence de solutions alternatives.

Les initiateurs de l'innovation sociale citoyenne peuvent considérer qu'il s'agit d'un prix élevé à payer ou d'un risque trop important à prendre pour être coopté dans le régime dominant. Ces porteurs d'innovation redoutent, certes, l'extinction prématurée de l'initiative, et le soutien des acteurs du régime dominant peut jouer à cet égard un rôle décisif. Mais cette préoccupation peut aussi se traduire par l'exploration d'un quatrième scénario.

Scénario#4 : subversion

Le quatrième scénario est celui dans lequel l'innovation sociale veut s'extraire de sa position, mais se méfie en même temps de la cooptation : elle peut alors viser délibérément à transformer le régime dominant. Dans le scénario#2, l'unique ambition des acteurs de l'innovation sociale est de créer une forme de sociodiversité et d'élargir ainsi la gamme de solutions alternatives parmi lesquelles la société peut choisir, tout en entraînant éventuellement un changement des normes sociales. Dans le scénario#3, ils recherchent le soutien des acteurs du régime dominant, avec lesquels ils forment des alliances ou par lesquels ils sont cooptés. Dans notre quatrième scénario, ils conçoivent de manière stratégique l'innovation sociale afin de s'assurer qu'elle transformera le régime.

Ce que requiert cette stratégie de transformation dépend bien entendu du contexte dans lequel l'innovation apparaît, ainsi que de la constellation particulière d'acteurs qui peuplent le régime. Mais il est possible d'identifier certaines constantes. En général, pour que cette subversion réussisse, une compréhension claire de l'objectif final est nécessaire : les acteurs de l'innovation doivent être pleinement conscients de l'objectif final recherché, de sorte que toute concession faite pour assurer la viabilité à court terme de l'innovation ne mène pas au renoncement. Il peut y avoir des trêves, des moments de stagnation, et les progrès vers la réalisation de l'objectif seront parfois lents ; mais les efforts visant à la transformation du régime doivent se poursuivre, jusqu'à ce que cette transformation soit effectuée. Le rôle de l'État partenaire devrait être de créer les conditions pour que cette stratégie puisse être conduite avec succès. C'est maintenant vers les contours de cet État partenaire que nous nous tournons.

3. Les contours de l'État partenaire

L'innovation sociale dirigée par les citoyens peut-elle réussir en tant qu'instrument de transformation de la société ? Nous pensons que le potentiel considérable que recèle l'innovation sociale citoyenne risque de demeurer inexploité, à moins qu'un environnement favorable soit créé pour nourrir les initiatives qui en constituent la traduction. C'est le cas d'abord parce que ces initiatives sont promues par des volontaires, qui consacrent leur temps libre à les faire fonctionner, souvent sans grande reconnaissance, au-delà du cercle des autres personnes impliquées, et bien entendu, sans aucune compensation monétaire. Pour nombre de ces initiatives, survivre est le premier défi. Même en laissant de côté la quantité importante d'énergie dépensée pour simplement maintenir l'initiative en vie (sans même qu'il soit question de la développer à l'échelle), c'est là une source de fragilité qui peut expliquer pourquoi de nombreuses expériences de ce type sont de courte durée : ces initiatives, a-t-on fait remarquer, « ne développent pas la robustesse et la résilience pour survivre aux chocs tels que des pertes de financement, le départ de personnes clés, la rotation des volontaires, l'épuisement des activistes, ou des changements de politique gouvernementale » ; en outre, alors qu'elles ont souvent une durée de vie limitée, ces initiatives « ne laissent souvent aucun apprentissage institutionnel formellement documenté : les compétences et l'apprentissage sont tacitement détenus chez les gens, plutôt que d'être regroupés sous des formes facilement accessibles » (Seyfang et Smith, 2007 : 596). Éphémères, donc, les initiatives citoyennes n'ont souvent ni le temps de se renforcer afin de pouvoir survivre aux changements de circonstances qui menacent leur existence, ni celui même de favoriser un apprentissage des expériences.

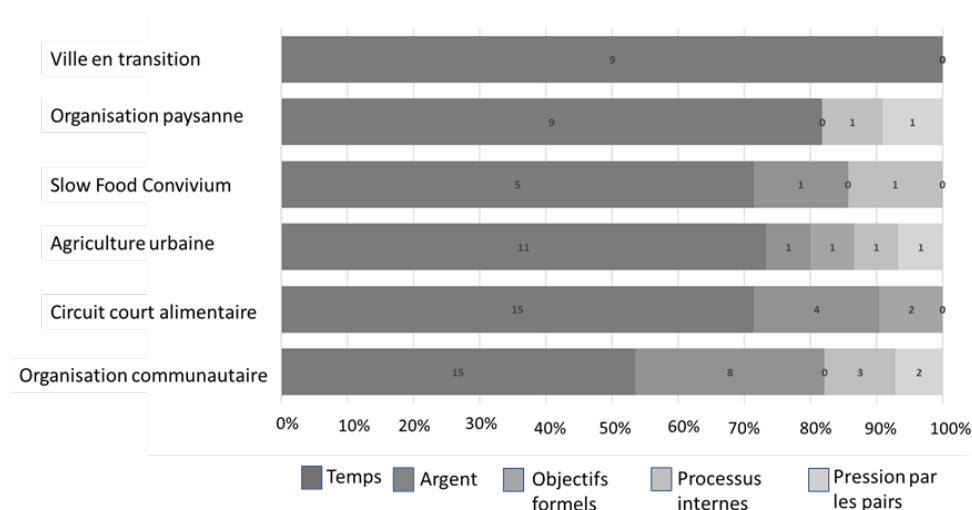


Figure 3. Obstacles cités par les acteurs sociaux, qui pourraient entraver leur investissement dans des initiatives de systèmes alimentaires alternatifs. Source : Fernandez-Wulff 2018

Pour les personnes impliquées dans des initiatives citoyennes d'innovation sociale, le facteur limitant le plus important est peut-être le temps. Dans le cadre de ses recherches sur le développement des systèmes alimentaires alternatifs, Paula Fernandez-Wulff a organisé des entretiens structurés avec plus d'une centaine d'acteurs de systèmes alimentaires alternatifs dans des localités spécifiques en Belgique, en Allemagne, en Italie, au Japon, en Espagne et aux États-Unis. Les initiatives citoyennes incluaient notamment des acteurs du réseau de transition, des « convivia » du mouvement Slow Food, des projets d'agriculture urbaine ou de jardins potagers urbains, des acteurs impliqués dans la mise en place de chaînes alimentaires courtes ou dans des organisations communautaires. Elle leur a demandé quels étaient les principaux obstacles rencontrés pour approfondir leur participation à ces initiatives. Le graphique ci-dessus résume les résultats : la pénurie de temps, plus même que le manque de soutien financier, est cité par la grande majorité des personnes sondées comme le principal obstacle (Fernandez-Wulff 2018 : 91).

Un deuxième obstacle majeur à la diffusion des innovations sociales conduites par les citoyens est que leur logique diffère de la logique de recherche du profit qui prédomine sur le marché ; à certains égards, elle s'y oppose même. Gill Seyfang et Adrian Smith formulent bien le défi qui en résulte : « Comment récompenser et encourager au mieux les comportements innovateurs de mouvements citoyens, alors que la recherche de rente n'est pas leur motivation première » (Seyfang et Smith, 2007 : 599) ? Autrement dit, comment stimuler l'action collective à long terme, là où les incitations économiques monétaires classiques non seulement pourraient ne pas suffire, mais pourraient même avoir des effets contre-productifs, évinçant les motivations pour des comportements pro-sociaux et pro-environnementaux qui sont plus altruistes par nature ? Alors que la viabilité économique est sans doute une condition pour que l'initiative soit maintenue au-delà des premières années de formation, la diriger vers des objectifs lucratifs, afin d'attirer un investisseur potentiel, et la professionnaliser peu à peu, peut saper l'énergie même des hommes et des femmes ordinaires qui ont lancé le projet, et qui lui ont permis de fonctionner dans une première phase. C'est l'une des raisons pour lesquelles la promotion de l'économie sociale et solidaire est si importante : les modèles économiques sans accumulation individuelle privée du profit sont bien mieux adaptés pour soutenir les innovations sociales conduites par les citoyens, permettant ainsi un meilleur « ajustement » entre les mesures d'incitation et ces initiatives.

Cet obstacle peut être vu comme une illustration spécifique du dilemme entre cooptation et subversion, respectivement les scénarios #3 et #4 décrits ci-dessus : alors que les innovations sociales conduites par les citoyens (ou, à tout le moins, les composantes de ces innovations qui apparaissent les plus performantes et les plus prometteuses du point de vue économique) peuvent être transformées en entreprises rentables, attirant l'intérêt des investisseurs traditionnels (en particulier les « start-up »), ce « succès » peut s'avérer en réalité très coûteux, conduisant dans certains cas à l'éviction complète de la composante citoyenne, de manière telle que la mutation de l'initiative en entreprise économiquement rentable ne lui permettra plus de contribuer à renforcer l'autonomie des communautés et ses capacités d'action. En revanche, les modèles d'économie sociale et solidaire peuvent plus facilement fournir un canal pour une diffusion plus large de l'innovation sociale, sans que cela aboutisse

à trahir son inspiration initiale. Seyfang et Smith soulignent ce point, notant qu'il existe une forme de congruence entre les innovations citoyennes de base et l'économie sociale sous deux aspects, qu'ils appellent respectivement social et idéologique. L'économie sociale, tout d'abord, « fournit des services flexibles et contextualisés dans des situations où le marché reste en défaut ». Il s'agit donc d'un modèle plus inclusif, répondant aux besoins (sociaux et environnementaux), et ne se bornant pas à vouloir satisfaire la demande du marché. Les innovations citoyennes et l'économie sociale partagent en outre un « engagement idéologique envers des alternatives », qui « vont à l'encontre de l'hégémonie du régime établi » (Seyfang et Smith, 2007 : 591-2). L'alliance entre initiatives citoyennes et économie sociale et solidaire peut se fonder sur cette double convergence.

En résumé, même en laissant de côté provisoirement les avantages des innovations sociales conduites par les citoyens pour les participants eux-mêmes, ainsi que pour les communautés locales dont ils renforcent le tissu social – et cela, à soi seul, devrait constituer une raison suffisante pour justifier le soutien de telles initiatives –, ces innovations se heurtent à d'importantes limitations en tant qu'outil de transformation de l'ensemble de la société. Leur potentiel ne peut être pleinement réalisé que si l'environnement dans lequel elles opèrent est repensé pour permettre à de telles initiatives non seulement de survivre, mais aussi de provoquer un processus de transformation au sein du régime socio-technique dominant. Cela implique de fournir les ressources matérielles et humaines nécessaires pour que ces initiatives puissent expérimenter au cours de leur phase initiale ; et, dans un deuxième temps, afin d'assurer leur viabilité économique à long terme, de relier ces initiatives à des entrepreneurs locaux, motivés par des valeurs autres que la seule recherche du profit.

Si ces conditions ne sont pas créées, le risque est que les innovations sociales pilotées par les citoyens testant de nouveaux systèmes pour évoluer vers des sociétés sobres en carbone et résilientes soient cooptées par le régime dominant, en particulier dès lors qu'elles seront vues par les entreprises comme de nouvelles opportunités de profit ; ou encore, qu'elles soient invoquées par les collectivités publiques comme un prétexte de nature à justifier leur désengagement, dans des domaines comme celui de l'économie circulaire, de la prévention du gaspillage alimentaire, de l'accès des ménages à des énergies propres, ou de l'entretien des jardins communautaires. Les deux phénomènes peuvent d'ailleurs se produire simultanément : dans des domaines tels que la mobilité partagée (le co-voiturage) ou le développement de circuits courts alimentaires, comme dans celui des initiatives d'agriculture solidaire et paysanne, des entreprises classiques, à vocation de profit, ont parfois fondé leur stratégie de croissance sur ces initiatives citoyennes. En même temps, vu l'essor de ces initiatives entrepreneuriales classiques, les autorités publiques ont peut-être perçu comme moins urgente la nécessité d'améliorer l'accès aux solutions de mobilité pour les ménages à faible revenu ou de soutenir l'agriculture paysanne.

Conclusion

À quoi donc l'État partenaire pourrait-il ressembler ? Que pourraient faire les collectivités publiques pour soutenir les innovations sociales en tant que moyen d'accélérer les transitions sociales et écologiques ? Bien entendu, une réponse à cette question ne saurait être que

contextuelle : elle doit tenir compte de la configuration des acteurs en présence, des ressources disponibles, et du domaine dans lequel la transition s'opère. Certaines conclusions générales se détachent toutefois des travaux empiriques réalisés sur les transitions fondées sur des innovations sociales portées par les citoyens. Premièrement, la fourniture ponctuelle par l'État d'un soutien aux innovations locales ou l'instauration de nouvelles formes de collaboration, entre des organisations privées ou publiques d'une part et de telles innovations d'autre part, ne saurait se substituer à la planification stratégique, entendue comme la définition d'une vision à long terme du changement. La planification ne doit pas s'entendre en un sens rigide : il ne s'agit évidemment d'imposer des quotas de production ou de centraliser le pilotage de l'économie. Elle doit se comprendre, plutôt, à la façon dont le Commissariat général du plan remplit sa fonction dans l'immédiat après-guerre, sous la direction de Jean Monnet : il s'agit de fixer des objectifs stratégiques, permettant d'orienter l'action gouvernementale afin de piloter la trajectoire de la société de manière à aller vers une forme de développement soutenable, et de sortir ainsi du pilotage automatique par le marché (Judt, 2005 : 67-71). Il s'agit par une telle démarche stratégique de s'assurer que l'on progresse vers la réalisation d'une vision de long terme tout en s'adaptant aux changements de circonstances et en stimulant un processus d'apprentissage collectif permanent. L'instauration d'une telle réflexivité sur les trajectoires de transition est essentielle. Pareille réflexivité ne doit pas se limiter, ni aux petits pas vers la soutenabilité sociale et écologique qui pourraient être franchis, en tenant compte des différents intérêts en jeu, selon un mode strictement pragmatique (au sens commun, non philosophique, de l'expression) ; ni à la construction d'une grande vision qui propose la perspective d'un avenir désirable. Ce qui caractérise plutôt la réflexivité sur les trajectoires sociétale, c'est la combinaison de ces deux dimensions : la vision gagne en crédibilité si on s'efforce d'identifier les différentes étapes à suivre pour la réaliser, et les petites étapes gagnent en importance, et en pertinence, dès lors qu'elles sont liées à la perspective vers laquelle on tend. Pas plus que la perspective vers laquelle on tend n'a de sens sans que l'on identifie les moyens de la faire advenir, les mesures de court terme n'ont de signification sans ce dessein d'ensemble ; la planification stratégique est une manière de lier celle-là à celles-ci.

Deuxièmement, les formes institutionnelles par lesquelles les initiatives citoyennes peuvent coopérer avec des organisations privées ou publiques varient considérablement, que ces formes de coopération soient bilatérales (associant une logique publique et une logique civique) ou tripartites (lorsque vient s'ajouter une logique entrepreneuriale).

Au-delà des variations institutionnelles, toutefois, il s'impose de faire un choix fondamental entre deux types de collaboration : soit chacun des acteurs entreprend de collaborer, mais en maintenant sa propre définition de ses intérêts, et cherche donc uniquement à forger un accord qui optimisera leur capacité à réaliser un objectif (prédéfini) ; soit au contraire la collaboration a sa source dans une tentative de co-construction d'objectifs communs, amenant chaque acteur à redéfinir ses intérêts. Les formes de collaboration réellement transformatrices relèvent généralement de la seconde catégorie. Elles nécessitent en effet une forme d'apprentissage des acteurs qui va au-delà de la réalisation d'objectifs imposés de l'extérieur (en particulier, imposés par l'économie concurrentielle et à but de profit), dans laquelle chaque

partie contribue, conformément à ses intérêts et en suivant une forme de division du travail optimisant l'efficacité. Elles imposent ainsi, au-delà de la *collaboration* au sens étroit du terme, une forme de *coopération* qui doit être comprise comme impliquant une délibération commune sur les objectifs, qui devraient être définis collectivement par les acteurs (Laurent, 2018).

Sans nécessairement utiliser ce même vocabulaire qui distingue collaboration (faible, opérant par alliance sur la base d'une convergence des intérêts) et coopération (forte, opérant par co-construction), les chercheurs travaillant sur l'implication sociétale des entreprises privées distinguent à cet égard différents niveaux de partenariat entre entreprises et organisations à but non lucratif, cherchant à répondre à certains besoins de la communauté. Ces différents niveaux vont du partenariat philanthropique (une « relation unilatérale » dans laquelle « l'entreprise fait un don » et « l'organisation à but non lucratif reçoit ») à la relation transactionnelle (menant à une solution gagnant-gagnant, l'association devenant un partenaire commercial), puis à la relation intégrative, dans laquelle « les partenaires ont une vision commune et les missions des organisations sont coordonnées entre elles ». La phase finale d'une telle collaboration est appelée « transformationnelle ». Dans ce type de collaboration, a-t-on écrit,

les partenaires travaillent ensemble pour résoudre des problèmes sociaux importants, en accordant une attention considérable au rôle unique que jouent les partenaires de la coopération dans ce contexte. Dans ce type de coopération, les partenaires identifient ensemble un problème social commun qui concerne chacune des parties, en plus de déterminer la manière dont l'innovation sociale pourrait contribuer à une transformation de la communauté. (Roza *et al.*, 2014 : 17-18)

Troisièmement, lorsque la collaboration aboutit à la mise sur pied d'un projet commun, la gouvernance de ce projet peut être plus ou moins inclusive et permettre ainsi plus ou moins correctement de concevoir et de mettre en œuvre le projet en tenant compte des attentes des acteurs locaux. Les formes de gouvernance tripartites, dans lesquelles les groupes de citoyens, les pouvoirs publics et les acteurs économiques sont tous représentés, sont plus robustes : elles sont mieux équipées pour faire face à des circonstances changeantes, à mesure que les différents acteurs combinent mieux leurs ressources. Ces constructions tripartites créent également plus de confiance entre les participants.

L'État partenaire n'est pas un substitut de l'État providence. Il en est complémentaire. Les fonctions d'assurance et de redistribution de l'État providence restent essentielles : pour encourager les individus et les communautés à prendre des risques et à inventer leurs propres solutions, ces individus et ces communautés doivent être à l'abri de la privation matérielle, jouir d'un niveau d'éducation élevé et d'avoir accès à des services de santé adéquats. L'État partenaire n'est donc pas moins ambitieux que l'État providence : il veut au contraire faire davantage. Mais il est ambitieux dans sa modestie : plutôt qu'un État qui prétend savoir, et qui fonctionne de façon descendante pour imposer une transformation par le haut, nous proposons un État qui accepte d'apprendre en appuyant l'expérimentation locale et en donnant à celle-ci les moyens de se déployer, et même de se tromper – car la transition écologique et sociale, dans le contexte dynamique et incertain qui est notre condition, ne peut

procéder que par un processus répété d'essais et erreurs. Renforcer le pouvoir des communautés, les encourager à proposer leurs propres solutions, relier ces solutions à l'économie sociale et solidaire pour assurer leur viabilité économique, et enfin leur permettre de se présenter en alternative du régime dominant et d'en contester l'hégémonie : un tel État partenaire ne peut tenir ses promesses que si, dans son processus de prise de décision, il est radicalement démocratisé afin de combler le fossé entre les élites gouvernantes et les gouvernés, et entre l'expertise des technocrates et la connaissance issue du savoir-faire des acteurs sociaux.

- Alchian A. A. (1950), « Uncertainty, evolution, and economic theory », *Journal of political economy*, 58(3), pp. 211-221.
- Allen P., Guthman J. (2006), « From “old school” to “farm-to-school” : Neoliberalization from the ground up », *Agriculture and Human Values*, 23 (4), p. 401-415.
- Andersson D., Nässén J. (2016), « The Gothenburg congestion charge scheme : A pre-post analysis of commuting behavior and travel satisfaction », *Journal of Transport Geography*, vol. 52, p. 82-89.
- Arthur B. W. (1988), « Competing technologies : an overview » in G. Dosi *et al.* (Eds.), *Technical Change and Economic Theory*, London, Pinter.
- Brighthouse H., Swift A. (2006), « Equality, Priority and Positional Goods », *Ethics*, 116, p. 471-497.
- Bui S. (2015), *Pour une approche territoriale des transitions écologiques. Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée*. Thèse, Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, AgroParisTech.
- Centola D., Becker J., Brackbill D., Baronchelli A. (2018), « Experimental evidence for tipping points in social convention », *Science*, 360, p. 1116-1119.
- Church C., Elster J. (2002), *The Quiet Revolution*, Birmingham, Shell Better Britain.
- Clark N. (1985), *The Political Economy of Science and Technology*, Oxford, Basil Blackwell.
- da Costa I., Bui S., De Schutter O., Dedeurwaerdere T. (2018), « Learning for sustainability transitions : a discussion on the role of main-stream business actors towards more sustainable food systems ». Paper presented at the 9th International Sustainability Transition Conference, Manchester, UK, 12-14 June 2018.
- Dahle K. (2007), « When do transformative initiatives really transform ? A typology of different paths for transition to a sustainable society », *Futures*, 39, p. 487-504.
- Daly H.E. (1976), *Beyond Growth. The Economics of Sustainable Development*, New York, Beacon Press.
- Dasgupta P., Stiglitz J. (1988), « Potential Competition, Actual Competition, and Economic Welfare », *European Economic Review*, 32(2-3), p. 569-577.

- De Haan H. (2010), *Towards transition theory*, PhD thesis. Erasmus University Rotterdam.
- De Schutter O. (2019), « From Reform to Revolution in Food Systems ». Avant-propos in M. Lawrence, Sh. Friel (Eds), *Healthy and Sustainable Food Systems*, London, New York, Routledge, p. XXIV-XXX.
- Dolan P., Peasgood T., White M. (2008), « Do we really know what makes us happy ? A review of the economic literature on the factors associated with subjective well-being », *Journal of Economic Psychology*, 29, p. 94-122.
- Easterlin R. (1972), « Does economic growth improve the human lot ? Some empirical evidence », in D. David, M. Reder (Eds), *Nations and Households in Economic Growth*, Stanford University Press.
- Easterlin R. (1995), « Will raising the incomes of all increase the happiness of all ? », *Journal of Economic Behaviour and Organization*, 27, p. 35-47.
- Fernandez-Wulff P. (2018), *Human rights, human agency. A study of social innovations' collective agency in the localization of social rights*, Ph.D Thesis (unpublished), UCLouvain.
- Geels F. W. (2002), « Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes : a multi-level perspective and a case- study », *Research policy*, 31(8-9), p. 1257-1274.
- Geels F. W., Schot J. (2007), « Typology of sociotechnical transition pathways », *Research Policy*, 36(3), p. 399-417.
- Geels F.W. (2011), « The multi-level perspective on sustainability transitions : Responses to seven criticisms », *Environmental Innovations and Societal Transformations*, 1, p. 24-40.
- Grin, J. (2010), « Understanding Transitions from a Government Perspective », in J. Grin, J. Rotmans, J. Schot (Eds.), *Transitions to sustainable development : new directions in the study of long term transformative change*, London, Routledge, p. 223-338.
- Guthman J. (2008), « Neoliberalism and the making of food politics in California », *Geoforum*, 39(3), p. 1171-1183.
- Halpern D. (2015), *Inside the Nudge Unit. How small changes can make a big difference*, London, W H Allen.
- Hege E. (2016), *Scaling up Social Innovation for Sustainable Development ? The allocation of roles in community–corporate partnerships for renewable energy projects in the EU*, Master thesis. Sciences Po – Paris School for International Affairs (PSIA).
- Hirsch F. (1976), *Social Limits to Growth*, Cambridge MA, Harvard University Press.
- Hirschman A.O. (1982), *Shifting Involvements. Private interest and public action*. Princeton et Oxford, Princeton University Press.

- Hirschman A.O., Rothschild M. (1973), « The Changing Tolerance for Income Inequality in the Course of Economic Development », *Quarterly Journal of Economics*, 87(4), p. 544-566.
- Hoogma R., Kemp R., Schot J., Truffer B. (2002), *Experimenting for Sustainable Transport : The Approach of Strategic Niche Management*, London, Spon Press.
- Hopkins R. (2008), *The Transition Handbook : From Oil Dependency to Local Resilience*, Totnes, UK, Green books.
- Hopkins R. (2010). *What Can Communities Do ?*, Santa Rosa, California, Post Carbon Institute.
- IPBES (2019), *Rapport de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les travaux de sa septième session (Paris, 27 avril-4 mai). Résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*, UN doc. IPBES/7/10/Add.1.
- IPCC (Intergovernmental Panel of Experts on Climate Change) (2018), « Summary for Policymakers », in *Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty* [Masson-Delmotte P., Zhai P., Pörtner H. O., Roberts D., Skea J., Shukla P. R., Pirani A., Moufouma-Okia W., Péan C., Pidcock R., Connors S., Matthews J. B. R., Chen Y., Zhou X., Gomis M. I., Lonnoy E., Maycock T., Tignor M., Waterfield T. (Eds.)]
- Jacobsson S., Johnson A. (2000), « The diffusion of renewable energy technology : an analytical framework and key issues for research », *Energy Policy*, 28, p. 625-640.
- Judt T. (2005), *Postwar. A History of Europe since 1945*, New York, Penguin Books.
- Kahneman D. (2011), *Thinking, Fast and Slow*, New York, Farrar, Straus & Giroux.
- Kemp R., Rotmans J., Loorbach D. (2007), « Assessing the Dutch energy transition policy : how does it deal with dilemmas of managing transitions ? », *Journal of Environmental Policy & Planning*, 9(3-4), p. 315-331.
- Klein J.-L. (2010), « Introduction : social innovation at the crossroads between science, economy and society » in F. Moulaert (Ed.), *International Handbook on Social Innovation : Collective Action, Social Learning and Transdisciplinary Research*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing.
- Kuran T. (1995), *Private Truths, Public Lies. The Social Consequences of Preference Falsification*, Harvard University Press.
- Laurent E. (2018), *L'impasse collaborative. Pour une véritable économie de la coopération*, Paris, Les Liens qui libèrent.

- Laurent E., Le Cacheux J. (2015), *Un nouveau monde économique. Mesurer le bien-être et la soutenabilité au XXI^e siècle*, Paris, Odile Jacob.
- Layard R. (2005), *Happiness. Lessons from a New Science*, London, Penguin Books.
- Loewenstein G. (1987), « Anticipation and the Valuation of Delayed Consumption », *The Economic Journal*, 97(387), p. 666-684.
- Manier B. (2012), *Un million de révolutions tranquilles. Comment les citoyens changent le monde*, Paris, Les Liens qui libèrent.
- McCarthy M. (2010), *The Ecology of Innovation*, London, RSA.
- McClintock N. (2014), « Radical, Reformist, and Garden-Variety Neoliberal : Coming to Terms with Urban Agriculture's Contradictions », *Local Environment*, 19(2), p. 147-171.
- Méda D. (2013), *La mystique de la croissance. Comment s'en libérer*, Paris, Flammarion.
- NESTA (2009), *People-Powered Responses to Climate Change : Mapping community-led proposals to NESTA's Big Green Challenge*, London, NESTA.
- Papagyropoulou E., Lozano R., Steinberger J. K., Wright N., Ujang, Z. B. (2014), « The food waste hierarchy as a framework for the management of food surplus and food waste », *Journal of Cleaner Production*, 76, p. 106-115.
- Poize N., Rüdinger A. (2014), « Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France-Allemagne », *Climat*, n°01.
- Poteete A. R., Janssen M. A., Ostrom E. (2010), *Working together : collective action, the commons, and multiple methods in practice*, Princeton University Press.
- Raworth K. (2013), *Doughnut Economics : Seven Ways to Think Like a 21st-Century Economist*, London, Cornerstone.
- Rip A., Kemp R. (1998), « Technological change », *Human choice and climate change*, 2(2), p. 327-399.
- Rotmans J., Loorbach D. (2010), « Towards a better understanding of transitions and their governance. A systemic and reflexive approach », in J. Grin, J. Rotmans, J. Schot (Eds.), *Transitions to sustainable development : new directions in the study of long term transformative change*, Routledge, p. 105-222.
- Roza L., Stubbe W., Meijs L. (2014), *Why and how nonprofit organisations, companies and intermediaries can use Corporate Community Involvement to strengthen society*. Research findings Rotterdam School of Management, Erasmus University Rotterdam.
- Ryan R., Deci E., (2000a), « Intrinsic and extrinsic motivations : classic definitions and new directions », *Contemp. Educ. Psychol.*, 25, p. 54-67.
- Ryan R., Deci E., (2000b), « Self-determination theory and the facilitation of intrinsic motivation, social development, and well-being », *Am. Psychol.*, 55 (1), p. 68-78.

- Seitanidi M., Ryan A. (2007), « A Critical Review of Forms of Corporate Community Involvement : From Philanthropy to Partnerships », *International Journal of Nonprofit and Voluntary Sector Marketing*, 12(3), p. 247-266.
- Scitovsky T. (1976), *The Joyless Economy. The Psychology of Human Satisfaction*, Oxford University Press, Oxford and New York. (1992 revised edition).
- Seni C. (2008), « Is Man Doomed to Progress ? Expectations, Adaptation and Well-Being », *Journal of Economic Behaviour and Organization*, 68(1), p. 140-152.
- Senik C. (2014), *L'économie du bonheur*. Paris, Seuil. Coll. *La République des Idées*.
- Servan-Schreiber D. (2018), *Super collectif. La nouvelle puissance de nos intelligences*, Paris, Fayard.
- Seyfang G. (2006a), « Ecological citizenship and sustainable consumption : examining local food networks », *Journal of Rural Studies* 22(4), p. 385-395.
- Seyfang G. (2006b), « New institutions for sustainable consumption : an evaluation of community currencies », *Regional Studies*, 40(7), p. 781-791.
- Seyfang G., Smith, A. (2007), « Grassroots innovations for sustainable development : Towards a new research and policy agenda », *Environmental Politics*, 16, p. 584-603.
- Seyfang G., Haxeltine A. (2012), « Growing Grassroots Innovations : Exploring the Role of Community-Based Initiatives in Governing Sustainable Energy Transitions », *Environment and Planning C: Government and Policy*, 30(3), p. 38-400.
- Seyfang G., Hielscher S. Hargreaves T., Martiskainen M., Smith A. (2014), « A Grassroots Sustainable Energy Niche ? Reflections on Community Energy in the UK », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 13, p. 21-44.
- Shove E. (2003), *Comfort, Cleanliness and Convenience : The Social Organisation of Normality*, Oxford, Berg.
- Stiglitz J. (1987), « Technological Change, Sunk Costs, and Competition », *Brookings Papers on Economic Activity*, 3, p. 883-947.
- Streeck W. (2014), *Buying Time : The Delayed Crisis of Democratic Capitalism*, New York, Verso.
- Sunstein Cass R. (1996), « Social Norms and Social Roles », *Columbia Law Review*, 96, p. 903-968.
- Thaler R. (2015), *Misbehaving. The Making of Behavioural Economics*, London, Penguin Books.
- Tversky A., Kahneman R. (1991), « Loss Aversion in Riskless Choice : A Reference-Dependent Model », *Quarterly Journal of Economics*, 106, p. 1039-1061.

Aperçu de l'ouvrage

L'hypothèse de la transition par les innovations sociales et citoyennes

Olivier De Schutter

Tom Dedeurwaerdere

Le modèle de croissance des économies industrialisées repose depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale sur une augmentation de la consommation privée et sur l'utilisation intensive de ressources non renouvelables, ainsi que sur une production de déchets qui excèdent les capacités de la planète. Ce modèle est en crise. Nos sociétés sont à la recherche de modèles alternatifs. Certains pensent que seule la main forte de l'État peut imposer la transformation que la situation exige. Selon ce point de vue, nous devrions revaloriser les fonctions de l'État, le « re-démocratiser », afin d'imposer le changement par le haut. D'autres encore misent sur le pouvoir des consommateurs critiques, dont les choix sont de plus en plus guidés par des préoccupations liées à la soutenabilité. Cette perspective suggère que, à condition de responsabiliser les consommateurs, les acteurs du marché devront s'adapter, ce qui mènera à la réforme de l'ensemble de notre modèle de production.

Dans cet ouvrage, nous explorons une hypothèse différente. Nous suggérons que les innovations sociales et les communautés locales, quand elles ont la liberté effective d'expérimenter, peuvent concevoir des solutions pouvant avoir un impact transformateur. Le changement ne dépend ni des injonctions étatiques, ni des entreprises qui deviendraient soudainement responsables – mais de la reconstruction du capital social et de nouvelles formes de démocratie qui émergent de l'action collective au niveau local. L'État est bien sûr important, mais surtout en tant que catalyseur de ce potentiel d'expérimentation sociale et en tant qu'acteur institutionnel capable de garantir la diffusion de l'apprentissage collectif dans un espace territorial. Les entreprises ont également un rôle à jouer, mais principalement pour soutenir les innovations citoyennes grâce à leur savoir-faire, leur accès au financement et leur maîtrise des chaînes logistiques. Leur contribution à la transformation sociale consisterait ainsi essentiellement dans la fourniture de services en appui des innovations sociales, plutôt que dans la formation des désirs des consommateurs ou dans leur capacité à répondre à l'émergence de la consommation critique.

L'ouvrage se découpe ensuite en trois parties. Chacune de ces parties comprend une combinaison de « chapitres » et « d'études ». Les chapitres contribuent à nourrir la réflexion théorique sur les caractéristiques de l'État partenaire et sur son potentiel de transformation sociale. Les études sont des études de cas, illustrant comment cette conception de l'État apparaît déjà en filigrane dans un certain nombre de domaines ou de territoires. L'idée même de l'État partenaire suppose qu'au lieu de définir cette nouvelle grammaire de l'action publique en partant de certains présupposés théoriques, pour en déduire les implications, l'on

opère par induction, en partant des expérimentations sociales concrètes pour en tirer des enseignements plus généraux. L'alternance de « chapitres » et « d'études » traduit cette conviction, que partagent les auteurs de l'ouvrage.

Le nouveau rôle que nous proposons pour l'État – ce que nous appelons « l'État partenaire » – ne se substitue pas à l'État providence d'après-guerre, avec son mélange caractéristique de protections en droit du travail et de mécanismes redistributifs. L'État providence ainsi conçu reste essentiel pour réguler les transactions marchandes et pour compenser les inégalités qui ont leur source dans les rapports de marché. Au contraire, l'État partenaire devrait compléter l'État providence par la promotion des processus de transition sociétale vers une forme de bien-être social inclusif et permettant de réduire l'empreinte écologique de nos modes de production et de consommation. L'État partenaire cherche à soutenir l'expérimentation locale et à accélérer l'apprentissage collectif, à la fois dans les pays et entre les pays. Il collabore avec les initiatives citoyennes, les initiatives des autorités publiques locales et des communautés locales. L'État partenaire encourage l'autonomie et la réflexivité sociale. Cette réflexivité sociale porte autant sur la capacité des individus à remettre en question les normes sociales dominantes, que sur la co-construction sociale des critères de « progrès » et de « succès », voire, en fait, sur la façon de définir le bien-être. L'État partenaire, ce n'est pas juste une autre façon plus subtile de réguler la conduite des individus, en « poussant » les individus dans une certaine direction ou en manipulant le contexte de leurs décisions. Il ne s'agit ni de « pousser », ni « d'inciter », mais plutôt de donner aux individus les moyens d'être autonomes et d'expérimenter, à la fois seuls et avec les autres. Enfin, l'État partenaire recoupe fortement l'État providence, dans la mesure où il accorde la priorité à la lutte contre les inégalités sociales dans l'ensemble de ses politiques, dès lors que la persistance des inégalités constitue un obstacle majeur à la transition écologique et sociale.

Cependant, il n'existe pas de scénario unique pour soutenir la transition par les fonctions de l'État ainsi redéfinies. En effet, l'on ne peut présupposer qu'une trajectoire de transition ayant réussi dans un contexte donné (par exemple dans un quartier pauvre de Rio de Janeiro) va fonctionner également dans un contexte différent (dans les banlieues d'Amsterdam, par exemple). Il ne serait donc pas réaliste de viser à développer un modèle institutionnel unique. La recherche collective de solutions pouvant déclencher le changement à l'échelle requise exige la diversité, et non l'uniformité ; l'encouragement à la déviation par rapport à des scripts prédéfinis, plutôt que l'imitation servile. Une voie plus prometteuse consiste à promouvoir un large éventail de modèles de changement et de passerelles permettant aux sociétés de définir collectivement de nouveaux cadres organisationnels, normatifs et institutionnels qui guideront les actions futures. Dans cette perspective, nous devons exploiter le potentiel considérable des innovations sociales conduites par les citoyens, ainsi que celui de l'entrepreneuriat public et privé à mission sociétale. Cette voie de changement est décentralisée. Elle fonctionne de bas en haut. Elle est basée sur l'intelligence collective et sur la connaissance distribuée et contextuelle, plutôt que sur l'idée qu'il existe une voie unique vers le changement qui peut être dirigée à partir du centre.

Les innovations sociales que nous avons à l'esprit incluent le covoiturage et le passage à des modes de transport alternatifs, tels que le vélo et la marche, dans le domaine de la

mobilité ; l'aménagement de potagers, d'épiceries sociales ou coopératives, de réfrigérateurs communautaires ou d'agriculture paysanne solidaire dans le domaine de l'alimentation ; le déploiement des coopératives citoyennes d'énergie d'éolienne ou de panneaux solaires, dans le domaine de la production d'énergie ; et des innovations similaires émanant de citoyens ordinaires prenant des initiatives, sans attendre que des solutions émanent de l'État ou des acteurs du marché. De telles innovations sociales peuvent-elles faire la différence au niveau de la société ? Dans quelles conditions peuvent-elles vraiment transformer, menant à ce que l'on pourrait appeler un changement de régime ?

Pour aller au-delà des modèles actuels de développement non soutenables, dans un modèle de promotion des innovations sociales, deux options sont disponibles. Nous avons le choix entre maintenir et promouvoir la « socio-diversité » ou œuvrer pour que les innovations de niche prometteuses influent sur la transformation du régime. La deuxième option nécessite que les innovations de niche se transforment en changeant d'échelle. Pour promouvoir cette option, nous devons penser au-delà de la séparation entre les innovations sociales d'une part et les initiatives dirigées par le marché et l'État d'autre part. Il nous faut plutôt concevoir la dynamique de la transition comme résultant de l'articulation et de l'imbrication des différents modalités et niveaux d'action.

L'hypothèse qui est au cœur de la suite de cet ouvrage est, dès lors, que pour déployer pleinement le potentiel de l'État partenaire en faveur de la transition sociale et écologique, une profonde transformation est nécessaire à la fois dans les modes d'organisation de la vie démocratique, dans l'organisation économique, et dans les modalités d'exercice de l'action collective, fondée sur la participation des citoyens. Ces trois dimensions feront l'objet des différentes parties de l'ouvrage.

1. Un nouveau modèle démocratique

Pour échapper au modèle de développement actuel d'après-guerre, chaque individu doit avoir la capacité de remettre en question les normes de ses réseaux sociaux d'appartenance, construits sur le modèle de la croissance de la consommation privée. L'autonomie individuelle n'est plausible que si elle est combinée avec l'autonomie collective, c'est-à-dire si elle peut interroger de façon critique l'héritage des conceptions du « succès » ou du « bonheur » que les normes sociales dominantes incarnent. Ainsi, une action publique visant à favoriser la transition, fondée sur l'innovation sociale, doit mettre l'accent sur la créativité des acteurs sociaux et sur leur désir d'investir dans la construction d'actions collectives. Il faut donc à l'État soutenir, sans contraindre ; créer les conditions de l'action collective, sans venir s'y substituer : une telle forme d'action publique se situe sur une ligne de crête délicate. L'acteur public doit renoncer à « diriger » la transition ou à donner le ton. Il doit plutôt créer les conditions de l'émergence d'initiatives conduites par un ou plusieurs individus. Une telle action publique doit promouvoir la diversité locale et l'expérimentation, tout en veillant à la mise en réseau des initiatives afin que les bonnes pratiques puissent se répandre plus rapidement, qu'elles se mutualisent et qu'elles participent à une dynamique territoriale plus globale.

On peut attendre de l'État partenaire qu'il encourage les processus de transition sociale et écologique ; pas nécessairement qu'il oriente les actions dans une seule direction. Plutôt, l'État pourrait se redéfinir comme un acteur au service des initiatives locales, leur permettant de s'épanouir en supprimant les obstacles qui entravent leur croissance et leur diffusion. De ce point de vue, le rôle des niveaux de gouvernance supérieurs ne devrait pas être limité uniquement à la gestion des externalités non prises en compte au niveau local. Ces niveaux supérieurs devraient également définir le cadre dans lequel les initiatives locales se développent. En adaptant les institutions juridiques et économiques dans un sens qui facilite leur développement ultérieur, ils peuvent soutenir la diversité des innovations sociales. Enfin, les niveaux de gouvernance plus élevés devraient pouvoir accélérer l'apprentissage collectif, en encourageant chaque entité locale à tirer profit des expériences menées par d'autres entités locales, à la fois comme source d'inspiration et comme moyen de renforcer l'évaluation commune des initiatives.

L'**étude 1**, qui introduit cette partie, s'appuie sur une expérience inédite en vallée de la Drôme où un mécanisme de gouvernance original de type État partenaire a été mise en place par la Région Rhône-Alpes (à présent Région Auvergne-Rhône-Alpes). Sur base d'une étude de terrain, cette étude de cas esquisse les concepts clefs de la nouvelle grammaire de l'action publique qui émerge de cette expérience. **Les chapitres 1 et 2** poursuivent cette analyse de l'innovation dans l'action publique, en examinant deux propositions contemporaines de façon critique : les formes de démocratie directe communale d'une part et les propositions de création de « contextes » favorables au changement de comportement (le *nudging*) d'autre part. Les analyses dans ces chapitres montrent que ces innovations ne peuvent réellement faire progresser l'État partenaire si elles sont accompagnées d'une véritable politique d'autonomie et d'auto-détermination des individus et des acteurs sociaux.

2. Un nouveau modèle économique

La théorie de la transition est encore jeune, mais déjà elle affirme clairement le rôle essentiel que peut jouer dans la recherche d'un nouveau modèle économique l'économie sociale et solidaire. Ces travaux démontrent l'importance des innovations économiques opérant dans des environnements dits protégés, de manière à éviter qu'une technologie de rupture ou une innovation sociale radicale soit condamnée à s'adapter à la concurrence afin d'avoir le temps d'évoluer vers une forme plus mûre et éventuellement inspirer d'autres acteurs de la transition. Ils mettent aussi en avant la nécessité d'une évolution du régime dominant constitué au départ de l'économie extractiviste héritée du 20^e siècle (avec ses composantes économiques, juridiques, technologiques et culturelles) : les niches ne peuvent prospérer et se transformer en solutions alternatives au courant dominant que si le régime politique et juridique ouvre des opportunités de changement sociétal. De tels changements dans les régimes politique et juridique dépendent en particulier de changements socio-culturels plus vastes.

L'économie sociale et solidaire doit permettre aux niches d'innovation de développer pleinement leur potentiel de transformation sociétale. Le **chapitre 3** développe à cet égard l'approche théorique de deux importants programmes de recherche internationaux sur les

initiatives socio-économiques à fort potentiel de transformation sociétale. Ces programmes sont issus, d'une part, des travaux sur l'innovation sociale transformatrice conduits au CRISES, un centre qui regroupe des chercheurs de diverses universités du Québec ; ils proviennent, d'autre part, de l'école de transition des Pays-Bas, dans sa version qui a été diffusée internationalement sous la dénomination de théorie « multi-niveaux » (*multi-level perspective*. MLP). Le chapitre 3 analyse les conditions à satisfaire afin d'orienter les initiatives socio-économiques de niche vers une transformation sociale à partir des préoccupations communes de ces deux programmes de recherche. L'**étude 2** fournit une illustration des promesses de ce nouveau modèle économique, dans le cas particulier de la Région de Bruxelles-Capitale. Le chapitre 4 complète l'analyse théorique en mettant en avant le rôle des réseaux d'innovation économique territoriaux, qui sont destinés à accélérer l'apprentissage collectif et donc à permettre de maximiser le potentiel de transformation sociétale des niches d'innovation que constituent les entreprises de l'économie sociale.

3. Une nouvelle constellation d'acteurs

La transition vers une société qui fait primer le bien-être inclusif ou la liberté réelle au sens du développement des capacités des individus, sur l'objectif d'augmentation de la richesse matérielle, ne pourra pas être réalisée d'un seul trait. Le soutien aux initiatives de transition ne pourra pas non plus s'appuyer uniquement sur la gamme classique des instruments que l'État peut utiliser : réglementations et incitants économiques, sous forme de taxes et de subsides. La psychologie sociale a mis en évidence l'impact limité de tels instruments pour réaliser des transformations de longue durée : dès lors que ces instruments imposent aux individus des injonctions reposant sur des motivations « extrinsèques », et traitent les individus comme des objets plutôt que comme des sujets de leur propre histoire, ils suscitent une résistance des individus, soucieux de préserver leur liberté et revendiquant une autonomie qu'ils redoutent de voir bridée. Sans doute, les individus à qui des règles sont imposées, à qui des subventions sont promises ou qui sont menacés de devoir payer des taxes agiront-ils de manière à se conformer à la règle, à capturer la subvention ou à éviter de payer la taxe – mais ils continueront par ailleurs à poursuivre leurs propres objectifs de vie, en s'écartant le moins possible de ceux qu'ils s'étaient déjà fixés auparavant, et sans faire siens les objectifs que poursuit l'autorité publique.

En revanche, les changements de comportement qui reposent sur les motivations intrinsèques de l'individu sont beaucoup plus résilients. Étant donné que ces changements sont basés sur l'identité ou l'image de soi de l'individu ou sur les valeurs que l'individu considère comme les siennes, de tels changements persisteront dans le temps, même si le contexte (et les incitations externes qu'il offre) a évolué.

Par conséquent, la mise en place de mécanismes permettant l'expression et la mise en discussion de ces motivations intrinsèques est un élément clé dans une politique d'appui aux processus de transition. En particulier, la réussite des actions pour renforcer le pouvoir d'action des innovations sociales dépendra de motivations individuelles pour l'apprentissage collectif, pour la participation à l'action sociale (ce qu'on appelle la sociabilité), ou pour l'implication dans la vie démocratique de la collectivité.

Les quatre études de cas regroupées dans cette troisième partie examinent des exemples concrets d'initiatives qui se réclament du mouvement de transition ou d'innovations radicales de niche. Ces exemples sont examinés à l'aune des possibilités d'accroissement de la réflexivité sociale sur le double plan décrit ci-dessus, c'est-à-dire (1) des apprentissages sociaux par rapport à l'orientation normative globale des innovations et (2) du développement individuel des activités de sociabilité et d'implication démocratique d'autre part. **Les études 3 et 4** se situent au niveau du premier aspect de la réflexivité sociale, en examinant les orientations normatives à donner au mouvement de la transition alimentaire en Belgique d'une part et aux mouvements de sécurisation d'accès à la terre dans l'Est de la RD Congo d'autre part. **Les études 5 et 6** abordent de leur côté la dimension de sociabilité au cœur de processus de transition urbaine à Bruxelles et à Gembloux respectivement. Enfin, un **chapitre 5**, de facture plus théorique, examine les liens entre le mouvement de la transition et le discours de l'effondrement (ou de la « fin du monde »), porté par les « collapsologues ».

I. Un nouveau modèle démocratique

Étude 1

Renouveler l'action publique

Le programme Biovallée dans la vallée de la Drôme

Olivier De Schutter, Sibylle Bui, Isabelle Cassiers, Tom Dedeurwaerdere,
Benoît Galand, Hervé Jeanmart, Marthe Nyssens et Etienne Verhaegen

Chapitre 1

Renouveler la démocratie

L'hypothèse de la démocratie directe communaliste comme forme d'autogouvernement pour la transition écologique

Sixtine van Outryve d'Ydewalle

Chapitre 2

Renouveler la régulation des modes de vie par les outils de l'économie comportementale

Matthias Petel

Étude 1

Renouveler l'action publique

Le programme Biovallée dans la vallée de la Drôme

Olivier De Schutter

Sibylle Bui

Isabelle Cassiers

Tom Dedeurwaerdere

Benoît Galand

Hervé Jeanmart

Marthe Nyssens

Etienne Verhaegen

1. Introduction

Il existe de nombreuses manières de concevoir la transition écologique et sociale, et de les ordonner les unes par rapport aux autres. Du point de vue heuristique, une façon commode de les penser consiste à les ranger le long d'un spectre dont les extrémités sont incarnées respectivement par l'État et par la société, dans un cadre de pensée politique qui conçoit celui-ci et celle-là comme des instances séparées l'une de l'autre (Castoriadis, 2007). D'un côté, il y aurait une transition « par le haut », à partir de l'État ou du centre, par le recours aux outils de la réglementation juridique, des incitants économiques (taxes et subsides) ou de la planification. De l'autre côté, se situerait la transition « par le bas », à partir d'initiatives locales conduites par des hommes et des femmes ordinaires, dans des contextes spécifiques, le plus souvent à petite échelle. Entre les deux, il y aurait place pour une transition par les mécanismes du marché, sous la forme d'une « croissance verte » ou d'un « capitalisme vert », de la responsabilité sociétale des entreprises ou de l'investissement socialement responsable.

Les défis nouveaux que pose la transition écologique et sociale nous obligent à penser au-delà de ces séparations, et à concevoir les dynamiques de transition comme résultant de l'articulation et de l'imbrication de ces différents niveaux d'action. C'est ce que nous montrons à travers l'étude de la transition dans la vallée de la Drôme. Non seulement une dichotomie trop marquée risque d'inclure dans le « haut » tout le pouvoir d'État, sans opérer la distinction entre un pouvoir centralisé et un pouvoir exercé de manière décentralisée, à

l'échelle locale, celui des communes ou des communautés de communes. Mais en outre, elle repose sur une conception figée de l'action publique, comme si les pouvoirs publics devaient s'en tenir, afin de favoriser la transition écologique, à ces instruments traditionnels. Enfin, cette dichotomie inclut dans « le bas », une idéalisation d'initiatives locales reposant sur des dynamiques citoyennes qui seraient plus ou moins déconnectées des impératifs marchands. À l'inverse de cette opposition excessivement réductrice entre une transition opérant « par le haut » et une transition opérant « par le bas », la dynamique territoriale de la transition écologique, telle qu'elle se fait jour dans la Vallée de la Drôme, montre que le « haut » peut créer des conditions favorables au déploiement d'initiatives portées par le « bas », à condition de redéfinir la manière dont interagissent les pouvoirs publics, les entreprises, et la société civile et la manière dont interagissent les logiques marchandes et non-marchandes ; et à condition d'élargir la palette des outils à partir de laquelle est conçue l'action publique.

Dans la conception reçue des rapports entre État et marché, une division des tâches s'opère entre les deux sphères : tandis que les acteurs économiques sont à la recherche de la maximisation de leurs profits, le rôle de l'État est de (1) canaliser l'action économique par la réglementation, afin d'établir les conditions d'une concurrence non faussée par la prise en compte des externalités ; (2) d'assurer une redistribution des revenus afin d'atténuer les inégalités entre les groupes sociaux ; et de (3) fournir des biens publics, y compris des services non-marchands. Le foisonnement d'initiatives « citoyennes » (notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire), autonomisées à des degrés divers aussi bien par rapport à la sphère privée capitaliste que par rapport à celle du secteur public, invite cependant à dépasser cette représentation de l'économie comme reposant sur la dichotomie État-marché et la division des rôles qui en découle, et à prendre acte plutôt de la diversité des dispositifs institutionnels qui les associent.

Comme développée dans l'introduction de cet ouvrage, la conception héritée des rapports entre État et marché néglige en outre d'envisager le rôle de l'État comme partenaire d'actions collectives portées par des citoyens et citoyennes ordinaires ou les acteurs de la société civile. L'État peut créer un climat favorable à ce que des « pionniers » de la transition portent celles-ci. Il peut mettre en réseau des initiatives favorisant non seulement l'apprentissage collectif, mais également la co-construction par les pouvoirs publics et les acteurs de la transition de cadres réglementaires et politiques soutenant ces initiatives. Il peut aussi contribuer à une transformation des normes sociales, accélérant l'évolution vers des modes de vie pro-sociaux et pro-environnementaux, et dès lors créant un terreau favorable à l'émergence des innovations sociales qui soutiennent de tels modes de vie. Il peut avoir une politique de l'espace qui favorise l'émergence de l'action collective, y compris pour la gestion de certains biens et services gouvernés comme des « communs », par la mise sur pied de modes participatifs de gouvernance. Il s'agit moins, en somme, d'opposer l'État et la société, ou de considérer que l'intervention par le « haut » et le développement d'initiatives par le « bas » nous placent face à un dilemme, que de comprendre les termes de la complémentarité qui se noue entre acteurs publics et acteurs privés et entre niveaux de gouvernance. Telle est l'hypothèse que nous avons voulu mettre à l'épreuve de la transition écologique et sociale telle qu'elle s'est développée dans la vallée de la Drôme.

Ce chapitre s'appuie sur les résultats d'une mission de terrain conduite dans la Drôme par un collectif de recherche pluridisciplinaire qui développe des méthodes d'analyse empirique et de construction théorique en lien étroit avec les acteurs sociaux². Dans la section suivante (section 2), nous présentons la méthode suivie pour ce travail exploratoire puis le territoire de la vallée de la Drôme. Ensuite, prenant en compte le contexte historique ainsi que les réalités géographiques et démographiques du territoire de la vallée de la Drôme, nous tentons d'identifier les différents facteurs ayant facilité la construction d'une dynamique de transition sur ce territoire (section 3). Nous revenons enfin sur certains de ces facteurs de manière plus approfondie, afin d'identifier les questions de recherche qui y sont liées (section 4). Nous accordons une attention particulière à cet égard au rôle des motivations qui animent les individus ; aux mécanismes de gouvernance qui favorisent la construction de valeurs et de visions partagées pouvant amener un basculement des normes sociales ; et à la nouvelle grammaire de l'action publique que suppose cette conception émergente de la transition écologique. Cette démarche nous permet d'identifier les leviers d'un nouveau type que peuvent utiliser les pouvoirs publics afin de favoriser les dynamiques de transition.

2. Méthode et terrain

2.1. Notre démarche : interdisciplinaire, multi-sectorielle et exploratoire

La mission de terrain dont cette étude est issue a été réalisée par une équipe de huit chercheurs, associant un juriste, un philosophe, un psychologue, deux économistes, deux sociologues et un polytechnicien. C'était un exercice exploratoire à travers lequel nous avons cherché à poser les bases d'une démarche transdisciplinaire. Notre intention était de partir de l'expérience des acteurs locaux et de leurs retours réflexifs sur les freins et leviers à la transition, afin d'identifier les questions pouvant nourrir des programmes de recherche à venir.

À cette fin, nous avons organisé, fin janvier 2016, quatre ateliers thématiques avec des acteurs locaux (responsables politiques et techniciens de collectivités locales, opérateurs économiques, représentants de la société civile). Les thèmes abordés étaient l'agriculture et l'alimentation ; la culture et l'éducation ; l'énergie et la mobilité ; l'économie circulaire et l'économie collaborative. Au cours de chaque atelier, les participants étaient invités à partager leurs expériences et analyses sous la forme de récits de trajectoires, présentant les obstacles rencontrés ainsi que les facteurs de succès de l'initiative dont ils ont été ou sont porteurs. Puis dans un second temps, sur la base de ces récits, acteurs locaux et chercheurs ont tenté de construire ensemble un diagnostic. Chaque atelier a réuni entre cinq et douze personnes. Au total, une trentaine d'acteurs locaux ont pu nourrir notre démarche. Le tableau 1 présente la diversité des acteurs rencontrés³. En complément de ces ateliers, nous

² La plateforme LPTransition est une initiative de recherche sur les conditions de la transition écologique et sociale qui s'inscrit dans une démarche à la fois inter- et transdisciplinaire (<http://lptransition.uclouvain.be>).

³ La plupart des individus invités aux ateliers ont plusieurs affiliations mais une seule est ici mentionnée par souci de simplicité.

avons eu des rencontres individuelles avec une dizaine d'acteurs ayant joué un rôle clé dans la mutation en cours dans la vallée de la Drôme.

Tableau 1 : Acteurs locaux réunis en ateliers du 27 au 30 janvier 2016

<p>Atelier « Agriculture et alimentation »</p> <p><i>9 initiatives</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Technicienne et élu de collectivité locale • Président d'une plateforme logistique associative de distribution de produits locaux • Administrateur d'une association d'expérimentation agricole • Salarié d'un centre agroécologique associatif • Directeur de coopérative agricole • Directeur et salariés d'un négoce de fruits et légumes biologiques • Représentante d'un collectif d'associations agroécologiques • Sociétaire d'une épicerie biologique et coopérative
<p>Atelier « Culture et éducation »</p> <p><i>8 initiatives</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateurs et salariés d'associations d'éducation et de sensibilisation à l'écologie, au développement territorial, à l'alimentation durable • Membre d'un conseil municipal qui met en œuvre la démocratie participative • Salariée d'un conseil local de développement (association visant à représenter la société civile dans les processus d'élaboration et de pilotage des programmes de politiques publiques) • Ancien directeur d'un centre de formation
<p>Atelier « Énergie et mobilité »</p> <p><i>5 initiatives</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ancienne technicienne de collectivité locale • Entrepreneuse dans l'énergie éolienne • Salariés d'associations promouvant la mobilité douce • Consultant en énergies renouvelables et économies d'énergie
<p>Atelier « Économie circulaire et collaborative »</p> <p><i>8 initiatives</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur d'un centre social et culturel • Salariées et usagers de tiers-lieux • Co-fondateur d'un habitat groupé • Responsable d'une infrastructure publique d'accueil • Co-fondateur d'un collectif d'entreprises éco-responsables • Consultant en énergies renouvelables et économies d'énergie

L'analyse transversale des différents ateliers, enrichie par sa discussion lors d'une restitution aux acteurs, par les discours d'autres personnes ressources et par la lecture de documents et de la littérature scientifique portant sur la vallée de la Drôme, a ensuite permis d'identifier un certain nombre d'éléments transversaux aux différentes thématiques. Des questions de recherche émergent. Nous ne prétendons pas avoir saisi les processus à l'œuvre dans toute leur complexité. Une des limites évidentes de notre démarche est que celle-ci prend essentiellement appui sur les récits des acteurs (exprimés en outre, généralement, dans un cadre collectif plutôt qu'au cours d'entretiens individuels) : dans la plupart des cas, nous n'avons pas pu confronter ces récits à la réalité des pratiques. Cependant, notre méthodologie met en perspective un nombre relativement élevé d'initiatives (une trentaine au total) et ce, dans des domaines très divers rencontrant chacun des problématiques spécifiques, ce qui a permis de croiser de multiples ressources discursives. Nous retenons dès lors l'hypothèse d'une certaine genericité de ces éléments et pistes de recherche.

2.2. La vallée de la Drôme, un territoire en transition

La vallée de la Drôme est un petit territoire rural de 2 200 km² et de 54 000 habitants. Situé en Région Auvergne-Rhône-Alpes à proximité immédiate des centres urbains que constituent Valence et Montélimar, le territoire s'étend des contreforts des Alpes et à la vallée du Rhône.

La vallée de la Drôme constitue un terrain d'étude particulièrement fécond concernant la question de la transition écologique et sociale et du rôle que peut jouer l'action publique afin de favoriser cette transition. C'est le cas tout d'abord en raison de la diversité des évolutions ayant lieu en son sein, qui traversent l'ensemble des secteurs : si la transition vers l'agroécologie a été analysée dans le secteurs agricole et alimentaire (Bui, 2015), les initiatives locales foisonnent également dans d'autres domaines, notamment ceux de l'alimentation, de l'énergie et de l'éducation.

Dans le secteur de l'alimentation par exemple, l'épicerie coopérative bio La Carline réalise plus d'un million d'euros de chiffre d'affaires annuel en privilégiant les relations directes avec les producteurs et transformateurs locaux ; l'association Agricourt fournit en produits locaux et/ou biologiques des cantines scolaires, des groupes d'habitants et des restaurants privés ; une autre association, Court-circuit, accompagne le personnel des cuisines dans toutes les mutations qu'implique un approvisionnement en produits frais. En matière d'énergie, le dispositif Dorémi regroupe des artisans formés à la rénovation basse énergie : l'ensemble des corps de métiers composant ce domaine professionnel s'y trouvent représentés, afin de faciliter et donc d'encourager la rénovation massive des maisons individuelles. D'autres initiatives, telle que celle des éco-hébergeurs de la Biovallée, réseau de tourisme vert, ou encore Habiterre, habitat groupé écologique, dessinent d'autres voies de progression vers la durabilité.

L'éducation est un autre domaine dans lequel les alternatives fleurissent en vallée de la Drôme. Des écoles primaires s'appuient sur la pédagogie coopérative, comme par exemple l'école du Colibri ou l'école Caminando. Des lieux de formation permanente se développent, tels que l'École de la Nature et des Savoirs ou le centre agro-écologique des Amanins. Par ailleurs, la ville de Die accueille chaque année les Rencontres de l'écologie au quotidien, qui

réunissent plus de dix mille personnes sur une dizaine de jours autour d'animations et de conférences en lien avec l'écologie, la démocratie ou encore l'épanouissement personnel. Dans le bas de la vallée enfin, le Campus Biovallée accueille un ensemble de séminaires, conférences et formations qui portent, dans leur grande majorité, sur des thématiques liées au développement durable.

C'est ce foisonnement qui a retenu notre attention, et dont nous avons voulu comprendre les raisons : nous avons affaire, dans la vallée de la Drôme, à une densité exceptionnelle d'initiatives locales préparant la transition. Or – et c'est un autre élément qui fait de la vallée de la Drôme un terrain d'étude particulièrement intéressant pour traiter des questions de transition –, cette prolifération s'accompagne d'un dispositif « innovant » : le projet Biovallée. Entre 2009 et 2014, les quatre communautés de communes de la vallée⁴, impliquant cent deux communes au total, ont porté ensemble un programme de politiques publiques visant à faire de leur vallée le territoire européen de référence en matière de développement durable. Les objectifs phares de ce projet étaient d'atteindre 50 % d'agriculture biologique en 2015, de couvrir 100 % de la consommation locale d'énergie par la production d'énergies renouvelables en 2020, et de construire un « éco-territoire école » en proposant et en accueillant des formations à d'autres manières d'assurer les besoins humains et à d'autres modes de vie. Le projet Biovallée cible ainsi des objectifs en rupture avec les modes de vie actuels, et il constitue une invitation à l'ensemble des acteurs locaux à façonner leur territoire en suivant le cap de ces objectifs.

La vallée de la Drôme présente un certain nombre d'autres caractéristiques qui méritent qu'on les rappelle, car elles expliquent en partie la densité des innovations sociales préparant la transition dans ce territoire, ainsi que la manière dont ces innovations se sont développées.

La vallée de la Drôme est un territoire essentiellement rural. Sa population est peu dense (environ 25 habitants/km²) et l'habitat très dispersé. Cette vallée correspond au bassin-versant de la rivière Drôme, qui prend naissance à l'est dans les hautes montagnes du Diois et se jette à l'ouest dans le Rhône. Les cols qui jalonnent le périmètre du territoire en montagne et le Rhône dans lequel se jette la Drôme confèrent ainsi à ce territoire des limites géographiques bien définies. À l'instar des différents affluents de la Drôme, les flux humains convergent vers la rivière et se concentrent à mesure que l'on descend vers l'aval. La ville de Die dans la partie amont de la vallée regroupe environ 4 500 habitants, la ville de Crest dans le cœur de vallée représente environ 8 000 habitants, tandis que les villes de Livron et Loriol dans la zone de confluence avec le Rhône regroupent à elles deux environ 14 000 habitants (figure 1).

La vallée de la Drôme recouvre deux territoires administratifs et culturels : le Val de Drôme et le Diois⁵. Les intercommunalités correspondantes se caractérisent par leur caractère pionnier. En effet, les communes du Diois, situées dans la partie amont de la rivière de la

⁴ Deux d'entre elles ont fusionné en 2013 par obligation réglementaire. Depuis lors, la vallée de la Drôme est donc composée de trois territoires administratifs intercommunaux.

⁵ Ces deux territoires intercommunaux créés dans les années 1970 ont évolué au cours du temps, avec la création successive deux autres petites intercommunalités suite à la sortie de communes dissidentes, intercommunalités qui ont fusionné en 2013 du fait d'une obligation réglementaire. Pour simplifier, nous évoquons dans cet article essentiellement les deux territoires principaux du Val de Drôme et du Diois.

Drôme à l'est du territoire, sont parmi les toutes premières en France à se lancer dans une dynamique intercommunale dès la fin des années 1960. Dans les années 1990, l'intercommunalité du Diois collabore étroitement avec le milieu académique et participe activement aux réflexions conduites au niveau national sur le développement rural. Elle sera notamment territoire pilote pour la mise en œuvre de la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT, dite « loi Voynet ») : adoptée en 1999, cette loi consacre le développement durable comme priorité d'aménagement des territoires, et définit les « pays » comme espaces autour desquels des acteurs publics et privés se fédèrent autour d'un projet et d'un contrat.

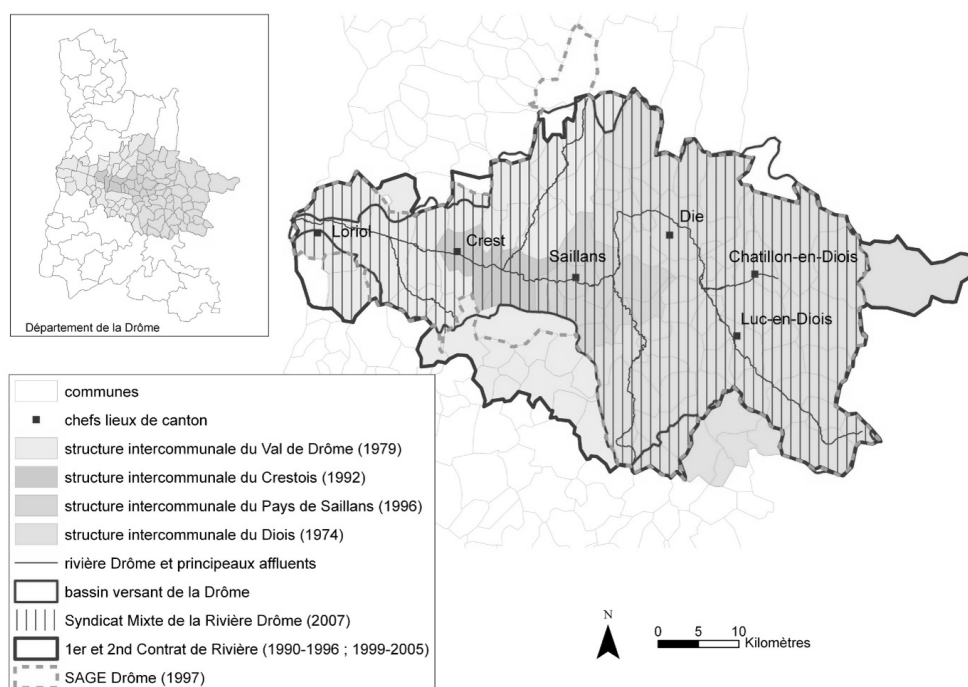


Figure 1. Carte administrative de la vallée de la Drôme

Source : Girard, 2012, reproduit in Girard (2014).

Carte établie à partir de données IGN Geofia et d'arrêtés préfectoraux

L'intercommunalité du Val de Drôme, qui regroupe les communes de la partie aval, a quant à elle constitué une avant-garde en matière de politiques de l'eau. C'est en effet grâce au rôle moteur de cette intercommunalité que la rivière de la Drôme a bénéficié au début des années

1990 du premier Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de France⁶. Le SAGE de la rivière Drôme a porté sur l'ensemble du bassin versant, s'étendant donc sur toute la vallée. Il a été adopté à un moment critique, où les débits, la qualité de l'eau et les écosystèmes associés étaient fortement dégradés en raison notamment du prélèvement de gravats, de certaines pratiques agricoles et de la présence de nombreuses décharges publiques. Or, vingt ans plus tard, la Drôme est redevenue une rivière sauvage et son eau d'une bonne qualité de baignade. Une réserve de biodiversité a en outre été créée sur environ 350 hectares. La rivière est un élément identitaire fort pour les habitants de la vallée et pour les milliers de touristes qu'elle attire chaque année. Le SAGE de la Drôme s'est vu décerner en 2005 le Riverprize international, qui récompense les projets de restauration, de protection et de gestion des eaux les plus visionnaires et les plus remarquables au monde.

Le projet Biovallée, également construit à l'échelle de l'ensemble de la vallée, est lui aussi pionnier : après que le Conseil régional de la Région Rhône-Alpes eut décidé en mai 2005 de lancer la procédure « Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) » afin de financer des projets qui « contribuent à aménager et à équilibrer durablement le territoire », qui génèrent « de l'emploi et des activités socialement utiles », participant aux « solidarités sociales et territoriales », et qui contribuent « à la notoriété et au rayonnement international de la Région Rhône-Alpes, de ses atouts et de son excellence »⁷, Biovallée fut l'un des premiers projets retenus. Comme mentionné précédemment, ce projet se caractérise par des objectifs très ambitieux, mais aussi par une vision de long terme (à horizon 2040) qui a vocation à associer l'ensemble des acteurs du territoire. Dans le secteur de l'énergie, Biovallée a contribué en 2010 à la fondation du réseau des territoires à énergie positive (TEPOS), en collaboration avec d'autres parties prenantes du CLER, le Réseau pour la transition énergétique. Plus globalement, afin que la dynamique impulsée se poursuive au-delà du terme de la procédure GPRA, les intercommunalités parties-prenantes ont créé en 2012 une « association Biovallée » fédérant acteurs publics, entreprises et associations du territoire, dans le souci de faire travailler ensemble les acteurs souhaitant contribuer aux objectifs du projet.

En raison du caractère pionnier de ses intercommunalités mais aussi de ses caractéristiques démographiques, la vallée de la Drôme est un territoire « surpâturé » par les chercheurs : bien qu'aucun institut de recherche ne soit implanté sur le territoire, de nombreux chercheurs (INRA, ISARA et IGA principalement) collaborent avec les acteurs locaux depuis les années 1990. Pléthore de stages et plus récemment quelques thèses ont été réalisées sur tout ou partie

⁶ Ce SAGE a été attribué conformément à la loi n°92-3 sur l'eau de 1992 qui a substitué les SAGE aux contrats de rivière prévus dans la première loi sur l'eau de 1964 (Girard, 2014). Ce processus a en réalité démarré en 1987, lorsque l'intercommunalité du Val de Drôme (donc la partie aval) prend l'initiative d'inviter à une concertation autour d'un projet de réhabilitation de la rivière, à laquelle se joint l'intercommunalité du Diois (partie amont). Celle-ci débouche en 1990 sur un premier contrat de rivière : au total, ce processus de restauration de la Drôme s'étalera sur dix-sept ans, au cours desquels plusieurs contrats de rivière seront conclus.

⁷ Selon les termes de la délibération n°05.07.384 du Conseil régional de la Région Rhône-Alpes qui institue les « Grands projets Rhône-Alpes ».

de ce périmètre⁸. Ces collaborations contribuent elles aussi à alimenter le caractère pionnier du territoire dans une diversité de domaines.

3. Les facteurs favorables à l'émergence d'une dynamique de la transition

Le dynamisme de la vallée de la Drôme, dont la multiplication d'innovations sociales visant à favoriser la transition est un indicateur, trouve une part de son explication dans des circonstances spécifiques, qui créent un contexte favorable à l'émergence de ces innovations. Comme nous le verrons plus loin, des facteurs géo-physiques et strictement économiques ont joué un rôle : la nécessité de réhabiliter la rivière de la Drôme, fortement dégradée à la fin des années 1980, et la nécessité de développer une agriculture alternative, compte tenu de la relative pauvreté des sols et de l'impossibilité de demeurer compétitif face aux produits agricoles en provenance d'autres régions de France, puis d'Espagne et du Portugal, ont été déterminants. Nous passons ici en revue trois autres facteurs importants, qui ont pu constituer un terreau fertile à l'innovation, et peut-être semé les germes d'une véritable « culture de la transition ».

3.1. L'alliance entre les nouveaux arrivants et les natifs du territoire

Les dynamiques démographiques, tout d'abord, ont eu un impact important sur les évolutions culturelles. Au cours des années 1950 et 1960, à l'instar de l'ensemble des zones rurales en France à cette époque, le territoire de la vallée de la Drôme était en fort recul démographique, en raison du départ d'un grand nombre d'habitants, notamment des jeunes en quête d'emplois rémunérateurs. Cette tendance s'est infléchie légèrement au milieu des années 1970, et s'est inversée à partir des années 1990, tendance qui s'est confirmée dans la période récente.

Selon les dernières données disponibles, de 1999 à 2006, le territoire est passé de 50 800 habitants à 54 400 habitants, ce qui représente une augmentation annuelle de 1 %. L'essentiel de cette évolution est dû à l'arrivée de « néo-ruraux », en quête d'une meilleure qualité de vie et soucieux de s'évader des pressions de la vie urbaine : les migrations expliquent 0,85 % de croissance annuelle de la population, alors que la contribution du solde naturel (naissances – décès) n'est que de 0,12 % (Maury, 2011).

⁸ Ainsi, la thèse de Yannick Sencébé (2001) a porté sur les dynamiques démographiques dans le Diois pour explorer la notion d'appartenance à un lieu ; la thèse de Sabine Girard (2012) a étudié la territorialisation des politiques de l'eau dans la vallée de la Drôme ; la thèse de Marie-Laure Duffaut-Prévoist (2015) a examiné la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) de la vallée de la Drôme afin d'explorer la notion d'ancrage territorial ; enfin, la thèse de Sibylle Bui (2015) a analysé les mécanismes de transition vers l'agroécologie à l'échelle du système agri-alimentaire territorial.

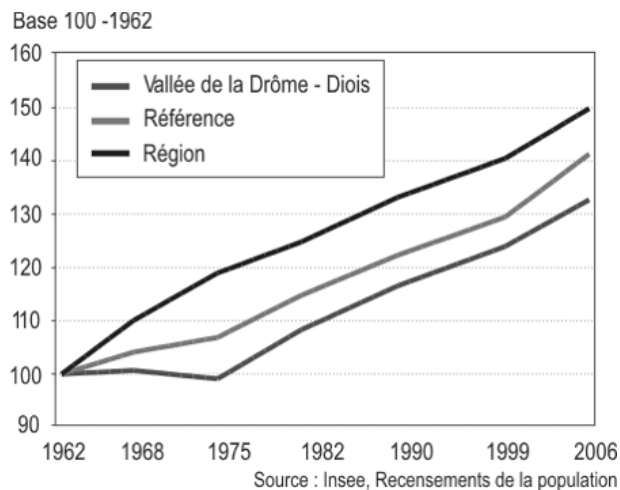


Figure 2. Évolution de la population depuis 1962. Source : Maury, 2011

Sur ce graphique et le suivant, la « Région » désigne la Région Rhône-Alpes (élargie depuis 2016 en Région Auvergne-Rhône-Alpes) dans laquelle s'insère le département de la Drôme.

La « Référence » désigne un ensemble de territoires de France de type rural, comparables par leurs caractéristiques au territoire de la Vallée de la Drôme-Diois.

Qui sont ces néo-ruraux que nous avons évoqués ci-dessus ? Plus de la moitié de ces nouveaux arrivants viennent de la région Rhône-Alpes, et beaucoup des centres urbains de Valence et Montélimar ; cependant, un nombre significatif vient d'autres régions de France, y compris d'Île-de-France (Maury, 2011), voire d'Europe du Nord (Suisse, Pays-Bas et Belgique notamment). Les arrivants des années 1970 et 1980 étaient souvent imprégnés des idéaux d'autonomie et de valeurs post-matérialistes typiques de la génération venue à maturité avec mai 1968, ou des convictions de l'écologie profonde telle que portée par des auteurs comme Ivan Illich, André Gorz ou René Dumont. Leur arrivée a donc contribué à déstabiliser les routines existantes.

Dans la période plus récente, bien que parmi ces nouveaux arrivants figurent aussi des retraités (16 % du total), la plupart sont des jeunes couples, souvent avec enfants : entre 1999 et 2006, par exemple, le nombre d'enfants de 5 à 14 ans augmente de 7 % dans le territoire, et le nombre de jeunes adultes (âgés de 30 à 39 ans) augmente de 12 %⁹. Or, ces jeunes couples, à la recherche d'une meilleure qualité de vie, sont souvent porteurs de choix de modes de vie « différents ». Certains traduisent ce choix en orientant leurs enfants vers une pédagogie alternative.

⁹ L'arrivée de ces néo-ruraux vient donc contrebalancer, en partie, le vieillissement de la population locale, bien que celui-ci se poursuive compte tenu des nombreux départs du territoire des jeunes âgés de 15 à 24 ans (Maury, 2011).

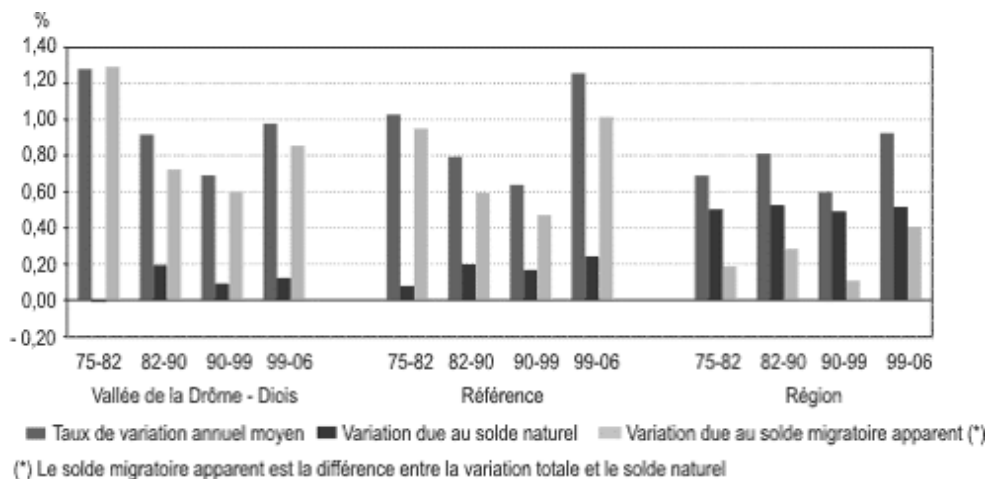


Figure 3. Taux de variation annuel de la population. Source : Maury, 2011

C'est souvent de l'alliance entre ces nouveaux arrivants et les natifs du territoire, heureux en général de voir le territoire revivre mais inquiets, parfois, des bouleversements que pourraient entraîner ces évolutions, qu'ont pu naître des dynamiques de transition. Encouragés par l'accueil reçu des natifs du territoire, certains de ces néo-ruraux se sont fortement investis dans les structures intercommunales. C'est souvent de là qu'est partie l'expérimentation sociale. Que ces nouveaux arrivants se soient trouvés à l'origine sans réseaux sociaux dans le territoire, et aient dû le plus souvent créer leur propre activité, y a probablement contribué : non seulement car cette situation des nouveaux arrivants a encouragé l'esprit d'initiative, mais également parce que pour beaucoup d'entre eux, s'investir dans la vie du territoire a pu être vécu comme une manière de retisser des réseaux sociaux, et comme plusieurs interlocuteurs l'ont exprimé, de « rendre au territoire ce qu'il nous a donné ».

Par là peut s'expliquer également, en partie, que l'économie sociale et solidaire occupe 17 % des salariés dans le territoire. Ce chiffre situe la vallée de la Drôme nettement au-dessus de la moyenne nationale, qui est de l'ordre de 10 %. Outre le rôle qu'ont pu jouer à cet égard ces nouveaux arrivants, le dynamisme de l'économie sociale et solidaire (ESS) peut s'expliquer par la situation de l'économie du territoire. Car, quoiqu'il puisse être enviable à bien des égards, le territoire est pauvre. Plus de la moitié des ménages (52 % en 2006) ont des revenus qui se situent en-dessous du seuil d'imposition (alors que ce pourcentage est de 43 % pour la Région Rhône-Alpes), et 18 % des ménages (et jusqu'à 23 % dans le Diois) vivent sous le seuil de pauvreté : la moyenne des revenus d'un ménage se situe à 19 817 euros en 2007, ce qui est inférieur de 4 % au revenu moyen de zones rurales de France présentant des caractéristiques similaires (Maury, 2011). Dans ce contexte, non seulement avoir un esprit d'initiative est précieux pour qui veut vivre dans le territoire, mais en outre les mécanismes de l'économie sociale et solidaire répondent à un véritable besoin. Comme cela a été relevé à partir d'autres exemples (Defourny *et al.*, 2009), c'est donc la conjonction des

conditions de nécessité et de « communauté de destin » vécue dans les engagements collectifs autour des nouveaux défis socio-économiques qui permettent d'expliquer l'émergence de ces initiatives de l'ESS.

Nous situons donc cette dynamique de « migration » et d'intégration parmi les principales conditions favorables à l'émergence d'initiatives de transition, notamment celles relevant de l'ESS. Ceci ne signifie pas que ce phénomène migratoire n'a eu que des effets positifs. Une proportion significative des nouveaux arrivants (près d'un cinquième, comme on vient de le voir, sur la période 1999-2006) est composée de retraités, qui viennent, pour certains, rechercher dans la Drôme surtout la tranquillité et la beauté des paysages. En outre, un logement sur cinq dans le territoire (et jusqu'à 37 % dans le Diois) est une résidence secondaire, occupée seulement quelques semaines par an par ses propriétaires (Maury, 2011). Bien que cette présence contribue dans une mesure non négligeable à la vie économique de la région, elle peut aussi avoir pour effet de ralentir certaines initiatives qui pourraient contribuer à la transition. Celle-ci, en effet, ne saurait s'entendre uniquement comme la préservation des territoires contre le développement de grands projets pouvant nuire aux équilibres des écosystèmes : elle comprend aussi des innovations qui peuvent transformer les territoires, et rencontrer ainsi l'opposition des groupes de la population qui souhaitent principalement que les paysages soient préservés. Le récit qui nous a été fait de la tentative de déployer des éoliennes à partir de la fin des années 1990 illustre ce conflit potentiel : cette tentative a rencontré la résistance non seulement des conseils locaux de développement et d'une tradition dans laquelle la fourniture centralisée d'électricité par le nucléaire a toujours joué un rôle important, mais aussi d'habitants craignant que l'installation d'éoliennes vienne défigurer les paysages qui constituent, à leurs yeux, le principal attrait de la vallée (atelier Énergie du 29 janvier 2016). Ce fameux « effet NIMBY »¹⁰, pensons-nous, ne peut être concilié avec une décentralisation de la décision et une exigence de participation forte, qu'en érigeant les acteurs locaux en co-auteurs de la décision : nous y revenons ci-après¹¹.

3.2. La contribution des acteurs économiques

Bien que reposant en partie sur la croissance de l'ESS et d'initiatives citoyennes issues d'un engagement militant et bénévole, la transition dans la vallée de la Drôme n'aurait pas pu se concevoir sans le soutien du monde de l'entreprise, et sans les retombées qui ont pu en résulter en termes de création d'emplois. En effet, une des caractéristiques importantes de cette transition, que l'association Biovallée notamment vise à soutenir, est qu'elle repose sur la mise sur pied de collaborations entre entreprises, qui, au lieu de se vivre uniquement comme concurrentes les unes des autres, se considèrent comme parties prenantes d'une dynamique territoriale.

De ce point de vue, l'expérience de la vallée de la Drôme rappelle d'autres épisodes célèbres qui ont vu des régions naître, ou renaître, grâce à des alliances entre acteurs économiques d'un même bassin de vie. L'histoire de Tupelo, dans l'État du Mississippi aux

¹⁰ Acronyme de l'expression anglaise *not in my backyard*, littéralement : « pas dans mon jardin ».

¹¹ Voy. 4., a), ci-dessous, la discussion sur les motivations intrinsèques.

États-Unis, a été largement documentée (Putnam, 2000 : 323-324 ; Grisham, 1999 ; Grisham et Gurwitt, 1999). Victime d'une tornade d'une exceptionnelle violence en avril 1936, la ville est menacée de dépérir au cours des années 1940 avant qu'un enfant du pays, George McLean, sociologue de formation, entreprenne de relancer une dynamique locale : McLean prend la direction du principal journal local et convainc les entrepreneurs locaux d'unir leurs forces pour développer une industrie laitière, et sortir de la forte dépendance vis-à-vis de la production de coton. Il encourage la création d'une fondation (Community Development Foundation) à partir de laquelle s'entame un travail de réhabilitation des écoles et d'un centre hospitalier, et qui soutient un ensemble d'organisations locales. Les entreprises souhaitant s'installer dans le comté sont accueillies à condition de payer des salaires suffisamment élevés, venant soutenir la relance de l'économie locale. Finalement, dans les zones rurales environnantes, des conseils de développement rural sont créés, afin de favoriser la construction d'actions collectives par exemple pour le recyclage des déchets. Au total, ces initiatives ont contribué à recréer ce que Vaughn Grisham, l'observateur le plus attentif de ces développements, appelle le « capital social » de la ville, expression que Robert Putnam popularisera à partir de 2000 (Putnam, 2000) : une combinaison de confiance entre acteurs locaux, de réseaux formels et informels, et de normes sociales, qui favorisent la reconstitution du tissu économique.

Ce « capital social », ciment de la confiance entre acteurs à l'échelle locale, est à la fois ce qui résulte de l'action collective et de la construction en commun de certains bien collectifs, et ce qui favorise cette construction même¹². Une de ses manifestations est l'existence de relations de coopération entre acteurs économiques locaux. Cela se repère à la mise sur pied d'initiatives visant à une répartition plus équitable de la valeur le long de la chaîne d'approvisionnement, comme l'illustrent les exemples de la Carline ou Agricourt, ou encore la construction en commun de solutions comme dans les FabLab. Ces collaborations se nouent même entre acteurs économiques qui sont en principe en position de concurrents les uns par rapport aux autres. Bien que la concurrence ne soit pas absente – en matière d'écotourisme dans la vallée de la Drôme, elle est même un stimulant à l'innovation permanente –, elle va de pair avec des collaborations entre acteurs d'un même secteur, afin d'éviter en particulier qu'elle ne résulte en une spirale négative sur laquelle l'on pourrait déboucher en misant la compétitivité sur l'abaissement des coûts au détriment de la qualité. Concurrence et coopération ne sont pas antinomiques mais en partie complémentaires : c'est précisément parce que la coopération existe – parce que les acteurs économiques d'un même secteur s'entendent pour ne pas faire concurrence sur les coûts –, que la concurrence force à miser sur l'innovation et la réputation (Piore et Sabel, 1984 : 270). D'autre part et surtout – car cette lecture économiciste ne concerne en réalité qu'une dimension de la situation qui demeure relativement secondaire aux yeux des acteurs concernés –, les acteurs économiques

¹² Le « capital social » dont il s'agit ici ne doit pas s'entendre, comme chez Bourdieu (1980), comme une ressource à la disposition de l'individu qui est inséré dans des réseaux et peut dès lors « exploiter » ceux-ci pour maintenir certaines positions de pouvoir, mais plutôt, comme chez Coleman, comme une caractéristique liée à un groupe et aux relations qui se développent entre ses membres : « Comme le capital physique est créé en fabriquant des outils qui facilitent la production, le capital humain résulte d'un changement qui donne aux personnes des connaissances et des capacités améliorant leurs possibilités. Le capital social quant à lui provient de changements des relations entre les personnes qui facilitent les actions » (Coleman, 1990 : 304).

partagent un ensemble de valeurs, liées à la fois à l'identité du territoire et, pour ceux qui y adhèrent, à la vision que promeut Biovallée, qui favorisent l'instauration de rapports fondés sur la confiance et l'entraide mutuelles. C'est la concurrence à l'échelle nationale ou mondiale qui stimule l'innovation ; mais au sein du territoire, c'est une forme de coopération qui l'emporte, car c'est d'abord la réputation qui s'attache au réseau d'entreprises locales qui permet à celles-ci d'émerger (Duffaud-Prevost, 2015).

L'engagement en faveur de certaines valeurs liées au développement est indissociable, dans cette mesure, de la constitution de réseaux entre acteurs économiques qui contribuent au développement de l'économie locale. Le cas des éco-hébergeurs de la Biovallée en fournit un premier exemple typique. En 2013, quelques « hébergeurs » gérant des établissements d'accueil, de la manière la plus écologique et la plus en lien avec le territoire possible, ont commencé à échanger autour de leurs pratiques. Opérant avec le soutien de l'association Biovallée, ils décident de se désigner comme « éco-hébergeurs de la Bio-vallée » et se dotent d'une charte s'articulant autour de trois thèmes (énergie, habitat et eau ; achats et alimentation ; et sensibilisation aux actions écologiques globales). Ils sont aujourd'hui au nombre de douze. Le site du groupement des éco-hébergeurs ¹³ précise :

Pour être membre du groupement, un hébergeur doit prouver son excellence dans un des trois thèmes et s'engager à améliorer la qualité écologique de sa structure, que ce soit au niveau de l'habitat, de l'énergie, de l'alimentation et des achats en circuits courts, exempts de pesticides, ou encore de l'ancrage de ses actions dans le territoire.

Le même site est très explicite quant à l'esprit de collaboration qui gouverne leurs rapports :

Nous pensons que fédérer les bonnes volontés, que travailler ensemble, collaborer plutôt que s'isoler fait grandir, est source de développement humain et économique. La sève de notre groupement est l'échange et la mise en commun. Échange de bonnes pratiques, de compétences entre les membres du groupement. Mise en commun d'informations, d'un site Internet. Notre territoire d'échange s'appelle Biovallée.

Certes, des difficultés subsistent, notamment en raison de l'engagement variable, au sein du groupement, des différents éco-hébergeurs. Dans l'ensemble cependant, la mutualisation des ressources et le partage de bonnes pratiques sont perçus comme des atouts (atelier Économie circulaire et collaborative du 29 janvier 2016).

Les relations de confiance qui s'établissent entre éco-hébergeurs à travers le groupement permettent non seulement de garantir la qualité de la « marque » des éco-hébergeurs de la Biovallée dans le domaine du tourisme écologique, avec les gains réputationnels qui en résultent, mais aussi, par exemple, la pratique consistant pour l'éco-hébergeur qui ne dispose pas d'une capacité suffisante à renvoyer un client vers un autre membre du groupement. C'est cette dimension d'entraide mutuelle qui paraît la plus décisive, plutôt que le souci de préserver la « marque », comme en atteste le fait que les éco-hébergeurs n'utilisent pas « Biovallée » dans leur communication vers l'extérieur. De même – second exemple –, l'épicerie coopérative La Carline illustre à sa manière une volonté de sortir de la logique de la mise en concurrence entre les acteurs d'un même secteur. Il est ainsi remarquable que l'arrivée éventuelle de nouveaux producteurs fournisseurs est soumise à l'approbation du

¹³ www.sejours-ecologiques-en-drome.fr

Collège des Producteurs, et que les marges de l'épicerie soient fixées à un niveau plus faible pour les produits issus de la région, afin de permettre de rémunérer les producteurs locaux à un prix décent. La logique d'entraide l'emporte ici sur la logique du profit ; la coopération, sur la concurrence.

3.3. L'identité normative du territoire

Un autre facteur important est celui de ce que nous appellerons l'identité normative du territoire. L'expression renvoie au fait que la constitution d'une communauté d'intérêt au sein d'un territoire donné passe par la construction de normes sociales largement admises au sein de cette communauté. Bien que leurs préférences initiales puissent s'en écarter, les individus adhèrent progressivement à ces normes afin de renforcer leur sentiment d'appartenance et de réduire la dissonance cognitive qu'ils ressentent tant que leurs préférences « privées » ne sont pas alignées sur ces normes (Elster, 1985 : 109-140). L'action publique est vouée à l'échec aussi longtemps qu'elle néglige de tenir compte de ce ciment qui « fait » la communauté : à envisager les individus comme « de purs atomes déliés des multiples contextes dans lesquels leurs vies s'enracinent », fait remarquer Eric Maurin, « les politiques contemporaines n'atteignent pas la société comme elles pensaient le faire » (Maurin, 2015 : 12).

Il y a deux faces à cette distance qui peut s'installer entre l'action politique, qui tente d'orienter la société, et les normes sociales auxquelles l'individu est incité à se conformer. D'un côté en effet, cette distance implique que l'action politique peut manquer sa cible : ainsi Maurin note-t-il que le « conformisme » est « en train de devenir l'un des principes qui fait que la société échappe au politique, et n'est jamais atteinte ni modelée par l'action publique – comme on voudrait qu'elle le soit » (Maurin, 2015 : 14). D'un autre côté cependant, l'action sur les normes sociales peut être un levier de transformation sociale, dont le potentiel est encore partiellement sous-exploité. Si, dans une société pluraliste qui admet la coexistence de plusieurs conceptions de la vie bonne, toute tentative de l'État d'influencer les normes sociales peut être vue avec méfiance (elle sera dénoncée, au mieux, comme « paternaliste », et comme opérant au détriment de la liberté individuelle d'autodétermination), les collectivités n'en ont pas moins pour mission de proposer un récit collectif auquel les individus peuvent se rapporter et adhérer, dans la confiance où ils seront que d'autres, au sein de la communauté, partagent cette même « vision » – ou que d'autres « visions » du changement seront accueillies avec faveur, dans le respect de la diversité. Ainsi les collectivités peuvent-elles proposer une « stratégie », aussi éloignée de la « planification » que de la « gestion » où seul le court terme importe. Calame exprime ainsi ce qui caractérise la « stratégie » :

La planification suppose le contexte connu et les réactions des autres acteurs prévisibles. La stratégie, au contraire, suppose une vision claire de la direction vers laquelle aller [...] et un art consommé de la marche, un art de l'adaptation à un contexte souvent imprévisible, un art de l'invention collective, un art de la coopération. Un grand stratège est à la fois porteur de l'utopie, qui fédère des énergies, et adepte d'un pragmatisme de tous les instants, pour s'adapter aux circonstances. (Calame, 2012 : 27)

Les efforts investis autour du projet Biovallée pour bâtir un récit collectif – que l'association Biovallée, en partie, a pour mission de nourrir – en favorisant sa co-construction entre collectivités publiques et acteurs sociaux, servent une fonction précise. Il s'agit de faire converger autour de ce récit les stratégies des différents acteurs, et de favoriser ainsi l'émergence de l'action collective. Il s'agit aussi de légitimer les initiatives des innovateurs sociaux, qui se sentent encouragés à aller de l'avant. Plusieurs interlocuteurs ont souligné ce point, en faisant référence au « droit à l'expérimentation » et même au « droit à l'erreur », qui serait reconnu tant aux collectivités adoptant des politiques publiques qu'aux porteurs de projets qui, dans d'autres territoires, pourraient ne rencontrer qu'indifférence au mieux, scepticisme au pire.

Ce récit collectif s'appuie sur un ensemble de métaphores et d'images fortes (la Biovallée présentée comme le « Fribourg rural », comme une « vallée berceau », ou comme terre d'accueil de pionniers ou de résistance). La construction d'un tel récit est un travail de construction continue, qui se poursuit à l'heure actuelle. Il y a tout lieu de penser qu'à l'avenir, les modèles éducatifs fondés sur une pédagogie alternative comme celle que proposent les écoles « différentes » (voir Viaud, 2005), mais aussi la production de connaissance dans des lieux de formation telle que l'École de la Nature et des Savoirs, favoriseront la poursuite de la construction d'un tel récit.

Au-delà de la parole officielle en effet, ou du récit mobilisateur que produit une association comme Biovallée, les normes sociales forgeant l'identité de la communauté sont construites en permanence par des « entrepreneurs de morale » (Becker, 1963 (1985) : chap. 8), soit que ceux-ci entreprennent des « croisades » pour créer des normes, soit qu'ils contribuent à les faire appliquer : c'est aussi par ce nouveau répertoire que se marque l'influence de figures telles que celles des élus qui ont été les principaux artisans du projet Biovallée.

4. La dynamique de la transition en acte

La mission au départ de laquelle cette étude a été construite a fait émerger un ensemble de questions, suscitées par les entretiens que nous avons eus avec les participants aux ateliers thématiques et autres acteurs de terrain, portant sur les conditions de la transition écologique et sociale sur le territoire du Val de Drôme. Les sections suivantes approfondissent trois ensembles de questions, qui ont émergé de façon récurrente dans les quatre ateliers thématiques organisés au cours de la mission. Ces questions concernent les motivations des acteurs ; le lien entre motivations individuelles et action collective ; et la mise en place d'une nouvelle grammaire de l'action publique.

Nous résumons par le schéma suivant, volontairement simplificateur, ce que l'on pourrait appeler les « ingrédients de la transition », tels qu'ils nous semblent à l'œuvre dans la vallée de la Drôme.

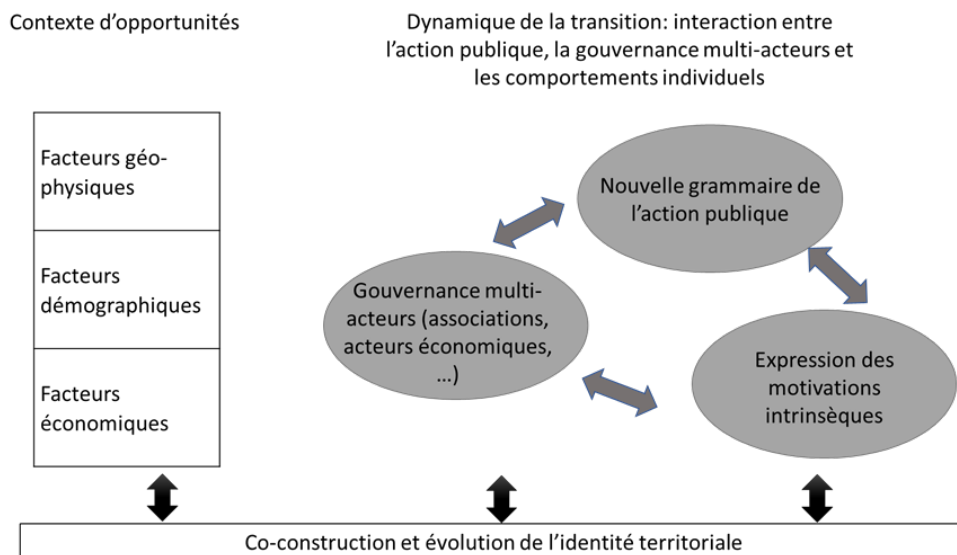


Figure 4. Les ingrédients de la transition dans la vallée de la Drôme : l'articulation des niveaux individuel, organisationnel et institutionnel

4.1. La question des motivations intrinsèques

Les recherches sur l'action collective mettent en avant le rôle décisif des motivations intrinsèques pour réaliser des changements durables de comportement en faveur de la fourniture de biens collectifs (par exemple, Ostrom, 1998 ; Mauerhofer *et al.*, 2013). Tout en reconnaissant le rôle important des politiques publiques dans l'action collective, ces recherches montrent qu'un véritable processus de transition dépend d'une combinaison réussie de motivations extrinsèques (découlant du cadre réglementaire et des incitants économiques) et intrinsèques. Au départ d'une étude de cas portant sur un des plus grands parcs naturels au Mexique, des chercheurs ont ainsi montré qu'une politique de biodiversité basée sur l'expérimentation avec des initiatives locales et qui promeut l'expression des motivations intrinsèques en faveur de la biodiversité, s'est avérée plus efficace qu'une politique de compensation monétaire. Une comparaison avec une politique de compensations monétaires dans une autre partie du parc, portant sur une période de dix ans, a montré que cet effet était spécialement fort sur le long terme (Garcia-Amado *et al.*, 2013). Plus précisément, ces recherches montrent que si des outils classiques basés sur des motivations extrinsèques peuvent agir de façon plus rapide et sur une échelle plus large, les politiques basées sur l'expression des motivations intrinsèques ont des impacts plus durables sur les changements de comportements, même si elles impliquent souvent une prise de risque plus grande et exigent davantage de temps avant de produire leurs effets.

La question de l'équilibre délicat entre motivations intrinsèques et motivations extrinsèques a été souvent évoquée par les participants aux ateliers et par les personnes ressources rencontrées. Ces différentes personnes, qu'elles soient à l'initiative ou partie prenante de projets innovants sur le territoire, expriment toutes un engagement mêlé par des valeurs en lien avec l'environnement, des visions du monde, un souci de construction de liens sociaux, des identités et/ou des envies et des émotions personnelles : ce sont ces valeurs qui les font agir, bien davantage que des incitants externes, la recherche de bénéfices matériels, ou des visées instrumentales ou utilitaires du développement durable. Qu'ils cherchent à répondre à un problème pratique ou s'inscrivent dans une perspective réfléchie de transformation sociétale, les participants manifestent quasiment tous une aspiration à autre chose, à une autre manière de faire, d'être en relation, de travailler, de décider. Ces aspirations se situent généralement sur un autre plan que celui de la logique réglementaire ou économique « classique ».

Les aspects financiers ou matériels sont bien entendu largement évoqués, mais comme des facilitateurs ou des obstacles au développement des projets ou à leur pérennité, comme des éléments plus périphériques et non premiers des projets. Autrement dit, les acteurs rencontrés affirment que leur engagement est alimenté par le sens qu'ils donnent à leurs actions plutôt que par les avantages matériels qu'ils pourraient en retirer ou par l'obligation qu'ils auraient de se conformer à telle ou telle injonction. Il pourrait bien entendu s'agir d'un effet de discours (présentation de soi, norme de groupe) ou d'un biais de sélection dans nos participants, mais ces observations sont cohérentes avec une somme considérable de travaux concernant la motivation et l'engagement (Eccles et Wigfield, 2002).

Par ailleurs, même si les intervenants évaluent de façon variable – parfois contradictoire – le Projet Biovallée selon leurs intérêts ou leurs positions institutionnelles, ils sont unanimes à souligner la différence entre le mode de fonctionnement du projet Biovallée et d'autres politiques plus centralisées sur la vallée de la Drôme. Par exemple, les trois axes stratégiques du Projet Biovallée, tels que précisés dans le Protocole (2009), reflètent certains éléments de cet équilibre délicat entre motivations intrinsèques et motivations extrinsèques. Tout en voulant promouvoir le développement économique de la région (axe 2), le projet met l'accent sur l'imaginaire d'un éco-territoire de référence (axe 1 : « vers un Fribourg rural ») et d'un territoire apprenant (axe 3 : « construction d'un éco-territoire école ») : ceci rejoint l'idée de la construction d'un récit mobilisateur, à laquelle nous avons fait référence plus haut. Des projets expérimentaux dans le domaine du développement durable, comme la construction d'éco-quartiers pilotes (axe 1), ou la volonté de soutenir la création de nouvelles activités de formation « liées aux secteurs d'excellence de Biovallée » (axe 3) sont explicitement présentés dans une optique de croiser l'expression de motivations intrinsèques et de motivations extrinsèques. D'après les auteurs du projet, l'enjeu est autant de construire un imaginaire positif autour du développement durable, que de promouvoir de nouvelles opportunités économiques : « il s'agit au final, par des études et des expérimentations, de définir progressivement ce qu'est un éco-territoire de référence et commencer à le construire par un aménagement concerté »¹⁴. Très descendante dans un premier temps, c'est-à-dire exclusivement portée par les intercommunalités, la démarche a évolué vers une co-construc-

¹⁴ *Protocole Biovallée*, 2009, p. 12.

tion avec la création de l'association Biovallée. Les programmes de développement rural Leader, déjà présents sur le territoire avant le projet Biovallée, sont aussi cités par certains intervenants comme étant un exemple important de projet de développement économique réussi à forte dimension participative, laissant une grande liberté de choix aux acteurs.

L'incorporation de politiques qui favorisent l'expression de motivations intrinsèques dans les projets collectifs en encourageant l'appropriation au niveau local par des mécanismes de participation spécifiques n'est pas sans risques (Huitema et Meijerink, 2014 ; Mermet et Salles, 2015). D'une part, les outils basés sur la participation et l'apprentissage collectif peuvent constituer un frein à la croissance économique, en ralentissant certains projets d'investissement par des dialogues sociaux longs et complexes. D'autre part, la littérature souligne le potentiel d'instrumentalisation de ces outils par les pouvoirs publics, qui peuvent s'en servir à des fins de légitimation de décisions déjà arrêtées (Mermet et Salles, 2015 ; Hinrichs, 2003). Bien qu'ils puissent paraître en contradiction l'un avec l'autre, ces deux risques peuvent voir leurs effets se combiner en pratique. Lorsque les instances participatives sont perçues comme instituant des points de veto, ou comme faisant obstacle à l'interrogation de certaines données présentées comme des « évidences » soustraites à la discussion sans qu'il en découle une véritable appropriation par les acteurs sociaux, la consultation peut entraîner des lenteurs, alors que dans le même temps sa valeur ajoutée peut sembler faible aux yeux des participants, celle-ci paraissant ne servir qu'à faire avaliser une décision qui rencontre des résistances à l'échelle locale, au nom même de ces « évidences » imposées d'en haut. En outre, le risque de capture des processus de consultation ne peut être écarté. Par exemple, un projet de construction d'éoliennes a été freiné par l'absence de consensus dans le Conseil Local de Développement (CLD) du Diois, semble-t-il, notamment en raison de la présence au sein de cette instance de certains employés d'EDF, empreints d'une culture favorable au nucléaire. De plus, ce Conseil est perçu par certains intervenants comme une instance consultative construite de façon centralisée, par les politiques, donc sans véritable processus collectif de construction de la participation.

La question du cadre approprié à une combinaison réussie de comportements motivés de façon extrinsèque et de façon intrinsèque – c'est-à-dire de la meilleure façon de faire jouer ensemble réglementations juridiques, incitants économiques et valeurs portées par les individus – n'a pas été étudiée de façon systématique pour le cas du Val de Drôme. Il serait intéressant, par exemple, d'évaluer si les facteurs mis en évidence dans d'autres études comparatives (Ryan et Deci, 2000a et 2000b ; Dedeurwaerdere *et al.*, 2015) sont également pertinents pour ce territoire-ci. Les études disponibles mettent en avant trois facteurs psychosociaux qui semblent favoriser ou soutenir le développement des motivations intrinsèques dans des trajectoires d'apprentissage : 1) le sentiment de se sentir *compétent* par rapport aux tâches à effectuer (« vais-je être capable ? ») ; 2) le sentiment d'*affiliation* à un groupe avec un projet porteur (« cela me relie-t-il à des gens qui me reconnaissent ; l'initiative me permet-elle de m'inscrire dans une communauté où je me sens reconnu ? ») et 3) le sentiment d'*auto-détermination* par rapport aux choix posés (« ai-je mon mot à dire ? L'initiative me permet-elle d'exprimer des points de vue ou des valeurs auxquelles j'adhère ? »). Un enjeu important pour la transition écologique et sociale pourrait donc être d'imaginer des dispositifs, tant au niveau de projets locaux qu'au niveau de politiques territoriales, qui favorisent la

reconnaissance ou l'acquisition de compétences par les citoyens et les entreprises, renforcent la convivialité, et stimulent la participation à la définition des problèmes et aux prises de décision. À l'inverse, des recherches récentes soulignent les effets négatifs des éléments contextuels qui vont à l'encontre des trois vécus psycho-sociaux qui viennent d'être évoqués (Assor, Kaplan, Kanat-Maymon et Roth, 2005). Par conséquent, les cadres d'action qui ne reconnaissent pas les compétences des personnes concernées, qui communiquent qu'il vaut mieux laisser agir d'autres acteurs plus compétents, qui imposent des solutions toutes faites, qui renforcent la méfiance et le repli sur soi, qui sont perçues comme visant l'obéissance ou la soumission à des normes imposées de l'extérieur (*via* le contrôle et la menace de sanction), seraient peu favorables à l'émergence et au succès des initiatives de transition : de fait, si elles émergent malgré tout, ce sera surtout en réaction à un contexte perçu comme « orientant » l'acteur ou tendant à le « contrôler ».

Dans les quatre ateliers thématiques ont été présentés des projets relevant du domaine de la culture et de l'éducation au développement durable, et leurs représentants font clairement référence à ces facteurs qui favorisent l'expression des motivations intrinsèques. Ainsi, l'association Court-Circuit promeut l'approvisionnement en produits locaux par les cantines scolaires à travers des actions de sensibilisation autour du goût des aliments et du lien au territoire. Certes, il y a un enjeu économique autour du développement des filières locales. Mais la pédagogie de l'association entend avant tout favoriser les motivations intrinsèques. Comme le dit le président de l'association : « on progresse très prudemment. Il faut que les gens prennent du plaisir, puissent se sentir valorisés » (atelier Culture et éducation du jeudi 28 janvier 2016). Un autre exemple d'une association avec un rayonnement important sur la vallée de la Drôme, l'association Écologie au Quotidien, entend également explicitement contribuer à une pédagogie de la transition qui met en avant la transition « intérieure », fondée sur une appropriation par l'individu lui-même des valeurs de convivialité, de décelération, et d'altruisme, comme condition de la transition écologique et sociale : au lieu qu'il s'agisse de brider l'individu ou de le contraindre, il s'agit de lui permettre d'exprimer ce qu'il recèle en lui comme potentiel, et de lui fournir l'occasion de contribuer à l'action collective de transition.

Dans une autre thématique, celle de la transition énergétique, le projet Dorémi met de son côté l'accent sur l'aspect positif de la transition et la contribution au développement des compétences. Comme souligné par un des responsables de l'association Biovallée, Dorémi n'aborde pas « de front » les questions climatiques. Il met plutôt l'accent sur les compétences locales et la formation des artisans dans le développement d'une filière d'éco-habitation (atelier Énergie du vendredi 29 avril 2016). Cependant, même si dans l'intention le projet Dorémi reflète un équilibre intéressant entre motivations intrinsèques et extrinsèques, il n'a finalement pas permis, selon ses différentes parties prenantes, de faire émerger une dynamique collective pérenne. Les raisons en sont multiples ; parmi elles figurent les difficultés de coordination entre acteurs, sur lesquelles nous reviendrons dans la sous-section suivante.

Finalement, l'accent mis par beaucoup de porteurs de projet en vallée de la Drôme sur l'importance de la durabilité économique des initiatives et la faible compréhension, voire l'opposition ouverte, de certains milieux politiques à l'égard de telles initiatives, constituent autant de limites à ce que l'on peut accomplir par le levier des motivations intrinsèques.

En particulier, comme le souligne l'étude comparative de Mermet et Salles (2015), en cas de désaccord majeur entre les parties prenantes, les solutions pour la transition écologique et sociale ne peuvent pas venir uniquement d'une amélioration du dialogue ou d'une plus grande expression des motivations intrinsèques. La difficulté de faire accepter un projet de création d'un parc d'éoliennes, dans l'épisode décrit ci-dessus, en offre une illustration. Cependant, dans les situations plus ouvertes d'incertitude partagée, d'exploration de nouveaux savoirs et d'ajustement des valeurs entre les parties prenantes, l'aménagement d'un contexte favorisant la possibilité pour les acteurs d'exprimer leur souhait de contribuer à une dynamique (au départ de ce que nous appelons leurs « motivations intrinsèques ») peut constituer un des éléments clefs d'une politique de transition sur le long terme.

4.2. Des motivations individuelles au processus systémique de transition

L'importance des motivations intrinsèques dans les dynamiques de changement des comportements individuels et dans leur pérennisation conduit à une autre question, qu'aborde une ample littérature scientifique sur les transitions mais qui a été peu explorée par des études empiriques dans sa complexité : la question du lien entre processus d'évolution individuelle et processus systémiques de transition. Un des aspects de ce passage de l'innovation microsociale à la transformation sociétale concerne l'élargissement de l'adhésion et de la participation aux projets initiés. Cette question s'est révélée au cours des quatre ateliers comme étant au cœur des interrogations des porteurs d'initiatives. La majorité des participants a souligné le caractère encore marginal et minoritaire de leurs approches, et ils sont nombreux à se demander comment attirer plus d'individus dans leur initiative et/ou comment favoriser l'essaimage ou le développement de leur initiative, de manière à ce qu'elle ait un impact plus prononcé sur les dynamiques de développement du territoire. Les ateliers ont permis d'alimenter deux niveaux d'analyse auxquels peuvent être traitées ces interrogations.

Le premier niveau est celui, « micro », de l'initiative ou du projet. Il est frappant de constater à quel point la plupart des projets que les participants ont présenté lors des ateliers sont portés par des organisations associant plusieurs groupes d'acteurs. Or les travaux qui s'intéressent aux systèmes alternatifs soulignent l'importance des dynamiques multi-acteurs dans la construction de projets constituant des alternatives au système conventionnel : c'est le cas par exemple des travaux portant sur les systèmes alimentaires alternatifs (Deverre et Lamine, 2010) ou encore sur l'économie sociale et solidaire (Defourny et Nyssens, 2017).

Sans doute le souci d'attirer au-delà du cercle des convaincus explique-t-il que les porteurs de projets mettent le plus souvent l'accent, plutôt que sur l'objectif de la transition sociale et écologique vers une société durable, sur les enjeux plus immédiats qui touchent les individus dans leur quotidien : le discours parle non pas d'objectifs abstraits, de long terme, et connotés idéologiquement, mais d'objectifs concrets, de court terme, et dont les enjeux sont pragmatiques. Les porteurs de projets rencontrés ne revendiquent pas d'être dans une démarche militante : ils visent à apporter une réponse locale à un problème ou enjeu concret. Ainsi, la plateforme associative de distribution de produits bio et locaux, Agricourt, a-t-elle

initialement pour objectif de faciliter l'introduction de légumes frais dans les repas servis à l'école aux enfants. L'association Biovallée elle-même était fondée initialement par les collectivités locales de la vallée dans le but de définir comment serait utilisée la marque déposée Biovallée : son appellation initiale était « association de promotion et de gestion de la marque Biovallée ». L'expérience de démocratie participative du village de Saillans, dans lequel une liste citoyenne a remporté les élections municipales de 2014, trouve quant à elle son origine dans une mobilisation d'habitants et de commerçants contre un projet d'implantation d'un supermarché à la sortie du village, projet que soutenait le maire précédent. Qu'elle soit délibérée ou non, il y a là une pratique qui encourage la participation d'un plus grand nombre d'individus : la dimension pragmatique de la démarche permet sans doute de susciter un intérêt plus large, sans impliquer uniquement des personnes déjà sensibilisées aux enjeux plus larges associés à la transition. Ainsi par exemple, l'on parlera plus volontiers d'alimentation, qui concerne le quotidien de chacun, sa santé et celle de ses enfants, que de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de préservation de l'agriculture paysanne :

L'alimentation est une thématique sans limite ! Dans les groupes d'habitants qu'on monte dans tous les villages où il n'y a pas de commerces, les habitants se rencontrent et les discussions autour de l'alimentation permettent de briser les frontières sociales, économiques, politiques. Et on peut travailler le lien avec la nature via l'alimentation aussi. (Atelier Agriculture et alimentation du 27 janvier 2016)

Le récit des trajectoires des diverses initiatives montre que c'est souvent la mise en présence de différents groupes sociaux qui permet la construction progressive d'un intérêt collectif : la gouvernance partagée entre agriculteurs biologiques et conventionnels au sein de la coopérative de céréales Terres Dioises ; entre agriculteurs et consommateurs au sein de la plateforme Agricourt et au sein de l'épicerie biologique La Carline ; ou encore, au sein de l'association Biovallée, entre associations, collectivités locales et entreprises. Comme le montrent les travaux portant sur de telles initiatives, cette construction s'opère en tension, grâce aux frottements entre les intérêts individuels et/ou entre les intérêts propres à chaque groupe social (voir par exemple Nyssens et Petrella, 2015 ; Bui, 2015). Les controverses sont ainsi un élément essentiel dans la construction d'une vision et d'objectifs partagés, donc d'un intérêt plus collectif, en ce sens où elles peuvent conduire, si elles n'évoluent pas en conflits insolubles, à l'alignement des visions que portent les différents acteurs. La gouvernance partagée entre acteurs au sein d'une initiative participe très certainement d'une évolution positive des controverses qui peuvent émerger, en favorisant l'interconnaissance et donc une meilleure compréhension mutuelle (Bui *et al.*, 2016). Par exemple, dans les initiatives associant agriculteurs et consommateurs dans leur gouvernance, des consommateurs, ayant une meilleure connaissance des pratiques agricoles, font progressivement évoluer leurs habitudes de consommation. D'autre part, la gouvernance partagée suscite certainement une plus grande volonté de résoudre les conflits compte tenu de l'investissement déjà consenti par chacune des parties. À l'inverse, on peut se demander si le projet d'implantation de quelques éoliennes, porté par une personne privée devant faire face à un groupe d'individus pro-nucléaires ayant investi les instances consultatives, n'aurait pas pu compter sur le soutien d'autres acteurs du territoire eux aussi en faveur d'une sortie du nucléaire si ce projet n'avait

été perçu non pas comme porté par un individu mais construit au contraire de manière collaborative, en associant un spectre d'intérêts plus large.

Les différents récits de trajectoires conduisent au constat que plus la diversité des acteurs associés dans la gouvernance de l'initiative est grande, plus l'intérêt est collectif et plus il tend vers l'intérêt général. Lorsqu'il s'agit de structures privées, qu'il s'agisse d'associations ou d'entreprises, on constate que leurs représentants revendiquent un rôle « d'acteur du territoire ». Par ailleurs, à mesure que la diversité des acteurs associés s'accroît, les valeurs et objectifs, partagés entre un nombre d'acteurs plus grand deviennent des normes communes. C'est ce qu'exprime le porteur d'une initiative qui est parvenue à mobiliser une multiplicité d'acteurs autour d'une vision alternative du système alimentaire local par cette formule : « On a réussi à construire un imaginaire » (Atelier Culture et éducation du 29 janvier 2016).

La mise sur pied de dispositifs de gouvernance associant différentes catégories d'acteurs n'est pas pour autant sans poser des difficultés parfois aiguës. On pressent bien tout d'abord qu'il y a là un délicat équilibre à trouver entre l'ouverture à des perspectives autres dans des formes de gouvernance multipartites, d'une part, permettant de définir un intérêt collectif par un décloisonnement des perspectives de chacun, et le sentiment de pouvoir traduire ses convictions individuelles – les motivations « intrinsèques » évoquées plus haut – par l'investissement dans des projets collectifs. En outre, de nombreux participants aux ateliers ont souligné la difficulté à construire des consensus au sein d'un collectif et de nombreux épisodes conflictuels ont été mentionnés. Ces aspects de gouvernance interne soulèvent ainsi un certain nombre de questions déjà abordées dans la littérature (Ostrom, 2010) mais qui méritent certainement d'être approfondies, telles que la question des outils et dispositifs pouvant faciliter la gouvernance multi-acteurs au sein des initiatives.

Le second niveau d'analyse, « macro », se situe à l'échelle territoriale : il concerne les réseaux d'initiatives. Alors que classiquement, tant la littérature que les acteurs locaux posent la question de « l'essaimage » et de la montée en puissance des initiatives (*scaling-up*), on constate dans la vallée de la Drôme la présence de nombreux réseaux, formels et informels, et une remarquable pratique de la mutualisation. Le réseau des éco-hébergeurs déjà mentionné précédemment offre un premier exemple. Né de la rencontre, à l'occasion de l'assemblée générale de l'association Biovallée, entre plusieurs petits entrepreneurs innovants qui s'inscrivent tous dans une vision écologiquement et socialement ambitieuse de leur activité commerciale, le réseau permet aujourd'hui aux éco-hébergeurs de mutualiser leurs outils de communication. Mais ceci n'est intervenu que dans un second temps. La vocation première du réseau était de permettre d'échanger connaissances et savoir-faire, ainsi que le relate l'un de ses membres. Cette mutualisation permet une diffusion plus rapide des « bonnes pratiques », et sa mise en visibilité grâce notamment à l'association Biovallée contribuera certainement à l'avenir à inciter d'autres microentreprises à se joindre à cette démarche. Le réseau informel d'utilisateurs du FabLab de Crest fournit un second exemple. Alors qu'un projet d'économie circulaire, porté par les collectivités *via* l'association Biovallée, a avorté au terme de la phase pilote, suite au refus des collectivités de consacrer des moyens à une animation dédiée, un réseau d'économie circulaire s'est spontanément mis

en place autour du FabLab de Crest et des utilisateurs de son imprimante 3D, les déchets des uns servant d'intrants pour d'autres.

Ces deux exemples témoignent ainsi que la montée en puissance des initiatives, qu'elles soient publiques ou privées, peut s'opérer non pas seulement à travers des processus d'essaimage ou de croissance des initiatives, mais également à travers la mise en réseau des porteurs de projets. Ces deux cas sont relativement informels et reposent sur les moyens humains disponibles au sein même des organisations – dans le cas du FabLab, avec des animateurs qui sont dédiés spécifiquement à cette tâche. Ils illustrent néanmoins l'importance de l'existence d'une structure permettant à ces acteurs d'abord isolés dans leurs activités de se rencontrer. À l'inverse, le cas de Dorémi, le groupement d'artisans pour la rénovation des bâtiments, et celui du projet d'économie circulaire porté par les collectivités (censé impliquer des entreprises ayant une taille et un volume d'activité bien plus important que les utilisateurs du FabLab), deux cas de dynamiques non pérennisées, attestent de ce que selon la nature des activités des membres du réseau, l'allocation de moyens humains de coordination et d'animation peut s'avérer incontournable. Ainsi, ces différents exemples alimentent une réflexion sur les dispositifs d'action publique pouvant accompagner la création et le développement de réseaux porteurs de dynamiques de transition – réflexion sur laquelle nous reviendrons plus avant dans la sous-section suivante.

La question reste ouverte de savoir si la gouvernance partagée au sein des initiatives locales et la mise en réseau de ces initiatives va progressivement conduire un nombre croissant d'acteurs à adhérer à des valeurs communes. À l'heure actuelle, ces valeurs ne sont structurantes que pour les activités d'une minorité d'individus, bien que ce groupe ait été sur-représenté parmi les participants aux ateliers. La mise en récit de la dynamique territoriale qui est lancée, combinée à la capacité pour les projets qui se développent d'amener des solutions pragmatiques aux problèmes qui se posent dans l'organisation de la vie quotidienne, peut cependant amener dans le temps une adhésion plus large, jusqu'à entraîner un basculement des normes sociales.

4.3. La nouvelle grammaire de l'action publique

Afin de comprendre les transformations de l'action publique qui ont accompagné la transition dans la vallée de la Drôme et l'ont rendue possible, il faut repartir des origines de la mise en mouvement du territoire. Initialement limitée, au cours des années 1970 et 1980, au Diois, la transition s'est étendue sur le plan institutionnel à l'échelle de l'ensemble de la vallée avec la tentative de restaurer la ressource en eau de la rivière de la Drôme. Comme mentionné précédemment, celle-ci débouche en 1990 sur un premier contrat de rivière.

L'expérience est significative à plus d'un titre. D'abord, elle inspirera l'adoption de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992¹⁵ qui viendra inscrire dans le Code de l'environnement l'adoption de schémas d'aménagement de gestion de l'eau (SAGE) à travers la mise sur pied de commissions locales de l'eau au sein desquelles sont représentés l'État (25 %), les collectivités

¹⁵ Cette réforme de la gestion de l'eau en France doit beaucoup, d'après l'un des témoignages recueillis, au fait qu'un directeur adjoint à la direction de l'eau au Ministère de l'environnement ait eu une maison à Die.

locales (50 %) et les usagers (25 %). Mais, plus fondamentalement, la réhabilitation de la rivière a eu plusieurs impacts, décisifs pour la suite de la transition écologique du territoire. Elle a conduit les acteurs institutionnels à travailler ensemble, pour la première fois, à l'échelle du territoire de la vallée de la Drôme, ce qui facilitera la construction de la coopération entre intercommunalités dans d'autres domaines. Elle a également convaincu ces acteurs, confrontés depuis les années 1960 au dépeuplement du territoire et à sa marginalisation face aux métropoles de Montélimar et de Valence, de la possibilité de changer le cours des choses : au sentiment initial qui était celui d'un dépérissement lent mais inéluctable, est venu se substituer la conviction d'une réversibilité de cette trajectoire.

C'est sur cette base chétive en apparence qu'a pu se construire progressivement un récit mobilisateur, « mythique » si l'on veut (Girard, 2012), mais dont la dimension performative ne peut être niée. Pierre Calame notait qu'à défaut d'une « transcendance reconnue par tous, d'un ordre divin accepté par tous », l'idée de communauté pouvait naître de la nécessité d'une gestion ensemble de certains biens communs : « historiquement, relevait-il, c'est [...] autour de la gestion des biens communs, en particulier la gestion de l'eau et de la fertilité des sols, que se sont construites les communautés et que s'est inventée la gouvernance » (Calame, 2012 : 44-45). L'hypothèse que la gestion en commun de la rivière de la Drôme a pu amener un comportement pro-social et pro-environnemental, créant un terreau propice pour la construction d'autres actions institutionnelles à l'échelle du territoire et fondant en quelque sorte l'idée d'une communauté de destin, a en effet pour elle de solides arguments à faire valoir.

Dans la présentation qui en a été faite et par le récit auquel elle a donné lieu, l'expérience de la réhabilitation de la rivière – validée et saluée, il faut le rappeler, par des regards extérieurs, et bénéficiant en outre d'une reconnaissance institutionnelle – a pu en effet encourager les habitants du territoire, en tout cas les riverains de la Drôme, à ce que la psychologie appelle un « élargissement du soi » (*expansion of self*) (Aron et Aron, 1986 ; Aron *et al.*, 1992 ; Mashek *et al.*, 2007), c'est-à-dire à une connexion du soi avec la communauté locale et avec le territoire, liée à la prise de conscience d'un destin partagé dans ce bassin de vie.

Cette transformation dans les représentations de l'individu a surtout été étudiée en lien avec les projets d'habitats groupés tels que les écovillages (Kirby, 2003 ; Sanguinetti, 2014) : la littérature met en avant que le fait de partager un habitat conduit à cet élargissement de la perspective du soi, conduisant chacun à voir son intérêt non pas comme opposé à ceux des autres mais au contraire comme leur étant lié, et à développer une connexion avec son environnement (Davis *et al.*, 2011). Cependant, une même transformation peut résulter de la nécessité de gérer une ressource partagée et de construire ensemble une action collective. Ici, un cycle vertueux s'instaure entre la définition comme « ressource commune » d'une ressource à gérer d'une part, et la disposition psychologique de l'individu à se projeter au-delà de son intérêt personnel et immédiat d'autre part. Définir comme « commune » une ressource implique que sa gestion soit rendue participative. Or cette participation, en retour, favorise l'émergence d'un sentiment, chez les utilisateurs de la ressource, d'une communauté de destin entre eux, et entre ceux-ci et l'environnement : les deux pôles, institutionnel et individuel, se renforcent mutuellement.

Mythique, l'épisode de la réhabilitation de la rivière le fut sans doute, si l'on entend par là que le récit qui en est donné aujourd'hui reconstruit le passé à la lumière de ce qui est advenu au présent ; mais quelle est après tout la communauté réelle qui ne se construit pas sur de tels fondements ? En misant sur une gestion de la rivière de la Drôme confiée aux acteurs locaux réunis au sein de la commission locale de l'eau, et en présentant la réhabilitation de la rivière comme un enjeu commun à la collectivité, les contrats de rivière ont favorisé l'émergence d'un récit mobilisateur, présentant le territoire de la vallée de la Drôme comme pionnier en matière de développement durable, et un décloisonnement des perspectives – améliorant la capacité de chacun de ces acteurs de se projeter dans les positions des autres. Que le discours accompagnant la réhabilitation de la rivière relève, en partie, de la construction d'un « mythe » (Girard, 2012), comme cela a été relevé, importe donc finalement assez peu. Car, combiné à une série d'initiatives indépendantes, ce discours a aussi fonctionné à la manière d'une prophétie auto-réalisatrice : en donnant aux différents acteurs institutionnels impliqués la conscience de partager une aventure commune et une responsabilité par rapport au territoire, il a permis une projection dans l'avenir, et a favorisé des collaborations aussi dans d'autres domaines tel que celui, plus décisif encore, de la conversion à l'agriculture biologique (Bui, 2015).

Ainsi se dessinent les conditions d'une forme d'action publique qui peut favoriser la transition au départ de l'innovation sociale, en misant sur la créativité des acteurs sociaux et leur envie de s'investir dans la construction de l'action collective. Une telle forme d'action publique se tient sur un chemin de crête délicat : elle doit appuyer sans imposer ; renoncer à « diriger » la transition ou à en définir le rythme, mais créer les conditions favorables à l'émergence d'initiatives conduites par un individu ou à plusieurs ; favoriser la diversité et l'expérimentation locales, mais s'assurer en même temps d'une mise en réseau des initiatives afin que les bonnes pratiques se diffusent plus rapidement, qu'une certaine mutualisation s'opère entre elles, et que ces pratiques participent à une dynamique territoriale d'ensemble. L'enjeu, tel que nous le comprenons, est de créer des espaces-temps qui rendent le dialogue et l'expérimentation possibles (la littérature de la transition évoque à cet égard des « niches »), et une culture de la transition qui mette les innovateurs en confiance et amène un basculement des normes sociales vers des comportements, dans la production comme dans la consommation, plus sobres et respectueux de l'environnement (De Schutter, 2017). Cela implique sans doute aussi pour les pouvoirs publics de garantir aux acteurs locaux une large liberté de décision collective face à l'influence d'acteurs trans- ou multi-nationaux, dans leurs choix sociaux, environnementaux, et économiques.

En retour, les acteurs individuels ou organisationnels qui initient la transition contribuent à modeler l'environnement institutionnel. Ces acteurs produisent leurs propres règles et normes de fonctionnement, et ils contribuent au changement institutionnel en participant à la recomposition des modalités de l'action publique. L'action publique ne « s'applique » pas à eux, elle est « nourrie » des pratiques qu'ils initient. C'est ce qui caractérise « l'encastrement politique » des organisations, défini comme l'ensemble des interactions entre pouvoirs publics et ces organisations se traduisant par des effets mutuels dont l'intensité et les modalités varient considérablement dans le temps. Aussi ces acteurs de la transition participent-ils à la co-construction des normes et des politiques publiques. Il s'agit bien de

reconnaître le « travail institutionnel » des acteurs, au niveau méso-économique : Lawrence et Suddaby (2006) parlent à cet égard d'entrepreneuriat institutionnel. Reconnaître la dimension institutionnelle de ces initiatives, ainsi que leur participation au déploiement de normes et de régulations tant au niveau de l'organisation qu'au-delà, c'est identifier leur dimension non pas partisane, mais néanmoins proprement politique (Laville, 2016).

Une gouvernance du territoire décentralisée, accordant un rôle plus important aux collectivités publiques locales, peut favoriser cette forme d'action publique. Une telle forme de gouvernance permet que les solutions soient mieux adaptées aux spécificités locales. Mais en outre, le renforcement des mécanismes de gouvernance partagée permet de rompre avec la séparation classique entre les dirigeants et les exécutants, séparation qui amène chacun à opposer son intérêt propre à celui de la communauté à laquelle il appartient : plus la gouvernance locale sera participative et plus les dispositifs permettant à chacun de contribuer à la mise sur pied des projets qui transformeront son quotidien seront nombreux, plus les motivations intrinsèques des individus, qui vont du plaisir esthétique que procure la beauté des paysages à la joie que procure la convivialité de l'action conduite en commun et à la satisfaction de développer de nouvelles compétences par son investissement dans l'action citoyenne, auront la possibilité de s'exprimer et de s'épanouir. Au bout du compte, c'est seulement si elle peut aussi prendre appui sur ces motivations des individus, c'est-à-dire si elle n'est pas vécue comme imposée de l'extérieur ou d'en haut, que la transition pourra réussir. L'émergence de la confiance dans les rapports que les habitants entretiennent avec la prise de décision à l'échelle locale fait partie des ingrédients qui peuvent la favoriser.

Conclusion

La mission effectuée dans la vallée de la Drôme en janvier 2016 constitue une première tentative de mettre à l'épreuve d'une expérience territoriale concrète notre théorie de la transition. « Théorie » : le mot est sans doute prématuré. Mais nous avons le souci de comprendre pourquoi, malgré l'urgente nécessité d'une transition écologique et sociale et le foisonnement d'initiatives publiques et privées en ce sens, la transformation systémique se faisait attendre ; pourquoi, en d'autres termes, les évolutions sociétales sont trop lentes pour gagner la course de vitesse qui est engagée contre l'épuisement des ressources et la destruction des écosystèmes. Il nous a semblé que l'étude de l'expérience en cours dans la vallée de la Drôme pouvait nous mettre sur la piste d'une autre manière de concevoir la transition. Nous avons rappelé les circonstances qui font de ce territoire un lieu à certains égards unique. Sa topographie, sa démographie, ses particularités sociologiques et institutionnelles, le récit qu'il nourrit de son passé : tout cela impose des limites à la généralisation des enseignements que l'on peut en tirer. En même temps, nous avons mis en avant pourquoi il était important que la transition puisse miser sur les motivations intrinsèques des individus ; que les initiatives locales prennent appui sur des mécanismes de gouvernance partagée permettant aux oppositions d'être surmontées par un décloisonnement des perspectives de chacun et la projection dans l'intérêt collectif ; que ces initiatives soient mises en réseau ; et que l'action publique passe d'une démarche qui ordonne et qui planifie, à une démarche

réellement participative, qui soutient et qui encourage. D'autres études de cas devraient permettre, dans les années qui viennent, d'affiner le diagnostic.

Aron A., Aron E. N. (1986), *Love and the expansion of self: Understanding attraction and satisfaction*, New York, Hemisphere Publishing Corp/Harper & Row Publishers.

Aron A., Aron E. N., Smollan D. (1992), « Inclusion of Other in the Self Scale and the structure of interpersonal closeness », *Journal of Personality and Social Psychology*, 63(4), p. 596-612.

Assor A., Kaplan H., Kanat-Maymon Y., Roth G. (2005), « Directly controlling teacher behaviors as predictors of poor motivation and engagement in girls and boys : The role of anger and anxiety », *Learning and Instruction*, 15(5), p. 397-413.

Becker G. (1985), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié. (Orig. *Outsiders*, The Free Press of Glencoe, 1963)

Bourdieu P. (1980), « Le capital social : notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, 2-3.

Bui S. (2015), *Pour une approche territoriale des transitions écologiques. Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée*. Thèse de doctorat en sciences sociales, Agroparistech, 502 p.

Bui S., Cardona A., Lamine C., Cerf M. (2016), « Sustainability transitions : Insights on processes of niche-regime interaction and regime reconfiguration in agrifood systems ». *Journal of Rural Studies*, 48, p. 92-103. doi:10.1016/j.jrurstud.2016.10.003.

Calame P. (2012), *Sauvons la démocratie ! Lettre ouverte aux femmes et hommes politiques de demain*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer.

Castoriadis C. (2007), *Les carrefours du labyrinthe. 4 : La Montée de l'insignifiance*, Paris, Le Seuil.

Coleman J. (1990), *Foundations of Social Theory*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University Press.

Davis J. L., Le B., Coy A. E. (2011), « Building a model of commitment to the natural environment to predict ecological behavior and willingness to sacrifice », *Journal of Environmental Psychology*, 3, p. 257-265.

De Schutter O. (2017), « La cage et le labyrinthe : s'évader de la religion de la croissance », in I. Cassiers, K. Maréchal et D. Meda (dir.), *Vers une société post-croissance. Intégrer les défis écologiques, économiques et sociaux*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, p. 181-206.

Dedeurwaerdere T. et al. (2015), « Combining internal and external motivations in multi-actor governance arrangements for biodiversity and ecosystem services », *Environmental Science and Policy*, 58, p. 1-10.

- Defourny J., Develtere P., Fonteneau B., Nyssens M. (Eds.) (2009), *The Worldwide Making of the Social Economy. Innovations and Changes*, Leuven et Den Haag, Acco.
- Defourny J., Nyssens M. (dir) (2017), *Économie sociale et solidaire*, Louvain-la-Neuve, De Boeck-Université.
- Deverre Ch., Lamine Cl. 2010, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie rurale*, 3, p. 57-73.
- Duffaud-Prevost M.-L. (2015), *L'ancrage territorial par une géographie multilocale : le cas des entreprises de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans la vallée de la Drôme*. Thèse de géographie, Université Montpellier 3.
- Eccles J. S., Wigfield A. (2002), « Motivational beliefs, values, and goals », *Annual Review of Psychology*, 53(1), p. 109-132.
- Elster J. (1985), *Sour Grapes. Studies in the Subversion of Rationality*. Cambridge Univ. Press.
- Grisham V. (1999), *Tupelo : The Evolution of a Community*, Dayton, Ohio, Kettering Foundation.
- Grisham V., Gurwitt R. (1999-2004), *Hand in Hand. Community and Economic Development in Tupelo*, The Aspen Institute.
- García-Amado L.R., Pérez M.R., García S. B. (2013), « Motivation for conservation : assessing integrated conservation and development projects and payments for environmental services in La Sepultura Biosphere Reserve, Chiapas », Mexico, *Ecol. Econ.* 89, p. 92-100.
- Girard S. (2012), *La territorialisation de la politique de l'eau est-elle gage d'efficacité environnementale ? Analyse diachronique de dispositifs de gestion des eaux dans la vallée de la Drôme (1970-2011)*, École normale supérieure de Lyon-ENS LYON. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00737165/>.
- Girard S. (2014), « Les ressorts territoriaux de la gestion de l'eau : le cas de la Drôme (1980-2013) », *Vertigo*. Hors-série 20. Décembre. <https://vertigo.revues.org/15262>
- Hinrichs C. (2003), « The practice and politics of food system localization », *Journal of Rural Studies*, vol. 19, p. 33-45.
- Huitema D., Meijerink S. (2014), *The politics of river bassin organisations*, Cheltenham, Edward Elgar.
- Kirby A. (2003), « Redefining social and environmental relations at the ecovillage at Ithaca : A case study », *Journal of Environmental Psychology*, 23, p. 323-332.
- Laville J.-L. (2016), *L'économie sociale et solidaire. Pratiques, théories, débats*, Paris, Seuil.

- Lawrence T. B., Suddaby R. (2006), « Institutions and institutional work », in S.R. Clegg, C. Hardy, T. B. Lawrence, W. R. North (dir.), *Handbook of Organization Studies*, 2^e éd., Thousand Oaks-Londres, Sage, p. 215-254.
- Mashek D., Cannaday L. W., Tangney J.-P. (2007), « Inclusion of community in self scale : A single-item pictorial measure of community connectedness », *Journal of Community Psychology*, 35, p. 257-275.
- Mauerhofer V., Hubacek K., Coleby A. (2013), « From polluter pays to provider gets : distribution of rights and costs under payments for ecosystem services », *Ecol. Soc.*, 18(4), p. 41.
- Maurin E. (2015), *La fabrique du conformisme*. Paris, Seuil (Coll. *La République des Idées*).
- Maury S. (2011), « Vallée de la Drôme-Diois : un territoire au caractère rural et touristique, mais avec des difficultés sociales », INSEE, *La Lettre Analyses*, n° spécial 8. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=8&ref_id=18919
- Mermet L., Salles D. (2015), *Environnement : la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?*, Louvain-la-Neuve, De Boeck.
- Nyssens M., Petrella F. (2015), « Économie sociale et solidaire et ressources communes : vers la reconnaissance d'une diversité institutionnelle », *Revue française de socio-économie*, n°15.
- Ostrom E. (1998), « A behavioral approach to the rational choice theory of collective action : presidential address, American Political Science Association », *Am. Polit. Sci. Rev.* 92 (01), p. 1-22.
- Ostrom E. (2010), *Gouvernance des biens communs*, Louvain-la-Neuve, De Boeck. (Orig. *Governing the Commons*, Oxford Univ. Press, 2009).
- Putnam R. (2000), *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster.
- Ryan R. M., Deci E. L. (2000a), « Internal and external motivations : classic definitions and new directions », *Contemp. Educ. Psychol.*, 25 (1), p. 54-67.
- Ryan R., Deci E. (2000b), « Self-determination theory and the facilitation of intrinsic motivation, social development, and well-being », *American psychologist*, 55(1), p. 68-78.
- Sanguinetti A. (2014), « Transformational practices in cohousing : Enhancing residents' connection to community and nature », *Journal of Environmental Psychology*, 40, p. 86-96.
- Sencébé Y. (2001), *Les lieux et les temps de l'appartenance. Mobilité et territoire : une analyse sociologique du pays Diois*, Thèse de sociologie, Université de Lyon II, 3 volumes, 663 p. + annexes.
- Viaud M.-L. (2005), *Des collèges et des lycées différents*, Paris, PUF.

Chapitre 1

Renouveler la démocratie

L'État partenaire et l'hypothèse de la démocratie directe communaliste comme forme d'autogouvernement pour la transition écologique

Sixtine van Outryve d'Ydewalle

Cette contribution a pour ambition de développer la dimension politique de la transition écologique en proposant un nouveau système d'exercice du pouvoir reposant sur la démocratie directe et l'autonomie collective. Depuis la naissance de l'État-nation, la participation directe à l'exercice du pouvoir par le peuple assemblé a été exclue de l'horizon des formes possibles d'autogouvernement. La philosophie politique qu'est le communalisme propose de poser à nouveau ces deux questions complémentaires : celle de l'unité politique pour qu'un peuple s'autogouverne, et celle de la manière dont le pouvoir public est exercé. Elle y répond en défendant la Commune comme l'unité politique afin d'exercer le pouvoir en démocratie directe, étant donné qu'il s'agit du seul niveau auquel le peuple peut se réunir, délibérer et directement prendre des décisions collectivement et en face-à-face, plutôt que de recourir à des représentants et représentantes. Cette contribution se divise en trois parties. La première partie expose le courant de l'écologie sociale, dont le communalisme est la philosophie politique, et justifie la nécessité d'envisager la transition écologique dans sa dimension politique. La seconde conceptualise la proposition de mode d'exercice du pouvoir qu'est la *démocratie directe communaliste*. La troisième met le modèle de la démocratie directe communaliste à l'épreuve de la nécessité de prendre des décisions entre assemblées sur des matières ayant des conséquences écologiques. Elle propose des solutions face à la tension pouvant émaner de l'exercice de l'autonomie collective locale face au caractère global de la crise écologique.

Introduction

La transition écologique et sociale suppose la remise en question des paradigmes hégémoniques dans une série de domaines : économique, environnemental, social, culturel et politique. Si, avec le courant de l'écologie sociale, nous comprenons la domination de l'humain sur la nature comme la cause de la crise écologique, et que nous identifions l'origine de cette domination dans celle de l'humain sur l'humain, la possibilité de la transition écologique et sociale se voit dès lors conditionnée à la réalisation des principes d'égalité, de non-hiérarchie et d'autonomie dans toutes ces sphères, et ce dans le but de s'attaquer à l'idée-même de domination. Parmi les nombreux obstacles menaçant la réalisation de ces

principes, le modèle d'organisation de l'exercice du pouvoir public dans nos sociétés contemporaines pose le problème particulier qu'il conditionne les individus à être les récipiendaires de normes créées par d'autres et à se cantonner à une position d'hétéronomie. Or, mener à bien la transition écologique et sociale suppose au contraire de développer les potentialités de l'humain à l'autonomie – à savoir le principe selon lequel les personnes sujettes à des normes doivent également en être les auteures – et notamment l'autonomie collective.

Que les communautés reprennent le pouvoir sur leur vie par la prise de décision politique collective fait partie du même mouvement de développement de l'autonomie collective que la création d'autres modes de production, de consommation, de distribution, de logement, de transport, d'énergie et d'organisation du travail. Une des hypothèses de cet ouvrage collectif est que l'innovation sociale repose sur la sociabilité et l'implication démocratique. Cette contribution s'y inscrit en postulant que toutes deux peuvent être réalisées par le système d'autogouvernement en démocratie directe proposé par la philosophie politique de l'écologie sociale, le communalisme. Étant donné que le communalisme suppose la participation directe et égale de toutes et tous à l'autogouvernement, les personnes en charge des décisions politiques seront également celles qui créeront des innovations sociales, abolissant le fossé entre classe gouvernante et gouvernée. En effet, dans la perspective d'une transition écologique et sociale menée par les communautés, considérer la Commune comme lieu d'autogouvernement de la communauté en démocratie directe permet de favoriser l'expérimentation d'innovations sociales, car cette expérimentation sera menée par ceux-là et celles-là mêmes qui prennent les décisions politiques concernant l'avenir de la communauté.

La *démocratie directe communaliste* – la théorie de la démocratie proposée par le communalisme – s'inscrit dans la lignée de l'analyse d'Hannah Arendt des « trésors perdus de la révolution ». En effet, elle repose sur la prémisse que la liberté publique devrait être institutionnalisée dans des espaces auxquels tous les individus, et non pas les seules personnes professionnelles de la politique, auraient accès afin de participer directement à l'exercice de l'autogouvernement. La démocratie directe communaliste propose ainsi de poser à nouveau deux questions complémentaires : celle de l'unité politique pour qu'un peuple s'autogouverne, et celle de la manière dont le pouvoir public est exercé. Il y répond en défendant la Commune comme unité politique pour exercer le pouvoir en démocratie directe, étant donné qu'il s'agit du seul niveau auquel le peuple peut se réunir, délibérer et directement prendre des décisions collectivement et en face-à-face, plutôt que de recourir à des représentants et représentantes.

Cette contribution se divise en trois parties. La première partie s'attèle à exposer les principes fondamentaux de l'écologie sociale, ainsi que ceux de sa dimension politique – le communalisme. La seconde conceptualise la proposition de mode d'exercice du pouvoir qu'est la démocratie directe communaliste. La troisième met le modèle de la démocratie directe communaliste à l'épreuve de la nécessité de prendre des décisions entre assemblées sur des matières ayant des conséquences écologiques. Elle propose des solutions face à la tension pouvant émaner de l'exercice de l'autonomie collective locale face au caractère global de la crise écologique.

1. Penser la transition écologique et sociale dans sa dimension politique avec l'écologie sociale

1.1. L'idée de domination à l'origine de la crise écologique et sociale

Fondée par le philosophe américain Murray Bookchin (1982, 1995), l'écologie sociale est une perspective interdisciplinaire sur les relations de l'être humain à la nature défendant l'idée que les problèmes environnementaux sont en réalité des problèmes sociaux et politiques. Elle repose sur le principe fondamental que la rupture de l'équilibre entre le monde naturel et le monde humain caractérisant la crise écologique contemporaine est le résultat de la domination de la nature par les humains. Loin d'être un trait inhérent à l'être humain, la domination que celui-ci exerce sur la nature est en réalité une construction sociale issue de la domination de l'humain sur l'humain (Bookchin, 1982, 1989). Étant des produits exclusivement sociaux, ces relations de domination ont continué à évoluer à travers l'histoire et se sont matérialisées sous diverses formes, comme la domination des hommes sur les femmes, des personnes blanches sur les personnes de couleurs, des riches sur les pauvres, et de la classe gouvernante sur la classe gouvernée.

L'apport de l'écologie sociale à la pensée écologique est double : il est à la fois critique et normatif (Bookchin, 1982 : 87). D'une part, l'écologie sociale propose un cadre théorique afin d'articuler l'analyse des problèmes écologiques à celle des problèmes sociaux, et de l'ancrer dans une critique plus large de toute domination. D'autre part, partant du principe que la construction d'une société égalitaire et écologique – une société dans laquelle le rapport de l'être humain à la nature ne sera plus de l'ordre de la domination – nécessite d'éliminer toutes les formes de domination, l'écologie sociale enjoint à reconstruire nos rapports sociaux, politiques, économiques et culturels selon des principes égalitaires et non-hiérarchiques. Dans la perspective de rendre possible une transition vers une société écologique et égalitaire, c'est l'aspect normatif de l'écologie sociale qui nous intéresse ici. Plus spécifiquement, cette contribution va se concentrer sur le communalisme, qui constitue la dimension politique de la proposition normative de l'écologie sociale quant au système de prise de décision collective.

1.2. L'autonomie collective comme condition de possibilité de la transition écologique et sociale

Identifier l'origine de la crise écologique dans l'idée de domination conditionne la possibilité de la transition écologique et sociale à la réalisation des principes d'égalité, d'horizontalité et de non-hiérarchie dans toutes les sphères de la société : environnementale, économique, sociale, culturelle et politique. Parmi les nombreux obstacles à la réalisation de ces principes constitués par les relations de domination issues du capitalisme, du racisme, du colonialisme et du patriarcat, le mode d'exercice du pouvoir public dans nos démocraties représentatives contemporaines a ceci de particulier qu'il prétend à la légitimité démocratique alors qu'il divise la société en deux classes de personnes, dont l'appartenance à l'une ou

l'autre classe détermine l'accès à la prise de décision collective. D'une part l'on trouve la classe des personnes professionnelles de la politique en charge des affaires publiques, dont l'accès est conditionné par l'appartenance de classe, de genre et de race, et de l'autre celle des (non-)citoyens et citoyennes, dont l'être politique est limité institutionnellement à la participation à des élections périodiques (selon leur statut légal).

Ainsi, parce que la démocratie représentative concentre le pouvoir de délibérer et de décider des normes qu'une société se donne entre les mains d'une minorité, et conditionne la participation effective à cette sphère à la possession d'un titre à gouverner, et non à la qualité de personnes soumises aux effets de ces normes, ce système politique rend possible non seulement la fracture, mais également la domination des personnes gouvernantes sur celles gouvernées. En tant que cette hiérarchisation de la sphère politique touche au cœur-même de la capacité de l'être humain à se donner ses propres normes, elle jette non seulement les bases pour l'exclusion de la majorité des individus des choix politiques sur l'orientation de la société à laquelle ils appartiennent, mais également pour la restriction de la capacité des êtres humains à remettre en question collectivement les normes sociales auxquelles ils sont, consciemment ou inconsciemment, soumis (De Schutter, 2017). Réaliser la potentialité de l'être humain à se donner ses propres normes en considérant la sphère politique comme une sphère d'autonomie collective est crucial non seulement si l'on considère l'autonomie comme le « mode d'être de l'homme » (Castoriadis, 1975 : 148), mais également pour rendre les individus auteurs des structures d'action collective de manière égalitaire, et ce grâce à l'absence de captation du pouvoir qui est rendue possible par ce mode d'organisation. Suivant Castoriadis, l'action collective peut dès lors être conçue comme une *praxis* qui « se donne comme objet l'organisation et l'orientation de la société en vue de l'autonomie de tous et reconnaît que celle-ci présuppose une transformation radicale de la société qui ne sera à son tour possible que par le déploiement de l'activité autonome des hommes » (Castoriadis, 1975 : 115). Ainsi, faire de la prise de décision collective l'activité permanente de toutes et tous, plutôt que la profession de quelques-uns et quelques-unes, requiert de repenser radicalement les institutions politiques sur le mode de la démocratie directe (Castoriadis, 1997).

C'est le modèle de la démocratie directe proposée par le communalisme, la *démocratie directe communaliste*, que cette contribution a pour objet d'explorer. Le communalisme, aussi appelé municipalisme libertaire, propose de construire des institutions capables de développer les potentialités humaines à l'autonomie collective et à la non-hiérarchie, et ce en considérant la sphère politique comme une sphère d'autonomie collective. Le concept d'autonomie collective adopté ici postule que les personnes sujettes à des normes doivent également en être les auteurs, ce qui suppose « qu'assurer les conditions de l'autonomie des individus et leur statut d'égaux requiert intrinsèquement qu'ils soient les auteurs des termes gouvernant le pouvoir politique auquel ils sont sujets » (Abizadeh, 2012 : 878). Le communalisme se fonde sur la prémisse fondamentale que la création d'institutions qui permettraient aux communautés de gérer collectivement leurs affaires rendrait possible l'abolition de cette hiérarchie politique traditionnelle, celle d'une classe de politiciens et politiciennes professionnelles sur des (non-)citoyens et citoyennes ordinaires. Pour ce faire, la Commune est envisagée comme le lieu où une communauté gère collectivement ses

affaires, tant politiques que sociales et économiques, au travers de l'institution de l'assemblée populaire (Bookchin, 1987, 2015). Pour les questions dépassant les limites de la municipalité, ces municipalités autonomes s'organiseraient sur le modèle confédéral, à savoir un réseau de conseils où se réuniraient des délégués et déléguées munies d'un mandat impératif et révocable, et responsables devant elles, afin d'administrer, de coordonner et d'exécuter les politiques décidées par ces assemblées (Bookchin, 2015). Ce système politique repose sur la stricte application de la division des activités politiques selon la *summa divisio* entre l'élaboration des politiques d'un côté, et leur administration de l'autre. Alors que la première activité consiste à déterminer les décisions politiques concernant le cours d'action qu'une communauté devrait suivre, et est l'apanage des assemblées populaires, la seconde consiste en la coordination et l'exécution de ces décisions (tant au niveau municipal que confédéral) opérées par des délégués et déléguées strictement mandatées (*ibid*).

Il est important de préciser qu'afin de réaliser l'autonomie collective tant au niveau politique qu'économique, le communalisme repose sur l'idée de la municipalisation de l'économie, à savoir le fait que la sphère économique soit subordonnée à la sphère politique, notamment pour les questions concernant la production, la distribution, l'échange et la consommation des biens et services. Dans ce sens, Howard Hawkins (1993) propose l'idée du « cooperative commonwealth » pour articuler municipalisation de l'économie et autogestion des travailleurs et travailleuses sur leur lieu de travail. Selon lui,

la structure la plus démocratique pour le cooperative commonwealth serait (1) un contrôle par les travailleurs et travailleuses sur les opérations journalières de leur lieu de travail avec les travailleurs et travailleuses en rotation entre les lieux de travail (jusqu'à ce qu'une décentralisation physique réunisse largement production et consommation, travailleurs et travailleuses et communauté, dans des éco-communautés et bio-régions qui rendraient le contrôle travailleur comme différent du contrôle par la communauté obsolète) et (2) le contrôle par la communauté des décisions économiques fondamentales concernant la structure de la consommation, l'allocation des responsabilités de production, la distribution du surplus, le choix de la technologie, l'échelle de production et de distribution, et l'harmonisation avec l'environnement (65-66).

Ainsi, l'autonomie collective proposée par le communalisme ne se limite pas à la sphère politique telle qu'elle est comprise traditionnellement, en excluant une importante partie des décisions affectant la vie des individus et en les soumettant à la loi du marché. Il s'agit pour les communautés de déterminer collectivement *toutes* les normes auxquelles elles seront soumises, incluant ainsi les décisions économiques de production, de distribution et de consommation.

2. Repenser l'exercice du pouvoir : la démocratie directe communaliste

2.1. Définir la démocratie directe communaliste

Le modèle politique de la démocratie directe communaliste pourrait se définir comme l'exercice direct de tous les aspects du pouvoir public concernant la communauté dans son ensemble par le peuple continuellement assemblé au niveau municipal en face-à-face et,

lorsque celui-ci ne peut plus être physiquement assemblé, la délégation des décisions de l'assemblée populaire à des membres de l'assemblée dotés de mandats impératifs et révocables. Afin d'élaborer une théorie de la démocratie directe communaliste en analysant les différentes composantes de cette définition et de saisir la potentialité d'autonomie collective que celle-ci porte, il semble d'abord important de préciser en quoi la proposition communaliste diffère des conceptions traditionnelles de la démocratie directe.

La démocratie directe comme théorie de la démocratie est traditionnellement conçue comme un mode d'organisation politique permettant au peuple d'exercer directement une partie du pouvoir public, et ce sans les corps intermédiaires traditionnels de la démocratie représentative. Cependant, les différents mécanismes se réclamant de la démocratie directe dans le cadre de la démocratie représentative ont souvent dénoté des réalités politiques très différentes, allant du référendum et de l'initiative législative citoyenne, au *town meetings*. Nous allons exposer dans les paragraphes suivants en quoi la démocratie directe communaliste diffère de cette conception de la démocratie directe.

Premièrement, la démocratie directe communaliste propose que l'unité démocratique de base ayant la légitimité politique soit la Commune, ou la municipalité. Bien qu'il soit évident que le référendum national se base sur la légitimité de l'État-nation comme unité politique principale, les referenda municipaux existent également en vertu de, et sont organisés par, l'État, traduisant la primauté de l'État sur la municipalité en termes de légitimité politique. Même les *town meetings*, mécanisme de démocratie locale rassemblant annuellement les résidents et résidentes d'une commune pour décider directement et collectivement de certaines affaires locales (Bryan, 2003), voient également la légitimité de leurs décisions conditionnée au bon vouloir de l'État de céder une partie de son pouvoir, étant donné que « les *town meetings* n'ont pas de pouvoirs intrinsèques » (Barber, 1984 : 268). Deuxièmement, le communalisme suppose l'assemblée continue du peuple délibérant et prenant des décisions en face-à-face. Alors que les referenda et les initiatives législatives citoyennes ne rendent possible la participation des citoyens et citoyennes à la prise de décision qu'à travers les urnes ou le rassemblement de signatures, il est vrai que les *town meetings* supposent la délibération du peuple assemblé. Cependant cette délibération n'est pas continue, étant donné que cet événement se produit une fois par an. Troisièmement, le communalisme conçoit l'assemblée populaire communale comme l'institution ayant le pouvoir de prise de décision générale, et non dans les seules sphères de compétences que l'État lui aurait concédées, comme il le fait pour le référendum en choisissant la question, ou pour les initiatives législatives citoyennes en conditionnant leur validité à ses procédures. Quatrièmement, la démocratie directe communaliste vise explicitement à empêcher l'existence d'une classe de politiciens et politiciennes professionnelles, une classe gouvernante, en faisant de la prise de décision politique l'activité quotidienne de toutes et tous. Les mécanismes traditionnels de démocratie directe ne remettent pas en question cette division des tâches à la base de la sphère politique contemporaine, mais s'en tiennent à atténuer la passivité des individus dressés à n'utiliser leur capacité d'action politique qu'à travers le choix de leurs représentants et représentantes au seul moment des élections, en y ajoutant la capacité de juger par eux et elles-mêmes d'une politique publique, et ce de manière ponctuelle. Pour finir, les groupes autorisés à participer à l'exercice direct du pouvoir ne sont

pas identiques. Le communalisme n'accepte pas la compréhension légale de la citoyenneté, en tant qu'elle repose sur l'État-nation, et considère toutes les personnes sujettes aux normes de la Commune comme membres à part entière de l'institution prenant les décisions politiques sur l'avenir de la communauté– l'assemblée populaire communale. Par contraste, les mécanismes de démocratie directe organisés par l'État-nation sont restreints aux citoyens et citoyennes légales. Cette catégorie exclut *de jure* les personnes sans-papiers et non-nationales (sauf aux élections communales) et *de facto* les personnes sans-abri, en prison, en asile psychiatrique, avec des handicaps mentaux, etc. *A fortiori*, cette catégorie ne permet pas à un certain nombre de personnes sujettes aux normes de l'État de prendre part aux décisions qui les affectent.

2.2. L'unité politique principale de la démocratie directe communaliste

Depuis la naissance de l'État-nation, la question de l'unité politique appropriée pour qu'un peuple s'autogouverne n'a plus été posée. Le communalisme cherche précisément à poser à nouveau cette question, en proposant de remplacer l'État comme unité démocratique de base par la Commune. Cependant, faire de la Commune le lieu d'autogouvernement suppose deux changements interdépendants : d'une part, considérer l'entité politique qu'est la municipalité comme l'unité politique principale, d'autre part, opérer à sa transformation. Cette nécessité de la restructurer vient du fait que, non seulement, elle possède de nombreuses caractéristiques étatiques (Bookchin, 2015 : 17), mais en plus, que la théorie politique libérale a traduit son hostilité envers le pouvoir politique des villes comme entités intermédiaires potentielles entre les individus et l'État en faisant d'elle « les créatures de l'État », entièrement dépendant du pouvoir central (Frug, 1980). La municipalité a néanmoins été réhabilitée comme candidate légitime au titre d'unité démocratique principale par des théoriciens politiques comme Robert Dahl ou Benjamin Barber, même s'ils ne défendaient pas le monopole de l'exercice du pouvoir public par celle-ci (Dahl, 1967 ; Barber, 1984). Plusieurs arguments, que nous allons développer ci-après, viennent renforcer cette candidature de la Commune comme lieu de légitimité politique : l'importance historique de la municipalité, la taille de la communauté politique, la participation à la vie politique et sociale de la communauté et l'importance de la connaissance et de l'apprentissage local.

Tout d'abord, la municipalité a été la première forme historique d'organisation sociale ne reposant pas sur les liens de sang ou l'appartenance tribale et permettant la coexistence de divers identités et appartenances, lui conférant une existence historique antérieure à celle de l'État (Bookchin, 1987 ; 2015). Bien que la préexistence historique d'une forme politique ne lui confère pas de force normative, cela nous permet néanmoins de questionner l'hégémonie de l'État-nation comme la nécessaire unité politique de base pour l'organisation politique d'une société, et de réinstaurer la municipalité comme candidate légitime. En outre, pendant les périodes de crise économique, sociale et politique, la Commune a toujours été le premier lieu d'organisation politique. Cette tendance a été constatée à travers l'histoire, que cela soit les différentes révolutions dans Paris (les assemblées municipales de 1789, les sections parisiennes de 1792-1793 et leur résurrection en 1848, ou la Commune de Paris en 1871), les

assemblées municipales de la révolution américaine ou les conseils municipaux révolutionnaires pendant les révolutions russes de 1905 et 1917 (Arendt, 1963 : 232-281 ; Bookchin, 2015). Plus récemment, ce phénomène a pu s'observer pendant la création spontanée d'assemblées de quartier en Argentine (Sitrin, 2006), ainsi qu'avec les communes autonomes du Rojava, dans le Kurdistan syrien (Knapp *et al.*, 2016).

En outre, il est considéré comme un fait indubitable que la taille de l'État-nation moderne rend matériellement impossible le rassemblement physique du peuple dans une même salle, pour qu'il puisse délibérer et prendre des décisions collectivement. Ce raisonnement était présent au sortir des révolutions françaises et américaines lorsqu'il s'agissait d'élaborer la Constitution. En effet, Arendt explique comment le peuple français,

par contraste avec les petites sociétés populaires d'artisans et de voisins, ne pourrait jamais être assemblé à un endroit, car « aucune salle ne pouvait accueillir tout le monde » ; il ne pouvait exister que sous la forme de la représentation, dans une Chambre de Députés qui aurait entre ses mains le pouvoir centralisé et indivisible de la nation française (Arendt, 1963 : 241).

Les Pères Fondateurs aux États-Unis ont abouti à des conclusions similaires. Dans le Papier Fédéraliste n°14, James Madison écrit :

la vraie distinction entre [une démocratie et une république] [...] consiste en ceci que, dans une démocratie, le peuple se rencontre et exerce le Gouvernement en personne ; dans une république, il s'assemble et l'administre par ses représentants et ses agents. Par conséquent, une démocratie sera confinée à un plus petit territoire. Une république peut être étendue sur une large région.

Dans sa critique de l'État-nation, Robert Dahl considère que celui-ci est une « forme historique transitoire » qui ne procure pas de « réalisation satisfaisante de l'ancienne et continue aspiration à l'autogouvernement démocratique » (Dahl, 1967 : 956-957). En effet, selon lui, sa taille empêche la participation des individus dans les affaires publiques en les confinant à la nécessité de la représentation et à l'asymétrie de communication avec les personnes disposant de l'autorité légitime. Ainsi, Dahl suggère que l'unité démocratique optimale devrait être la ville plutôt que l'État-nation (*ibid* : 964). Le communalisme s'inscrit dans cette réflexion en défendant la municipalité comme l'unité démocratique principale car elle constitue le seul endroit pouvant rassembler le peuple et lui permettre de délibérer et de prendre des décisions ensemble en face-à-face.

Par ailleurs, dans sa défense des « villes démocratiques », Dahl considère que ces dernières créent les opportunités de participation politique sur les problèmes les plus importants de la vie sociale. Il défend donc les grandes potentialités de la ville « comme unité pour éduquer les citoyens à la vertu civique ou à la socialisation politique ». En effet, grâce au fait que la ville soit « le contexte le plus immédiat et palpable » avec lequel les individus rentrent en contact, celle-ci constitue « l'unité politique possédant les proportions les plus humaines dans laquelle un citoyen peut acquérir la confiance et la maîtrise de la science de la politique ». Considérant le gouvernement comme « éloigné, inaccessible et non réactif, un gouvernement de professionnels dans lequel seul une minorité ne peut jamais espérer de participer activement », Dahl considère que l'État-nation a échoué à offrir à la population une possibilité de socialisation dans la vie politique (*ibid* : 963-967). Dans une perspective

similaire, Barber a également théorisé le caractère indispensable de la participation locale à la démocratie. Il considère que la municipalité a toujours été « l'élément constitutif des sociétés démocratiques, le forum indispensable rendant la délibération possible », délibération sans laquelle il n'y aurait pas de démocratie (Barber, 1984 : 267).

La municipalité est classiquement considérée comme une entité politique faible, davantage géographique et administrative que réellement démocratique, ou bien comme un espace de vie communautaire, mais généralement pas comme les deux au sein d'une même conception politique. Éliminant cette dichotomie, le communalisme n'envisage pas le quartier dans sa seule capacité de lieu où les individus établissent leur foyer, élèvent leurs enfants ou consomment, mais plutôt comme lieu contenant de multiples « espaces vitaux dans lesquels les individus peuvent se rassembler pour discuter de problèmes politiques et sociaux » (Biehl, 1998 : 53). C'est donc « la mesure dans laquelle des problèmes publics sont discutés dans une ville qui définit réellement le quartier comme un espace politique et de pouvoir important » (Bookchin, 2015 : 46).

Un dernier argument renforçant le cas de la municipalité comme unité politique principale est la capacité des communautés d'expérimenter et de trouver des solutions à leurs propres problèmes au niveau local en mobilisant la connaissance que ses membres ont de leur environnement. Outre le fait que la diversité épistémique améliore la qualité de la délibération (Landemore, 2013) inhérente à la proposition de la démocratie directe communaliste, cet argument se base principalement sur le fait que les individus possèdent une connaissance unique, irremplaçable et fondamentale de leurs propres vies qui les rendent non seulement plus légitimes, mais également plus compétents pour être en charge de la prise de décisions politiques (Sintomer, 2008).

Pour finir, il est important de préciser que l'utilisation du terme « Commune », ou « municipalité » est générique, et ne suppose pas de définition *a priori et* restrictive de la municipalité, celle-ci pouvant être une rue, un quartier, un village ou une ville. La délimitation d'une municipalité dépend en effet des conditions historiques, géographiques, climatiques, démographiques, culturelles, linguistiques, religieuses, politiques, sociales et, ultimement, de la taille de l'entité, et devrait être laissée aux communautés concernées. Par exemple, dans son modèle de « démocratie forte » reposant également sur les assemblées de quartier, Barber propose de former des assemblées de 1000 à 5000 personnes (Barber, 1984 : 307). Bien que l'assemblée physique du peuple ne puisse pas dépasser un certain nombre pouvant varier en fonction de la capacité de la salle communale, de la « pratique démocratique » de ses membres ou du savoir-faire des personnes facilitant l'assemblée, l'absence de chiffre fixe ne devrait pas influencer la théorisation de ce système politique, la manière de relier ces différentes assemblées demeurant le confédéralisme.

2.3. Le fonctionnement de la démocratie directe communaliste

2.3.1. Le peuple continuellement assemblé au niveau municipal

Pourquoi continuellement assembler le peuple ?

La démocratie directe suppose que l'ensemble du peuple soit assemblé pour exercer le pouvoir public, plutôt que de laisser cette tâche à un plus petit groupe de personnes qui le représentent. Afin de défendre et d'affiner l'idée selon laquelle le peuple devrait être continuellement présent et assemblé, nous allons présenter deux conceptions d'assemblée du peuple, à Athènes au V^e siècle av. J.-C. et durant les révolutions modernes.

Le concept grec de *demokratia* est traditionnellement défini comme « pouvoir au peuple ». Dans son article « The *Demos* in *Demokratia* », la théoricienne politique Daniela Cammack propose de concevoir le *demos* du régime de la *demokratia* à Athènes non comme le terme recouvrant l'entière des citoyens, mais plutôt l'assemblée « au sens d'une masse d'individus rassemblés pour poursuivre un but conjoint » (Cammack, 2019 : 1, 13). Cependant, cette masse ne serait pas composée de manière indifférenciée de tous les membres de la société, mais elle dénoterait plutôt « l'agent collectif singulier formé par le peuple ordinaire se rencontrant pour des raisons politiques, que cela implique d'écouter des discours, prendre des décisions à la majorité des votes, envoyer des gens en exil, ou agir collectivement d'une autre manière », à l'exclusion de l'élite politique (*ibid* ; 1, 11). Le critère politique utilisé afin d'identifier si quelqu'un fait partie du *demos* ou de l'élite consiste à savoir si cette personne « influence les décisions politiques comme un individu ou comme un membre de la masse » (*ibid* : 5). Cette masse n'est pas à comprendre comme « une multitude pré-constitutionnelle et désordonnée », mais davantage comme un corps politique institué, existant pour une longue période de temps, et permettant aux individus de participer à la politique « à travers un agent collectif » (*ibid* : 5, 14). L'argument principal de Cammack consiste en ceci que l'avènement de la démocratie comme organisation politique dans l'Athènes antique n'est pas la conséquence de la création de l'assemblée, car celle-ci existait déjà avant le régime politique de la démocratie, bien qu'elle fût sans pouvoir, mais plutôt du renversement du rapport de force entre l'élite politique et la masse en faveur de cette dernière, sans toutefois supprimer la première (*ibid* : 6). Dans ce sens, « *demokratia* indique non pas l'autogouvernement mais le gouvernement de la masse de votants ordinaires sur l'élite politique », dès lors que l'institution du peuple ordinaire qu'est l'assemblée « devient le corps politique suprême, réalisant le *kratos* en ayant "la capacité de prise de décision finale" » (*ibid* : 20-21).

Alors que le communalisme vise certainement à réaliser la démocratie comprise comme gouvernement de l'assemblée, il entend le faire en supprimant l'existence-même d'une classe gouvernante, d'une classe de personnes ayant de l'influence politique en tant qu'individus. En abolissant l'élite politique, il entend précisément transformer les structures politiques fondamentales afin de briser cette dichotomie classe gouvernante/classe gouvernée : « soit une citoyenne donnée possède une importance politique personnelle, auquel cas elle est membre d'une élite politique, ou elle n'en possède pas mais peut néanmoins exercer le pouvoir comme membre de l'agent collectif, auquel cas elle appartient au peuple ordinaire »

(*ibid* : 21). Grâce à l'inexistence d'une classe de personnes agissant politiquement comme des individus singuliers, le *demos* pourrait recouvrir l'ensemble des membres de la société, et les assemblées populaires réaliseraient l'autogouvernement. Cependant, le problème consiste en ceci que les sociétés modernes n'ont pas de *demos* préexistant et institué, même si non encore institutionnalisé, au sens d'une assemblée de personnes agissant collectivement dans la sphère politique. C'est précisément cette tâche de construction de l'institution qu'est l'assemblée que les mouvements communalistes entreprennent, et ce dans le but de prendre le pouvoir au niveau communal (pour la stratégie du communalisme, voy. van Outryve d'Ydewalle, 2019).

La question de donner le pouvoir soit au peuple assemblé, soit à une minorité, s'est posée avec une acuité particulière au sortir des révolutions modernes. Dans son étude sur les principes du gouvernement représentatif, le théoricien politique Bernard Manin commence par affirmer que « le gouvernement représentatif n'accorde aucun rôle institutionnel au peuple assemblé » (Manin, 1996 : 19). Ce qui différencie la démocratie directe communaliste de la démocratie représentative (ainsi que des quelques mécanismes de démocratie directe qui viennent parfois la compléter) est précisément que la première donne un rôle institutionnel au peuple *assemblé*. L'idée d'institutionnaliser des espaces publics pour permettre à tout le monde de participer et de prendre des décisions concernant les affaires publiques – d'exercer la liberté publique – a également été explorée par Arendt dans *De la Révolution*. Elle y explique comment la plupart des mouvements révolutionnaires cherchant à apporter la liberté au peuple ont manqué de réaliser la *constitutio libertatis*, à savoir le développement d'institutions durables qui réaliseraient l'esprit révolutionnaire et permettraient l'exercice populaire de la liberté nouvellement gagnée. Contrairement au principe constitutionnel selon lequel tous les pouvoirs appartiennent au peuple, les révolutionnaires ont fini par créer des espaces pour exercer cette nouvelle liberté qui était réservée aux représentants du peuple, à l'exclusion du peuple lui-même (Arendt, 1963 : 235). La distinction entre classe gouvernante et classe gouvernée, pourtant censée avoir été abolie par la révolution, a en réalité été constitutionnalisée, faisant de la tâche de gouverner « le privilège d'une minorité », à l'exclusion de la majorité (*ibid* : 237). Cette conception de la politique professionnelle comme seul mode de participation au gouvernement de la communauté repose sur la prémisse que les individus ne se soucient pas des affaires publiques, mais préfèrent déléguer ce rôle à des personnes pour qui ils voteraient périodiquement. Cette prémisse est alimentée par une conception de la liberté et du bonheur individuels comme appartenant à la sphère privée, indépendante de la sphère publique, et par le rejet de la définition de la liberté publique comme « le droit d'accès du citoyen à la sphère publique, à sa part au pouvoir public – à être “un participant des affaires publiques” » (*ibid* : 127). Parce qu'il a été conçu comme une masse incapable de penser, le peuple n'aurait pas accès à cette sphère, cantonnant son action politique au vote des représentants capables de défendre ses intérêts et son bien-être, mais non ses opinions et ses actions (*ibid* : 227, 268-270). Cette segmentation est à l'origine de la fracture encore présente entre ce qui relève de la chose publique et échappe aux individus pour tomber donc sous la coupole de l'État, et ce qui touche à l'espace de leur liberté privée et de leur bien-être personnel, dans lequel l'État doit se garder d'intervenir. Ce que constatait Arendt à l'époque est dès lors encore valable

aujourd'hui : « les rapports entre une élite dirigeante et le peuple, entre la minorité qui constitue à soi seul un “espace public”, et la majorité, dont la vie s'écoule à l'extérieur de cet espace et dans l'obscurité, demeurent inchangé » (*ibid* : 277).

Pourtant, selon Arendt, il aurait été possible d'éviter une centralisation et une indivisibilité du pouvoir au sein du parlement, et ce par l'incorporation dans la Constitution des lieux de déploiement de la liberté publique, de discussion et de participation directe des individus ordinaires aux affaires publiques, qu'incarnaient les assemblées municipales, les « sociétés populaires » de la révolution française, les « assemblées municipales » de la révolution américaine, les « conseils municipaux révolutionnaires » et les *soviets* des deux révolutions russes de 1905 et 1917, la *Räterepublik* à Berlin et Munich après la défaite allemande à la Première Guerre mondiale, ou encore les « conseils ouvriers » de révolution hongroise de 1956 (*ibid* : 232-281). Cependant, les révolutionnaires ont échoué de voir comment le système des conseils présentait un « forme entièrement nouvelle de gouvernement, avec de nouveaux espaces publics pour la liberté qui ont été constitués et organisés pendant la révolution elle-même » et qui aurait pu rendre possible la participation directe du peuple au pouvoir (*ibid* : 249). Ces processus révolutionnaires apparaissent dès lors comme des occasions manquées d'inventer une forme entièrement nouvelle d'exercice du pouvoir. Arendt déplorait donc « le “réalisme”, le désespoir à l'égard des capacités politiques du peuple [...] solidement fondé sur la détermination consciente ou inconsciente à ne pas tenir compte de la réalité des conseils et à tenir pour acquis qu'il n'y a pas et qu'il n'y a jamais eu d'alternative au présent système » (*ibid* : 270-271). Selon elle, le désastre de ces révolutions fut d'enterrer cet « espoir d'une transformation de l'État, d'une forme de nouvelle de gouvernement qui eût permis à chaque membre de la société égalitaire moderne de devenir “participant” aux affaires publiques » (*ibid* : 264-265).

En considérant que l'assemblée populaire municipale est l'institution démocratique principale dans laquelle le peuple assemblé pourrait délibérer et prendre des décisions en face-à-face, le communalisme vise précisément à incarner l'espoir révolutionnaire de transformer la forme de gouvernement qui permettrait à toutes et tous de participer « au gouvernement des affaires » sur un pied d'égalité. Ainsi, il n'a pas pour objectif de réaliser le renversement du rapport de force entre élite gouvernante et peuple qui a caractérisé l'avènement du régime politique de la *demokratia* en Grèce antique, et dont Arendt concluait avec regret l'inexistence au sortir des révolutions modernes. Dans son projet d'élimination de toute hiérarchie, le communalisme ambitionne plutôt l'abolition complète de toute classe dirigeante. En outre, alors que ces exemples d'assemblées populaires ont été créés en des temps de crises sociales, politiques et économiques, le communalisme ne serait viable sur le long terme qu'à travers l'institutionnalisation de l'assemblée continue du peuple dans la sphère publique – le projet de *constitutio libertatis*.

Comment continuellement assembler le peuple ?

Il est important de garder à l'esprit que la démocratie directe communaliste n'a pas pour projet d'élaborer une théorie idéale complète des institutions communalistes qui seraient valables en tout temps. Ces institutions ne peuvent être le produit de spéculation théorique

car elles doivent être développées par les communautés à partir de leurs circonstances particulières. Cependant, pour donner une idée de comment assembler continuellement le peuple, ainsi que pour pouvoir répondre à une objection qui pourrait être adressée au communalisme dans le cadre de la transition écologique, cette section va présenter une brève esquisse de ce à quoi pourraient ressembler les institutions communalistes et les principes qui leur sont sous-jacents.

Étant donné que la démocratie directe communalisme considère que l'unité démocratique principale est la municipalité, l'assemblée continue du peuple pourrait être réalisée en institutionnalisant les assemblées populaires au niveau municipal, rassemblant toutes les personnes résidant dans la zone géographique en question. Ces assemblées seraient « des grands rassemblements généraux dans lesquels tous les citoyens d'un même espace se rencontreraient, délibéreraient et décideraient sur les affaires relevant de l'intérêt commun » (Biehl, 1998 ; 57). À ces trois fonctions des assemblées populaires – la rencontre, la délibération, la prise de décision – il faudrait en ajouter une quatrième : le contrôle des délégués. Ces fonctions, présentées ci-après, sont minimales et peuvent bien entendu être complétées par d'autres activités politiques en fonction des circonstances locales de chaque Commune.

La *rencontre* dans un espace public – que cela soit à l'hôtel de ville, dans un centre communautaire, un auditoire, un parc, un square, un théâtre, un auditoire ou une église – devrait permettre aux membres de la communauté d'apprendre à se connaître, de discuter de la vie de la communauté, de réaliser les conséquences partagées de phénomènes environnementaux, sociaux, économiques, culturels, et politiques, de partager leurs besoins et aspirations, tant individuels que collectifs. Ces interactions régulières entre personnes habitant un même espace géographique pourraient faire naître un sens de destin commun qui ne serait pas basé sur l'appartenance abstraite à une nation, mais plutôt sur la nécessité concrète de devoir gérer collectivement les affaires de la communauté.

La *délibération* permettrait aux individus de former leurs opinions sur l'orientation que la communauté devrait suivre en échangeant des arguments avec leurs voisins et voisines à travers des interactions en face-à-face. La conception de légitimité démocratique de la démocratie directe communaliste s'inscrit dans celui de la théorie de la démocratie délibérative, à savoir qu'elle « identifie la source de l'autorité des lois et politiques comme découlant de l'échange public d'arguments entre citoyens libres et égaux » (Landemore, 2017 : 52). Il est important de préciser que même si les théories de la démocratie délibérative ont traditionnellement été développées dans le paradigme de la démocratie représentative, cette association n'est en rien nécessaire (*ibid*). En effet, à partir du moment où les délibérations incluent tous les membres de la communauté, ce qui est « largement présumé comme impossible à l'échelle de l'État-nation moderne », mais désormais rendu possible par le fait que l'unité politique de base est la Commune, les mérites de la démocratie délibérative peuvent également être réalisés à cette échelle (*ibid*).

Cependant, alors que l'idéal de la démocratie délibérative traditionnelle tend à assumer que l'échange public d'arguments rationnels mènera inévitablement à des décisions équitables, la délibération au sens du communalisme, en tant que politique de l'écologie sociale, part du principe que la société actuelle est structurée selon des relations de domination empêchant la participation effective et égale à la délibération politique, relations qu'il s'agit d'intentionnel-

lement identifier et déconstruire (Doerr, 2018 : 6). Garantir le droit égal de parler et de peser sur la délibération et la prise de décision collective à tous les membres de l'assemblée – identifié par les Grecs sous le concept d'*isegoria* (Manin, 1996 : 61) – nécessite l'égalisation des différences en termes de classe, d'éducation, de capacité à s'exprimer en public, de compréhension de la langue et des codes sociaux utilisés, d'accès et de compréhension à l'information. Afin d'éviter le phénomène de *marginalisation* pouvant apparaître dans les processus de délibération formellement inclusifs lorsque les arguments formulés par les participants venant de groupes moins privilégiés n'affectent pas les résultats de la délibération, un travail actif de déstabilisation des structures de pouvoir, tant au sein de l'assemblée que de la société dans son ensemble, est donc nécessaire (Doerr, 2018 : 2).

Par ailleurs, il est évident que le système capitaliste ne donne pas suffisamment de temps aux individus – contraints de vendre leur force de travail pour survivre – pour s'occuper des affaires publiques sans sacrifier leur bien-être, ou même leurs besoins fondamentaux. Tout comme il ne crée pas les conditions pour une participation politique basée sur la coopération et l'égalité, étant donné que son essence consiste en l'atomisation des individus mis en compétition les uns avec les autres, et l'exploitation des travailleurs et travailleuses par la classe capitaliste. Ainsi, la démocratie directe dans un système capitaliste placerait dans la même assemblée des personnes possédant du capital, et celles qui en sont privées, menaçant l'exercice égal du pouvoir par toutes et tous. Il est donc clair qu'une société communaliste est par essence incompatible avec le capitalisme au niveau normatif. Mais elle serait également incompatible en pratique étant donné que la sphère économique serait subordonnée à la sphère politique et que l'économie serait municipalisée, supposant l'abolition d'une classe possédant la propriété privée des moyens de production, ceux-ci étant collectivisés au niveau communal (Bookchin, 1987 ; Hawkin, 1993 ; voy. *supra*). Cependant, penser la participation de toutes et tous aux assemblées dans la transition vers une société communaliste et non-capitaliste est plus compliqué. Parmi les solutions pour lever les contraintes sociales et économiques empêchant la participation aux assemblées, l'on pourrait envisager la coexistence des solutions non-institutionnelles et institutionnelles. Les premières consisteraient en des mesures que l'assemblée pourrait adopter et qui prendraient en compte, voire en charge, les contraintes matérielles empêchant les individus d'assister aux assemblées (l'adaptation aux heures de travail, la prise en charge des enfants et du travail de reproduction social en général (Fraser, 2016), le prix du transport). En outre, l'assemblée pourrait également constituer des réseaux d'aide mutuelle visant à dé-marchandiser des biens et services fondamentaux et à les rendre collectivement partagés afin que la nécessité de gagner sa vie à temps plein devienne moins vitale. Quant aux réformes plus institutionnelles, qui pourraient être obtenues par des luttes sociales, il pourrait s'agir de la gratuité des services publics, la réduction collective du temps de travail, des congés payés pour permettre de s'engager politiquement et, ultimement, la prise en charge collective des besoins de base pour une vie décente pour toutes et tous.

La *prise de décision* est l'aspect le plus radical proposé par la démocratie directe communaliste, qui propose que le pouvoir public soit exercé collectivement par l'assemblée, celle-ci ayant l'autorité finale sur les orientations que la Commune devrait suivre. Cet aspect est ce qui différencie la démocratie directe communaliste d'autres types de mécanismes de

démocratie participative qui n'octroient généralement pas le pouvoir de décider sur tous les aspects des affaires publiques à ses organes participatifs, si tant est qu'ils possèdent une quelconque forme de pouvoir de décision substantiel. En effet, que cela soit les budgets participatifs conférant un pouvoir de décision sur un domaine spécifique ou avec une enveloppe limitée, des mini-publics tirés au sort dont les pouvoirs se limitent généralement à la délibération et non à la prise de décisions, les conseils de quartier qui n'ont qu'un pouvoir consultatif (ou décisionnaire sur un spectre très limité de matières), ces mécanismes participatifs ne sont que des exceptions au principe général que le pouvoir public est exercé par le gouvernement représentatif.

Pour finir, le *contrôle des délégués et déléguées* consiste à assurer que les décisions prises collectivement seront effectivement administrées par les personnes désignées par l'assemblée. C'est ce point que la prochaine section développera.

2.3.2. La délégation de la volonté populaire au niveau confédéral

Ainsi, la démocratie directe communaliste défend l'idée que le peuple peut, et devrait, être continuellement assemblé pour exercer le pouvoir public lorsqu'il s'agit du niveau communal. Cependant, étant donné que de nombreux éléments de la vie sociale, économique et politique dépasse le champ de la municipalité, il est nécessaire de permettre la coordination des politiques entre différentes assemblées lorsque des décisions sur ces éléments doivent être prises. Cette coordination peut être effectuée à travers le modèle de la *confédération*, à savoir l'association des différentes communes par l'intermédiaire de délégués et déléguées dotées d'un mandat impératif, révocable et rotatif fourni par leurs assemblées populaires municipales respectives. Ces délégués et déléguées n'auraient qu'une fonction de coordination et d'administration (Bookchin, 2015 : 77). Étant donné que la coordination des différentes assemblées au niveau confédéral requiert de donner des rôles spécifiques à certaines personnes de l'assemblée, il est nécessaire d'étudier comment éviter que les personnes occupant ces rôles ne deviennent une classe de gouvernants et gouvernantes ayant de l'influence en tant qu'individus, et non comme partie de l'agent collectif qu'est l'assemblée. Le communalisme répond à ce problème par le concept de *délégation*, qui est à différencier de celui de *représentation* sur lequel la démocratie représentative repose.

Le concept de représentation a autant d'interprétations différentes que de théoriciens et théoriciennes politiques se penchant sur ce sujet (Rousseau 1762 ; Burke, 1774 ; Hobbes, 1839 ; Pitkin, 1967 ; Mansbridge, 2003, 2011 ; Urbinati et Warren, 2008 ; Rehfeld 2009, 2011). Si l'on définit la représentation de manière générique, à savoir comme le mécanisme par lequel on rend présent quelque chose qui est absent (Pitkin, 1967 : 8-9), la délégation supposée par la démocratie directe communaliste ne serait pas à opposer à la représentation. En effet, dans la mesure où les personnes déléguées des assemblées populaires auraient pour tâche de rendre présent ce qui est absent au niveau confédéral, à savoir la volonté déjà délibérée des assemblées, leur fonction pourrait être qualifiée de représentative. Cependant le terme de représentation est également utilisé pour couvrir d'autres théories ou phénomènes politiques, parmi lesquels certains se retrouvent aux antipodes des principes fondamentaux du communalisme que sont l'attribution de la prise de décision politique au peuple

assemblée, l'abolition d'une classe dirigeante et la conception de la politique comme l'activité quotidienne de toutes et tous et non comme la profession de quelques-uns et quelques-unes.

Parmi les nombreux débats sur la représentation, l'on trouve la controverse entre représentant, indépendant ou mandaté. D'un côté, les partisans du premier camp, initié par Edmund Burke (1774), considèrent que le ou la représentante est libre d'exercer son jugement et d'agir comme il lui semble le meilleur pour assurer les intérêts et le bien-être des personnes représentées, ces intérêts pouvant être découverts de manière rationnelle et indépendamment de l'expression de leur volonté (Pitkin, 1967 : 176). Se basant sur une conception élitiste de la politique selon laquelle « les questions politiques sont difficiles et complexes, au-delà des capacités des hommes ordinaires » (Pitkin, 1967 : 147), la conception Burkéenne du représentant implique dès lors « une hiérarchie dans laquelle le représentant a plus de sagesse, d'intelligence ou de prudence que le votant » (Mansbridge, 2011 : 623 ; voy. Manin, 1985). De l'autre côté, l'on trouve la conception du mandat comme délégation, dénotant « la notion d'être envoyé d'une place à une autre avec des ordres, ou dans une capacité officielle, par un supérieur » (Pitkin, 1967 : 134). Dans le contexte spécifique de la représentation politique, ce concept implique « que le représentant soit envoyé de sa localité au gouvernement central [...] sur instructions explicites pour faire une action particulière » en son nom, action qu'elle aurait été parfaitement capable de faire elle-même (*ibid*). Ceci est rendu possible par le fait que, contrairement au postulat de base du camp des indépendants selon lequel « les représentés ne sont pas une unité singulière avec une volonté et une opinion déjà prête sur chaque sujet » (Ford, 1924 : 147-148), l'assemblée continue du peuple au niveau communal rend possible la formation collective de son opinion sur tous les sujets.

C'est cette dernière conception de la représentation comme délégation que le communalisme adopte lorsqu'il conçoit la tâche de rendre présent la volonté déjà délibérée de l'assemblée municipale au niveau confédéral, ne laissant ainsi pas de liberté au délégué d'agir autrement que ce que l'assemblée aurait voulu si elle avait pu être physiquement présente. Afin de garantir que les personnes déléguées défendent précisément la position de leur assemblée, la démocratie directe communaliste a recours aux mécanismes du *mandat impératif*, de la *révocation* et de la *rotation*.

Tout d'abord, l'instrument du mandat impératif peut être compris comme un mécanisme par lequel « un délégué opère sous un contrat de mandat qui autorise le principal (les citoyens) de conférer temporairement à un agent leur pouvoir de prendre des actions spécifiques, mais ne lui délègue pas la volonté de prendre des décisions, qui est conservée par le principal » (Urbinati et Warren, 2008 : 391). Le principe du mandat impératif suppose que, dès qu'il aura été exécuté, son auteur – l'assemblée populaire – vérifie que les termes du mandat aient été respectés. Dans la négative, il sera nécessaire de recourir à un autre instrument qui permette de rendre les personnes déléguées responsables auprès de l'assemblée, celui de la révocation. Le droit de l'assemblée de révoquer ses délégués peut être défini comme « le droit de les retirer de leurs fonctions et de leur choisir un remplaçant » (Biehl, 1998 : 58). Il repose sur le principe que le ou la déléguée qui se voit confier une certaine fonction par l'assemblée peut également se la voir retirer à tout moment si l'assemblée considère qu'elle ne la remplit pas, supposant donc une présence et une attention constantes de l'assemblée. Pour finir, le principe de rotation peut permettre d'éviter « la

création d'une classe séparée de gouvernants professionnels » car il « assure que le pouvoir soit fait pour circuler et non pour rester avec un sous-groupe du corps politique pour plus longtemps que nécessaire » (Landemore, 2017 : 59). Vu que la personne en question ne bénéficiera pas pour longtemps du pouvoir associé à sa position – que cela soit l'accès à l'information, à un réseau, à des contacts, ou à l'autorité de sa fonction – elle ne pourra pas consolider la potentielle influence qu'elle aurait pu exercer sur l'assemblée grâce à sa position. La rotation de pouvoir garantit que les personnes n'exercent pas le pouvoir comme des individus, mais comme membre du collectif, même si elles ont occasionnellement la tâche spécifique de directement représenter la volonté de l'assemblée. Par ailleurs, la rotation a également des vertus éducatives car elle permet à un grand nombre d'individus d'apprendre à être porte-parole des décisions de l'assemblée, et de coordonner celles-ci avec les décisions des autres. Ces mécanismes de dépersonnalisation du pouvoir empêchant que certaines personnes déléguées acquièrent du pouvoir en tant qu'individu et constituent une élite politique, rendent possible la réalisation de la quatrième fonction des assemblées, celle de contrôler les personnes déléguées.

3. Réconcilier autonomie politique locale et crise écologique globale

Dans la section précédente, nous avons exposé les arguments défendant la démocratie directe communaliste comme système politique d'autogouvernement, ainsi qu'esquissé la manière dont une société basée sur les principes communalistes pourrait s'organiser. Comme toute théorie politique normative – que cela soit celle justifiant l'ordre politique en place, ou celle visant à le modifier ou le remplacer – de nombreuses objections peuvent, et doivent, lui être adressées. Envisager et répondre à toutes les objections qu'il serait possible d'adresser à cette théorie dépasse l'ampleur de notre projet dans cet ouvrage collectif. Cependant, cette contribution ayant pour vocation d'explorer l'apport de la démocratie directe communalisme à la transition écologique et sociale, il est néanmoins important de s'attarder les potentielles tensions pouvant découler de ce modèle d'autonomie locale pour résoudre la crise écologique.

La tension entre l'idéal de l'autonomie locale et le résultat de l'exercice de cette autonomie est particulièrement saillante dans le cas de la crise écologique. En effet, dans la mesure où les décisions d'une communauté sur des matières comme l'utilisation des ressources naturelles, les modes d'extraction, de production, de distribution, de consommation, et de recyclage, peuvent avoir des conséquences écologiques et affecter d'autres communautés, la coordination de ces décisions ayant des retombées écologiques au niveau confédéral risque de se heurter à de multiples conflits entre des intérêts divergents, voire opposés. Or, suivant la définition d'autonomie collective selon laquelle les personnes soumises à des normes doivent également en être leurs auteures, ces communautés affectées n'auraient précisément pas participé aux processus d'adoption des politiques dont elles subissent les effets, ce qui nécessite la mise en accord de ces décisions au niveau supra-municipal, c'est-à-dire au niveau confédéral. C'est à ce niveau qu'il existe une tension inhérente à la démocratie directe communaliste.

En effet, dans la mesure où la démocratie directe communaliste propose que la capacité de prendre des décisions politiques soit laissée aux assemblées populaires municipales, et que le pouvoir des délégués et déléguées soit limité à rendre la volonté populaire de leurs assemblées présente au niveau confédéral dans le respect de leur mandat, une objection consisterait à demander ce qu'il adviendrait dans le cas où certaines décisions des différentes assemblées vont dans des sens opposés, rendant la coordination entre les différents mandats – et donc entre les différentes volontés populaires – impossible. Sur base du système de démocratie directe communaliste élaboré dans la section précédente, nous allons envisager précisément la possibilité de la prise de décision entre assemblées sur les matières écologiques, en explorant les potentielles limites de la démocratie directe communaliste et les manières d'y remédier. Nous précisons ici que l'objection issue de la tension entre délégation stricte et nécessité de prise de décisions entre assemblées ne se limite pas aux matières écologiques, tout comme la réponse que nous allons y apporter.

Si nous voulons rendre possible la coordination des volontés des assemblées, chaque personne déléguée doit donc avoir une certaine dose de liberté dans son activité de délégation. Le problème consiste en ceci que, dès que les délégués et déléguées vont exécuter leur tâche de coordination des décisions de leurs assemblées respectives, ils et elles pourraient être amenées à sortir des termes de leurs mandats respectifs si ceux-ci ne sont pas les mêmes, et *a fortiori* s'ils sont mutuellement exclusifs. Afin d'assurer que le pouvoir de prendre des décisions reste dans les mains de l'assemblée, il est important d'introduire la distinction entre la capacité de délibérer, et celle de décider. Alors que les personnes déléguées devraient avoir la *liberté de délibérer* lorsque cela est nécessaire, ce n'est pas pour autant qu'ils auraient la *liberté de décider*. En effet, si les assemblées décident d'envoyer des individus pour rendre leurs volontés présentes à d'autres, plutôt que par des moyens technologiques, c'est afin d'utiliser les caractéristiques inhérentes à chaque être humain, entre autres celle de délibérer. Concrètement, les délégués et déléguées viendraient au conseil confédéral, partageraient leurs positions respectives, répondraient à des questions de clarifications à propos de l'intention de leur assemblée en prenant cette position, et exposeraient les arguments et les raisons qui ont poussé leur assemblée à adopter cette position. À cette fin, il est nécessaire de voir les mandats impératifs non comme une liste de préférences rigides et spécifiques, mais plutôt comme une limite posée par l'assemblée quant à l'espace dans lequel elle veut voir la décision prise. L'on pourrait objecter que l'interprétation des limites de cette zone de prise de décision serait laissée à la personne déléguée, ce qui consisterait à lui donner une liberté de décision. Ce serait oublier l'existence du mécanisme de révocation, permettant à l'assemblée de remplacer le ou la déléguée si elle tentait d'instrumentaliser les limites de son mandat pour supporter une autre position.

Au stade de la délibération des personnes déléguées et de la mise en commun de leurs mandats respectifs, deux cas sont envisageables. Dans le premier, les volontés populaires respectives sont compatibles, de telle sorte que chaque délégué et déléguée resterait dans les termes de son mandat. Le problème de la prise de décision entre assemblées ne se pose plus, car les personnes déléguées s'en tiendraient à coordonner l'exécution de cette décision commune. Dans le second cas, les positions des assemblées ne sont pas suffisamment claires pour permettre la formulation d'une décision par les délégués et déléguées dans le respect de

leur mandat, ou bien elles sont tout simplement incompatibles. Afin de respecter l'autonomie politique de chaque assemblée, aucune décision ne pourrait donc être prise. Le ou la déléguée devrait donc revenir dans son assemblée, rapporter le contenu des délibérations et les raisons soulignant les positions divergentes. Il est donc crucial que les délibérations confédérales soient enregistrées et accessibles aux assemblées locales, non seulement afin qu'elles puissent exercer leur fonction de contrôle de leur personne déléguée, mais également afin qu'elles comprennent les échanges d'arguments, les positions et les contraintes des assemblées respectives. Le moment du rapport du ou de la déléguée à son assemblée serait l'occasion d'opérer à deux étapes. La première consisterait en la délibération de l'assemblée quant au respect par le ou la déléguée de son mandat, en lui laissant l'occasion de clarifier et de justifier ses actions, par exemple en expliquant si une information nouvelle, dont l'assemblée ne disposait pas au moment de la formulation du mandat, l'a contrainte à s'écarter de son mandat. La seconde consisterait à permettre à l'assemblée de clarifier sa volonté sur base de ces nouvelles informations et de la direction du débat. L'assemblée donnerait un autre mandat à la personne déléguée (qui serait remplacé en cas de révocation) afin qu'elle puisse délibérer à nouveau avec les autres personnes déléguées au niveau confédéral et prendre une décision dans les limites posées par chaque assemblée. Ce processus de navettes « continuerait jusqu'à ce que toutes les assemblées impliquées soient satisfaites de la décision » (Herod, 2010 : 6). La décision finale pourra donc être ratifiée telle quelle directement par les assemblées populaires communales, la ratification étant le mécanisme par lequel ces assemblées auraient le dernier mot.

Cependant, même si ce processus sauvegarde le pouvoir de décision de l'assemblée, et que le temps qu'il requiert semble *a priori* justifiable, il n'assurera néanmoins pas qu'une décision soit trouvée. En effet, dans une perspective burkéenne, l'on pourrait formuler l'objection suivante : qu'est-ce qui permettrait qu'une décision soit prise au niveau confédéral en cas de désaccord de plusieurs assemblées, si ce n'est donner à la personne déléguée la liberté d'exercer son jugement pour non seulement délibérer, mais également décider ? Cette objection repose sur le principe que séparer la tâche de délibération de celle de la prise de décision, et la confier à deux entités politiques différentes, rendrait le compromis politique impossible (Pitkin, 1967 : 147). Elle se situe dans la lignée de la défense de Burke de donner la liberté de décider aux représentants et représentantes, car « quel serait le système dans lequel la détermination précède la discussion ; dans lequel une partie des hommes délibère, et une autre décide ; et dans lequel ceux qui forment les conclusions sont peut-être distants de trois cents kilomètres de ceux qui entendent les arguments ? » (Burke, 1774).

C'est ici que le communalisme peut tirer profit des potentialités offertes par le fait que la municipalité demeure l'unité politique principale. Bien que le pouvoir de la prise de décision demeure l'apanage de l'assemblée, et que la délibération entre assemblées sera principalement opérée par les délégués et déléguées mandatées, il existe plusieurs manières de multiplier les fora de délibération, et dès lors, alimenter la possibilité d'une compréhension mutuelle et d'une accordance des volontés populaires sur une prise de décision contentieuse, notamment en matière de transition écologique.

Tout d'abord, les discussions entre assemblées pourraient être enregistrées et diffusées dans les autres assemblées afin de générer une compréhension des besoins et des contraintes

environnementales, économiques, sociales, politiques ou culturelles, rencontrées par les autres assemblées et à l'origine de leurs positions divergentes. Cela pourrait être rendu possible en diffusant des parties des délibérations des autres assemblées pendant les assemblées populaires, et en donnant accès aux enregistrements complets à tous ses membres. Ensuite, les membres réguliers de l'assemblée pourraient se rencontrer durant de larges fora régionaux afin de permettre une rencontre et une discussion (et non encore une décision) entre les membres des autres assemblées, et ainsi comprendre les difficultés auxquelles elles font face et ce qui les anime à adopter une position opposée. Cela rendrait possible « le besoin pour les assemblées de “se parler” » identifié par Bookchin (1987 : 257). Troisièmement, dans la même perspective d'une communication entre les assemblées qui serait directe et non médiée par le niveau confédéral, des personnes « de liaison » pourraient être désignées pour permettre la communication entre deux assemblées. Ces personnes seraient sélectionnées par une assemblée pour aller discuter dans une autre assemblée. Cette technique a été utilisée plusieurs fois pendant des expériences de démocratie directe à travers l'histoire. En 1793, les sections parisiennes étaient organisées au niveau du quartier et prenaient des décisions à cet échelon. Étant donné que la Commune était moins radicale que les sections, celles-ci « n'hésitaient pas à contourner complètement la Commune et former leurs propres comités et réseaux liés entre eux. Des délégations d'une section visitaient souvent les assemblées des autres » (*ibid* : 119). Pendant le mouvement des *Indignados* à la Puerta del Sol en Espagne, des personnes étaient nommées *enlace* (personne de liaison), et établissaient des liens entre les différentes commissions (Botella-Ordinas, 2011 : 4).

Si toutes les autres solutions ont échoué, une société communaliste pourrait avoir recours comme ultime mécanisme pour prendre des décisions entre assemblées, à un référendum confédéral sur une question élaborée par les délégués et déléguées mandatées par leurs assemblées pour cette tâche. Un tel référendum confédéral pourrait prendre plusieurs formes, comme par exemple organiser un vote dans chaque assemblée, menant à deux résultats : celle de la position de l'assemblée municipale dans son entièreté, et celle des votes individuels comptabilisés entre les assemblées (référendum confédéral). L'on pourrait imaginer que s'il y a à la fois une majorité spéciale de communes et de votes individuels, la décision en question pourra être adoptée.

Cependant, bien que ces différents mécanismes de délibération entre assemblées, ainsi que la pratique régulière de décider des affaires de sa communauté en face-à-face, puissent permettre aux individus de cultiver la coopération, la solidarité, l'aide mutuelle et la prise en compte de l'intérêt collectif au-delà de leurs intérêts personnels et communaux, et dès lors adopter des décisions ne répondant pas qu'aux stricts intérêts locaux, une coordination des décisions de telle sorte que celles-ci n'aient pas des conséquences écologiques inégalitaires pour les communes ne pourra pas toujours être réalisée uniquement par la multiplication des fora de délibération. En effet, certaines structures de domination ne vont pas s'évaporer par le simple fait de la pratique démocratique, mais uniquement en établissant un cadre constitutionnel qui établirait les règles pour éliminer les dominations, que celles-ci soient entre individus, groupes d'individus, ou communes. L'articulation entre la forme prise par l'autonomie collective et le contenu résultant de l'exercice de cette autonomie, entre la démocratie procédurale et la démocratie substantielle, est un problème inhérent à toute

théorie de la démocratie. Analyser ce qui est laissé à l'exercice d'auto-détermination d'une communauté, et qui constitue le cœur irréductible des normes fondamentales de cette communauté, et en vertu de quels principes normatifs, est la tâche propre de la philosophie politique.

C'est ici qu'il est important d'envisager le communalisme dans sa nature de philosophie politique de l'écologie sociale. Prise comme une prescription normative d'organisation de la prise de décision collective, la délibération en face-à-face et la prise de décision collective au niveau communal consiste simplement en une technologie politique, qui peut donc être utilisée pour de multiples fins différentes. Ainsi, certains mécanismes de démocratie directe comme le mandat impératif, le référendum, ou d'autres technologies de démocratie directe en ligne, sont revendiqués et utilisés par des groupes politiques populistes, voire même d'extrême droite, afin de légitimer des politiques non-égalitaires, racistes et xénophobes, en prétendant incarner l'avis du peuple. Alors que la délibération prônée par le communalisme permettrait d'éviter toute prétention à incarner la volonté populaire étant donné que celle-ci aura précisément été exprimée en assemblée publique, il est important de préciser que le système de démocratie directe au niveau communal ne possède pas de caractéristiques intrinsèques permettant d'empêcher l'utilisation par une communauté locale de l'auto-détermination collective pour prôner ses intérêts sur ceux d'autres groupes, internes ou externes, ce qui rend fondamental d'ancrer la démocratie directe communaliste dans le cadre de l'écologie sociale et de sa critique de toute hiérarchie.

Exempte de tout cadre constitutionnel, une communauté fonctionnant sur base de la démocratie directe n'est en rien assurée de faire émerger des rapports sociaux non-hiérarchiques. Si la démocratie directe ne consiste qu'en l'exercice du pouvoir politique par le peuple assemblé au niveau local, il est parfaitement possible qu'une communauté décide en assemblée populaire d'appliquer la ségrégation raciale, de ne pas avoir de mécanisme de redistribution des richesses et de permettre l'accumulation des ressources aux mains de quelques-uns, ou de continuer à exploiter la nature. Dans ce cas, l'autonomie de certains groupes serait à l'origine de l'hétéronomie d'autres. En effet, la hiérarchie entre classe gouvernante et gouvernée ne se matérialiserait pas au niveau de *qui* prend les décisions politiques, mais au niveau de *quelles* décisions sont prises dans une sphère sociale déjà structurée selon certains rapports de domination. Si l'actualisation du principe de non-hiérarchie au niveau de la décision politique résulte en d'autres dominations, la raison d'être du communalisme sera rendue caduque par ses effets. Le modèle de démocratie directe proposé par le communalisme est donc une condition *nécessaire* pour permettre l'abolition des hiérarchies, elle n'en est pas pour autant une condition *suffisante*. En effet, afin d'empêcher que des assemblées populaires utilisent leur pouvoir régulier de prise de décision politique pour adopter des mesures qui permettraient à un groupe d'en dominer un autre, il est nécessaire que celles-ci mettent en place des normes fondamentales concernant le respect des libertés et droits fondamentaux et les principes de fonctionnement de base de ces communautés, qui ne seraient pas l'objet de l'activité politique ordinaire. Ce « cadre constitutionnel » ne violerait pas le principe d'autodétermination locale, non seulement car les communautés auront participé à son élaboration au niveau confédéral, mais également car ce cadre facilitera l'exercice de l'autonomie collective (De Schutter, 2018). Par ailleurs,

établir les conditions nécessaires à l'élimination des hiérarchies, créées entre autres par le capitalisme, le racisme, le nationalisme, le colonialisme, le sexisme, le validisme requiert une compréhension spécifique des structures propres à chacun de ces systèmes de domination, de leur articulation à la sphère de prise de décision collective, et de l'adaptation de cette analyse aux circonstances des communautés en question.

Conclusion

Traditionnellement, la tâche de gérer les affaires publiques a été considérée comme une tâche spécialisée, laissée à une classe de personnes professionnelles de la politique. Loin d'être remis en question lorsqu'il s'agit d'aborder la crise écologique et d'empêcher la double domination des êtres humains sur les autres êtres humains, ainsi que sur la nature, de prospérer, ce paradigme dominant confie ainsi la recherche de solutions à la crise à ceux et celles considérées comme exclusivement en charge de la prise de décision politique. S'inscrivant en faux de cette manière de concevoir le politique, la transition écologique et sociale repose précisément sur la capacité des personnes ordinaires à remettre en question les normes auxquelles elles sont soumises et qui perpétuent la domination sur les êtres humains et de la nature, et d'exercer leur autonomie collective pour s'attaquer aux causes de la crise écologique et y apporter des solutions.

C'est sur l'autonomie collective dans la sphère politique que cette contribution s'est concentrée, en explorant la proposition de la démocratie directe communaliste comme modèle d'autogouvernement. Reconnaissant que la vie politique demeurera pavée de désaccords concernant l'orientation de la société, le communalisme considère néanmoins que c'est au peuple assemblé que revient la tâche d'effectuer ces décisions politiques, et non à une classe de gouvernants et gouvernantes professionnelles. Cette compréhension de l'exercice du pouvoir suppose deux transformations radicales et interdépendantes. Elle suppose d'abord de changer l'unité démocratique fondamentale de l'État-nation à la Commune. Elle nécessite ensuite d'élaborer des mécanismes pour l'exercice direct de l'autogouvernement par le peuple. Ainsi, le modèle politique de la démocratie directe communaliste consiste en l'exercice direct de tous les aspects du pouvoir public concernant la communauté dans son ensemble par le peuple continuellement assemblé au niveau municipal en face-à-face et, lorsque celui-ci ne peut plus être physiquement assemblé, la délégation des décisions de l'assemblée populaire à des membres de l'assemblée dotés de mandats révocables et impératifs envoyés au conseil confédéral.

Le système confédéral du communalisme présente trois avantages pour la transition écologique et sociale. D'abord, le confédéralisme permet la prise de décision entre assemblées communales sur des problèmes écologiques, et ce grâce à divers mécanismes permettant de maintenir l'autonomie collective au niveau confédéral. En outre, le confédéralisme comme mode de coordination des communautés locales permet de mettre en réseau les innovations sociales présentes au sein de chaque Commune, et ce afin de pouvoir faciliter la mise en commun de l'apprentissage collectif issu des innovations sociales. Pour finir, grâce aux mécanismes de délibérations collectives entre assemblées, le confédéralisme permet la

construction de valeurs et de visions partagées pouvant amener à un changement radical de société, une des hypothèses de ce livre.

Cependant, que l'on soit sympathique ou opposé aux principes du communalisme, il demeure une objection indéniable à cette proposition d'organisation de la société : son caractère chronophage. Face à l'urgence écologique, certains sceptiques pourraient ainsi s'attaquer à la démocratie directe communaliste sur base du fait que ce caractère chronophage ne permettra pas de trouver des solutions à la crise écologique à temps. Bien que l'objection du temps soit légitime, il est néanmoins possible d'atténuer sa force et son caractère potentiellement menaçant pour la désirabilité de la démocratie directe communaliste.

En effet, bien que ce système semble particulièrement encombrant, il est néanmoins nécessaire de le mettre en perspective avec le fait que les démocraties représentatives dans un contexte international d'État-nations souverains reposent également sur des procédures longues, que cela soit au niveau local, national ou international. Par ailleurs, ce système ne procure aucune garantie qu'une décision capable de réellement solutionner un problème soit prise entre différentes entités souveraines, comme en témoignent les échecs successifs des COPs à aboutir à un accord contraignant qui permettrait de limiter le changement climatique. En outre, l'inclusion des individus dans la formulation des règles qui les gouvernent rendra le respect de ces règles dans leur chef plus résilient. Ce qui serait considéré comme perdu du côté de la formulation de ces règles pourra donc être gagné du côté de leurs applications. En effet, étant donné qu'ils seront présents pendant la délibération et la prise de décision, ces individus seront les auteurs de la décision, plutôt que ses simples récipiendaires. Au-delà du fait que l'autonomie des individus soit désirable en soi, il est plus probable qu'ils respectent les décisions dont ils sont à l'origine, étant donné qu'elles seront le résultat d'un processus dont ils auront fait partie, et ce même s'ils appartiennent à la minorité. Ceci peut être avancé non seulement grâce à la légitimité conférée par la procédure de démocratie directe, mais également car ceux et celles soumises à la règle connaîtront les enjeux du problème et les arguments des différentes positions. Par ailleurs, cette participation égale et directe à l'autogouvernement leur permettra de développer des motivations intrinsèques concernant la nécessité de la transition écologique, et les motivera à participer à l'action collective pour trouver des solutions à la crise écologique par des innovations sociales.

La prise de décisions politiques, dès qu'elle est collective, est une tâche qui requiert du temps, qu'elle soit exercée dans une démocratie représentative au niveau national ou bien dans une démocratie directe communaliste. La différence fondamentale entre les deux systèmes réside en ceci que la première voit la prise de décision des règles qui affecteront toute la communauté comme une tâche spécialisée réservée à une minorité, alors que la seconde la considère comme la tâche quotidienne de tous les membres de cette communauté.

Abizadeh A. (2012), « On the Demos and Its Kin : Nationalism, Democracy, and the Boundary Problem », *American Political Science Review*, 106(4), p. 867–882, 867-869.

Arendt H. (1963), *On Revolution*, London, Penguin Books.

- Barber B. R. (1984), *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age*, Berkeley, University of California Press.
- Biehl J. (1998), *The Politics of Social Ecology. Libertarian Municipalism* (with Murray Bookchin), Montréal, New York, London, Black Rose Books.
- Bookchin M. (1986), « Municipalization : Community Ownership of the Economy », *Green Perspectives*, 2.
- Bookchin M. (1982, 2005), *The Ecology of Freedom : The Emergence and Dissolution of Hierarchy*, Oakland, AK Press.
- Bookchin M. (1987), *The Rise of Urbanization and the Decline of Citizenship*, San Francisco, Sierra Club Books.
- Bookchin M. (1987), *The Modern Crisis*, Montreal, New York, London, Black Rose Books.
- Bookchin M. (1989), *Remaking Society*, Montréal, Black Rose Books.
- Bookchin M. (1995), *The Philosophy of Social Ecology. Essays on Dialectical Naturalism*, 2^e éd., Montréal, Black Rose Books.
- Bookchin M. (2015), *The Next Revolution. Popular Assemblies and the Promise of Direct Democracy* (sous la dir. de Debbie Bookchin et Blair Taylor), London, New York, Verso.
- Bryan F. (2003), *Real Democracy. The New England Town Meeting and How It Works*, Chicago, University of Chicago Press.
- Burke E. (1949), « Speech to the Electors of Bristol » (1774), *Burke's Politics*, New York.
- Cammack D. (2019), « The Demos in Demokratia », *Classical Quarterly*, 69(1), p. 42-61.
- Castoriadis C. (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.
- Castoriadis C. (1997), « The Problem of Democracy Today », *Democracy & Nature, The International Journal of Politics and Ecology*, 3(2-8), p. 18-35.
- Dahl R. A. (1967), « The City in the Future of Democracy », *American Political Science Review*, 61(4), p. 953-970.
- De Schutter O. (2017), « La cage et le labyrinthe : s'évader de la religion de la croissance », in I. Cassiers, K. Maréchal, D. Méda (dir.), *Vers une société post-croissance. Intégrer les défis écologiques, économiques et sociaux*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2017, p. 181-206.
- De Schutter O. (2018), « From eroding to enabling the commons : the dual movement in international law », in S. Cogolati, J. Wouters (Eds.), *The Commons and a New Global Governance*, Cheltenham, Northampton, Edward Elgar, p. 231-266.
- Doerr N. (2018), *Political Translation. How Social Movement Democracies Survive*, Cambridge, Cambridge University Press.

- Ford H. J. (1924), *Representative Government*, New York, Henry Holt, 1924.
- Fraser N. (2016), « Contradiction of capital and care », *New Left Review*, 100, p. 99-117.
- Frug G. (1980), « The City as a Legal Concept », *Harvard Law Review*, 93(6), p. 1057-1154.
- Hawkins H. (1993), « Community Control, Workers' Control, and the Cooperative Commonwealth », *Society and Nature*, 3(1), p. 55-85.
- Herod J. (2010), « Making Decisions Amongst Assemblies », Octobre 2010, disponible sur <https://theanarchistlibrary.org/special/index>
- Hobbes Th. (1839-1945), *English Works*, ed. Sir William Molesworth, London.
- Knapp M. et al. (2016), *Revolution in Rojava : Democratic Autonomy and Women's Liberation in the Syrian Kurdistan*, London, Pluto Press.
- Landemore H. (2013), « Deliberation, cognitive diversity, and democratic inclusiveness : an epistemic argument for the random selection of representatives », *Springer Science*, 190, p. 1209-1231.
- Landemore H. (2017), « Deliberative Democracy as Open, Not (Just) Representative Democracy », *The American Academy of Arts and Sciences*, 146(3), p. 51-63.
- Madison J., Federalist n°14, « Objections to the proposed constitution from extent of territory answered ».
- Manin B. (1996), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion.
- Mansbridge J. (2003), « Rethinking Representation », *American Political Science Review*, 97(4), p. 515-528.
- Mansbridge J. (2011), « Clarifying the Concept of Representation », *The American Political Science Review*, 105(3), Août 2011, p. 621-630.
- Pitkin H. (1967), *The Concept of Representation*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press.
- Rehfeld A. (2009), « Representation Rethought : On Trustees, Delegates, and Gyroscopes in the Study of Political Representation and Democracy », *American Political Science Review*, 103(2), p. 214-230.
- Rehfeld A. (2011), « The Concepts of Representation », *American Political Science Review*, 105(3), Août 2011, p. 631-664.
- Rousseau J.-J. (1978), *The Social Contract* (1762), trad. J. Masters, R. Masters, New York, St. Martins.
- Sintomer Y. (2008), « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, 31 (3), p. 115-133.
- Sitrin M. (2006), *Horizontalism : Voices of Popular Power in Argentina*, Chico, AK Press.

Urbinati N., Warren M. E. (2008), « The Concept of Representation in Contemporary Democratic Theory », *Annu. Rev. Polit. Sci.*, 11, p. 387-412.

van Outryve d'Ydewalle S. (2019), « Becoming Mayor to Abolish the Position of Mayor ? Thinking the Line Between Reform and Revolution in a Communalist Perspective », *Unbound : Harvard Journal of the Legal Left*, 12(55), p. 1-46.

Cette recherche est soutenue par le Fonds National de la Recherche Scientifique.

Chapitre 2

Renouveler la régulation des modes de vie par les outils de l'économie comportementale

Matthias Petel

Introduction

Un constat doit tout d'abord nous interpeller : selon toutes les mesures scientifiques pertinentes, l'environnement est dans un état plus dégradé qu'il ne l'était au moment de l'adoption des premières lois environnementales. En d'autres termes, malgré le développement d'un droit de l'environnement aux niveaux international, européen et national, les menaces qui ont justifié son émergence (changements climatiques, chute de la biodiversité, destruction des écosystèmes terrestres et marins entre autres) n'ont pas été endiguées et se sont même aggravées. Il ne s'agit bien entendu pas d'affirmer que le droit de l'environnement participe à la destruction du vivant, ni de lui de récuser toute effectivité. L'on peut en effet raisonnablement estimer que la situation serait encore plus préoccupante sans les normes environnementales adoptées. Cependant, au-delà de réussites ponctuelles et bienvenues, les régulations actuelles n'ont pas réussi à transformer profondément les sociétés vers la durabilité. Plusieurs pistes d'explications doivent être explorées pour expliquer cet état de fait. L'on peut tout d'abord estimer que le droit de l'environnement s'attache à limiter les conséquences néfastes du système économique – les externalités environnementales natives pour reprendre un vocable économique – sans s'attaquer aux causes de ces dégradations (en fonction des cadres analytiques choisis, les auteurs pointeront la croissance économique infinie (Jackson, 2017), le mode de production capitaliste (Foster, 2002 ; Moore, 2015), les inégalités (Kempf, 2007; Chancel, 2017). En outre, sur fond d'opposition entre une écologie profonde et superficielle (Naess, 1989), certains pointent du doigt le fait que le droit de l'environnement a maintenu une approche anthropocentrique au sein de laquelle la nature est valorisée uniquement pour son utilité à servir les intérêts humains (Boyd, 2017).

Si ces diverses interprétations méritent d'être discutées, cette contribution souhaite explorer une explication alternative et complémentaire pour comprendre les échecs des régulations environnementales : le droit de l'environnement repose sur une vision faussée des comportements humains qu'il tente de modifier ayant adopté la théorie du choix rationnel développé au sein de l'économie néoclassique. Dès lors, afin de transformer les modes de vie, les régulations doivent prendre en compte les biais cognitifs des individus plutôt que de se concentrer uniquement sur la modification de leurs intérêts notamment par le truchement d'incitants financiers. En d'autres termes, il s'agit de tester l'hypothèse selon laquelle la régulation environnementale pourrait s'inspirer du corpus théorique de l'économie comportementale afin d'augmenter l'effectivité des normes environnementales. L'objectif de

l'économie comportementale est d'intégrer les acquis des sciences cognitives et des neurosciences au sein des réflexions économiques afin de décrire de manière plus réaliste nos prises de décisions. Cette école réfute le postulat néoclassique de la rationalité absolue des agents économiques. Par opposition à une vision caricaturale de l'individu humain fondée sur la figure de l'*Homo oeconomicus*, les processus décisionnels sont décrits dans toute leur complexité, traversés par des émotions, inspirés par des représentations culturelles et pétris de biais cognitifs.

L'approche comportementale pourrait renouveler le rôle des autorités publiques dont le rôle serait de développer des instruments comportementaux afin de permettre la transition écologique des modes de vie. Puisque nos décisions sont le fruit de nos peurs, de nos émotions, de nos automatismes, de notre environnement social tout autant que de notre raison, l'État pourrait utiliser ces facteurs afin d'orienter nos choix. Il s'agit de développer des outils qui instrumentalisent les biais cognitifs des citoyens afin de guider leurs décisions vers certaines finalités déterminées, en l'occurrence écologiques. Plutôt que d'user de la coercition ou de l'incitation financière, l'État deviendrait l'architecte d'environnements propices à des comportements durables. Par de légères modifications du contexte au sein duquel les individus effectuent leurs choix, l'État pourrait transformer les habitudes de consommation.

Tout d'abord, nous reviendrons sur les origines de la théorie du choix rationnel et l'émergence de la figure de l'*Homo oeconomicus* au sein des modèles économiques dominants. Nous expliciterons ensuite la rupture opérée à ce titre par l'économie comportementale vis-à-vis de la théorie néoclassique. L'enseignement fondamental est le suivant : l'humain est loin d'être guidé par sa seule raison. Par la suite, nous analyserons les manières dont les acquis de l'économie comportementale peuvent être intégrés dans le droit afin de renouveler les instruments traditionnels fondés en grande partie sur l'hypothèse de la rationalité des acteurs. Le *nudging*, méthode qui a pour but de favoriser certains comportements par l'instrumentalisation de nos biais cognitifs sans usage de la coercition, sera le point central de cette réflexion. Nous arriverons alors au cœur du travail puisque nous tenterons de trouver des synergies entre ce droit nouveau fondé sur l'économie comportementale et la volonté d'opérer une transition écologique des modes de vie. En d'autres termes, il s'agit de discuter dans quelle mesure le « *nudging* vert » peut-il devenir la clé d'une transformation des modes de vie. L'État partenaire est-il, en partie du moins, un État « nudgeur » ? Enfin, nous nous permettrons de pointer une limite essentielle de l'approche comportementale appliquée à la problématique écologique, à savoir l'individualisme méthodologique sur laquelle elle repose. Alors que l'enjeu écologique est structurel, cette approche tend à le réduire à une série de comportements individuels. S'il ne faut pas négliger les apports de l'économie comportementale pour un droit de la transition écologique, il serait dangereux de s'en contenter ou de se laisser aveugler par la révolution qu'elle prétend opérer. Loin de renforcer l'autonomie individuelle et collective, elle se contente de modifier les comportements de consommation dépolitisant ainsi la question écologique. Elle reste en ce sens tributaire d'une logique de marché afin de faire advenir un capitalisme vert grâce à la consommation responsable.

1. L'avènement de la figure de l'*Homo oeconomicus* dans la science économique

L'analyse économique standard repose sur le postulat selon lequel chaque individu cherche à maximiser son utilité et à répondre à ses préférences individuelles. Tout comportement humain peut être expliqué et surtout prédit sur base de cette grille de lecture : l'homme est profondément intéressé, égoïste, calculateur et rationnel. C'est la figure dite de l'*Homo oeconomicus*, longtemps dominante au sein de la sphère économique. Si une lecture partielle et partielle d'Adam Smith pourrait faire de ce dernier le père de cette vision réductrice du comportement humain, la révolution marginaliste de l'école néoclassique est la réelle source de la figure de l'*Homo oeconomicus*.

1.1. Aux origines

Comment *Homo sapiens* est-il devenu *Homo oeconomicus* ?

Adam Smith est souvent considéré comme le principal artisan de l'*Homo oeconomicus*. Afin d'appuyer cette proposition, l'on retrouve généralement la citation issue de *La Richesse des Nations* qui exprime l'idée forte selon laquelle le moteur de l'action humaine est à retrouver dans l'égoïsme de chaque individu : « Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du brasseur ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais plutôt du soin qu'ils apportent à la recherche de leur propre intérêt. Nous ne nous en remettons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme ». Chaque acteur économique poursuit son intérêt, mû par une forme d'amour propre (*self-love*) qui domine toute autre considération (Bailleux et Ost, 2016). Cette réalité anthropologique est par ailleurs désirable pour la prospérité collective. En effet, la main invisible du marché régule les intérêts humains concurrents et conduit à la réalisation de l'intérêt général (Marouby, 2004). Le Léviathan de Hobbes, un État souverain au pouvoir absolu pour nous sortir du chaos de l'état de nature, n'est alors pas nécessaire puisque nos intérêts concurrents peuvent se rencontrer de manière pacifique sur le marché qui les régulera naturellement. Le marché permet ainsi une conciliation de nos natures égoïstes puisque la somme des intérêts individuels permet la poursuite du bien commun.

On retrouve, bien plus tardivement, une vision anthropologique similaire chez Garrett Hardin (1968) qui postule une humanité individualiste dénuée du sens de la coopération où seules les propriétés privée ou publique permettent la protection des ressources naturelles. La mise en commun mène à la ruine puisque chacun cherche à maximiser son rendement au détriment de la viabilité de la ressource commune. Un corpus idéologique s'est donc peu à peu construit, basé sur cette vision de la nature humaine qui a largement imprégné nos imaginaires collectifs.

Il faut néanmoins se garder d'une vision tronquée de l'anthropologie smithienne qui s'avère plus complexe que ce que pourrait laisser penser une lecture superficielle de l'œuvre d'Adam Smith. Ainsi, l'ouvrage la *Théorie des sentiments moraux* présente un individu à la psychologie loin d'être réduite à une rationalité instrumentale ou un égoïsme forcené. Chaque personne est influencée par de nombreux affects et passions et dont la maximisation de son intérêt personnel est loin d'être le seul référentiel dans sa prise de décision. L'individu

smithien est guidé par l'intérêt personnel, mais il est également capable de faire preuve de compassion envers les autres (Forman-Barzilai, 2010) et qui cherche à s'attirer leur sympathie dans les relations sociales (Moller, 1999). C'est ce que l'on a appelé « le problème Adam Smith », à savoir des assertions jugées parfois contradictoires entre sa théorie éthique de 1759 (*Théorie des sentiments moraux*) dans laquelle les relations sociales sont apparemment fondées sur l'altruisme, et sa théorie économique de 1776 (*La Richesse des Nations*), dans laquelle elles sont apparemment fondées sur l'égoïsme (Jorland, 1984). L'on ne reviendra pas sur les détails de cette discussion riche. Il convient simplement pour notre propos de relever la complexité de l'œuvre d'Adam Smith. L'individu smithien navigue entre les deux extrêmes de l'altruisme pur et de l'égoïsme exacerbé. De même, Smith reste conscient que les individus évoluent dans des sphères où les conventions sociales peuvent varier entre une réalité marchande où l'intérêt personnel prédomine et les relations sociales non marchandes où l'amitié et la morale éloignent nos comportements d'un égocentrisme absolu. Ainsi, « loin de défendre l'atomicité de l'individu, Smith en montre la nécessaire relationalité et loin d'être l'avocat de la naturalité de l'intérêt tel qu'il est présent dans les sociétés commerciales ou dans les théories néo-classiques postérieures Smith en montre la construction historique » (Colin-Jaeger, 2016).

1.2. L'école néoclassique ou la prise de pouvoir du rationalisme

Adam Smith n'est pas le père de l'*Homo oeconomicus* bien qu'une compréhension caricaturale de ce dernier ait pu y mener. Ce n'est que plus tard que la vision rationaliste de l'humain sera radicalisée dans la théorie économique afin d'en faire une figure universelle et absolue. Les auteurs de la « Révolution marginaliste » (Jevons, Walras, Marshall et Pareto notamment), fondateurs de ce qu'on appellera l'école néoclassique, dépasseront les économistes classiques afin de créer une science économique indépendante de toute autre science humaine fondée notamment sur une vision universaliste et réductrice du comportement humain : l'*Homo oeconomicus* était né (Petit, 2013). Nul besoin de s'attacher à décrire l'humain dans toute sa complexité, son égoïsme et sa bonté, ses vices et ses idéaux, son cynisme et son éthique. L'individu est considéré comme un agent qui adopte à tout moment une attitude rationnelle visant à maximiser son utilité. Ceci implique que chacun de ses choix est le fruit d'une comparaison entre l'utilité marginale des différentes options qui sont hiérarchisées afin de déterminer la meilleure option.

Selon François Ost et Antoine Bailleux (2016) le « paradigme croissancier » aurait pris son envol au moment où le mouvement néoclassique a cherché à faire de l'économie une science positive, formalisée, mathématisée, désencastrée des circonstances historiques, culturelles et sociales. Nous rejoignons cette intuition pour établir que c'est aussi dans ce moment charnière que l'*Homo oeconomicus* est devenue la figure tutélaire au cœur de tous les modèles économiques. Ainsi, alors que les classiques n'avaient pas rompu avec leur « matrice philosophique » (*ibid.*), l'économie désincarnée des néoclassiques va permettre l'hégémonie de l'économisme détachée des considérations anthropologiques et morales. Là où Adam Smith combinait une lecture économique sur la richesse produite par la société marchande avec une approche morale fondée sur le devoir-être des individus, les margina-

listes souhaitent développer une science économique autonome fondée sur certains postulats simplificateurs dont une vision unifiée et universelle de l'agent économique. Cette simplification de l'agir humain a pour but la mise en œuvre de modèles à même de donner une compréhension « objective » du réel. La séduction des sciences dites « exactes » opèrent sur ces économistes une influence non négligeable. L'économie doit être capable de produire des résultats indiscutables et ainsi, « un nombre croissant d'économistes n'a eu de cesse d'imiter ce qui paraissait établir le socle de scientificité des lois des mathématiques ou de la physique pour les uns et des raisonnements des sciences dites "expérimentales" pour d'autres » (Servet, 2018). La formalisation élevée de l'économie doit lui donner une crédibilité plus grande que l'aspect spéculatif des sciences humaines et sociales.

En d'autres termes, la figure de l'homme maximisateur et égoïste permet l'avènement d'une science économique autonome, dotée d'une méthodologie propre, et capable de tirer des conclusions certaines sur des phénomènes divers. Il ne s'agit plus d'expliquer la société par des phénomènes sociaux, des rapports de force, des idéologies dominantes ou par l'histoire de luttes entre groupes aux intérêts divergents mais de remplacer la complexité de ces hypothèses par des démonstrations mathématiques basée sur l'*Homo oeconomicus*. Alors que les classiques (Adam Smith, Ricardo et Karl Marx notamment) raisonnent en termes de classes sociales (travailleurs, propriétaires, capitalistes), l'école néoclassique, sur fond d'une vision atomisée typiquement newtonienne du monde, développe la figure de l'individu rationnel sans aucune classe, responsable de sa destinée, reléguant ainsi aux abîmes la vision conflictuelle de la société. De l'anthropologie smithienne qui décrit une double impulsion humaine de reconnaissance et d'enrichissement, l'on passe à partir de la fin du 19^e siècle, à la caricature néoclassique d'un « homme économique » dont l'unique but est d'accumuler toujours plus de biens (Arnsperger, 2016).

Plus concrètement, l'*Homo oeconomicus* repose sur deux postulats : la rationalité et le caractère maximisateur des agents économiques. Tout d'abord, les individus sont rationnels au sens où ils effectuent des choix considérés comme optimaux qui résultent d'un calcul éclairé et réfléchi. De plus, ce calcul débouche sur une décision guidée par la volonté de maximiser en toute occasion l'utilité. Cette dernière notion, dans les modèles de la théorie économique orthodoxe, est généralement réduite à une valeur monétaire. À nouveau, ce choix facilite l'utilisation de modèles puisque des valeurs purement quantitatives peuvent ainsi être utilisées afin d'obtenir des conclusions claires. Des enjeux moraux et politiques sont ainsi réduits à des valeurs chiffrées. Les préférences des individus sont traduites en une somme d'argent équivalente à ce qu'ils sont prêts à dépenser pour voir leur désir assouvi. La valeur monétaire qu'un individu serait prêt à accorder pour obtenir un bien ou un service représente l'utilité qu'il en retire.

Les individus prennent des décisions en vertu de leur rationalité, dite instrumentale, qui leur permet de choisir l'option optimale en vertu d'un principe conséquentialiste (par opposition à une théorie déontologique) qui évalue les actions à entreprendre en fonction uniquement de leurs résultats (Schmidt, 2006).

Afin de prévoir les comportements des agents économiques, les modèles qui sont utilisés s'éloignent de la réalité puisqu'ils sont par définition une simplification de cette dernière. En d'autres termes, selon Zamir et Teichman (2018),

an economic model does not aim to depict reality precisely, but rather strives to explain and analyze reality by focusing on a small number of variables, and assuming away the complexity of the real world. The more parsimonious a model is – that is, the smaller the number of variables it takes into account and the larger the range of social phenomena it explains – the better.

La plupart des économistes sont conscients que la rationalité des individus est loin d'être aussi absolue que celle que l'on prête à l'*Homo oeconomicus*. Seulement, le postulat de la rationalité de l'acteur est avant tout une hypothèse conventionnelle, conçue afin de permettre la modélisation de l'économie sans que sa véracité ne doive être testée (Friedman, 1966).

2. L'économie comportementale ou la prise en compte de nos irrationalités

L'économie comportementale est un « courant de recherche initié par des économistes soucieux d'améliorer les prédictions des modèles économiques grâce à l'introduction d'hypothèses de comportement fondées sur des théories psychologiques » (Cabantous et Hilton, 2008). Il s'agit donc d'une rencontre entre les sciences cognitives et la psychologie avec l'économie. Le point commun entre tous les économistes comportementaux est de rompre avec la conception traditionnelle de la rationalité des acteurs économiques, hypothèse purement conventionnelle et éloignée de la réalité empirique. Au lieu de partir d'un postulat non vérifié, les processus décisionnels des individus sont scrutés et analysés au travers d'expériences. À partir des années 1980, l'économie comportementale démontre ainsi que les réactions des individus testés ne se conforment pas aux hypothèses dominantes de rationalité (Cartwright, 2018). L'économie comportementale rompt avec ce présupposé issu de l'économie standard néoclassique et impose un constat : les agents agissent fréquemment de manière irrationnelle. La rationalité n'est pas absente de nos prises de décisions mais elle est loin d'être l'unique facteur (Simon, 1982). L'économie comportementale propose en lieu et place de la vision caricaturale néoclassique « une représentation de l'action humaine complexe marquée par des interférences constantes entre affectivité et cognition, délibération et réflexion ou encore jugement et calcul » (Deffains et Ferey, 2011). L'*Homo oeconomicus* se rapproche de l'*Homo sapiens* : « son égoïsme est moins forcené, ses préférences moins intangibles, sa logique moins implacable, plus incertaine et sensible, son irrationalité parfois appréciée presque revendiquée » (Petit, 2013).

L'individu fictionnel des néoclassiques ne résiste pas à la vague des sciences cognitives et de leurs enseignements. Ces dernières ont démontré la pluralité des motivations et l'irrationalité des comportements humains – affectés par les routines, les émotions, les jugements moraux et l'environnement qui l'entoure. Kahneman et Tverski ont été parmi les premiers à proposer des approches théoriques alternatives grâce à l'apport de la psychologie expérimentale (Tversky et Kahneman, 1974). Par l'analyse de nos processus décisionnels et cognitifs qui sous-tendent nos prises de décision économiques, ils ont démontré que les choix sont la résultante de multiples facteurs qui sont eux-mêmes le fruit de millions d'années d'évolution guidée par la sélection naturelle (Gollier, Hilton et Raufaste, 2003). Ainsi selon

Daniel Kahneman, le système cognitif peut-être scindé en deux modes de fonctionnement radicalement opposés. Le système 1 opère des traitements automatiques de l'information basés sur l'inconscient, l'intuition, les automatismes, nos stéréotypes et nos associations d'idées. En d'autres termes, ce processus cognitif est fondé sur des heuristiques, à savoir « une règle de comportement ou d'évaluation utilisée par les acteurs pour simplifier leurs tâches de traitement de l'information et donc leur décision » (Deffains et Ferey, 2011). Ce système est mobilisé afin de minimiser les efforts dans les prises de décisions quotidiennes. Par opposition, le système 2, mobilise la raison, la réflexion, le calcul et la logique (Kahneman, 2011). Il est plus lent et permet de sortir de réflexes bien ancrés afin de traiter méthodiquement les options en présence. Étant donné, son « coût cognitif » très élevé, ce type de raisonnement est en réalité peu utilisé dans la vie quotidienne (Gollier, Hilton et Raufaste, 2003). La majorité de nos décisions ne sont pas le fruit d'une réflexion ni d'un calcul mais le résultat d'automatismes, de réflexes, de notre inconscient ou encore de notre héritage génétique. Cette révélation nous aide à comprendre que les individus n'examinent pas chaque option méthodiquement et s'écartent sensiblement des normes classiques de rationalité (Akerlof et Kennedy, 2013).

Leurs recherches permettent une critique de l'action rationnelle. Cela ne revient pas à dire que la rationalité est absente de toutes nos décisions mais qu'elle est complétée par des jugements moraux, des émotions, des réactions instinctives, des habitudes, la pression sociale, etc. Bien sûr, ces découvertes imposent un renouvellement des anciens modèles et la complexification significative de ces derniers. Un arbitrage doit être opéré entre la validité descriptive et la simplicité des modèles proposés (Zamir et Teichman, 2018). L'économie comportementale a fait son choix : le souci du réalisme psychologique et la recherche de l'exactitude prennent le pas sur la volonté d'une modélisation absolue. Comme le disait Daniel Kahneman (2011) lui-même : « life is more complex for behavioral economics than for true believers in human rationality ».

Trois éléments permettent d'expliquer pourquoi un grand nombre de nos décisions s'éloignent des choix que réaliserait l'agent économique néoclassique fictionnel tel que nous l'avons décrit précédemment : la rationalité limitée, le pouvoir limité sur soi-même et l'intérêt personnel limité (Jolls, Sunstein et Thaler, 1998). Tout d'abord, notre rationalité est dite limitée puisque nos capacités cognitives ne peuvent pas prendre en considération de manière systématique l'ensemble des informations et nous sommes bien souvent incapables d'avoir une vision claire des probabilités et des risques associés à chaque hypothèse (Akerlof et Kennedy, 2013). Ensuite, le pouvoir de notre volonté est limité au sens où il est démontré que les individus n'ont pas un contrôle total sur eux-mêmes et font preuve d'incohérence entre leurs actions et leurs réelles intentions/préférences. Enfin, notre intérêt personnel n'est pas absolu puisque nous agissons bien souvent de manière altruiste, en contradiction avec l'objectif de maximisation de notre utilité (Rankin, 2011). Même à considérer que les individus soient capables de connaître l'option la plus maximisatrice de leur utilité, il n'est pas dit qu'il la choisisse en dernière instance étant capables de mettre en balance leur intérêt avec d'autres considérations, notamment morales. Nous sommes aussi mus par des considérations d'équité, de justice, de respect de la nature et bien souvent influencés par les normes sociales et morales de notre entourage.

3. Intégration des acquis de l'économie comportementale dans le droit

3.1. L'*Homo oeconomicus* dans le droit, un primat en phase de reconsidération

À l'heure actuelle, le droit continue très largement à penser le monde sur base du postulat d'un monde newtonien, stable et prévisible, et sur celui d'individus dont les comportements peuvent être influencés voire dirigés par la menace de sanctions et la promesse d'incitants économiques. L'*Homo oeconomicus* reste donc la figure de l'individu régulé par le droit moderne. Historiquement, les politiques publiques tentent de modifier les comportements grâce à des réglementations (des obligations ou des interdictions) ou des incitants financiers (sanctions et récompenses à travers les taxations et les subsides). Dans la lignée des prémisses néoclassiques, les instruments juridiques ont donc cherché uniquement à modifier les intérêts des individus afin de changer leurs décisions et comportements (Simon, 1955 ; Thaler, 1980). Le postulat est simple : les individus sont principalement motivés par leur intérêt propre et les récompenses financières ou les coûts du même ordre (Akerlof et Kennedy, 2013).

L'économie néoclassique s'est peu à peu intégrée dans les réflexions juridiques notamment au sein de l'école de l'analyse économique du droit (*Economic Analysis of Law* ou *Law and Economics* selon l'appellation américaine). Afin de formuler des règles pertinentes selon les éclairages de la science économique dominante, la théorie standard dominante de la rationalité des individus postulée a été reprise au sein du giron juridique. Ainsi pour Richard Posner (1997), la norme de droit est avant tout une variable qui rentre dans une mise en balance par l'agent dans son programme de maximisation de l'utilité individuelle. La norme est appréhendée par ses destinataires, agents maximisateurs de leur utilité, en fonction de la probabilité de sanction et de la gravité de cette dernière. Faisant fi des normes sociales et morales ou encore des émotions, le droit a eu tendance à réguler l'humain comme un automate prédisposé à une rationalité absolue.

Cependant, ces représentations du monde et de l'agir humain sont en passe d'être rediscutés au sein de l'univers juridique. Si l'école comportementale a d'abord été repoussée par l'orthodoxie de la science économique, elle est maintenant largement intégrée dans le corpus théorique de l'économie dominante. À l'instar de ces évolutions dans le champ économique, le droit essaye lui aussi d'intégrer les savoirs comportementaux. Suite à de nombreux travaux en psychologie, en neurosciences, en économie comportementale, les instruments juridiques cherchent à se repenser à l'aune de cette découverte d'une triple limitation de l'homme dont il a été fait mention ci-dessus. Pour la science juridique, les développements de cette branche de l'économie signifient que « l'action vis-à-vis d'une norme juridique prendra toujours appui sur des processus complexes d'évaluation » (Deffains et Ferey, 2011). Le droit ne peut pas se construire sur une vision faussée de l'individu qu'il régule au risque d'être inopérant. De notre compréhension réaliste de l'humain dépend l'effectivité des normes : « If we want to regulate the behaviour of humans who populate the real world rather than the behaviour of econs who inhabit econland, it makes sense to take into consideration how the former are known to operate » (Sibony et Alemanno, 2015). Une approche comportementale peut

permettre de nouvelles explications sur les échecs et les limites de l'approche conventionnelle. Il est tout à fait normal que des instruments basés sur des postulats faux et sur une image tronquée de l'individu humain n'atteignent pas leurs objectifs.

3.2. Quelle place pour l'économie comportementale dans nos ordres juridiques ?

Une mission double entre débiaisement et instrumentalisation

L'orthodoxie rationaliste de la décision microéconomique étant largement remise en cause, la deuxième étape réside l'intégration des apports de l'économie comportementale au sein de l'arsenal juridique des autorités afin d'améliorer l'effectivité des normes. En d'autres termes, il s'agit de développer une méthode de régulation adaptée à l'irrationalité des agents. En ce sens, les travaux descriptifs de l'économie comportementale, à savoir le constat d'une rationalité limitée, ont bientôt laissé place à des propositions normatives afin de conseiller les autorités dans la mise en place de politiques adaptées à cette découverte (Sunstein, 2011). Cette évolution est rendue possible parce que le fait que si nous ne sommes pas rationnels au sens de l'économie traditionnelle, ni même raisonnables comme il est attendu de l'agent en droit, nous sommes bien prévisibles. Les sciences comportementales enseignent que les biais cognitifs sont systématiques et dès lors nos comportements peuvent être prévus (Alemanno, Helleringer et Sibony, 2016). Pour le dire simplement, nous faisons tous les mêmes erreurs (Ariely, 2008). Le programme comportemental en économie du droit – connu sous le vocable anglophone *Behavioural Law and Economics* (Sunstein, 2000) – a dès lors émergé afin d'améliorer l'effectivité des régulations par la prise en considération des irrationalités systématiques déterminées par les expériences cognitives.

Cette nouvelle méthode d'intervention est essentiellement basée sur la méthode du *nudging* défini comme « any aspect of the choice architecture that alters people's behaviour in a predictable way without forbidding any options or significantly changing their economic incentives » (Thaler et Sunstein, 2008). Le *nudge* se réfère donc à toute modification intentionnelle des caractéristiques de notre environnement afin d'influencer le comportement des acteurs visés. Il ne s'agit pas d'inciter les individus au sens classique du terme par le prisme d'incitants économiques (taxes ou subsides). L'objectif n'est pas de convaincre mais de concevoir une « architecture des choix » (*choice architecture*), c'est-à-dire une manière de présenter les différents choix disponibles, pour encourager une option préférentielle qui correspond à un comportement que l'on souhaite promouvoir (La Fabrique Écologique, 2016). Les autorités, définies comme des « architectes des choix » (*choice architects*), peuvent ainsi orienter les comportements sans recourir à la contrainte par de simple modification du cadre de décisions des individus. L'État devient le créateur d'environnements propices aux comportements jugés par ce dernier comme bénéfiques pour l'individu lui-même ou pour le collectif. L'on retrouve l'idée d'un paternalisme juridique ou de paternalisme libertarien (*libertarian paternalism*), fondé par Richard Thaler et Cass Sunstein (2003) au sein duquel les biais et les heuristiques doivent être utilisés afin d'orienter les comportements des individus, sans exercer de contraintes sur ces derniers, vers des objectifs prédéterminés qui

ne sont pas nécessairement alignés avec la rationalité absolue. Les individus sont libres mais sont guidés vers des finalités considérées comme bénéfiques.

Afin de mieux comprendre l'objet de notre analyse, il nous semble nécessaire de donner quelques exemples éclairants qui peuvent être considérés comme des *nudges*. L'aéroport d'Amsterdam a ainsi drastiquement réduit ses dépenses de nettoyage des toilettes pour hommes. Ces dernières étaient très largement souillées par les éclaboussures. Le collage d'une fausse mouche au fond de l'urinoir a suffi à augmenter la concentration des utilisateurs et diminuer les besoins de nettoyage (Evans-Pritchard, 2013). Dans la sphère privée, de nombreux hôtels utilisent un autre *nudge* afin de réduire les coûts de lavage des serviettes en utilisant une forme d'émulation sociale. Pour se faire, un message du type : « 75 % des personnes ayant occupé cette chambre avant vous ont utilisé leurs serviettes de toilette plusieurs fois », statistique arbitrairement choisie et volontairement élevée, augmente considérablement le nombre de clients qui utilisent leurs serviettes plusieurs jours d'affilée au lieu de la faire laver chaque jour. Enfin, citons l'expérience du chercheur Brian Wansink, qui en se contentant d'intercaler des chips rouges entre des chips normales dans des boîtes de Pringles, a réussi à en réduire la consommation de 50 % par rapport à un tube contenant des chips normales (Geier, Wansink et Rozin, 2012). En fait, la segmentation colorée a suffi à faire baisser drastiquement la consommation en brisant les séquences alimentaires automatisées par l'introduction d'une pause. Si ces exemples paraissent triviaux, leur multiplication et leur généralisation à toutes les sphères de consommation des individus peut avoir un impact substantiel sur les décisions quotidiens des individus.

Les avantages de cette méthode sont nombreux pour les autorités. Tout d'abord, il s'agit d'une alternative ou d'un complément bon marché aux coûteuses mesures réglementaires ou financières (Sunstein, 2011). Au lieu de forcer l'individu à adopter un certain comportement (situation dans laquelle il est nécessaire de prévoir un contrôle et une sanction en cas de non-respect afin de s'assurer de la bonne application de la norme) ou de devoir le payer ou le taxer afin de le pousser à adopter un certain comportement (ou à s'abstenir de le faire), le *nudge* amène l'individu à se conformer volontairement avec le comportement attendu (Sibony et Alemanno, 2015). Cet élément nous amène au deuxième avantage : le *nudge* ne force pas, il guide sans imposer. L'individu reste donc toujours libre de ne pas suivre le choix préférentiel (Jolls et Sunstein, 2006). La liberté de l'acteur est ainsi en principe mieux respectée que dans le cadre d'une réglementation coercitive. Cette liberté doit néanmoins être relativisée puisqu'il s'agit largement d'une illusion étant donné que le comportement est en réalité prévu en amont par l'autorité. L'agent a l'impression de prendre sa décision de manière libre et éclairée alors que son choix aurait été prédéterminé à son insu par l'exploitation de ses biais psychologiques ou par une modification invisible de son environnement (Flückiger, 2018). Cette sensation de liberté est un troisième avantage : le *nudging* est mieux accepté par la population que des mesures coercitives. Les réglementations ou les taxes sont parfois considérées par les individus comme des atteintes à la liberté et perçues comme des interventions illégitimes d'un État bureaucratique. À l'inverse, le *nudging* est un outil bien accepté par la population car généralement indolore et invisible. Trois avantages flagrants : le faible coût, le respect (relatif) des libertés individuelles, l'acceptation *a priori* facilitée au sein du corps social, le tout associé à un impact significatif.

Dès lors, le *nudging* « répond ainsi à la nécessité de modifier les comportements individuels dans un contexte de moyens budgétaires limités de la puissance publique et d'acceptabilité réduite du public envers des taxes et des contraintes réglementaires supplémentaires » (La Fabrique Écologique, 2016).

Un programme comportemental peut se fixer deux missions : d'une part, le droit peut décider de prendre en compte les irrationalités, les biais et les émotions des individus afin de les combattre ou du moins de les contourner pour retrouver une rationalité accrue considérée comme la « norme » et, d'autre part, utiliser les biais des agents pour orienter leurs comportements vers une finalité considérée comme positive (Deffains et Ferey, 2011). Selon la première approche, l'objectif est de ramener l'individu égaré à la raison. Il reviendrait aux économistes comportementaux de permettre ce réajustement entre la réalité et l'idéal rationnel. La seule rationalité acceptable reste comprise comme la poursuite de son intérêt propre et lorsque l'individu en dévie, il agit de manière irrationnelle. On retrouve une prémisse de l'utilitarisme, chacun doit maximiser son utilité propre afin de maximiser *in fine* le bien-être global de la société en général compris comme l'addition des utilités individuelles. Dès lors, « la mission que se donnent les comportementalistes consiste en effet à proposer des outils simples appliqués aux individus pour transformer leur conduite en celle d'un *Homo oeconomicus* revu et corrigé par la connaissance des biais qui régissent ses comportements » (Servet, 2018). Selon la seconde approche, l'objectif reste d'utiliser les biais cognitifs des individus mais cette fois pour favoriser une prise de décision qui va dans le sens d'une finalité jugée bénéfique pour l'individu lui-même ou la société dans son ensemble même si cette dernière ne correspond pas avec le choix le plus rationnel (compris dans le sens réducteur de la maximisation de l'utilité). C'est cette seconde approche que l'on retrouvera dans le *nudging* écologique développé par la suite : il s'agit d'orienter les comportements des individus, non pas pour qu'ils deviennent de parfaits agents maximisateurs de leur propre intérêt mais pour qu'ils opèrent des choix durables.

4. L'économie comportementale et la transition écologique : une alliance prometteuse

4.1. Un État de la transition écologique, État « nudgeur » ?

Comme nous le rappelions dans l'introduction de cette contribution, l'environnement est dans un état plus dégradé qu'il ne l'était au moment de l'adoption des premières lois environnementales. Si des réussites dans certains secteurs ont pu être observées, les dégradations environnementales se sont aggravées sans que les approches réglementaires ou incitatives n'aient inversé la tendance. Si l'on s'en tient au postulat selon lequel la plupart des problèmes environnementaux urgents qui nous menacent sont liés directement ou indirectement aux habitudes quotidiennes de consommation de la population (une hypothèse sur laquelle nous reviendrons par la suite), il est pertinent de tout faire pour modifier les comportements vers une plus grande responsabilité environnementale (Quigey et Stokes, 2015). Les interventions publiques en matière environnementale doivent modifier nos

comportements et nos décisions quotidiennes afin de pouvoir atteindre la durabilité (Akerlof et Kennedy, 2013).

Même si les enquêtes suggèrent que la conscience environnementale augmente (Leiserowitz, 2018), les modes de vie consuméristes n'ont pas radicalement été transformés. Un nouveau paradoxe apparaît : alors que la protection de l'environnement est de plus en plus importante pour les citoyens occidentaux, l'impact de leur comportement reste dangereusement élevé. Ceci soulève la question : comment expliquer l'écart immense entre nos intentions et nos actions ? Pourquoi sommes-nous tant de convaincus et si peu d'acteurs ? (La Fabrique Écologique, 2016).

Face à ces questions, le recours au *nudge* pourrait être vu comme le chaînon manquant permettant de dépasser les nombreux freins psychologiques au changement. Ces freins sont le fruit de nos « dissonances cognitives », à savoir le fossé qui existe entre nos croyances et nos comportements (Festinger, 1962), en l'occurrence entre nos convictions environnementales et nos actes quotidiens. Ces incohérences empêchent un changement à grande échelle des comportements quotidiens. La connaissance ne suffit pas à transformer l'intention en action. En d'autres termes, l'inertie en matière d'écologie ne serait pas forcément due à l'égoïsme de l'*Homo oeconomicus* ou à un manque de connaissances, mais aux irrationalités et aux complexités d'un « *Homo confusus* ». À ce titre, le *nudge* pourrait avoir une importance capitale au vu de son efficacité à instrumentaliser nos biais, nos désirs et nos émotions vers des finalités choisies.

Une des thèses centrales de cette ouvrage réside dans la nécessité de redéfinir le rôle de l'État face à l'enjeu écologique. Dans le cadre de notre contribution, l'État ajoute à ses méthodes celle de la facilitation psychologique par la mise en place d'environnements propices à la transition des modes de vie. Le rôle des autorités revient dans ce cadre à repérer les nombreux freins psychologiques auxquels font face les citoyens dans leur volonté d'opérer une transition écologique dans leurs habitudes. L'État pourrait se donner pour mission de les aider à atteindre la cohérence et réduire le fossé entre volonté et action. Face à l'inertie des citoyens en matière écologique, l'État devient celui qui amène les gens à faire librement ce qu'ils souhaitent par une « soumission librement consentie » (Joule et Beauvois, 2006).

L'objectif des pouvoirs publics est de créer l'environnement comportemental le plus propice aux comportements écologiques sans user de contraintes. L'impératif démocratique imposera, bien sûr, une véritable transparence tant dans les objectifs poursuivis que dans la méthode mise en œuvre. Il sera nécessaire de permettre une délibération démocratique sur les finalités des *nudges*, sur leurs modalités d'application et sur les limites à ne pas transgresser notamment en matière de respect des libertés individuelles. Il s'agit de mettre en place des « *nudges* d'intérêt public, répondant à des objectifs collectifs prédéfinis, notamment dans le cadre de la transition écologique, en complément des autres outils de politiques publiques » (La Fabrique Écologique, 2016). De plus les *nudges* devront être « fondés sur une base légale, visant un intérêt public, proportionnés, conformes à la bonne foi, transparents et non discriminatoires » (Flückiger, 2018) afin de correspondre aux exigences de l'État de droit.

Relevons que ce renouvellement du rôle de l'État par la prise en considération des enseignements comportementaux est d'ores et déjà en cours. À titre d'exemple, le Royaume-Uni s'était ainsi doté d'une *Behavioural Insights Team (BIT)* aussi connue sous le nom de *Nudge Unit*. Cette organisation avait pour but d'appliquer la théorie du *nudge* afin d'améliorer les politiques et instruments du gouvernement britannique. Cette unité a depuis pris son indépendance afin de devenir une société. Plus spécifiquement sur le plan écologique, certains décideurs politiques s'inspirent de ces méthodes proches du marketing privé et prennent exemple sur des grands groupes industriels afin de pousser les citoyens, considérés essentiellement comme des consommateurs en l'occurrence, vers des comportements « verts ». Le neuromarketing, à savoir la meilleure compréhension des comportements du consommateur grâce à l'identification des mécanismes cérébraux qui interviennent lors d'un achat ou face à une publicité à des fins de marketing et de persuasion (Renvoise, 2007 ; Courbet et Benoit, 2013), a le vent en poupe au sein des entreprises afin de provoquer la décision d'achat mais aussi au sein de certaines institutions publiques. Afin d'exemplifier l'intégration du neuromarketing inspiré du monde marchand au sein de la sphère institutionnelle, la Commission européenne se base notamment sur la stratégie d'Unilever en matière de changement comportemental. Unilever décline cinq leviers dans sa stratégie marketing pour inspirer les consommateurs dans l'adoption d'un mode de vie plus durable : 1) *making it understood* ; 2) *making it easy* ; 3) *making it desirable* ; 4) *making it rewarding* ; 5) *making it a habit* (Unilever). La Commission européenne quant à elle a retranscrit ces points en quatre principes pour une consommation durable : *It must be affordable, available, attractive and consumers should be awarded* (BIO Intelligence Service, DG ENV, 2012). L'État n'est plus celui qui impose et condamne. Il devient une aide précieuse face à nos obstacles psychologiques, un accompagnant sur le chemin de la cohérence.

4.2. Exemples de *nudges* « verts »

Selon l'approche comportementale, le rôle de l'État dans ce contexte est de transformer les obstacles au changement en leviers d'action. Si les obstacles principaux à la transition écologique sont avant tout cognitifs (paresse, mauvaises habitudes, procrastination, confort psychologique), il devient possible d'utiliser ces traits psychologiques pour accélérer la transformation de nos modes de vie. Plus concrètement, l'on peut lister les biais cognitifs générateurs d'inertie en matière écologique et imaginer un *nudge* correspondant qui amènerait les individus vers un choix de consommation durable.

Pour ce faire, l'on peut reprendre la nomenclature de Cass Sunstein sur les catégories de biais cognitifs (Sunstein, 2011) :

- 1) Les humains ont une tendance à l'inertie et à la procrastination. Cette inertie renvoie à notre propension à accepter le *statu quo* de notre environnement plutôt que de prendre le risque de changer (Sibony et Alemanno, 2015). Nous prenons donc très souvent l'option par défaut qui peut être, le cas échéant, déterminée par la loi.
- 2) Nous sommes très sensibles à la manière dont l'information nous est présentée. C'est l'impact dit du *framing* (Tversky et Kahneman, 1981). Le choix de l'individu ne dépend pas uniquement de l'information et de son contenu mais aussi de la façon dont ce

contenu est présenté et mis en avant. Si le fond reste le même, la forme influe sur la prise de décision.

3) L'humain est influencé par les circonstances sociales. En d'autres termes, les comportements des personnes qui nous entourent formatent en partie notre propre comportement.

4) Nous n'avons pas une bonne capacité à appréhender les probabilités. Face à un choix, les probabilités réelles importent peu, le sentiment prévaut.

Si chacun de ces biais cognitifs pourrait être instrumentalisé à des fins écologiques, nous en retenons deux qui semblent particulièrement propices dans l'optique d'une transformation écologiques des modes de vie : le biais d'inertie (et le levier qui y est attaché : le choix par défaut) et l'influence des normes socialement acceptées dans notre entourage.

Premièrement, les choix ou règles par défaut (*default rules*) sont des réglages qui s'appliquent lorsque les individus ne prennent pas d'action concrète pour les changer (Sunstein et Reisch, 2014). Autrement dit, le choix par défaut est celui qui prévaut en cas d'inaction, d'inertie ou de non-choix. Il a été démontré que lorsqu'un choix est réalisé en amont – par les autorités publiques par exemple – très peu d'individus vont produire l'effort de modifier ce qui aura ainsi été établi. Ainsi une telle technique de régulation a des effets tout aussi voire plus importants que les méthodes traditionnelles.

Une série d'exemples est donnée par Cass Sunstein et Lucia Reich (2014) en matière de respect de l'environnement. Ainsi, au sein d'une communauté en Allemagne, plus de 90 % des ménages ont opté pour une source d'énergie renouvelable afin d'alimenter leur foyer. Ce taux inhabituellement élevé est le résultat d'une option applicable par défaut en faveur du renouvelable. L'absence presque totale de personnes ayant décidé de *opt-out* et de réaliser un choix différent démontre bien la puissance de notre biais en faveur du *statu quo*. Les citoyens ne sont pas suffisamment convaincus pour réaliser le choix eux-mêmes (ce qui implique un investissement en temps et une proactivité). À l'inverse, ils ne sont pas suffisamment contre ce choix décidé par une autorité pour en sortir. D'autres études confirment que le fait de privilégier par défaut l'option verte dans un contrat d'énergie a un impact important sur le choix des utilisateurs du réseau (Pichert et Katsikopoulos, 2008). D'autres exemples peuvent être mentionnés : le fait d'imposer comme option par défaut l'impression recto-verso dans les paramétrages des imprimantes peut permettre de réaliser des économies substantielles de papier (Egebark et Ekström, 2016), de même que réduire la taille des assiettes par défaut dans les hôtels et les restaurants peut réduire le gaspillage alimentaire de 20 % (Kallbekken et Sælen, 2013).

Plusieurs explications à une telle efficacité. Tout d'abord, le choix par défaut implique dans l'esprit de l'agent une suggestion ou une approbation implicite (Sunstein, 2013). Il s'agit en d'autres termes d'une recommandation *soft* et l'individu postule dès lors qu'il ne devrait la rejeter que s'il possède des informations extérieures fiables qui justifierait un tel choix. De plus, l'inertie est un biais cognitif classique comme nous l'avons déjà mentionné : un choix actif implique un effort et donc un coût. En cas de doute ou d'incertitude, le *statu quo* prévaut, on parle alors « d'évitement du choix » (Anderson, 2003). Enfin, la puissance d'un choix par

défaut résulte aussi de « l'aversion à la perte » ou *loss aversion* en anglais. Ce biais implique que les humains attachent plus d'importance à une perte qu'à un gain du même montant (Tversky et Kahneman, 1991). La perte est évaluée en fonction d'un point de référence qui est en l'occurrence le choix par défaut. Décider de faire un choix différent que celui qui va résulter de notre inaction implique d'accepter de provoquer une « perte » en cas de mauvais choix, ce qui pousse encore une fois à l'inertie. En conclusion,

well-chosen default rules, attentive to the full set of costs and benefits, are likely to emerge as a significant contributor to efforts to protect human health and the environment – a tool in the regulatory repertoire that is potentially more effective, in many cases, than either information and education or substantial economic incentives (Sunstein et Reisch, 2014).

Malgré l'absence de coût additionnel, le *statu quo* sera préféré et dès lors l'option choisie sera celle déterminée en amont par les pouvoirs publics sans que la liberté des individus ne soit limitée. L'on pourrait ainsi imaginer que l'ensemble des règles supplétives, à savoir les règles qui ne s'appliquent que si les sujets de droit n'ont pas exprimé de volonté et qui viennent suppléer l'absence de volonté exprimée, soient choisies dans le but de mieux protéger l'environnement et de diminuer les comportements polluants.

Deuxièmement, les conventions sociales – et les jugements moraux qui y sont associés – propres à une communauté sont un facteur influent extrêmement puissant dans les comportements adoptés par les individus. Les individus tendent à adopter une forme de mimétisme comportementale tant par paresse intellectuelle (si un comportement est adopté par une majorité, il est présumé bénéfique sans que cela nécessite une analyse rationnelle) que par volonté d'assurer son acceptation sociale. Quelles qu'en soit les raisons, il apparaît que le poids de la comparaison est un puissant levier comportemental. En matière de protection de l'environnement, on parle aussi « d'émulation écologique » afin de décrire une « incitation, par effet d'entraînement au sein d'un groupe, à adopter un comportement plus respectueux de l'environnement » (Ministère français de la Transition écologique et solidaire, 2019).

Les expériences de Asch ont démontré le pouvoir du conformisme (Asch, 1955). La mise en avant des comportements d'autrui peut ainsi pousser à l'action de nombreux individus. Ces derniers auront tendance à suivre ce qui apparaît comme la norme sociale dominante dans une communauté socio-historique donnée. De nouvelles conventions sociales émergent lorsque la minorité atteint une masse critique, à savoir la taille nécessaire pour initier un changement social (Centola, Becker, Brackbill et Baronchelli, 2018). Cette taille critique varie en fonction des caractéristiques du champ social mais, fait notable, ne correspond pas à la majorité de la population. En d'autres termes, il n'est pas nécessaire de modifier le comportement de 51 % de la population afin de redéfinir les normes sociales en vigueur dans une collectivité mais un chiffre plus faible suffit. Une minorité active peut faire basculer à elle seule la norme sociale.

Ce mimétisme peut être utilisé à des fins écologiques afin d'atteindre plus rapidement le seuil critique de transformation des normes sociales dominantes. Un exemple, déjà mentionné dans le cadre du contexte hôtelier mais répliquable dans la sphère publique, est celui de l'affichage des comportements. Il s'agit simplement de mentionner et de valoriser les comportements vertueux des « voisins » ou membres de la même « communauté », afin

de faire du comportement écologique une norme sociale à laquelle l'individu adhère spontanément. Une expérience de ce type a été menée en matière recyclage de déchets dans la ville de La Verne en Californie (Schultz, 1998). Chaque jour, pendant quatre semaines, une note était placardée à la porte de cent vingt maisons pour informer chaque foyer du nombre de voisins participant au recyclage des ordures ménagères et de la quantité de matière recyclée que cela représentait. L'impact fut instantané avec une augmentation du volume de recyclage de 19 %. La mise en avant de la norme sociale en vigueur dans le quartier a eu tendance à infléchir certains comportements sans nécessiter de changement majeur dans la législation ou dans l'information des citoyens. En matière d'énergie, une expérience intéressante a ainsi été menée à nouveau en Californie afin de comparer l'efficacité de quatre messages à la teneur différente. Ces messages ont été accrochés aux portes d'entrée du voisinage dans l'optique de favoriser l'utilisation de ventilateurs plutôt que de climatiseurs (Nolan, 2008). La première note insistait sur l'économie significative que pouvait réaliser le foyer sur sa facture d'électricité mensuelle (appelant ainsi à la rationalité des agents économiques). La deuxième note soulignait que ce comportement aurait un impact bénéfique pour l'environnement en évitant un certain nombre de kilogrammes de gaz à effet de serre tous les mois. La troisième note rappelait simplement que l'utilisation du ventilateur était la pratique la plus responsable car plus économe en énergie. Enfin, la quatrième note mettait en avant le comportement du voisinage et le pourcentage élevé de voisins utilisant un ventilateur, statistiques à l'appui, avec la mention « choix le plus populaire au sein de votre communauté ». Ce dernier message eut l'impact le plus significatif sur les comportements des foyers concernés.

Plus généralement, les études montrent l'impact substantiel des comparaisons sociales sur la réduction de la consommation d'énergie (Allcott, 2011) et d'eau (Brent, Cook et Olsen, 2015) par les ménages.

Il faut néanmoins reconnaître la difficulté d'imposer une mise en œuvre générale de ce type de *nudges* (Bird, Castleman, Denning, Goodman, Lamberton, Rosinger, 2019). En effet, la force de cette stratégie repose sur le fait qu'elle met en avant les statistiques de l'entourage proche. Ainsi, en ce qui concerne l'expérience menée sur le recyclage en Californie, les notes étaient manuscrites renforçant ainsi le sentiment de proximité, facteur primordial dans une telle initiative. À l'inverse, une généralisation de cette méthode à l'ensemble de la commune californienne eut des résultats plus contrastés, vérifiant ainsi la règle de psychologie sociale qui veut que les normes sociales soient d'autant plus contraignantes qu'elles concernent des personnes proches (Centre d'analyse stratégique, 2011). Les meilleurs résultats s'observent lorsque la « distance sociale » est faible et à l'inverse l'anonymat déclenche davantage un repli vers un comportement égoïste (Petit, 2013). À ce titre, une application à l'échelon des villes ou villages, eux-mêmes divisés en quartier, serait plus efficaces. De plus, si ces *nudges* devaient être décidés démocratiquement, suite à une délibération et à une décision jouissant d'une relative publicité, le *nudge* garderaient-ils leur impact ? En d'autres termes, la connaissance par le destinataire du fait que les chiffres sont faussés ou ont pour objectif de le manipuler, n'annulerait-il pas l'effet sur le comportement ? L'instrumentalisation de la norme sociale semble compliquée à mettre en œuvre dans un cadre démocratique si les

contraintes de ce dernier (transparence, délibération, publicité, notamment) sont bel et bien respectées.

5. L'approche comportementale pour résoudre la crise écologique : individualisation d'un enjeu collectif et structurel

Il nous paraît maintenant nécessaire de traiter des limites de l'approche comportementale appliquée à la transition écologique et à un droit qui devrait la favoriser. Nous n'aborderons pas les enjeux éthiques relatifs aux instruments comportementalistes en général et au *nudging* en particulier (voir Rebonato, 2012 ; Sunstein, 2015). Ces débats nous semblent tout à fait pertinents et doivent avoir lieu. Néanmoins nous estimons que cet angle a fait l'objet de contributions mieux étayées que l'aspect que nous souhaitons aborder.

Nous centrerons notre analyse sur un élément propre à l'approche de l'économie comportementale, à savoir son individualisme méthodologique. Cette méthodologie a pour corollaire direct la responsabilisation de l'individu face aux enjeux écologiques. L'objectif d'un droit de la transition écologique fondé sur l'approche comportementale serait de réorienter les comportements individuels afin de faire émerger des modes de vie plus écologiques. Si l'on accepte la prémisse selon laquelle le désastre écologique provient en grande partie des choix de consommation des individus, nul doute que le *nudge* aurait une place de choix dans l'arsenal juridique d'un État de la transition. Il s'agit en d'autres termes de canaliser nos désirs consuméristes et matérialistes vers des objets « verts ». Ces « besoins » de consommation sont eux-mêmes le fruit d'un matraquage publicitaire constant pour générer une insatisfaction permanente et favoriser la comparaison entre les individus, ressort d'une consommation ostentatoire au sens de Thorstein Veblen (1899). Ainsi, il s'agit en réalité d'opposer à un *nudging* privé issu des entreprises qui souhaitent vendre leurs produits, un *nudging* public qui favorise les critères de durabilité. L'idéal serait alors celui d'une promotion d'un « shopping pour la durabilité » (Seyfang, 2005) ou d'un « consumérisme vert » sans remettre en question la production de « besoins artificiels » par les acteurs capitalistes (Keucheyan, 2019).

Nous discernons trois limites à un tel discours, elles-mêmes intimement liées. *Primo*, cette approche constitue à notre sens une reprise du discours néolibéral centré sur le transfert d'une responsabilité collective vers une responsabilité individuelle. *Secundo*, cette approche mènerait selon nous à un affaiblissement et un abandon de la portée émancipatrice de l'écologie politique fondée originellement sur la volonté de favoriser une autonomie individuelle et collective afin de permettre une redéfinition de nos besoins loin des impératifs consuméristes générés par la croissance infinie, elle-même nécessaire au système capitaliste. *Tertio*, le corollaire de l'individualisation de la problématique écologique est de se concentrer essentiellement sur l'acte de consommation comme geste d'engagement, loin d'une politisation de la contestation écologique.

5.1. Économie comportementale et néolibéralisme, un tandem compatible

Si l'individu n'est pas uniquement mu par une quête insatiable tournée vers le profit sur fond de rationalité instrumentale, il n'en reste pas moins que l'économie comportementale n'a pas rompu avec l'héritage néoclassique basé sur l'individualisme méthodologique. En effet, les économistes comportementaux « comprennent le collectif comme l'addition d'une myriade d'actions individuelles, le bienfait présumé apporté par ces interventions devrait gagner l'ensemble des processus de production, d'échange et de financement » (Servet, 2018). L'individu reste la pièce centrale de toute l'analyse des comportementalistes.

Il faut reconnaître que l'économie comportementale est un corpus théorique assez complexe dans lequel l'individu n'est pas approché comme un atome totalement indépendant puisqu'il est intégré dans un système de valeurs, dans un environnement social et culturel particulier comme nous l'avons expliqué. Cependant, si l'économie comportementale reconnaît que les individus s'influencent réciproquement, la société n'est pas perçue comme une totalité qui transcende l'agrégat de ses membres et sur laquelle il est possible d'agir. Par ce « réductionnisme microéconomique » (Durand et Nordman, 2011), l'approche comportementale se limite à proposer des mesures à l'échelle individuelle évacuant les problèmes structurels qui nécessiteraient une mobilisation collective pour y remédier (Tanase, 2015). Dès lors, il s'agit d'adapter les comportements individuels à l'intérieur d'un cadre qui demeure inchangé plutôt que de transformer le cadre lui-même. Le paternalisme libertarien voulu par Sunstein et Thaler à travers le *nudging* suppose de « réduire à des défaillances dans la prise décision individuelle les problèmes auxquels il tente de remédier » et « tend ainsi à ignorer les contraintes sociales qui pèsent sur les individus et leurs choix, ou à ne pas les prendre en compte que dans la mesure où elles sont susceptibles d'accentuer l'effet des biais comportementaux sur les individus » (Tanase, 2015).

En ce sens, l'économie comportementale pourrait être dite néolibéralo-compatible. L'individu libéral au sens classique, doté d'un total libre arbitre et d'une rationalité absolue, est bel et bien mort. Il avait déjà été condamné par les néolibéraux eux-mêmes lors du Colloque Lippmann, réunion fondatrice de ce courant de pensée (Audier, 2008). Cependant, détruire la figure de l'*Homo oeconomicus* ne signifie pas automatiquement se départir d'une hypothèse centrale néolibérale : *there is no such thing as society*. Selon l'économie comportementale, le rôle des autorités publiques serait d'assigner et d'orienter les choix et les comportements des individus sans coercition mais en façonnant ses désirs les plus profonds (Salles, 2009). Cette assistance comportementale revient à aider les individus « au sein d'un cadre qui, lui, n'est pas remis en cause, alors que, pourtant, il conditionne le problème qu'il s'agit de résoudre » et plus fondamentalement encore « masque les conditions structurelles et leur dimension politique » (Tanase, 2015). Loin de redonner une capacité d'action politique aux individus afin de les pousser à remettre en question les structures économiques au cœur de l'enjeu écologique, ces derniers sont maintenus dans une posture de passivité. Nous sommes poussés à croire que « the structural problems of an exploitative system is in fact a personal deficiency » (Lukacs, 2017). On retrouve un discours d'ingénierie

sociale parfaitement compatible avec le néolibéralisme dont le cœur idéologique repose selon la philosophe Barbara Stiegler sur l'impératif d'adaptation aux contraintes (Stiegler, 2019).

Or, sans rentrer dans une analyse complète qui sortirait du cadre de cet article, l'inertie en matière écologique ne s'explique pas uniquement par les difficultés des individus à modifier leurs comportements – auquel cas le *nudging* doit devenir un instrument central pour les autorisés publiques – mais aussi par les structures du capitalisme fossile (Malm, 2016) dont les intérêts vont à l'encontre des vellétés de changement. Ainsi, l'approche comportementale, par le prisme individualiste qu'elle implique nous empêche de penser et de modifier les structures économiques et juridiques qui maintiennent à flot les industries polluantes. On le voit deux récits de la crise écologique s'opposent. Selon la première approche, la protection de l'environnement serait avant tout une question de responsabilité individuelle – résultant de choix personnels – et le rôle de l'État devrait être de pousser les citoyens à choisir des modes de vie durable. C'est le comportement du consommateur « moyen » qui est visé sans opérer de différenciation entre les classes les plus aisées et les plus précarisées. Ainsi, selon cette logique, c'est le consommateur ordinaire qui est coupable puisque son empreinte écologique individuelle multipliée par la population dans son ensemble produit une consommation de masse destructrice. Ce sont nos cultures de consommation qui sont responsables des maux environnementaux (Assadourian, 2010). L'entrée dans l'anthropocène serait donc le fruit d'une humanité indistincte qui a basculé dans le consumérisme à cause d'une nature humaine coupable d'une boulimie matérialiste. À ce titre le *nudging*, pourrait être précieux afin de renverser les normes sociales dominantes vers des modes de vie fondée sur la coopération et la sobriété plutôt que la comparaison et la concurrence.

La deuxième approche affirme que la crise écologique est le résultat d'inégalités flagrantes (le niveau de pollution étant proportionnel au niveau de revenu (Chancel et Piketty, 2015) et l'inexorable course à la croissance du capitalisme (Angus, 2016). Le basculement dans une société qui sape les conditions matérielles de sa propre survie n'est pas le fruit d'une masse indistincte d'individus, mais de révolutions industrielles, de dynamiques de classes, de choix politiques et économiques, de mise en place d'un marché mondial, de (néo)colonialisme tels que l'ont démontré Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz (2013). Ces dernières affirmations devraient être évaluées, nuancées et développées davantage. Cependant, elles partagent une position commune : la question écologique a des dimensions politiques profondes et nécessite une réponse collective. En suivant ce raisonnement, l'approche comportementale reste insuffisante car la responsabilité de l'État devrait être de conduire cette transformation écologique, en veillant au respect des écosystèmes naturels, en limitant les activités polluantes et en soutenant un développement économique alternatif.

5.2. L'individualisme méthodologique : l'impasse du discours écologiste

Il serait dangereux pour les mouvements écologistes d'adopter le langage de l'économie comportementale. En effet, cette logique individualiste appliquée à la problématique écologique vide la portée émancipatrice de de l'écologie politique, initialement centrée sur une

volonté d'accroître l'autonomie individuelle et collective au-delà des structures capitalistes de la société industrielle (Gorz, 1977 ; Illich, 1973).

Par contraste, une approche centrée sur les petits gestes du quotidien a pris de l'ampleur au sein des organisations environnementales phares durant les années 1980. Michael Maniates estime que le déplacement d'une responsabilité collective vers une responsabilité individuelle face aux enjeux environnementaux a pris place aux États-Unis lors de l'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan et sa doctrine néolibérale (Maniates, 2001). Dans ce contexte, la mondialisation libérale et le respect des mécanismes du marché deviennent des données exogènes qui sortent du champ de la contestation des mouvements écologistes. Les environmentalistes se sont alors dépolitisés pour favoriser des stratégies *win-win*, entre entreprises et environnement, des scénarios sans contraintes et sans conflits sociaux. Dans un monde où les valeurs morales sont privatisées, la justice sociale et environnementale peut être poursuivie grâce au marché au travers d'une consommation verte qui réduit les problèmes sociétaux à des choix de consommations (Wilk, 2013). C'est ce que Naomi Klein (2014) dénonce comme la « fusion désastreuse » entre le « Big Business » et le « Big Green ».

Dans la même lignée, à suivre une approche purement comportementale, une transition sans lutte apparaît possible, par la force combinée de l'innovation technologique et les choix des consommateurs réorientés grâce aux coups de pouce gouvernementaux. Cette analyse ne permet pas de cibler les « insoutenables inégalités » (Chancel, 2017) au cœur des dégradations écologiques. En effet, les rapports entre groupes sociaux et leurs conflits d'intérêts sont complètement absents de l'analyse (Servet, 2015). Si le mimétisme et l'imitation sont prises en compte, la domination et l'exploitation sont des concepts absents du cadre analytique comportementale. Les consommateurs sont approchés comme une masse indistincte qui doit être guidée par des autorités sans pris en compte des rapports de domination qui existent entre les divers groupes sociaux. Dès lors, il devient impossible de maintenir une perspective qui se veut tout la fois écologique et émancipatrice, au sens du renforcement de l'autonomie individuelle et collective classes précaires face aux rapports de domination. Ceci découle logiquement du cadre analytique comportemental fondé sur l'individualisme méthodologique. En effet, comme le soulève Michael Maniates « when responsibility for environmental problems is individualized, there is little room to ponder institutions, the nature and exercise of political power, or ways of collectively change changing the distribution of power and influence in society » (Maniates, 2001).

Ce phénomène n'est pas nouveau : « pour expliquer le dépassement des limites écologiques, il y a toujours eu dans la société capitaliste une tendance à tout condamner en dehors du système économique lui-même » (Foster, Clark et York, 2011). Il s'agit de réussir la transition écologique sans modification profonde dans la répartition des richesses et du pouvoir, dans l'organisation de la gouvernance économique, dans notre rapport aux autres et à la nature. Opérer une révolution comportementale permet de modifier nos logiciels sans toucher réellement au *business as usual*. C'est un des arguments de Cass Sunstein en faveur des choix par défaut « verts » présentés précédemment : nul besoin d'une réglementation « agressive » (une interdiction par exemple) si l'on peut faire autrement au motif du fait qu'il

vaut toujours mieux prendre la décision qui impacte le moins le marché, la liberté des acteurs et dont l'analyse coût-bénéfice est la plus positive (Sunstein et Reisch, 2014).

5.3. Une analyse du changement social par le prisme de la consommation

Le corollaire de l'individualisme méthodologique de l'économie comportementale est de se concentrer sur l'acte de consommation comme levier principal de changement social. En effet, il est évident que l'objectif n'est pas de favoriser la participation politique des individus mais de transformer leurs modes de vie par des modifications subtiles de leur environnement. En ce sens, les individus sont maintenus dans une position passive qui ne permet pas la mise en place de système de production et de consommation alternatif à l'échange marchand puisque par définition ce type d'engagement requiert une conscience politique et écologique. Ainsi, d'une part l'enjeu écologique est compris comme résultant de l'addition de choix individuels indépendamment des structures qui restent masqués et d'autre part les individus sont avant tout pensés comme des consommateurs plutôt que comme des citoyens.

Une fois encore, ce consumérisme vert est attirant puisqu'il offre la promesse d'une solution écologique qui ne menace pas le *statu quo* commercial et politique (Quigey et Stokes, 2015). En sibylline, le déplacement des habitudes de consommation, la citoyenneté écologique par nos actes d'achats quotidiens nous donne un horizon clair : une croissance verte permise par des consommateurs « nudgés » et qui auront forcé les producteurs à réorienter leur production vers des produits plus durables ou des procédés plus efficaces. Le changement systémique n'est pas nécessaire ou alors il adviendra de l'agrégat de toutes ces transformations individuelles dans nos actes de consommation. Une masse critique de consommateurs bien accompagnés par un État comportementaliste pourrait au travers du prisme du marché mettre une pression sur les producteurs vers des procédés plus écologiques : « The intention is not to change the system, but to modify the production processes and the products that are consumed » (Akenji, 2014). Cet idéal postule qu'il devient possible pour les consommateurs « to undertake the function of maintaining economic growth while simultaneously, even if contradictorily, bearing the burden to drive the system towards sustainability » (*ibid.*).

Cette approche est réductrice sur plusieurs plans.

Tout d'abord, l'on se ne penche que sur l'acte d'achat, en bout de chaîne économique. L'on ne se préoccupe pas de la chaîne de production, des investissements et du capital accumulé. Or, « négliger ainsi l'impact des investisseurs sur l'environnement, c'est exclure la force motrice de l'économie capitaliste » (Foster, Clark et York, 2011). Les économistes orthodoxes postulent généralement l'existence dans la société moderne d'une « souveraineté du consommateur », à savoir l'idée selon laquelle toutes les décisions économiques sont gouvernées par la demande des consommateurs, qui sont donc tenus pour responsables de l'orientation générale de l'économie. Les consommateurs sont le moteur du changement puisqu'ils contrôlent la demande et dès lors la transition écologique « exigera d'orienter les

attitudes du consommateur vers une demande plus qualitative que quantitative, gourmande en ressources » (Krantz, 2010). L'économie comportementale reconnaît la malléabilité du consommateur, loin d'être dépeint comme un individu souverain, libre et rationnel. Cependant, le discours reste de modifier sa consommation plutôt que de le faire recouvrir une vraie autonomie et une capacité d'organisation politique. En ce sens, l'approche comportementale empêche d'explorer « la relation dialectique nécessaire entre la production et la consommation » (Foster, Clark et York, 2011).

En outre, agir sur la consommation des individus à leur insu ne permet pas une participation politique, condition nécessaire à un réel changement de paradigme dans nos modèles de production. Il ne s'agit pas de nier le potentiel des modes alternatifs de consommation pour favoriser une transition écologique. Les choix de consommation peuvent le cas échéant être prescripteur d'une production plus durable et favoriser le cas échéant l'émergence de circuits économiques alternatifs. Cependant, un tel potentiel transformateur ne peut provenir d'un engagement purement individuel et résulte d'une capacité à s'organiser collectivement. Les pratiques, expérimentations et apprentissages de modèles alternatifs se vivent généralement en groupe au sein de collectifs citoyens. Ainsi le consommateur devient coopérateur. Il ne s'agit donc pas de critiquer ce type d'engagements comme étant simplement le fruit d'un individualisme exacerbé et d'une dépolitisation néfaste. Cependant, pour que la consommation durable ne se réduise pas à des actes d'achats d'objets verts mais débouche sur l'émergence de collectifs capables de proposer des modèles d'échanges alternatifs, il est nécessaire que les individus s'engagent activement dans leur mise en œuvre. Cette proactivité ne peut à notre sens être le fruit du *nudging*, qui maintient l'individu visé dans une posture passive mais d'une réelle prise de conscience qui peut alors déboucher sur une organisation collective. Si l'acte de consommation individuelle est généralement le fruit de notre système 1 fondé sur nos automatismes au sens de Daniel Kahneman, et qu'il peut dès lors être modifié par le *nudging*, l'organisation de nouveaux modes de consommation relève selon nous d'une mobilisation du système 2 fondée sur la réflexion et sur une prise de position politique sur lesquels le *nudging* est inopérant.

Conclusion

En conclusion, l'économie comportementale nous donne des clés de compréhension essentielles afin de mieux cerner les comportements des individus qui, bien souvent, ne sont pas mus par leur unique rationalité mais aussi par leurs émotions, leur environnement ainsi que les normes sociales et morales. Ces clés doivent être prises en considération par le droit dans un souci d'effectivité afin de permettre l'utilisation d'instruments en phase avec la complexité des processus décisionnels dans le chef des destinataires de la norme. Ceci est particulièrement vrai dans le cadre d'une transition écologique où les dissonances cognitives sont légion. L'écart est grand entre les convictions des individus fondées sur leur savoir et leurs comportements quotidiens. Cependant, si les solutions proposées par l'économie comportementale sont peu coûteuses et efficaces à certains égards, il nous semble que cette école ne permet pas de formuler des réponses à la hauteur des enjeux.

Tout d'abord, l'angle mort principal de ce courant reste le changement de structure : « Faute de vouloir ou de penser possible un changement des institutions et des rapports de pouvoir, de domination et d'exploitation, et à défaut d'une réussite des politiques macro-économiques et des grands projets, les nouveaux comportementalistes proposent, dans ce but, d'adapter les individus » (Servet, 2018).

Au moment où nous aurions le plus besoin d'un sursaut collectif sans précédent, l'idéologie de la responsabilisation de l'individu nous barre la route vers des voies plus radicales. L'individualisation de l'enjeu écologique implique d'isoler la population des leçons politiques passées et des luttes collectives pour le changement social tout en renforçant le mythe corrosif de l'incapacité des sociétés humaines à agir ensemble (Maniates, 2001). Autrement dit : le néolibéralisme nous a formatés à réagir au changement climatique et aux diverses menaces écologiques en tant qu'individu et non en tant que communauté (Lukcs, 2017).

De plus, une transformation écologique devra passer par des actions collectives fondées sur la réappropriation des enjeux démocratiques et économiques et par des individus critiques des conceptions dominantes héritées de la société de croissance consumériste. Une simple réorientation de la consommation privée vers des produits verts ne répond pas à ce besoin de transformation radicale. L'État « nudgeur » ne cherche pas à renforcer l'autonomie individuelle et collective par le renforcement du capital social, par la mise en œuvre de nouvelles formes de démocraties, et par la co-construction de définitions inédites du bien-être, du succès et du progrès. Il se contente de guider par son action centralisée les comportements responsables (ou jugés comme tels par les autorités) sans tenter de modifier profondément les motivations intrinsèques des acteurs. L'État partenaire encourage l'autonomie et la réflexivité sociale afin de permettre le renversement des normes dominantes fondées sur la consommation comme affirmation du statut social. À l'inverse, l'État « nudgeur » ne permet par l'auto-détermination, la créativité, et la citoyenneté. L'individu est maintenu dans un rôle de consommateur, passif et étranger à sa propre existence.

Le *nudging* doit-il pour autant être complètement oublié et même combattu ? Nous préférons rester prudent tant la complexité des problématiques actuelles nécessite une pluralité de solutions. Il ne s'agit pas de condamner purement et simplement cette méthode mais il ne peut s'agir selon nous que d'un simple complément et en aucun cas d'une alternative sérieuse à des changements institutionnels plus profonds. Les instruments inspirés de l'économie comportementale pourraient être combinés à d'autres mesures, les approches n'étant pas mutuellement exclusives. Dans une certaine mesure, la révolution comportementale correspond à l'hypothèse de cet ouvrage qui postule que l'État doit être repensé afin d'habiliter – plutôt que d'imposer – les comportements vertueux. En ce sens, une des facettes de l'État partenaire pourrait se fonder sur des instruments comportementaux. Le *nudging* pourrait être un des outils de l'action publique afin de créer les conditions d'émergence de la transition écologique. Cependant, l'État de la transition écologique ne peut pas être uniquement un État « nudgeur ». En ce sens, nous affirmons l'insuffisance de l'approche comportementale et les instruments qui en sont issus ne peuvent pas devenir l'unique horizon écologique. En effet, dans la perspective comportementale, l'État se contente de provoquer une consommation responsable mais non réflexive afin de pousser les acteurs du marché à

s'adapter. Il ne s'agit en aucun cas de permettre la mise en œuvre d'innovations sociales et économiques par l'expérimentation ni d'envisager une réforme systémique profonde.

Si l'*Homo oeconomicus* ne correspond pas à la réalité et, en toute hypothèse ne permet pas la transition écologique qui nécessite de dépasser nos égoïsmes, si l'*Homo confusus* dépeint par l'économie comportementale, même « nudgé », se maintient dans une perspective individualiste, quel est l'*Homo* que nous appelons de nos vœux ?

Il s'avère nécessaire de retrouver un *Homo politicus*, certes capable de cohérence dans ses actes mais aussi de soulèvements de plus grande ampleur. La transition ne peut se concevoir dans la bulle privée mais comme un mouvement politique aux revendications claires quant aux changements systémiques attendus, quitte à les provoquer. Une approche plus diversifiée dans l'articulation individu-collectif s'avère nécessaire afin de sortir du « consommateur bouc-émissaire » (Akenji, 2014) et afin de reconnaître le rôle essentiel des infrastructures physiques et sociales dans nos comportements.

Il semble les solutions qui auraient notre préférence ne seront pas le fruit unique de l'économie comportementale et de son outil phare du *nudging*. Il s'agit de confronter la logique interne au capital, à savoir son expansion constante. Or ce passage d'une économie quantitative à une économie qualitative nécessite un bouleversement profond bien plus important que la rupture proposée par l'économie comportementale. Cet ouvrage propose une piste plus ambitieuse et authentique qui dépasse le capitalisme vert fondé sur la consommation responsable pour favoriser l'innovation sociale et l'implication politique. Nous devons favoriser un engagement qui s'étend bien au-delà de la consommation verte et qui touche à une véritable citoyenneté écologique et sociale (Guckian, De Young et Harbo, 2017). Alors que l'effondrement civilisationnel est annoncé (Servigne et Stevens, 2015), nous devons permettre à l'imprévisibilité propre au politique de déjouer toutes les prévisions les plus sombres.

Akenji L. (2014), « Consumer scapegoatism and limits to green consumerism », *Journal of Cleaner Production*, 63.

Akerlof K., Kennedy C. (2013), *Nudging toward a healthy natural environment. How behavioral change research can inform conservation*, Gordon and Betty Moore Foundation, California.

Alemanno A., Helleringer G., Sibony A.-L., « Brève introduction à l'analyse comportementale du droit », *Recueil Dalloz*, 28 avril 2016, n°16.

Allcott H. (2011), « Social norms and energy conservation », *Journal of Public Economics*, vol. 95, 19-10.

Anderson C. J. (2003), « The Psychology of Doing Nothing : Forms of Decision Avoidance Result From Reason and Emotion », *Psychological Bulletin*, vol. 129, 1.

Angus I. (2016), *Facing the Anthropocene : Fossil Capitalism and the Crisis of the Earth System*, New York, Monthly Review Foundation.

- Ariely D. (2008), *Predictably Irrational : The Hidden Forces That Shape Our Decisions*, Harper Collins.
- Arnsperger C. (2016), « Critique existentielle de la croissance économique. Éléments pour une “transition anthropologique” », *R.I.E.J.*, 2016/2, vol. 77.
- Asch S. (1955), « Opinions and Social Pressure », *Scientific American*, vol. 193, n°5.
- Assadourian E. (2010), « The Rise and Fall of Consumer Cultures », *State of the World, 2010*, Worldwatch Institute.
- Audier S. (2008), « Le Colloque Lippmann. Aux origines du néo-libéralisme », Bordeaux, Le Bord de l'eau.
- Bailleux A., Ost F. (2016), « Six hypothèses à l'épreuve du paradigme croissancier », *R.I.E.J.*, 2016/77.
- Barnosky A. D. *et al.* (2012), « Approaching a state shift in Earth's biosphere », *Nature*.
- Bird K. A., Castleman B. L., Denning J. T., Goodman J., Lambertson C., Rosinger K. O. (2019), « Nudging at Scale : Experimental Evidence from FAFSA Completion Campaigns », *NBER Working Paper* n°26158, Août 2019.
- Bonneuil C., Fressoz J.-B. (2013), *L'événement Anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil.
- Boyd D. R. (2017), *The Rights of Nature : A Legal Revolution That Could Save the World*, Toronto, ECW Press.
- Brent D. A., Cook J. H., Olsen S. (2015), « Social comparisons, household water use, and participation in utility conservation programs: evidence from three randomized trials », *Journal of the Association of Environmental and Resource Economists*, vol. 2, n°4.
- Cabantous L., Hilton D. (2008), « Économie et psychologie », in B. Walliser (dir.), *Économie et cognition*, Éditions Ophrys / Maison des Science de l'Homme.
- Capocci H. (2015), « Les ambiguïtés de la responsabilité individuelle », *Entraide et Fraternité*, Avril.
- Cartwright E. (2018), *Behavioral Economics*, London, Routledge.
- Centola D., Becker J., Brackbill D., Baronchelli A. (2018), « Experimental evidence for tipping points in social convention », *Science*, 360, p. 1116-1119.
- Chancel L., Piketty T. (2015), *Carbon and inequality : from Kyoto to Paris. Trends in the global inequality of carbon emissions (1998-2013). Prospects for an equitable adaptation* : <http://piketty.pse.ens.fr/files/ChancelPiketty2015.pdf>.
- Chance L. (2017), *Insoutenables inégalités. Pour une justice sociale et environnementale*, Paris, Les Petits Matins.

- Colin-Jaeger N. (2016), « L'anthropologie politique d'Adam Smith », in R. Finelli, F. Toto (dir.), *Consecutio Rerum : rivista critica della postmodernità*, 2016.
- Courbet D., Benoit D. (2013), « Neurosciences au service de la communication commerciale : manipulation et éthique. Une critique du neuromarketing », *Études de communication*, 40.
- Deffains B., Ferey S. (2011), « Économie comportementale du droit : quelle place pour la neuroéconomie ? », *Économie et Institutions*, 16.
- Durand C., Nordman C. (2011), « Misère de l'économie du développement », *Revue des Livres*, n°1.
- Egebark J., Ekström M. (2016), « Can indifference make the world greener ? », *Journal of Environmental Economics and Management*, vol. 76.
- Evans-Pritchard B. (2013), « Aiming To Reduce Cleaning Costs », *Works That Work*, n°1. <https://worksthatwork.com/1/urinal-fly>.
- Festinger L. (1962), *A theory of cognitive dissonance*, Stanford, Stanford University Press.
- Forman-Barzilai F. (2010), *Adam Smith and the Circles of Sympathy : Cosmopolitanism and Moral Theory*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Foster, J. B (2002), *Ecology Against Capitalism*, New York, Monthly Review Press.
- Foster J. B., Clark B., York R. (2011), « L'écologie de la consommation », *Écologie & Politique*, 2011/3, n°43.
- Flückiger A. (2018), « Gouverner par des “coups de pouce” (*nudges*) : instrumentaliser nos biais cognitifs au lieu de légiférer ? », *Les Cahiers de Droit*, vol. 59, n°1.
- Friedman M. (1996), « The Methodology of Positive Economics », *Essays in Positive Economics*, Chicago, Univ. of Chicago Press.
- Geier A., Wansink B., Rozin P. (2012), « Red Potato Chips : Segmentation Cues Can Substantially Decrease Food Intake », *Health Psychology*, vol. 31, n°3.
- Gollier C., Hilton D., Raufaste E. (2003), « Daniel Kahneman et l'analyse de la décision face au risque », *Revue d'économie politique*, vol. 113, 3.
- Gorz A. (1977), *Écologie et liberté*, Galilée, 1977.
- Griffin A. (2017), « 15 000 scientists give catastrophic warning about the fate of the world in new “letter to humanity” », *The Independent*, Novembre 2017, disponible sur : <https://www.independent.co.uk/environment/letter-to-humanity-warning-climate-change-global-warming-scientists-union-concerned-a8052481.html>.
- Guckian M., De Young R., Harbo S. (2017), « Beyond Green Consumerism : Uncovering the Motivations of Green Citizenship », *Michigan Journal of Sustainability*, vol. 5, 1.
- Illich I. (1973), *La convivialité*, Paris, Seuil.

- Jackson T. (2017), *Prosperity without Growth. Foundations for the Economy of Tomorrow*, London, Routledge.
- Jolls C., Sunstein C. R., Thale, R. (1998), « A Behavioral Approach to Law and Economics », *Stanford Law Review*, vol. 50.
- Jolls C., Sunstein C. R. (2006), « Debiasing through Law », *Journal of Legal Studies*, 35.
- Jorland G. (1984), « Le problème Adam Smith », *Annales*, vol. 39, 4.
- Joule R.-V., Beauvois, J.-L. (2006), *La soumission librement consentie : comment amener les gens à faire librement ce qu'ils doivent faire ?*, 5^e éd., Paris, Presses universitaires de France.
- Kahneman D. (2011), *Thinking, Fast and Slow*, New York, Farrar, Straus and Giroux.
- Kallbekken S., Sælen H. (2013), « “Nudging” hotel guests to reduce food waste as a win-win environmental measure », *Economics Letters*, vol. 119, n°3.
- Kempf H. (2007), *Comment les riches détruisent la planète*, Paris, Seuil.
- Keucheyan R. (2019), *Les besoins artificiels. Comment sortir du consumérisme*, Paris, Zones.
- Klein N. (2014), *This Changes Everything*, London, Penguin Books.
- Krantz, R. (2010), « A New Vision of Sustainable Consumption : The Business Challenge », *Journal of Industrial Ecology*, vol. 14, n°1.
- Leiserowitz A., et al. (2018), « Climate Change in the American Mind », *Yale Program on Climate Change Communication* : <https://climatecommunication.yale.edu/wp-content/uploads/2019/01/Climate-Change-American-Mind-December-2018.pdf>.
- Lukacs M. (2017), « Neoliberalism has conned us into fighting climate change as individuals », 17th July 2017 : <https://www.theguardian.com/environment/true-north/2017/jul/17/neoliberalism-has-conned-us-into-fighting-climate-change-as-individuals>
- Malm A. (2016), *Fossil Capital The Rise of Steam Power and the Roots of Global Warming*, Brooklyn, Verso.
- Maniates M. (2001), « Individualization : Plant a Tree, Buy a Bike, Save the World ? », in Th. Princen, M. Maniates (Eds.), *Confronting Consumption*, Ken Conca, Cambridge, MIT Press.
- Marouby C. (2004), *L'économie de la nature. Essai sur Adam Smith et l'anthropologie de la croissance*, Paris, Seuil.
- Marx K. (1963), *The Poverty of Philosophy*, International Publishers, New York.
- Meadows D. et al. (1972), *The limits to growth*, New York, Universe books.
- Moller M. K. (1999), « Sympathy, Community, and Promising : Adam Smith's Case for Reviving Moral Consideration », *University of Chicago Law Review*, vol. 66, 1.

- Moore J. (2015), *Capitalism in the Web of Life. Ecology and the Accumulation of Capital*, London, Verso.
- Naess A. (1989), *Ecology, community, and lifestyle : Outline of an Ecosophy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Nolan N. *et al.* (2008), « Normative social influence is underdetected », *Personality and Social Psychology Bulletin*, vol. 34.
- Orléan A. (2002), « Le tournant cognitif en économie », *Revue d'économie politique*, 112(5).
- Petit E. (2013), « L'économie du comportement et la théorie du *care*. Les enjeux d'une filiation », *Revue du MAUSS*, 2013/1, n°41.
- Pichert D., Katsikopoulos K. (2008), « Green defaults : Information presentation and pro-environmental behaviour », *Journal of Environmental Psychology*, vol. 28, 1.
- Pleyers G. (2014), « Les jeunes alter-activistes : altermondialisme, indignés et transition écologique », in V. Becquet, *L'engagement des jeunes*, Paris, Syllepse.
- Posner E. (1997), « Social Norms and the Law : An Economic Approach », *The American Economic Review*, vol. 87, n°2, p. 365-369.
- Quigey M., Stokes E. (2015), « Nudging and Evidence Based Policy in Europe : Problems of Normative Legitimacy and Effectiveness », in A.-L. Sibony et A. Alemanno (Eds.), *Nudge and the Law, A European Perspective*, Oxford, Hart Publishing.
- Rankin D. J. (2011), « The social side of Homo economicus », *Trends in Ecology & Evolution*, vol. 26, n°1.
- Rebonato R. (2012), *Taking Liberties : A Critical Examination of Libertarian Paternalism*, Palgrave Macmillan.
- Renvoise P (2007), *Neuromarketing : Understanding the Buy Buttons in Your Customer's Brain*, Nashville, Thomas Nelson Inc.
- Salles D. (2009), « Environnement : La gouvernance par la responsabilité ? », *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*.
- Schmidt C. (2006), « Quelques points de rencontre entre économistes et psychologues », *Presses de Sciences Po, Revue économique*, 2006/2, vol. 5.
- Schor J.-B. (2010), *Plenitude*, New York, Penguin Books.
- Schultz P. W. (1998), « Changing behavior with normative feedback interventions : A field experiment on curbside recycling », *Basic and Applied Social Psychology*, vol. 21(1).
- Servet J.-M. (2015), *L'économisme rampant de la « nouvelle » économie comportementale. Une lecture critique du World Development Report 2015 de la Banque mondiale*, Novembre 2015, Institut Veblen.

- Servet J.-M. (2018), *L'économie comportementale en question*, Paris, Charles Léopold Mayer.
- Servigne P., Stevens R. (2015), *Comment tout peut s'effondrer ? Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes*, Paris, Seuil.
- Seyfang G. (2005), « Shopping for Sustainability : Can Sustainable Consumption Promote Ecological Citizenship ? », *Environmental Politics*, 14(2).
- Sibony A.-L., Alemanno A. (2015), « The Emergence of Behavioural Policy-Making : A European Perspective », in A.-L. Sibony, A. Alemanno (Eds.), *Nudge and the Law, A European Perspective*, Oxford, Hart Publishing.
- Simon H. A. (1982), « Models of Bounded Rationality », *Economic Analysis and Public Policy*, Cambridge, MIT Press.
- Simon H. A. (1955), « A Behavioral Model of Rational Choice », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 69, n°1.
- Stiegler B. (2019), *Il faut s'adapter. Sur un nouvel impératif politique*, Paris, Gallimard.
- Sunstein C. R. (2000), *Behavioural Law & Economics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Sunstein C. R. (2011), « Empirically Informed Regulation », *University of Chicago Law Review*, vol. 78, n°4.
- Sunstein C. R. (2013), « Deciding By Default », 162, *U. PA. Law Review.*, vol. 1.
- Sunstein C. R., Reisch L. A. (2014), « Automatically Green : Behavioral Economics and Environmental Protection », *Harvard Environmental Law Review*, vol. 38, n°1.
- Sunstein C. (2015), « The Ethics of Nudging », *Yale Journal on Regulation*, Vol. 32, 2, 2.
- Tanase A. (2015), « Les Nudges : enjeux, applications et limites du paternalisme libéral », Congrès AFSP Aix 2015.
- Thaler R. (1980), « Toward a Positive Theory of Consumer Choice », *Journal of Economic Behavior and Organization*, vol 1.
- Thaler R., Sunstein C. R. (2003), « Libertarian Paternalism », *American Economic Review*, vol. 93, n°2.
- Thaler R., Sunstein C. R. (2008), *Nudge : Improving Decisions about Health, Wealth and Happiness*, New Haven, Yale University Press.
- Tversky A., Kahneman D. (1974), « Judgment under Uncertainty : Heuristics and Biases », *Science*, vol. 185, n°4157.
- Tversky A., Kahneman D. (1981), « The Framing of Decisions and The Psychology of Choice », *Science*, vol. 211, n°4481.

- Tversky A., Kahneman D. (1991), « Loss Aversion in Riskless Choice : A Reference Dependent Model », *Quarterly Journal of Economic*, vol. 106, n°4, p. 1039-1061
- Veblen T. (1899), *The Theory of the Leisure Class*, New York, Oxford University Press.
- Wilk R. (2013), « Green Consumerism Is No Solution », 14 Juin 2013, disponible sur : https://www.huffingtonpost.com/american-anthropological-association/green-consumerism-is-no-solution_b_3437457.html.
- Zamir E., Teichman D. (2018), *Behavioral Law and Economics*, New York, Oxford University Press.
- Centre d'analyse stratégique (2011), *Nudges verts : de nouvelles incitations pour des comportements écologiques*, Note d'analyse n°216, mars 2011, disponible sur : http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/2011-03-09-na-216-nudgesverts_0.pdf
- BIO Intelligence Service (2012), *Policies to encourage sustainable consumption. Final report prepared for European Commission (DG ENV)*.
- Unilever, *Inspiring Sustainable Living : Expert Insights into Consumer Behaviour and Unilever's Five Levers for Change*. www.unilever.com/Images/slp_5-Levels-for-Change_tcm13-387353_tcm224-409796.pdf.
- La Fabrique Écologique (2016), « L'incitation aux comportements écologiques. Les nudges, un nouvel outil des politiques publiques », *Futuribes International*, Janvier 2016, n°12.
- Ministère français de la Transition écologique et Solidaire, *Les nudges verts*, 7 février 2019, disponible sur : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/nudges-verts>.

II. Un nouveau modèle économique

Chapitre 3

Transformer le capitalisme par l'économie plurielle

Jacques Defourny et Marthe Nyssens

Étude 2

Le territoire comme vecteur d'un nouveau modèle économique Le cas de l'économie de la fonctionnalité en Région de Bruxelles-Capitale

Philippe Roman, Coralie Muylaert, Coline Ruwet, Géraldine Thiry, Kevin Maréchal

Chapitre 4

Innovations sociales et transitions soutenables. Regard situé sur deux approches complémentaires du changement social

Ela Callorda Fossati, Florence Degavre, Benoît Lévesque

Chapitre 3

Transformer le capitalisme par une économie plurielle

Jacques Defourny

Marthe Nyssens

Face aux limites d'un modèle de développement axé quasi exclusivement sur une croissance économique reposant sur l'utilisation intensive de ressources non renouvelables, ainsi que sur une production de déchets qui excède les capacités de la planète à les absorber, on peut affirmer qu'un grand défi contemporain consiste à reconstruire, à refaçonner des modèles socio-économiques soutenables. L'introduction de ce livre a montré que de tels projets ne peuvent plus faire l'économie de questions fondamentales comme celle des finalités sous-jacentes à nos modèles de société, qui doivent désormais intégrer les défis écologiques, économiques et sociaux. Il s'agit donc de s'interroger sur les transformations politiques, sociales, économiques et culturelles qui peuvent concourir à faire émerger des modèles de développement plus soutenables.

Dans le capitalisme mondialisé et dérégulé des dernières décennies, des groupes de citoyens, des acteurs du secteur privé ou des responsables publics, chacun à leur manière, découvrent ou redécouvrent des possibilités nouvelles de promouvoir en même temps des dynamiques économiques et des finalités sociales. De telles initiatives sont le plus souvent de type associatif ou coopératif et ce, dans de nombreux secteurs d'activité : insertion par l'économie, finance sociale, circuits courts, recyclage, aide aux personnes, économie collaborative et de la fonctionnalité, etc. Ces initiatives sont non seulement porteuses d'innovation sociale, mais elles réinterrogent également le rapport de nos sociétés à l'activité économique dans une perspective de transition sociale et écologique. Il ne s'agit pas d'affirmer que ces initiatives constituent la panacée face à une sortie de crise, loin s'en faut. Face à la complexité des défis locaux et globaux, et à l'incertitude radicale à laquelle nous sommes confrontés, autant se convaincre d'emblée qu'aucun modèle ne peut avoir la prétention de détenir le monopole de la solution. Le pluriel s'impose, les leviers de la transition ne peuvent qu'être multiples.

Nombre de ces organisations – souvent présentes depuis longtemps, mais qui étaient passées au second plan avec la montée des États-providence – interrogent notre rapport à l'économie. En effet, même si elles s'expriment aussi par des voies marchandes, elles s'affirment de plus en plus comme un contre-pouvoir résistant aux lois du capitalisme. Les logiques marchandes et leurs régulations demeurent, bien évidemment, des questions centrales pour l'analyse socio-économique, mais il s'agit d'élargir le spectre en y incluant les logiques non marchandes et non monétaires ainsi que leurs multiples articulations.

Ce faisant, en nous situant dans le sillage de l'économie institutionnelle, nous sommes amenés à considérer le marché et ses régulations comme des institutions et non comme un « ordre naturel » favorisant, *a priori*, l'efficacité économique. Au même titre, les logiques non marchandes et non monétaires doivent être envisagées comme des logiques économiques instituées qui produisent de la valeur. Il s'agit donc de s'inscrire dans une perspective d'économie substantive telle qu'ouverte par Polanyi, selon laquelle est qualifiée d'économique « toute activité dérivée des interactions institutionnalisées entre la personne, ses semblables et la nature afin de lui fournir ses moyens de subsistance ».

Les dénominations sont multiples, se côtoient et varient suivant les contextes nationaux ou régionaux pour identifier ces initiatives : économie sociale, économie solidaire, entreprise sociale, entrepreneuriat social, initiatives citoyennes, secteur associatif, etc. Ce sont là autant de concepts et d'approches qui permettent d'appréhender une partie de plus en plus importante – et pourtant méconnue – de nos économies. Représentant jusqu'à 15 % de l'emploi salarié et des millions de volontaires dans de nombreux pays, ce « troisième secteur » se distingue nettement tant du secteur privé de type capitaliste que du secteur public. Certes, il n'est pas séparé des deux autres par des frontières parfaitement définies et étanches, et les partenariats entre eux sont nombreux. Néanmoins, ses dynamiques propres sont suffisamment originales pour ne pas être confondues avec celles des deux autres. Par leur créativité et leurs audaces, les organisations qui composent le troisième secteur défrichent de nouvelles activités. Par leurs valeurs – finalité de service, gestion démocratique, autonomie, solidarité –, elles inspirent confiance aux citoyens comme aux pouvoirs publics, qui leur confient de multiples missions d'intérêt général.

Il s'agit tout d'abord, dans cette contribution, d'identifier la pluralité des modèles qui inspirent et incarnent ces initiatives portées par des collectifs de natures différentes, plus au moins proches de la société civile, du monde des entreprises ou du secteur public. Ensuite, l'objet de cette contribution est d'analyser comment ces organisations se situent par rapport à différents axes qui réinterrogent la place de l'économie dans nos sociétés en vue d'une transition sociale et écologique : le rapport au marché (section 2), la gouvernance des entreprises (section 3) et enfin le rapport aux normes et aux institutions (section 4).

1. Un foisonnement de dynamiques au sein de l'économie sociale et solidaire et au-delà de ses frontières

Dans une récente recherche internationale qui a réuni plus de deux cent trente chercheurs de cinquante pays (le projet ICSEM : International Comparative Social Enterprise Models), le réseau EMES a étudié l'évolution des organisations de l'économie sociale et solidaire. Il en ressort une typologie qui permet de mettre en avant quatre modèles-types, sans nier l'existence sur le terrain de nombreux modèles hybrides (Defourny et Nyssens, 2017b).

Le modèle « associatif entrepreneurial » renvoie à une évolution majeure dans le monde associatif. Un nombre croissant d'associations développent des stratégies génératrices de revenus qui peuvent prendre des formes diverses. Certaines associations développent des activités marchandes comme support de leur mission sociale. C'est le cas lorsque par exemple les magasins du monde OXFAM vendent des produits issus du commerce équitable, ou

lorsqu'une entreprise de formation par le travail ouvre un restaurant pour former ses stagiaires en formation, ou lorsqu'une association exploite des magasins de seconde main dont les bénéfices servent à financer l'accueil des sans-abris. De nombreuses associations sont par ailleurs incitées à développer des dynamiques plus entrepreneuriales lorsqu'elles se retrouvent mises en concurrence sur des marchés publics avec des opérateurs privés lucratifs et des opérateurs publics à finalités sociales. On en trouve des exemples en particulier dans le secteur des services sociaux, lorsque des associations développent des maisons de soin et de repos.

Ce mouvement de marchandisation et d'adoption d'un modèle entrepreneurial s'observe aussi chez l'acteur public au sein duquel on voit émerger le modèle « d'entreprise sociale parapublique ». Il s'agit d'une reconfiguration de services publics sous la forme organisationnelle d'économie sociale, avec l'objectif d'innover dans la fourniture des services. Ces entreprises d'économie sociale parapublique peuvent émerger comme des « spin-off » du secteur public, par exemple, lorsque les pouvoirs publics locaux prennent l'initiative de mettre sur pied des entreprises sociales d'insertion, et de rester ensuite impliqués dans leur gestion, en ciblant des demandeurs d'emploi en grande difficulté.

Un troisième modèle, la « coopérative sociale », résulte généralement de dynamiques propres au champ des coopératives. Les coopératives sont des entreprises détenues et contrôlées par leurs membres, de façon démocratique, pour défendre leurs intérêts de façon non capitaliste : les membres sont impliqués, à la fois en tant qu'« associés » de l'entreprise et en tant qu'« utilisateurs ». Dans ce cas, ils agissent en tant que consommateurs achetant les biens ou services produits par la coopérative, en tant que producteurs utilisant la coopérative pour transformer et vendre leur production, ou en tant que travailleurs employés par la coopérative qu'ils contrôlent. Dans la nouvelle vague coopérative, on note que ces organisations vont poursuivre des intérêts de la communauté dans son ensemble, ce qui permet de les qualifier de « coopératives sociales » : coopératives qui réunissent des consommateurs et des producteurs locaux, coopératives d'énergie renouvelable, supermarchés coopératifs, économie collaborative de type coopératif, coopératives qui permettent l'accès à la terre, coopérative d'épargne et crédit pour les acteurs de l'économie sociale, etc.

Le projet ICSEM a confirmé l'existence, à l'échelle mondiale, de trois des quatre modèles majeurs d'entreprise sociale proposés dans la typologie : la coopérative sociale, l'association entrepreneuriale, et le social business. Les données récoltées montrent en effet que ces trois modèles d'entreprise sociale se retrouvent dans la quasi-totalité des pays couverts par le projet (Defourny et Nyssens, 2021). L'existence du modèle d'entreprise sociale publique n'est pas confirmée par l'identification d'un groupe d'entreprises distinct ; cependant, il ne faudrait pas pour autant en conclure trop vite que le secteur public est absent du champ des entreprises sociales. En réalité, on le retrouve à l'intérieur de certains groupes clairement identifiés, souvent impliqué en tant que partenaire dans la fondation d'entreprises sociales – en particulier des entreprises sociales d'insertion.

Tableau 1 : Les modèles d'entreprises sociales et la diversité de leurs missions sociales.
 Source : sur base de Defourny et Nyssens, 2017a

Missions sociales Modèles d'entreprises sociales	Employabilité et insertion	Accès aux services sociaux et/ou aux soins de santé	Transition écologique	Lutte contre l'exclusion Accès au logement à la culture, aux services financiers, etc.
Modèle associatif entrepreneurial	Entreprise de travail adapté pour personnes moins valides	Association de services de soins à domicile Maison médicale autogérée	Magasins associatifs de seconde main	ONG de développement
Entreprise sociale para-publique	Entreprise de formation par le travail mise sur pied par un pouvoir public local	Entité publique locale fournissant des services sociaux	Société para-publique de voitures partagées	Agence immobilière sociale
Coopérative sociale	Coopérative sociale de type B visant l'insertion de personnes vulnérables (Italie)	Coopérative sociale de type A de travailleurs sociaux (Italie)	Coopérative citoyenne d'énergie renouvelable Coopérative de circuits courts dans la distribution alimentaire	Cinémas coopératifs Coopératives financières
Social business	Entreprise commerciale poursuivant en priorité une mission sociale : l'emploi de personnes vulnérables	Travailleur social mettant sur pied un service d'aide à domicile (Angleterre)	PME proposant des formules de compensations pour l'émission CO2	PME de commerce équitable

L'identification de ces différentes formes – qu'elles soient ancrées depuis longtemps dans le champ de l'économie sociale et solidaire (comme les associations ou les coopératives) ou qu'elles soient plus nouvelles – est intéressante en cela qu'elle met en lumière, de façon structurée, le fait que l'activité économique centrée sur des finalités sociétales peut émerger de toutes les parties de nos économies. L'apparition – ou plutôt le renforcement – d'un véritable entrepreneuriat associatif, tout comme le développement d'une nouvelle famille de coopératives davantage tournée vers l'intérêt général soulignent la pertinence et le potentiel de nouveaux partages des responsabilités, de même que la nécessité d'approfondir des partenariats en tous genres autour d'enjeux précis de bien commun. Au sein de tels partenariats ou selon des trajectoires plus individuelles, se profile aussi une remise en question, par un nombre croissant d'entrepreneurs (soucieux d'intégrer une dimension d'intérêt général au cœur de l'activité économique), de la poursuite du profit à tout crin.

2. L'économie ne se réduit pas au marché, le marché n'est pas réservé aux entreprises capitalistes

Ces initiatives ont, en fonction de leur type, un rapport au marché différencié.

Certaines s'inscrivent dans un mouvement affiché de « démarchandisation ». Cependant, ce mouvement est très différent de celui analysé par Esping-Andersen (2007), qui le définit par l'engagement de l'État afin de réduire la dépendance des personnes vis-à-vis du marché afin d'assurer un niveau de vie socialement acceptable à travers le développement, par exemple, de la sécurité sociale ou des services sociaux. Dans les cas de figures qui nous intéressent, la démarchandisation ne passe par l'intervention de l'État et prend des formes assez variées, allant de l'autoproduction (potagers communautaires) à l'organisation d'équipements partagés non gérés par des mécanismes marchands ou encore la mise à disposition de services gratuits (« repair cafés »). Ces biens et services sont produits et distribués via des circuits qui – tout comme l'immense masse de travail non rémunéré effectué au sein de la sphère domestique ou encore les nombreuses solidarités de proximité et le bénévolat sans lequel de nombreuses associations ne pourraient se déployer – sont principalement non monétaires.

Ces logiques non monétaires sont ancrées dans des logiques de réciprocité mues par l'intérêt mutuel (par exemple, entre les participants d'un potager communautaire) mais qui, le plus souvent, allient cet intérêt mutuel avec l'intérêt général, puisque les initiatives concernées visent des objectifs de cohésion sociale ou des buts environnementaux sur un territoire donné, au-delà de l'intérêt *stricto sensu* des participants. Selon Polanyi (1983), la réciprocité constitue un principe original d'activité économique, basé sur la logique de la symétrie. Les acteurs engagés dans une relation de réciprocité sont volontairement complémentaires et interdépendants. Les échanges sont basés sur le don en tant que fait social de base ; il appelle un contre-don socialement acceptable, régulé par des normes sociales plutôt que par l'égalité parfaite (Polanyi *et al.*, 1957), et qui prend la forme d'une obligation paradoxale par laquelle le groupe ou l'individu qui reçoit le don a une possibilité d'exercer sa liberté. La réciprocité n'a de sens que s'il existe une volonté claire d'entretenir un lien social entre les parties prenantes. Une forme particulière de réciprocité, que Polanyi appelle l'administration domestique, est pratiquée au sein de l'unité familiale de base.

Ces activités qui se déploient, généralement, hors de la sphère monétaire sont trop souvent considérées comme « non productives » ou « non économiques », et elles restent invisibles puisque le PIB, dont la croissance reste l'objectif prioritaire de nos sociétés, ne prend en compte que les flux monétaires dans le calcul des valeurs ajoutées. Pourtant, ces principes de la réciprocité et de l'administration domestique relèvent aussi de l'économie au sens d'une visée polanyienne dans la mesure où « est qualifiée d'économique toute activité dérivée des interactions institutionnalisées entre la personne, ses semblables et la nature afin de lui fournir ses moyens de subsistance ».

Mais, la plupart des organisations de l'économie sociale et solidaire articulent ces ressources de nature non monétaire avec des ressources monétaires, qu'elles soient non marchandes ou marchandes.

Les ressources marchandes proviennent de la vente des biens ou services sur le marché et représentent la contribution payée par l'utilisateur. De nombreuses organisations de l'économie sociale et solidaire sont ancrées sur le marché. Avec la multiplication des entreprises sociales, on assiste même à un mouvement marqué vers une part plus importante de ressources marchandes.

Les ressources non marchandes, quant à elles, sont constituées par l'ensemble des financements attribués par les pouvoirs publics à ces initiatives. Elles permettent, généralement, de veiller à l'égalité d'accès au bien ou au service et/ou d'internaliser les externalités, notamment en termes de cohésion sociale ou de protection de l'environnement. En effet, les effets que peut avoir une entreprise dans ces domaines, s'ils sont laissés à la seule régulation marchande, constituent des externalités conduisant à un équilibre sous-optimal : l'organisation qui ne se préoccupe pas d'objectifs de cohésion sociale ou de protection de l'environnement doit supporter des coûts moindres que les entreprises qui le font et est de ce fait, d'un point de vue purement marchand, avantagée par rapport à ces dernières. La prise en compte de ces effets est au cœur de la mission des organisations d'économie sociale et solidaire ; ils sont donc internalisés sous formes de bénéfices collectifs, et ne sont pas seulement des effets induits. Les financements non marchands contribuent à cette prise en charge des externalités. Si nous avons déjà plaidé pour une reconnaissance de la valeur ajoutée des activités non monétaires, il nous faut aussi interroger la valorisation de ces ressources médiées par l'État. La vision dominante considère généralement les activités non marchandes comme une charge pour la société, financée par la ponction fiscale et parafiscale, qui serait opérée uniquement sur les activités marchandes – les seules vraiment « productives ». En réalité, les activités non marchandes constituent plutôt une sorte d'achat groupé, qui est préféré aux options individuelles d'achat ou d'investissement en raison des bénéfices collectifs générés par ces activités pour la société. Cet achat groupé est rendu possible grâce à une contribution de tous les citoyens (*via* la fiscalité), qu'ils travaillent dans le marchand ou le non-marchand, et de toutes les entreprises, qu'elles soient marchandes ou non marchandes. Selon Polanyi, le non-marchand relève du principe de redistribution. Ceci présuppose l'existence d'un mécanisme définissant les règles selon lesquelles les taxes sont prélevées et les ressources allouées. De cette façon, une relation est établie, pour un certain temps, entre une autorité centrale, imposant une obligation, et les acteurs qui y sont soumis. Les biens et services (en partie) financés par des ressources non marchandes, loin de former une zone secondaire de nos économies, en représentent au contraire une des formes les plus « civilisées » : la société les a identifiés comme fondamentaux pour tous ses membres, au nom des bénéfices collectifs qu'ils génèrent.

Quels principes, dès lors, dominent dans ces organisations qui reposent sur un modèle économique hybride ? C'est encore à Polanyi que l'on doit la notion d'encastrement, qui peut éclairer cette question. Dans son ouvrage majeur, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Polanyi (1983) retrace l'histoire, dans nos sociétés modernes, de l'émergence d'un marché « autorégulateur », mû par le seul motif du gain et qui s'affranchit des normes sociales, culturelles et politiques qui l'encadraient jusqu'alors. Ce marché tend à devenir le seul principe organisateur, au détriment des autres logiques que sont la réciprocité, l'administration domestique et la redistribution, et à dominer l'ensemble

de la société. Il en résulte ce que Polanyi identifie comme un marché « désencastré », ou encore comme une « société de marché ». Face à ce mouvement de « désencastrement », la société va se protéger en « réencastrant » l'économie dans le social, le politique et le culturel, en particulier via le déploiement de la protection sociale (ce que Polanyi nomme « le double mouvement »). Selon cette analyse, il ne s'agit donc pas de bannir *a priori* la coordination marchande, mais de reconnaître que d'abord que l'économie ne se réduit pas au marché, comme nous l'avons déjà largement souligné, qu'ensuite l'entreprise ne se réduit pas au mobile du gain, et enfin qu'une société ne peut faire l'économie de normes et de régulations qui viennent encadrer les marchés ¹⁶.

Dans ce sillage, les organisations d'économie sociale et solidaire viennent soulever la question des finalités de l'entreprise et de la possibilité de déployer, dans le marché, des logiques non capitalistes. Dans une économie capitaliste, l'objectif de l'entreprise est de maximiser les profits pour les détenteurs de capitaux. Cette question des finalités des entreprises est donc centrale – et elle l'est d'autant plus si l'on suit les conclusions de Piketty (2013), qui montre que ce sont les revenus du capital qui sont générateurs d'inégalités croissantes sur le moyen et le long terme dans nos sociétés.

3. Des finalités sociétales et environnementales ancrées dans des modes de gouvernance non capitalistes

Selon les approches de l'économie sociale et solidaire, les organisations de ce secteur sont caractérisées par une finalité explicite de service à la société plutôt qu'une finalité de profit. Dans la littérature sur l'entreprise sociale, la plupart des approches, voire leur totalité, partagent la vision selon laquelle les entreprises sociales conjuguent une dynamique entrepreneuriale visant la fourniture de biens ou de services avec la primauté d'une mission sociale ; mais encore faut-il faire droit à la grande diversité des missions sociales/ sociétales qui peuvent être poursuivies comme le montre le tableau 1. En effet, une mission peut être considérée comme « sociale » pour diverses raisons, que l'on peut classer en trois « niveaux » distincts. Tout d'abord, une mission peut être qualifiée de sociale en raison de la nature même des biens ou services fournis (niveau 1) : ces biens ou services apportent une solution, fût-elle partielle, à un problème social ou environnemental en répondant à des besoins auxquels les organisations publiques et les entreprises à but de lucre n'apportent pas de réponse (accès à des services sociaux ou de santé, aux services financiers, développement

¹⁶ La régulation des marchés par les pouvoirs publics demeure, bien évidemment, une question centrale. Dans un monde de « concurrence imparfaite », où les marchés sont incomplets, où l'information est imparfaite et où les prix, compte tenu des externalités sociales et environnementales, ne reflètent pas réellement la valeur des biens et services, il est plus que jamais nécessaire qu'un certain nombre de règles soient imposées aux marchés pour qu'ils soient efficaces. Des marchés non régulés sont incapables de jouer leur rôle – à savoir allouer des ressources rares de manière efficace et transmettre par les prix des signaux qui aient du sens. Mais dans un monde globalisé, on ne peut plus se contenter de concevoir des régulations aux niveaux local et national ; certaines de ces régulations doivent être établies au niveau supranational, ce qui nécessite une coopération étroite entre États. À ce titre, la question de la taxe carbone est un enjeu majeur pour que le marché puisse jouer son rôle d'incitant en vue d'une allocation des ressources en fonction d'un vrai prix à payer pour la consommation des énergies fossiles.

d'un service de mobilité économe en énergie, etc.). Deuxièmement, la mission sociale peut être davantage liée aux processus ou aux relations entre les acteurs sociaux (niveau 2) : ainsi, l'entreprise peut mettre en œuvre des méthodes innovantes d'organisation (par exemple, en vue de l'insertion de travailleurs très défavorisés, ou en mettant en contact des producteurs et des consommateurs dans des circuits courts), ou elle peut établir des relations commerciales prêtant davantage d'attention à des groupes sociaux désavantagés (par exemple, dans le cadre du commerce équitable). Enfin, la dimension sociale peut être encadrée dans des valeurs sociétales plus larges (niveau 3) : l'entreprise peut chercher à promouvoir la démocratie économique, des modes de vie durables, etc. De toute évidence, une telle liste n'a pas la prétention d'être exhaustive, et différents niveaux de « mission sociale » peuvent être combinés.

La question qui se pose est la suivante : comment peut-on s'assurer que, dans une entreprise, la priorité soit donnée à la mission sociale et/ou environnementale plutôt qu'aux objectifs financiers ? La structure de gouvernance de toute entreprise peut être vue comme l'ensemble des modalités organisationnelles qui assurent la poursuite de la mission de l'organisation – en l'occurrence, ici, une mission sociale et/ou environnementale. Aussi, il est central de s'intéresser aux règles et mécanismes qui, dans le chef de ces organisations, visent à protéger et promouvoir la mission : d'une part, ce qui touche à la distribution des bénéfices éventuels ; d'autre part, ce qui concerne les processus de décision.

De la distribution des profits

La primauté de la mission sociale implique-t-elle certaines règles spécifiques en termes de distribution des bénéfices, cette dernière étant au cœur de l'entreprise et de la logique capitalistes ?

Sous les statuts « classiques » de l'économie sociale et solidaire (association et coopérative), la distribution des bénéfices est régulée. La contrainte de non-distribution des bénéfices aux membres, aux investisseurs ou à d'autres types de parties prenantes est l'ADN même des associations sans but lucratif, les excédents devant être réinvestis dans l'organisation au service de sa mission. Dans la grande tradition coopérative, on reconnaît au capital souscrit par les membres le droit d'être rémunéré, mais l'intérêt versé sur les parts de capital (quand l'assemblée générale des membres le décide) ne peut jamais dépasser un certain plafond. En outre, l'expérience montre que la mise en réserve d'une large part des bénéfices est souvent jugée prioritaire pour la santé future de la coopérative. Par ailleurs, les membres peuvent également recevoir une autre part des bénéfices, pour autant qu'elle soit distribuée sous la forme d'une « ristourne », calculée au prorata de la valeur totale de leurs transactions avec la coopérative, et non en fonction du nombre de parts de capital détenues. Une partie au moins des bénéfices alloués aux réserves collectives peut être soumise à une clause de verrouillage des actifs. Les parts sociales sont généralement nominatives. Elles ne peuvent pas être vendues sur le marché boursier et ne sont cessibles que sous certaines conditions, fixées dans les statuts des coopératives. Ces différentes spécificités reflètent la nature fondamentalement non capitaliste de la coopérative, dont l'activité se déploie au bénéfice mutuel des membres

en tant qu'utilisateurs des biens ou services produits et non en tant qu'investisseurs cherchant avant tout le rendement de leurs parts de capital.

Il est intéressant, à ce stade, de faire un parallèle avec la théorie des communs. Ostrom (2010) considère la propriété comme un « faisceau de droits » : le droit d'accéder à la ressource, le droit de s'approprier les fruits de la ressource, le droit de gérer la ressource, le droit de décider qui y a accès et comment ce droit peut être transféré et finalement le droit de vendre. Selon Ostrom, les régimes de propriété sont pluriels puisque ces droits sont indépendants et peuvent être combinés de différentes manières. Au sens d'Ostrom, dans les associations et les coopératives, les membres sont des « appropriateurs », c'est-à-dire qu'ils possèdent l'ensemble de ces droits de propriété à l'exception du droit d'aliénation (droit de vendre). Ostrom, dans le champ des communs, a montré que cette limite quant au droit d'aliénation a, la plupart du temps, contribué au succès d'une gestion collective des communs en renforçant la cohésion des communautés locales.

Ces différentes formes limitées de rémunération et d'aliénation du capital dans les associations, les coopératives et les nouvelles formes juridiques d'entreprises sociales, telles qu'elles ont émergées dans de nombreux pays, reflètent la primauté de la finalité sociale. Ces limitations réinterrogent, de manière fondamentale, la question de l'accumulation, moteur même du capitalisme. Dans les régimes de propriété de ces organisations, le droit d'aliénation ou le droit aux bénéfices sont soumis à des règles spécifiques, qui reflètent en quelque sorte le patrimoine intrinsèquement collectif sous-jacent à ces régimes et remettent en cause la suprématie de la propriété capitaliste.

Les entreprises sociales qui n'adoptent pas ces statuts mais choisissent d'adopter des formes traditionnelles de sociétés commerciales affirmeront quant à elles leur identité « d'entreprise sociale » en soulignant leur « double » ou « triple résultat » (économique, social et/ou environnemental) ou leur création d'une « valeur mixte » (*blended value*) qui conjugue impact social et rendement financier pour les actionnaires. Dans un tel contexte, l'entreprise sociale peut certes mettre en œuvre des règles internes et/ou des pratiques visant à protéger ses objectifs sociaux et/ou environnementaux, mais ceci ne dépend que du bon vouloir des actionnaires et aucun impératif légal ou statutaire ne limite les prérogatives de ceux-ci. En outre, les préférences de ces derniers peuvent évoluer dans le temps. Dans une telle situation, la primauté de la finalité sociale et/ou environnementale pourrait parfois s'effacer devant un discours soulignant plus mollement une volonté de concentrer l'attention sur une triple *bottom line*, où la dimension lucrative peut dominer les deux autres en l'absence de critères précis. Cette conception des impacts sociaux et environnementaux peut être qualifiée de conception « faible » de la finalité sociale (à l'instar d'une conception faible de la durabilité). En effet, les impacts sociaux en tant que tels sont appréhendés avec les mêmes « lunettes » que celles de l'entreprise traditionnelle, où la dimension sociale vient se juxtaposer aux dimensions de rendement et de risque dans les portefeuilles financiers, en quelque sorte en ajustant uniquement « à la marge » la régulation du capitalisme. En outre, ces dimensions seraient plus ou moins substituables entre elles, comme dans l'approche d'une durabilité faible.

Les processus de décision dans les entreprises sociales

Qu'en est-il du pouvoir de décision ? Dans l'entreprise capitaliste, le pouvoir de décision ultime est aux mains des actionnaires au prorata des parts de capital qu'ils détiennent.

Dans les associations, c'est le conseil d'administration et plus encore l'assemblée générale qui détiennent le pouvoir de décision ultime, selon la règle « une personne, une voix ». Les coopératives appliquent également le principe « une personne, une voix » ou, si ce n'est pas le cas, leurs statuts stipulent (tout comme dans certaines nouvelles formes légales d'entreprises sociales en Europe) que les droits de vote dans l'instance de gouvernance qui détient le pouvoir de décision ultime ne sont pas distribués en fonction des parts de capital détenues.

Le plus souvent, dans les nouvelles formes d'entreprises sociales, différents types de parties prenantes sont impliqués dans la gouvernance. Les catégories de parties prenantes peuvent inclure les usagers, les travailleurs rémunérés, les volontaires, les pouvoirs publics et les donateurs. Ces différentes parties prenantes peuvent être impliquées dans le sociétariat (en vertu d'un statut de membre ou par la détention de parts sociales) et/ou dans le conseil d'administration de l'entreprise sociale, créant ainsi une structure de propriété et/ou de gouvernance à parties prenantes multiples. La participation de différents types de parties prenantes dans la propriété de l'organisation peut être vue comme une manière de construire l'intérêt collectif et la qualité du service. En effet, dans ces organisations partenariales, les acteurs se mettent en mouvement avec la volonté d'agir localement en faveur d'un enjeu collectif. Les ressorts de l'engagement des personnes tiennent à la recherche de ces bénéfices collectifs. Ces bénéfices ne sont plus un phénomène induit par l'activité économique mais une dimension revendiquée par les promoteurs de celle-ci, qu'ils soient salariés, usagers, associations ou représentants des pouvoirs publics.

Cependant, il ne faudrait pas circonscrire la participation aux instances formelles. La représentation et la participation des usagers ou des clients, l'exercice d'un pouvoir de décision par diverses parties prenantes au projet et une gestion participative peuvent prendre des formes multiples. Ainsi, les parties prenantes peuvent également participer par le biais de canaux moins formels, comme la représentation et la participation des utilisateurs et des travailleurs dans différents comités impliqués dans la vie quotidienne de l'entreprise et tout aussi importants pour le déploiement de la mission sociale/environnementale.

Qu'en est-il des entreprises sociales qui adoptent des formes conventionnelles de sociétés par actions, sans limitation des prérogatives des actionnaires ? La grande majorité de ces entreprises sociales sont, *de facto*, des PME où un propriétaire/gestionnaire principal (parfois avec un petit groupe de copropriétaires ou cofondateurs) peut agir en tant qu'entrepreneur social, façonnant sa société de façon telle que la priorité soit donnée à la mission sociale plutôt qu'aux objectifs financiers. Pour les entreprises sociales ayant ce profil, il peut être approprié de parler de gouvernance « indépendante » plutôt que « capitaliste ». La gouvernance des associations et des coopératives (sociales) peut, elle, être qualifiée de « démocratique ».

4. Le rapport aux normes et institutions

Dans les organisations d'économie sociale et solidaire, la question de la participation n'est pas qu'un enjeu organisationnel en vue d'atteindre un agencement efficace des ressources pour atteindre les objectifs, elle est aussi un enjeu institutionnel car elle touche à la création de normes. Il s'agit pour les acteurs de produire collectivement des règles de décision et de fonctionnement. Reconnaître la capacité des acteurs à construire et à déployer des arrangements institutionnels est bien une dimension essentielle pour produire un accord durable entre les parties prenantes concernées. Ostrom attire également l'attention sur l'importance de la création de normes pour assurer la durabilité de l'action collective. Son analyse renvoie à la capacité instituante des organisations, c'est-à-dire à leur capacité de produire collectivement des règles de décision et de fonctionnement (Nyssens et Petrella, 2015).

Reconnaître la dimension institutionnelle de l'économie sociale et solidaire, c'est donc analyser sa participation au développement de normes et de régulations. Ces normes ont non seulement un impact au niveau de l'organisation mais aussi au-delà. Les arrangements institutionnels locaux ont, en effet, une dimension publique participant à la construction des régulations, et l'analyse ne peut dès lors être limitée au niveau de l'organisation. Il s'agit ainsi d'affirmer la dimension politique, prisme analytique central de l'économie solidaire (Laville, 2016).

Cette dimension institutionnelle est tout particulièrement pertinente par rapport aux dynamiques d'innovation sociale (Lévesque, 2014). En effet, l'économie sociale et solidaire est de plus en plus explicitement associée à ces dynamiques, et de plus en plus fréquemment reconnue comme un moteur de transformation de nos économies. Généralement, après une phase d'expérimentation au sein des entreprises sociales, se pose, en effet, la question de l'institutionnalisation de l'innovation sociale. Lorsque les innovations sont portées par des entreprises lucratives, c'est généralement le marché qui sanctionne une innovation. Dans le cas de l'innovation sociale, la reconnaissance des bénéfices collectifs est essentielle. Les organisations de l'économie sociale ont besoin des appuis et des ressources issus de cette reconnaissance pour développer leurs activités à travers des mécanismes comme par exemple la labellisation et la certification ou l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics. Il peut également s'agir de ressources volontaires, notamment par la participation à des réseaux, fédérations ou encore des ressources publiques (subsides ou subventions diverses) à travers la reconnaissance par les politiques publiques.

Il convient donc d'étudier avec attention l'encastrement politique des entreprises sociales (Laville et Nyssens, 2001), c'est-à-dire l'ensemble des interactions entre pouvoirs publics et entreprises sociales, interactions qui se traduisent par des effets mutuels dont l'intensité et les modalités varient considérablement dans le temps et dans l'espace. Les entreprises sociales ne peuvent être appréhendées sans intégrer l'analyse de la régulation publique dont elles font l'objet, mais les formes qu'elles ont prises ne sont pas uniquement déterminées par la régulation publique, et les entreprises sociales, de par leur existence, ont participé et participent en retour à l'évolution des formes de la régulation publique. La construction des champs d'activité dans lesquels interviennent les entreprises sociales ne peut donc être

entièrement saisie à partir d'une perspective qui autonomise l'analyse des politiques publiques ; celles-ci sont en effet le résultat d'une « co-construction ».

Ces processus d'institutionnalisation ne sont pas exempts de tensions. En effet, en retour de l'accès à des ressources publiques, l'État introduit un cadrage selon ses priorités, à différents niveaux. Ce cadrage peut se répercuter en partie sur les pratiques organisationnelles comme il peut également entraîner un effet de sélection des initiatives. Il arrive alors que, suite au processus d'institutionnalisation, une nouvelle vague d'organisations apparaisse, dans un rapport plus fonctionnel aux politiques publiques. Pour ces organisations, le défi consiste alors à garder leur pouvoir innovant et de rupture.

Il est donc essentiel de reconnaître la dimension institutionnelle de l'économie sociale et solidaire, c'est-à-dire son rôle potentiel dans le développement de normes et de réglementations, tant au niveau de l'organisation qu'au-delà, grâce au « travail institutionnel » de tous les acteurs. Il est essentiel de ne pas réduire les entreprises sociales à un espace dédié aux « alternatives » ; par leur dynamique innovante dans de nombreux domaines d'activités, elles sont porteuses d'un potentiel transformateur pour l'ensemble de l'économie, en quête de modèles durables. En effet, en dépassant les simples « compromis » entre performances économique, sociale et environnementale, notamment par leur articulation avec les mouvements sociaux qui les soutiennent, elles peuvent contribuer à sensibiliser la société et à générer ou renforcer une volonté de changement à grande échelle (Degavre *et al.*, 2020). Bien que la transition sociale et écologique ne puisse se faire pleinement sans de profondes transformations systémiques au niveau macro, les entreprises sociales contribuent également à l'évolution des processus de production et des modes de consommation. L'enjeu est donc de prendre la pleine mesure de leur contribution et d'élargir leur influence. En ce sens, les entreprises sociales sont bien un moteur de la transition.

Defourny J., Nyssens M. (Eds.) (2017a), *Économie sociale et solidaire : Socioéconomie du 3e secteur*, Louvain-la-Neuve, De Boeck.

Defourny J., Nyssens M. (Eds.) (2017b), « Fundamentals for an International Typology of Social Enterprise Models », *Voluntas : international journal of voluntary and non-profit organizations*, 28(6), p. 1-60.

Defourny J., Nyssens M., Brolis O. (2021), « Testing Social Enterprise Models Across the World : Evidence from the “International Comparative Social Enterprise Models (ICSEM) Project » », *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 50, n°2, p. 420-440.

Degavre F., Lemaître A., Nyssens M., Defourny J. (2020), « L'économie sociale, un moteur pour la transition sociale et écologique ? », *Sociétés en changement*, n°8, p. 1-8.

Esping-Andersen G. (2007), *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses universitaires de France.

Laville J.-L. (dir.) (2016), *L'économie sociale et solidaire. Pratiques, théories, débats*, Paris, Le Seuil.

- Laville J.-L., Nyssens M. (2001), « The Social Enterprise : Toward A Theoretical Approach », in C. Borzaga, J. Defourny, *The Emergence of Social Enterprise*, Londres, Routledge, p. 312-322. 0-415-25301-2.
- Lévesque B. (2014), « L'innovation dans le développement économique et le développement social » in B. Lévesque, J. M. Fontan, J. L. Klein, *L'innovation sociale : les marches d'une construction théorique*, p. 217-244.
- Nyssens M., Petrella F. (2015), « Économie sociale et solidaire et ressources communes : vers la reconnaissance d'une diversité institutionnelle », *Revue française de Socio-Économie*, vol. 15, n°1, p. 117-136.
- Ostrom E. (2010), *Gouvernance des biens communs*, Louvain-la-Neuve, De Boeck.
- Piketty T. (2013), *Le Capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil. (Coll. *Les Livres du nouveau monde*).
- Polanyi K. (1983), *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.
- Polanyi K., Arensberg K., Pearson H. (1957), *Trade and Market in the Early Empires*, New York, The Free Press.

Étude 2

Le territoire comme vecteur d'un nouveau modèle économique

*Le cas de l'économie de la fonctionnalité
en Région de Bruxelles-Capitale*

Philippe Roman

Coralie Muylaert

Coline Ruwet

Géraldine Thiry

Kevin Maréchal

Introduction. L'économie de la fonctionnalité : un vecteur incontournable de la transition ?

Face à l'urgence d'une transition vers une société soutenable, l'économie de la fonctionnalité (ci-après EF) apparaît comme une des voies les plus prometteuses. Le principe de l'EF, à savoir substituer « la vente de l'usage d'un bien à la vente du bien lui-même » (Bourg et Buclet, 2005), serait de nature à dématérialiser l'économie. Mais les vertus écologiques d'un tel modèle ne sont pas aussi mécaniques qu'il y paraît (Beuren *et al.*, 2013 ; Armstrong *et al.*, 2015 ; Bacchetti *et al.*, 2016 ; Kjær *et al.*, 2016 ; Pigosso et McAloone, 2016 ; Dyllick et Rost, 2017). Ainsi, si l'EF n'est pas soutenable *en essence* (Agrawal *et al.*, 2012 ; Buclet, 2014 ; Kjær *et al.*, 2018a ; Kjær *et al.*, 2018b), et si le plein potentiel de ce modèle en termes de soutenabilité est recherché, il importe d'y adjoindre des conditions complémentaires, de sorte que les gains d'efficacité *relatifs* issus de l'EF se doublent d'un respect de limites *absolues*.

Parmi ces conditions, *l'ancrage territorial* de l'EF nous semble essentiel. Par ancrage territorial, nous entendons une intégration forte au sein de « l'environnement dans lequel un ensemble d'agents économiques vont interagir et s'organiser pour combiner des nouvelles ressources nécessaires jusque aboutir à la reconstruction du système productif local » (Laperche et Uzunidis, 2011 :167). À l'instar de Theys (2002) ou de Pecqueur et Vieira (2015), nous pensons que le développement soutenable ne peut être séparé d'une réflexion sur les interrelations entre soutenabilité et développement territorial. Pour autant, l'ancrage territorial ne constitue pas une condition suffisante à la soutenabilité de l'EF. L'hypothèse qui sous-tend la présente réflexion est donc la suivante : *à condition qu'elle soit pensée*

relativement à un ancrage dans un territoire, alors l'EF peut constituer un vecteur puissant de transition vers la soutenabilité.

Le territoire étant un concept multiforme, évolutif et à géométrie variable, il peut être étudié sous différents angles. Nous l'aborderons ici par le prisme des *acteurs publics* qui y prennent part. Deux raisons au moins expliquent ce choix de perspective. D'une part, il s'inscrit dans la réflexion qui anime cet ouvrage, à savoir l'exploration des vertus d'un « État-partenaire » en matière de transition soutenable, telle que développée dans l'introduction et le chapitre 1. Dans une perspective de « diagonalité » entre la verticalité d'un État décideur et la pure horizontalité des réseaux de citoyens, les territoires constituent, pour les acteurs publics, un espace particulièrement approprié au déploiement d'initiatives de transition. D'autre part, les acteurs publics sont souvent amenés à jouer un rôle-clé dans la définition – et donc potentiellement dans la soutenabilité – d'un territoire. Or, bien que la soutenabilité ait été inscrite dans les missions des acteurs publics depuis près de trente ans (agendas 21, missions locales de développement durable, etc.), force est de constater aujourd'hui que les résultats obtenus restent minces (voir, par exemple, Buclet, 2011 ou PNUE, 2012).

Ce constat nous conduit à interroger les vecteurs d'action spécifiques dont disposent les acteurs publics pour agir sur la soutenabilité d'un territoire. Nous nous intéresserons spécifiquement ici *aux leviers d'action mis en œuvre par les pouvoirs publics pour promouvoir et encourager, à l'échelle du territoire, le déploiement de l'économie de la fonctionnalité dans une perspective de soutenabilité.* Cette analyse implique non seulement de se pencher sur les leviers d'action « positifs » des acteurs publics sur les territoires mais également sur les freins liés à l'implication de ces mêmes acteurs dans le déploiement d'initiatives de transition. La réflexion sera sous-tendue par un cas d'étude : le déploiement de l'EF en Région de Bruxelles-Capitale (ci-après RBC). La RBC représente un cas d'étude particulièrement intéressant dans la mesure où elle a lancé en 2016 un Programme régional en économie circulaire (PREC), et elle multiplie les actions de soutien à l'économie circulaire dans le cadre de sa plateforme « be circular ». Ce programme, qui jouit déjà d'une reconnaissance internationale, se veut solidement ancré sur le territoire bruxellois.

Le chapitre se structure comme suit. Dans un premier temps, nous précisons notre conception du territoire, ainsi que les liens que ce dernier entretient avec la soutenabilité d'une part, et avec l'EF d'autre part. Dans un deuxième temps, nous proposons une réflexion sur les modes d'intervention des acteurs publics en matière de soutenabilité, d'abord en retraçant les grands débats sur les types d'intervention désirables, puis en resserrant la réflexion sur les modes d'intervention territorialisés et spécifiques à l'EF. Dans un troisième temps, nous confrontons ces éléments de réflexion aux résultats issus du terrain bruxellois. Nous appuyons notre propos sur plusieurs types de matériaux : une revue de la littérature sur l'EF et sur son lien avec la dimension territoriale ; une analyse des documents produits dans le cadre du PREC et de « be circular » ; une série d'entretiens avec des acteurs de l'EF en RBC. L'ambition de ce chapitre est davantage de poser des hypothèses et d'esquisser des pistes de réflexion que d'apporter des réponses définitives à des hypothèses préexistantes.

1. Le territoire : un maillon-clé de la soutenabilité de l'EF

L'idée que nous souhaitons étayer dans cette partie est la suivante : la prise en compte du territoire fait partie des conditions nécessaires à la réalisation d'une EF soutenable. Cette idée ne va pas de soi. Bien que de nombreux travaux anglophones sur l'EF contiennent implicitement l'idée que l'ancrage territorial des initiatives est nécessaire à leur soutenabilité, ces travaux ne font pas de la territorialité le cœur de leur analyse (Roman *et al.*, 2020). À titre d'exemple, il est bien souvent énoncé que les pratiques de fonctionnalité contribuent à dynamiser l'économie et l'emploi localement, sans que des preuves empiriques ne soient apportées ni que cette relation causale soit au centre de l'analyse¹⁷. Par ailleurs, la plupart des travaux s'attellant à quantifier la soutenabilité des nouveaux modèles économiques ne tiennent pas compte de l'ancrage territorial des initiatives, ni de la dynamique dans laquelle elles s'inscrivent¹⁸. Dès lors, identifier le rôle du territoire dans le caractère plus ou moins soutenable des initiatives permettrait d'enrichir le diagnostic porté sur l'EF. Enfin, la prise en compte du territoire permet de faire dialoguer l'EF avec d'autres impératifs sans qu'une dimension de la soutenabilité ne prenne le pas sur les autres, le concept de territoire étant par nature multidimensionnel.

1.1. Qu'est-ce qu'un territoire ?

Notre conception du territoire est celle d'un entrelacs de relations et proximités spatiales, institutionnelles, personnelles et symboliques qui constitue un tout (relativement) cohérent et évolutif susceptible d'assurer la pérennité d'un ensemble d'activités socio-économiques. Cette conception s'inscrit dans une vision *systémique* du territoire. Pour Moine (2006), le territoire est un *système complexe* combinant trois sous-systèmes :

1) un *sous-système spatial*, qu'il conçoit comme

« l'espace géographique, approprié par l'homme, aménagé et au sein duquel apparaissent des organisations spatiales et de multiples interactions fondées sur les interrelations entre les sous-systèmes qui le composent (naturel, anthropisé, social et institutionnalisé), qui reflètent le jeu des acteurs par les objets qu'ils produisent » ;

2) un *sous-système des représentations*, qui inclut

Un ensemble de filtres (individuel, idéologique, sociétal et lié aux modes) qui influence les acteurs dans leurs prises de décisions et les individus dans l'ensemble de leurs choix, selon deux temps : lors de l'observation de ce qu'est l'espace géographique [et] lors de la projection de ce que sera l'espace géographique après le choix d'une action ;

3) un *sous-système d'acteurs*, comprenant

les « acteurs qui agissent consciemment ou inconsciemment sur l'espace géographique, influencés par leurs filtres, et suivant leur position au sein de ce système » (Moine, 2006 : 121).

¹⁷ Pour une revue des sujets abordés dans la littérature sur les PSS, voir Annarelli *et al.* (2016) ou Lee *et al.* (2018).

¹⁸ Pour une revue critique de la littérature sur les liens entre économie de la fonctionnalité et enjeux de la territorialité, voir Roman *et al.* (2020).

Cette définition, par son caractère systémique, fait écho aux différentes dimensions qui font du territoire un déterminant important de la soutenabilité des initiatives en EF. Plus précisément, trois dimensions qui recoupent les sous-systèmes identifiés par Moine (2006) nous semblent particulièrement pertinentes au regard de notre objet car elles mettent en exergue le rôle (parfois décisif) que peuvent jouer les leviers d'action des pouvoirs publics : le territoire comme *construit socio-culturel* ; la *dimension dynamique et évolutive de l'espace géographique* du territoire ; et l'association forte entre territoire et *proximité multidimensionnelle*¹⁹.

1.2. Territoire et soutenabilité

Si, comme nous le défendons ici, le territoire a un rôle-clé à jouer dans la soutenabilité de l'EF, se pose la question du lien entre soutenabilité et territorialité. De prime abord, la mondialisation des échanges, la fragmentation des processus productifs à l'échelle planétaire, la prééminence de multinationales alimentant une consommation de masse standardisée à l'échelle globale et autres phénomènes contemporains accompagnant l'internationalisation du capital ne semblent pas de nature à promouvoir des échanges économiques soutenables. D'où l'idée de relocaliser productions et consommations pour rapprocher et reconnecter producteurs et consommateurs et « redynamiser les territoires » (voir, par exemple, Chiffolleau et Prévost, 2012, ou Mundler, 2009). Jouer la carte de la qualité plutôt que de la productivité permettrait de tendre vers un « développement territorial durable » (Pecqueur et Vieira, 2015).

Mais comme le note Godard (2007), le développement régional ou territorial n'est pas forcément synonyme de soutenabilité. En témoignent les nombreux usages instrumentaux du territoire ou des « ressources territoriales » et la mise en concurrence des territoires à l'échelle mondiale (Lamarche, 2003)²⁰. Des territoires non durables ont été et sont encore façonnés, sous l'impulsion de la recherche de la croissance à tout prix, des inerties ou intérêts économique-politico-administratifs rendant périlleuse la maîtrise de la croissance urbaine ou encore des injonctions du *New Public Management* (les principes de la gestion publique devant être calqués sur ceux du secteur privé) (Buclet, 2011).

Si un lien intime existe entre ancrage géographique local et soutenabilité, la relation n'est donc pas mécanique. Il n'est pas évident qu'une production locale soit toujours et en tout lieu plus efficace selon toutes les dimensions du développement soutenable qu'une production « déterritorialisée » (voir, par exemple, Coley *et al.*, 2009) sur l'analyse comparée des systèmes de distribution des biens agroalimentaires). Le débat concernant les vertus notamment écologiques et énergétiques des circuits courts illustre le fait que local ne signifie pas mécaniquement plus soutenable, mais également que les manières standardisées de mesurer la soutenabilité ne sont peut-être pas adaptées à leur objet (Maréchal *et al.*, 2019).

¹⁹ Voir Bahers *et al.* (2017) pour une présentation des dimensions de la proximité et une application à l'économie circulaire.

²⁰ Olivier Bouba-Olga et Michel Grossetti dénoncent quant à eux l'addiction à la « CAME » (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence), une mythologie fort répandue selon eux dans le paysage intellectuel et expert français (Bouba-Olga et Grossetti, 2018).

Mais si l'on prend au sérieux l'idée de territoire dans son épaisseur non seulement spatiale et géographique mais aussi humaine et institutionnelle (voir la définition systémique que nous en donnons *supra*), l'hypothèse d'un lien fort entre ancrage territorial et soutenabilité d'une activité économique est probablement solide. Des travaux récents montrent l'intérêt d'ancrer territorialement l'écologie industrielle, laquelle ne contient pas dans son ADN de référence constante au territoire (voir Brulot *et al.*, 2017). Pour sa part, le cadre conceptuel de l'écologie territoriale vue comme « l'étude des interactions entre les activités humaines et les systèmes socioéconomiques et écologiques dans lesquels elles sont enchâssées » (Madelrieux *et al.*, 2017 : 2) insiste sur l'importance d'analyser les interdépendances qu'entretiennent les activités économiques avec leur écosystème environnant (Barles, 2017). Pour ce faire, il préconise de prendre en compte différentes dimensions associées à des systèmes : la dimension matérielle associée au système biophysique (les flux et stocks de matière et d'énergie), la dimension organisationnelle associée au système d'acteurs, et la dimension identitaire associée au système de représentations des acteurs (Cerceau *et al.*, 2014). Pour Merlin-Brogniart (2017), la mise en cohérence de ces systèmes est la condition de leur viabilité. À l'évidence, cela entre parfaitement en résonance avec une vision systémique et multidimensionnelle du territoire, espace où cette nécessaire cohérence peut être construite par ses acteurs. Enfin, on remarque que la plupart des actions publiques en faveur de l'économie circulaire à travers le monde mentionnent également (quoiqu'à des degrés divers) l'idée de proximité entre acteurs ²¹.

1.3. Économie de la fonctionnalité, territoire et soutenabilité

En lien avec ce qui précède mais également en vertu de notre exploration de la littérature sur le sujet, nous soutenons que l'économie de la fonctionnalité se doit de penser son territoire de déploiement si elle veut participer à la transition sociale et écologique. Et ici aussi, tout ancrage territorial n'est pas garant d'une EF soutenable. Il faut donc également interroger le type de développement territorial qui accompagne celui de l'EF.

Pour Christian du Tertre, seul le modèle de l'économie de la fonctionnalité est en rupture complète avec le modèle industriel fordien par sa capacité à conjuguer trois critères-clés : forte articulation des trois dimensions du développement durable, découplage croissance/flux de matière, et forte implication territoriale (du Tertre, 2013). Mais encore faut-il préciser le type d'économie de fonctionnalité qui serait le plus susceptible d'être soutenable et territorialement ancré. En ce sens, Buclet (2014) propose une typologie de l'EF dans laquelle seules deux formes d'EF mettent au cœur l'ancrage territorial : il s'agit de « l'offre d'une fonction afin de répondre à des besoins exprimés à l'échelle d'un territoire » et de la « co-conception d'une fonction (ainsi que du support physique requis) entre le producteur et le client/usager, éventuellement en favorisant la production locale des supports ».

Une chose est sûre, pour que l'activité économique soit moins intensive en ressources et produise moins de déchets, les boucles doivent certes être bouclées, mais si leurs dimensions

²¹ C'est le cas en particulier dans la politique japonaise de *Sound Material-Cycle Society* (voir Rouquet et Nicklaus, 2014).

sont celles des processus productifs actuels, il y a fort à parier que le gain environnemental de l'économie circulaire sera moindre, voire nul. D'où l'importance d'arrimer solidement l'économie de la fonctionnalité aux principes de l'écologie territoriale. En effet, l'écologie territoriale « se démarque de l'écologie industrielle et de l'économie circulaire par son ancrage interdisciplinaire [...] et son entrée à la fois sociale, écologique et spatiale [...] » (Barles, 2017 :821).

2. Quelles politiques publiques territorialisées pour une EF soutenable ?

Après avoir défendu l'idée que les territoires sont une dimension incontournable d'une EF soutenable, examinons maintenant les moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à une telle EF. Pour rappel, nous abordons le territoire par le prisme des acteurs publics qui y prennent part. Cet angle d'approche se justifie par notre conception systémique du territoire (voir notre définition *supra*) : les acteurs publics agissent sur un espace géographique singulier (qu'il contribuent à délimiter) ; ils jouent un rôle important dans les représentations que les acteurs se font du territoire (et de leur action au sein de celui-ci) ; ils sont à la fois parties du maillage d'acteurs et contribuent (potentiellement) à rapprocher les acteurs, à les mettre en relation et à instiguer une forme de cohérence entre les différents systèmes (biophysiques, d'acteurs, et de représentation) constitutifs d'un territoire. Cette cohérence, on l'a vu, est une condition de la viabilité des territoires mais aussi et très probablement de la soutenabilité des activités qui y prennent place.

2.1. Le rôle des acteurs publics dans la quête de soutenabilité

Alors que la période post-crise des *subprimes* semble avoir été une période de (relative-ment) générale re-légitimation du rôle de l'État régulateur et keynésien et que de nombreux pouvoirs publics ont lancé (ou se targuent d'avoir lancé) d'ambitieux plans d'investissement en faveur de l'environnement, le temps est aussi au doute quant à la capacité des pouvoirs publics à agir, au-delà des effets d'annonce, réellement en faveur d'intérêts « verts » ou « de transition ». Pour autant, si les pouvoirs publics ne peuvent pas tout en matière de transition sociale et écologique, ils peuvent déjà beaucoup.

Dans la vision proposée par l'économie standard, les pouvoirs publics ne sont pourtant requis que pour pallier les défaillances du marché, si possible en se contentant de faire en sorte que le marché agisse pour le bien commun plutôt qu'en jouant un véritable rôle productif ou stratégique. Dans cette perspective, l'action de l'État en matière environnementale est justifiée lorsqu'existent des « externalités » (effets non intentionnels sur des tiers ne faisant pas l'objet d'une transaction monétaire), en particulier des pollutions. L'État est alors censé rétablir la « vérité des prix » à travers des « taxes vertes » ou la création de marchés de quotas d'émissions polluantes. Si l'économie définit les conditions de marché justifiant l'intervention publique, elle ne théorise pas véritablement l'État ou les pouvoirs publics en tant que tels. Ils sont des boîtes noires délimitées uniquement par la fonction de correction des marchés qu'ils exercent.

Certaines approches économiques hétérodoxes, plus marginales, reconnaissent toutefois un rôle plus substantiel à l'État, notamment dans l'élaboration de politiques industrielles et dans l'innovation technologique (Mazzucato, 2013, 2015 ; Jacobs et Mazzucato, 2016) ainsi que dans l'avènement d'une économie soutenable²². Les appels à des *green new deals* n'ont pas manqué dernièrement, depuis la crise de 2008 notamment et de manière renouvelée suite à la pandémie de Covid-19. De nombreux auteurs, dont Mazzucato, n'hésitent pas à prôner des politiques d'intervention directe dans l'économie, soit de production soit de sélection par l'État des « gagnants » dans la compétition économique. Une telle approche ne va pas de soi. Les interventions revenant à « sélectionner les gagnants » ont par le passé connu le feu des critiques libérales. Par ailleurs, elles ne respecteraient pas le principe économique de fournir aux entreprises et aux marchés la latitude suffisante pour que ceux-ci trouvent « par eux-mêmes » les solutions les plus efficaces pour atteindre un certain objectif environnemental (que le pouvoir public peut éventuellement avoir défini préalablement). Mais l'économiste Mariana Mazzucato défend l'idée que l'innovation, loin d'être l'apanage des entreprises privées, est aussi très largement portée par l'État. Mazzucato et Semieniuk (2017) montrent qu'en matière d'innovations radicales, les politiques publiques ont eu des effets à travers la *création* et la *formation* de marchés nouveaux (*market shaping and creating*), plutôt qu'à travers la régulation de marchés existants. Mazzucato soutient que l'État a historiquement été à l'origine de nombre d'innovations majeures, comme celles liées aux technologies de l'aviation, de l'espace, du nucléaire ou de l'internet.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que de nombreux pays, loin de se cantonner à des politiques « neutres » « d'internalisation des externalités » (taxes vertes et création/protection de nouveaux droits de propriété sur l'environnement), s'essayaient déjà à façonner l'économie de demain selon leur vision de l'économie « verte » ou « soutenable ». Certains soutiennent les énergies renouvelables (Allemagne, Belgique, etc.), d'autres créent les conditions de nouvelles « ruptures » technologiques censées faire advenir une « croissance verte » (*smart cities*, voiture électrique autonome, etc.). D'autres lancent des programmes en « économie circulaire » : Japon, Pays-Bas, Allemagne, plus récemment France, Belgique. À cet égard, le PREC lancé en 2016 à Bruxelles est souvent cité comme un exemple de bonne pratique²³. Il ne s'agit cependant pas d'un cas unique : un nombre croissant de nations ont des politiques publiques en faveur de l'économie circulaire, comme le Japon, la Chine ou les Pays-Bas, ou plus récemment la France (Rouquet et Nicklaus, 2014). En 2020, la Commission européenne a adopté dans le cadre de son « pacte vert pour l'Europe » un plan d'action pour l'économie circulaire.

La plupart des politiques publiques pour l'économie circulaire déploient un large panel d'actions : mesures réglementaires, campagnes de promotion, d'information et de formation, achats publics, écolabels, soutien technique, études etc. Au Japon, où l'État est doté d'un devoir d'exemplarité tout particulier, « la coopération entre acteurs est considérée comme un élément critique pour la transition vers l'économie circulaire et qui doit être facilitée par les

²² L'État « vert » a été théorisé par Eckersley (2004).

²³ Bruxelles a remporté en 2017 le 1^{er} prix du « *Regional Innovation Award* » pour son PREC, prix décerné par l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), et elle a été la même année double finaliste des « EURO CITIES awards ».

services de l'État, notamment les services déconcentrés. » (Rouquet et Nicklaus, 2014 :15). Une importance particulière est ainsi accordée aux achats publics verts.

L'économie de la fonctionnalité est quant à elle le parent pauvre des politiques publiques de circularité de l'économie. Ces politiques portent essentiellement sur l'écoconception, le recyclage, le *remanufacturing* etc. et laissent dans une large mesure de côté l'économie de la fonctionnalité. C'est que la perspective est très orientée « croissance verte », d'où la difficulté à remettre profondément en question le *business model* des entreprises, ce que requiert le passage à l'EF. Lorsque l'idée est abordée, elle n'est accompagnée d'aucune mesure concrète (pour des illustrations liées au Japon, voir Rouquet et Nicklaus, 2014).

Il faut noter enfin que de plus en plus de politiques publiques en faveur de l'économie circulaire ou de l'économie de la fonctionnalité se déploient à des échelons infra- (parfois trans-) nationaux, en suivant une logique de territoire. C'est le cas, entre autres, du Nord de la France, de la Biovallée (Vallée de la Drôme, France) ou de la Région de Bruxelles-Capitale. Des travaux sur l'écologie industrielle ont montré le rôle des pouvoirs publics dans la constitution d'un « milieu innovateur », rôle de coordination d'acteurs, de circulation de l'information etc. dans un cadre territorial (voir Kasmi *et al.*, 2017 pour le cas de l'agglomération dunkerquoise dans le Nord de la France). Ceci renforce la pertinence d'étudier les leviers d'action des pouvoirs publics pour favoriser le déploiement de l'EF.

2.2. Acteurs publics et soutenabilité de l'EF à l'échelle du territoire

Les approches de la transition²⁴ mettent en évidence la capacité des autorités publiques à protéger le développement d'innovations radicales par la création de conditions propices à l'intégration et à la continuité des politiques de transition favorables aux entreprises proposant ces innovations (Rotmans et Loorbach, 2010). Ces conditions propices peuvent résulter de différents types d'actions : les gouvernements peuvent créer des réglementations et des systèmes de taxation et de subventions (Vogländer *et al.*, in Clemente *et al.*, 2018), prendre des décisions *contraignantes* favorables aux innovations de transition, créer de nouveaux partenariats, des espaces propices à l'émergence de solutions alternatives ou encore des réseaux stratégiques et tactiques (Rotmans et Loorbach, 2010). Ce faisant, les gouvernements assureraient le double rôle de *faciliter* et d'*accélérer* la transition, en se positionnant parfois comme intermédiaires au milieu d'une diversité d'acteurs (Kivimaa *et al.*, 2019). Ces différents instruments politiques peuvent « contribuer à légitimer d'autres modes de consommation » (Mont, in Clemente *et al.*, 2018) en développant des marchés favorables au développement de l'EF de manière à ce qu'ils atteignent une masse critique et que leur pérennité soit assurée (Cherubini *et al.*, in Clemente *et al.*, 2018).

Dès lors que l'acteur public sort de son rôle de médiateur pour se positionner vis-à-vis de la transition, il devient « acteur d'une société durable faite de choix et de renoncements » (Buclet, 2011 : 29). Sortant de la conciliation entre intérêts collectifs et privés, il devient

²⁴ Quelques rares travaux dans le champ des études de la transition se sont spécifiquement penchés sur l'étude des politiques publiques : voir par exemple Geels et Penna (2015).

porteur d'intérêt général, dont le rôle est alors de « déterminer l'échelle pertinente pour décider de la légitimité d'un projet » (Buclet, 2011 : 27).

De très rares travaux abordent de manière centrale le rôle des pouvoirs publics dans le développement de l'EF²⁵. Nous retiendrons en particulier l'approche analytique proposée par Hannon *et al.* (2015). Ces chercheurs étudient les mesures de soutien à la demande (*demand pull*) que les politiques publiques pourraient mettre en œuvre pour favoriser les solutions fonctionnelles, en l'occurrence des contrats de performance énergétique au Royaume-Uni. Reprenant en partie les travaux de Ceschin et Vezzoli (2010) et de Edler (2013), ils distinguent quatre catégories de politiques pour « tirer la demande » : (1) la réglementation (restrictions, normes, contrôles) ; (2) les incitations économiques (allègements fiscaux, subventions, etc.) ; (3) les politiques informatives (diffuser les connaissances auprès des entreprises et des consommateurs) ; (4) les achats directs par le secteur public (achats des autorités publiques pour leur propre usage) puisque « les gros consommateurs, comme les gouvernements et les institutions publiques, ont le potentiel d'influencer les producteurs pour qu'ils adaptent les changements de production aux pratiques durables » (Bart *et al.*, in Clemente *et al.*, 2018). On voit bien que ces résultats ne mettent pas vraiment en avant la capacité des pouvoirs publics à intervenir de manière territorialisée et à co-créer le territoire. C'est à cette idée que nous entendons apporter une première contribution exploratoire dans le cadre de ce chapitre. De manière générale, la littérature anglo-saxonne intègre très peu le territoire dans ses analyses et reste très orientée vers les conditions techniques de développement de *business models* en EF²⁶. De manière concomitante, une bonne partie de la littérature anglophone aborde l'EF non pas avant tout dans une perspective de modèle économique potentiellement plus soutenable mais comme innovation susceptible de relancer la rentabilité des organisations dans certains secteurs. La littérature francophone, en revanche, accorde une place beaucoup plus grande au territoire ainsi qu'à l'enjeu de la soutenabilité (voir Roman *et al.*, 2020).

Les considérations soulevées dans les précédents paragraphes montrent qu'une action territorialisée des pouvoirs publics est éminemment requise pour accompagner l'émergence d'une EF soutenable. Nous avons également montré que cet aspect n'était pas évoqué dans la littérature sur le sujet. À travers l'étude de cas du déploiement récent de l'EF en RBC (Belgique), nous analysons le rôle des autorités publiques en nous focalisant plus particulièrement sur la nature des différents leviers d'action mobilisés. Nous veillerons en particulier à identifier les leviers les plus à même de favoriser un développement *territorialisé* (et donc, selon notre hypothèse plus soutenable) de l'EF.

3. L'EF en Région de Bruxelles-Capitale

Nous souhaitons mettre à l'épreuve les propos généraux des sections 1 et 2 avec un cas d'étude particulier : l'EF en RBC. Les régions sont des espaces géographiques particulière-

²⁵ Pour une revue de littérature sur cette question, voir Clemente *et al.* (2018).

²⁶ Hannon *et al.* (2015) reconnaissent que « l'importance de la coordination et de la facilitation des activités en EF au niveau local » n'a « pas été identifiée explicitement dans les travaux précédents » (p. 910, notre traduction).

ment pertinents pour étudier la dimension territoriale de l'action publique en faveur de la transition. En effet, les chercheurs qui se sont focalisés sur la gouvernance des innovations de la transition insistent sur le fait que « les régions fournissent un terrain plus chaud et plus fluide pour la délibération politique, où l'identité de lieu, reflétée dans les sentiments publics, les connaissances locales et les ressources relationnelles peuvent être mobilisées » (Healey *et al.*, 2003 : 86 ; Schön et Rein, 1994 : 176-178 ; Smith *et al.*, 2010 : 444).

Par ailleurs, le cas de la Région de Bruxelles-Capitale est particulièrement intéressant car un train de mesures ambitieux a été adopté pour stimuler l'économie circulaire dans la région, à travers le PREC et *be circular*. Ces derniers sont mis en œuvre par cinq institutions bruxelloises : le service public bruxellois de l'économie et de l'emploi, Bruxelles Environnement (l'administration de l'environnement et de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale), Bruxelles-Propreté (organisme para-régional chargé de la collecte et du traitement des déchets), Innoviris (Institut bruxellois pour la recherche et l'innovation) et hub.brussels (Agence bruxelloise pour l'accompagnement de l'entreprise). L'EF avait déjà fait l'objet de mesures d'accompagnement dans le cadre de l'Alliance emploi-environnement depuis 2011 et est incluse dans le PREC comme un des piliers de l'économie circulaire.

Notre propos dans cette section s'appuie essentiellement sur trois types de matériaux empiriques : seize entretiens avec des acteurs de l'EF en RBC (entrepreneurs et acteurs du PREC/*be circular*), la participation à une série d'événements en relation avec la promotion de l'économie circulaire et/ou de l'EF (journées d'évaluation du PREC en octobre 2018, ateliers UCM sur l'économie circulaire etc.), et une analyse de la littérature « grise » relative au PREC (PREC, 2016 ; PREC, 2018, site internet de *be circular*). Le matériau récolté a fait l'objet d'une analyse systématique visant à identifier les éléments relatifs à différentes catégories d'actions publiques en faveur de l'EF, le tout en portant une attention particulière à leur dimension territoriale.

Cette politique publique en faveur de l'EF en RBC et les entreprises étudiées étant relativement récentes, il sera difficile de tirer des conclusions définitives. Notons également que les actions publiques évoquées ci-après n'ont pas toutes le même statut : certaines sont déjà appliquées, d'autres devraient l'être « sur le papier » mais ne le sont pas (encore) dans les faits. Enfin, certaines mesures sont appelées de leurs vœux par certains mais n'ont pas fait l'objet de mises en œuvre ou ne sont pas prévues dans le cadre du PREC. Il n'est donc pas possible, à ce stade, de procéder à une évaluation des leviers d'action mis en œuvre. Ayant à l'esprit cet ensemble de restrictions et de distinctions, nous nous efforcerons tout de même d'identifier quelques tendances faisant écho aux résultats « théoriques » identifiés en sections 1 et 2 et tenterons de dessiner les contours d'une action publique territoriale soutenable en faveur de l'EF.

Le rôle des pouvoirs publics dans le développement de l'EF en RBC est très largement reconnu par les experts rencontrés mais également par les acteurs impliqués dans de telles initiatives. De manière générale, nous avons classé les leviers d'action identifiés dans notre matériau empirique en deux grandes familles (voir tableau ci-dessous) : (1) les leviers *déterritorialisés*, c'est-à-dire qui *pourraient* être appliqués indépendamment de la relation à un territoire donné et (2) les leviers d'action *territorialisés*, c'est-à-dire ceux qui mettent les acteurs publics en capacité de jouer un rôle actif dans la co-création d'une stratégie de

déploiement territorial. Notons que cette distinction a avant tout un but analytique et s'avère plus poreuse qu'il n'y paraît : tous les leviers d'action peuvent être mis au service d'une politique territorialisée s'ils tiennent compte des spécificités du territoire et/ou contribuent à façonner le territoire de manière spécifique.

Dans la première famille, on peut classer les leviers d'action identifiés dans nos données parmi les quatre catégories proposées par Hannon *et al.* (2015) : la réglementation, les incitants économiques, les achats directs et les politiques informatives. Dans la seconde, notre matériau empirique nous a permis de mettre à jour deux leviers d'actions publiques spécifiquement liés au territoire, tel que défini dans la première partie de ce chapitre : (1) la mise à disposition de l'espace nécessaire au déploiement de l'activité EF et (2) le rôle de facilitateur dans la constitution d'un écosystème territorialisé.

Leviers d'action « déterritorialisés »	Leviers d'action territorialisés
(1) Réglementation	(1) Mise à disposition d'un espace
(2) Incitants économiques	(2) Faciliter la constitution d'un écosystème
(3) Achats directs	
(4) Politiques informatives	

3.1. Leviers déterritorialisés

Réglementation

Contrairement à l'économie circulaire pour laquelle de nouveaux cadres réglementaires ont été définis, il n'y a pas *a priori* de réglementation spécifique pour l'EF en RBC ni même de critères reconnus pour identifier les initiatives de ce type. Le concept d'EF n'est en effet pas stabilisé, ses contours sont flous, et il n'existe pas de définition officielle ni consensuelle dans la communauté académique (voir, par exemple, Serra, 2018). D'autant que cela suppose de définir non seulement une initiative en EF mais encore faut-il s'assurer qu'elle soit soutenable. Là aussi aucun cadre juridique n'a encore été mis en place. De manière générale, la question de la délimitation des « bonnes » initiatives est récurrente. Comment définir une entreprise en EF ? Faut-il s'en remettre, comme c'est le cas actuellement, à une auto-évaluation des entreprises ou faut-il mettre sur pieds une méthodologie de *screening* des initiatives ?

Se pose ici la question du périmètre du programme, l'enjeu étant pour la région de diffuser les idées et pratiques relatives à la circularité (et la fonctionnalité) le plus largement possible, tout en promouvant une vision de l'économie circulaire exigeante en matière environnementale et en se prémunissant face aux pratiques de *greenwashing*²⁷. On retrouve cette

²⁷ Les grandes entreprises développant des programmes de circularité mais n'ayant pas intégré l'idée au cœur de leur modèle d'affaires et présentant une ambition limitée sont ainsi moins visibles dans les actions du

tension dans le cadrage large qui est donné à l'économie circulaire dans les documents du PREC (positionnement « officiel ») et la mise en avant d'entreprises de petite taille aux pratiques très innovantes et exemplaires dans le cadre des prix *be circular*, des subsides accordés et de la sélection des membres du *cluster CircleMade* (pratiques effectives)²⁸.

Si l'absence de cadre réglementaire précis et de définition « stricte » pour les activités circulaires et fonctionnelles peut représenter une difficulté pour les acteurs publics, il s'agit d'une opportunité pour les entrepreneurs dans ce domaine. Ils peuvent en effet expérimenter dans une « zone grise » tout en bénéficiant de l'octroi d'incitants économiques sans devoir rendre des comptes sur une série de critères définis *a priori*. Cette situation peut aussi être comparée aux premiers développements des groupements d'achat alimentaires. Les recherches sur la gouvernance des transitions de ce type de niches ont en effet démontré qu'une réglementation trop précoce pouvait constituer un frein pour le déploiement de ce type d'activité (van Gameren *et al.*, 2015).

Incitants économiques

Parmi les actions publiques utilisées pour favoriser le déploiement de l'EF en RBC, les incitants économiques sont probablement les plus utilisés. Dans sa mouture initiale (2016-2020), le PREC s'est largement focalisé sur les subsides. Il s'agit de subsides prévus pour des projets pilotes innovants, des aides économiques pour les entreprises, l'accès facilité à des prêts ou encore des prises de participation en capital et garanties²⁹. Dans les entretiens avec les acteurs de l'EF, ces aides financières sont très largement évoquées comme utiles au lancement et à la consolidation de ces initiatives. Plusieurs initiatives en EF en ont d'ailleurs bénéficié. Il est vrai que le temps de retour sur investissement initial étant particulièrement long en EF, une aide au lancement est pertinente.

Cependant, les acteurs s'accordent aussi pour souligner que les incitants financiers ne peuvent se limiter à une aide initiale pour les nouveaux porteurs de projets. Ainsi, un taux de TVA moindre sur les produits « vertueux » est souvent évoqué, que ce soit par les entrepreneurs ou par les acteurs du PREC, comme l'illustre cette mesure d'aide économique directe (AED).

AED7 : La Région de Bruxelles-Capitale apportera son soutien au SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et environnement et au SPF économie, PME, classes moyennes et énergie dans la mise en place de mesures fiscales au niveau fédéral pour stimuler l'économie circulaire. Une série de mesures fiscales ont été proposées par ces deux services publics fédéraux dans leur publication commune : « Vers une Belgique pionnière de

PREC. Elles trouvent toutefois des ressources et un soutien de la part de la fondation Ellen MacArthur, fondation pionnière dans la promotion de l'économie circulaire à l'échelle mondiale.

²⁸ Tous les représentants des entreprises élus au comité stratégique du cluster sont à la tête de petites structures et/ou de start-ups reconnues comme très innovantes : <https://www.circlemade.brussels/fonctionnement-du-cluster/>

²⁹ Une ligne de financement dédiée à l'économie circulaire (« Brucircle ») a été créée dans le cadre du PREC au sein de l'agence [finance.brussels](https://www.finance.brussels) et prévoyant des prises de participation en capital et des prêts pour des montants inférieurs à 200 000 euros.

l'économie circulaire », en juin 2014 et notamment la réduction du taux de TVA pour certains services de réparation à haute intensité de main-d'œuvre ou pour les produits de seconde main ou d'occasion » (PREC, 2016 : 20).

Si les praticiens de l'EF l'évoquent avec insistance, les pouvoirs publics ont compris l'importance de ce levier d'action et l'ont mis à l'agenda. Bruxelles Environnement plaide en effet auprès du pouvoir fédéral pour une réduction du taux de TVA pour les pratiques circulaires, ce qui transparaît dans la contribution que Bruxelles Environnement avait soumise à discussion en 2015 en vue de l'élaboration du PREC (Bruxelles Environnement, 2015). Un employé de cette administration explique :

Des choses sur lesquelles on n'a pas vraiment de prise mais on essaie quand même d'avoir une influence sur le fédéral, c'est la fiscalité. [...] Toute la question de la fiscalité, de déplacer la pression du travail vers les ressources, elle est fondamentale [...] on a conscience que c'est un levier systémique [...]. (Entretien avec un cadre de Bruxelles Environnement)

Le rapport du projet européen TURAS (*Transitioning Towards Urban Resilience and Sustainability*) dédié à l'EF recommandait déjà (*Action 6.2.*) « d'étendre le taux de TVA réduit à 6 % à un ensemble d'activités économiques dans le domaine de la réparation (de vélos, vêtements etc.) » (Van Den Abeele, 2014 : 77) ³⁰.

Enfin, la question des marchés publics est unanimement reconnue comme étant centrale, ce qui renforce l'idée d'un rôle-clé dévolu aux pouvoirs publics. En 2016, le PREC énonçait : « [à] l'horizon 2019, 50 % des marchés publics pertinents pour l'économie circulaire contiendront des clauses environnementales visant à favoriser les activités circulaires et de réemploi » (p. 9). Si la directive de l'Union européenne sur les marchés publics permet d'introduire des éléments environnementaux dans les cahiers des charges, il est encore difficile à ce jour de favoriser les offres en EF. Ceci tient en partie à des limites réglementaires évoquées précédemment mais également à un problème structurel lié à l'EF. La mise en œuvre d'une offre en fonctionnalité suppose une discussion approfondie entre offreur et acheteur pour déterminer les besoins de ce dernier et la variété des manières d'y répondre. Or cela requiert qu'en amont de la publication d'un marché public, langue ait été prise sur la co-création entre pouvoirs adjudicateurs et organisations en EF de solutions durables. En outre, c'est la nature-même, la philosophie pourrions-nous dire, du cahier des charges qu'il faudrait éventuellement revisiter.

Achats directs

Au-delà des incitants économiques « classiques » comme les critères d'entrée aux marchés publics, l'idée a émergé au cours d'un entretien que les pouvoirs publics pourraient devenir « clients » d'initiatives en EF :

Il y a un énorme souci [...] Les pouvoirs publics, l'État, les communes, les villes, ne sont pas clients de toutes ces initiatives. Or les boîtes comme les nôtres, de quoi est-ce qu'elles

³⁰ Bruxelles Environnement a pris une part active dans ce projet.

ont besoin ? Elles ont besoin de clients. Pas de capitaux. De clients. (Entretien avec un entrepreneur en EF)

On retrouve l'idée d'une politique « d'achats directs » des autorités publiques pour leur propre usage, identifiée également comme une des mesures-clés de soutien à la demande par Hannon *et al.* (2015) mais encore peu pratiquée dans les faits.

Très concrètement, cette mesure pourrait être mise en place à travers l'abonnement des employés publics à des solutions fonctionnelles. Une telle manière de soutenir la demande peut être considérée comme pertinente dans la mesure où, d'un côté, les initiatives en EF manquent encore de clientèle, et d'un autre côté les pouvoirs publics représentent une « force de frappe » importante susceptible d'atteindre les masses critiques nécessaires à l'envol de l'EF. En effet, le seuil de rentabilité est très difficile à atteindre pour les TPE de l'EF en raison de la difficulté à atteindre une masse critique de clients. Une manière efficace et pérenne pour les pouvoirs publics de soutenir l'EF serait ainsi de devenir massivement clients de ces initiatives. Ces initiatives auraient besoin d'un engagement sur le moyen terme. Plutôt qu'un État producteur, pourrait ainsi naître un *État acheteur*. Une telle aide directe serait autant voire plus bénéfique à la viabilité de l'EF que le soutien financier sous forme de subsides (qui ont une durée limitée et ne permettent pas de changer massivement les mentalités et les pratiques). Si cette pratique n'a pas (encore) été mise en œuvre pour l'EF, elle est cependant dans l'air du temps pour d'autres initiatives de transition dans le domaine alimentaire, par exemple. Ainsi plusieurs communes au sein de la RBC étudient la possibilité de fournir de l'alimentation en circuits courts dans les crèches ou les cantines scolaires.

Outre l'idée d'État acheteur, certains entrepreneurs interviewés n'hésitent pas à dire que les pouvoirs publics pourraient (voire devraient) être les producteurs/fournisseurs des services rendus par certaines entreprises privées pratiquant l'EF. Dans de nombreux cas, on peut en effet assimiler le service rendu à un bien commun. Ici la question du retour de l'État comme producteur est directement posée.

Si demain les collectivités territoriales, les villes, les communes ont envie de financer une bibliothèque d'objets dans notre commune [...] et de payer la personne qui tient la bibliothèque, [...] demain matin on signe. [...] Moi mon seul but aujourd'hui c'est que la fonctionnalité sur les objets à faible taux d'usage devienne une norme. [...] si ce n'est pas opéré par le public, ça doit être soutenu par le public ? (Entretien avec un entrepreneur en EF)

Politiques informatives

La dimension *information et communication* revient souvent dans notre matériau empirique à la fois comme une demande de la part des entrepreneurs de l'EF et comme levier d'action utilisé par les autorités publiques. Certains entrepreneurs évoquent le besoin de « savoir ce que les autres font de vertueux », de rendre publiques les *success stories* ou bonnes pratiques. Le PREC prévoit de communiquer sur les cas pilotes en EC (PREC, 2016 : 46, 59). De manière générale, cet ensemble de connaissances formalisées mises à disposition des entrepreneurs et du public au sens large contribue à fournir des ressources cognitives génériques qui façonnent progressivement la définition normative de la fonctionnalité sur un

territoire (Serra, 2018). Les motivations des auteurs de ces ressources documentaires et de formation, le choix des initiatives mises en exergue, les critères d'évaluation des bonnes pratiques sont donc des enjeux importants pour l'orientation plus ou moins soutenable donnée à l'EF.

Si les leviers d'action déterritorialisés sont mobilisés par les autorités publiques pour le déploiement de l'EF en RBC, l'analyse de notre matériau empirique nous a également permis de mettre à jour d'autres types de leviers qui apparaissent tout aussi essentiels pour les acteurs de l'EF. S'agissant d'une approche exploratoire, nous ne prétendons pas à l'exhaustivité. Une recherche plus systématique serait nécessaire pour éventuellement mettre à jour d'autres leviers de ce type. Par ailleurs, il apparaît que, contrairement aux différentes mesures évoquées jusqu'à présent, cette seconde famille de leviers permet d'assurer une inscription véritablement territoriale des initiatives de transition et ainsi davantage favoriser la soutenabilité des pratiques EF.

3.2. Leviers territorialisés

Mise à disposition d'espaces partagés

Dans un contexte de croissance démographique et de pénurie de logement à Bruxelles, un enjeu-clé pour nombre d'acteurs de l'EF en RBC est la question de l'espace urbain disponible. Les initiatives en EF ont besoin d'espace au cœur du territoire pour mener leurs activités. En effet, pour beaucoup d'entrepreneurs, il s'agit de faire circuler (et donc aussi de stocker) des biens qui se trouvaient autrefois au domicile des ménages. De plus, créer des bibliothèques d'objets, de vêtements ou d'outils a d'autant plus de sens que celles-ci sont accessibles à un large public, qu'elles sont intégrées à un quartier ou une commune, qu'elles font partie du quotidien des citoyens-consommateurs. Le maillage et donc la reconquête de l'espace urbain sont ainsi incontournables, que ce soit pour offrir une vitrine et des lieux d'accès aux produits-services ou pour que les points-relais pour retirer des produits loués soient à distance non motorisée de chacun. Par conséquent, qu'elle passe par une proximité géographique et humaine ou par une dématérialisation à travers le numérique, un nouvel ordonnancement de l'espace est requis.

Les acteurs publics bruxellois l'ont bien compris puisqu'une des mesures mises en place pour favoriser la transition dans la Région est de proposer des espaces de travail collaboratif aux entrepreneurs. Ainsi, au moment de sa création, une petite PME mettant à disposition par voie d'abonnement des vêtements et services associés aux femmes enceintes et jeunes enfants a pu bénéficier d'un espace de travail à l'Atelier des Tanneurs, un bâtiment propriété du CPAS de la commune de Bruxelles Ville, qui constitue un des huit centres d'entreprises créés avec l'aide des pouvoirs publics en RBC via le réseau BRUCENTER³¹. Installés dans des quartiers en revitalisation, ces espaces de travail se donnent comme objectif d'accueillir de

31 Pour plus de détails, voir <http://www.brucenter.be/fr/> et <https://www.ateliersdestanneurs.be/fr/entreprise/>, visités en octobre 2018.

manière privilégiée des entreprises en démarrage qui mettent au cœur de leur projet des valeurs écoresponsables.

Faciliter la création d'un écosystème

Mais ceci n'est qu'un volet du territoire et des proximités qu'il contient. Un autre est la capacité pour les acteurs de toute nature de se (re)trouver, d'échanger, de coopérer. Il est significatif que de nombreuses personnes interviewées mentionnent comme particulièrement positive la dynamique de mise en réseau et d'articulation des acteurs au sein d'une structure commune. Le rapport du projet TURAS portant sur la résilience urbaine et la soutenabilité avait mis au cœur des actions à entreprendre pour développer l'EF à Bruxelles la « coordination territoriale », à travers un « *urban living lab* » (Van Den Abeele, 2014 : 59).

La dynamique processuelle est reconnue comme formatrice de référents communs (ne serait-ce qu'une définition floue de l'EF ou l'apprentissage de l'existence de cette « nouvelle » réalité), d'un vocabulaire partagé etc. Cette dynamique est mise en évidence dans les travaux s'intéressant à l'écologie industrielle, bien que les situations diffèrent en ce qu'il s'agit alors de faire coopérer souvent de grandes entreprises installées, tandis que l'écosystème de l'EF en RBC est davantage constitué de petites *start-up* ayant plus à gagner qu'à perdre d'une coopération renforcée avec d'autres acteurs du secteur (ou de la chaîne de valeur) voire d'autres initiatives similaires ou concurrentes. Car il ne s'agit rien moins que de créer un marché nouveau sur un territoire nouveau et co-créé. Le PREC ne s'y est pas trompé, en prévoyant nombre de plateformes permettant l'échange d'informations, d'idées innovantes, des *Living Labs* etc. ainsi que des « plateformes de networking et d'animation entre acteurs pour mutualiser l'information et maintenir une dynamique d'engagement des acteurs » (p. 53).

De plus, territorialiser les décisions politiques est nécessaire pour l'écosystème, puisque ne pas comprendre les enjeux d'un territoire et par extension d'un écosystème territorialisé risque d'entraver le développement de modèles économiques dont la finalité première n'est pas la croissance. La territorialisation du rôle de facilitateur des autorités locales est donc non seulement une nécessité écologique et liée à leurs compétences mais également un atout grâce à leurs ressources. La territorialisation du facilitateur pourrait donc entraîner un usage aisé des instruments de politique dans une optique de transition puisque la protection des solutions de transition est non seulement nécessaire mais également de leur ressort. Cette idée est renforcée par le fait que « l'innovation n'est plus seulement le fait d'une entreprise, mais du système de relations économiques, sociales et politiques dans lequel elle se trouve » (Laperche et Uzunidis, 2011). Pour faciliter et accélérer la transition, il faut non seulement que les acteurs publics se positionnent en faveur du bien commun à l'échelle pertinente mais également qu'ils co-crément les innovations dans une intelligence territoriale³².

32 Pour Janin et Grasset (Janin et Grasset, 2009), l'Intelligence Territoriale (IT) « se situe aux interrelations, de manière idéale à la synergie, entre culture territoriale, ingénierie territoriale, et intelligence informationnelle [...] elle fait appel à la capacité collective des acteurs d'un même territoire de comprendre ce territoire

L'ancrage territorial de l'EF et le rôle de création d'écosystèmes n'est toutefois pas l'apanage des pouvoirs publics. Des institutions parapubliques, du tiers secteur, ou autres, peuvent participer à cet effort. Ainsi en France l'EF est-elle promue de manière privilégiée par des « clubs » de la fonctionnalité, organisés en partenariat avec des universitaires, des représentants d'associations d'entreprises et des entreprises de consultance³³. Cette démarche procède d'une vision particulière de l'économie de la fonctionnalité (« et de la coopération » en l'occurrence) qui met au centre l'idée d'ancrage territorial et de coopération sur un territoire entre acteurs de toutes natures³⁴. C'est une démarche similaire que promeut le cluster bruxellois CircleMade, créé dans le cadre du PREC pour fournir une plateforme visant à favoriser les échanges et les projets communs entre acteurs engagés dans l'économie circulaire (institutionnels, académiques et entrepreneurs).

Conclusion

Face à l'urgence de la transition des modèles économiques, il est indispensable de s'interroger sur les conditions de possibilité du développement d'alternatives réellement soutenables. L'hypothèse explorée dans le chapitre est la suivante : dans la perspective de l'état partenaire de cet ouvrage, qui permet une « diagonalité » entre la verticalité d'un État décideur et la pure horizontalité des réseaux de citoyens, les territoires constituent un échelon particulièrement approprié au déploiement d'initiatives de transition soutenable. Plus spécifiquement, nous nous sommes interrogés sur le rôle-clé des pouvoirs publics au sein des territoires pour faciliter le déploiement d'une EF soutenable. Outre leur fonction de revitalisation démocratique en tant que supports d'initiatives citoyennes, les politiques publiques territorialisées jouent également un rôle-clé vis-à-vis des entrepreneurs porteurs d'initiatives de transition. Nous espérons, à travers le cas de l'économie de la fonctionnalité à Bruxelles, avoir mis en lumière cet important potentiel.

Notre objectif était également d'appeler à la vigilance : s'ils sont appliqués sans objectif de transition, les instruments de politique territorialisés consolident des pratiques établies stabilisant – et dès lors favorisant – des systèmes existants, au détriment des innovations de transition. Or, si l'EF est souvent considérée comme un modèle économique particulièrement prometteur pour faire face aux enjeux majeurs de ce siècle, on oublie souvent que l'EF n'est pas soutenable *en essence*. Une action publique susceptible de soutenir l'économie de demain ne devrait donc pas craindre de s'engager activement en faveur de certains choix technologiques et/ou organisationnels.

L'originalité de notre réflexion par rapport à la littérature sur le sujet se situe à deux niveaux. Premièrement, nous avons insisté sur l'importance de l'inscription territoriale de

à partir des informations et à travers elles des connaissances partagées. [...] On peut penser que des acteurs territoriaux bénéficiant d'un système d'intelligence territoriale développé, auront par exemple plus d'aptitudes à valoriser les résultats d'un diagnostic de territoire pour élaborer un projet ».

33 C'est l'Institut européen de la fonctionnalité et de la coopération (IE-EFC) qui « chapeaute » désormais ces initiatives et les différents « clubs territoriaux ».

34 Voir les travaux de Christian du Tertre, qui ont largement contribué à théoriser cette approche. Pour une présentation détaillée et comparative de la « philosophie » de cette démarche, voir Serra (2018).

l'EF comme garante de la soutenabilité de ce modèle. Le territoire est ici entendu non pas dans une définition strictement spatiale mais dans une perspective systémique, multidimensionnelle et évolutive. La dimension territoriale apparaît cruciale dans la mesure où l'économie à mettre sur pied se caractérise par un haut niveau de coopération, que ce soit entre organisations (symbioses industrielles), entre public et privé, ou entre une grande diversité d'acteurs, ce qui suppose des proximités. Cependant, le territoire ne se construit pas seul. Il est nécessaire de lui donner une orientation. Pour que des actions publiques vectrices de transition portent leurs fruits, une inscription dans le long terme est nécessaire. Il s'agit d'enjeux de long, voire très long terme, qui requièrent des politiques ambitieuses à tous les niveaux. Par exemple, les (relativement) bonnes performances de la Suède en matière énergétique et climatique ne datent pas d'hier : elles sont le fruit de réformes en profondeur de la fiscalité, d'une organisation spatiale pensée pour le long terme. Une politique de transition nous semble donc impliquer, outre une vision claire, des actions vigoureuses et la capacité à déployer ces actions sur un territoire dont la soutenabilité, plus que l'attractivité, est pensée, une inscription dans le long terme et un haut degré de stabilité.

Le second apport de notre étude est d'analyser les leviers d'action utilisés par les pouvoirs publics, dès lors qu'ils se placent véritablement dans une posture de facilitateur, pour favoriser le déploiement de l'EF sur un territoire donné. À travers l'étude de cas de l'EF en RBC, nous avons ainsi pu identifier deux grands types de leviers d'action en fonction de leur relation à la territorialité. À côté de leviers d'action qui peuvent être utilisés indépendamment de toute relation à un territoire (même si une dimension territoriale peut toujours leur être donnée), il existe des leviers d'action indissociablement *territorialisés*, comme la mise à disposition de l'espace partagé ou le soutien actif à la constitution d'un écosystème, qui placent les acteurs publics en capacité d'endosser un rôle actif dans la co-création d'une stratégie de déploiement territorial orientée vers la soutenabilité.

À travers ce chapitre, nous nous sommes donc efforcés de mettre en lumière quelques enjeux, difficultés mais aussi promesses d'une action « engagée » des pouvoirs publics décentralisés (en l'occurrence l'échelon régional) sur leur territoire. Dans cette vision, les pouvoirs publics deviennent des acteurs à part entière de la transition écologique et sociale, ce périple au long cours qu'eux-mêmes appellent bien souvent de leurs vœux sans en tirer toutes les conséquences en termes d'action.

Agrawal V. V., Ferguson M., Toktay L B., Thomas, V. M. (2012), « Is leasing greener than selling ? », *Management Science*, n°58(3), p. 523-533.

Annarelli A., Battistella C., Nonino F. (2016), « Product service system : A conceptual framework from a systematic review », *Journal of Cleaner Production*, n°139, p. 1011-1032.

Armstrong C., Niinimäk K., Kujala S., Karell E., Lang C. (2015), « Sustainable product-service systems for clothing: exploring consumer perceptions of consumption alternatives in Finland », *Journal of Cleaner Production*, n°97, p. 30-39.

- Bacchetti E., Vezzoli C., Landoni P. (2016), « Sustainable Product-Service System (S.PSS) applied to Distributed Renewable Energy (DRE) in low and middle-income contexts : a case studies analysis », *Procedia CIRP*, n°47, p. 442-447.
- Bahers J.-B., Durand M., Beraud H. (2017), « Quelle territorialité pour l'économie circulaire ? Interprétation des typologies de proximité dans la gestion des déchets », *Flux*, vol. 2017/3 (n°109-110), p. 129-141.
- Barles S. (2017), « Écologie territoriale et métabolisme urbain : quelques enjeux de la transition socioécologique », *Revue d'Économie régionale & urbaine*, vol. 2017/5 (Décembre), p. 819-836.
- Beuren F., Ferreira M., Miguel P. (2013), « Product-service systems : a literature review on integrated products and services », *Journal of Cleaner Production*, n°47, p. 222-231.
- Bouba-Olga O., Grossetti M. (2018), « La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ? », Working paper (hal-01724699v2).
- Bourg D., Buclet N. (2005), « L'économie de fonctionnalité : changer la consommation dans le sens du développement durable », *Futuribles*, n°313, p. 27-37.
- Brullot S., Junqua G., Zuindeau B. (2017), « Écologie industrielle et territoriale à l'heure de la transition écologique et sociale de l'économie », *Revue d'Économie régionale & urbaine* 2017/5 (Décembre), p. 771-796.
- Bruxelles Environnement (2015), *Contribution de Bruxelles-Environnement pour une économie circulaire à Bruxelles*, Draft be circular, 28/05/2015, 35 p.
- Buclet N., (2011), *Écologie industrielle et territoriale. Stratégies locales pour un développement durable*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.
- Buclet N. (2014), « L'économie de fonctionnalité entre éco-conception et territoire : une typologie », *Développement durable et territoires*. [En ligne], vol. 5, n°1, février 2014.
- Cerceau J., Junqua G., Gonzalez C., Laforest V., Lopez-Ferber M., (2014), « Quel territoire pour quelle écologie industrielle ? Contribution à la définition du territoire en écologie industrielle », *Développement durable et territoires* [En ligne], vol. 5, n°1.
- Ceschin F., Vezzoli C. (2010), « The role of public policy in stimulating radical environmental impact reduction in the automotive sector: the need to focus on product-service system innovation », *International Journal of Automotive Technology and Management*, n°10, p. 321-341.
- Chiffolleau Y., Prévost B. (2012), « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires », *Norois*, n°224, 2012/3, p. 7-20.
- Clemente D.H., Abadia L.G., Galvão G.D.A., Carvalho, M. M. de (2018), « Product-Service Systems (PSS) and Public Policies : Lessons from the Literature », *Procedia CIRP*, n°73, p. 284-290.

- Coley D., Howard M., Winter M. (2009), « Local food, food miles and carbon emissions : A comparaison of farm shop and mass distribution approaches », *Food Policy*, vol. 34, n°2, p. 150-155.
- Dyllick T., Rost Z. (2017), « Towards true product sustainability », *Journal of Cleaner Production*, n°162, p. 346-360.
- Eckersley R. (2004), *The Green State : Rethinking Democracy and Sovereignty*, MIT Press, Boston.
- Edler J. (2013), « Review of Policy Measures to Stimulate Private Demand for Innovation. Concepts and Effects », *Nesta Working Paper Series*, Manchester Institute of Innovation Research.
- Geels F.W., Penna C.C.R. (2015), « Societal problems and industry reorientation : Elaborating the Dialectic Issue LifeCycle (DILC) model and a case study of car safety in the USA (1900-1995) », *Research Policy*, vol. 44, p. 67-82.
- Godard O. (2007), « Du développement régional au développement durable : tensions et articulations », in A. Mollard, E. Sauboua, M. Hirczak, *Territoires et enjeux du développement régional*, Paris, Quae, p. 83-96.
- Grin J., Rotmans J., Schot J. (2010), *Transitions to sustainable development. New directions in the study of long term transformative change*, New York, Routledge.
- Hannon M. J., Foxon T. J., Gale W. F. (2015), « “Demand pull” government policies to support Product-Service System activity : the case of Energy Service Companies (ESCos) in the UK », *Journal of Cleaner Production*, n°108, p. 900-915.
- Healey P., de Magalhaes C., Madanipour A., Pendlebury J. (2003), « Place, identity and local politics : analysing initiatives in deliberative governance », in M. A. Hajer, H. Wagenaar (Eds.), *Deliberative Policy Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Horbach J., Rammer C., Rennings K. (2012), « Determinants of eco-innovations by type of environmental impact. The role of regulatory push/pull, technology push and market pull », *Ecological Economics*, n°78, p. 112-122.
- Jacobs M., Mazzucato M. (2016), *Rethinking Capitalism: Economics and Policy or Sustainable and Inclusive Growth*, Wiley.
- Jackson T. (2016), *Prosperity without Growth : Foundations for the Economy of Tomorrow*.
- Kasmi F., Laperche B., Merlin-Brogniart C., Burmeister A. (2017), « Écologie industrielle, milieu innovateur et gouvernance territoriale : Le cas de Dunkerque (Nord-France) », *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, n°40(2), p. 103-113.
- Kivimaa P., Hyysalo S., Boon W., Klerkx L., Martiskainen M., Schot J. (2019), « Passing the baton : How intermediaries advance sustainability transitions in different phases », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, n°31, p. 110-125.

- Kjaer L., Pagoropoulos A., Schmidt J., McAloone T. (2016), « Challenges when evaluating Product/Service-Systems through Life Cycle Assessment », *Journal of Cleaner Production*, n°120, p. 95-104.
- Kjaer L.L., Pigosso D.C.A., Niero M., Bech N.M., McAloone T.C. (2018a), « Product/Service-Systems for a Circular Economy. The Route to Decoupling Economic Growth from Resource Consumption ? », *Journal of Industrial Ecology*.
- Kjaer L.L., Pigosso D., McAloone T.C., Birkved M. (2018b), « Guidelines for evaluating the environmental performance of Product/Service-Systems through life cycle assessment », *Journal of Cleaner Production*, n°190, p. 666-678.
- Lamarche T. (2003), « Le territoire entre politique de développement et attractivité », *Études de communication* [En ligne], 26, mis en ligne le 13 octobre 2008.
- Laperche B., Uzunidis D. (2011), « Crise, innovation et renouveau des territoires : dépendance de sentier et trajectoires d'évolution », *Innovations*, vol. 2011/2, n°35, p. 159-182.
- Lee H., Seo H., Geum Y. (2018), « Uncovering the Topic Landscape of Product-Service System Research: from Sustainability to Value Creation », *Sustainability*, vol. 10, n°911.
- Madelrieux S., Buclet N., Lescoat P., Moraine M. (2017), « Écologie et économie des interactions entre filières agricoles et territoire : quels concepts et cadre d'analyse ? », *Cahiers Agricultures*, vol. 26, n°2.
- Maréchal K., Plateau L., Holzemer L. (2019), « La durabilité des circuits courts, une question d'échelle ? L'importance de court-circuiter les schémas classiques d'analyse », *Économie rurale*, vol. 367, p. 45-60.
- Mazzucato M. (2013), *The Entrepreneurial State*, London, Anthem Press.
- Mazzucato M. (2015), *The Green Entrepreneurial State*, SPRU Working Paper Series 2015-28, SPRU-Science and Technology Policy Research, University of Sussex.
- Mazzucato M., Semieniuk G. (2017), « Public financing of innovation : new questions », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 33, n°1, p. 24-48.
- Merlin-Brogniart C. (2017), « Nature et dynamique de l'innovation des nouveaux modèles de croissance : le cas de l'écologie industrielle et de l'économie de la fonctionnalité », *Innovations*, vol. 3, n°54, p. 65-95.
- Moine A. (2006), « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *L'Espace géographique* 2006/2 (T. 35), p. 115-132.
- Mollard A., Sauboua E., Hirczak M. (Eds) (2006), *Territoires et enjeux du développement régional*, Paris, Quae, p. 83-96.
- Mont O. (2002), « Clarifying the concept of product-service system », *Journal of Cleaner Production*, n°10, p. 237-245.

- Mundler P. (2009), « Les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne : solidarité, circuits courts et relocalisation de l'agriculture », *Pour*, vol. 201, n°2, p. 155-162.
- Pecqueur B., Vieira P.F. (2015), « Territorial Resources and Sustainability : Analyzing Development in a Post Fordist scenario », in F. Mancebo, I. Sachs (Eds.), *Transitions to Sustainability*, Berlin, Springer, p. 141-157.
- Pigosso D., McAlloone T. (2016), « Maturity-based approach for the development of environmentally sustainable product/service-systems », *CIRP Journal of Manufacturing Science and Technology*, n°15, p. 33-41.
- PNUE (2012), *Mesurer les progrès : objectifs et lacunes dans le domaine environnemental*, Programme des Nations unies pour l'environnement, Nairobi.
- PREC (2016), *Programme régional en économie circulaire 2016-2020. Mobiliser les ressources et minimiser les richesses perdues : Pour une économie régionale innovante*, be circular be.brussels, Mars 2016.
- PREC (2018), *Programme Régional en Économie Circulaire. Évaluation mi-parcours*, be circular be.brussels.
- Roman P., Muylaert C., Ruwet C., Thiry G., Maréchal K. (2020), « Intégrer la territorialité pour une économie de la fonctionnalité plus soutenable », *Développement durable et Territoires*, vol. 11, n°1, Avril 2020.
- Rotmans J., Loorbach D. (2010), « Towards a Better Understanding of Transitions and their Governance : A systemic and Reflexive Approach », in J. Grin, J. Rotman, J. Schot, *Transitions to Sustainable Development : New Directions in the Study of Long term Transformative Change* (Partie 2, p. 105-223), New York, Routledge.
- Rouquet R., Nicklaus D. (2014), « Comparaison internationale des politiques publiques en matière d'économie circulaire », *Études et documents du Commissariat général au Développement durable*, n°101, Janvier 2014.
- Sandén B. A., Azar C. (2005), « Near-term technology policies for long-term climate targets-economy wide versus technology specific approaches », *Energy Policy*, n°33, p. 1557-1576.
- Schön D. A., Rein M. (1994), *Frame Reflection : Towards the Resolution of Intractable Policy Issues*, New York, Basic Books
- Serra B. (2018), *Perspectives durables et territoriales des économies de fonctionnalité légitimes. Une interprétation en termes conventionnalistes*, Thèse de doctorat en urbanisme-mention aménagement, Communauté Université Grenoble Alpes.
- Smith A., Vob J.-P., Grin J. (2010), « Innovation studies and sustainability transitions : The allure of the multi-level perspective and its challenges », *Research Policy*, n°39, p. 435-448.

- Theys J. (2002), « L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 1.
- Tullock G., Brady G.L., Seldon A. (2002), *Government Failure : A Primer in Public Choice*, Washington, D.C., Cato Institute.
- Van Gameren V., Ruwet C., Bauler T. (2015), « Towards a governance of sustainable consumption transitions : how institutional factors influence emerging local food systems in Belgium », *Local Environment* 20 (8), p. 874-891.
- Van Den Abeele P. (2014), *Transitioning to Functional Economy and Product-Service Systems in an Urban Context*, WP6 – T6.2, TURAS project.

Chapitre 4

Innovations sociales et transitions soutenables

*Regard situé sur deux approches complémentaires
du changement social*

Ela Callorda Fossati

Florence Degavre

Benoît Lévesque

Introduction

L'innovation sociale (IS) est aujourd'hui présentée comme un concept contesté ayant des définitions et critères multiples voire opposés (Ayob, Teasdale et Fagan, 2016). Face à ce constat de pluralité épistémologique, notre objectif sera de montrer que l'innovation sociale renvoie à des acceptions distinctes mais en partie complémentaires du changement social. À titre d'illustration, nous examinerons la voie de conceptualisation suivie par deux ensembles de travaux, ceux du CRISES³⁵ et ceux des Sustainability Transitions Studies (ici dénommés SusTS), soit une approche ancrée dans l'économie sociale (et sa conception d'économie plurielle), et une approche ancrée dans les études sur l'innovation.

Le CRISES a été pionnier, dans les années 1980, dans la formulation de l'innovation en termes de transformation sociale. L'innovation sociale (IS) correspond ainsi à un ensemble de travaux développés d'abord au CRISES, dont l'influence sur la théorisation contemporaine de l'innovation est largement reconnue, pour pénétrer ensuite de nombreux centres de recherche sur l'économie sociale (Haxeltine et al., 2017 ; Howaldt et al., 2017). L'approche du CRISES s'est développée en s'intéressant notamment à l'émergence d'initiatives collectives proches des mouvements sociaux et de la société civile et à leur potentiel de transformation sociale. On pense par exemple aux initiatives organisées autour du *care* dans les années 1990 et à leur impact en termes de reconfiguration de l'État-providence. Dans cette tradition, l'économie sociale et solidaire représente un terrain privilégié d'observation empirique, quoique non-exclusif.

Les SusTS constituent un champ de recherche plus récent (Markard *et al.*, 2012)³⁶. L'approche s'est intéressée notamment aux innovations de système (*system innovations*),

³⁵ Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES).

³⁶ Quasiment aucune publication avant 2005, plus de 500 en 2018 (Kohler *et al.*, 2019 : 2). Les Sustainable Transition Studies disposent d'une revue depuis 2011 : *Environmental Innovation and Societal Transitions*.

c'est-à-dire à celles qui sont radicales par rapport au système socio-technique dominant (par exemple en matière environnementale dans le domaine énergétique). Les SusTS étudient les transitions socio-techniques comme des dynamiques de changement à plusieurs niveaux (niche d'innovations, régime, paysage). Les changements qui y sont impliqués ne concernent pas que la technologie, mais aussi la science, le marché, la politique, la culture, etc. et renvoient à une multitude d'acteur·trice·s. En revanche, les terrains de l'économie sociale sont en revanche pratiquement absents de l'analyse, du moins dans les premières publications et jusqu'à récemment.

Les deux approches s'intéressent à l'innovation en relation avec des dynamiques plus larges de changement social. Elles proposent toutes deux des cadres d'analyse de l'innovation qui dépassent la dimension technico-économique et le niveau d'observation micro-organisationnel. De plus, la portée du changement social est formulée en termes de *soutenabilité* par les deux approches. Un certain rapprochement est d'ailleurs perceptible entre des réseaux de recherche adoptant originellement l'une ou l'autre approche³⁷, par exemple au niveau de l'organisation de conférences ou de publications par des auteur·e·s travaillant au sein de ces deux approches. Dans un tel contexte on peut supposer que malgré leurs différences, il existe une forme de complémentarité et un potentiel de fertilisation croisée, notamment en termes de cadres d'analyse, qui gagnerait à être davantage explicité.

L'article s'inscrit dans le dialogue de plus en plus soutenu et diversifié entre l'innovation sociale et les transitions soutenables (Haxeltine, Wittmayer, Avelino *et al.*, 2013 ; Desa et Jia, 2020 ; Repo et Matschoss, 2020 ; Pel, Haxeltine, Avelino *et al.*, 2020). Cette contribution est de nature essentiellement théorique et s'appuie sur une revue de littérature relative aux deux approches incluant, d'une part, les travaux pionniers et, d'autre part, des travaux plus actuels. Une bibliographie analytique a été élaborée à partir d'articles originaux et des revues de littératures.

La section 2 met en perspective les grands principes mobilisés par chacune des deux approches pour penser le changement social, à savoir ceux de transformation et de transition. La section 3 retrace la construction du concept de l'innovation sociale par les travaux du CRISES en prêtant une attention particulière à l'idée récente de « générations d'innovations sociales ». La section 4 examine la construction du champ des transitions soutenables, en particulier la perspective multi-niveau sur les transitions (*Multi-level perspective*, MLP), et amène, à mettre en avant le tournant qu'a représenté pour ce champ la référence aux *Grassroots Innovations*. En guise de conclusion (5), l'article identifie des éléments de convergence et s'interroge sur ses motifs à partir d'une littérature qui croise déjà les deux approches. À ce propos, l'article n'adopte pas une posture surplombante sur ce rapprochement mais bien un regard situé qui influe sur la façon de nouer le dialogue. En effet, les auteur·e·s de l'article exercent principalement leurs recherches en socio-économie en mobilisant des concepts façonnés par le CRISES. Leur regard rétrospectif sur la trajectoire de conceptualisation des deux approches et sur les motifs de leur rapprochement est situé dans ce contexte particulier.

³⁷ Par exemple : STRN, Transit, CIRIEC, EMES, ISIRC, etc.

1. Transformation et transition : deux conceptions complémentaires du changement social

Les concepts de transformation et transition sont souvent utilisés comme synonymes dans la littérature alors qu'ils renvoient *a priori* des conceptions distinctes du changement social. Dans leur article, Hölscher, Wittmayer et Loorbach (2018) débattent de l'usage de ces concepts dans les *Sustainability Studies* et observent qu'ils semblent être souvent mobilisés ensemble et de façon complémentaire. Dans ce sens, ils constituent une dyade (plus qu'un dualisme) dont les termes peuvent être comparés à partir de quatre critères : (1) délimitation du système ; (2) dynamique et processus de changement ; (3) normativité ; (4) agencité et gouvernance.

Un premier axe essentiel de différenciation entre transformation et transition tient à ce qui est entendu par « système ». La transition renvoie à des systèmes qui sont en réalité des secteurs d'activités ou plus précisément des systèmes socio-techniques (énergie, agro-alimentaire, transport/mobilité, construction/logement). En revanche, la transformation s'intéresse à des changements dans une vision plus holistique où la modification des rapports sociaux y occupe une place centrale. Dans les deux cas, il s'agit de pensées systémiques (*system-led*) du changement social mais avec une définition plus ou moins restreinte des contours de ce qu'est le « système ».

Deuxièmement, transformation et transition se distinguent quant à la conception de la dynamique et du processus de changement. Une transition (du latin *transitio*) désigne le passage d'un état à un autre à travers différentes phases et une dynamique non linéaire. La transformation (du latin *transformatio*) désigne un changement de forme (comme c'est le cas pour la transformation de la chenille vers le papillon, ou pour celle d'un solide en liquide puis en gaz). Dans un cas (transition), la focale est sur le « comment » et sur la façon dont se produit le passage d'un système non soutenable vers un système plus soutenable. Il s'agit d'identifier comment la transition est soutenue ou entravée. La MLP – qui étudie les configurations temporelles et multi-niveaux du changement – est emblématique dans ce sens (cf. 4.1). Dans l'autre cas (transformation), la focale est sur le « quoi », ce qui change par rapport au système en place. L'innovation sociale telle que conceptualisée au CRISES – qui a très tôt identifié la démocratisation comme enjeu transversal par rapport aux transformations étudiées – est ici caractéristique (cf. 3.1).

En lien avec ces deux premiers axes de différenciation, transformation et transition supposent des analyses différentes des crises économiques. Les travaux sur les transitions sont enracinés dans l'économie évolutionniste (Smith, Voß et Grin, 2010 : 437) alors que les travaux du CRISES sont fortement inspirés par la théorie de la régulation (Callorda Fossati, Degavre et Lévesque, 2018). Ces théories, toutes deux hétérodoxes, proposent des analyses contrastées de l'origine des grandes crises économiques et de la trajectoire à suivre pour en sortir. Pour l'économie évolutionniste, qui suit les pistes ouvertes par Schumpeter, la sortie d'une grande crise et l'entrée dans une phase d'expansion est associée à l'apparition d'une nouvelle génération d'innovations à dominante technologique dans de nouvelles branches d'activités (ex. le chemin de fer et la métallurgie pour la période 1848-1873). Ces innovations appellent à des changements institutionnels. L'explication schumpétérienne de la crise est

remise en cause par l'école de la régulation qui donne la priorité aux rapports sociaux pour expliquer l'arrimage du secteur productif à celui de la consommation. Dès lors, une crise économique est en même temps une crise politique dans le sens où elle résulte de l'éclatement des principaux compromis sociaux institutionnalisés qui assuraient une certaine stabilité à la société et au développement économique. La sortie de crise suppose de mettre en place de nouveaux compromis institutionnalisés et, en amont, des innovations sociales compatibles entre elles pour exercer leur plein potentiel et définir une grande transformation au sens polanyien.

Troisièmement, le fait de problématiser en termes de « comment » ou de « quoi » (deuxième critère évoqué plus haut) a des répercussions en termes normatifs. Dans l'optique des transitions, la désirabilité du changement social renvoie à une comparaison entre l'insoutenabilité des systèmes actuels et la soutenabilité envisagée et définie collectivement pour les systèmes futurs. Avec la transformation et l'importance qu'elle accorde au « quoi », la normativité est en quelque sorte plus explicite. Hölscher *et al.* (2018) rappellent que dans les *Sustainability Studies*, la transformation est associée aux concepts de résilience et de limites planétaires. Ces concepts, expliquent-elles, permettent d'évaluer les conséquences potentiellement indésirables des transformations émergentes et de les orienter vers la création « d'espaces sûrs et justes ». Pour le CRISES, comme on le verra, ce sont des concepts tels que le « projet de société » (porteur de valeurs post-matérialistes par exemple) qui permettent d'explicitier la visée normative de la transformation. Toutefois, comme le soulignent Hölscher *et al.* (2018), le changement social est pensé globalement comme suivant des dynamiques et des processus complexes et incertains dans les deux cas, impliquant des évaluations diverses et potentiellement contradictoires des voies désirables.

Enfin, en ce qui concerne la gouvernance et l'agencéité, les transitions se focalisent sur les interventions de différents types, leurs liens à l'architecture socio-technique et à la question de savoir si elles sont susceptibles de changer le système. La transformation, elle, se penche davantage sur les motivations, les valeurs mais aussi les conséquences des processus de changement social. Dans les deux cas, on parle de dynamiques multi-acteurs, même si dans la perspective de la transformation, les acteurs de l'économie sociale, leurs motivations et valeurs occupent une place stratégique.

Après avoir explicité les deux grands principes structurants les deux approches étudiées, nous présentons les principaux éléments théoriques fondateurs de l'approche du CRISES et des SusTS dans les deux sections suivantes.

2. Innovation sociale et transformation sociale : l'exemple des recherches du CRISES

Le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est un regroupement stratégique de chercheur-e-s, de quatre-vingt-quatre membres réguliers et associés dans dix institutions universitaires québécoises. À sa fondation en 1986, les deux co-fondateurs, Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, élargissent leurs recherches de manière à considérer non seulement les organisations innovantes prises isolément mais aussi leur rapport à la transformation sociale. Le CRISES a donc cherché à élaborer un cadre théorique susceptible

de prendre en compte le potentiel de transformation des innovations observées dans ce contexte.

2.1. Les travaux pionniers

Les travaux pionniers mobilisent la théorie des mouvements sociaux et la théorie de la régulation. Ainsi, parmi les recherches de la seconde moitié des années 1980, celles portant sur les Centres locaux de services communautaires (CLSC) ont permis de mettre en lumière le double rapport caractérisant les innovations dans les services aux personnes (Bélanger, Lévesque et Plamondon, 1987). L'innovation sociale provenait d'une expérimentation qui remettait en question à la fois les rapports de travail relevant du fordisme (où très peu d'autonomie est laissée dans le travail) et les rapports de consommation relevant du providentialisme (où la société civile s'adresse à des services définis par des experts bureaucrates) (Bélanger et Lévesque, 1992, 1991). Elle visait en même temps une double démocratisation, où les équipes pluridisciplinaires et la co-création avec les usager·e·s jouent un rôle clé. Ainsi, les travaux pionniers ont permis de dégager deux axes de recherches sur l'innovation sociale : l'un portant sur la démocratisation des rapports de travail, l'autre orienté vers la démocratisation des services collectifs à l'initiative des citoyen·ne·s.

Si la théorie des mouvements sociaux et celle de la régulation ont marqué les débuts de l'innovation sociale théorisée par le CRISES, assez rapidement le cadre théorique a intégré les concepts de rapports sociaux (qui mettent en présence des mouvements sociaux capables de proposer un nouveau paradigme social) et de formes institutionnelles (qui sont le lieu de négociation d'un compromis et permettent la régulation des conflits et clarifient la place respective de l'État, du marché, de la société civile et de l'espace domestique). Enfin, à l'échelle des organisations qui sont plus flexibles se trouvent des acteur·trice·s dont l'espace d'autonomie est défini par les formes institutionnelles. Ce schéma permet de prendre en considération diverses échelles de la société tout en centrant l'analyse sur des acteur·trice·s différent·e·s pour chacune des échelles d'analyse. Les acteur·trice·s à l'échelle des mouvements sociaux se différencient des parties prenantes à la négociation des conflits de même que les acteur·trice·s présents dans l'entreprise.

Ces liens théoriques ont été explicités au début des années 1990. Ils supposent que chacune des grandes théories sociales a une valeur pour comprendre et expliquer la réalité, mais que leur limite principale provient du fait que chacune s'en tient à un seul niveau d'explication (rapports sociaux ou institutions ou organisations) tout en prétendant parfois rendre compte de la transformation comme totalité. Le schéma (figure 1) représente une tentative de dépasser cette limite. Par exemple, il rend possible de distinguer les innovations institutionnelles concernant les rapports de pouvoirs, des innovations organisationnelles visant la coordination des activités et des acteur·trice·s y participant. La combinaison d'une innovation organisationnelle à une innovation institutionnelle sera considérée « forte » ou « faible » selon son rapport à la transformation sociale (Laville, 2014).

Cadre théorique : diverses approches théoriques intégrées

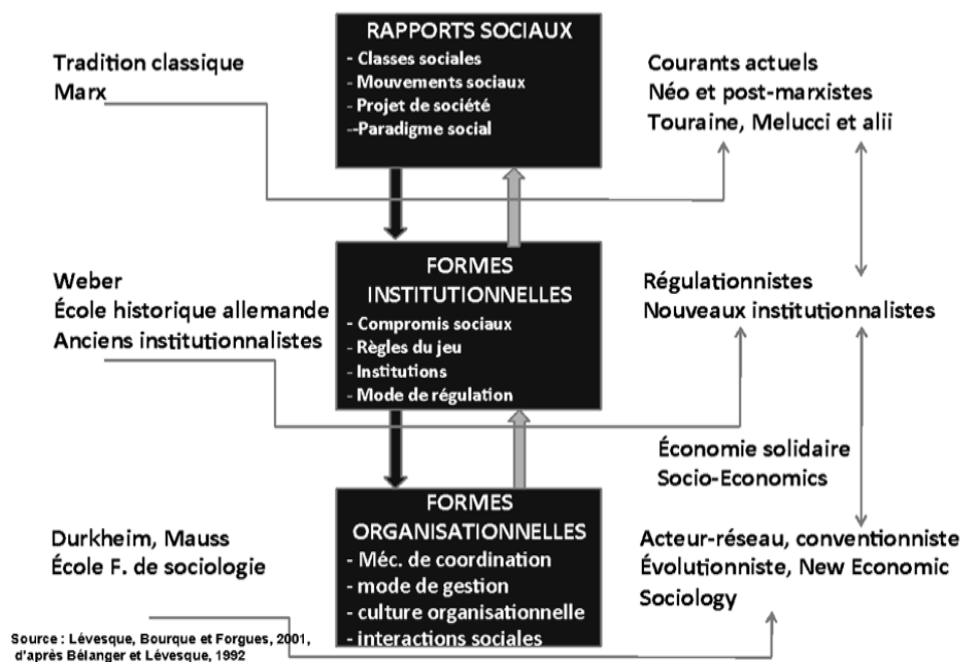


Figure 1. Les travaux du CRISES sur l'innovation sociale : l'articulation de théories
 Source : Lévesque, Bourque et Forgues, 2001, d'après Bélanger et Lévesque, 1992

Cette théorisation a permis au CRISES d'élaborer un programme de recherche sur plusieurs années. Le centre a réalisé des études de cas (plus de 400) à partir d'une grille articulant à la fois des mouvements sociaux et les dimensions institutionnelles et organisationnelles des innovations (Bouchard *et al.*, 2015 ; Lapointe, Bélanger et Lévesque, 1993). Les études portent sur des secteurs d'activités ou de services, tels les services à domicile (Vaillancourt, Aubry et Jetté, 2003), les services de garde à la petite enfance (Gravel, Bellemare et Briand, 2007) ou le financement étatique des organismes communautaires (Comeau *et al.*, 2002). Le centre a aussi dirigé des recherches portant spécifiquement sur les mouvements sociaux (ex. syndicats, mouvements communautaires) et leur potentiel pouvoir de transformation des politiques publiques (Jetté, 2008 ; Bourque, 2000 ; Jetté, Lévesque, Mager et Vaillancourt, 2000) et réalisé diverses synthèses sur les approches théoriques de l'innovation, le modèle québécois de développement, le territoire et l'économie sociale et les méthodologies de recherche partenariale³⁸.

³⁸ Voir : Lévesque, Fontan, Klein, 2014 ; Bellemare, Klein, 2011 ; Klein, Fontan, Harrisson, Lévesque, 2014 ; Bouchard, Lévesque, 2013 ; Bouchard, 2011 ; Fontan, 2011 ; Vaillancourt, 2017.

Pour rendre compte des IS en relation avec les transformations de plus grande ampleur, l'idée de *génération* a été mobilisée. Chaque nouvelle génération d'IS est portée par de nouvelles aspirations et des projets qui y répondent, même si plusieurs générations cohabitent au sein d'une même période³⁹. En effet, l'émergence d'une génération est associée aux aspirations des acteur-trice-s qui donnent naissance à des expérimentations et en assurent le développement. Les aspirations permettent de s'engager dans des transformations qui relèvent plus d'un projet de société que de la seule réponse à un besoin non satisfait ou à une urgence (Lévesque, 2016 :164). On ne saurait alors confondre les besoins, qui relèvent de la nécessité, et les aspirations qui renvoient à la vision d'avenir et à ce qui est possible (par exemple la contre-culture et des valeurs non-matérialistes – d'émancipation ou d'autonomie) (Chombard de Lauwe, 1969).

En même temps, l'émergence d'une génération d'IS est aussi généralement étroitement liée au contexte de crise qui rend le système plus ouvert aux expérimentations. Comme l'explique bien la théorie de la régulation, il s'est opéré à la fin des années 1970 une sorte de déverrouillage institutionnel en raison de la remise en cause des compromis et des arrangements institutionnels existants devenus inefficaces (Boyer, 2015). Par la suite, on a assisté à une succession de crises touchant plus directement d'abord au système productif, puis à l'État-providence et à l'environnement, d'où « l'emboîtement de ces trois crises » (économique, sociale et écologique) (Billaudot, 2009). Les générations d'IS peuvent être identifiées comme autant de réponses nées de ces crises successives.

Cette perspective qui combine analyse des aspirations sociales et des crises permet de repérer quatre générations distinctes d'IS. Les IS nées dans les années 1960 se caractérisent à la fois par un refus de la société de consommation et par une recherche d'un autre mode de vie et d'un autre rapport au travail favorisant l'autonomie, la créativité et l'autogestion. Mais une caractérisation par les aspirations sociales n'est toutefois pas suffisante pour comprendre la singularité de cette génération. En effet, cette première génération est différente de celles associées aux périodes qui suivront dans la mesure où le facteur de crise économique y est virtuellement absent. Cette première génération n'a pas entraîné de grandes transformations institutionnelles car les expérimentations sont alors perçues comme relevant de l'utopie, c'est-à-dire trop à la marge d'institutions encore légitimes à l'échelle de la société. Elles laisseront néanmoins des traces, notamment l'émergence de nouvelles sensibilités (environnement et droits civiques par exemple) et de nouvelles valeurs, voire d'une contre-culture (Roszak, 1969).

La seconde génération, qui apparaît à la fin des années 1970, met en présence d'une part des IS initiées par les travailleurs (syndicats) dans la perspective d'une démocratisation des rapports de travail au niveau organisationnel (ex. participation dans l'organisation du travail) et institutionnel (répartition différente du pouvoir et des gains de productivité) et d'autre part des IS initiées principalement par le patronat qui vont dans le sens de la flexibilité pour une augmentation de la productivité et d'une culture d'entreprise en grande partie définie par les dirigeants. Les recherches ont permis d'identifier une grande diversité de configurations

³⁹ Le terme *génération* a été utilisé pour la première fois pour expliquer l'évolution des organisations communautaires (Bélangier et Lévesque, 1992). Plus récemment voir Tremblay et Thomas, 2014.

organisationnelles dans les entreprises manufacturières (certaines plus offensives, d'autres plus défensives), mais peu d'IS au plan institutionnel en raison d'un refus de compromis pour la démocratisation du travail (Lapointe *et al.*, 2006 ; voir également les travaux de la régulation).

La troisième génération d'IS, qui apparaît à la fin des années 1980, met en scène des acteur-trice-s différent-e-s, soit des nouveaux mouvements sociaux (groupes de femmes, étudiant-e-s, citoyen-n-e-s, usager-e-s), qui demandent la démocratisation des services publics, et d'autre part des décideurs politiques et des élites économiques inspirés par le néolibéralisme, notamment un État minimal. Ces deux grandes catégories d'acteur-trice-s remettent en question l'État-providence mais pour des raisons et des intérêts différents, d'où des propositions d'IS aux visées différentes. D'une part, les nouveaux mouvements sociaux remettent en cause un providentialisme selon lequel les services collectifs sont définis et contrôlés par la seule administration publique (sans co-construction) et livrés souvent sans la participation des usager-e-s (sans co-production). Pour ces raisons et d'autres, les regroupements citoyens relevant de ces mouvements ont commencé à se doter eux-mêmes des services répondant à leurs besoins et aspirations (ex. les crèches parentales en France), quitte à obtenir par la suite un soutien des pouvoirs publics (Evers et Laville, 2004 ; Laville, 1994). L'économie sociale et solidaire a constitué un terrain particulièrement fertile (mais non exclusif) pour les IS de cette génération-là (Lévesque et Petitclerc, 2008 ; Lévesque, 2007). D'autre part, pour une grande partie des décideur-e-s politiques et des élites économiques ont également remis en cause l'État-providence à partir de politiques néolibérales et du *new public management*, faisant ainsi appel au secteur privé et aux initiatives citoyennes pour la fourniture de services à partir de divers mécanismes dont l'appel d'offre et la création de quasi-marchés (Lévesque, 2013). Cette situation ambiguë a favorisé en même temps des IS régressives et des IS progressistes (sous l'angle de la démocratisation). Toutefois, comme cela a été observé au Québec (et ailleurs), les innovations progressistes n'ont réussi à se déployer que dans la mesure où des alliances entre divers mouvements sociaux ont pu être nouées, et à la faveur de partis politiques plus ouverts à des mesures d'inspiration sociale-démocrate.

2.2. Une nouvelle génération d'innovations sociales ?

Les travaux récents du CRISES pointent l'émergence d'une nouvelle génération d'IS de plein pied dans une transformation sociale et écologique⁴⁰. Si la préoccupation pour un développement soutenable est ancienne (rapport Meadows, Brundtland, etc.), le contexte actuel est marqué par l'approfondissement de la crise écologique et les crises non résolues des décennies précédentes. Il appelle à repenser les bases même du développement alors que les institutions en place révèlent leur incapacité à proposer des régulations appropriées. Nous avons retenu trois monographies qui permettent d'illustrer la nouvelle génération d'IS en émergence ainsi que la manière dont elle interpelle les générations précédentes,

⁴⁰ De nombreux travaux s'intéressent désormais à cette quatrième génération d'IS. Au CRISES on peut notamment citer ceux de René Audet et Sylvain Lefèvre.

en l'occurrence la génération 3 (cas des garderies) et la génération 2 (cas d'un fonds d'investissement des travailleur-e-s).

Le domaine de l'alimentation est en un sens emblématique d'une nouvelle génération d'IS. Plus particulièrement, la « mise en marché alimentaire alternative » constitue « un cas d'innovation sociale et écologique ayant le potentiel de participer à une transition dans le domaine agroalimentaire » (Audet, Lefèvre et El-Jed, 2014 :3). Elle mobilise à la fois des personnes ayant difficilement accès aux marchés alimentaires ainsi que des personnes à la recherche d'une alimentation de qualité, répondant à la fois à un besoin de base mal satisfait et à une aspiration soucieuse de l'environnement et de la santé. Ce cas met en lumière une série de tensions internes : entre le communautaire et l'entrepreneurial, entre la gérance d'espaces et la fonction d'intermédiaire, entre l'agriculture écologique et la sécurité alimentaire, entre le marché-événement et le marché-services (Lefèvre et Audet, 2016). Ces tensions peuvent fragiliser les acteur-trice-s, mais elles « sont en même temps le moteur, dans la mesure où c'est l'horizon de leur dépassement qui guide la démarche d'innovation sociale des marchés de quartier » (Audet, Lefèvre et El-Jed, 2014 :4). Un deuxième défi est d'ordre externe et concerne, dans les termes des *Sustainability Transitions Studies*, le verrouillage des niches d'IS par le régime socio-technique dominant. Ce dernier ne peut, en général, qu'être défait sous la poussée de fortes mobilisations contraignant l'État à donner une ampleur institutionnelle à ce qui était au départ une expérimentation (Audet, Lefèvre et El-Jed, 2014).

Les services d'accueil à la petite enfance au Québec représentent désormais la référence au Canada et même en Amérique du Nord. Des expérimentations réalisées sur deux décennies ont mené en 1997 à leur reconnaissance comme « centres de la petite enfance » (CPE) relevant de l'économie sociale (Lévesque, 2014 ; 2015). Depuis une dizaine d'années, des organismes qui s'inscrivent clairement dans le mouvement écologique se sont intéressés aux garderies en leur offrant des outils d'éco-gestion ainsi que des outils pédagogiques, ce qui leur a permis de tisser de nouveaux partenariats. Ainsi, un organisme d'éducation à l'environnement (ENvironnement JEUnesse), a lancé en 2014 un programme de certification en gestion durable des CPE du Québec, qui comprend aussi un volet pédagogique. Équiterre, l'organisme environnemental « le plus influent et le plus important au Québec », a mis en place en 2002 un projet pilote de Garderie Bio et produit des outils pédagogiques et des guides à cette fin. Un autre organisme (Établissements Vert Brundtland) initié par la Centrale des syndicats du Québec propose aux CPE des pratiques et des actions pour concrétiser les valeurs « d'écologie, de pacifisme, de solidarité et de démocratie ». En somme, les CPE revoient leur gestion et enrichissent leur projet éducatif en phase avec de nouvelles aspirations (bien vivre, alimentation saine, de nouveaux rapports à la nature) et pour cela ils ont tissé des partenariats avec de nouveaux acteurs engagés dans les questions écologiques.

Dans le domaine de l'investissement, les deux plus grandes centrales syndicales québécoises se sont chacune dotées d'un fonds de travailleurs qui mobilise la contribution volontaire de l'épargne-retraite en vue d'investir dans des réponses à la crise du travail (démocratisation du travail) et à la crise de l'emploi (réduction du chômage), ce qui les inscrit dans la génération 2 (Lévesque, 2017). Cependant, le plus récent de ces deux fonds,

*Fondaction*⁴¹, le fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, qui a été créé en 1995, n'investit que dans les entreprises qui, en plus de favoriser la participation des travailleurs et l'emploi, prennent en considération l'impact de leur activité sur l'environnement (Bourque, 2017). Pour s'imposer, il s'est donné un écosystème comprenant une dizaine d'outils d'intervention regroupés au sein d'un « Carrefour financier solidaire » (Lévesque *et al.*, 2014) et des engagements externes avec des partenaires stratégiques. Pionnier de la finance socialement responsable, Fondaction a su intégrer les enjeux écologiques et est devenu un chef de file reconnu dans ce domaine.

Le réexamen des cas d'IS issues des anciennes générations (CPE et Fondaction) suggère qu'elles sont loin d'être étanches. Pour ces dernières, les partenariats avec de nouveaux acteurs engagés sur les questions écologiques ont été décisifs. De plus, le cas des MMAA montre une fragmentation des mouvements actuels, y compris au sein des groupes écologiques. Les innovations sociales se trouveraient aujourd'hui confrontées à des enjeux plus radicaux que par le passé (l'ampleur de la crise écologique et l'emboîtement des crises – culturelle, économique, sociale – précédentes). D'une part, ce qui permettrait aujourd'hui de qualifier une IS de « forte » ou « transformatrice » pourrait bien être sa capacité à se situer sur l'ensemble de ces dimensions. D'autre part, la fragmentation des mouvements sociaux interpelle les modes traditionnels de rassemblement. Des rassemblements d'un nouveau genre seraient nécessaires pour désactiver les verrouillages : des réseaux de mouvements pareils à une chaîne articulée de niches d'innovations (ou d'îlots réunis comme archipel, pour mieux tenir compte du territoire) susceptibles de faire évoluer les processus de production, les institutions, les connaissances et les politiques publiques.

3. Innovation soutenable et transitions soutenables : de la perspective multi-niveaux aux *Grassroots Innovations*

Les *Sustainability Transitions Studies* (SusTS) constituent un champ de recherche formé de quatre approches principales : (1) les *Technological Innovation Systems* centrées sur l'émergence des nouvelles technologies et des arrangements institutionnels et organisationnels liés ; (2) le *Strategic Niche Management* centré sur les niches d'innovation et leur capacité à changer le système ; (3) le *Transition Management* centré sur le pilotage du changement vers la soutenabilité et (4) la *Multi-Level Perspective on Socio-Technical Transitions* (MLP) qui se focalise sur les interactions entre niveaux du système (Loorbach, Frantzeskaki et Avelino, 2017).

Leur développement est ici présenté à travers une série d'étapes successives alimentées par des théories et disciplines diverses se rejoignant sur le constat partagé que la crise écologique est un défi majeur qui nécessite un changement systémique (Haxeltine *et al.*, 2013, Markard, Raven et Truffer, 2012 ; Turnheim *et al.*, 2019). Dans ce champ de recherches, la MLP occupe une place pionnière et structurante (Markard, Raven et Truffer, 2012 ; Ollivier et Plumecocq, 2015 ; Turnheim *et al.*, 2019), c'est donc cette approche que nous approfondissons.

⁴¹ Aujourd'hui, l'actif de Fondaction s'élève à 2 milliards de dollars canadiens dont les investissements dans les entreprises ont permis la création et le maintien de 44 000 emplois (Fondaction, 2018).

dirons. Il ne s'agit pas de décrire le champ (SusTS) ou la MLP de manière exhaustive mais bien de donner quelques clés de lecture qui permettent de mieux lire le rapprochement entre approches de l'innovation ancrées dans la transformation sociale et dans les transitions.

3.1. Les Sustainability Transitions Studies

Les étapes du développement théorique

Le développement des SusTS est étroitement lié aux *Sciences, Technology and Innovation Studies*, situées elles-mêmes à la jonction de plusieurs courants en sociologie et en sciences économiques. L'objectif de ces dernières est de détecter le potentiel économique des innovations dans certains secteurs d'activité à partir du cadre d'analyse des systèmes d'innovations. La prise de conscience, à partir des années 1980, des enjeux écologiques majeurs marque un premier tournant. Les *Sciences, Technology and Innovation Studies* s'orientent alors vers l'analyse des « systèmes d'innovations environnementales » qui permettent de repérer et d'accompagner la mise sur le marché de produits et services plus « verts ».

Le passage à une dimension planétaire des problèmes écologiques et l'ampleur des changements exigés amènent, à partir du début des années 2000, au développement d'un nouveau champ, les *Sustainability Transitions Studies*. La recherche s'interroge sur la façon d'amener des transformations à une échelle plus grande et se concentre alors sur un type particulier d'innovations, les « innovations soutenables de système » (Smith, Voß et Grin, 2010 : 440), susceptibles de modifier en profondeur les structures du système existant. Les travaux s'intéressent alors aux transitions soutenables qui désignent le passage du système socio-technique, sous l'effet d'innovations de système, d'un état à un autre, plus désirable (Geels, 2004 : 910 ; Loorbach, Frantzeskaki et Avelino, 2017). Mais le cadrage qui permettait d'analyser les systèmes d'innovations environnementales offre peu d'outils pour, à la fois, penser les structures inhérentes aux systèmes et la directionnalité du changement (Smith, Voß et Grin, 2010). Le concept de « système socio-technique »⁴² vise à pallier les limites inhérentes à celui de « systèmes d'innovations environnementales ». Il désigne à la fois la chaîne de production et de consommation, les institutions et les acteurs qui se trouvent impliqués dans les transitions de grande ampleur et problématise les transitions vers la soutenabilité dans des domaines aussi spécifiques et stratégiques que l'énergie, les transports ou l'agroalimentaire (Geels, 2004 ; Smith, Voß et Grin 2010 ; de Haan et Rotmans, 2011). Là où les systèmes d'innovations environnementales permettaient l'analyse de l'introduction sur le marché de produits écologiques, les systèmes socio-techniques renvoient à des innovations de nature systémique, plus radicales, et susceptibles d'aligner les facteurs socio-techniques vers la soutenabilité (Smith, Voß et Grin, 2010). Cette nouvelle perspective, qui émerge sous

⁴² L'adjectif « socio-technique » est utilisé pour souligner « le caractère omniprésent de la médiation technologique dans les relations sociales, la nature intrinsèquement sociale de toutes les entités technologiques et, en fait, l'aspect arbitraire et trompeur de la distinction entre éléments « sociaux » et « techniques », institutions ou secteurs d'activité » (Russell et Williams, 2002 : 128, cité in Seyfang et Smith 2007 : 588).

le nom de *Multi-level Perspective on Sustainable Transitions*, est alimentée par des sources variées (Geels 2004, 2011 ; Smith, Voß et Grin, 2010 ; Audet, 2016).

Un premier ensemble de travaux, en économie évolutionniste et en histoire des techniques apporte sa compréhension du changement social de grande ampleur (ex. : du bateau à voile au bateau à vapeur) à partir d'une source technologique. Il donne à la MLP ses concepts spécifiques de régime, de paradigme technologique, de réseaux hétérogènes (humains-technologies) et d'attentes sociales, et sa conceptualisation évolutionniste des transitions, fruits d'interactions multiples (Smith, Voß et Grin, 2010).

Les sciences de l'environnement constituent une autre source d'influence (Audet, 2015a). Elles se basent sur une théorie des systèmes fonctionnaliste et formaliste issue de la thermodynamique et préconisent l'étude des liens de causalité simple au sein des écosystèmes. À partir des années 2000, elles commencent à remettre en question l'existence de tels liens dans la nature et abandonnent progressivement la notion d'équilibre des écosystèmes au profit de celle de résilience au sein de systèmes socio-écologiques complexes (Audet, 2015b). Ce nouveau modèle repose sur deux caractéristiques empruntées par la MLP : une description intégrée en plusieurs niveaux de l'organisation de la matière et du vivant, et une définition du changement social comparable, dans une certaine mesure, au comportement et au développement des écosystèmes (Kemp et Loorbach, 2006).

La MLP s'appuie aussi sur la sociologie de l'environnement et sur la critique qu'elle fait de la modernisation écologique. Celle-ci accorde sa confiance aux nouvelles technologies dans la résolution des problèmes environnementaux et au mécanisme des prix pour corriger les « externalités négatives ». Elle se traduit par une gouvernance dite prédictive où l'activité économique est encadrée par des seuils en-deçà desquels l'écosystème ne serait pas en danger (Audet, 2015a :76). Celle-ci est critiquée pour n'être qu'une forme de « légalisation de la pollution ». Beck (2001) appelle plutôt au développement d'une gouvernance réflexive assurée par une collaboration entre acteur·trice·s de nature et compétences diverses, associés dans un exercice d'apprentissage et des débats permanents (Voß, Bauknecht et Kemp, 2006). Vu le caractère contesté de l'objectif de soutenabilité (Stirling, 2009 ; Geels, 2011), ce sont les acteur·trice·s qui négocient les objectifs de soutenabilité et parviennent à projeter une vision des « futurs possibles » (Rotman, 2005 ; Loorbach, 2007 ; Audet 2015b). Cela passe aussi par la reconnaissance des intérêts distincts des acteur·trice·s et de l'asymétrie des rapports de pouvoir entre eux (Audet, 2015a ; Geels, 2011). Ainsi, le passage d'une gouvernance prédictive à une gouvernance réflexive a signifié un véritable tournant fondateur pour les *Sustainability Transitions Studies*. Le pilotage des transitions vers un état plus soutenable apparaît comme un objectif explicite de ces recherches.

Les concepts clés

Concrètement, la MLP porte sur l'interaction entre les trois niveaux des systèmes socio-techniques : les niches d'innovation, le régime, et le paysage (Geels, 2004 : 899). Chacun renvoie à des fonctions distinctes mais aussi à une dynamique équivoque en termes de rapport entre les acteur·trice·s et les structures, rappelant la « dualité du structurel » de Giddens

(Geels, 2004 :907 ; Audet, 2015b) : les structures au sein de chaque niveau ne font pas que s'imposer aux acteur-trice-s, ces dernier-e-s contribuant aussi à leur reproduction.

Le paysage (*landscape*) correspond au niveau macro⁴³. Le concept est proche de celui de paradigme socio-technique (Freeman et Perez, 1988) de l'économie évolutionniste. Il désigne un ensemble d'éléments exogènes sur lesquels les acteur-trice-s n'ont pas de prise directe, comme la configuration spatiale des villes ou l'infrastructure électrique (Geels, 2004). Les croyances culturelles partagées, les symboles et valeurs ou les chocs externes (comme une pandémie) sont également des éléments du paysage. Le paysage offre aux activités une stabilité forte et présente une relation plus étanche à l'action des acteur-trice-s. Le régime, concept provenant aussi de l'économie évolutionniste, est le niveau central du modèle MLP. Il désigne une configuration stable et dominante où savoir scientifique, technologies et ingénierie sont étroitement associés aux attentes et compétences des utilisateurs de technologies, aux structures institutionnelles et au-delà (Avelino, Frantzeskaki et Loorbach, 2017). Le régime impose une logique et une direction qui limitent les possibilités de changement, moins toutefois que le paysage. Les niches renvoient, elles, à des espaces protégés et à des domaines spécifiques au sein desquels des innovations (plus ou moins radicales) peuvent être expérimentées et se développer à l'abri de la pression concurrentielle (Kemp, Schot et Hoogma, 1998)⁴⁴.

La MLP envisage les transitions comme des configurations temporelles qui mobilisent les différents niveaux de structuration des systèmes socio-techniques. Les facteurs de changement qui surgissent dans le paysage ou au niveau des niches (des innovations proposent des voies alternatives de produire, consommer, etc.) exercent des pressions qui initient des changements au sein du régime (Loorbach *et al.*, 2017). Autrement dit, ce sont certaines interactions spécifiques entre les niveaux qui déclenchent un changement du type de celui d'une transition soutenable. Les sociétés peuvent passer d'une situation de dépendance de sentier où les innovations proposaient des solutions pour « optimiser l'existant » et n'étaient qu'incrémentales, à une phase où des alternatives plus radicales émergent et modifient la façon dont le système assure les fonctions sociétales de l'énergie, le transport etc., impactant également celles d'autres domaines liés (logement, alimentation, commerce, etc.) (Markard, 2002 ; Geels, 2011)⁴⁵.

La relation dynamique entre paysage, régime et niche, susceptible d'amener vers un état soutenable, est décrite par divers modèles (*patterns*) ou trajectoires idéal-typiques (*transitions pathways*), ce qui est une des raisons pour laquelle le terme « Transitions » est employé au pluriel. Pour Smith *et al.* (2005), les trajectoires de transition peuvent être différenciées

⁴³ On remarquera que l'usage du terme *landscape* se rapproche de la superstructure braudélienne des sociétés qui « écrase » les autres niveaux de l'économie et sur lesquels les acteurs ont peu d'emprise (Geels, 2011). Toutefois il existe une certaine ambiguïté à cette comparaison dans la mesure où la MLP privilégie l'entrée sectorielle dans l'analyse des systèmes socio-techniques, contrairement à Braudel.

⁴⁴ L'approche de la *Strategic Niche Management* déjà mentionnée s'intéresse en particulier au moyen d'infléchir l'orientation des régimes par le management des niches.

⁴⁵ À titre de comparaison, dans la théorie de la régulation, c'est la rupture des compromis institutionnalisés entre les acteur-trice-s qui ouvre une brèche pour le changement, même s'il peut arriver que ce soient aussi des facteurs externes dont les technologies et le marché qui provoquent la remise en question des compromis.

selon le degré de coordination qu'elles supposent (plus ou moins forte) et l'origine des ressources qu'elles mobilisent (internes/mobilisées par le régime ou externes/ mobilisées par les niches). En croisant ces deux critères, les auteurs distinguent quatre trajectoires type de transition : 1) la transition intentionnelle (forte coordination et ressources externes) ; 2) le renouvellement endogène (forte coordination et ressources internes) ; 3) la réorientation de trajectoire (faible coordination et ressources internes) ; et 4) la transformation émergente (faible coordination et ressources externes).

Similairement, Geels et Schot (2007, 2010) retiennent comme critère de différenciation des trajectoires, leur temporalité et la nature des liens qu'entretiennent les différents niveaux d'analyse (niche-régime-paysage). Ainsi, les auteurs dégagent quatre trajectoires type : 1) la substitution technologique (l'innovation d'une niche concurrente remplace le régime, après que le paysage ait exercé une pression déstabilisante le régime) ; 2) la transformation du régime (les acteurs en place se réorientent en réponse à la pression croissante du paysage), 3) la reconfiguration du régime (l'innovation de niche symbiotique est incorporée au régime, modifiant progressivement l'architecture du système) ; et 4) le désalignement-réalignement (la pression du paysage déstabilise le régime, ce qui crée un espace pour de multiples niches d'innovation émergentes, suivi du réalignement d'un régime autour de l'une d'entre elles). Quand la pression exercée par le paysage est de nature disruptive (entraînant d'abord un changement lent et modéré, puis s'accélégrant), les séquences peuvent se succéder.

Ce que font ressortir les trajectoires-types et études de cas, c'est que les transitions se réalisent quand les trois niveaux partagent une même dynamique et se renforcent l'un l'autre (Geels 2004 : 916 ; Smith, Voß et Grin, 2010). Le concept de régime socio-technique offre aussi une perspective critique sur les structures dominantes qui retiennent des innovations radicales et « bloquent » les transitions soutenables (Avelino, Grin, Pel et Jhagroe, 2016 ; Turnheim *et al.*, 2019). C'est le cas de la fourniture d'électricité aux Pays-Bas où, d'une part les niches d'innovation radicales ne sont pas encore suffisamment développées et acceptées et, d'autre part, le critère principal sur lequel fonctionne le régime socio-technique dominant est de participer à la libéralisation globale du secteur tout en fournissant de l'électricité à moindre coût (Verbong et Geels, 2007).

Des critiques sont toutefois adressées à la MLP de manière récurrente (Geels, 2011 ; Turnheim *et al.*, 2019). On relève par exemple l'absence d'outils pour rendre compte du contexte socio-politique des transitions et des rapports de pouvoir ainsi qu'une définition floue de la soutenabilité (de Haan et Rotmans, 2011 ; Audet, 2016). Le cadre analytique de la MLP reste également fondamentalement sectoriel et attaché à des fonctions sociétales en particulier (énergie, transports, alimentation, construction) (Hölscher, 2018 :2). Il y a donc un déséquilibre en termes de connaissances par rapport à d'autres terrains prioritaires en termes de soutenabilité (Avelino, Grin, Pel et Jhagroe, 2016). Le cadre n'indique pas non plus une directionnalité spécifique. L'idée est que chaque sous-système est en transition et doit trouver ses propres solutions, mobiliser les acteur-trice-s pertinents, etc. Certain-e-s appellent à de nouveaux développements pour mieux rendre compte de l'*agency* (agentivité) et des rapports de force au cœur des transitions (Loorbach *et al.*, 2017).

3.2. La découverte des « Grassroots Innovations » : un tournant fondateur ?

La MLP apparaît bien comme une théorie heuristique de la dynamique temporelle de (re)structuration des systèmes socio-techniques au sein d'espaces sectoriels ou fonctionnels particuliers (Smith, Voß et Grin, 2010). Son influence croissante traduit l'importance qu'ont pris les enjeux écologiques dans les transitions contemporaines (Verbong et Geels, 2007). Sous son influence, les transitions sont de moins en moins simplement qualifiées de socio-techniques, mais bien progressivement de *Sustainability Transitions* (ou de *Socio-technical transitions to sustainability*) et la MLP s'est d'emblée penchée sur les niches qui présentaient un intérêt écologique. Toutefois, ces dernières ne couvrent toutefois pas l'ensemble des innovations susceptibles de jouer un rôle structurant dans les transitions vers un développement soutenable. Nous présentons ici la découverte des *Grassroots Innovations* (Seyfang et Smith, 2007) qui, plus qu'un élargissement du cadre de l'analyse, constitue un véritable tournant pour les *Sustainability Transitions Studies* en général. Manifestement, ce tournant ouvre aussi au rapprochement avec l'économie sociale et solidaire. Mais quelle est la portée de ce rapprochement ? Et est-il inédit ou au contraire rentre-t-il en résonance avec les travaux sur les innovations sociales menés dans une perspective de socioéconomie (comme c'est le cas de nombreuses recherches du CRISES) ?

Le point de départ est le constat qu'une série d'initiatives d'action communautaire, désormais nommées *Grassroots Innovations*, étaient largement ignorées par les théories sur les transitions (dont la MLP) alors même qu'elles semblaient devenir de plus en plus importantes dans les stratégies gouvernementales du Royaume-Uni pour le développement soutenable (Seyfang et Smith, 2007). Le concept de *Grassroots Innovations* est utilisé pour décrire

des réseaux d'activistes et d'organisations qui génèrent de nouvelles solutions, définies par le bas, pour le développement soutenable, des solutions qui répondent à la situation locale et aux intérêts et valeurs des communautés impliquées. [Ces] initiatives locales opèrent dans les arènes de la société civile et impliquent des activistes engagé·e·s qui expérimentent des innovations sociales et utilisent des technologies plus vertes (Seyfang et Smith, 2007 : 585, notre traduction).

Concrètement, les terrains qui seront étudiés portent sur des communautés citoyennes d'énergie renouvelable (Hargreaves, Hielscher, Seyfang et Smith, 2013 ; Seyfang et Haxeltine, 2012), des initiatives locales dans l'alimentation (Kirwan, Ilbery, Maye et Carey, 2013 ; Rossi, 2017), des monnaies locales (Seyfang et Longhurst, 2013), des habitats groupés (Boyer, 2018 ; Seyfang, 2010). La liste n'est pas exhaustive et on trouve également, par exemple, des *Grassroots Innovations* dans les projets de recyclage et de réparation et dans des activités de commerce équitable (Seyfang et Smith, 2007).

En français, on pourrait traduire *Grassroots Innovations* littéralement par « innovations émanant de la base », par « innovations locales », ou au Québec, par « innovations communautaires », ou même par « innovations sociales ». Cela étant dit, la question de la traduction est délicate car les *Grassroots Innovations* suivent une ligne de conceptualisation propre au contexte anglo-saxon. Le concept est façonné par le contexte, en l'occurrence l'action communautaire en milieu anglo-saxon dans les années 2000 et britannique en particulier.

Pour la définition proposée dans ce contexte, « innovation sociale » et « technologies vertes » (ou écologiques) ne sont pas incompatibles, bien au contraire. Ainsi, l'habitat groupé est donné en exemple d'innovation sociale (restructuration de l'habitat en tant qu'institution sociale) rendant possible l'incorporation de technologies vertes (investissement collectif dans l'énergie renouvelable, récupération des eaux de pluie, matériaux et conceptions écologiques plus difficilement accessibles aux ménages individuels, etc.).

Toutefois, l'article précurseur de Seyfang et Smith (2007)⁴⁶ distingue les *Grassroots Innovations* des innovations de niches vertes qui étaient jusque-là au cœur des développements de la MLP. Ces dernières regroupent principalement des innovations tournées vers des problématiques d'efficacité (énergétique par exemple) et organisées selon une logique marchande. En effet, si les niches sont des espaces protégés par rapport aux règles concurrentielles qui caractérisent les régimes en place, elles le sont de manière temporaire. Leur succès tient à leur capacité à générer du profit qui servira à rémunérer les actionnaires et à attirer de nouveaux capitaux. De plus, une fois sorties de l'espace protégé que constituent les niches, l'essentiel des ressources de ces innovations marchandes dépend des ventes réalisées sur de nouveaux marchés désormais plus verts que ceux en place. En somme, il s'agit d'innovations développées par des firmes dont l'horizon temporel futur est formaté par l'épreuve de la sélection marchande.

Les motivations et logiques de mobilisation de ressources sont fondamentalement différentes pour les *Grassroots Innovations*. Elles sont motivées par la volonté de répondre à des besoins sociaux (accès à une énergie propre, à une alimentation saine, à une mobilité douce, etc.) et par l'engagement idéologique envers des fonctionnements et modes de vie alternatifs (Seyfang et Smith, 2007). Pour cela, elles s'appuient sur un mix de ressources (bénévolat, dons, troc, subventions, etc.) plutôt que sur les seules recettes des ventes, ainsi que sur les formes organisationnelles de l'économie sociale (associations, entreprises sociales, coopératives, groupes d'entraide, etc.). La contrainte de rémunération des actionnaires étant inexistante ou limitée, elles peuvent plus facilement réinvestir l'éventuel surplus dans l'activité.

Le propos de Seyfang et Smith ne se limite pas à une distinction entre deux types de niches d'innovations soutenables. Dans l'esprit des théories des transitions, concevoir l'action communautaire comme accueillant des niches d'innovations soutenables amène à s'interroger sur leur rapport aux régimes socio-techniques dominants et sur leur diffusion. Les niches de *Grassroots Innovations* ne peuvent pas être vues comme de simples incubateurs de « startup vertes », à l'instar des niches vertes marchandes. Les auteurs identifient une série de bénéfices spécifiques directement liés à leur émergence : l'amélioration de la qualité de vies des communautés locales, la mobilisation de connaissances situées qui permettent l'incorporation de technologies écologiques, l'expérimentation d'autres registres de valeurs et symboliques, etc. En d'autres termes, les *Grassroots Innovations* sont conçues comme porteuses de bénéfices intrinsèques, existant à petite échelle et évalués par rapport aux défauts

⁴⁶ L'article est le plus cité de la revue *Environmental Politics* (Impact Factor 2 695 en 2017) et compte plus de 1 172 citations sur Google Scholar (mai 2019).

lances (dégradations et exclusions) des régimes en place, la question de la diffusion étant analytiquement différente.

L'article n'apporte pas une réponse tranchée à la question de savoir si les *Grassroots Innovations* peuvent être amenées à jouer un rôle dans une stratégie d'innovation soutenable plus vaste. Plutôt, il ouvre un programme de recherche qui s'appuie sur la distinction entre des niches de *Grassroots Innovations* simples (ou puristes) et des niches de *Grassroots Innovations* stratégiques (ou bâtisseuses), tout en soulignant les risques d'instrumentalisation (comme la captation) qui pèsent sur ces dernières. Ce programme de recherche invite également à distinguer les *Grassroots Innovations* selon la nature des finalités que leur donnent les entrepreneurs sociaux. Les enjeux de diffusion risquent d'être différents pour les *Grassroots Innovations* d'abord portées vers la satisfaction des aspirations et besoins sociaux à partir d'un territoire, ou pour celles plus fondées sur les communautés d'intérêt au sens idéologique.

En inscrivant les *Grassroots Innovations* à l'agenda des recherches des *Sustainability Transitions Studies*, Smith et Seyfang invitent à poser les prémisses d'un rapprochement entre ces derniers et la socioéconomie de l'économie sociale et solidaire qui traverse les approches de type CRISES. La manière dont ce rapprochement s'est fait soulève toutefois quelques points d'attention :

(1) La découverte des *Grassroots Innovations* ne s'est pas faite au cœur même de la MLP, approche majeure de la *Sustainability Transitions Studies*. Elle se fait plutôt à partir des contributions des *Niche-based Approaches* qui ont su développer précocement une conception ouverte des niches. Toutefois, on ne saurait réduire les approches basées sur les niches uniquement à du *Strategic Niche Management* (Kemp, Schot et Hoogma, 1998). Cela reviendrait à oublier le mouvement des technologies alternatives qui, déjà dans les années 1970, expérimentait

des technologies qui serviraient à une société radicalement différente de celle du capitalisme industriel, [...] qui ne représenteraient pas la menace d'une catastrophe écologique, qui seraient beaucoup plus conviviales dans leur utilisation, [...] moins aliénantes ou abrutissantes pour travailler et vivre avec (Smith, 2006 : 21).

Mais comme le rappelle Smith, les travaux de l'époque pensaient les niches de technologies alternatives comme une utopie, c'est-à-dire comme des projets pour lesquels il était pratiquement impossible, étant données les structures en place dans la société, d'envisager des compromis institutionnels pouvant assurer leur expansion. Cela semblerait être moins le cas aujourd'hui avec les *Grassroots Innovations* et ce, non seulement à cause d'un esprit plus pragmatique ou stratégique des initiateur·trice·s, mais également parce que les pressions du *landscape* ont évolué.

(2) En 2005, s'est tenue au *University College London* (département de géographie) une première conférence sur les *Environmental Grassroots Innovations*. Elle était organisée par Gill Seyfang et Adrian Smith et constitue une référence importante dans l'élaboration de leur agenda de recherche (Seyfang et Smith, 2005). Force est de constater que le qualificatif « d'environnemental » n'est pas systématiquement repris par la suite, sans doute car

l'image de soi de ces initiatives n'est pas celle d'organisations environnementales, mais plutôt de groupes visant à améliorer la qualité de vie des communautés locales [...]; [dans ce sens] il n'est pas nécessaire que les *Grassroots Innovations* pratiquent consciemment une soutenabilité « forte » pour qu'elles aient un impact conforme à de tels objectifs. (Seyfang et Smith, 2007 : 593).

(3) La conceptualisation initiale des *Grassroots Innovations* ne mobilise qu'un pan très spécifique de la littérature sur l'économie sociale et solidaire : les *community actions* au Royaume-Uni (Amin, Cameron et Hudson, 2002). C'est dans ce contexte que l'on peut comprendre l'affirmation suivante : « L'innovation et l'action communautaire sont deux volets importants du développement durable. Pourtant, jusqu'à présent, ils n'ont pas été liés » (Seyfang et Smith, 2007 : 584). Cette affirmation peut apparaître comme discutable pour les chercheur·e·s qui travaillent depuis longtemps sur l'innovation (sociale) dans une perspective d'économie sociale et solidaire (voir la synthèse de Bouchard et Lévesque, 2017). Pour expliquer une telle situation, on doit rappeler la grande fragmentation de la littérature sur l'économie sociale et solidaire liée aux communautés linguistiques mais aussi aux spécificités institutionnelles nationales.

(4) Enfin, de par leur ancrage dans l'économie sociale et solidaire, les *Grassroots Innovations* apportent une réponse originale à une critique récurrente adressée aux théories des transitions ; celle d'un *lack of agency* (Geels, 2011). Plutôt qu'un *lack of agency*, ce sont certains types d'agentivité qui sont peu ou pas développés dans la MLP et dans les études standard sur les transitions soutenables. En effet, les *Grassroots Innovations* ouvrent à une prise en compte de la mobilisation de la pluralité des logiques socio-économiques (au sens polanyien : réciprocité, redistribution et partage domestique, en plus du marché) et de la diversité des acteur·trice·s impliqué·e·s dans l'émergence et le développement des niches d'innovation (entreprises sociales, activistes, administrations locales, etc.) au-delà des « suspects habituels (laboratoires de R&D, industrie, science et politique publique [générale]) » (Smith *et al.*, 2010 :446).

Aujourd'hui, l'approfondissement de la piste ouverte par les *Grassroots Innovations* se poursuit dans plusieurs directions. Par exemple, Pel et Bauler (2017) montrent la pertinence des SusTS pour l'analyse de l'économie sociale et solidaire et en particulier celle des entreprises sociales d'insertion par le travail. Pour eux, les outils analytiques multi-niveaux des SusTS (niche, régime, paysage, trajectoires de transition, etc.) sont féconds pour comprendre la dynamique d'institutionnalisation des entreprises sociales d'insertion. Inversement, la recherche en économie sociale et solidaire serait plus à même de comprendre le travail institutionnel dans ses aspects de terrain et en l'éclairant à partir d'une démarche plus ascendante. Au-delà du rapprochement qui se joue au niveau des outils analytiques et constitue déjà une piste intéressante, pour nous un autre rapprochement est à l'œuvre, au niveau des objets mêmes de recherche.

Un autre exemple est la *Multi-actors Perspective on Sustainable Transitions* (Avelino et Wittmayer, 2016). Les auteures s'inspirent des écrits fondamentaux sur le rôle de l'ESS dans le *welfare mix*⁴⁷ et en particulier de la triade communauté-marché-état qu'elles envisagent à

⁴⁷ Elles citent d'ailleurs Evers et Laville (2004, p. 17).

différents niveaux d'agrégation : secteurs, acteur·trice·s organisationnel·le·s et acteur·trice·s individuel·le·s. L'intérêt marqué par ces chercheur·e·s pour une perspective multi-acteur·trice·s est, selon nous, une manifestation du renouveau et du dynamisme des SusTS.

Le projet de recherche TRANSIT (*Transformative Social Innovation*) qui étudie les réseaux transnationaux de plus de 20 IS locales est exemplaire dans ce sens (Haxeltine *et al.*, 2017). À travers lui, Pel, Haxeltine, Avelino *et al.* (2020) s'interrogent sur le potentiel de transformation des IS car, disent-ils, il est nécessaire d'engager le changement qui déclenche les transitions (réellement) soutenables : « Les analyses de l'innovation transformatrice doivent développer une compréhension des systèmes de règles dominants dans la société [...] et, en relation avec cela, une compréhension des processus par lesquels les alternatives radicales peuvent fonctionner avec, et transformer, les structures en place [...] » (2020 : 5)⁴⁸. Leur approche est relationnelle, c'est-à-dire qu'ils envisagent les IS comme un changement dans les rapports sociaux (2020 : 3). Les auteur·e·s énoncent plusieurs conditions au caractère transformationnel des IS : celles-ci doivent être constitutives d'interrelations qui favorisent la tendance vers leur autonomie ; permettre de gagner une étendue maximale et d'entrer en lien avec les institutions dominantes dans le but de les changer (ou d'être changées par elles). Cette dynamique est cependant dépendante du contexte socio-matériel d'une époque qui explique l'émergence ou l'impossibilité d'émerger de certaines innovations. Ce faisant, les auteur·e·s proposent une interprétation de l'innovation au croisement du principe de transformation et de transitions, croisement que nous avons précisément tenté de rendre plus intelligible dans ce chapitre.

Conclusion : Pourquoi un rapprochement entre deux champs de recherche sur le changement social ?

Cet article présente deux approches du changement social qui accordent une place centrale à l'innovation et cherche à expliciter des éléments qui sont à la base d'un dialogue croisé entre elles. Après avoir rappelé leurs caractéristiques principales (tableau 1), cette conclusion avance cinq raisons pour expliquer le rapprochement observé entre les travaux sur les transitions soutenables (SusTS / MLP) et ceux sur l'innovation sociale (CRISES).

	1	2	3	4	5
Approche	Conception du changement social	Niveaux d'analyse	Objet	Vecteur de changement	Disciplines
Innovation sociale (CRISES)	Transformation (Quoi ?)	Organisations institutions, structures sociales et projet de société	Innovations sociales et transformation sociale	Dynamique sociale Génération d'innovations sociales	Socio-économie, sociologie

⁴⁸ Notre traduction.

Transitions soutenables (MLP) SusTS	Transitions (Comment ?)	Produits / technologies, niches, régimes, paysage	Innovations de système et transitions soutenables environnementales	Dynamiques sectorielles et du paysage Vagues de changement socio-technique	Science, technology and innovation studies, économie évolutionniste, Sciences de l'environnement
-------------------------------------	-------------------------	---	---	--	--

Tableau 1 : Principaux éléments théoriques fondateurs des approches Innovation sociale (CRISES) et SusTS (MLP)

Les SusTS et les travaux du CRISES ont pour objet les innovations (colonne 3) mais les SusTS pensent l'innovation et les transitions socio-techniques tandis que le CRISES pense l'innovation et la transformation sociale (colonne 1). Dans les deux cas, une perspective multi-niveaux est avancée, où les interactions entre niveaux sont susceptibles d'être bi-directionnelles (colonne 2).

Pour le CRISES, l'approche des niveaux est plutôt théorique et analytique. Le paradigme sociétal (le projet de société) influe sur les compromis institutionnels qui, à leur tour, cadrent les organisations. Mais de manière ascendante, le niveau organisationnel peut contribuer à déstabiliser les formes institutionnelles alors que le paradigme de la société peut être élargi aussi bien par les innovations venant des formes institutionnelles émergentes voire même des formes organisationnelles.

S'intéresser aux innovations sociales et à leur rapport à la transformation des structures dominantes de la société fait désormais partie du programme des SusTS. Celles-ci considèrent les niveaux d'un point de vue davantage substantialiste. La MLP, par exemple, propose à la fois un modèle global des trajectoires de transition et une théorisation des activités de niche (voir colonne 5) (Geels 2019). On voit comment la niche peut influencer sur le système socio-technique, mais pour cela la MLP a notamment recours à d'autres théories, exogènes au schéma des transitions (il est fait référence parfois à Anthony Giddens et à certains économistes évolutionnistes).

La dynamique, dans les deux approches, est différente : sectorielles/fonctionnelles pour les SusTS, sociétale pour le CRISES. L'usage du pluriel (transitions) dans le cas des SusTS, tient d'ailleurs aussi à la pluralité des systèmes socio-techniques en transition. En effet, des transitions sont en cours pour des systèmes remplissant des fonctions différentes, telles que se déplacer, se chauffer, s'alimenter. L'apport de la littérature sur les *transitions pathways* consolide cet usage car elle renvoie à la configuration plurielle des dynamiques de transition (différentes trajectoires). La transformation renvoie, elle, à une dynamique sociétale qui imbrique différentes générations d'innovation sociale marquées par les crises du capitalisme et des aspirations à son dépassement (colonne 4).

S'il est évident que les deux approches se sont construites indépendamment l'une de l'autre et qu'elles s'inscrivent dans des disciplines différentes (colonne 5), l'article met en évidence leur potentiel de fertilisation croisée dans la réponse aux enjeux d'une compréhension renouvelée de la dynamique d'innovation en lien avec des dynamiques plus larges de changement global.

En mode de conclusion, il est possible d'avancer plusieurs raisons qui contribuent à expliquer le rapprochement observé et son potentiel futur développement.

1. Les caractéristiques relativement inédites du changement social contemporain d'un point de vue historique

L'irréversibilité de certains problèmes environnementaux et le fait qu'ils tendent à s'accompagner d'un élargissement des inégalités et de nouvelles formes d'injustices, donnent au changement social contemporain un caractère de « grande urgence » et mobilise les chercheur·e·s qui sont de plus en plus engagé·es dans le développement de recherches transdisciplinaires (au-delà des disciplines de départ et en co-création avec les acteurs sociaux) et conscient·e·s des déficits de gouvernance réflexive.

2. Une nouvelle génération d'IS portée par les enjeux des transitions socio-écologiques

La notion de « génération d'innovations sociales », qui amène à penser une génération articulée aux enjeux de transition d'une part, et de *Grassroots Innovations* qui incorporent des caractéristiques propres à l'économie sociale et solidaire d'autre part, sont dans ce sens éclairants. Depuis les années 1990 en contexte québécois, mais ailleurs aussi, les initiatives collectives sont désormais presque systématiquement liées à l'économie sociale et à la crise/reconfiguration de l'État-providence (nouveaux services de *care*, entreprises sociales d'intégration par le travail, etc.). La relecture de cas plus récents suggère l'émergence d'une nouvelle génération d'innovations sociales ayant pour focale des enjeux socio-écologiques, ainsi qu'un certain degré de perméabilité des innovations sociales matures (associées aux générations précédentes) aux enjeux prioritaires de la nouvelle génération. Toutefois, l'existence d'une focale commune pour les innovations sociales émergeant pendant une même période ne signifie pas l'abolition des conflits quant à la formulation des « projets de société » préconisés. On peut penser, par exemple, aux travaux de René Audet, Lefèvre et El-Jed (2014) qui interrogent la contribution à une transition de l'agro-alimentaire des initiatives collectives entreprises à Montréal dans le domaine de la sécurité alimentaire.

3. L'intérêt croissant des SusTS pour les « unusual suspect of innovation »

Les citoyen·ne·s et activistes, les professionnel·le·s des secteurs sociaux, les coopérativistes, les entrepreneur·e·s sociaux, les syndicalistes, les élus locaux, etc. sont de plus en plus considéré·e·s comme des acteur·trice·s de clés l'innovation pour la MLP et les SusTS,

notamment via la contribution des travaux sur les *Grassroots Innovations* ou la *Multi-Actors Perspective on Sustainable Transitions* (Avelino et Wittmayer, 2016). Dans les termes des *Grassroots Innovations*, ces initiatives sont à la base des *Alternative Systems of Provision* (Seyfang et Smith, 2007) qui constituent un pont théorique vers les systèmes socio-techniques des SusTS.

4. Un quatrième élément est lié à la structure multi-niveaux différenciée mais complémentaire des deux approches

Les travaux du CRISES, développés dès le milieu des années 1980 au Québec, sont pionniers dans le champ des études sur l'innovation sociale et ils ont eu un rôle marquant dans la structuration de ce champ, notamment en milieu francophone. Ils ont cherché à appréhender l'émergence et l'éventuelle trajectoire d'institutionnalisation d'initiatives collectives prônant et pratiquant de nouveaux rapports de production et de consommation plus soutenables. Différents niveaux d'analyse sont en jeu dès lors que l'innovation sociale est pensée comme une réponse aux crises structurelles du capitalisme qui se succèdent et s'emboîtent. À l'instar d'un processus de « grande transformation » au sens polanyien, les structures profondes de l'économie et de la société et l'ensemble de leurs institutions sont questionnés. L'analyse multi-niveaux est une préoccupation centrale des recherches issues du CRISES, même si les niveaux dont il s'agit (rapports sociaux, formes institutionnelles et formes organisationnelles) ne se confondent pas avec ceux de la MLP ni ne servent à dégager des trajectoires-type rendant compte de manière systématique des liens entre innovation sociale et transformation sociale. L'absence d'une perspective *multi-pattern* dans l'approche du CRISES peut-être alors considérée comme une lacune sous l'angle des SusTS. En retour, l'approche CRISES inscrit l'analyse de l'innovation sociale dans celle des crises du capitalisme et dans ce sens fait écho aux critiques d'économie politique qui récemment se sont développées au sein des SusTS (Feola *et al.*, 2021).

5. La maturation d'un champ de recherche

Les SusTS ne sont plus un champ de recherche émergent, mais s'inscrivent davantage dans une perspective de *mainstreaming* et posent ainsi explicitement la question de comment dialoguer avec d'autres communautés scientifiques et comment rendre ce dialogue fructueux (sujet de la conférence STRN 2021).

Amin A., Cameron A., Hudson R. (2002), *Placing the social economy*. Londres, New York, Routledge.

Audet R. (2016), « Transition as discourse », *International Journal of Sustainable Development*, vol. 19, n°4, p. 365-382.

Audet R. (2015a), « Le champ de la sustainability transitions : origine, analyse et pratiques de recherche », *Cahiers de recherche sociologique*, 58, p. 73-93.

- Audet R. (2015b), « Pour une sociologie de la transition écologique », *Cahiers de recherche sociologique*, 58, p. 5-13.
- Audet R., Lefèvre S., El-Jed, M. (2014), « La démarche d'innovation des marchés de Montréal : vers une transition socio-écologique du système agroalimentaire », *Les cahiers de la CRSDD*, n°1.
- Avelino F., Frantzeskaki N., Loorbach D. (2017), « Sustainability Transitions Research : Transforming Science and Practice for Societal Change », *Annual Review of Environment and Resources*, 42(1), p. 599-626.
- Avelino F., Grin J., Pel B., Jhagroe J. (2016), « The politics of sustainability transitions », *Journal of Environmental Policy & Planning*, 18(5), p. 557-567.
- Avelino F., Wittmayer J. M. (2016), « Shifting power relations in sustainability transitions : A multi-actor perspective » *Journal of Environmental Policy and Planning*, 18(5), p. 628-649.
- Ayob N., Teasdale S., Fagan K. (2016), « How Social Innovation “Came to Be” : Tracing the Evolution of a Contested Concept », *Journal of Social Policy*, 45(4), p. 635–653.
- Beck U. (2001), *La société du risque*, Paris, Alto Aubier, p. 127.
- Bélanger P. R., Lévesque B. (1992), « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat », in G. Daigle, G. Rocher (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, PUM, p. 713-747.
- Bélanger, P. R., Lévesque B. (1991), « La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, 17, Automne, p. 17-52.
- Bélanger P. R., Lévesque B., Plamandon M. (1987), *Flexibilité du travail et demande sociale dans les Centres locaux de services communautaires*, Québec, Les Publications du Québec, 277 p.
- Bellemare G., Klein, J.-L. (2011), *Innovation sociale et territoire. Convergence théorique et pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 212 p.
- Billaudot B. (2009), « La crise de 2008 : l'emboîtement de trois crises », Note de travail, Post-Print halshs-00406639, HAL.
- Bouchard M. J., Lévesque B. (2017), « Les innovations sociales et l'économie sociale et solidaire », in J. Defourny, M. Nyssens (Eds.), *Économie sociale et solidaire : socioéconomie du 3^e secteur*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, p. 397-432.
- Bouchard M. J., Trudelle C., Briand L., Klein J.-L. Lévesque B., Longtin D., Pelletie M. (2015), « A Relational Database to Understand Social Innovation and Its Impact on Social Transformation », in A. Nicholls, J. Caulier-Grice, M. Gabriel (Eds.), *New Frontiers in Social Innovation Research*, Palgrave Macmillan UK, p. 69-85.

- Bouchard M. J., Lévesque B. (2013), « L'innovation et les transformations sociales, une approche théorique plurielle de l'économie sociale. Le cas du Québec », in D. Hiez, É. Lavilunière (dir.), *Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire*, Bruxelles, Larcier, p. 113-144.
- Bouchard M. J. (dir.) (2011), *L'économie sociale, vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 259 p.
- Bourque G. L. (2017), « Fondation : les impacts de vingt ans d'action », in B. Lévesque, M. Rioux (2017), *Fondation. Un Fonds pleinement engagé dans la finance socialement responsable*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 331-356.
- Bourque G. L. (2000), *Le modèle québécois de développement. De l'émergence au renouvellement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 235 p.
- Boyer R. H. W. (2018), « Intermediacy and the diffusion of grassroots innovations : The case of cohousing in the United States », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 26, p. 32-43.
- Boyer R. (2015), *Économie politique des capitalismes. Théorie de la régulation et des crises*, Paris, La Découverte, 384 p.
- Callorda Fossati E., Degavre F., Lévesque B. (2018), « L'innovation sociale : retour sur les marches d'une construction théorique et pratique. Entretien avec Benoît Lévesque », *Revue de la Régulation*, n°23.
- Chombart de Lauwe P-H. (1969), *Pour une sociologie des aspirations. Éléments pour des perspectives nouvelles en sciences humaines*, Paris, Denoël.
- Comeau Y., Turcotte D., Beaudoin A., Villeneuve J.-P., Bouchard M. J., Lévesque B., Rondot S, Mendell M. (2002), *Les effets du financement étatique sur les organismes communautaires. Le cas du Fonds de lutte contre la pauvreté*, Québec, Éditions Harvey, 225 p.
- Desa G., Jia X. (2020), « Sustainability transitions in the context of pandemic : an introduction to the focused issue on social innovation and systemic impact », *Agric Hum Values* 37, p. 1207-1215. <https://doi.org/10.1007/s10460-020-10129-2>
- Evers A., Laville J.-L. (dir.) (2004), *The Third Sector in Europe. Globalization and Welfare*, Cheltenham (UK) et Northampton (Mass), Edward Elgar, 266 p.
- Feola G., Koretskay O., Moore D. (2021), « (Un)making in sustainability transformation beyond capitalism », *Global Environmental Change*, 69, 102290.
- Fontan J.-M (2011), « La recherche partenariale en économie sociale : l'expérience québécoise », in M. J. Bouchard, (dir.), *L'économie sociale, vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, p. 61-88.

- Geels F. W. (2004), « From sectoral systems of innovation to socio-technical systems : Insights about dynamics and change from sociology and institutional theory », *Research Policy*, 33(6-7), p. 897-920.
- Geels F. W., Schot J. (2007), « Typology of sociotechnical transition pathways », *Research Policy* 36 (3), p. 399.
- Geels F. W., Schot J. (2010), « The dynamics of socio-technical transitions. A socio-technical perspective », in J. Grin, J. Rotmans, J. W. Schot (Eds.), *Transitions to Sustainable Development. New Directions in the Study of Long Term Transformative Change*, New York, Routledge, p. 11-105.
- Geels F. W. (2019), « Socio-technical transitions to sustainability : a review of criticisms and elaborations of the Multi-Level Perspective. Current Opinion », *Environmental Sustainability*, 39, p. 187-201. <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2019.06.009>
- Grave A.-R., Bellemare G., Briand L. (2007), *Les Centres de la Petite Enfance, Un mode gestion féministe en transformation*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 184 p.
- Hargreaves T., Hielscher S., Seyfang G., Smith A. (2013), « Grassroots innovations in community energy : The role of intermediaries in niche development », *Global Environmental Change*, 23(5), p. 868-880.
- Haxeltine A., Wittmayer J., Avelino F., Kemp R., Weaver P., Backhaus J., ... Weaver P. M. (2013), « Transformative social innovations : A sustainability transition perspective on social innovation », in *TRANSIT Papers, International Conference Social Frontiers : The next edge of social innovation research, at GCU's London Campus on 14th and 15th November 2013*.
- Haxeltine A., Pel B., Dumitru A., Avelino F., Kemp R., Bauler T., ... Søgaard M. (2017), « Towards a TSI theory : a relational framework and 12 propositions », *TRANSIT working paper series*, n°16, 24 p.
- Howaldt J., Schröder A., Butzin A., Rehfeld D. (2017), *Towards a General Theory and Typology of Social Innovation*, SI-DRIVE Final Research Report. 147 p.
- Jetté C. (2008), *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence : Trois décennies de co-construction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 422 p.
- Jetté C., Lévesque B., Mager L., Vaillancourt Y. (2000), *Économie sociale et transformation de l'État-providence dans le domaine de la santé et du bien-être*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 210 p.
- Kemp R., Schot J., Hoogma R. (1998), « Regime shifts to sustainability through processes of niche formation : The approach of strategic niche management », *Technology Analysis & Strategic Management*, 10(2), p. 175-198.

- Kemp R., Loorbach D. (2006), « Transition management : a reflexive governance approach », in J. P. Vos *et al.* (Eds.), *Reflexive Governance for Sustainable Development*, Cheltenham/Northampton, Edward Elgar, p. 103-130.
- Klein J.-L., Fontan J.-M., Harrisson D., Lévesque B. (2014), « L'innovation sociale au Québec : un système d'innovation fondée sur la concertation », in J.-L. Lavoie, J.-L. Klein, F. Moulaert (dir.), *L'innovation sociale*, Toulouse, Érès, p. 193-246.
- Kirwan J., Ilbery B., Maye D., Carey J. (2013), « Grassroots social innovations and food localisation : An investigation of the Local Food programme in England », *Global Environmental Change*, 23(5), p. 830–837.
- Lapointe P.-A., Cucumel G., Bélanger P. R., Lévesque B. (2006), « Du fordisme au post-fordisme ? Portrait des innovations sociales dans les usines syndiquées du Québec », in P. A. Lapointe, G. Bellemare (dir.), *Innovations sociales dans le travail et l'emploi. Recherches empiriques et perspectives théoriques*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 11-59.
- Lapointe P.-A., Bélanger P. R., Lévesque B. (1993), *Grille de collecte des données pour une monographie d'usine*, Montréal, Cahiers du CRISES (n°ET 9303), 34 p.
- Lavoie J.-L. (dir.) (1994), *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 334 p.
- Lavoie J.-L. (2014), « Innovation sociale, économie sociale et solidaire, entrepreneuriat social. Une mise en perspective historique », in J. L. Klein, J. L. Lavoie, F. Moulaert, *L'innovation sociale*, Toulouse, Érès, p 45-80.
- Lefèvre S., Audet R. (2016), « La mise en marché alternative de l'alimentation à Montréal. De la niche d'innovation à une transition du secteur alimentaire ? », *Revue Interventions économiques*, n°54, 23 p.
- Lévesque B., Rioux M. (2017), *Fondation. Un Fonds pleinement engagé dans la finance socialement responsable*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 409 p.
- Lévesque B. (2016), « Les innovations et les transformations : un enchaînement qui ne va pas de soi », in J.-L. Klein, A. Camus, C. Jetté, M. Roy (dir.), *La transformation sociale par l'innovation sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 21-33.
- Lévesque B. (2015), « Un nouveau modèle de service public par les associations : la garde de la petite enfance au Québec », in J.-L. Lavoie, A. Salmon (dir.), *Associations et action publique*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 461-501.
- Lévesque B. (2014), « L'institutionnalisation des services québécois de garde à la petite enfance à partir de l'économie sociale. Un processus qui s'échelonne sur plusieurs décennies », in B. Lévesque, J.-M. Fontan, J.-L. Klein (dir.), *L'innovation sociale. Les marches d'une construction théorique et pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 289-324.

- Lévesque B., (2013), « Social Innovation in Governance and Public Management Systems : Toward a New Paradigm ? » in F. Moulaert, D. Mac Callum, A. Mehmood, A. Hamdouch (dir.), *The International Handbook On Social Innovation. Collective Action, Social Learning and Transdisciplinary Research*, Cheltenham Glos (UK), Edward Elgar Publishing, p. 25-39.
- Lévesque B. (2007), « Un siècle et demi d'économie sociale au Québec : plusieurs configurations en présence (1850-2007) », *Cahiers du CRISES*, n°ET0703, 79 p.
- Lévesque B., Fontan J.-M., Klein J.-L. (2014), *L'innovation sociale. Les marches d'une construction théorique et pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 474 p.
- Lévesque B., Petitclerc M. (2008), « L'économie sociale au Québec à travers les crises structurelles et les grandes transformations (1850-2008) », *Économie et Solidarités*, vol. 39, n°2, p. 14-37.
- Lévesque B., Bourque G. L., Guimont C., Dorion C. (2014), « La contribution de la CSN à une finance solidaire et responsable, des outils collectifs à un Carrefour financier solidaire », *Cahiers du CRISES*, n°ET1402, 55 p.
- Loorbach D. (2007), *Transition management, New Mode of Governance for Sustainable Development*, Utrecht, International Books, p. 327.
- Markard J., Raven R., Truffer B. (2012), « Sustainability transitions : An emerging field of research and its prospects », *Research Policy*, 41, p. 955-967.
- Pel B., Bauler T. (2017), « A Transitions studies perspective on the social economy : Institutionalization and capture in Flemish "insertion" practises » », *Annals of Public and Cooperative Economics*, 88(2), p. 279-298.
- Pel B., Haxeltine A., Avelino F., Dumitru A., Kemp R., Bauler T., ... Jørgensen, M. S. (2020), *Towards a theory of transformative social innovation : A relational framework and 12 propositions. Research Policy*, 49(8), 104080. doi:10.1016/j.respol.2020.104080.
- Repo P., Matschoss K. (2020), « Social Innovation for Sustainability Challenges », *Sustainability* 12, 319. <https://doi.org/10.3390/su12010319>
- Rossi A. (2017), « Beyond Food Provisioning : The Transformative Potential of Grassroots Innovation around Food », *Agriculture*, 7(1), 6.
- Roszak T. (1969), *The Making of a Counter Culture : Reflections on the Technocratic Society and Its Youthful Opposition*, New York, Anchor Books.
- Seyfang G. (2010), « Community action for sustainable housing : Building a low-carbon future », *Energy Policy*, 38(12), p. 7624-7633.
- Seyfang G., Haxeltine A. (2012), « Growing grassroots innovations : Exploring the role of community-based initiatives in governing sustainable energy transitions », *Environment and Planning C : Government and Policy*, 30(3), p. 381-400.

- Seyfang G., Longhurst N. (2013), « Desperately seeking niches : Grassroots innovations and niche development in the community currency field », *Global Environmental Change*, 23(5), p. 881-891.
- Seyfang G., Smith A. (2005), Conference Call : « Grassroots Innovations in Sustainable Development », University College London, 10th June, 2005.
- Seyfang G., Smith, A. (2007), « Grassroots innovations for sustainable development : Towards a new research and policy agenda », *Environmental Politics*, 16(4), p. 584-603.
- Smith A. (2006), « Niche-based approaches to sustainable development : radical activists versus strategic managers », in D. Bauknecht, R. Kemp, J.-P. Voß (Eds.), *Sustainability and Reflexive Governance*, Camberley, Edward Elgar, p. 313-336.
- Smith A., Voß J. P., Grin, J. (2010), « Innovation studies and sustainability transitions : The allure of the multi-level perspective and its challenges », *Research Policy*, 39(4), p. 433-448.
- Sun L. (2007), « Transition sociale et sociologie du développement », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°122, p. 53-72.
- Tremblay D.-G., Thomas D. (2010), « L'économie sociale et solidaire : une approche générationnelle », *Économie et solidarités*, vol. 39, n°2, p. 3-13.
- Turcotte M.-F., Allard M.-C., Caron M.-A., Clermont É., Hervieux C. (2017), « Fondation, un entrepreneur institutionnel dans le domaine de la finance responsable », in B. Lévesque, M. Rioux (2017a), *Fondation. Un Fonds pleinement engagé dans la finance socialement responsable*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 297-330.
- Turnheim B., Pel B., Avelino F., Jenkins K., Kern F., Alkemade F., ... Schot J. (2019), « An agenda for sustainability transitions research : State of the art and future directions », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, (January), p. 1-32.
- Vaillancourt Y. (2017), « De la co-construction des connaissances et des politiques publiques », *SociologieS*, 16 p.
- Vaillancourt Y, Aubry F., Jetté C. (dir.) (2003), *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 341 p.
- Verbong G., Geels F. (2007), « The Ongoing Energy Transition : Lessons from a Socio-Technical, Multi-Level Analysis of the Dutch Electricity System (1960–2004) », *Energy Policy*, 35 (2), p. 1025-1037.

III. Une nouvelle constellation d'acteurs

Étude 3

**Les pratiques et les imaginaires transformateurs requièrent des ressources que tous n'ont pas
Deux cas d'innovation alimentaire à Bruxelles**

Jonathan Peuch

Étude 4

**Cultiver pour se connecter à la terre, à soi et aux autres
Le cas d'un jardin collectif périurbain bruxellois**

Julie Hermesse et Eléonore Heymans

Étude 5

**Réinventer le foncier à partir des innovations territorialisées
Le cas de l'Est de la RD Congo**

Joël Baraka Akilimali

Étude 6

**Ancrer la transition dans un cadre territorial
Le cas de Gembloux**

Scott Fontaine

Chapitre 5

Le temps de la transition

Etienne Verhaegen

Étude 3

Les pratiques et les imaginaires transformateurs requièrent des ressources que tous n'ont pas

Deux cas d'innovation alimentaire à Bruxelles

Jonathan Peuch

Le mouvement pour une transition vers des systèmes alimentaires agroécologiques en Belgique francophone a atteint en une dizaine d'années un niveau de développement remarquable⁴⁹. Il concerne à présent des milliers de mangeurs, des dizaines d'innovations sociales et suscite l'intérêt des autorités qui mettent en œuvre des politiques publiques régionales et urbaines. Analysé à l'aune de la perspective multiniveau (PMN) (Geels 2011 ; Rotmans et Loorbach, 2009), ce mouvement peut être interprété comme un ensemble cohérent de niches d'innovation qui vise à mettre la pression sur le régime sociotechnique alimentaire pour le forcer à changer afin le rendre durable et socialement juste. Ce régime est dominé par les acteurs dits « conventionnels », c'est-à-dire industrialisés, motivés par le profit économique, et organisés en filières longues souvent internationales, qui sont la base du *corporate food regime* (McMichael, 2005).

Toutefois, ce mouvement restera un colosse aux pieds d'argile tant qu'il n'aura pas répondu de manière satisfaisant au défi de l'inclusion sociale, et tant qu'il n'aura pas gagné en cohérence entre le projet démocratique dont il se réclame et l'homogénéité sociale qui est constatée par les sociologues (Bedia Sobrecueva, 2015 ; Dubuisson-Quellier, 2009 ; Pleyers, 2011). « BEES coop » (Coopérative bruxelloise écologique, économique et sociale), le supermarché coopératif et participatif de Schaerbeek, ne parvient que très lentement à attirer les habitants du quartier (Closson *et al.*, 2019). Dans les Groupements d'achats solidaires de l'agriculture paysanne (GASAP), les personnes à haut niveau d'instruction sont sur-représentées (Bedia Sobrecueva, 2015).

La problématique n'est certes pas nouvelle, et les facteurs explicatifs avancés sont nombreux : le prix des produits alimentaires vendus, y compris l'engagement financier annuel qui est souvent demandé pour soutenir les risques liés à aux pratiques innovantes

⁴⁹ Ce mouvement social n'a pas de frontière bien délimitée, mais s'organise en réseau autour de certains pôles, parmi lesquels des coupoles comme « Agroecology In Action » et les Réseaux d'acteurs bruxellois et wallon pour l'alimentation durable, les villes dotées de ceinture alimentaire comme Liège ou de ceintures en cours de construction (Charleroi, Verviers, Namur), ou encore de villes dotées de politiques alimentaires significatives comme Gand et Bruxelles.

expérimentées ; l'identité sociale et culturelle des usagers qui attire le semblable et repousse le différent ; en outre, la localisation des lieux ne se révèle pas primordiale tant que l'on reste en milieu urbain offrant de nombreuses possibilités. Néanmoins, l'intérêt de ce chapitre est de tenter de l'éclairer et d'y répondre en partie à l'aide d'une hypothèse originale. Nous proposons de nous intéresser particulièrement à un concept qui, souvent mobilisé dans la littérature sur la transition, nous semble sous-exploité. C'est celui d'imaginaire. L'imaginaire peut se comprendre dans un premier temps comme le système de valeurs, de croyances et de significations qui fonde l'horizon normatif des institutions, leur raison d'être, et qui encadre leurs agissements pratiques. En quoi le concept d'imaginaire joue-t-il un rôle dans le développement du mouvement alimentaire en Belgique francophone et des niches d'innovation qui lui sont associées ? Comment son appréhension peut permettre de saisir d'une nouvelle manière la relation entre les innovations sociales et le public qu'il vise ? Quelles pistes peut-on envisager pour opérationnaliser ces réflexions ?

Pour répondre à ces questions, une première partie appréhende le concept d'imaginaire dans le cadre de la théorie de la transition de référence, la perspective multiniveau. Elle propose une systématisation de ses diverses utilisations et montre que le concept, souvent évoqué, manque de profondeur théorique. Nous empruntons à Cornelius Castoriadis une série de développements théoriques sur le lien entre institution et imaginaire pour donner de la consistance à ce dernier concept dans le cadre d'une théorie de la transition. Ensuite, à travers les trois cas d'étude cités plus haut, ce chapitre se propose d'explorer en quoi l'imaginaire imprègne, plus ou moins explicitement, la pratique des innovations sociales. La dernière partie discute certaines conclusions relatives au lien entre imaginaire et recrutement du public.

1. L'imaginaire dans les théories de la transition

Le concept d'imaginaire dans la littérature relative à la transition des régimes socio-techniques, ou perspective multiniveau (PMN) est furtif. Il est pressenti sous-entendu, mais peu systématisé et difficilement saisissable. Cette première partie, en cherchant à explorer les différences variantes et déclinaisons du concept, en propose une systématisation qui nous semblait manquer dans la littérature. Deux approches de l'imaginaire peuvent être distinguées : l'une essentiellement théorique dont on déduit une série d'usages possibles du concept ; et l'autre essentiellement inductive au départ d'études empiriques sur les niches d'innovation qui est l'objet de la partie suivante.

1.1. La coévolution du régime et des valeurs

Le constat d'un système de valeurs et de croyances sur lequel reposent les régimes sociotechniques actuels qui seraient inadéquats avec le principe de durabilité est partagé généralement dans la littérature sur la transition :

The core beliefs of this era are the continuation of material progress and economic growth, with the limitations of nature overcome by technology; and the primacy of the individual in competition with other individuals for a share in the wealth derived from nature (McAlpine *et al.*, 2011).

Il faut donc le changer. La transition implique que les valeurs liées à la durabilité doivent s'imposer, et qu'il faut toucher à la fois les individus, la société et les régimes :

The world urgently needs global society to redirect itself toward a more sustainable future : one that moves intergenerational equity and environmental sustainability to the top of the political agenda, and to the core of personal and societal belief systems. (McAlpine *et al.*, 2011).

Cette perspective se décline en une méthode d'action proposée appelée « coévolution ». Elle est évoquée en 2005 par Rotmans et Kemp (Kemp et Rotmans, 2005) et constitue jusqu'à aujourd'hui un fondement normatif et cognitif de la littérature sur la transition. Dans cette première occurrence, leur argument se borne à affirmer qu'une transition vers la durabilité doit associer les aspects environnementaux, sociaux et techniques. On ne peut se limiter aux aspects économiques ou miser uniquement sur des techniques ayant un effet vertueux en matière de durabilité. Cependant, ils ne vont pas plus loin. L'imaginaire sous quelque forme que ce soit (valeurs, croyances, visions, etc.) n'est pas encore abordé.

Deux ans plus tard, un article de 2007 décrit la coévolution d'une nouvelle manière, plus précisément : il s'agit alors de faire évoluer simultanément les sous-systèmes ou les niches d'innovation avec, notamment, les valeurs et croyances sociétales :

The transition towards better waste management is best understood as a process of co-evolution of the waste management subsystem and societal values and beliefs (a society growing conscious of waste problems and hostile to landfill sites). (Kemp, Loorbach et Rotmans, 2007)

La prise en compte des valeurs et croyances est associée à un ensemble de boucle rétroactive, de cycles alternants une évolution des idées et des notions, et une évolution des instruments et des mécanismes :

Overall, transition management is a co-evolutionary steering concept that involves a cyclical process of notions, ideas, instruments and mechanisms that co-evolve : shared problem perception, sustainability vision, agenda, experiments, instruments and monitoring through a process of social learning about radical systemic change offering sustainability benefits besides user benefits.

Les théoriciens de la transition s'accordent sur le fait qu'une transformation de la société vers plus de durabilité nécessite une évolution des valeurs et croyances au niveau individuel et de la société en général associée à une évolution des pratiques et des régimes socio-techniques. Toutefois, c'est surtout sur les aspects empiriques liés aux niches d'innovation que la recherche s'est portée, peut-être parce que dès l'origine, la perspective multiniveau est ancrée dans une science industrielle et appliquée. Cet appel récurrent n'est au final pas associé à une véritable réflexion ni à une méthode sur le fait de savoir comment et à quelles conditions précises l'imagination et les notions associées (valeurs, croyances, idées) peuvent transformer les sociétés. Il s'est tout de même concrétisé en intuitions dont la mise en œuvre a suscité de nombreuses réflexions.

1.2. Les déclinaisons de l'imaginaire dans les théories de la transition

La perspective liée à la coévolution des valeurs et des régimes a donné lieu à une série de chantier et d'exercices pratiques. Les auteurs utilisent plusieurs termes sans toujours bien les distinguer ni les agencer. Nous proposons d'établir trois catégories : les scénarios ; les narrations territoriales ; la réflexivité individuelle et organisationnelle.

1.2.1. Se projeter dans un futur désirable

En parlant de valeurs et de croyances, les théories de la transition font surtout référence à une pratique, baptisée *envisioning* (Robinson *et al.*, 2011 ; Rotmans, Loorbach, 2009), qui consiste pour un groupe à se projeter virtuellement dans un futur désiré, basée sur la technique du *backcasting* (Kemp, Loorbach et Rotmans, 2007 ; Loorbach, Frantzeskaki et Huffenreuter, 2015) :

The essence of the backcasting approach to future studies is the articulation of desired futures, and the analysis of how they might be achieved. In other words, criteria are developed for a sustainable, and desirable, future, which are then used as a guide for the design and implementation of measures that may facilitate progress towards that future (Robinson *et al.*, 2011 : 756).

La technique est utilisée dans le domaine de la production énergétique depuis des décennies par des groupes d'expert (Daly, 1976) sous la forme d'un outil d'aide à la planification et la gestion de projet. De là, il a été généralisé dans le domaine environnemental souvent par des innovations sociales visant à mettre en œuvre des unités réduites de production énergétique. Il s'agit de favoriser l'engagement des personnes par la visualisation de scénarios (Sondeijker *et al.*, 2006 ; Crivits *et al.*, 2010). L'*envisioning* consiste en substance à la réunion de personnes désirant déployer des efforts collectifs, dont la coordination se fait autour de la vision collective de l'objectif à atteindre :

Inclusion and active involvement of multiple actors is important for co-constructing pathways to achieve sustainability and for ensuring societal cohesion and equity. What is important, however, is not only to create a common vision, but to commit to it and coordinate efforts to bring about the change needed to achieve the sustainability goals (Frantzeskaki, Loorbach et Meadowcroft, 2012 : 24-25).

Décliné de manière très diverse, qualitativement ou quantitativement, cet outil est utilisé quasi systématiquement pour initier ou consolider des arènes de transition (Eames et Egmore, 2011), et notamment en Belgique⁵⁰. La formulation de scénarios fonctionne sous certaines modalités : ouverture des futurs possibles, respects des croyances et projections, recherche du consensus, mise en rapport du désir et de la réalité et identification des leviers et des obstacles. De cette manière, chaque arène définit sa propre vision et déploie son pouvoir d'agir pour la réifier. L'approche est alignée sur l'idée que la transition vers la durabilité est

⁵⁰ Par exemple, pour favoriser son usage, les animations sont explicitées sur le site internet du Réseau transition : <https://www.reseautransition.be/je-veux-agir/les-7-ingredients-essentiels/vision/>

un chemin qui se construit progressivement et à long terme. Toutes les options doivent être ouvertes et envisagées (Frantzeskaki, Loorbach et Meadowcroft, 2012 : 25 ; Sondejker *et al.*, 2006 : 18), car la transition vers la durabilité est remplie d'incertitude. Elle insécurise les participants. Les notions de cycles d'évaluation et d'apprentissage social permanent sont essentielles pour réaliser l'adaptation progressive des régimes socio-techniques (Sondejker *et al.*, 2006 : 19) et pour maintenir la motivation des personnes à avancer vers ces horizons lointains.

1.2.2. Construire des territoires en transition

La notion de narration territoriale et de récit collectif est encore fragmentée dans la littérature. Elle trouve un écho particulièrement fort dans les travaux francophones. Elle souligne qu'un territoire est porteur de significations qui peuvent forcer ou déforcer les innovations sociales et les pratiques alternatives. Elle permet la convergence des récits de vie des acteurs (chacun se rapprochant des autres par la mise en commun de ce récit), mais aussi résonne en eux et dans leurs actions personnelles (ils se sentent légitimes à agir, car leur expérience résonne avec ces valeurs et ces émotions), comme cela a été étudié par la recherche en psychologie sociale et en marketing (Sempé, 2015). La narration territoriale est un récit qui met en rapport une réalité vécue et un possible raconté, fictionnel, préfiguratif (Bruner, 2002). Elle distingue le présent et le souhaitable pour encourager le déploiement motivationnel au changement. En cela, elle se rattache directement au concept d'imaginaire. Un exemple marquant est celui du territoire de la Biovallée dans le département de la Drôme. La constitution d'une identité normative encourageant et valorisant les pratiques alternatives, souvent à l'initiative de néo-ruraux récemment installés dans la région, a permis de réduire la dissonance qu'elles entretiennent avec les normes sociales traditionnelles en les articulant autour d'une narration (De Schutter *et al.*, 2016 : 15-16 ; Lamine, Bui et Ollivier, 2015). Celle-ci repose sur le projet d'un territoire pilote exemplaire, valorisant cognitivement et économiquement les savoirs paysans et les méthodes agricoles alternatives, tout en célébrant les spécificités géographiques et culturelles de la région, à l'instar de produits alimentaires comme la Clairette de Die ou le fromage de chèvre Picodon. Une limite importante à cet outil est le besoin d'associer au récit des ressources matérielles, car il ne faut pas négliger le risque de dissonance entre le récit territorial et la réalité vécue, ce qui peut mener à une déception contre-productive (Sempé, 2015, 8).

1.2.3. La transition par la réflexivité : citoyenneté et gouvernance

Le concept d'imaginaire se comprend enfin à travers les études sur la réflexivité, qui tire son fondement du courant pragmatique inspiré notamment par la pensée du pédagogue américain John Dewey. D'après ce dernier, la réflexivité est une interrogation continue sur soi-même et ses actions, qui est mise en branle par des enquêtes qui visent à comprendre et mettre en lumière un problème pour qu'il suscite l'intérêt, de soi, des autres, voire des pouvoirs publics (Dewey, 2010, 1938). Parallèlement, les acteurs construisent, mobilisent et adaptent leurs ressources et leurs capacités d'agir pour résoudre le problème soulevé.

Au niveau individuel, la littérature conçoit une citoyenneté réflexive qui se construit dans ou à travers la niche d'innovation, et qui pose la question de la motivation à changer les pratiques⁵¹ (alimentaires). Le changement de pratique est envisagé généralement par la mise en œuvre de moyens extérieurs à l'individu. Il s'agira d'influencer ses choix, soit par des techniques économiques d'influence des prix (taxes, subsides), soit par des injonctions informatives (« mangez cinq fruits et légumes par jour »), soit par des formes réglementaires d'interdiction ou d'autorisation. Des manipulations dans « l'architecture du choix » peuvent influencer les choix et les comportements de manière douce, comme les *nudges* (Thaler et Sunstein, 2012). Ces changements de pratique proviennent de l'extérieur, par l'adaptation des individus à l'environnement dans lequel ils évoluent. Leurs effets sont extrinsèques. Or, des études complémentaires en psychologie comportementale montrent que les changements de comportement sont plus solides lorsque leur finalité naît de la volonté des individus eux-mêmes, ou est acceptée en pleine connaissance de cause. La motivation à agir est alors dite « intrinsèque », et sera plus à même de gommer des effets de substitution, de réactance ou d'effets rebonds des moyens déployés (Ryan et Deci, 2000 ; Williams *et al.*, 1998 ; Wicklund, 1974). La motivation doit alors servir à réduire les inconforts liés au changement de pratique. L'équilibrage de ces deux modes de motivation, intrinsèque et extrinsèque, est un enjeu fondamental qui doit permettre aux individus d'adopter des pratiques de transition, le rôle des pouvoirs publics et privés oscillant entre la facilitation et l'accompagnement des pratiques considérées comme vertueuses (De Schutter *et al.*, 2016).

La question de la citoyenneté dépasse cependant la question de la motivation à changer de pratiques, et l'ancre dans un contexte politique explicite, car il s'agit alors de chercher à fixer des horizons à la société, collectivement. C'est autour de la notion de gouvernance que la réflexivité est alors abordée, à la fois au niveau des organisations (Manganelli et Moulaert, 2018 ; Dedeurwaerdere *et al.*, 2017 ; Bui *et al.*, 2019 ; Voss et Kemp, 2006) et au niveau de l'État (De Schutter *et al.*, 2010 ; Lenoble et Maesschalck, 2011 ; Van Outryve d'Ydewalle, 2016). Il s'agit de montrer d'abord que la place des citoyens dans les institutions influence leur engagement, leur connaissance et leurs actions (Voss et Kemp, 2006). La relation, appelée collaboration dans les cas vertueux, du citoyen avec l'institution devient fondamentale (Ansell et Gash, 2008 ; Bodin, 2017). Plus il se sentira compétent, reconnu et écouté, plus son engagement et sa motivation intrinsèque s'approfondira, et inversement. Ainsi sera augmentée sa capacité à transformer son environnement. Deuxièmement, l'attention des institutions aux citoyens leur permet d'améliorer la redevabilité, et de maximiser la qualité et la pertinence des décisions à cause de meilleures informations et d'une meilleure écoute au terrain permettant d'établir un apprentissage continu et une évolution permanente, mais procédurale du cadre institutionnel (De Schutter *et al.*, 2010 ; Voß et Bornemann, 2011).

⁵¹ La définition d'une « pratique sociale » ne fait pas l'objet de consensus. Nous retiendrons ici ses traits généraux : une pratique comme phénomène social est un ensemble de gestes liés à des comportements réguliers qui vise à accomplir une finalité. Elle est causée par un contexte social, et produit des effets. Elle se situe au croisement de l'individu (*agency*) et du contexte social (*social structure*) : (Giddens, 1986). Les pratiques sont associées à des compétences, des services, des outils spécifiques. Elles sont dynamiques, mises en œuvre de manière différenciées (Warde, 2005). Dans notre cas, nous parlons de pratiques alimentaires, lesquelles sont d'abord comprises comme pratiques de consommation : (Delormier, Frohlich et Potvin, 2009)

Plusieurs études se sont intéressées à ces aspects dans les innovations de transition (Manganelli et Moulaert, 2018 ; Dedeurwaerdere *et al.*, 2017 ; Kunze et Becker, 2015), qui conduisent notamment à la proposition d'Olivier De Schutter à réformer le mode d'action des pouvoirs publics pour mettre en place un « État apprenant », capable à la fois de renforcer l'action publique, et la motivation des citoyens. L'agrégation des pouvoirs d'agir à travers l'État pourrait lui permettre de jouer un rôle majeur dans la transition, car son pouvoir d'influence sur le paysage, le régime, et les niches d'innovation serait décuplé.

1.3. L'imaginaire à partir des niches d'innovation

La première partie a exposé la théorie de la coévolution des valeurs et du régime, dans laquelle se trouve l'origine d'une conceptualisation du rôle que joue l'imaginaire dans la transition des systèmes alimentaires. Celle-ci se tourne vers le terrain pour rendre compte du rôle de l'imaginaire dans la pratique des niches d'innovation.

1.3.1. La dynamique des types de niche d'innovation

Le mouvement alimentaire belge peut être interprété comme un archipel d'innovations sociales, plus ou moins mises en rapport et en cohérence. Dans la littérature sur l'innovation sociale, la définition la plus basique de ce concept est : « une activité ou un service innovant qui est motivé par l'objectif de rencontrer un besoin social » (Mulgan, 2006 ; Moulaert, MacCallum et Mehmood, 2013). On peut ensuite distinguer les innovations sociales à visée entrepreneuriale qui pallient aux effets d'un problème, et ceux qui cherchent à influencer ses causes, en recherchant un changement systémique, et notamment en influençant le cadre institutionnel (Westley *et al.*, 2014). L'idéal type d'une niche d'innovation est une organisation entrepreneuriale basée sur une technologie ou un service nouveaux qui s'impose au régime sociotechnique grâce à sa performance en matière de durabilité (réduction du gaspillage, de l'usage des ressources, etc.).

Dans la perspective multiniveau (Geels et Schot, 2007 ; Geels, 2011), le « paysage » correspond aux paramètres macroscopiques, qui peuvent être à la fois matériels et immatériels. Le niveau intermédiaire se réfère au « régime sociotechniques », autrement dit à la forme stabilisée et organisée des pratiques, règles et technologies, autour d'acteurs centraux tels que les ingénieurs, les décideurs politiques, les financiers, etc. Enfin, les « niches d'innovation » produisent des innovations par le fait justement qu'elles sont à la fois en rapport et distancées du régime dominant. Ces niches émergent suite à l'action concertée d'un petit groupe d'agents, dans un environnement protégé : « A niche is a new structure, a small core of agents, that emerges within the system and that aligns itself with a new configuration ». Cette conceptualisation se définit comme un mode de gouvernance appliqué visant à encourager la réforme des régimes sociotechniques vers plus de durabilité. Dans le domaine alimentaire, la plupart des travaux francophones y adjoignent une approche territoriale (Lamine, 2012 ; Bui 2015 ; De Schutter *et al.*, 2016). D'autres auteurs rapprochent cette théorie des pratiques de consommation (van Gameren, Ruwet et Bauler, 2015) ou de l'économie circulaire (Jurgilevich *et al.*, 2016).

Les principes permettant aux innovations sociales de s'élargir et de monter en puissance et en influence pour parvenir à faire exister des pratiques durables sont bien documentés. Un méta-article séminal propose l'analyse suivante à partir d'une définition large de l'innovation sociale (Morais Da Silva, Takahashi, et Segatto, 2016). Tout d'abord, avant de changer d'échelle (*scaling up*), une innovation doit être stabilisée et offrir un degré de performance satisfaisant. Ensuite, ancrée dans un terreau initial (*initial condition*), une innovation sociale peut s'enraciner (*scaling deep*), c'est-à-dire chercher à toucher toutes les personnes dans son environnement direct. Mais elle peut aussi se ramifier (*scaling out*) en créant des branches, des succursales. Enfin, elle peut s'essaimer (*dissemination*), lorsque d'autres acteurs copient le modèle proposé. Néanmoins, la connaissance des processus n'est pas suffisante : encore faut-il identifier les facteurs favorisant le changement d'échelle. On distingue alors les facteurs internes (liés soit au *leadership*, soit à l'organisation) des facteurs externes (liés au contexte extérieur, tel que le support des pouvoirs publics par exemple). Ce n'est que dans la prise en compte des facteurs externes que l'analyse rend compte du rôle de l'imaginaire au sens de valeurs, croyances et perceptions.

Partant de la niche technologique, la recherche a progressivement affiné la typologie des niches d'innovation (Seyfang et Smith, 2007). En particulier, Smith *et al.* propose d'en distinguer trois types, dont seule la première est typiquement entrepreneuriale (Smith *et al.* 2016 ; Seyfang et Smith 2007). Premièrement, les niches « stratégiques », s'imposent par leur performance et la démonstration de leur qualité instrumentale, c'est-à-dire leur performance de marché (efficacité, comptabilité des coûts, qualité du service, prix, etc). Deuxièmement, les niches de plaidoyer (*policy advocacy niche*), qui s'efforcent, dans un double mouvement, d'adapter les niches stratégiques au contexte politico-institutionnel, et de l'influencer pour le rendre favorable aux niches stratégiques. Troisièmement, les niches critiques visent à mettre en discours et à conceptualiser les inadéquations entre ce que veulent les participants des niches et ce qu'on leur fait faire, soulignant les dissonances individuelles qui peuvent exister, et la possible instrumentalisation des innovations sociales par les acteurs économiques ou politiques (Smith *et al.*, 2016). L'assortiment de ces trois types de niches favoriserait une transformation du régime sociotechnique.

On le voit, le rôle laissé aux éléments immatériels est très présent dans ce triptyque, et la littérature est loin de penser qu'une innovation performante devrait nécessairement s'imposer par elle-même (Sondejker *et al.*, 2006). Une attention particulière au contexte est nécessaire, et notamment au contexte cognitif puis les discours jouent un rôle nouveau et primordial dans le changement de régime. Une attention qui s'ancre dans le concept d'imaginaire.

1.3.2. Diffuser un imaginaire alternatif

En plus des trois types de niche décrits plus haut, un rôle crucial est reconnu aux organisations médiatrices faisant le pont (*bridging organisation*) entre l'activité même de la niche et le contexte social :

The cases studies presented in this article illustrate that prior to moving into the domain of system change, organizations need to build a certain « platform » through successful dissemination of their ideas or products. Without this platform of experience, in-depth knowledge of the field, and established reputation, it would be practically impossible to make a difference on a larger scale (Westley *et al.*, 2014, conclusion).

Ces plateformes impliquent que, pour obtenir un changement systémique, les innovations sociales ne peuvent se contenter d'une perspective d'entrepreneuriat social. Elles doivent prendre au sérieux leur rôle « d'entrepreneur institutionnel » capable d'identifier, repérer et intégrer des leviers et des opportunités dans leurs contextes élargis, au-delà de l'aspect marchand. Une telle mutation ne passe pas forcément par la mise en place de plateformes spécifiques dédiées, mais c'est un facteur déterminant de succès (Morais Da Silva, Takahashi et Segatto, 2016 : 156). En effet, elles jouent un rôle dans la génération et le partage de connaissance, permettant aux organisations d'affronter des échelles de plus en plus grandes (Berkes, 2009). De plus, elles favorisent un engagement pour le changement social des participants (Dedeurwaerdere, Polard et Melindi-Ghidi, 2015). Les plateformes ou les réseaux favorisent, voire sont déterminants (Bos et Brown, 2012), pour l'apprentissage social, la circulation de l'information, la mobilisation de ressource et l'identification de fenêtres d'opportunité (McAlpine *et al.*, 2011).

La diffusion de valeurs et croyances reposerait également sur un autre type d'acteur : sur des leaders (sous différentes appellations : *frontrunners* (Rotmans et Loorbach, 2009), *innovative leader* (McAlpine *et al.*, 2011), *champion* (Bos et Brown, 2012) qui ont la capacité de d'abord intégrer des connaissances nouvelles, de les reconfigurer et de les communiquer, ce qui permet ensuite d'enrôler et de mettre en interaction différents acteurs pour lancer les initiatives ou les mouvements (Olsson *et al.*, 2006). Toutefois, les études sur les leaders portent principalement sur leur capacité de mobilisation et d'organisation, et pas sur leur capacité à produire de nouveaux imaginaires. Les recherches qui s'intéressent au sujet expliquent bien que l'information ne conduit pas nécessairement à un changement de comportement, mais qu'il s'agit au contraire de jouer sur les croyances (McAlpine *et al.*, 2011 : 3). Il ne faut pas tant convaincre que persuader. Ainsi, la simplification, la vulgarisation et la communication d'arguments alternatifs sont des atouts pour le recrutement. En conséquence, on peut se demander si les leaders ne sont pas amenés à réduire la portée alternative des innovations pour mieux les expliquer. De plus, le rôle des intellectuels, artistes ou journalistes n'apparaît pas à notre connaissance dans ces questionnements, eux qui sont pourtant essentiels dans la diffusion et la création d'imaginaires.

La littérature semble en être de plus en plus convaincue : pour mettre en œuvre une transition, viser le régime sociotechnique lui-même n'est pas suffisant. Aussi difficile que cela soit, car il est complexe et ne varie que sur un temps relativement long (van Waart, Mulder et de Bont, 2016), il faut tenter d'influencer le « paysage », et notamment les aspects immatériels que sont les valeurs, les croyances et la culture commune qui orientent les institutions au niveau macro et les légitiment. Cependant, Geels admet encore en 2011 que le paysage reste peu étudié (Geels, 2011 : 37). La recherche récente a néanmoins mis au jour des éléments nouveaux. Le paysage peut être influencé par les niches les plus discursives, et il joue un rôle à court et moyen terme pour favoriser ou défavoriser une transition (Geels,

2011), générant plusieurs « modèles » de transition⁵², plusieurs « configurations » de changements d'échelle (Westley *et al.*, 2014), ou encore plusieurs « profils stratégiques » (Dahle, 2007) qui à chaque fois prennent en compte les variations et l'accessibilité du paysage à des degrés divers. Il apparaît néanmoins que l'imaginaire traverse les trois niveaux et ne se limite pas au paysage. Le régime déploie un imaginaire spécifique, et les niches tentent aussi de l'influencer.

1.3.3. L'innovation sociale hybride, entre entrepreneuriat et apprentissage social

Cette évolution de la théorie a pu permettre un affinement des analyses sur le terrain. La mise au jour des innovations sociales « hybrides » alliant entrepreneuriat et apprentissage peut être interprétée comme participant de cette attention marquée pour les aspects imaginatifs que sont les croyances, les perceptions et les significations.

Dans un article qui a étudié 481 groupes d'achats alimentaires (*Food buying groups*) en Belgique (Dedeurwaerdere *et al.*, 2017), deux composantes des niches d'innovation sont distinguées : celles qui relèvent de l'entrepreneuriat social, considérées comme des modèles organisationnels qui sont basées et soutiennent des pratiques de consommation et de production durables (Dedeurwaerdere *et al.*, 2017 : 125-126), et celles qui relèvent de l'apprentissage social et civique et visent à influencer le régime politique et juridique à travers une sensibilisation et une pratique citoyenne d'action collective et de réflexivité (Dedeurwaerdere *et al.*, 2017 : 126-127). Les organisations hybrides combinent ses deux aspects. Elles permettent de faciliter l'adoption de nouveaux modes de consommation tout en remettant en question les styles de vie des participants et en poussant à s'interroger sur le contexte plus large du système alimentaire. L'article souligne l'importance d'associer les innovations à « des réseaux sociaux décentralisés » pour favoriser l'apprentissage social des participants, lequel est essentiel pour produire un changement social (Dedeurwaerdere *et al.*, 2017 : 132). Les groupes d'achats alimentaires sont aussi désignés comme étant vecteurs de valeurs et de connaissances (*belief shaping*), notamment via le producteur-maraîcher lui-même (Dedeurwaerdere *et al.*, 2017 : 129).

La mise en rapport des formes hybrides avec les études portant sur la consommation critique (Pleyers, 2011) et la consommation engagée (Dubuisson-Quellier, 2009) éclaire la tension entre engagement politique et consommation marchande et interroge également les capacités transformationnelles des innovations sociales. D'après Sophie Dubuisson-Quellier certaines organisations liées à une consommation engagée (que l'on pourrait qualifier d'hybride) allient dans la pratique des aspects économiques et des aspects politiques. Toutefois, ces dimensions s'équilibrent difficilement et peuvent être contradictoires. Dans les faits, il semblerait que les niches reposent, d'après elle, plus sur l'une ou l'autre. Certaines formes de la consommation engagée sont portées et établies par des « réseaux militants » (Dubuisson-Quellier, 2009, 128), à l'instar des AMAP, ou d'autres fermes soutenues par les

⁵² Ces configurations (*pathways*) sont « transformation », « reconfiguration », « substitution » et « réaligement ». On se référera à l'article suivant pour plus de détail : (Geels et Schot, 2007)

mangeurs (i.e. *Community supported agriculture*) : « Au-delà des actions autour de la consommation, ces groupes veulent aussi impliquer leurs adhérents dans l'action politique et militante » (Dubuisson-Quellier 2009, 128). Dans ce cas, l'objectif est de partir d'une pratique marchande pour mobiliser, éduquer et responsabiliser le consommateur quant aux choix collectifs qui sont faits dans la sphère politique.

Cette littérature relève l'ambiguïté et la difficulté de la consommation engagée. Ses formes d'action collective ne s'inscrivent pas toujours dans un dépassement du paradigme du marché, mais souvent dans des répertoires d'actions marchandes classiques, à l'instar cette fois de certaines coopératives de consommateur, de labels tels que le bio, ou des boycotts environnementaux. Or, ces types de contestation contribuent « ainsi moins à contester les marchés qu'à en faire des espaces d'action » (Dubuisson-Quellier, 2009, 133-34), dans une optique plus réformiste et moins radicale que dans les réseaux militants, puisqu'il s'agit d'améliorer les structures économiques existantes plutôt que d'en construire de nouvelles. « La contestation des désordres écologiques ou sociaux de l'ordre marchand, fondée sur des instruments marchands comme des labels, a aussi permis d'étendre et de renforcer l'institution concernée » (Dubuisson-Quellier 2009, 133-34). En ce sens, il apparaît que maintenir une forme équilibrée entre contestation sociale des rapports économiques de domination et amélioration de l'ordre marchand est un exercice délicat.

Une étude localisée en Belgique illustre bien en quoi certaines actions pour l'alimentation durable peuvent contribuer paradoxalement à renforcer le système alimentaire conventionnel plutôt qu'à le mettre sous pression (Bui et al., 2019). Elle analyse de manière détaillée la mise en place dans le groupe Carrefour de contrats spécifiques permettant de vendre dans ses rayons des produits alimentaires locaux, sans intermédiaires. Le succès commercial de ce dispositif apparaît significatif, tant pour le supermarché qui, au-delà des produits vendus, polit son image, que pour le producteur local auquel on propose de nouveaux débouchés. Cependant, l'ampleur du dispositif reste sous le contrôle du supermarché, lequel plafonne les quantités proposées à la vente, mais aussi place les producteurs en situation de dépendance avec des impacts sur les volumes ou les prix. Dans cet exemple, il apparaît qu'une innovation sociale dénuée d'un volet militant ne permet pas de conduire à un changement de régime. La tension entre engagement consumériste et engagement politique apparaît comme un point de bascule crucial dans l'appréhension des aspects transformationnels du mouvement alimentaire en Belgique, tant au niveau macro du système alimentaire.

Finalement, les innovations sociales alimentaires produisent des effets transformationnels différenciés : certaines visent une amélioration du régime sociotechnique, d'autres son remplacement, d'autres encore cherchent à influencer le cadre macro. Les théoriciens de la transition abordent les aspects liés à l'imaginaire de manière fragmentée, malgré un constant appel à changer les valeurs et les croyances de la société et des individus. Le présent texte participe déjà à leur mise en cohérence. Il met aussi en exergue certaines limites : l'imaginaire est généralement considéré comme une variable indépendante qui influence le développement des innovations sociales, puis éventuellement du régime sociotechnique ; soit les facilitateurs, soit en les desservants en fonction de l'alignement entre l'imaginaire et les pratiques étudiées. Cette perspective néglige le mouvement inverse, qui est d'envisager que qu'un mouvement de transition serait impuissant sans faire émerger un nouvel imaginaire

social ; qu'une innovation sociale serait sans intérêt si elle n'est pas être porteuse d'un imaginaire transformateur. Qu'au fond, l'imaginaire détermine les capacités de transformation d'une innovation sociale. Cette piste, émergente, nécessite un cadre conceptuel capable d'irriguer les théories de la transition. Nous proposons de le trouver dans les écrits de Cornelius Castoriadis.

2. Imaginaire et autonomie chez Castoriadis

Afin de donner de la substance théorique au concept d'imaginaire, puiser dans la pensée du philosophe franco-grec Cornelius Castoriadis (1922-1997) nous a semblé fructueux. En effet, le philosophe, dans son ouvrage pivot *L'institution imaginaire de la société*, explore dans les détails les voies du changement social à partir du rôle central des institutions et de l'imaginaire. Quelques clarifications théoriques sont nécessaires pour percevoir l'intérêt de son approche.

2.1. L'institution

Chez Castoriadis, la notion d'institution est centrale. C'est un terme qu'il comprend en deux sens, celui d'une forme (substantif – *une* institution) et celui d'un processus (issu du verbe instituer : l'institution *de* quelque chose). L'institution comme forme répond à une très large définition : elle est ce par quoi les rapports humains sont structurés dans le temps, mais aussi ce que les rapports humains structurent entre eux. S'il reconnaît d'abord l'intérêt de la vision strictement fonctionnelle qui appartient aux analyses économiques classiques et marxistes, c'est pour ensuite la dépasser. Certes, « les institutions remplissent des fonctions vitales sans lesquelles l'existence d'une société est inconcevable (Cornelius Castoriadis, 1975, 173) ». Elles répondent à des besoins. Or, « aucune société ne peut exister si elle n'organise pas la production de sa vie matérielle et sa reproduction en tant que société ». Cependant, les besoins ne sont pas des éléments naturels ou biologiques que l'on peut identifier une bonne fois pour toutes, et dont la satisfaction engendre la stabilité et la perfection d'une société. En effet, les besoins de l'homme sont tout autant « fonctionnels » que créations culturelles et « symboliques » : « L'homme ne peut exister qu'en se définissant chaque fois comme un ensemble de besoins et d'objets correspondants, mais dépasse toujours ces définitions – et s'il les dépasse, c'est parce qu'elles sortent de lui-même, qu'il les invente, donc qu'il les fait en faisant et en se faisant, et qu'une définition rationnelle, naturelle ou historique ne permet de les fixer une fois pour toutes (Cornelius Castoriadis, 1975, 204) ». Qu'est-ce qui fait qu'à une période historique, telles institutions étaient centrales, telles autres n'existaient pas ou que telles autres encore étaient inutilisées ? On veut ici appliquer ce cadre d'analyse général au cas particulier du système alimentaire compris comme institutions alimentaires destinées à nourrir les membres de la société.

2.2. L'imaginaire

Pour répondre à cette question, il faut saisir que « les institutions ont trouvé leurs sources dans l'imaginaire social (Cornelius Castoriadis, 1975, 197) », et donc, qu'elles sont également un processus, un processus de constitution. Une institution est la forme plus ou moins aboutie d'un processus d'institution du social au départ de l'imaginaire dans lequel chacun évolue spécifiquement. Autrement dit, la société historique est l'institution toujours en chemin d'un imaginaire fait de significations qui détermine pour lui-même ses besoins, et les fonctions qui y répondent. Ce terme d'imaginaire est essentiel dans la pensée castoriadienne et s'ajoute à celui de l'institution :

La fonctionnalité emprunte son sens hors d'elle-même ; le symbolisme se réfère nécessairement à quelque chose qui n'est pas du symbolique, et qui n'est pas non plus seulement du réel rationnel. Cet élément, qui donne à la fonctionnalité de chaque système institutionnel son orientation spécifique, qui surdétermine le choix et les connexions des réseaux symboliques, création de chaque époque historique, sa façon singulière de vivre, de voir et de faire sa propre existence, son monde et ses rapports à lui, ce structurant originaire [...] source de ce qui se donne chaque fois comme sens indiscutable et indiscuté, support des articulations de ce qui importe et de ce qui n'importe pas, origine du surcroît d'êtres des objets d'investissement pratiques, affectifs, intellectuels, individuels ou collectifs – cet élément n'est rien d'autre que l'imaginaire de la société ou de l'époque considérée (Cornelius Castoriadis, 1975, 219).

L'imaginaire peut être compris comme un entrelacs, un « magma » de significations, de signifiés, de symboliques, de distinctions, d'objet d'investissement, de signes qui sont en relation les uns avec les autres. Ils font sens, tracent des directions, orientent les actions individuelles et collectives, mais sont aussi particuliers à chaque moment historique sans en être détachés. Il est social parce qu'il s'applique ou plutôt s'impose à tous les membres de la société, dans une relation dynamique : « la société fait être un monde de signification et est elle-même par référence à un tel monde » (Cornelius Castoriadis, 1975, 519). On voit progressivement apparaître une théorie du changement social :

Ce qui tient une société ensemble, c'est le tenir ensemble de son monde de signification. Ce qui permet de la penser dans son *eccéité*, comme *cette société-ci* et pas une autre, c'est la particularité ou la spécificité de son monde signification en tant qu'institutions de ce magma de significations imaginaires sociales, organisées ainsi et pas autrement (Cornelius Castoriadis, 1975, 519).

Ainsi se détache ce qui fait l'un des leviers centraux de la pensée de Castoriadis : la société est toujours une auto-institution qui n'a de sens que pour elle-même. Cette société-là s'institue à travers les significations sans que ni les institutions ni les significations ne soient premières, car elles sont inhérentes l'une à l'autre. Les sociétés se créent et se racontent, se justifient en définissant ce qui compte et ce qui ne compte pas, ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. Elles n'ont de sens que pour elles-mêmes.

Quel est l'imaginaire dominant ? L'exploration de cette question est certes trop vaste pour être traitée exhaustivement ici. Néanmoins, quelques indications nous permettront de mieux mesurer, ci-après, en quoi les innovations sociales proposent des imaginaires alternatifs. Pour Castoriadis,

notre société est basée non pas sur une signification imaginaire, mais sur deux, qui s'opposent. L'un est l'expansion de la pseudo-maîtrise pseudo-rationnelle, l'esprit du capitalisme en quelque sorte. L'autre, ce sont les valeurs de d'émancipation, de démocratie, d'autonomie etc. qui ressurgissent dès la fin du moyen âge. (Cornelius Castoriadis, 2013, 307)

Il faut pourtant s'éloigner de Castoriadis pour décrire au mieux cet imaginaire « pseudo-rationnel ». On retrouve chez Max Weber, dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (Weber, 1999), le triomphe d'une rationalité instrumentale, de type comptable, calculatrice, dans laquelle l'individu commence à calculer les coûts et bénéfices de chacune des actions qu'il entreprend et vise à maximiser ses gains tout en réduisant au minimum ses pertes. D'après lui, on peut retracer l'émergence de cette rationalité capitaliste, à travers une histoire de la pensée religieuse et notamment dans les courants les plus ascétiques du protestantisme tels que le calvinisme, car ceux-ci font de la richesse personnelle le marqueur de discrimination des élus de dieu, elle apporte la preuve que la personne est dans le bon chemin. Il ne nous semble faire aucun doute que cette rationalité s'intègre pleinement dans le concept d'imaginaire comme substance possible dans notre société donnée. Weber lui-même parle de « cosmos » mythologique, tel que le note également Olivier De Schutter dans un article sur la « religion de la croissance » (De Schutter, 2016) :

De nos jours, l'ordre économique capitaliste est un immense cosmos dans lequel l'individu est pris dès sa naissance : il est pour lui un donné, un carcan qu'il ne peut transformer, du moins à titre individuel, et dans lequel son existence doit se dérouler. (Weber, 1999, 93-94).

Ou alors, plus loin :

Lorsque l'imagination de tout un peuple est attirée par une forme purement quantitative de grandeur [...] ce romantisme des chiffres exerce une fascination magique et irrésistible sur ceux d'entre les marchands qui sont "poètes" » (Weber, 1999, 117).

En outre, cet imaginaire est dominant car il s'impose à tous, de l'extérieur et de l'intérieur. De l'extérieur d'abord, parce que ceux qui n'adoptent pas une forme de vie dans laquelle le travail est le moteur central sont déclassés économiquement, et bientôt socialement : « Ceux qui n'adaptent pas leur conduite de vie aux conditions du succès capitaliste sombrent ou ne parviennent pas à s'imposer » (Weber, 1999, 117). De l'intérieur ensuite, car le travail et les affaires deviennent « indispensables », et impose « une conduite de vie qui fait que l'homme existe pour son travail et non l'inverse » (Weber, 1999, 115).

Incarné dans une forme de concurrence matérielle irrépressible entre les individus, l'esprit du capitalisme est une description suffisamment convaincante de l'imaginaire dominant pour les besoins de ce chapitre. C'est cet imaginaire redoutable auquel les institutions déployées en vue d'une transition vers des systèmes alimentaires durables sont confrontés. Celles-ci apparaissent à la fois comme des tentatives de modifier – c'est bien là l'innovation –, d'abord, les rapports fonctionnels, les manières de « traiter » les besoins, et ensuite, les significations que ces traitements impliquent et qui les fondent en même temps, c'est-à-dire ce qui importe et ce qui n'importe pas. On voit bien le risque d'immobilisme qui se cache derrière le terme « innovation » si elles restent cantonnées au niveau du « besoin », puisque celui-ci exclut clairement toute tentative d'influencer les cadres de signification, et ne se pose

pas de question sur ce « besoin » qui est surtout pensé comme un effet ou une demande auxquels il faut répondre.

2.3. Transformer, entre autonomie et hétéronomie

Les définitions castoriadiennes d'institution et d'imaginaire fonctionnent en miroir. Les deux se font et se défont progressivement, ils sont en rapport et ne peuvent se distinguer que d'un point de vue théorique. C'est autour de la définition des besoins que se jouent les significations, les importances, les focales. Les institutions répondent à des besoins (alimentaires) qui sont définis imaginativement. Il y a mille manières pour les humains de se nourrir. Dans cette perspective, la transformation sociale passe par la définition de nouvelles institutions et d'un nouvel imaginaire par rapport au système alimentaire hérité.

Mais comment prendre de la distance, comment ne pas se laisser happer par l'existant pour définir institutions et imaginaires alternatifs ? Pour répondre à cette question, Castoriadis définit trois notions : autonomie, hétéronomie, réflexivité. L'autonomie, c'est l'*autonomos* en grec, la capacité à se fixer ses propres normes, ses propres règles. « Si à l'autonomie, la législation ou la régulation *par soi-même*, on oppose l'hétéronomie, la législation ou la régulation par un autre, l'autonomie, c'est ma loi (Cornelius Castoriadis, 1975, 151) ». Encore faut-il se détacher de la croyance en un sujet libre qui ne serait limité que par les autres ou par son corps.

L'autonomie, ce n'est pas agir en toute liberté idéalisée, qui ne s'arrêterait que là où commencerait celle des autres. En premier lieu, tout sujet est lié de manière inhérente à son inconscient, un inconscient qu'il n'est pas possible de supprimer, mais qu'il convient au contraire de dompter, d'assumer, de faire sien, de s'approprier. L'autonomie ne vise donc pas à supprimer ou rejeter ce contenu inhérent à soi, mais bien plutôt à établir « un autre rapport entre conscient et inconscient, entre lucidité et fonction imaginaire » (Cornelius Castoriadis, 1975, 154-55), à s'en émanciper lucidement. Deuxièmement, le sujet n'est jamais que sujet par rapport à un objet qui le lie vers lequel se porte son attention. Troisièmement, le sujet n'est jamais auto-engendré de manière pure. Il est toujours le support de la faculté de connaître et d'agir. Il ne se portera vers le monde qu'en ayant déjà été affecté par ce même monde. Le sujet est « regard et support du regard, pensée et support de la pensée, il est activité et corps agissant » (Cornelius Castoriadis, 1975, 156).

Pour ces trois raisons, l'autonomie ne pourrait signifier la mise au jour de la vérité propre du sujet sur lui-même ni l'affirmation d'un « Soi absolu, monade qui nettoie et polie sa surface extéro-interne pour en éliminer les impuretés apportées par le contact d'autrui (Cornelius Castoriadis, 1975, 158) ».

Ceci semble d'autant plus vrai que le sujet baigne dans un monde social historique auquel il ne peut échapper, organisé autour d'un imaginaire social. En ce sens, l'autonomie ne peut pas être une libération radicale de cet imaginaire. À cet endroit, la pensée de Castoriadis est alignée sur celles des théoriciens de la transition : la transformation sociale vers une société durable doit être progressive et tenir compte de l'existant. En effet, l'individu s'érige lui à partir du social, et il ne peut passer que par le social pour agir sur les institutions : « aucune

autonomie individuelle ne peut surmonter les conséquences de cet état des choses, annuler les effets sur notre vie de la structure oppressive de la société où nous vivons » (Cornelius Castoriadis, 1975, 161).

L'hétéronomie correspond à la « législation par un autre », mais sous un type spécifique, celui d'absence de réflexivité, de distanciation et de contrôle. C'est par l'établissement d'un rapport réflexif à l'imaginaire social auquel nous ne pouvons échapper que l'on peut tenter de sortir de l'hétéronomie, dont l'aliénation est la forme la plus dure. Elle n'apparaît pas simplement comme « discours de l'autre », car l'autre n'est pas par nature une aliénation, mais surtout par le fait que l'autre disparaisse de la conscience, « dans l'anonymat collectif, l'impersonnalité des mécanismes économiques du marché ou de la rationalité des Plans » (Cornelius Castoriadis, 1975, 162). La naturalisation de l'institution et de l'imaginaire, leur non-problématisation est l'essence de l'aliénation. L'hétéronomie apparaît donc comme instituée, incarnée par les institutions qui peuvent devenir aliénantes en ce « qu'elles expriment et sanctionnent une structure de classe [...] et le pouvoir d'une catégorie sociale déterminée sur une autre ». Elles peuvent l'être aussi lorsqu'elles incarnent « l'autre » en le présentant comme un objet neutre au lieu d'être un sujet de discours comme position dans le monde, porteur de valeur, de signes, vecteurs de croyance. Le stade suprême de l'aliénation s'établit lorsque les institutions deviennent autonomes, qu'elles génèrent leurs propres règles et les projettent sur les sujets humains sans que ceux-ci ne puissent leur opposer aucune réflexivité ; des règles dont ils héritent et qui s'imposent sans appropriation.

Dans une perspective de transition des systèmes alimentaires, cette pensée exige de mettre à distance, en réflexion, les institutions dont nous héritons ainsi que l'imaginaire qui les soutient et qui les justifie. Le projet d'autonomie correspond à la mise en question permanente (réflexivité) des institutions propres à notre société, partiellement hétéronome, à un travail sur les significations qui nous sont données afin de les analyser puis de les retravailler. La conscience de l'hétéronomie est en fait un premier pas vers l'autonomie. Il se distingue d'une pure construction nouvelle qui n'aurait pas conscience qu'elle ne pourrait, malgré sa prétention, qu'être construite à partir des termes et des significations dont elle cherche, éventuellement, à s'éloigner.

Ce passage par Castoriadis permet de clarifier le rôle que peuvent jouer les innovations sociales issues du mouvement alimentaire : mettre en question les institutions héritées, non pas dans leur fonctionnement – car il s'agit toujours autant de permettre aux sujets de répondre à leurs « besoins alimentaires » –, mais plutôt dans leurs significations profondes, c'est-à-dire le rapport et le sens que les sujets projettent dans le système alimentaire et l'alimentation, et que le système alimentaire institué leur projette, ce qui peut être appréhendé en remettant en question ce qui fait « besoin alimentaire » .

3. GASAP et BEES COOP : lier imaginaire et pratique

Le concept d'imaginaire peut sembler trop théorique et d'une utilité négligeable au premier regard. Pourtant, l'étude de deux innovations sociales bruxelloises va nous permettre de l'incarner. Nous avons observé, dans chacun de ces cas, comment, à quel moment et à quel endroit un imaginaire alternatif se déploie. Une double enquête de type ethnologique est mise

en œuvre pour caractériser l'imaginaire déployée par l'innovation sociale. La méthodologie d'études des cas est basée sur des observations *in situ* des lieux alimentaires, complétées par des entretiens semi-directifs, mais aussi par la consultation des outils de communication : sites internet et brochures. À travers ces données, nous nous sommes focalisés sur les valeurs et croyances auxquelles les innovations se réfèrent et l'imaginaire auquel elle donne vie.

3.1. Le GASAP de Neder-over-Heembeek ⁵³

Les groupements d'achats solidaires de l'agriculture paysanne (GASAP) sont, d'un point de vue économique, des groupes de personnes qui achètent collectivement leurs légumes, mais aussi parfois des produits transformés (fromage, pain, viande) à des paysans bruxellois ou wallons. Ils sont ainsi inspirés du modèle des AMAP françaises, et sont reliés au réseau international Urgenci ⁵⁴ qui regroupe les organisations promouvant la vente directe entre paysans et mangeurs. Typiquement, un GASAP est constitué d'une vingtaine de personnes, qui se font livrer leur panier de légumes à un point fixe, une fois par semaine, par un producteur maraîcher local.

Le réseau des GASAP est l'association qui chapeaute et apporte un soutien logistique et organisationnel aux environs 80 groupes d'achats, existants en relativement autonomie. Les premiers GASAP sont arrivés à Bruxelles en 2006, à l'initiative de deux agronomes issus de l'ASBL précurseuse en matière d'agriculture urbaine dans la ville, le Début des Haricots. Ils se sont rassemblés en réseau en 2007 autour d'une charte ; l'ASBL a été constituée en 2011. Pour les besoins de ce chapitre, l'observation s'est limitée au GASAP NOH (Neder-over-Heembeek), qui s'approvisionne à la Ferme Urbaine associée au Début des Haricots (toujours elle), elle-même située dans le même quartier au nord de Bruxelles. Plusieurs visites de la Ferme et du lieu de livraison des paniers ont été faites. J'ai notamment assisté à une très riche réunion plénière le 22 novembre 2018, qui a regroupé les maraîchers et l'ensemble des mangeurs pour faire le bilan de l'année ⁵⁵.

En pratique au GASAP NOH, la petite vingtaine de mangeurs vient récupérer tous les jeudis pendant les sept-huit mois de saison son panier, qui correspond à la consommation hebdomadaire de deux à quatre personnes en fonction des habitudes alimentaires (les paniers du GASAP NOH sont particulièrement copieux). À 18 h par paire, les GASAPiens, à tour de rôle, forment les paniers en répartissant les légumes laissés en vrac par les maraîchers. De 18 h30 à 19 h, chacun passe prendre son panier et profite d'un moment de convivialité. Le prix du panier est de seize euros. Sauf modalité exceptionnelle, il faut s'engager sur une saison complète afin de garantir le débouché aux maraîchers : « tu ne sais pas faire un projet à long terme si tu as une épée au-dessus de la tête » dira l'un des mangeurs.

La réunion de consommateurs facilite une logistique nécessaire à rendre l'opération intéressante pour le producteur, lui assurant ainsi un mode de commercialisation. Ce point de vue définit une double fonction économique du GASAP : compléter en légume un panier alimentaire des consommateurs ; encourager l'agriculture de proximité. On peut lire sur le

⁵³ Je remercie chaleureusement les GASAPiens NOH et les maraîcher.e.s de la Ferme urbaine (N., A., R.) pour leur accueil et disponibilité, et F. et B. pour leur relecture.

⁵⁴ <http://urgenci.net/french/vision-et-mission/> - dernière consultation le 30 juillet 2019.

⁵⁵ La totalité des citations de ce cas d'étude sont tirées de cette réunion annuelle, sauf mention contraire.

site internet du Réseau des GASAP : « Plus qu'un panier bio de légumes, un GASAP c'est de la vente directe, sans intermédiaire, qui permet un lien direct et solidaire avec des fermes locales qui travaillent pour une agriculture "agroécologique", pourvoyeuse d'emplois dans nos régions ».

Mais les GASAP ne sauraient se résumer à leur fonction économique. La convivialité et le lien social sont centraux dans la pratique des GASAP, et constituent même un principe de la Charte du Réseau⁵⁶. Pour l'un des référents, « Le GASAP, c'est important pour le quartier. Au-delà des légumes, ça permet aux gens de se connaître, c'est génial. Il n'y a pas que les légumes, même s'ils sont très bons. » Dans le même sens, il a aussi pu être regretté par une autre « qu'à la permanence, il n'y a pas toujours beaucoup de monde ». Il n'y a qu'à se remémorer la belle table qui a été dressée le jour de la réunion annuelle, pleine de quiches, de salades et de pâtés végétaux, arrosés de bières locales, pour se rendre compte de l'importance liée à cet aspect. Dans la forme, le moment ressemble plus à une réunion familiale, avec les enfants qui sont là et même des anciens qui repassent pour le plaisir de se voir, qu'à une réunion de travail.

Autre forme de lien social : la confiance. Les GASAP sont également basées sur la confiance entre les maraîchers et les mangeurs. Par exemple, en matière de technique agricole durable, les mangeurs doivent s'en remettre aux maraîchers par manque de compétences techniques. Pour les Gasapiens, un panier de légumes est l'occasion de manger sainement : « Je me suis engagé pour mon fils. Moi j'aime bien, lui moins », ou encore, une autre famille : « On fait ça pour Marius, au moins il mange de bons légumes. Marre de manger de l'eau » ; tout en préservant l'environnement : « Et puis c'est vrai que quand on voit l'état de la planète, avec des légumes qui viennent du bout du monde, c'est bien de manger local ». Ou encore : « vous êtes victimes du changement climatique [vous= les maraîchers], à cause de nous, citoyens. Alors on paie notre dû. » Pour ces deux aspects centraux, ils doivent pourtant s'en remettre à leurs observations néophytes du travail sur le terrain et donc, surtout, aux maraîchers : « On fonctionne en agroécologie. On espère que vous nous faites confiance » dira l'une des maraîchères.

Le GASAP est aussi un lieu d'apprentissage social et d'échange : apprendre à connaître ses voisins ; apprendre à connaître les légumes et les recettes qui vont avec ; apprendre à connaître le fonctionnement d'une ferme maraîchère en général ; mais aussi apprendre les conditions du travail agricole : rémunération, difficulté climatique, précarité foncière. En effet, le terrain de la ferme est prêté temporairement en échange de l'entretien du terrain (prêt à usage appelé commodat), sans garantie à moyen ou long terme, ce qui a suscité de vifs émois et propositions de soutien : « Je suis contente d'apprendre cette histoire de terrain. On a tous des contacts. Si y'a moyen d'aider... » ou encore : « On pourrait peut-être mobiliser les politiques pour leur dire "laissez-nous au moins ça" ». En ce sens, le GASAP est aussi un lien de mobilisation.

⁵⁶ https://GASAP.be/wp-content/uploads/2019/03/2014_Charte_GASAP_FR.pdf - dernière consultation le 29 juillet 2019.

Ainsi, économique et social, le GASAP est aussi politique. La Charte des GASAP⁵⁷ stipule qu'un GASAP est avant tout : « une alternative à un système de production, de distribution et de consommation uniquement basé sur le profit », mais aussi « un lieu de réflexion, de responsabilisation et d'éducation permanente ». Il est rappelé, en en-tête du site internet du Réseau, que « les GASAP font partie des systèmes alimentaires alternatifs ». De la même façon, le « Serment commun »⁵⁸ des membres d'Urgenci, le réseau international, explicite que l'agriculture soutenue par les citoyens vise à partager les risques et les bénéfices des mangeurs et des producteurs. Le réseau facilite les connexions entre les acteurs et actrices qui partagent les valeurs liées à l'agroécologie, la souveraineté alimentaire, la biodiversité et à l'économie sociale. Autant de termes renvoyant à des visions politiques, à un imaginaire alternatif et transformateur particulier. Une membre de l'équipe du Réseau a aussi confié que parfois, des personnes « prennent leurs enfants à l'école, puis leur panier. C'est pratique, mais ils voient ça que comme une manière d'avoir des beaux légumes pas chers ». Pour mieux souligner, en creux, que les GASAP, ce ne sont pas que des légumes.

L'imaginaire véhiculé par les GASAP s'ancre dans un monde alternatif. Les aspects sociaux enrichissent et dépassent la simple fonctionnalité économique, et forment un « contrat de solidarité » entre le producteur et le consommateur. On assiste d'ailleurs à une reformulation des termes : le consommateur devient un mangeur, et en cela récuse la position de choix parmi plusieurs options dans un rayon. Le mangeur agit, soutien, mobilise, conseille, demande, aide. Il est acheteur, mais les signaux qu'il envoie au producteur ne sont pas des signaux du marché à interpréter : le dialogue est direct, les décisions aussi. En outre, le producteur est un paysan, un producteur engagé dans la défense d'une vision et d'une pratique de l'agriculture qui est politique, écologique, sociale, et qui se synthétise autour de la notion d'agroécologie. Il s'agit bien de travailler à une transition et à une modification du système alimentaire. Paysans et mangeurs ont une étroite relation, basée sur un engagement mutuel. Celui de soutenir le paysan ; celui de proposer un système alimentaire bon pour la santé, respectueux des personnes et de l'environnement, durable. C'est un engagement « dans le cadre duquel le consommateur achète à l'avance une part de la production qui lui sera distribuée périodiquement. Cette solidarité peut prendre des formes supplémentaires : soutien au démarrage d'un nouveau producteur, participation à une coopérative foncière, travail à la ferme, etc. ». Or, un tel engagement tranche significativement par rapport à un imaginaire du consommateur qui doit disposer efficacement des produits finis et s'effacer dans l'anonymat des rapports de marché.

3.2. BEES coop⁵⁹

BEES coop est le premier supermarché coopératif et participatif ouvert à Bruxelles. Il a ouvert ses portes fin 2016. En 2017, elle se qualifie encore comme une « utopie en

⁵⁷ https://GASAP.be/wp-content/uploads/2019/03/2014_Charte_GASAP_FR.pdf - dernière consultation le 29 juillet 2019.

⁵⁸ <http://urgenci.net/french/urgenci/serment-commun/> - dernière consultation le 30 juillet 2010.

⁵⁹ Je remercie chaleureusement W. de la Beescoop pour son temps et sa relecture.

construction »⁶⁰. Après plusieurs années de phases de test, il accueille actuellement environ deux mille coopérateurs. Cette étude de cas est documentée par une observation participante lors d'une séance d'information, par un entretien semi-directif avec une personne issue de la cellule accueil, et par la consultation de divers objets de communication : brochure, site internet et vidéos.

Inspirée d'initiatives existantes, et notamment de la Park Slope Food Coop de New York, l'idée de base de BEES coop,

c'est de faire profiter à tous d'une alimentation durable à un prix abordable [...]. Le rêve, c'est de faire un supermarché, un *one stop shopping*, où tu peux faire l'ensemble de toutes tes courses dans ce supermarché, mais qui serait accessible à un grand nombre, parce que ces produits-là tu ne pourrais pas les trouver ailleurs⁶¹.

Pour réaliser cet idéal, le principe est que les consommateurs deviennent des coopérateurs, qui apporte le capital nécessaire et participe bénévolement au fonctionnement du magasin à hauteur de 2h45 toutes les quatre semaines : réassort des rayons, caisses, entretiens, membres. De plus, des cellules organisationnelles complètent les activités liées au strict fonctionnement : cellule accueil, cellule produit, cellule gouvernance, etc. Seules les tâches administratives et financières très techniques sont laissées aux sept salariés de la coopérative. Aujourd'hui, le projet est stabilisé : « Le rêve est atteint, le supermarché existe depuis un an et demi. On peut acheter tout ou presque ». Il fait lui-même des petits, et se présente comme un modèle « open-source » qui relaye et documente des projets similaires, notamment en Belgique francophone⁶².

BEES coop est un modèle basé sur des valeurs « dès le départ », comme cela été souligné lors de l'entretien. Un document de 2017 souligne l'importance des valeurs, de leur définition, mais aussi de leur endossement via leur adoption en assemblée générale :

L'identification des valeurs clés du projet a été l'une des premières étapes de sa construction. Les membres à l'initiative du projet se sont mis d'accord sur les valeurs de base. Elles sont les fondations du projet. La dynamique est participative, le projet est ouvert et voué à évoluer, mais ces cinq valeurs, durabilité, solidarité, participation, transparence et coopération, sont ancrées dans les statuts et l'esprit de la coopérative.

Ces cinq valeurs sont reprises et explicitées dans une autre brochure de présentation⁶³ :

1. Pas de profit et marge fixe sur tous les produits de 20%. Les bénéfices sont réinvestis dans le projet ;
2. Écologie, produits de saison et respectueux de l'environnement, vente partiellement en vrac ;
3. Solidarité, car le bénévolat fait baisser les coûts en personnel et donc les prix de vente. De plus un prix juste est défini avec le producteur ;

⁶⁰ http://bees-coop.be/wp-content/uploads/2018/01/BEES_doc_Vadecum_2017.pdf.

Consulté le 15 août 2019.

⁶¹ Entretien avec un personne membre de la cellule accueil et bénévole depuis le début du projet, le 28 janvier 2019.

⁶² On peut citer en guise d'exemples : Woocoop à Waterloo, Macavrac à Wavre, ou encore Coopeco à Charleroi.

⁶³ <http://falcoop.ulb.be/wp-content/uploads/2018/12/DEP-BEES-coop-falcoop-2018-DEF.pdf>

4. Participation, chaque coopérateur participe à la gestion et à l'organisation ;
5. Transparence, BEES coop partage ses informations, et notamment avec toute personne souhaitant lancer un projet équivalent.

De surcroît, les produits vendus aussi ont des valeurs, et un étiquetage spécifique doté d'une triple étiquette renseigne sur le mode de production (agroécologique, bio, conventionnel, etc.), la distance parcourue (Belgique, Europe, Monde), et l'éthique sociale (salaire, condition de travail, etc.).

Les valeurs de BEES coop s'ancrent, comme les GASAP, dans un imaginaire alternatif. Il s'agit de créer un supermarché contrôlé par les citoyens, avec des prix justes, et anticapitaliste puisqu'il n'existe ni investisseur ni dividende, la coopérative étant sans but lucratif. « C'est un projet de citoyens comme vous, qui veulent faire leurs courses ailleurs que dans les supermarchés classiques » affirme la brochure informative (nous soulignons). Pour arriver à ce qui est maintenant considéré comme un « modèle », il a fallu plusieurs phases d'expérimentation : au départ, un groupe d'achats de légumes qui devient rapidement ce qui sera appelé le « labo market », un petit magasin laboratoire proposant déjà plusieurs centaines de produits secs, auxquels d'autres ont été rajoutés progressivement : du frais, des fromages. Il réunissait environ deux cents personnes.

Au début [du labo market], on était en mode test. Il y avait beaucoup de foirages. Les gens investis étaient ravis que ça fonctionne, mais c'était pas tourné vers l'extérieur à ce moment-là. C'était plutôt la mise en pratique au quotidien du supermarché, justement en devenir. [...] Pendant toute la période du labo-market, les gens faisaient d'une manière un peu volontaire leur *shift*. On disait : allez c'est bien, on travaille pour que le super-marché fonctionne, il fallait que chacun travaille trois heures par mois. On s'inscrivait dans un énorme excel. On disait, moi je viens de telle heure à telle heure. Il venait, tant mieux... et surtout personne ne venait te dire : hé, tu n'étais pas là dimanche dernier.

Une autre phase d'expérimentation majeure a duré six mois à partir de l'ouverture complète du supermarché en septembre/octobre 2017.

Il y a eu ce bond à partir du moment où c'est devenu un vrai supermarché, tout en faisant de la pub, mais en se laissant six mois de phase test, il va y avoir des *bugs* informatiques, on ne pourra pas accepter tous les modes de paiement. Les gens étaient au courant que c'était un projet encore bancal, entre guillemets. Et là c'est marrant parce que je pense qu'il y a eu une vague de gens qui rentraient pour plus tout à fait les mêmes raisons, qu'il y avait un regard qui était beaucoup plus critique. Moi, comme j'y étais déjà le début, je dirais que c'est des gens qui sont rentrés avec un regard beaucoup plus exigeant, très intéressant pour l'amélioration du projet. Des gens qui savaient ce qu'ils voulaient. C'est plus n'importe quoi de devenir coopérateur.

Mettre en place un supermarché alternatif, puis le rendre fonctionnel, demande, cela saute aux yeux, du temps, des tâtonnements, des évolutions permanentes. Personne ne sait pas, à l'origine, combien de temps on va donner, quelle énergie est nécessaire, ni même si le projet va tenir la route. Dans les phases d'expérimentation, BEES coop a demandé un engagement total au service « d'un rêve », d'un projet alternatif motivé par un imaginaire alternatif au système alimentaire conventionnel, imaginaire appuyé sur des exemples de cas concrets, mais bien lointain, outre-Atlantique. « Moi je suis rentré en me disant, c'est branquignol, mais c'est

marrant de mettre la main au cambouis. Eux [les nouveaux coopérateurs depuis 2017] ils s'attendent à ce qu'il y ait un service. »

Progressivement, BEES coop est passée d'un rêve irréaliste à un projet expérimental puis à un supermarché fonctionnel. À présent, il tente de s'expliquer, de transmettre son modèle, de l'explicitier pour attirer un public plus large. Une tâche partagée entre la cellule « inclusion sociale » et la cellule « accueil ». La première vise à attirer la population du quartier immédiat, en étudiant les freins à la participation et en présentant le projet aux associations locales. Elle a bénéficié d'un important soutien de chercheurs via le projet FALCOOP⁶⁴.

Conscient que le projet touche au préalable les plus convaincus, BEES coop a mis en place une stratégie afin de toucher un public diversifié. La stratégie choisie a consisté à atteindre le quartier *via* les structures déjà existantes : associations, institutions installées dans les environs de l'implantation de BEES coop. Durant plusieurs mois, et encore actuellement, BEES est allé présenter son modèle aux associations voisines, véritables « acteurs relais ». Le but de ces présentations est double :

Créer du lien entre les associations, que les travailleurs sociaux, les associations de femmes, les écoles de devoir, etc. puissent s'appropriier le projet BEES et le partager auprès de leurs publics. Cela se concrétise également par la mise en place de cycles d'animation, co-construits avec les acteurs relais auprès des publics.

Rapprocher les publics de BEES coop : afin d'avoir une réelle mixité, BEES apprend à mieux connaître son public cible (ses habitudes alimentaires, ses freins à la participation, les représentations qu'il a concernant l'alimentation durable, etc.)

En outre, BEES doit s'adapter à ses enrichissements : adaptation et création d'outils de communication spécifiques, challenge du catalogue de produits, mise en place de mécanismes de solidarité.

En plus de cette stratégie d'ancrage local et de mixité sociale, des séances d'accueil sont organisées pour expliquer aux curieux et aux néophytes le projet, les valeurs de BEES coop, son fonctionnement complexe sur base des « shifts bénévoles », et les activités qui attendent les intéressés. La tâche est ardue, et la cellule « accueil » a mis au point une présentation standardisée et un système de visite perfectionné pour que les visiteurs puissent comprendre ce dont il s'agit et comment les activités se déroulent. Il faut transmettre une pratique, mais aussi un imaginaire qui justifie et rend compte de cette pratique peu commode, à laquelle personne ou presque n'est habituée avant de l'avoir expérimentée ; celle des *shifts* et du bénévolat dans un supermarché.

Il y a tellement d'information à donner, c'est effectivement impossible de leur donner un manuel. Nous ça permet d'expliquer des bêtes petits trucs. Pour moi le magasin est très très peu accessible dans le sens où il y a effectivement plein de codes, plein de règles qui sont un peu implicites. En fait moi j'ai fait l'exercice parce que j'ai trouvé que c'était intéressant, mais j'ai été faire plusieurs fois mes courses dans un magasin turc juste pour essayer, et bien y'a plein de code, je me sentais complètement mal à l'aise, je ne savais pas où trouver les produits, tout était pour moi mal rangé, je n'étais pas sûr que j'allais pouvoir parler avec la caissière, je me sentais vraiment complètement gauche quoi. Et je peux comprendre que n'importe qui qui débarque à BEES coop peut être hyper stressé, ou en

⁶⁴ Le projet de recherche en co-création FALCOOP a été financé via un montage Co-Create d'Innoviris. Ces importants résultats sont en ligne : <http://falcoop.ulb.be/>. Dernière consultation le 15 août 2019.

tout cas ne pas comprendre pourquoi il est là. Ce n'est pas évident à saisir, il y a effectivement plein de règles.

L'imaginaire de BEES coop se concrétise aussi par ses codes qui se sont construits sur le tas, lors des phases d'expérimentation, qui ont été conservées naturellement, implicitement. Pour que des nouveaux rejoignent BEES coop, il faut donc expliciter, expliquer ces manières de faire, ces pratiques originales qui ne vont pas de soi et demandent un temps d'adaptation et une compréhension. En droit, pour interpréter un texte juridique, il y a l'esprit et la lettre ; dans les innovations sociales, pour interpréter un lieu alimentaire, il y a l'imaginaire et la pratique. Expliquer la pratique sans faire comprendre l'imaginaire ne recevra pas l'adhésion, car par son originalité, son alternativité même, son déploiement est compliqué, inhabituel, insécurisant, peu efficace par rapport à ce que l'on connaît depuis toujours : le supermarché classique. « À la séance d'accueil, on doit dire des choses comme : tout ce que vous voulez prendre, vous devez le peser vous-même. Dans un magasin classique, il n'y a que les fruits et légumes. »

Avec cet exemple de la pesée, il apparaît qu'un imaginaire alternatif va de pair avec un agir pratique lui aussi alternatif. Il faut donc expliquer ce qu'il faut faire, et pourquoi il faut le faire. En l'occurrence, la pesée provient de la vente en vrac, qui est justifiée par une démarche écologique « zéro déchet ». Mais des pâtes en sachet sont aussi disponibles pour ceux qui ne font pas de vrac. L'engagement demandé en temps, mais aussi en ressource adaptative n'est pas anodin, et la cellule « accueil » en a bien conscience. Une balance est recherchée entre la pratique peu pratique et l'imaginaire que l'on épouse bon gré mal gré, ou, à tout le moins, que l'on s'approprie progressivement; peut-être, aussi, en rusant par la création d'un écart entre le prescrit normatif ou imaginaire de BEES coop et le réel de l'usage qui est fait du lieu (de Certeau, 1990). J'ai ainsi pu entendre à la séance d'information : « On n'est pas des ayatollahs du veganisme ou du végétarisme. Vous faites des choix dans vos achats, comme celui d'acheter, ou pas, de l'huile de palme bio ». Plusieurs fois, l'informateur insistera sur la diversité de la gamme de produits, du bio, « mais pas que ». On trouve aussi de la viande, des chips, et même de la glace à la vanille importée du Brésil. Cependant, il apparaît clairement que « Venir à BEES coop, c'est un choix philosophique autant qu'économique. C'est un engagement. Si vous venez uniquement pour avoir des légumes pas chers, vous risquez de vous lasser ».

L'optique est donc, finalement, d'allier système alternatif et consommation alimentaire. Une enquête interne, sur un modèle auto-rapportée, menée en 2018 auprès des coopérateurs, a mis en évidence les motivations suivantes à l'engagement des coopérateurs (par ordre décroissant d'importance) :

- a. une juste rémunération des producteur·trice·s ;
- b. savoir d'où viennent les produits achetés ;
- c. soutenir un projet permettant à d'autres d'accéder à des produits de qualité à un prix correct ;
- d. accéder à des produits de qualité ;
- e. s'impliquer dans un projet de quartier ;

- f. changer le monde ;
- g. rencontrer des gens.

Si l'interprétation des motivations est chose délicate, il faut constater l'entrecroisement de l'imaginaire basé sur les valeurs sociales, écologiques et politiques (prix juste, solidarité, socialisation, engagement, changer, qualité, etc.) avec une pratique de consommation alimentaire quotidienne (accéder à des produits, information, qualité, prix correct, etc.). Le chapitre suivant discute cette combinaison à l'aune des réflexions théoriques antérieures.

4. Discussion : créer, transmettre, approprier

4.1. Du bricolage au modèle

Dans le mouvement alimentaire en Belgique francophone, l'alternativité peut être comprise comme la mise en place d'institutions en partie *autonomes* au sens de Castoriadis, mais aussi comme la mise en place de niches d'innovation dans la théorie de la perspective multiniveau. En effet, le cœur du mouvement alimentaire est bien le développement expérimental de ces innovations alternatives, qui sont autant de (micros) institutions au sens de Castoriadis.

L'autonomie consiste pour les innovations sociales alimentaires, telles que dans les cas des GASAP ou de BEES coop, à proposer des nouvelles institutions associées à de nouvelles significations. Elles sont autonomes pour de multiples raisons, entre autres, parce que les initiatives comptent principalement sur leurs propres forces économiques, et en premier lieu le bénévolat et l'épargne des membres, ne demandant un soutien économique que limité, et passé le temps de l'expérimentation pour asseoir son modèle ; parce qu'elles s'établissent sur des baux fonciers précaires et sont en insécurité juridiques dans le cas du GASAP de NOH ; parce qu'elles ne reprennent pas à leur compte les figures classiques du « producteur, transformateur, consommateur », mais y préfèrent ceux de « coopérateur » ou « mangeur ». Ceci est certes de moins en moins vrai à mesure que les initiatives s'instituent et se stabilisent. On peut dire que l'imaginaire se normalise, et passe d'un « rêve irréaliste », « utopique », à un modèle capable de transmettre ses normes, pratiques et valeurs. Il ne s'agit pas, en général, de changer les règles existantes ou de réformer les institutions existantes, mais bien de se placer à distance du régime pour en influencer l'imaginaire en questionnant les significations qui le sous-tendent, dans une perspective de réflexivité.

Cette situation d'autonomie née de faisceaux chaotiques liés aux démarches expérimentales. Au départ, ces significations et ces institutions sont encore des bricolages sociaux qui ne sont pas le modèle qu'ils visent peut-être à devenir. Elles sont plutôt des objets confus, non identifiés, dans lesquels on place un prudent espoir. C'est particulièrement clair dans le cas de BEES coop. Ce sont des pratiques tâtonnantes en construction permanente, des tentatives inspirées, des formes sociales adaptées à ce groupe-*ci* (le groupe fondateur, innovant, créateur) qui essaye de s'autonomiser en créant du nouveau, sur des significations et des éléments symboliques non systématisés, pas forcément partagés, rarement explicités.

Cet état peut être plus ou moins temporaire. Toutefois, nous avons vu plus haut qu'elles peuvent, à un moment, se stabiliser et devenir des institutions modèles fonctionnellement et

normativement. Elles peuvent alors être qualifiées de « matures » lorsqu'elles inspirent d'autres innovations, qu'elles savent s'expliquer, qu'elles peuvent se transmettre. On parle du modèle BEES coop, et du modèle GASAP. Cela ne signifie pas que le projet est complètement abouti, qu'il ne va plus évoluer, mais plutôt qu'il a suffisamment appris sur lui-même depuis son départ tâtonnant, pour se raconter, communiquer les étapes et les stades par lesquels il est passé, les difficultés qu'il a rencontrées. Sans doute la mise à distance, la réflexivité est essentielle à cet apprentissage. L'expérimentation, l'innovation, peut alors devenir une institution fiable sur laquelle on peut s'appuyer et à partir de laquelle l'essaimage devient possible.

4.2. Tension entre autonomie et hétéronomie dans l'innovation

Une première limite est qu'à mesure où l'institution nouvelle se stabilise, se normalise, s'institue, le groupe fondateur perd en autonomie, car l'institution se rigidifie à mesure qu'elle cherche à se transmettre. Cette caractéristique n'est pas restreinte aux institutions héritées, devenues hétéronomes, mais qui ont bien dû être créées un jour. Castoriadis l'exprime, à propos des institutions au sens plus macro, mais sans que cela ne porte préjudice à l'analyse : « l'institution une fois posée semble s'autonomiser, possède son inertie et sa logique propre, dépasse, dans sa survie et ses effets, sa fonction, ses "fins" et ses "raisons d'être" » (Cornelius Castoriadis, 1975 : 164). Une fois stabilisée, « posée », l'innovation devient un modèle, une « institution », possédant son « inertie » et sa « logique propre », qui déplace les personnes qui l'utilisent dans une situation d'hétéronomie. On a pu témoigner à propos de BEES coop, qui après des mois de tâtonnements a mis en place un système « efficace » de gestion des *shifts*, c'est-à-dire du temps bénévole que les coopérateurs passent mensuellement à travailler dans le supermarché⁶⁵ : « j'ai l'impression de devenir une machine utilisée », car si « les outils » de management des bénévoles « sont efficaces, on vient, on fait son *shift*, et on s'en va ». On peut se sentir « déshumanisé, au final c'est pareil qu'ailleurs, c'est un supermarché ». Ce témoignage correspond à ce qu'est le vécu de « l'hétéronomie » d'après Castoriadis, qui est l'imposition du discours de l'autre, au cœur même d'une institution née comme alternative et comme projet d'autonomie. Ainsi, même un projet fondamentalement utopique et autonome n'échappe pas à ce que son élargissement vers d'autres publics soit corrélé à une progression vers l'hétéronomie. La normalisation apparaît comme une tendance forte concomitante du passage de l'expérimentation vers le modèle, de l'autonomie vers l'hétéronomie.

4.3. Transmettre les significations et les pratiques

L'individu qui n'est pas au départ dans le groupe fondateur, le nouvel arrivant, doit à son tour hériter de significations et d'une institution qui, si elles ont été « posées » au départ comme alternatives, ont pu gagner en hétéronomie. Or, cette situation d'étrangeté implique une perte de repère qu'il faut compenser. En effet, il sera plus difficile d'adopter le comporte-

⁶⁵ Témoignage de « A. », recueilli le vendredi 5 octobre 2018.

ment et la manière d'être requis par l'institution si elle est, dès le départ, marqué par des significations qui ne sont pas partagées par le reste de la population qui vit, quant à elle, dans l'imaginaire de l'hétéronomie sociale basée sur la rationalité capitaliste. Dans le cas de BEES coop, c'est le moment de l'ouverture du supermarché à ceux qui viennent « pour avoir un service ». Cette remarque montre que les institutions sont marquées par un imaginaire commun au groupe fondateur qui échappe au moins en partie à l'imaginaire social général du « service », des calculs coût/bénéfice ou temps/efficacité. Les groupes marquent de leurs imaginaires les institutions qu'ils créent en autonomie, d'autant plus fortement que ces groupes se veulent alternatifs. Il faudra par conséquent plus de temps, d'efforts et/ou de ressources adaptatives de la part des « autres » pour s'approprier une institution bâtie sur des imaginaires qui n'ont que peu en commun, avec l'imaginaire hérité. Or, ces ressources ne sont pas toujours disponibles ou mobilisables par et pour tous, partout, et tout le temps. En somme, plus les institutions seront construites sur des significations différentes des significations héritées, plus elles seront difficiles à être appropriées. À la fin, un risque tragique apparaît : la possibilité pour ces innovations autonomes de desservir la cause démocratique auquel elles adhèrent initialement, et de reproduire des espaces d'hétéronomie pour ceux qui n'en maîtriseront ni les codes, ni les règles, ni l'imaginaire duquel elles procèdent, et qui vivront l'institution comme un espace aux règles et aux pratiques absurdes.

4.4. Le rôle de la gouvernance pour transmettre et modifier les règles, les pratiques, les significations

L'analyse a mis au jour un facteur spécifique, souvent négligé dans les réflexions sur l'extension des innovations sociales alimentaires : « l'appropriabilité » des institutions et des comportements qu'ils requièrent. L'autonomie est séduisante, car elle ouvre la porte d'autres mondes possibles. Toutefois, la remise en question permanente de tout par tous ne semble pas, d'un point de vue théorique, permettre de faire société : il faut un lien commun, y compris un imaginaire partagé, qui s'incarne dans des institutions. Cette idée apparaît clairement chez Castoriadis dans un article journalistique de février 1998⁶⁶. On y lit que l'autonomie politique suppose que les hommes créent leurs propres institutions et leurs lois, et cessent de croire qu'elles sont héritées d'une force inhumaine, d'une origine transcendante, souvent divine.

D'autres [...] prétendent que la société libre signifie l'abolition complète de tout pouvoir, de toute loi, avec le sous-entendu qu'il y a une bonne nature humaine qui surgira à ce moment et qui pourra se passer de toute règle extérieure. Cela est, à mon avis, une utopie incohérente.

Il faut donc établir des institutions, mais qui doivent répondre à certains critères pour maintenir l'autonomie tout en s'ouvrant aux autres : être créées en connaissance de cause, être démocratique, ne pas se retourner contre les personnes ; enfin, favoriser l'autonomie individuelle ; car « une société autonome ne peut être formée que par des individus autonomes. Et des individus autonomes ne peuvent vraiment exister que dans une société

⁶⁶ Cornelius Castoriadis, 1998. Cet article est cité dans : Latouche, 2014.

autonome » (Latouche, 2014 : 64). Il ajoute que « cela exige que l'on essaye de poser ces institutions en connaissance de cause, dans la lucidité, après délibération collective » (Latouche, 2014 : 63). Dans cette perspective, une innovation sociale n'est pas forcément destinée à rester une « simple » innovation expérimentale : au fur et à mesure que sa forme organisationnelle fait ses preuves, elle peut s'institutionnaliser. Dans le cas contraire, elle risque de rester à la marge, de ne pas être partagée, et, finalement, de ne pas être démocratique : elle ne sera contrôlée lucidement que par quelques-uns, et ne fera sens que pour quelques-uns.

Comment faire pour surmonter cette tension autour de l'appropriation de l'imaginaire ? C'est tout l'enjeu de la gouvernance. Pour s'ouvrir à de nouveaux publics, les innovations devraient faire l'effort d'explicitier les règles qui ont souvent été élaborées dans des moments d'autonomie et d'expérimentation, de se penser comme des institutions adressées à des individus qui ne partagent pas nécessairement les mêmes imaginaires. En tant qu'institutions alternatives, elles proposent des pratiques, des valeurs particulières, des visions valorisant certaines choses et en dévalorisant d'autres.

On peut penser deux directions possibles, combinables, pour que les individus et les institutions se rencontrent : soit, les individus font des efforts dirigés et conscients, ils décident de comprendre et de faire partie de l'institution de manière intrinsèque, en supportant seuls les « coûts » et les « coups » d'appropriation et d'adaptation. Soit, l'institution facilite son appropriation en supportant une partie de l'effort qui sera nécessaire à l'individu. Or, sans effort de l'institution, seuls les individus disposant de ressources importantes pourront se l'approprier. Effet redoublé par le fait que, l'institution étant davantage paramétrée au départ par les groupes sociaux dominants et disposants de ressources, elle sera plus adaptée à leurs semblables. En outre, ces institutions ne sont pas « naturellement » meilleures ni plus séduisantes que les institutions héritées et il n'y a pas de raisons qu'elles soient adoptées « naturellement ». En « posant » des significations nouvelles qui nécessitent du temps et des ressources diverses pour être appropriées, elles proposent des positionnements dans le monde qui ne vont pas de soi et n'ont pas fait leurs preuves.

Nous avançons que l'appropriation par tous (démocratique) d'une institution innovante nécessite un « coût », un « sacrifice », pour la raison que cette cristallisation des valeurs, des pratiques et des comportements attendus limite leur possibilité de changement permanent et constant en toute autonomie. Le sacrifice consiste à accepter que l'institution échappe à ses créateurs, que les règles qu'elle suit soient explicitées et extériorisées, discutées, adoptées et appropriées collectivement – ce qui les fige. L'appropriation doit être facilitée par la traduction culturelle et socio-économique, par le souci de prendre en compte autrui dans son propre monde imaginaire en se mettant à sa place. Il ne s'agit plus d'inventer sans cesse de nouvelles règles, mais de définir des règles, de les endosser et de les faire endosser à tous les usagers.

Cette proposition a de quoi rebuter si l'on n'ajoute pas immédiatement le point suivant : une institution stabilisée ne signifie pas qu'elle est immuable, auquel cas elle serait totalement hétéronome. Au contraire, il est possible, sans difficulté conceptuelle, d'établir en son sein des procédures de révision de ses règles, qui garantiront un équilibre entre stabilité et adaptation, et qui permettront aux usagers d'avoir un contrôle sur l'institution. C'est tout l'enjeu des systèmes de gouvernance, qui devraient alors permettre une normalisation de

l'institution, mais aussi un contrôle et une manière collective d'édicter et de modifier les règles explicitées : « La gouvernance de la transition vers une société post-croissance suppose la création d'espaces à partir desquels la recréation de normes par l'individu doit redevenir possible » (De Schutter, 2016, paragr. 15). Un contrôle démocratique garantira au maximum le contrôle de l'institution par tous ses usagers, s'assurant que celle-ci ne s'autonomise pas et ne produise pas des règles d'elle-même, recréant alors le phénomène dénoncé par Castoriadis. Le contrôle des institutions alimentaires par les mangeurs et les producteurs est bien, dans un autre vocabulaire, le projet politique qui s'avance avec les perspectives avancées par la souveraineté et la démocratie alimentaires (Booth et Coveney, 2015).

Conclusion

L'imaginaire, bien que thème récurrent de la littérature sur la transition dans la perspective multiniveau développée par l'école néerlandaise autour de Geels, Schoot ou encore Rotmans, n'a jamais fait l'objet de la systématisation que propose ce chapitre dans sa première partie autour des notions de coévolution des valeurs, de *visionning*, de narration territoriale et de réflexivité. Pour cette raison, le rôle des croyances, des valeurs et des significations est peu examiné, alors qu'il nous semble crucial pour comprendre le déploiement, le changement d'échelle et l'appropriation des innovations sociales par tous. Projet qui, pourtant, se retrouve au cœur de la plupart des innovations alimentaires : encourager la production et la consommation par tous d'une alimentation durable, au sens fort.

En s'appuyant sur les concepts d'institution et d'imaginaire tels que développés par le philosophe Cornelius Castoriadis, nous proposons de saisir une tension importante entre la phase d'expérimentation des innovations sociales et celle de leur ouverture, de leur stabilisation sous forme de modèle, à l'instar des modèles BEES coop et GASAP. L'autonomie, c'est-à-dire la création d'institutions alternatives dotées de significations nouvelles, remettant en cause et interrogeant le système alimentaire conventionnel, fait apparaître des significations et des pratiques qui ne sont pas partagées, et sont par nature originales. Ce chapitre met en lumière les efforts qui doivent être fournis par les personnes extérieures à l'innovation pour se l'approprier et lui donner un sens suffisant pour adopter la pratique originale et souvent contraignante qu'elle demande. En retour, il souligne aussi les efforts qui peuvent être faits par les institutions pour s'explicitier, se transmettre, se communiquer et se faire comprendre par tous, ou par un grand nombre. En l'absence d'un tel effort de transmission de son imaginaire autonome et par conséquent, particulier, seuls les groupes sociaux les plus à même de fournir les ressources économiques, mais aussi sociales, cognitives et culturelles seront capables de s'approprier l'institution et d'en devenir usager.

Nous pensons que cette analyse à partir de la notion d'imaginaire éclaire en partie la difficulté de recrutement au-delà des groupes sociaux instruits et dominants « conscientisés » à laquelle les innovations alimentaires font face.

Pour terminer, le chapitre souligne l'importance du mode de gouvernance des innovations, seul à même de permettre une stabilisation de leurs règles et des pratiques, de manière concomitante à leur explicitation et à leur adoption, tout en permettant de les modifier

collectivement en suivant des procédures dans les assemblées générales, etc. L'étude détaillée et l'observation *in situ* de la manière dont ces modes de gouvernance interne font place à l'explicitation, l'explication, la transmission, l'appropriation et l'adaptation de l'imaginaire sur lequel s'appuient les innovations pourrait être l'objet d'une attention future.

Ansell Ch., Alison G. (2008), « Collaborative Governance in Theory and Practice », *Journal of Public Administration Research and Theory*, 18(4), p. 543-571.

Bedia S., Juan J. (2015), *Étude de consommateurs au sein d'un réseau de distribution de fruits et légumes en circuit court : le cas des GASAP bruxellois. Mémoire en science de gestion*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain.

Berkes F. (2009), « Evolution of co-management : Role of knowledge generation, bridging organizations and social learning », *Journal of Environmental Management* 90(5), p. 1692-1702.

Bodin Ö. (2017), « Collaborative Environmental Governance : Achieving Collective Action in Social-Ecological Systems », *Science* 357 (6352).

Booth S., Coveney J. (2015), *Food Democracy. From consumer to food citizen*, Public Health. Springer Briefs.

Bos J. J., Brown R. R. (2012), « Governance experimentation and factors of success in socio-technical transitions in the urban water sector », *Technological Forecasting and Social Change*, 79(7), p. 1340-1353.

Bruner J. (2002), *Pourquoi nous racontons-nous des histoires ?* Paris, Éditions Retz.

Bui S. (2015), « Pour une approche territoriale des transitions écologiques. Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée », Paris, AgroParisTech.

Bui S., da Costa I., De Schutter O., Dedeurwaerdere T., Hudon M., Feyerisen M. (2019), « Systemic Ethics and Inclusive Governance : Two Key Prerequisites for Sustainability Transitions of Agri-Food Systems », *Agriculture and Human Values*, février.

Castoriadis C. (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.

Castoriadis C. (1998), « De l'autonomie en politique. L'individu privatisé », *Le Monde diplomatique*, février 1998.

Castoriadis C. (2013), *Quelle démocratie ? Écrits politiques, 1945-1997* (2 tomes), Éditions du Sandre.

Certeau M. de (1990), *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard (Coll. Folio Essais 146)

Closson C., Fourat E., Holzemer L., Hudon M. (2019), « Social Inclusion in an Alternative Food Network : Values, Practices and Tensions », 19-003. Working Papers CEB. ULB, Université libre de Bruxelles.

- Crivits M., Paredis E., Boulanger P.-M., Mutombo E., Bauler T., Lefin A.-M. (2010), « Scenarios based on sustainability discourses : Constructing alternative consumption and consumer perspectives », *Futures*, Global Mindset Change, 42(10), p. 1187-1199.
- Dahle K. (2007), « When do transformative initiatives really transform ? A typology of different paths for transition to a sustainable society », *Futures* 39 (juin), p. 487-504.
- Daly H. E. (1976), « Energy Demand Forecasting : Prediction or Planning ? », *Journal of the American Institute of Planners* 42(1), p. 4-15.
- De Schutter O. (2016), « La cage et le labyrinthe. S'évader de la religion de la croissance », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, vol. 77 (2), p. 113-130.
- De Schutter O., Bui S., Cassiers I., Dedeurwaerdere T., Galand B., Jeanmart H., Nyssens M., Verhaegen E. (2016), « Construire la transition par l'innovation sociale : le cas de la vallée de la Drôme », *LPTransition Working Paper*, n° 2016-1.
- De Schutter O., Lenoble J., Adlard H., Britz G., Brosseau E., Deakin S., Dedeurwaerdere T., Eberlein B., Jean-Michel Glachant, J.-M. (2010), *Reflexive Governance : Redefining the Public Interest in a Pluralistic World*. Oxford, Portland, Or Hart Publishing.
- Dedeurwaerdere T., De Schutter O., Hudon M., Mathijs E., Annaert B., Avermaete T., Bleeckx T., *et al.* (2017), « The Governance Features of Social Enterprise and Social Network Activities of Collective Food Buying Groups », *Ecological Economics*, 140 (octobre), p. 123-135.
- Dedeurwaerdere T., Polard A., Melindi-Ghidi P. (2015), « The role of network bridging organisations in compensation payments for agri-environmental services under the EU Common Agricultural Policy », *Ecological Economics* 119 (novembre), p. 24-38.
- Delormier T., Frohlich K. L., Potvin L. (2009), « Food and Eating as Social Practice. Understanding Eating Patterns as Social Phenomena and Implications for Public Health », *Sociology of Health & Illness*, 31(2), p. 215-228.
- Dewey J. (1938), *Logic : the theory of inquiry*. Volume 12. LW.
- Dewey J. (2010), *Le Public et ses problèmes*, Paris, Gallimard (Coll. *Folio Essais*).
- Dubuisson-Quellier S. (2009), *La consommation engagée*, Contester 05, Paris, SciencesPo Les Presses.
- Eames M., Egmore J. (2011), « Community foresight for urban sustainability : Insights from the Citizens Science for Sustainability (SuScit) project », *Technological Forecasting and Social Change*, Backcasting for Sustainability, 78(5), p. 769-784.
- Frantzeskaki N., Loorbach D., Meadowcroft J. (2012), « Governing societal transitions to sustainability », *International Journal of Sustainable Development*, 15(1/2), p. 19-36.
- Gameren V. van, Ruwet C., Bauler T. (2015), « Towards a governance of sustainable consumption transitions : how institutional factors influence emerging local food systems in Belgium », *Local Environment* 20(8), p. 874-891.

- Geels F. W. (2011), « The multi-level perspective on sustainability transitions : Responses to seven criticisms », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 1(1), p. 24-40.
- Geels F. W., Schot J. (2007), « Typology of sociotechnical transition pathways », *Research Policy*, n°36, p. 399-417.
- Giddens A. (1986), *The Constitution of Society : Outline of the Theory of Structuration*, University of California Press.
- Jurgilevich A., Birge T., Kentala-Lehtonen J., Korhonen-Kurki K., Pietikäinen J., Saikku L., Schösler H. (2016), « Transition towards Circular Economy in the Food System », *Sustainability*, 8(1), p. 69.
- Kemp R., Loorbach D., Rotmans J. (2007), « Transition Management as a Model for Managing Processes of Co-Evolution towards Sustainable Development », *Interna--WORLD ECOL* 14 (février), p. 78-91.
- Kemp R., Rotmans J. (2005), « The management of the co-evolution of technical, environmental and social systems », *Towards environmental innovation systems*, 33-55, Springer.
- Kunze C., Becker S. (2015), « Collective Ownership in Renewable Energy and Opportunities for Sustainable Degrowth », *Sustainability Science*, 10 (3), p. 425-437.
- Lamine C. (2012), « Changer de système : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux », *Terrains & travaux*, n°20 (mai), p. 139-156.
- Lamine C, Bui S., Ollivier G. (2015), « Pour une approche systémique et pragmatique de la transition écologique des systèmes agri-alimentaires », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 58, p. 95-117.
- Latouche S. (2014), *Cornelius Castoriadis, ou l'autonomie radicale*. Les précurseurs de la décroissance, Neuvy-en-Champagne, Le passager clandestin.
- Lenoble J., Maeschalck M. (2011), *Démocratie, Droit et Gouvernance*.
- Loorbach D., Frantzeskaki N., Lijns Hufferreute R. (2015), « Transition Management: Taking Stock from Governance Experimentation », *The Journal of Corporate Citizenship*, n°58, p. 48-66.
- Manganelli A., Moulaert F. (2018), « Hybrid governance tensions fuelling self-reflexivity in Alternative Food Networks : the case of the Brussels GASAP (solidarity purchasing groups for peasant agriculture) », *Local Environment*, 23(8), p. 830.
- McAlpine C., Seabrook L., Ryan J., Feeney B., Ripple W., Ehrlich A., Ehrlich P. (2011), « Transformational change : creating a safe operating space for humanity », *Ecology and Society*, 20(1).

- McMichael Ph. (2005), « Global Development and The Corporate Food Regime », *New Directions in the Sociology of Global Development*, 11, p. 265-299. Research in Rural Sociology and Development 11. Emerald Group Publishing Limited.
- Mourais Da Silva R., Takahashi A., Segatto A. (2016), « Scaling up social innovation : a meta-synthesis », *RAM. Revista de Administração Mackenzie* 17(6), p. 134-163.
- Moulaert F., MacCallum D., Mehmood A. (2013), *The International Handbook on Social Innovation : Collective Action, Social Learning and Transdisciplinary Research*. Edward Elgar Publishing.
- Mulgan G. (2006), « The process of social innovation », *Innovations, Technology, Governance, Globalization* 1(2), p. 145-153.
- Olsson P., Gunderson L., Carpenter S., Ryan R., Lebe L., Folke C., Holling C. S. (2006), « Shooting the Rapids : Navigating Transitions to Adaptive Governance of Social-Ecological Systems », *Ecology and Society*, 11 (1).
- Pleyers G. (2011), *La consommation critique. Mouvements pour une alimentation responsable et solidaire*, Solidarité et société, Paris, Desclée de Brouwer.
- Robinson J. Burch S., Talwar S., O'Shea M., Walsh M. (2011), « Envisioning sustainability : Recent progress in the use of participatory backcasting approaches for sustainability research », *Technological Forecasting and Social Change, Backcasting for Sustainability*, 78 (5), p. 756-768. <https://doi.org/10.1016/j.techfore.2010.12.006>.
- Rotmans J., Loorbach D. (2009), « Complexity and Transition Management », *Journal of Industrial Ecology*, avril.
- Ryan R., Deci E. (2000), « Self-determination theory and the facilitation of intrinsic motivation, social development and well-being », *American Psychologist* 55(1), p. 68-78.
- Sempé L. (2015), « Construction d'une échelle de mesure de l'expérience narrative réflexive perçue pour les territoires », *Revue Française du Marketing*, n°254, p. 7-22.
- Seyfang G., Smith A. (2007), « Grassroots innovations for sustainable development: Towards a new research and policy agenda », *Environmental Politics*, 16(4), p. 584-603.
- Smith A., Hargreaves T., Hielscher S., Martiskainen M., Seyfang G. (2016), « Making the Most of Community Energies : Three Perspectives on Grassroots Innovation », *Environment and Planning A : Economy and Space* 48(2), p. 407-432. 08.
- Sondeijker S. Geurts J., Rotmans J., Tukker A. (2006), « Imagining sustainability : the added value of transition scenarios in transition management », *Foresight* 8(5), p. 15-30.
- Thaler R. H., Sunstein C. R. (2012), *Nudge : la méthode douce pour inspirer la bonne décision*, Vubert. (Évolution 7. Pocket).
- Van Outryve d'Ydewalle S. (2016), *Quelle théorie de la gouvernance pour la transition écologique ? Carnets* 170, Louvain-la-Neuve, Centre de Philosophie du Droit.

- Voß J.-P., Bornemann R. (2011), « The Politics of Reflexive Governance: Challenges for Designing Adaptive Management and Transition Management », *Ecology and Society* 16(2).
- Voß J.-P., Kemp R. (2006), « Sustainability and reflexive governance : introduction », *Reflexive governance for sustainable development*, 3-30, Edward Elgar Publishing.
- Wart P. van, Mulder I., de Bont C. (2016), « A Participatory Approach for Envisioning a Smart City », *Social Science Computer Review* 34(6), p. 708-723.
- Warde A. (2005), « Consumption and Theories of Practice ». *Journal of Consumer Culture* 5(2), p. 131-153.
- Weber Max (1999), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Flammarion (Éd. originale 1904-1905).
- Westley F., Antadze N., Riddell D.-J., Robinson K (2014), « Five Configurations for Scaling Up Social Innovation : Case Examples of Nonprofit Organizations From Canada », *Journal of Applied Behavioral Science* 50(3), p. 234-260.
- Wicklund R. A. (1974), *Freedom and Reactance*. Lawrence Erlbaum Associates, Incorporated.
- Williams G. C., Rodin G. C., Ryan R. M., Grolnick W. S., Deci E. (1998), « Autonomous regulation and long-term medication adherence in adult outpatients », *Health Psychology* 17(3), p. 269-76.

Étude 4

Cultiver pour se connecter à la terre, à soi et aux autres

Expérience d'un potager collectif périurbain bruxellois

Hermesse Julie

Heymans Eléonore

Introduction

Pour répondre aux défis de la durabilité de nos systèmes alimentaires urbains, des initiatives de professionnels et de citoyens exposent dans toutes les villes du globe (Ba et Aubry, 2011). Parmi celles-ci, des projets d'agriculture (péri-)urbaine offrent une réponse à la relocalisation de la production à proximité des citoyens. Ces lieux de production intégrés au sein du système économique et écologique urbain (Mougeot, 2000), sont reconnus aujourd'hui pour leur contribution à des services autres que la production alimentaire (Duchemin, 2012 ; Aubry, 2014).

À partir d'une étude empirique, ce chapitre prend le parti de regarder ce qui se passe sur le plan humain et social au travers et au-delà des actes de production vivrière portés par des maraîchers professionnels associés à des volontaires. Pourquoi des personnes s'adonnent bénévolement au travail de la terre pour un projet collectif encadré par des professionnels du métier ? L'analyse se veut résolument qualitative. En effet, nos analyses socio-anthropologiques démontrent que la valeur produite sur ces lopins de terre citoyens ne peut, ni être limitée à une quantification des volumes de production agricole, ni être réduite à une vision économiste que traduirait l'appellation « externalité positive à la production ».

Le chapitre est structuré en trois sections. Une première section définit le contexte de la recherche. Y sont abordées les questions de recherche qui ont conduit à comprendre les motivations des volontaires, le Champ-à-Mailles comme étude de cas et la démarche méthodologique. Une deuxième section expose les résultats de terrain au sujet des aspirations et des apports sur le plan individuel de citoyens impliqués dans un projet de potager collectif ainsi qu'au niveau de l'hybridité du modèle de maraîchage. Après une troisième section qui discute les résultats empiriques, le chapitre se clôture par des réflexions d'ordre politique et anthropologique sur la transition des villes et plus particulièrement sur la place octroyée à des espaces potagers collectifs.

1. Contexte de recherche

1.1. Questions de recherches

Phénomène à la mode, l'agriculture urbaine est utilisée pour décrire un grand nombre d'initiatives, qu'elles soient en centre-ville ou en périphérie, en pleine terre, sur les toits, avec ou sans élevage animal, porté par des professionnels ou des amateurs, en communauté ou en parcelle individuelle. Nous adoptons la définition ouverte de l'agriculture de Scheromm *et al.* (2014 : 51) :

[...] au sens de l'activité de production de denrées alimentaires (ou ornementales, fourragères, médicinales, énergétiques, etc.), qu'elle soit professionnelle ou amatrice, pratiquée sur des terres agricoles ou sur tout autre milieu. Suivant cette acception, l'agriculture intra-urbaine désignera toutes les formes d'agricultures qui co-existent au sein de l'espace urbain.

C'est précisément cette coexistence qui amène le phénomène « agriculture (péri-) urbaine » à traverser les frontières et témoigne combien « la construction de la ville est indissociable de celle de ses agricultures » (Nahmias, Le Caron, 2012 : 2). Quelle que soit la nature de leurs systèmes de production, les espaces cultivés contribuent à la structuration de la ville par ses formes « vertes » (*ibid.* : 3) et entretiennent des rapports de mitoyenneté ou des rapports fonctionnels réciproques. Dans ce dernier cas, soulignent Fleury et Donadieu, « [l'agriculture] devient urbaine et c'est ensemble qu'espaces cultivés et espaces bâtis participent au processus d'urbanisation et forment le territoire de la ville » (1997 : 45 ; cités par Nahmias, Le Caron, 2012 : 5).

À l'instar d'autres régions urbanisées sur le globe, la Région de Bruxelles Capitale se veut incitatrice en matière de relocalisation d'une production agricole durable à proximité de la ville. Cette ambition comporte une double conditionnalité : préserver les terres agricoles péri-urbaines de la pression immobilière et encourager l'installation d'activités agricoles respectueuses des principes écologiques dans Bruxelles et sa périphérie. Dans une perspective de déploiement des ceintures alimentaires, le travail agricole sur petite surface est un corolaire de l'installation maraîchère à la lisière des villes.

Pour relocaliser la production alimentaire dans et à proximité de la ville, il est intéressant de soutenir des initiatives citoyennes de potagers de quartiers (sans vocation professionnelle) qui rencontrent aujourd'hui un succès grandissant. Il est également nécessaire d'accompagner des projets agricoles professionnels qui visent, d'une manière ou d'une autre, à associer des citoyens. C'est en encourageant ceux qui aspirent à se lancer dans le métier et en accompagnant la pérennisation de ces professions que le renouvellement des générations d'agriculteurs est envisageable. Le projet de recherche action participative Ultra Tree, financé par l'appel Co-Create de l'Institut bruxellois pour la recherche et l'innovation (Innoviris) en a fait pendant trois années la base de son questionnement : chercher à savoir comment soutenir efficacement l'installation de projets de maraîchage (péri-)urbain sur petites surfaces (en pleine terre) pour satisfaire la demande bruxelloise en fruits et en légumes de manière durable. Afin d'accompagner l'installation de projets maraîchers, un des objectifs que s'était donné le projet Ultra Tree était de mener une réflexion globale sur la viabilité

des exploitations maraîchères agro-écologiques sur très petites surfaces et ce, de manière interdisciplinaire (socio-anthropologie, agronomie et économie) et transdisciplinaire, c'est-à-dire, en incluant les acteurs de terrain concernés par la problématique dans le processus de recherche. Parallèlement à cet objectif de soutien à l'installation par une réflexion sur la viabilité des exploitations maraîchères, un autre objectif de recherche s'est dégagé : mener une réflexion sur les impacts sociaux et sociétaux des projets professionnels maraîchers (péri-)urbains et leur potentiel de contribution à la transition écologique et sociale vers un systèmes alimentaire bruxellois plus durable.

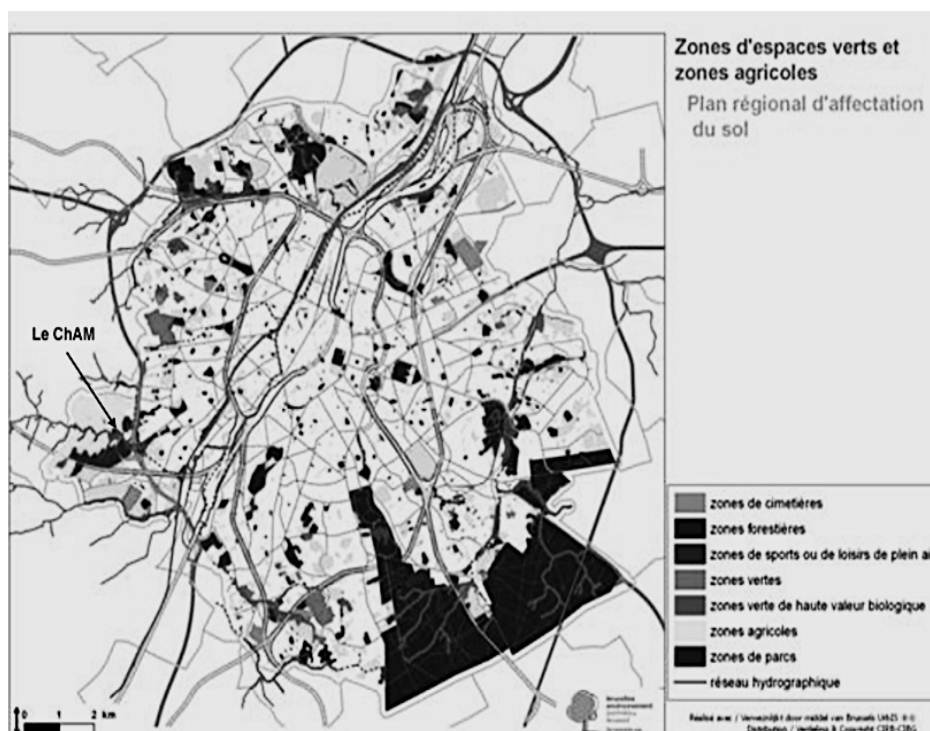
Pour se faire, le projet Ultra Tree a construit de solides partenariats de terrain. La recherche a été menée au départ de deux terrains d'expérimentation privilégiés, situés à Neerpede, dans la commune d'Anderlecht, une zone en périphérie bruxelloise historiquement connue pour ses activités agricoles : (1) le Champ-à-Mailles (ChAM), un espace potager mis à disposition de l'ASBL la Maison verte et bleue (MVB), porté d'une part par un maraîcher salarié à temps partiel et d'autre part par une dynamique participative bénévole intégrée dans le cadre d'un projet plus large de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation durable ; et (2) l'espace-test agricole de Graines de Paysans, destiné à un public de maraîchers déjà formés, cherchant à s'installer professionnellement et souhaitant tester leurs activités agricoles. Pour les six maraîchers installés sur l'espace-test agricole de 2015 à 2018, les questionnements de la viabilité rejoignent ceux de tout indépendant en phase de lancement d'une activité professionnelle. En ce qui concerne le Champ-à-Mailles, la viabilité dépasse les activités seules du porteur de projet maraîcher car elle repose sur un modèle hybride, propre à l'économie sociale, combinant plusieurs types de ressources : bénévoles, subsides et activités professionnelles marchandes. La pérennité de ce lieu de production et sa dynamique citoyenne et collaborative dépendent de la fine articulation de ces ressources.

Dans le cadre du projet Ultra Tree, nous avons pu observer combien la main-d'œuvre bénévole auprès de maraîchers de l'espace-test Graines de Paysans revêt des spécificités par rapport aux autres formes de bénévolat en agriculture (Mundler, Laurent, 2003 ; Fiorelli, Porcher, Dedieu, 2014) : dans ces exploitations exemptes de logiques de transmission patrimoniale, le bénévolat est essentiellement non-familial (Hermesse, Van der Linden, et Plateau, 2020). Nous retrouvons cette spécificité dans la littérature qui traite des systèmes maraîchers soutenus par du *woofing* (Terry, 2014) ou encore de l'implication citoyenne dans le développement des circuits courts (Paturel, Carimentrand, 2018). Si certains auteurs analysent le recours au bénévolat comme un élément de fragilité pour la pérennité des exploitations agricoles (Courmut, Chauvat, 2012), notre recherche avec les maraîchers de l'espace-test nous permet d'affirmer que, parmi différentes stratégies d'organisation du travail, bénéficier de main d'œuvre bénévole est un facteur qui peut contribuer au succès de l'installation d'un projet de maraîchage agro-écologique dans le péri-urbain. Au-delà d'être un soutien moral et un soutien permettant d'améliorer les conditions de travail par des collaborations aux tâches physiquement éprouvantes, l'enrôlement de volontaires sur ces lieux de productions maraîchères péri-urbains crée une dynamique citoyenne et un réseau de citoyens-consommateurs qui s'engage à soutenir le développement de systèmes alimentaires justes et durables (Perrin, Soulard, 2017).

À la différence des projets maraîchers de l'espace-test, l'inscription de volontaires aux côtés d'un maraîcher professionnel constitue l'essence même du projet du Champ-à-Mailles et non un élément facultatif à la réussite du projet. Conscients des plus-values sociales et sociétales de ce modèle maraîcher hybride mais confrontés à un équilibre budgétaire fragile (car entraînant une productivité maraîchère relative), les membres de l'ASBL La Maison verte et bleue, ont sollicité l'équipe d'Ultra Tree pour accompagner leurs réflexions sur la valorisation de ce que produit le champ, à côtés des légumes, des fruits et des aromatiques. Ce chapitre permet d'offrir un regard décalé sur des espaces comme le ChAM en sortant du paradigme du tout économiquement rentable.

1.2. Le Champ-à-Mailles comme étude de cas

Dans le cadre de ce chapitre, nous nous focaliserons sur l'analyse d'un de ces lieux de maraîchage collectif hybride situé à Neerpede, à l'ouest de Bruxelles : le Champ-à-mailles (ChAM).



Le quartier de Neerpede, situé dans la commune bruxelloise d'Anderlecht, fait partie du Pajottenland, une région traditionnellement fertile et vallonnée entre les rivières Senne et Dendre. Le lieu baptisé « Champ-à-mailles » est un espace de 20 ares appartenant à la commune d'Anderlecht. La zone de Neerpede est caractérisée par une faible densité de

population (280 hab/km² en 2016) par rapport aux zones densément peuplées de la commune d'Anderlecht (approximativement 20 000 hab/km² en 2016). Neerpede peut donc être qualifiée de zone semi-rurale « mêlant survivances de l'espace rural, construction de type périurbain et cités jardins » (Rapport IBSA 2016 : 6). Comme la carte ci-dessus l'indique, bien que la commune d'Anderlecht soit une commune urbaine, le ChAM se situe dans une zone dont l'affectation du sol à l'agriculture est importante.

Basé à la lisière de Bruxelles, le Champ-à-mailles (ChAM) résonne avec un double défi. Premièrement, en écho avec d'autres projets micro-fermiers innovateurs (Morel, Léger 2015), les usagers du ChAM ont pour ambition de valoriser au maximum ce terrain de 20 ares grâce à des techniques de production bio-intensives de maraîchage sur petite surface. Deuxièmement, le ChAM revendique une dynamique inclusive dans la gestion du lieu (King, 2008) : toute personne désireuse de prêter volontairement main-forte aux professionnels est bienvenue lors des journées hebdomadaires de chantiers collectifs. À la différence de nombreux potagers urbains organisés par parcelles individuelles, l'entretien du ChAM s'opère collectivement avec l'objectif d'en retirer un apprentissage, de cultiver un lieu de (re)connection avec la terre ou de rencontrer des autres volontaires comme nous le verrons plus loin dans le chapitre.

1.3. Démarche méthodologique

Dans le cadre de la recherche action participative telle que pratiquée dans le projet Ultra Tree, nous avons mobilisé différents types de dispositifs méthodologiques. Certains étaient structurels et permanents, tandis que d'autres étaient ponctuels et événementiels. Certains ont été mis en place dans une démarche individuelle, d'autres dans une démarche interdisciplinaire de co-création entre chercheurs. Certains dispositifs reflétaient une logique de co-création avec le terrain de type participatif (inspirés entre autres des travaux de Jacques M. Chevalier et Daniel J. Buckles sur les moyens habiles de la recherche action participative), d'autres une démarche plus classique de récolte de données sur le terrain de type ethnographique (Olivier de Sardan, 2008).

Inscrite dans le champ des recherches actions participatives, la recherche Ultra Tree a eu pour volonté d'impliquer les maraîchers et accompagnateurs de terrain dans l'ensemble du processus. La mise en place d'un protocole de recherche pensé avec et pour les maraîchers et les structures d'accompagnement de ceux-ci était considéré comme gage de production d'outils d'accompagnement originaux et adaptés aux besoins actuels des acteurs de terrain (Mendez *et al.*, 2013). Toutefois, la démarche méthodologique opérée avec les volontaires pour comprendre leurs motivations à s'engager sur les lieux de productions a été plus classique. Les données mobilisées dans le cadre de ce chapitre ont été recueillies, depuis une approche inductive et co-constructiviste, entre décembre 2015 et décembre 2018 à l'aide d'outils conventionnels de la sociologie et de l'anthropologie (observations participantes, entretiens compréhensifs, enquête par questionnaire, etc.) couplés à des dispositifs méthodologiques participatifs. Les volontaires n'ont pas participé à l'ensemble du processus de la recherche (de la définition des questions de recherche à la valorisation des résultats en

passant par l'expérimentation et la validation des résultats) mais bien à des moments ponctuels comme il sera développé ci-dessous.

Les temps d'observation participante et de participation observante, réalisés dans le courant des deux premières années du projet et mêlant participation et récolte de données, nous ont permis d'instaurer un climat de confiance, de (re-)connaissance avec les maraîchers et les volontaires. Le dialogue informel sur les vécus et la collecte formelle de données systématiques ont été réalisés lors de tournées de terrain ou de chantiers sur les champs. Pour approfondir la question des motivations des volontaires, nous avons réalisé huit entretiens compréhensifs avec des volontaires (été 2017) et adressé par voie électronique un questionnaire semi-ouvert aux volontaires du ChAM (automne 2017).

Une approche privilégiée par Ultra Tree, et utilisée avec fruit pour susciter la co-création, a été le partage de récits d'expérience entre différents acteurs (Hermesse *et al.*, 2018). À partir de thématiques proposées et constituant de réels enjeux pour les participants, les récits, engageant les narrateurs, ont été placés au cœur de nos dispositifs. Cette approche a été largement inspirée d'un outil méthodologique formel : la Méthode d'analyse en groupe (MAG) (Van Campenhoutt, Chaumont et Franssen, 2005). Cette méthode propose de réunir une quinzaine de participants, hétérogènes mais impliqués dans le même secteur d'activité, autour d'une thématique commune. Les MAG sont organisées autour d'une thématique centrale et réunissent une quinzaine d'acteurs actifs dans le secteur. Concrètement, les participants sont conviés à partager leurs expériences de terrain ainsi que leurs interprétations au sujet d'autres récits proposés afin de formuler des interprétations, de dégager des convergences et des divergences et d'élaborer des perspectives pratiques. Trois MAG ont été réalisées dans le cadre du projet dont deux ont abordé des thématiques qui nous intéressent dans ce chapitre : la place du bénévolat dans les projets de maraîchage professionnel (18 octobre 2016) et les enjeux de viabilité des modèles maraîchers hybrides (12 décembre 2017).

La démarche de travail à partir de récits a également été mobilisée dans des dispositifs *ad hoc*. Le partage d'expériences entre maraîchers, acteurs de l'associatif et plateformes d'accompagnement a été pratiqué à travers un dispositif de type *world café* lors d'un événement le 7 mai 2018 réunissant une dizaine d'acteurs de lieux de maraîchage hybride.

L'équipe de recherche transdisciplinaire s'est appropriée la réflexion sur la viabilité propre au Champ-à-Mailles, tout en élargissant la question à des acteurs également porteurs de ce type de lieu de production ; c'est-à-dire engagés à développer des missions sociétales autour d'un projet de production. Collaborer avec ceux-ci nous a permis de diversifier les points de vue, de mettre en perspective les observations propres au contexte très spécifique du ChAM et d'assurer ainsi la représentativité des données. Loin d'être un cas d'étude isolé, le Champ-à-Mailles relève de ces lieux émergents en matière de production agricole alternative.

La journée sur le maraîchage hybride du 7 mai 2017 nous a permis de poser le constat suivant : les acteurs de projets maraîchers hybrides n'ont aucun doute sur leurs impacts humains et sociétaux, mais ils partagent la difficulté de les présenter de manière qualitative auprès des pouvoirs subsidiaires dont ils dépendent. À la demande de la Maison verte et bleue nous avons interrogé les participants bénévoles du Champ-à-Mailles sur leur expérience au sein du projet et les impacts de cette participation dans leur vie.

2. Résultats

2.1. Historique du ChAM et profils des volontaires

Espace de travail collectif ouvert à tout volontaire désireux de mettre les mains à la terre, le ChAM fut créé en 2013 à l'initiative de la Maison verte et bleue, pour et avec un groupe de femmes issu de l'immigration en collaboration avec une association d'Anderlecht proposant des cours d'alphabétisation. Ce projet d'insertion sociale avait comme objectif d'offrir l'opportunité à des femmes, majoritairement issues du Maghreb, mères au foyer résidant dans des logements exigus et, pour nombre d'entre elles, issues de milieux ruraux, de travailler la terre et de récolter les fruits de leur travail. En 2015, l'association de femmes se retire progressivement du projet. Le maraîcher, engagé à mi-temps depuis 2014 par la Maison verte et bleue, est encouragé à professionnaliser sa production pour que le lieu soit, à termes, autofinancé, tout en maintenant une dynamique collaborative avec les volontaires.

Entre 2016 et 2017, les profils des volontaires se diversifient peu à peu. Composés d'environ 80 % d'hommes et de 20 % de femmes, ils ont comme point commun de ne pas être inscrits sur le marché du travail ou d'avoir sciemment décidé de ne pas professer à temps plein : femme d'une cinquantaine d'années sortant d'un congé de maladie de longue durée et en reconversion professionnelle, jeune diplômé non travailleur en quête d'aspirations professionnelles, travailleur ayant opté pour un temps partiel afin de se reconnecter avec la terre, volontaire du Service citoyen, retraité, chômeur avide de repenser notre système de production alimentaire, personne en *burn-out*, etc. Ces volontaires, inscrits depuis les débuts du ChAM ou pour un laps de temps de quelques semaines ou de quelques mois, sont libres ou se rendent disponibles en semaine. Si le public acheteurs-mangeurs des paniers est très local, les volontaires viennent de toutes les communes bruxelloises.

Concrètement, le ChAM accueille les volontaires les mardis et les vendredis. Le groupe aléatoire et hétérogène de volontaires est encadré par un(e) maraîcher(e) animateur chargé de projet à mi-temps au sein de l'asbl Maison verte et bleue. Quant à l'équipe des volontaires, elle connaît un turnover saisonnier important. De quatre à douze volontaires durant la belle saison, elle se réduit de trois à six durant les mois moins cléments. Les journées débutent vers 9 h30 et se terminent les vendredis par la vente des paniers entre 16 h30 et 19 h. Elles sont ponctuées par des pauses conviviales. Les temps d'arrêt du repas de midi sont des moments appréciés de tous sur cet espace nourricier. Autour de deux tablées à proximité de la mare ou en plus petit groupe à l'abri des intempéries dans la cabane en chantier, les denrées rassemblées attestent de la recherche de qualité du ravitaillement des participants.

2.2. Ancrage identitaire et soin de soi par le travail de la terre

Parmi les motivations à venir au ChAM en tant que potagiste volontaire, la (re-)connexion avec la nature et à soi apparaît de manière transversale dans tous les discours. La recherche de lien avec la nature s'opère à travers de pratiques incorporées. « Faire pousser des produits à Anderlecht », répond un volontaire au questionnaire interrogeant les motivations des volontaires. « Prendre l'air, [...] pour entendre les oiseaux chanter, pour apprendre à jardiner, pour

sentir la terre, pour voir la nature se transformer», commente un autre. Au cours d'un entretien, Maurice explique son « plaisir tout naturel à juste travailler la terre » :

Je ne sais pas si c'est un stéréotype parce que ça revient fort à la mode ou quoi, mais juste faire quelque chose de manuel, d'un peu physique, en extérieur, quelque chose qui pour moi en plus a du sens parce que tu crées de la valeur alimentaire et bien je me sens bien dans l'environnement, je me sens bien.

L'investissement au ChAM, exprime un volontaire, est gratuit : « il est sans attente de valorisation monétaire car il s'agit simplement d'un accomplissement personnel ». Cette possibilité de se rapprocher au plus proche de soi et de ses aspirations a été partagé par de nombreux volontaires. Pour certains jeunes ayant consacré du temps au ChAM, cette expérience leur a, par exemple, permis de confronter leur rêve d'une reconversion professionnelle dans le maraîchage à la réalité. En ayant réduit son temps de travail pour suivre des cours théoriques et s'engager volontairement au ChAM, Elouann raconte :

Le ChAM est arrivé à un point nommé dans ma vie. Ça m'a permis de me former mais sans trop de contraintes [...]. Je m'en souviendrais toute ma vie à mon avis parce que c'est ma première expérience maraîchère [...]. Je me rends compte que vivre uniquement du maraîchage, c'est vraiment difficile. Il y a une réalité financière derrière tout ça qui n'est pas facile du tout. Si avant j'étais plutôt naïf, optimiste, disons que maintenant je suis plutôt réservé.

Dans le cadre d'une journée de réflexion collective sur le ChAM (appelée « journée chamesque »), une volontaire partagea combien, selon elle, le travail au ChAM permet de mieux traiter la nature et, par-là même, de mieux se traiter soi-même. Elle proposa cette symbolique suivante : « en retirant le meilleur de la nature, à chaque saison, c'est comme retirer le meilleur de chacun. Au sens propre comme au sens figuré on en fait ressortir quelque chose de nourrissant ». Selon cette même volontaire, le ChAM lui a permis de sortir de sa solitude et de son isolement. C'est ainsi qu'elle affirme combien le ChAM lui renvoie une image positive d'elle-même. Sous la mutuelle depuis plusieurs mois, elle ne néglige cependant pas la perspective de pouvoir revenir chez elle avec des productions du ChAM. Se combinent ainsi l'opportunité de pouvoir se nourrir sainement avec l'occasion de s'alimenter de ces mets occasionnels gratuitement.

Juliana, en arrêt maladie pour soigner son cancer, confie combien « la nature n'est pas discriminante. Les plantes ne se soucient pas de ma santé, de ma forme physique », et ce contrairement aux personnes qu'elle côtoie et qui s'effrayent de sa maladie et prennent distance avec elle. Elle considère que son cancer est une occasion qui lui est offerte de « prendre du temps » celui d'explorer la source de l'alimentation durable. Elle « profite » de son cancer pour mener à bien son exploration du maraîchage, en allant, explique-t-elle, « à l'encontre de la gestion du temps instruite traditionnellement par la société où prendre du temps peut parfois être associé à l'idée de perdre du temps ».

Pour Jean, un des aînés du ChAM, ce lieu lui donne l'occasion de retrouver la campagne de son enfance et de faire de l'exercice physique. Il aime que ses mains soient en contact avec la terre et explique retirer « beaucoup de bonheur, toujours une super belle journée, c'est peut-être la plus belle journée de la semaine, ça me fait beaucoup de bien ». Pour une femme d'origine marocaine vivant dans une tour de logement sociaux à quelques centaines de mètres

du ChAM, « à Bruxelles, on est comme des oiseaux en cage ». Venir mettre les mains dans la terre lui rappelle aussi les légumes que faisait pousser sa maman autour de sa maison d'enfance. Le ChAM symbolise un lieu d'évasion, « un îlot dans la ville » dépeint un autre volontaire.

En congruence avec la dimension de connexion à la nature que permet le ChAM et l'accès gratuit à une nourriture saine, une volontaire partageait au mois d'octobre 2015 : « Ce n'est pas pour repartir avec des légumes que je viens. C'est pour les caresser, chipoter dans la terre. Recevoir le soleil. J'adore ça ». Le cadre dans lequel est produit cet énoncé, sans nul doute sincère, mérite d'être contextualisé : cette volontaire (à l'instar d'autres femmes potagistes qui tiennent les rênes de leur ménage) se rend au ChAM équipée d'un caddie et/ou de sacs afin de pouvoir transporter d'éventuelles denrées reçues. « Je ne devrai pas aller au marché grâce à ces légumes », explique une autre femme en juillet 2017. Les caddies, outils de transport de denrées alimentaires, témoignent de venues non dénuées d'intérêt en nature pour certains volontaires, sans pour autant en être la source de motivation unique.

2.3. D'un potager collectif à une pépinière de liens

Pour certaines personnes, aller jardiner dans ces espaces potagers est une motivation secondaire à celle qui est de créer et tisser des liens avec d'autres personnes dont des liens de voisinage. La dimension sociale véhiculée au ChAM est, de ce fait, saluée par les volontaires. Aucun engagement formel ne les soude au projet maraîcher collectif. Selon un participant, c'est précisément la libre participation au projet du ChAM rend chaque personne présente « volontaire et motivée ». D'autres soulignent la confiance accordée par le ou la maraîcher(e) aux volontaires ou encore le plaisir de travailler ensemble et de se rendre utile. Les expériences décrites par les volontaires relatent une bonne entente de manière générale au champ : « c'est un plaisir de travailler sous le soleil et avec des belles personnes ». Certains racontent que les jours de travail collectif, il ne fait jamais mauvais.

Si chaque volontaire vaque à ses occupations, le temps d'auberge espagnole du midi rassemble la troupe autour des tables. Ce partage de mets est apprécié de tous : « ce sont des vraiment des moments de partage et qui donnent encore plus de motivation pour l'après-midi » ; « c'est le moment que j'attends trop. À midi tout le monde déballe ce qu'il a apporté à manger, c'est hyper convivial, c'est vraiment trop gai. Il y a du coup ce relâchement ». Pour Jean, ce qu'il apprécie particulièrement au ChAM, c'est l'ambiance « camp scout », où chacun est considéré de façon identique, peu importe son âge et son histoire. Pour Alfred, qui possède par ailleurs un potager en bac dans son propre jardin, venir au ChAM lui permet de créer une parenthèse dans son quotidien habité par le cancer de sa femme. Une autre précise qu'elle vient au ChAM pour apprendre, mais également pour rencontrer des gens de sa commune et se créer un réseau. François dit aimer venir au ChAM pour sortir de la solitude qu'il ressent en travaillant quotidiennement depuis son appartement en tant que traducteur indépendant. Quant à la nature des relations tissées au ChAM, Elouann commente : « je ne sais pas si je peux dire que c'est des amitiés que j'ai nouées là-bas, mais les gens que j'ai rencontrés sur place, vraiment, je les adore et ça me fait plaisir de les revoir et de discuter, partager un peu de bon temps ou de travailler avec eux. » *A contrario*, une journée passée en

tête-à-tête avec le ou la maraîcher(e), sans renfort d'autres volontaires ou de travailleurs de la Maison verte et bleue, est qualifiée de morne et de non-dynamique ; « une journée de travail et puis c'est tout », commente un volontaire.

2.4. Un modèle économique hybride

Après le rêve grandeur nature, le dur constat des chiffres ramène les penseurs du ChAM à sa réalité financière. Le bilan de l'année 2016 et le budget prévisionnel 2017 démontrent que les recettes alors générées sur les 20 ares (dont seulement 4,2 ares sont cultivés) par la vente des produits cultivés (dix-huit paniers hebdomadaires en 2017) ainsi que par les activités d'éco-pédagogie, ne permettent pas de produire suffisamment pour payer le salaire du maraîcher et de l'éco-pédagogue. Sur cette superficie, les ambitions de diversification des recettes (élevage, arboriculture, transformation, etc.) tardent à se mettre en place et les objectifs de rentabilité s'avèrent trop ambitieux. La Maison verte et bleue revoit ses objectifs : l'activité de production est définie comme un moyen permettant d'atteindre les finalités d'ordres social et pédagogique, et non un objectif en soi. À ce jour, les salariés de la Maison verte et bleue posent comme constat que l'équilibre financier du ChAM ne peut être atteint sans l'investissement de deniers publics. Le collectif du ChAM est amené à clarifier les objectifs de production et de vente des paniers, la rentabilité des ateliers d'éco-pédagogie ainsi que des modalités de travail des volontaires du lieu. Malgré les questionnements sur l'efficacité du travail volontaire, son implication n'est nullement remise en question mais la nécessité de définir le cadre de travail s'avère être un chantier de longue haleine.

Au-delà des défis économiques du ChAM, il est indéniable, selon l'équipe de la Maison verte et bleue que celui-ci génère des plus-values autres que monétaires. L'enjeu est de trouver des manières d'objectiver ces valeurs immatérielles de manière qualitative : « c'est quand les gens viennent sur place qu'ils réalisent vraiment la plus-value d'un projet comme celui-ci », raconte la coordinatrice. Elle poursuit : « On a cru qu'en quelques années ce projet, alliant production et éducation, allait voler de ses propres ailes. On était assez optimiste. » Au fur et à mesure du temps, l'équipe de la MVB arrive au même constat que d'autres projets maraîchers hybrides : la complexité de ces modèles de maraîchage les rend difficilement subsidiables par un bailleur de fonds unique valorisant la palette des fonctions développées en ces lieux. Le ChAM, c'est un « outil vivant », commente l'actuelle maraîchère du lieu :

Quand un groupe vient travailler ici, il n'arrive pas dans une salle de réunion, c'est un lieu qu'on essaye de rendre multifonctionnel. Moi, ma mission c'est de produire des légumes, mais il y a plein de groupes qui passent ici : des groupes qui viennent en atelier avec l'écopédagogue, qui viennent récolter les plantes sauvages, mais aussi jouer avec les plantes. On accueille aussi d'autres groupes : il y a un groupe d'alpha qui vient et qui apprend le français en parlant des légumes qu'ils voient dans le potager. Il y a des gens qui font de l'aquarelle qui viennent dans le potager.

En additionnant les volontaires, les adultes et élèves d'écoles qui participent aux ateliers, les groupes qui passent dans le cadre de visites guidées nature, les trois cents lecteurs de la newsletter *ChAM'Hebdo*, les habitants qui utilisent le lieu dans le cadre d'une fête des voisins, etc., la MVB dénombre plus de mille personnes qui sont touchées annuellement par le ChAM.

3. Discussion

Comme la section précédente l'a abordé, les espaces alloués à l'agriculture urbaine revêtent bien plus que simplement une fonction économique de production alimentaire. L'importance du contact avec la nature dans l'équilibre physique et psychique que permettent les espaces verts, bulles « extérieures » au brouhaha urbain, a été mis en avant par de nombreux auteurs ; non seulement dans le cadre de thérapie de soin de personnes en souffrance mais également dans le contexte de bien-être (re)trouvé pour des personnes non atteintes de troubles psychiques.

Richard Louv (2010) aborde la problématique à travers le concept de « nature-déficit disorder », non pas comme diagnostic médical, mais comme une façon de décrire l'écart entre les humains et la nature et le coût qu'ils payent à être éloignés de celle-ci. Il met en avant le rôle de baume thérapeutique que peuvent jouer les activités extérieures dans le traitement de troubles psychologiques liés à l'attention, au stress ou à l'anxiété ou de troubles physiques liés à l'obésité. La thérapie horticole est par ailleurs un type de soin utilisé dans le soin de personnes souffrant de troubles psychologiques ou physiques. Elle permet de prendre soin de la personne en fonction de ses besoins spécifiques mais également de la doter de capacités à prendre soin d'elle-même. Elle « fournit des outils de socialisation minimum, à commencer par une certaine forme d'union sociale, celle qui s'établit entre les patients et les êtres vivants que sont les plantes » (Zask, 2016 : 120-121).

Dans des contextes où des citoyens sont en carence de contact avec la nature (Charlot 2014), les potagers urbains peuvent ainsi, au-delà de leur fonction nourricière, endosser un rôle thérapeutique et incarner des « environnements réparateurs » (Kaplan, 1992) ou ce que Milligan *et al.* (2004) appellent des « therapeutic landscapes », des espaces naturels pouvant être créés, procurant du bien-être mental et physique. Ces « therapeutic landscape » peuvent agir à la fois comme catalyseur d'un ancrage identitaire, mais peuvent également encourager la mise en place de réseaux sociaux et servir de cadre à des activités thérapeutiques. Ils sont donc à appréhender avec un point de vue holistique de la santé, qui se focalise sur les interactions complexes entre le physique, le mental, l'émotionnel, le sociétal et l'environnement (Milligan *et al.*, 2004).

Ce désir de connexion aux autres peut trouver sa source dans l'agitation et l'incohésion sociale créées par les espaces urbains (Kingsley et Townsend, 2006). Cela est d'autant plus tangible dans un contexte de déclin des espaces verts et d'une complexité des systèmes urbains grandissante, où l'on assiste la prédominance des intérêts individuels sur les intérêts et la cohésion des groupes humains (Uzzell *et al.*, 2002). Sorte de remparts à l'individualisme et à la solitude, les potagers urbains jouissent du « pouvoir de réparer la socialité abîmée » (Zask, 2016 : 119) et peuvent augmenter les opportunités créatrices de capital social, de réseaux d'interactions facilitant la coordination et la coopération pour l'intérêt commun (Putnam, 2000). Ces zones vertes peuvent servir « d'antidote à l'enfermement de soi » (Zask, 2016) et favoriser de cette façon une plus grande cohésion sociale, en effet, il y a toujours quelque chose à faire y compris pour les personnes les plus diminuées ou les moins compétentes. Les jardiniers peuvent ainsi jouir d'espaces où se rassembler et s'identifier, et de cette façon solidifier les communautés urbaines (Glover, 2003, Pourias *et al.*, 2015). Ils sont

perçus par les citoyens qui s'y investissent comme des oasis, des lieux paisibles et des échappatoires (Milbourne, 2012).

Le ChAM, comme projet maraîcher péri-urbain, recouvre diverses fonctions qui caractérisent les expériences d'agriculture urbaine sur très petite surface : production alimentaire mais aussi sensibilisation et formation, création d'emploi et maintien des espaces verts et des écosystèmes, ou encore, accroissement de la cohésion sociale par l'inclusion (travail bénévole, création de groupe d'achat, etc.). À travers le travail de la terre, il permet aux volontaires de se reconnecter à la nature et indirectement à eux-mêmes, aux autres et à leur territoire. Cette multifonctionnalité nous invite à abandonner le prisme de lecture unique et déformant du « tout rentable économiquement ». Les fonctions précédemment citées cimentent les sociétés humaines et offrent des opportunités de rééquilibrage, grâce au travail de la terre, de la santé mentale et physique des usagers (Duchemin, Wegmuller, Legault, 2008, 2010 ; Wegmuller, Duchemin, 2010). Sortir de l'appréciation purement économique et quantitative de ces bulles de verdure, et de prendre en considération leur complexité et les valeurs qualitatives (Pourias *et al.*, 2015) présente une opportunité d'ancrer la ville dans le mouvement de transition écologique et sociale et de répondre aux enjeux et défis urbains du 21^e siècle (Duchemin, 2012). Les jardins collectifs pourraient ainsi être analysés comme des lieux citadins par excellence observe Sheromm (2014 : 63), « où l'urbanité peut se construire dans un rapport renouvelé avec la nature et avec l'agriculture ».

Le Champ-à-Mailles, comme lieu de production alternatif, que ce soit au niveau des pratiques agricoles intensives sur petite surface ou qu'il s'agisse du mode participatif de travail et de prise de décision, est encore dans ses années de jeunesse. Soutenu indéniablement par la commune qui met à disposition le terrain et par des subsides publics, le droit aux essais-erreurs a permis aux usagers de tendre vers un projet en adéquation aux aspirations diverses et variées. La reconnaissance de la multifonctionnalité de cet espace de culture urbain ainsi que la volonté de la valoriser incite aujourd'hui l'asbl MVB à une recherche d'autres sources de subventions. La MVB envisage les pistes de subsides du côté des secteurs de cohésion sociale, de la promotion de la santé ou encore de la santé mentale, toutefois, avec la ferme intention de ne pas dépendre que de subventions.

Conclusion : humanité citadine et environnement vert

Largement répandue dans le monde, l'agriculture urbaine se décline sous différentes formes (Deelstra, Girardet, 2000 ; Ba, Aubry, 2011). Parmi cette diversité des formes agricoles dans les villes, Sheromm *et al.* ont mis en exergue une double dynamique : « déclin/résistance de l'agriculture marchande sur foncier privé et croissance/renouveau du jardinage et de formes d'agricultures hybrides entre production et agrément, sur foncier public et privé » (Scheromm *et al.*, 2014 : 62). Le ChAM, par son caractère hybride et la prépondérance du rôle des volontaires en son sein, appartient à cette catégorie d'agriculture urbaine du renouveau qui oscille entre production et agrément.

Les espaces urbains cultivés comme le ChAM ont la particularité de prendre le contre-pied de plans urbanistiques initialement orchestrés pour mettre la nature en dehors de la ville : « [...] tout a été fait pour que l'artificialisation du milieu mette la nature hors de la ville, et

place les résidents dans un cocon protecteur » (Larrère et Larrère, 2015 : 76). Or ces espaces peuvent être considérés non comme vides de bâtis et de fonctions urbaines, mais plutôt comme des « espaces de respirations » (Cahn, 2018), des poumons verts fournissant un environnement verdoyant et des lieux emplis d'opportunités créatrices d'une humanité citadine propice aux relations physiques, tactiles et émotionnelles avec la nature. Ces espaces « extérieurs » sont en effet pleinement intégrés à la ville et constituent des lieux dans lesquels les citoyens peuvent profiter de cet « en dehors » et s'extraire des contraintes quotidiennes liées à la vie urbaine (Pourias *et al.*, 2015).

Le biologiste Edward O. Wilson (2012) défend à travers son concept de « biophilie », le caractère vital pour l'homme de s'affilier à d'autres formes de vie.

L'homme pourrait croître en ayant l'aspect de la normalité dans un environnement quasi dépouillé de ses plantes et de ses animaux, de la même manière que des singes passables sont élevés dans des cages de laboratoire, ou du bétail engraisé par des aliments synthétiques. Si on lui demandait s'il est heureux, il répondrait probablement par l'affirmative. Pourtant, un élément d'importance vitale lui manquerait, pas seulement la connaissance et le plaisir qu'on peut imaginer et qui pourraient avoir été, mais un large éventail d'expériences que le cerveau humain est particulièrement propre à recevoir (Wilson, 2012 : 154).

Si la vie urbaine éloigne les citoyens d'activités dans et avec la nature, des politiques publiques peuvent encourager le développement d'espaces verts, tels que les potagers urbains, qui favorisent cette reconnexion (Holland, 2004). Faire le choix politique et philosophique d'encourager le développement d'espaces tels que des potagers urbains revient à non seulement à permettre aux citoyens de se ressourcer et de se lier entre eux, loin des agitations de la ville, mais également à permettre à ceux-ci de se réapproprier l'espace urbain dans lequel ils vivent (Duchemin, 2012). Travailler la terre urbaine offre une opportunité aux habitants de se rendre compte de leur emprise possible sur le territoire et, dès lors, peut servir de tremplin à l'implication dans des projets de transition urbaine (Hartigh, 2013). En cultivant des espaces maraîchers et communautaires au cœur de leur ville, les habitants apprennent à mobiliser leur « droit à la ville » (Henri Lefebvre cité dans Purcell et Tyman, 2015), à (re-)prendre leur ville en main et à gérer les espaces urbains pour leurs propres intérêts. En travaillant la terre, ces jardiniers luttent contre ce que Lefebvre (1968) appelle l'aliénation de la production de l'espace urbain et inversent « le processus selon lequel l'espace urbain leur devient étranger » (*ibid.*, 2015 : 1135) et reconquièrent « le contrôle de cet espace pour les véritables détenteurs de ceux-ci, c'est à dire eux-mêmes » (*ibid.* : 1135).

Si les politiques incitatrices et/ou soutenantes de projets en agriculture urbaine peuvent légitimement se poser la question de la rentabilité économique de la production, elles ne peuvent perdre de vue les impacts positifs du soutien de ces projets sur des trajectoires humaines. L'intégration d'un public diversifié et non professionnel augmente la légitimité de l'implantation territoriale de ce type de projet maraîcher dans un contexte urbain soumis à la pression foncière. D'une part, en milieu (péri-)urbain le peu de surfaces disponibles, la petite taille des parcelles et la pression foncière importante rendent peu réaliste l'implantation d'un projet ayant pour unique but la production. D'autre part, la proximité d'un grand nombre de citoyens urbains, en recherche de contact avec les réalités liées à la production de leur alimentation, rend ce type de projet d'autant plus pertinent.

Par l'étude de cas du Champ-à-Mailles, ce chapitre démontre combien, outre le fait de contribuer à la transition écologique des systèmes alimentaires, les projets maraîchers hybrides participent à la transition humaine et sociale des villes. Outre sa contribution à la verdurisation de la ville (réduction des îlots de chaleur, facilitation de la gestion des eaux pluviales, etc.) (Charlot, 2014), le ChAM contribue à la résilience de la ville par sa production maraîchère, par l'offre d'un apprentissage de techniques de cultures à ses habitants et en tant qu'espace potentiel de « raffermissement des liens de proximité et de sociabilité qui permettent d'explorer d'autres formes d'échange et d'usage des ressources en commun » (Laigle, 2013 : 137).

La démarche de recherche en co-création mise en place par l'équipe Ultra Tree permet au ChAM de s'inscrire dans un mouvement de transition par « le bas » en permettant aux volontaires de créer des solutions à partir de motivations variées (De Schutter *et al.*, 2016) aux défis que présente le vivre en ville et la croissance des espaces urbains. En effet, la croissance de la population urbaine nécessite de redessiner le développement des espaces urbains et la manière dont les populations urbaines se nourrissent et s'approprient leur ville (Ackerman *et al.*, 2014).

Ackerman K. *et al.* (2014), « Sustainable Food Systems for Future Cities : The Potential of Urban Agriculture », *The Economic and Social Review*, vol. 45, n°2, p. 189-206.

Aubry C. (2014), « Les agricultures urbaines et les questionnements de la recherche », *Pour*, 4, p. 35-49.

Ba A., Aubry C. (2011), « Diversité et durabilité de l'agriculture urbaine : une nécessaire adaptation des concepts ? », *Norois*, 221, p. 11-24.

Cahn L. *et al.* (2018), *Terres des villes. Enquêtes potagères de Bruxelles aux premières saisons du 21^e siècle*, Paris, Éditions de l'Éclat.

Charlot A. (2014), « La nature au cœur de la ville », *Vraiment durable*, vol. 1, 5/6, p. 191-200.

Cournut S., Chauvat S. (2012), « L'organisation du travail en exploitation d'élevage : analyse de 630 Bilans Travail réalisés dans huit filières animales », *Inra Productions animales*, 25(2), p. 101-112.

Deelstra T., Girardet H. (2000), « Urban agriculture and sustainable cities », in N. Bakker, M. Dubbeling, S. Gundel S., U. Sabel-Koschela, H. de Zeeuw (Eds.), *Growing Cities, Growing Food : Urban Agriculture on the Policy Agenda*, Feldafing (Germany), Deutsche Stiftung für Internationale Entwicklung (DSE), p. 43-65.

De Schutter O., Bui S., Cassiers I., Dedeurwaerdere T., Galand B., Jeanmart H., Nyssens M., Verhaegen E. (2016), « Construire la transition par l'innovation locale : le cas de la vallée de la Drôme », *LPTransition Working Paper*, 1. <http://lptransition.uclouvain.be>.

- Direction générale des statistiques – Statistics Belgium, (2017), https://statbel.fgov.be/sites/default/files/Over_Statbel_FR/FR_Kerncijfers%20landbouw_2017_final.pdf
- Duchemin E. (2012), « Agriculture urbaine : quelle définition ? Une actualisation nécessaire ? », *AgriUrbain*, 14 décembre.
- Duchemin E., Wegmuller F., Legault A.-M. (2008), « Urban Agriculture : Multi-Dimensional Tools for Social Development in Poor Neighbourhoods », *Field Actions Science Reports. The Journal of Field Actions*, vol. 1. (<http://factsreports.revues.org/113>).
- Duchemin E., Wegmuller F., Legault A.-M. (2010), « Agriculture urbaine : un outil multi-dimensionnel pour le développement des quartier », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10, n°2.
- Fiorelli C., Porcher J., Dedieu B. (2014), « Famille et élevage : sens et organisation du travail », in P. Gasselin, J.-P. Choisis, S. Petit, F. Purseigle, S. Zasser (coord.), *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*, EDP Sciences-INRA-SAD, p. 182-198.
- Francis M., Hester R. T. (1990), *The meaning of gardens*, Cambridge, MA, MIT Press.
- Glover T. D. (2003), « The story of the Queen Anne Memorial Garden : resisting a dominant cultural narrative », *Journal of Leisure Research*, vol. 35, n°2, p. 190-212.
- Gould S. (1991), « Enchanting Evening », *Natural History*, vol. 100.
- Hartigh C. D. (2013), « Jardins collectifs urbains : leviers vers la transition ? », *Mouvements*, 75, p. 13-20.
- Head L. M., Muir P. (2006), « Suburban life and the boundaries of nature : resilience and rupture in Australian backyard gardens », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 31(4), p. 505-524.
- Hermesse J., Van der Linden M. (2017), « Maraîchage collectif péri-urbain : tension dynamique entre rentabilité, convivialité et inclusion. Étude de cas à Anderlecht (Bruxelles-Belgique) », in D. Van Dam *et al.*, *Les collectifs bio : entre idéalisation et réalisation*, Dijon, Educagri, p. 71-116.
- Hermesse J. (2018), *Des maraîchers dans la ville. Dix parcours d'installation en Région bruxelloise*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain.
- Hermesse J., Van der Linden M., Plateau L. (2020), « Le bénévolat, un soutien au maraîchage professionnel agroécologique en phase d'installation », *VertigO- La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 20 (1).
- Hermesse J., Dayez C., Maughan N., Anciaux G., Dartevelle G., Pipart N., Wiaux F. (2018), « Ultra Tree, un exemple de recherche action participative en soutien à l'installation de projets de maraîchage (péri)urbain », *POUR*, n°234-235, p. 201-207.

- Holland L. (2004), « Diversity and connections in community gardens : a contribution to local sustainability », *Local Environment*, vol. 9, p. 285-305.
- Kaplan S. (1992), « The restorative environment : nature and human experience. » in D. Relf, (Ed.), *Role of Horticulture in Human Well-being and Social Development : A National Symposium*, Arlington, Virginia, Timber Press, p. 134-142.
- King Ch. A. (2008), « Community Resilience and Contemporary Agri-Ecological Systems : Reconnecting People and Food, and People with People », *Systems Research and Behavioral Science*, 25 (1), p. 111-124.
- Kingsley J., Townsend M. (2006), « “Dig In” to Social Capital : Community Gardens as Mechanisms for Growing Urban Social Connectedness », *Urban Policy and Research*, vol. 24, n°4, p. 525-537.
- Laigle L. (2013), « Pour une transition écologique à vise sociétale », *Mouvements*, vol. 3(75), p. 135-142.
- Larrère C., Larrère R. (2015), *Penser et agir avec la nature. Une enquête philosophique*, Paris, Éditions La Découverte.
- Lefebvre H. (1968), *Le Droit à la Ville*, Paris, Anthropos.
- Lester R. (2006), *Urban Agriculture : A Literature Review Urban Agriculture. Differing Phenomena in Differing Regions of the World*. <http://community-wealth.org/sites/clone.community-wealth.org/files/downloads/report-lesher.pdf>.
- Louv R. (2010), *Last Child in the Woods. Saving our children from Nature-Deficit Disorder*, Londres, Atlantic Books.
- Manusset S. (2012), « Impacts psycho-sociaux des espaces verts dans les espaces urbains », *Développement durable et territoires*, [En ligne] vol. 3(3).
- Méndez VE *et al.* (2013), « Agroecology as a transdisciplinary, participatory and action-oriented approach », *Agroecology and sustainable Food Systems*, 37(1), p. 3-18.
- Milbourne P. (2012), « Everyday (in)justices and ordinary environmentalisms : community gardening in disadvantaged urban neighbourhoods », *Local Environment*, vol. 17(9), p. 943-957.
- Milligan C. *et al.* (2004), « “Cultivating health” : therapeutic landscapes and older people in northern England », *Social Science & Medecine*, vol. 58, p. 1781-1793.
- Morel K., Léger F. (2015), « Comment aborder les choix stratégiques des paysans alternatifs ? Le cas de microfermes maraîchères biologiques en France » http://www.fermedubec.com/inra/Morel_leger_2015_choix_strategiques_microfermes.pdf.
- Mougeot L. (2000), « Urban Agriculture : definition, presence, potentials and risks », in N. Bakker (Ed), *Growing Cities, Growing Food, Urban Agriculture on the Policy Agenda*, DSE/ETC, Allemagne.

- Mundler P., Laurent C. (2003), « Flexibilité du travail en agriculture : méthodes d'observation et évolutions en cours », *Ruralia* [En ligne], 12/13.
- Nahmias P., Le Caron Y. (2012), « Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversités des formes spatiales », *Environnement urbain*, 6, p. 1-16.
- Olivier de Sardan J.-P. (2008), *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant.
- Paturel D., Carimentrand A. (2018), « Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ? », *Revue de l'organisation responsable*, vol. 13, p. 43-54.
- Perrin C., Soulard Ch.-T. (2017), « Introduction. L'agriculture dans le système alimentaire urbain : continuités et innovations », *Natures Sciences et Sociétés*, 25(1), p. 3-6.
- Pourias J., Aubry C., Duchemin E. (2015), « Is food a motivation for urban gardeners ? Multifunctionality and the relative importance of the food function in urban collective gardens of Paris and Montreal », *Agriculture and Human Values*, 1-17.
- Purcell M., Tyman S. K. (2015), « Cultivating food as a right to the city », *Local Environment*, vol. 20 (10), p. 1132-1147.
- Putnam R. D. (2000), « Bowling Alone : America's Declining Social Capital », in L. Crothers, C. Lockhart (Eds), *Culture and Politics*, New York, Palgrave Macmillan.
- Scheromm P. et al. (2014), « Cultiver en ville... Cultiver la ville ? L'agriculture urbaine à Montpellier », *Espaces et sociétés*, vol. 3, n°158, p. 49-66.
- Terry W. (2014), « Solving labor problems and building capacity in sustainable agriculture through volunteer tourism », *Annals of Tourism Research*, vol. 49, p. 94-107.
- Turner B. (2011), « Embodied connections : sustainability, food systems and community gardens », *Local Environment*, vol. 16(6), p. 509-522.
- Uzzell D. et al. (2002), « Place identification, social cohesion, and environmental sustainability », *Environment and Behavior*, vol. 34(1), p. 26-53.
- Van Campenhoudt L., Chaumont J.-M, Franssen A. (2005), *La méthode d'analyse en groupe : applications aux phénomènes sociaux*, Paris, Dunod.
- Von Benzoni N. (2011), « Who's afraid of the big bad woods ? Fear and learning disabled children's access to local nature », *Local Environment*, vol. 16(10), p. 1021-1040.
- Wegmuller F., Duchemin E. (2010), « Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires », *VertigO* [En ligne], vol 10(2).
- Wilson E. O. (2012, 1984), *Biophilie*, Paris, Éditions Corti.
- Zask J. (2016), *La démocratie aux champs*, Paris, La Découverte.

Remerciements

Nous souhaitons remercier Innoviris pour le financement de cette recherche (2015-2018) ainsi que les salariés et les volontaires de l'asbl La Maison verte et bleue et nos collègues du projet Ultra Tree qui ont contribué aux réflexions à l'origine de ce chapitre : Geoffroy Anciaux, Gaëtan Dartevelle, Corentin Dayez, Noémie Maughan, Nathalie Pipart, Lou Plateau, Maëlle Van der Linden et François Wiaux.

Étude 5

Réinventer le foncier à partir des innovations territorialisées Le cas de l'Est de la RD Congo

Joël Baraka Akilimali

Introduction

De la « vieille transition foncière » à l'urgence d'une « nouvelle transition foncière » en Afrique subsaharienne

Le 8 août 2019, le Groupe d'experts des Nations Unies pour le Climat (GIEC) dans un rapport officiel mettait en cause le lien entre la dégradation des terres et les changements climatiques. Cette communication a insisté sur le fait qu'une meilleure gestion des terres peut contribuer à faire face aux changements climatiques tout en rappelant les grands défis actuels de la gestion des terres (désertification, dégradation des sols, insécurité alimentaire). Ce rapport des experts a par ailleurs rappelé le rôle du sol comme « ressource essentielle » tout en insistant sur les terres émergées qui représentent une ressource fondamentale dans la lutte contre les changements climatiques⁶⁷.

Dans la foulée de ce rapport du GIEC, il devient aujourd'hui de plus en plus important, face au paradigme de la « rareté » comme nouvelle donne de la « croissance mondiale » (Jacquet, 2007), de réfléchir sur l'innovation comme opportunité pour surmonter la rareté. Les mouvements sociaux de la transition sont dès lors une piste expérimentée pour générer l'innovation et les bonnes pratiques alternatives à l'ère des perturbations climatiques, des dégradations du sol et d'épuisement des ressources naturelles. Le mouvement social de la transition notamment en Occident a posé depuis plus d'une décennie l'opportunité de nouvelles alternatives questionnant la production et la consommation de l'énergie (transition énergétique), des transports (transition dans la mobilité) et des modes de production agricole (transition agroécologique) incluant la question des régimes fonciers vers une transition foncière.

Le débat actuel de la transition foncière en Afrique semble se buter à deux grands défis. D'un côté, il n'est pas encore problématisé dans le sens des limites posées par la terre, laquelle est encore perçue sous le regard modernisant d'une « ressource inépuisable ». L'Afrique semble devenir progressivement le nouvel eldorado des modèles productivistes

⁶⁷ *IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems*, (SRCCL), Août 2019.

promoteurs d'agriculture conventionnelle à grande échelle et à base des pesticides (Schiffers *et al.*, 1996) notamment dans le cadre des « nouvelles révolutions vertes ». La nécessité des révolutions vertes a été défendue par un discours qui – à la lumière de la pression démographique croissante à travers le monde (et en Afrique subsaharienne en particulier) – a souligné la nécessité de promouvoir une agriculture productiviste. En réaction aux réformes agraires conduites par l'État et jugées inefficaces, le modèle de réforme agraire axée sur le marché (MLAR) a conduit à une vague mondiale de réformes agraires orientées vers la mise en place de droits de propriété légalement reconnus et garantis par l'État (Deininger, 1999 ; Deininger, 2003). De l'autre côté, un débat timide conceptualisant la transition foncière a déjà été amorcé en Afrique subsaharienne il y a plus ou moins quatre décennies. L'idée de la transition n'est donc pas neuve dans le contexte foncier africain. Elle a été mobilisée dès la décennie 1970 par des groupes de recherche sur les systèmes fonciers, notamment par deux grandes associations des chercheurs-africanistes français, à savoir d'un côté l'AMIRA⁶⁸ et de l'autre côté l'APREFA⁶⁹. Ainsi, note-t-on pour la première association, l'AMIRA posant que

les travaux de la transition foncière [...], d'après les hypothèses de J. Charmes, propose d'expliquer en trois phases « la transition d'une formation sociale où les rapports marchands n'ont pas réellement pénétré, à une autre où les rapports marchands, même s'ils ne sont pas complètement généralisés, jouent un rôle déterminant dans tous les domaines ». Cette démarche envisage la question de la propriété dans la perspective de la dissolution des anciens rapports de production et de la question agraire.

À cet effet,

Paul Mattieu argumente que les rapports fonciers appartiennent à une logique de « l'entre-deux ». S'ils ne sont plus la réplique des rapports fonciers antérieurs, ils ne mettent pas non plus en œuvre le droit de propriété. Ils répondent à une situation de transition en aménageant certains passages entre des formes non marchandes et des formes marchandes de la production agricole (Cubrilo et Goislard, 1998 : 367).

Quant au groupe de recherche APREFA, pour lui le terme de transition réfère à une conception « évolutionniste » de l'histoire de l'humanité et suppose le passage d'une forme à un autre déterminé par un objectif clair et reconnu. Or, constatant que la propriété absolue et exclusive rencontre d'importantes limitations, elle n'apparaît pas nécessairement comme le terme de l'évolution de la question foncière en Afrique. D'autres perspectives sont proposées notamment celle d'abandonner le terme de transition pour le remplacer par celui de « situations contemporaines » et ainsi d'échapper à l'opposition tradition/modernité. Le postulat est ainsi posé selon lequel

entre l'économie de réciprocité où la terre est une ressource et l'économie de marché où la terre serait un bien, l'économie de redistribution apparaît comme le cadre actuel d'organisation des rapports de production et de reproduction et la terre comme une richesse faisant l'objet d'une capitalisation patrimoniale (Cubrilo et Goislard 1998 : 367).

⁶⁸ Amélioration des méthodes d'investigation en milieu rural africain.

⁶⁹ Association pour la promotion des études foncières en Afrique.

Une littérature plus récente tenant compte d'atouts et des faiblesses des travaux antérieurs sur la transition foncière, pose la nécessité, voire l'urgence de « reconsidérer le processus de la transition foncière [...], sans interdire la diffusion de la propriété privée et, par là, l'insertion dans les échanges internationaux indispensables pour éviter la marginalisation des économies africaines » (Le Roy, 2016 : 11).

Il ressort en effet de tous ces discours que le concept de « transition foncière » notamment en Afrique est resté focalisé dans la perpétuation voilée des discours modernisateurs devant gommer les pratiques paysannes. Ceci s'observe soit dans l'optique de l'entre-deux (ni moderne ni traditionnel), un discours syncrétiste face à la propriété privée et qui cache l'indécision sur un modèle à définir clairement quant à l'avenir paysan en sous-estimant les rapports de pouvoir réels⁷⁰. Ceci s'observe aussi soit à travers un discours évolutionniste, en apparence fondé sur un postulat conservateur devant évoluer, mais qui au fond sert l'idée d'une modernisation non pas brutale, mais progressive.

Parler de « transition foncière » en Afrique subsaharienne revient à cet effet, inévitablement, de clarifier l'ancienne transition foncière de la nouvelle transition foncière. Ceci est opportun, tant il se pose l'existence de deux acceptions pouvant être schématisées en une flèche aller et une flèche retour ; flèches parallèles dont le croisement demeure difficile, voire antinomique.

D'un côté, l'ancienne idée de la transition est intimement liée aux conditions du passage des États africains, considérés alors comme « primitifs », à l'appropriation privative moderne ou domaniale du sol, à l'économie des marchés fonciers, à l'implémentation des institutions modernes de la marchandisation foncière ou encore à des modes de sécurisation foncière devant gommer les référentiels locaux. Cette transition s'inscrit dans la dynamique de la mondialisation selon une trajectoire du rattrapage. Ce rattrapage comprend les registres de l'appropriation privative et/ou domaniale du sol ; l'économie du marché (foncier) ; l'implémentation des institutions de cadastre/titrisation favorables à la marchandisation foncière, etc. Ces registres loin de décliner aujourd'hui, semblent encore bénéficier d'un tonus renouvelé ci-et-là, notamment par le Groupe de la Banque mondiale et des acteurs intermédiaires dans l'implémentation de sa vision néolibérale.

De l'autre côté, la nouvelle transition que ce chapitre entend approfondir va dans le sens des remises en question face aux défis nouveaux de la gouvernance foncière en Afrique. Il s'agit d'engager non pas un débat de continuité aveugle, mais d'une pause bouclée, voire de rupture relative, face aux limites des réformes mimétiques introduites au cours de deux derniers siècles et qui semblent à ce jour insatisfaisantes au vu des inégalités qui perdurent, à la pauvreté croissante voire à la faim chronique⁷¹. Cette vulnérabilité en milieux paysans

⁷⁰ Les rapports de pouvoir n'envisagent pas dans les faits une approche entremêlée ni traditionnel/ni moderne tant l'idée d'une contemporanéité s'avère servir le modèle productiviste avec son potentiel survenu, son lobby politique fort et ses promoteurs disposant d'un accès privilégié aux rênes du pouvoir politique et économique dans des sociétés où les contre-pouvoirs demeurent faiblement capables de faire valider leurs alternatives.

⁷¹ « La dernière crise alimentaire a mis en évidence, non pas une situation de pénurie ou de manque de disponibilité alimentaire, mais plutôt la très grande vulnérabilité de nombreux pays pauvres aux fluctuations des cours internationaux du fait de leur dépendance croissante aux importations. » (Delcourt, 2010 : 13)

subsahariens est d'ailleurs à ce jour accentuée par la ruée vers les terres arables en Afrique en général minant alors le devenir des communautés locales à travers un phénomène qui a été qualifié d'*accaparement des terres* au niveau international (Borras et Franco, 2013 ; Cotula *et al.*, 2009 ; De Schutter, 2011 ; Duterme, 2010) et même local (Ansoms et Hilhorst, 2014 ; Verhaegen et Kiala, 2019). Face à ce regain du capitalisme sur le continent à travers l'accaparement des terres, nous soutenons que le concept de transition, dans un contexte africain, doit nécessairement faire référence à « l'écologisme des pauvres », développé par Martinez Alier (2014). Il s'agit de considérer la riposte paysanne face aux conflits environnementaux où les « communautés pauvres » font de l'écologie une affaire personnelle dès lors que pour eux la surexploitation de la nature est souvent synonyme de perte de revenu, d'habitat, voire de vies humaines ou alors des pertes des repères identitaires et culturels (*ibid.*). La gouvernance de la terre se voit dorénavant appelée à s'étendre à divers acteurs tels que des ONG, les associations locales ou les manifestations sporadiques paysannes représentant des communautés locales conscientes de plus en plus des dangers de la « modernisation foncière » sur leur devenir.

Le débat de la transition foncière pose la question majeure de la définition et de la délimitation des territoires dont l'appartenance aux communautés rurales doit être reconnue et où la sécurité foncière doit être assurée » (Pélicier, 1995) bien que le sens et la portée de cette sécurité soient encore à clarifier⁷². À ce jour, des initiatives fondées sur la *territorialisation*⁷³ prennent alors de plus en plus d'envergure. La nouvelle transition foncière partant de la terre comme « ressource territoriale » est alors appréhendable par des innovations sous le fil de la territorialisation, étant entendue que « la préservation des sols joue un rôle déterminant dans l'accroissement des revenus des pauvres ruraux » (Jacquet, 2007). Le sol en tant qu'espace construit et objectivé par les acteurs au titre du foncier configure pleinement l'identité territoriale. Ainsi, le foncier, en tant que composante systémique du territoire en perpétuelle (ré) construction aboutit à la territorialisation des pratiques innovantes portées par de nombreux acteurs tels qu'en témoigne l'expérience en cours dans la région du Kivu dans l'Est de la RD Congo. En effet, des organisations non gouvernementales et des associations paysannes diverses sont engagés depuis plus d'une décennie dans l'Est de la RD Congo (provinces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu essentiellement) dans une série des projets et programmes allant dans le sens d'innovations sociales et techniques dont nombreuses de ces innovations implémentées recourent une rupture de l'ancienne « modernisation ». Elles intègrent des registres nouveaux fondés sur l'intégration des dynamiques communautaires, par et avec des acteurs communautaires seuls maîtres de leurs terroirs. Ces innovations permettent à ceux-ci de redynamiser de vieilles pratiques conciliantes avec l'idéal agro-écologique et surtout s'organisant dans des dynamiques locales

⁷² Sécurisation foncière ayant longtemps signifié implémentation systémique de la propriété privée marchande.

⁷³ Par « territorialisation », nous prenons en compte l'ancrage territorial des activités, dans ses dimensions à la fois statique et dynamique, l'ancrage territorial correspondant au lien entre une activité et l'ensemble des composantes du territoire, matérielles, immatérielles et humaines (composantes du territoire qui peuvent prendre plusieurs acceptions selon les disciplines. (Candau *et al.*, 2018).

porteuses de paix sociale et de concorde face aux nombreux conflits fonciers accentués par le capitalisme sauvage.

Dès lors, ce chapitre entend répondre à la question de savoir *dans quelle mesure les innovations sociotechniques dans l'Est de la RD Congo contribuent-elles à un enracinement territorial vers une transition foncière en rupture des dispositifs fonciers du modèle dominant productiviste et élitiste.*

Outre la présente introduction, (1) il sera tout d'abord question de situer la transition foncière dans le giron du mouvement de la transition en général et au gré des mutations socio-historiques en Afrique subsaharienne. Ensuite (2), analyser la territorialisation des initiatives innovantes en cours dans l'Est de la RD Congo (3) au prisme de l'approche MLP (4) avant de conclure (5).

1. Des innovations foncières et agraires alternatives au modèle dominant en RD Congo

Les innovations institutionnelles introduites à travers ce point en tant que pistes d'alternatives au modèle dominant d'accès à la terre et de « sécurité foncière rurale » concernent des expériences qui ont lieu depuis plus d'une décennie dans les provinces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu dans l'Est de la République démocratique du Congo.

Elles résultent en fait d'une précarité paysanne indéniable du fait des rapports de pouvoir forts dans l'accès à la terre. Ces rapports de pouvoir doublés des contraintes institutionnelles et historiques, mais aussi des contradictions légales⁷⁴, ont poussé dans les faits les acteurs non étatiques locaux vers la nécessité de « proposer aux paysans des procédures simples, mais fondées sur les normes locales de validation des transactions foncières » (Utshudi, 2009 : 309).

De telles procédures pour être innovantes leur permettraient de résister aux importantes forces d'autres pouvoirs en présence, notamment de l'autoritarisme de certains chefs coutumiers, du centralisme étatique et de la violence néolibérale privée à l'affût des marchés fonciers. Ainsi, cette proposition, loin de demeurer un simple vœu théorique, conduit à repérer dans les pratiques et programmes des associations locales et des Organisations non gouvernementales une sorte de voie d'institutionnalisation des « normes et pratiques paysannes » sur la question de la sécurisation foncière par des innovations multiformes portées par le bas avec un encrage citoyen de plus en plus fort. Les innovations étudiées dans le cadre de ce chapitre sont charriées par un bon nombre d'organisations paysannes, associatives et des ONG parmi les plus importantes comme l'APC (Action pour la Paix et la Concorde) pour ses actions dans le territoire de Kalehe, l'ASOP (Association Sociale et d'Organisation Paysanne) pour le territoire de Walungu, l'IFDP (Innovation et Formation pour le Développement et la Paix) pour ses programmes dans le territoire de Kabare ou encore les organisations du consortium ZOA-IRC et SFCG en ce qui concerne la province du Sud-Kivu. Il s'agit également des efforts de l'institut de recherche intégrée (IRI) avec son programme de *Sharing*

⁷⁴ Le statut légal des terres coutumières demeure flou en RD Congo.

the Land (STL) fonctionnels au sein de l'Université chrétienne bilingue du Congo (UCBC) et de la Fédération des organisations des producteurs agricoles du Nord-Kivu (FOPAC/NK) pour ce qui est de la province du Nord-Kivu.

Ainsi, il en résulte un certain nombre d'innovations foncières dans le chef de ces acteurs avec l'appui de leurs bailleurs des fonds et des partenaires des collectivités publiques locales.

Tout d'abord, l'on note *une série d'innovations citoyennes, communautaires et associatives en général* impliquant les acteurs non étatiques (Organisations non gouvernementales et associations sans buts lucratifs) en alliance avec des Collectivités publiques locales (Chefferies et Secteurs notamment, à la fois entités coutumières et administratives en tant que subdivisions de l'État). Ces innovations sont de divers ordres. Ainsi, il y a lieu de noter l'adoption d'une approche fondée sur le principe de la *subsidiarité* qui rompt avec le centralisme étatique. Selon cette approche, le chef coutumier n'intervient que pour constater des droits fonciers coutumiers établis au niveau le plus bas à savoir le village, base de l'architecture politique. On note également que la procédure est en général fondée sur une *approche participative*, impliquant à la fois les autorités étatiques, coutumières et la population locale à différents niveaux. Il y a lieu dans cette foulée de noter aussi que malgré l'implication des ONG dans les interventions foncières locales, une *appropriation* du processus de sécurisation foncière à base coutumière ou à base formelle par les entités politiques coutumières (Chefferies notamment) se pose en ce sens qu'elles n'y voient qu'une modalité fiscale et une nouvelle voie de renouvellement de leur légitimité politique et historique. Les observations et analyses de terrain faites par nous-mêmes font aussi état d'une procédure *holistique*, qui loin de se contenter de créer des droits titrés et cadastrés, imagine des mécanismes alternatifs à la justice étatique. Ceci se traduit dans la résolution pacifique des conflits fonciers et dans la médiation entre parties (malgré le fait que les tribunaux de l'État ne reconnaissent pas toujours les arrangements alternatifs issus des différentes médiations foncières). L'on note en complément, sur le registre d'innovations,

L'introduction de l'écrit dans les transactions foncières, la médiation foncière, la sociothérapie et la formalisation des engagements locaux en matière d'accès au foncier. Dans une certaine mesure, certains de ces mécanismes ont toujours existé, mais leur mode de fonctionnement avait montré des limites, et la nécessité de les améliorer s'était imposée. D'autres mécanismes sont une nouveauté introduite dans le contexte institutionnel existant. En revanche, le lien principal entre ces innovations, duquel elles tirent leur force, tient à leur caractère participatif et inclusif, amenant ensemble autorités locales, chefs coutumiers et population dans une dynamique de réflexion et de proposition de réponses à des problèmes fonciers locaux. (Mudinga et Bisoka, 2014 : 162)

Une autre innovation tient à l'implémentation par les soins des acteurs non étatiques d'un cadastre moderne en accord avec les autorités coutumières à travers leurs services fonciers des Chefferies coutumières en tant qu'entités territoriales décentralisées de l'État. Ce cadastre coutumier mis en place se démarque du cadastre étatique en ce sens que celui-ci est un cadastre à la fois établi à but technique, légal⁷⁵, démographique et fiscal. Il s'agit ainsi donc d'un cadastre intégrateur et non pas segmentaire qui inclut aussi bien les droits fonciers que des droits voisins, notamment forestiers, les droits agricoles, les droits miniers et d'accès

⁷⁵ En attendant l'adoption de l'édit provincial pour ce qui est de la province du Sud-Kivu.

à l'eau alors que le cadastre de l'État central sépare dans leur gestion ces différentes ressources en autant des cadastres autonomes et non intégrés. L'innovation implémentée ici tient au fait que ce cadastre coutumier incarné par les initiatives des acteurs non étatiques tend à opérationnaliser la « théorie des maîtrises foncières » : une combinaison pratique et fonctionnelle des droits divers sur le même espace (Le Roy, 2016 : 67). Cette théorie traduisant la sociologie foncière de nombreuses sociétés africaines rompt avec les oppositions binaires de type public/privé ou chose/bien issues du droit romain tel qu'hérité dans le droit civil formaliste africain (lire Le Roy *et al.*, 2016 : 63-76).

Aussi, ce cadastre implémenté ou renouvelé au titre d'innovation sociale dans les chefferies du Sud-Kivu en particulier en étant ouvert aux différentes couches sociales débloque officiellement l'exclusion de la femme dans l'accès à la terre dans certaines sociétés rurales marquées soit par des traditions locales patriarcales rigides, soit par des syncrétismes judéo-chrétiens ou musulmans tendant à exclure la femme dans l'héritage familial.

Néanmoins, ces innovations cadastrales restent limitées notamment sur le fait qu'elles sont loin de résoudre le dilemme d'option sur la nature juridique réelle du droit inscrit sur le « certificat foncier coutumier ». Ce dilemme se pose quant au choix entre la propriété privée marchande de type libéral, le droit foncier domanial de type concession foncière et la propriété foncière coutumière de type communautaire et donc non aliénable en principe (car il y a la « valeur d'usage » qui est posée dans de nombreuses coutumes locales et des pratiques d'acteurs et non la valeur d'échange)⁷⁶. Si les évolutions marchandes font évoluer cependant les choses en faveur des transactions foncières monnayées, nombreux de ces droits locaux se heurtent cependant encore aux aspects d'indivision intergénérationnelle soit du fait d'un blocage réel ou symbolique lié à l'héritage foncier, soit du fait d'un blocage issu des communaux indivis et indivisibles tels que dans le cas de nombreux marais ou des forêts communautaires/sacrées. Ces innovations posent problème dans les faits, car l'idée fondée sur l'hypothèse commune que la détention d'un titre foncier équivaldrait automatiquement à la sécurité foncière est loin de s'avérer vraie pour certains types des droits fonciers locaux qui semblent réfuter l'idée d'une appropriation privative ni même collective (temporellement parlant). La plupart des conflits fonciers analysés par exemple en territoire de Kalehe et de Walungu illustrent le constat que nombreux d'entre eux se fondent sur la contestation d'un titre foncier pourtant légalement établi. Au-delà du titre, il se pose aussi un problème de crédibilisation et de légitimation des institutions foncières publiques. Ce problème est d'autant plus réel qu'il s'affirme à ce jour l'existence « des conflits de compétence et d'intérêts entre plusieurs institutions publiques elles-mêmes et entre elles et plusieurs institutions privées » (Bisa-Kibul, 2019 : 15).

Ensuite, l'innovation du *dialogue social et de la médiation foncière* est une alternative émancipatrice vis-à-vis de la procédure bureaucratique et élitiste liée au contentieux

⁷⁶ De façon générale, dans plusieurs territoires sous analyse, les terres étaient traditionnellement régies par des arrangements coutumiers fondés sur la propriété collective, la loyauté de la parenté et l'interdépendance mutuelle. Les actions des ONG conduisent à la mise en place des titres fonciers couvrant les droits fonciers coutumiers principaux au titre d'une « sécurisation foncière à base coutumière ». Elles mettent en place un titre foncier sous l'appellation générique de « certificat foncier coutumier » ou en recourant carrément au « certificat d'enregistrement » étatique soit à titre individuel, soit à titre groupé (collectif).

juridictionnel étatique dans la résolution des conflits fonciers, laquelle procédure conduit souvent à une justice parfois mécanique, coûteuse et longue. Au Sud-Kivu par exemple, l'alternative juridictionnelle par la « médiation foncière » est menée par des institutions locales mises en place par des acteurs non étatiques (ONG) respectivement les GRF ou « Groupes de réflexion sur la question foncière » pour l'IFDP en territoire de Kabare et surtout les CDM ou « Cadres de Dialogue et de Médiation » pour l'APC essentiellement en territoire de Kalehe (et de Kabare). Les CDM sont en particulier caractérisés par un enracinement impressionnant à travers leurs actions qui témoignent d'une appropriation intéressante malgré la rupture de leurs financements, ils sont véritablement appropriés par les villageois qui y trouvent une institution renouvelée des traditions de médiation dans la résolution des conflits. Dans la province du Nord-Kivu, ces pratiques de médiation ont même été institutionnalisées à travers des « Comités locaux permanents de Conciliation (CLPC) » qui ont été instaurés à travers l'Édit n° 002/2012 du 28 juin 2012 suite aux succès relativement patents d'expériences des ONG dans cette approche de justice transitionnelle. Néanmoins, l'effectivité de ces cadres au Nord-Kivu reste un défi encore majeur sur le terrain. Revenant au Sud-Kivu, pour se faire une idée du succès lié à la médiation, il suffit de partir des données quantitatives témoignant des résultats chiffrés. Il en résulte que le Tribunal de paix qui est l'unique tribunal formel de l'État congolais dans tout le territoire de Kalehe (territoire de 5 126 km²) n'a réceptionné en tout que quarante-deux litiges fonciers coutumiers soumis sur la période de 2013 à 2017 à en croire les données du Greffe civil et coutumier consultées (voir registres des affaires foncières et coutumières, Tribunal de Paix de Kalehe, novembre 2017). Par contre, en consultant les registres de la seule antenne du Cadre de Dialogue et de Médiation du village d'Ihusi dans le même territoire de Kalehe, il en résulte que celui-ci a réceptionné au moins huit cent quatre-vingt-sept cas des litiges fonciers au-delà d'autres litiges socio-économiques inscrits dans leurs registres consultés, sur la même période 2013-2017. La plupart de ces conflits fonciers ont souvent conduit à des conciliations réussies (au moins deux tiers) entre paysans opposés par des litiges fonciers tel qu'en témoignent les procès-verbaux de conciliation. Ce succès évident tient à mon avis au fait que les démarches de médiation foncière des ONG reflètent plus ou moins la logique africaine de *l'arbre à palabre* dans la résolution des conflits fonciers, procédure radicalement opposée à la logique coûteuse, longue, répressive et/ou inutilement formaliste du droit civil moderne porté par la démarche modernisatrice et stato-centrée généralement au service des logiques néolibérales (notamment du libéralisme juridique incapable de percevoir la relativité historique). Ceci est d'autant plus vrai dans la mesure où l'on reconnaît aujourd'hui que d'une part la justice coutumière est la justice la *plus crédible*, mais également comme étant la justice la *plus répandue* (Boshab, 2007 : 130-133). Ces expériences de médiation foncière semblent répondre au vœu « d'une modernité qui puisse à la fois rompre avec les atavismes d'une tradition coutumière stérile et échapper aux pesanteurs d'une aliénation mimétique qui a précipité notre nation dans un ordre juridique d'emprunts non maîtrisés » (Kä Mana, avant-propos à Boshab, 2007 : 15). Bien plus, ces démarches de médiation foncière actuellement en cours semblent faire jonction avec une certaine position défendue dans la littérature foncière à savoir d'arriver à « la prise en compte des règles et des pratiques locales dans leurs dynamiques et la construction d'instances locales et légitimes aux yeux des acteurs ruraux et

reconnus par l'État, chargé de gérer les terres et d'arbitrer les conflits » (Utshudi, 2009 : 292). Néanmoins, ces cadres de médiation et de conciliation ne manquent pas de courroucer certains agents publics (des parquets, des tribunaux, des administrations foncières voire de la police judiciaire) qui y voient la baisse de leur influence stratégique au sein de l'arène foncière locale (entretiens à Kalehe, novembre 2017). Certains de ces agents étatiques n'hésitent plus à afficher leur méfiance contre les Cadres de Dialogue et de Médiation qu'ils accusent parfois d'outrepasser les limites légales notamment en matière pénale et administrative.

Enfin, les interventions des acteurs non étatiques, constitués essentiellement des ONG dans l'implémentation des innovations institutionnelles favorables à la transition foncière au-delà de la région du Kivu se heurtent à un certain blocus face à des intérêts structurels en jeu au niveau national en général. Le projet de réforme de la loi agricole en 2011 sur la limitation des grandes étendues foncières a échoué malgré un important lobbying des ONG paysannes contre la concentration foncière élitiste, leurs plaidoyers ayant rencontré diverses résistances lors de l'adoption de la loi. Il sied de rappeler qu'à l'avènement de la colonisation léopoldienne en Afrique centrale et spécialement en République démocratique du Congo, plusieurs communautés locales furent dépossédées injustement de leurs ressources naturelles au motif de « vacances des terres »⁷⁷ (Mugangu, 1997). Ces terres dépossédées aux paysans furent concédées à des sociétés à chartes opérant pour le compte économique d'exploitations des cultures industrielles utiles à l'empire colonial de l'État indépendant du Congo, EIC. Avec l'accession de la RD Congo à l'indépendance et surtout avec l'avènement du feu président Mobutu au pouvoir, une politique de nationalisation et d'expropriation des étrangers eut lieu sous l'appellation générique de « zaïrianisation » à partir de l'année 1971. Ainsi, bon nombre des grandes concessions foncières généralement des plantations à cultures industrielles, des fermes, des domaines agricoles et des entreprises diverses furent accordés à des Congolais, alors zaïrois, aux fins d'exploitations au titre des concessions ordinaires emphytéotiques ou autres. Cependant, loin de porter un jugement de valeur sur le fond de la légitimité de la politique de zaïrianisation en elle-même, il y a lieu de reconnaître que dans sa forme, la zaïrianisation fut une grande catastrophe dans sa mise en œuvre. En fait, cette redistribution des terres, des entreprises et des unités industrielles, s'est faite dans une terrible opacité et ne bénéficia qu'aux élites politiques corrompues proches du pouvoir, inaugurant ainsi une sorte de « bourgeoisie d'affaires ». Ainsi, sans aucune transparence dans leur gestion calamiteuse et sans aucun suivi des exploitations reçues (lire à ce sujet, Peemans, 2000), les populations congolaises furent comme expropriées une seconde fois (d'une part à l'avènement de la colonisation, d'autre part lors de la Zaïrianisation). C'est donc dans ce contexte politique et historique qu'il sied de comprendre l'action actuelle des acteurs non étatiques à travers des innovations diverses susceptibles de contrer la concentration foncière et l'accaparement des terres de la part des élites politiques vers une réforme agraire particulièrement dans l'Est de la RD Congo. Cette partie caractérisée par une longue culture agricole voit sa densité galoper dans un climat politique encore marqué par des conflits armés doublés

⁷⁷ Plusieurs auteurs posent l'inexistence d'une telle catégorie des terres dans la sociologie foncière africaine.

des revendications territoriales et identitaires sur la terre (lire à ce sujet Mathys et Vlassenroot, 2016).

Le *lobbying* des ONG a néanmoins réussi à limiter dans le cadre des réformes légales l'expansionnisme agraire porté de l'étranger dans un contexte précis de la crise agraire ayant conduit à l'accaparement des terres. Ainsi, elles étaient parvenues à faire inscrire dans la loi agricole adoptée en 2011 une limitation d'investissement agricole (Article 16) réservant ce droit exclusivement aux personnes physiques de nationalité congolaise ou aux personnes morales de droit congolais dont les parts ou les actions sont majoritairement détenues par l'État ou par les nationaux, en sus d'avoir une résidence ou un domicile en RD Congo (RDC, 2011). Cette limitation, loin de paraître comme une simple législation chauviniste témoigne en réalité d'une prévoyance de contre-choc lié à la crise agraire de 2008 qui a entraîné l'accaparement massif des terres paysannes notamment dans plusieurs pays africains. Cette crise s'était manifesté en partant des pays émergents en destination des pays en développement pour leur propre intérêt de délocalisation des productions et non pas pour les besoins des populations locales (Franco et Borrás, 2013) ce qui n'a qu'empiré la sécurité et la souveraineté alimentaire de nombreux pays africains. Suite à la chute des matières premières en RD Congo en 2017, le Sénat à la demande du Gouvernement a voulu réviser l'article du dit code agricole interdisant aux étrangers d'investir dans l'agriculture, une révision motivée par les besoins « d'attirer les investisseurs en ouvrant les terres à tous, car les étrangers ont des moyens financiers à leur portée ou encore que la loi agricole crée une discrimination alors que les codes minier et forestier sont ouverts » (Forum des As, 22/11/2017). Michel Bisa Kibul va plus loin et nous révèle que « l'article 16 de la loi agricole avait suscité de vives réactions tant dans le secteur privé que dans les Ambassades. Cédant à ces pressions, le Président de la République avait adressé une lettre au Gouvernement et à l'Assemblée nationale en vue de sécuriser les investissements dans ce secteur » (Bisa, 2019 : 169).

Ainsi, les ONG congolaises réunies au sein du CNONGD ou « Conseil national des organisations non gouvernementales de développement » a opposé de vives critiques à ce processus de révision de la loi. Leur plaidoyer va notamment dans le sens de démontrer que la révision de l'article 16 de la loi agricole mènerait à l'insécurité foncière et limiterait la jouissance des communautés locales vis-à-vis de leurs terres ancestrales tout en fustigeant les échecs passés des soi-disant projets d'investissements agricoles extérieurs au détriment de la petite paysannerie (CNONGD, 2017). Si cette révision a été adoptée par le Sénat au grand dam des organisations paysannes et à la grande satisfaction de l'agence congolaise des investissements (ANAPI), les efforts de résistance et de *lobbying* citoyen des ONG pour limiter l'entrée en vigueur de cette révision de la loi agricole se poursuivent au niveau de la présidence appelant le Président de la République à ne pas la promulguer ou à la renvoyer en seconde relecture. Il faut aussi dans cet élan offensif des ONG dans la dynamique de la transition noter l'activité intense des multiples organisations paysannes agissant pour la revalorisation de l'agriculture familiale dont la Confédération nationale des Producteurs agricoles du Congo (CONADAC). Cette organisation fédératrice des ONG et ASBL locales demeure un grand porteur national du combat paysan en République démocratique du Congo. Celle-ci postule constamment à travers ses activités que malgré la négligence de l'agriculture familiale dans les programmes de développement national, celle-ci pourrait nourrir non

seulement la RD Congo, mais aussi le monde entier si elle bénéficiait d'un appui public conséquent. Elle fustige aussi la présentation généralement caricaturale de l'agriculture familiale « accompagnée d'une image d'archaïsme, très traditionnelle, moins productive sur le marché national et international. Cette image négative développée par certains intellectuels n'a pas favorisé la promotion de ce type d'agriculture dans les instances politiques » (CONADAC, consulté le 13/01/2019). Ainsi, en termes d'innovations dans cette visée d'émancipation de l'agriculture familiale paysanne, les organisations paysannes réunies au sein de l'Union paysanne pour le développement de Kisangani (UPDKIS) affiliée à la CONADAC se sont par exemple mutées pour s'adapter au travers d'une innovation institutionnelle en quittant ainsi la sphère « ASBL » (association sans but lucratif) vers l'entrepreneuriat rural (*ibid.*). Cette mutation semble être portée par l'idée d'un circuit court qui jusqu'ici a longtemps précarisé l'agriculture paysanne congolaise dans la dynamique nationale et internationale. De façon globale, de nombreuses organisations paysannes en RD Congo entrevoient à ce jour la transformation de leurs statuts pour plus d'entrepreneuriat agricole et agroalimentaire. Grégoire Ngalamulume note aussi que les organisations paysannes se mobilisent et que le mouvement paysan se consolide bien qu'à géométrie variable. Il rappelle par ailleurs que « l'accessibilité à la terre est très inégalitaire au Congo avec des pressions et tensions très fortes dans certains coins du pays, notamment ceux à haute productivité, à forte densité de population comme dans la région des Grands Lacs (plus de 200 habitants au km²) » (Ngalamulume, 2016 : 112-115).

2. Analyse critique des innovations foncières par l'approche Multi-Niveaux (MLP)

Les initiatives de la Transition se fondent en général dans une perspective tournée vers la durabilité. Il s'agit de faire évoluer dans la bonne direction les « grands » systèmes fonctionnels : agroalimentaire, énergie, transport, santé, construction, etc. (Boulanger, 2012). Ainsi, dans le cadre de ce chapitre, les initiatives citoyennes des acteurs non étatiques constitués essentiellement des organisations paysannes et des organisations non gouvernementales de développement sont questionnables sous la triple dimension de l'approche multiniveaux (MLP) : « paysage », « régimes » et « niches » en tant que cadres analytiques de la transition.

Tout d'abord, du point de vue du paysage qui pose le macro-niveau, ce dernier est confronté en général à de fortes pressions extérieures impactant son autonomie institutionnelle à la fois dans la structuration de la tenure foncière coutumière, mais également dans le maintien des systèmes agraires qui sont complexes à moderniser brutalement. Le problème devient entier puisque la théorie de la transition postule une autonomie pour le paysage face aux pressions extérieures (Geels et Kemp, 2001). Dans la pratique, les politiques publiques foncières et agraires des États dégagent en général des systèmes fondés sur le paradigme de la modernisation conduisant à une volonté de « rattrapage ». Le risque mimétique encouru pose alors la question postcoloniale de « disjonction entre les formes institutionnelles greffées et des cadres mentaux et des systèmes de signification qui continuent à produire, dans divers espaces, des formes d'organisation différentes de celles-ci. Quelque chose d'hybride indique l'inachevé, la forme idéale qui se cherche, le train n'ayant pas atteint sa vitesse de croisière »

(Sarr, 2016). Malgré de relatives remises en question, le paradigme orthodoxe ci-haut présenté et qui a prévalu dans l'implémentation du paysage moderne foncier mérite une orientation par le bas en vue d'intégrer les pratiques locales fondées sur une invention originale capable d'organiser l'accès à la terre dans une vision portée vers l'équilibre entre la pression de la marchandisation foncière et les systèmes des significations sociales et culturelles des usages agraires locaux.

Ensuite, du point de vue du régime et donc du Méso-Niveau, il y a lieu de rappeler tout de suite le lien avec la notion du « système » en tant qu'un ensemble complexe d'organisation, des techniques, des pratiques, des comportements, des symboles, des discours et des règles d'organisation (Boulanger, 2012). On se doit à cet effet d'apprécier le régime sous une vision systémique. Le régime sociotechnique est alors entendu par Pierre Stassart comme « un ensemble dynamique et cohérent ». Il comporte dès lors « des normes, des connaissances hétérogènes, des institutions de régulation, des acteurs politiques, etc. » (Stassart, 2011). Ainsi, le régime sectoriel foncier et agraire en Afrique subsaharienne serait globalement influencé, à l'instar du Paysage, par des héritages coloniaux et postcoloniaux marqués par le succès des postulats capitalistes. Il comporte à cet effet des normes marquées par la propriété civiliste française ou par l'*ownership* britannique (« l'attribution du droit de disposer ») lequel supplante généralement la tenure foncière coutumière [concerne « l'affectation à un usage »] bien qu'en RD Congo le législateur a en 1973 tempéré par un relatif équilibre mettant en place un modèle des concessions (ordinaires et perpétuelles) qui posait certes aussi un problème de centralisme foncier à l'égard des communautés locales. Ces importations dans l'organisation du régime foncier et agraire deviennent généralement des systèmes dominants bien que le régime récessif de la tenure foncière coutumière s'applique dans les faits à la majorité des paysans (Alden, 2012). Les paysans africains sont alors menacés en permanence de muter dans la grande agriculture de type industriel (souvent comme ouvriers agricoles) aidé par l'étatisme envahissant qui sert souvent des intérêts libéraux des « investisseurs » soi-disant créateurs d'emplois. Les investisseurs productivistes industriels sont pourtant de plus en plus dénoncés suite à leur échec d'assurer une société prospère pour tous en sus de leurs désastres environnementaux, mais aussi de leurs impacts nocifs sur l'agriculture vivrière. Celle-ci est souvent sacrifiée dans de nombreuses contrées africaines au profit des cultures industrielles (et de plus en plus des agrocarburants d'où la tension permanente entre cultures nourricières et cultures de rente). Ceci n'est pas sans affecter la souveraineté alimentaire. Par ailleurs, il est important de rappeler qu'en dépit de la caricature « traditionaliste » ou « primitiviste » des régimes fonciers et agraires africains promoteurs de l'agriculture paysanne, le rapport IAASTD a démontré que c'est « chez les petits paysans qu'il y a, les plus grandes marges d'amélioration pour une agriculture mieux adaptée aux changements climatiques tout en insistant sur la nécessité de leur encadrement pour qu'ils produisent plus, mais en respectant l'environnement » (Huart *et al.*, 2013). Les innovations dans le régime foncier congolais en partant des expériences en cours dans la sécurisation de la tenure foncière coutumière dans l'Est de la RD Congo sont en réalité loin d'aboutir à la (ré) invention d'un modèle africain capable de s'adapter aux changements climatiques. Ces innovations traînent également à servir les intérêts paysans sur base de leur sociologie profonde malgré quelques aménagements particuliers. Ces aménagements de type moderni-

sateur dans le régime foncier imposent d'être appréhendés sous la théorie de la transition au titre des « niches » pour ce qui est de l'expérience dans l'Est de la RD Congo. Les niches socio-institutionnelles autour du foncier n'affectent pas encore le régime comme on va l'explicitier dans le paragraphe suivant. Ceci pourrait être expliqué *a priori* par le fait que ces niches sont non seulement portées dans une dépendance aux financements extérieurs, mais également n'arrivent pas à se coordonner de façon décisive en dépit des efforts entrepris dans ce sens⁷⁸. Bien plus, elles semblent opérer généralement sur des problèmes empiriques constatés par le bas sans toujours les relier avec les grandes trajectoires historiques et les débats théoriques des paradigmes qui les causent.

Enfin, du point de vue des « niches », il est spécialement question de réfléchir pourquoi les niches socio-institutionnelles autour du foncier n'affectent pas (encore) le régime pour ce qui est des innovations sociotechniques des acteurs non étatiques associatifs, communautaires ou des ONG nationales et internationales impliquées dans la gouvernance foncière locale dans l'Est de la RD Congo. En partant de tout ce qui précède, l'on sait déjà que les systèmes fonciers et agraires sont intimement liés aux systèmes agroalimentaires. C'est donc dans ce contexte d'interdépendance que l'on en arrive à la question de la transition qui tient en place de choix les modes des productions et des consommations dans la filière agroalimentaire dépendante naturellement du système foncier. Les niches d'innovations de la sécurisation foncière coutumière améliorent inéluctablement la structure agroalimentaire. Aussi, en matérialisant la décentralisation foncière (déjà constitutionnalisée) et en y assurant une gouvernance participative, les interventions des ONG ont permis de limiter un bon nombre d'abus des pouvoirs notamment liés au centralisme étatique ou encore à l'autoritarisme de certains chefs coutumiers. Bien plus, la mise en place des mécanismes institutionnels locaux faits à l'image de la sociologie africaine de l'arbre à palabre à travers le dialogue et la médiation des conflits fonciers est une rupture avec la logique dominante civiliste qui n'intègre pas la complexité des problèmes fonciers. En promouvant la résolution des conflits fonciers par le bas, les innovations en cours parviennent tant bien que mal à limiter les accaparements des terres par des élites. Celles-ci bénéficiaient injustement des formalismes grâce à leur bonne maîtrise de la bureaucratie publique au sein de laquelle elles sont généralement « mieux informées et mieux connectées au sein du réseau social » formel (Ansoms, Mudinga et Claessens, 2012) et ce au détriment des paysans sans moyens conséquents. Cependant, en parlant des niches d'innovations, l'on se doit tout de suite de préciser qu'elles sont menacées par la pression du marché international et parfois national. Cela veut dire en termes clairs que les innovations des niches dans l'Est du Congo notamment sont encore dans une configuration marginale d'où leur intérêt d'analyse au titre des « niches d'innovations ». Ils n'affectent pas encore le régime sociopolitique en particulier de façon décisive et le paysage en général ne leur facilite pas toujours un espace de maturation et de protection devant passer par l'institutionnalisation de leurs interventions. Face aux *lobbys* des multinationales, du patronat et des États puissants ou des cartels d'intérêts économiques,

⁷⁸ Mise en place depuis 2010 d'un « Cadre de Concertation provincial sur les questions foncières » (CCPF) notamment pour ce qui est de la province du Sud-Kivu. Néanmoins, ce cadre semble resté dans les faits un outil de formalité pour satisfaire des conditionnalités et capter les financements des partenaires et bailleurs des fonds du secteur foncier.

les niches d'innovation agricole et foncière demeurent dans une pression extérieure affectant leur maturation. Le cas de la RD Congo est parlant notamment à voir comment des acteurs économiques du patronat réunis au sein de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) se sont constitués en barrière face à une réforme visant à limiter les grandes exploitations agricoles chez des investisseurs en 2011 alors qu'il était envisagé une telle proposition faite par des ONG locales dans le projet de la loi.

Cependant, les interventions des acteurs non étatiques dans la sécurisation foncière et agricole au titre « d'innovations institutionnelles » posent également un problème d'efficacité et surtout de durabilité qui questionnent sur leur cadrage comme « niches de transitions ». Il en résulte un tableau critique quant à la durabilité peinte de la manière suivante par des auteurs antérieurs :

Premièrement, l'absence de coordination s'observe dans la manière d'administrer les solutions locales aux problèmes fonciers.[...] À travers le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, le nombre de pancartes d'organisations non gouvernementales (ONG) est un indicateur pertinent qui montre combien ces acteurs se battent autour du même problème, concernant les mêmes bénéficiaires et avec presque la même démarche [...]. Deuxièmement, au sujet de l'autonomie financière, la plupart de ces organisations dépendent des financements des bailleurs de fonds extérieurs. Non seulement elles doivent s'inscrire dans la philosophie du bailleur, mais elles n'ont par ailleurs aucune certitude de la permanence des financements. Cela amène à s'interroger quant à la durabilité des innovations émergeant dans un contexte de dépendance et d'incertitude financières [...]. Troisièmement, les pratiques de ces acteurs soulèvent des questions sur l'opportunité de leurs actions étant donné qu'ils sont engagés sur plusieurs fronts : assistance humanitaire, transformation des conflits, violences sexuelles, santé, éducation, foncier, etc. Cette attitude expose les acteurs au manque de professionnalisme caractérisé par un positionnement stratégique incohérent. Quatrièmement, la question foncière est abordée comme un projet plutôt qu'un processus. Cette limite est compréhensible dès lors que c'est la disponibilité des fonds qui conditionne les interventions et que, à ce titre, les échéances sont déterminées par les exigences du projet et du bailleur. (Mudinga et Nyenyezi, 2014 : 175-176).

Au-delà de ces critiques d'ordre général, il se pose une critique d'ordre particulier par rapport à la capacité pour les innovations apportées d'aboutir à la mise en place d'un modèle de sécurisation foncière alternatif au modèle dominant du cadastre foncier étatique. En fait, ce cadastre implémenté dans une logique autoritaire de la domanialisation foncière a beaucoup plus servi les intérêts des puissants et des élites politiques plutôt que des intérêts paysans. Ce cadastre s'est aussi inscrit davantage dans une vision libérale favorable à la marchandisation foncière par la facilité des transfèvements des titres et des droits qu'ils portent, rien qu'à voir les titulaires des grandes concessions foncières au Kivu. Néanmoins, le cas du consortium IRC-ZOA-SFCG offre une originalité par rapport au risque de l'accentuation de la marchandisation foncière à partir de ses expériences implémentées dans la plaine de la Ruzizi au Sud-Kivu. Ces expériences méritent une attention particulière au titre de leur innovation de *titrisation groupée*, un acte de propriété collective octroyée sur les terres paysannes des marais notamment dans la plaine de la Ruzizi en province du Sud-Kivu. En fait, aux termes d'une transition foncière, ce modèle de sécurisation foncière groupée semble non seulement innover dans le sens de limitation des risques d'accaparement des terres par des élites locales ou des multinationales, mais aussi, il crée une logique de coopération dans l'accès à la terre plutôt qu'une logique de compétition. Cette logique de

compétition qui sous-tend souvent la propriété privée foncière exclusive et absolue portée par le modèle dominant se trouve neutralisée par la propriété collective (proche de la copropriété civiliste), car elle présente moins des risques d'accaparement ou de cession définitive. Le périmètre irrigué de Luberizi dans la plaine de la Ruzizi au Sud-Kivu passe comme un exemple réussi de titrisation foncière groupée (IRC-ZOA-SFCG, 2019). Ce modèle de système de sécurisation des terres collective semble également appliqué par l'Institut de recherche intégrée (IRI) de l'Université chrétienne bilingue au Congo (UCBC) avec l'appui de « UN-Habitat »/GLTN dans les zones rurales de Batangi-Mbau et Bashwagha-Madiwe en province du Nord-Kivu (UCBC, 2019).

Revenant à la littérature générale en rapport avec les niches, Pierre Stassart fait observer que les niches doivent bénéficier outre de la protection utile pour leur maturation, agir aussi dans un régime où elles sont porteuses d'une vision et bénéficient d'une évaluation (Stassart, 2011). Il ressort des critiques ci-haut que les organisations paysannes et non gouvernementales agissant par des innovations dans la sécurisation foncière sont loin de porter une vision coordonnée et ne bénéficient guère d'une évaluation rigoureuse interne. Néanmoins, l'on constate que depuis les années 2010 et surtout à l'aube de 2016, elles se sont progressivement coordonnées à travers un cadre commun pour ce qui est de la province du Sud-Kivu où bailleurs externes et pouvoirs publics sont également participants aux fins d'aboutir à l'élaboration d'un projet d'édit à soumettre à l'assemblée provinciale. Il est aussi intéressant de constater que les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu se posent actuellement comme des germoirs favorables à la réforme foncière en République démocratique du Congo. Il en ressort qu'en dépit des incertitudes de terrain et des critiques soulevées ci-haut, les expériences d'innovations en cours dans la sécurisation foncière pourraient y être assimilées à de véritables niches d'innovation dans la sécurisation foncière rurale.

En conséquence de tout ce qui précède, nous pensons que le régime voire le paysage entier des interventions des acteurs non étatiques avec leurs partenaires du bas (collectivités publiques locales composées dans le cas d'espèce des chefferies coutumières) comme ceux du haut (bailleurs des fonds) demeure relativement accroché, paradoxalement à certains discours de la vision dominante du libéralisme économique. Ces discours sont notamment de présenter parfois mécaniquement la modernisation, la numérisation et la digitalisation des cadastres fonciers comme une panacée à la sécurité des droits fonciers locaux voire la production du titre foncier comme un acte de foi de la bonne gouvernance. Ces discours tendent également à montrer que la sécurité des droits locaux servira l'attraction des investissements privés créateurs d'emplois. Lorsqu'ils s'intéressent aux paysans bénéficiant de ces titres fonciers, ils les portent alors dans l'accès aux microcrédits. Ces discours tendent aussi parfois à des projets « prêts à porter » qu'il s'agisse des thèmes de la décentralisation ou des réformes foncières et agraires, sans jamais envisager les causes socio-historiques des échecs actuels. En réalité, nombreux de ces discours portent sur de grands mythes entretenus malgré leur remise en cause constante. Ils ne tiennent pas compte de la vulnérabilité paysanne depuis les vieilles expropriations foncières coloniales à la base des inégalités agraires moins encore de l'asymétrie d'informations structurelle dans un modèle libéral où la bureaucratie sert les informations foncières aux plus aisés et à même de mobiliser les dispositifs légaux d'accès formel à la terre. Ils sous-estiment aussi les positions de pouvoir dans le jeu foncier

et la capacité de résilience portée par l'agriculture paysanne face aux changements climatiques.

Il devient alors intéressant de savoir dans quelles mesures les niches d'innovations analysées peuvent constituer davantage des alternatives capables d'affecter tout le régime voire tout le paysage vers la durabilité de la transition foncière en RD Congo en particulier. Des propositions vers des niches plus durables qu'on pose ici comprennent l'alliance internationale et stratégique avec des dynamiques engagées dans le mouvement de la transition notamment par une coopération décentralisée. Elles impliquent également le renforcement des initiatives locales en ne faisant pas des paysans des simples bénéficiaires passifs des projets, pensés ailleurs, mais plutôt à les rendre des acteurs actifs à part entière de leur destin. Cela s'observe déjà à travers l'exception notable et véritablement réussie de l'ONG APC (Action pour la Paix et la Concorde) qui semble en avance dans la responsabilisation paysanne, faisant de la paysannerie actrice de son destin à travers les « Cadres de Dialogue et de Médiation » (CDM). Il s'agit aussi d'opérer des initiatives auto-génératrices des revenus à la base pour limiter la dépendance des « bailleurs des fonds » en profitant de la décentralisation foncière. Enfin, il serait opportun d'opérer des interventions de la transition foncière dans une dynamique de processus et non de projet. L'observance de ces diverses propositions pourrait matérialiser des niches d'innovations foncières qui affecteraient durablement le régime sociopolitique en particulier et le paysage en général.

3. Vers la territorialisation des innovations des acteurs au titre « d'espaces insularisés » pour la transition foncière et agraire

Les débats de la transition en Afrique subsaharienne se configurent à travers deux grandes constatations problématiques anciennes, mais toujours contemporaines. D'une part, la population africaine est une population en général rurale et jeune ce qui n'est pas sans incidence comme le note un auteur « sur le régime de la propriété envisagé au double point de vue socio-économique et juridique » (Kouassigan, (1978). D'autre part,

c'est l'exode rural qui conduit à la constitution de grandes concentrations de population sans assimilation des migrants dans le système économique des villes [...] alors que si l'Afrique dispose de grandes potentialités pour son industrialisation, elle demeure cependant un continent essentiellement agricole (*ibid.*).

Ces deux observations semblent s'exacerber en ce qui concerne la RD Congo à travers deux raretés à savoir d'une part la rareté institutionnelle publique qui conditionne la deuxième rareté, à savoir la rareté de la terre liée notamment au difficile aménagement territorial en particulier dans l'Est du pays.

Fort de tous les tableaux précédents, il se constate que les structures foncières et agraires en Afrique subsaharienne en général sont demeurées favorables aux élites locales, aux sociétés transnationales et aux domaines de l'État généralement policier. Cet État aux logiques bourgeoises non décolonisées dans le fond depuis jusqu'à ce jour au travers de ses fonctionnements quasi-autoritaires pose de graves violences dans son « éruption » dans la

« brousse » paysanne (Ela, 1990). L'heure presse et impose d'imaginer un modèle de transition en général et de transition foncière en particulier porteuse des fondements décoloniaux. Face aux blocages structurels de tous ordres ; il se pose alors l'idée même d'opérationnaliser ce que Pierre Stassart appelle le « processus d'insularisation au sein de modèles conventionnels et le bricolage comme modalité de développement » (Stassart, 2011). C'est dans cette optique que le présent chapitre a tenté d'apporter sa contribution au débat de la transition foncière face à la dominance de l'appropriation privative et exclusionniste de la terre, de la marchandisation foncière croissante et de la menace d'un nouveau capitalisme agraire manifesté par la ruée vers des terres arables.

Ainsi, les expériences d'innovations institutionnelles et sociotechniques en cours dans l'Est de la RD Congo paraissent, en dépit de leurs limites, comme des sortes « d'espaces insularisés » de la transition foncière. *Ces espaces insularisés* travaillent à l'incubation, à la protection et à la maturation des niches d'innovations sociotechniques foncières au titre d'une ingénierie sociale susceptible de faciliter une sécurisation foncière égale et équitable pour les sociétés paysannes souvent marginalisées dans les politiques foncières en RD Congo en particulier et en Afrique subsaharienne en général.

Conclusion : les leçons transitionnelles d'une réinvention du foncier dans l'Est de la RDC

L'analyse précédente des innovations des acteurs non étatiques travaillant avec les collectivités publiques locales notamment les chefferies de l'Est de la RD Congo suggèrent trois grandes leçons à retenir. Ces leçons d'innovations donnent espoir en tant que « microfissures qui désagrègent le béton armé » d'un système ultralibéral mondialisé et de l'État autoritaire ou raréfié vers le progrès à la base à travers la démocratisation territoriale, laquelle se construit lentement mais sûrement.

Tout d'abord, il s'observe que les modèles fonciers implémentés au titre d'une transition foncière favorisent l'émancipation des catégories sociales jusqu'ici marginalisées dans l'accès à la terre notamment les femmes, les peuples autochtones, les paysans sans terre ou encore les populations issues d'immigrations. Ils facilitent aussi l'émancipation des paysans vis-à-vis des anciens dispositifs de domination quasi-féodale dans l'accès à la terre chez certains « sujets » dominés par l'ancien système de la sujétion foncière coutumière. L'émancipation facilitée aux catégories paysannes marginalisées va dans le sens d'atténuer les poids paternalistes des coutumes ataviques et stériles pour les libertés publiques. L'émancipation innovationnelle s'offre également en faveur des nouveaux citoyens issus de diverses migrations tribales ayant historiquement concouru à la construction de l'État-nation moderne en dépit des risques identitaires parfois instrumentalisés par les élites politiques contre les acteurs d'innovations foncières.

Ensuite, ces niches encouragent la décentralisation foncière face à la lenteur de l'État et de ses institutions aux niveaux locaux. Tout en limitant le centralisme bureaucratique et l'autoritarisme politique sur le foncier ; les acteurs non étatiques en appui aux collectivités publiques locales constituent une sorte de bricolage institutionnel (Cleaver, 2003), grâce à l'implémentation d'une transition foncière et agraire ancrée dans des pratiques du bas. Tel est notamment

le cas non pas du gommage des droits fonciers coutumiers comme l'a fait le modèle dominant, mais plutôt de leur reconnaissance fondée sur la subsidiarité suivie d'un enregistrement et d'une certification par le bas. Néanmoins, ce processus de certification par le titre foncier coutumier doit encore bien se ficeler en intégrant la sociologie rurale profonde afin qu'il ne puisse pas mener à long terme à l'atomisation paysanne suite à la titrisation. Le risque est grand si cette titrisation est mal assimilée. Ceci pourrait conduire à la longue, à l'affaiblissement des résistances paysannes collectives qui pourtant ont fait leurs preuves contre le capitalisme sauvage, conquérant et belliqueux dans la région du Kivu, au-delà de leur caricature par une certaine pensée d'économie orthodoxe.

Enfin et plus important, ces niches d'innovations implémentées au Kivu en général, en préférant le modèle local de la médiation foncière dans la résolution des conflits fonciers par rapport à la justice étatique, conduisent à une logique transitionnelle pérenne et fructueuse, car réinventant l'arbre à palabre africaine. Celle-ci est à la fois moins couteuse, moins longue, plus accessible et plus porteuse de la paix sociale et de la concorde communautaire.

De façon générale, le débat de la transition foncière en Afrique subsaharienne pose l'urgence d'une perspective décoloniale et postcoloniale ou encore « l'africanisation de la transition » par des alternatives durables questionnant même la vision du monde face aux pièges d'équivalence littérale entre bien-être et confort matériel. Phillipe De Leener, rappelant l'erreur fataliste des luttes anticapitalistes qui datent de plus de deux siècles « angélisant régulièrement les uns et diabolisant les autres » note qu'elles exigent d'abord de combattre le capitalisme en soi car « nous sommes ceux et celles qui lui donnons vie et puissance » (De Leener, 2018 : 221). En définitive ; les initiatives africaines demeurent dès lors porteuses d'espoir si elles se fondent sur l'abandon de la logique de « rattrapage » ainsi que par la « définition à la base de repères de sa propre dignité » (Niyonkuru, 2018). Il ne s'agit pas pour autant de développer une vision naïve du bien-être déséquilibré et déphasé du progrès économique et matériel plus que nécessaire dans un environnement africain précarisé en infrastructures publiques, mais simplement de s'extraire de la « modernité insécurisée » (Bréda *et al.*, 2013) qui crée de graves inégalités dans la répartition des ressources naturelles y compris l'accès au foncier. Il s'agit alors d'opérer un destin autodéterminé, digne, intègre et responsable sur le long terme en débranchant le fil de la dépendance du productivisme consumériste sans sombrer dans le minimalisme romantique et miséreux. Cela s'opérationnalise à travers la remarquable formule du révolutionnaire burkinabè Thomas Sankara : « Nous devons accepter de vivre africains. C'est la seule façon de vivre libre et de vivre digne ! »

Alden (2012), « La tenure foncière coutumière dans un monde moderne. Les droits aux ressources en crise : état des lieux de la tenure foncière en Afrique », *Rights-resources, 5th anniversary*.

Alier, *L'écologisme des pauvres. une étude des conflits environnementaux dans le monde*, Paris, Institut Veblen.

- Amougou (2018), *L'esprit du capitalisme ultime. Démocratie, marché et développement en mode kit occident/afrique subsaharienne*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain.
- Ansoms A., Hilhorst M. (2014), *Losing your land : dipossession in the great lakes*, Suffolk, James Currey.
- Ansoms, Claessens, Mudinga (2012), « L'accapement des terres par des élites en territoire de Kalehe, RDC », *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire, 2011-2012*.
- Benda-Beckmann (2003), « Mysteries of capital or mystification of legal property », *European Journal of Anthropology*, 41, p. 187-191.
- Bisa-Kibul (2019), *La Gouvernance foncière en RD Congo : Du pluralisme institutionnel à la vampirisation de l'État*, Paris, Academia L'harmattan.
- Borras, Franco (2013), *L'accapement des terres*, TNI.
- Boshab (2007), *Pouvoir et droit coutumiers à l'épreuve du temps*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.
- Boulanger (2012), « La perspective multi-niveaux sur et la gouvernance de la transition écologique » in <https://olln.maisondd.be/wp-content/uploads/2015/05/A21-Transition-paul-marie-boulanger-6.pdf>
- Bréda *et al.*, *Modernité insécurisée : anthropologie des conséquences de la mondialisation*, Louvain-la-Neuve, Academia L'harmattan.
- Bruneau (2012), « Enjeux fonciers à risque au Congo (RDC) : contexte théorique et pratiques déviantes », *Bulletin de l'Association de Géographie française, Terres et tensions en Afrique*, 89-3.
- Candau *et al.* (2018), « Écologisation des pratiques et territorialisation des activités. Le local est-il durable ? », <https://journals.openedition.org/developpementdurable/12081>
- Claever (2003), « Reinventing institutions : Bricolage and the social embeddedness of natural resource management », in T.A. Benjaminsen, C. Lund (Eds.), *Securing Land Rights in Africa*, London, Cass.
- CNONGD, *Alerte citoyenne : non à la porte ouverte à l'accapement des terres*, 18/11/2019.
- Colin, Le Meur, Léonard, *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala.
- CONADAC, <http://www.conapacrdc.org/index.php?article=37#>, consulté le 13/01/20.
- Cotula *et al.* (2009), *Land grab or development opportunity ? Agricultural investment and international land deals in Africa*, IIED, FAO, IFAD.
- Cubrilo, Goislard (1998), *Bibliographie et lexique du foncier en Afrique noire*, Paris, Karthala.

- De Leener (2018), *Transitions économiques, en finir avec les alternatives dérisoires*, Louvain-la-Neuve, Éditions du Croquant.
- De Schutter (2009), « Toutes les conditions pour une crise alimentaire sont réunies », interview, *Le Monde*, 16 novembre.
- Deininger, Feder (1998), « Land Institutions and Land Markets », *Policy Research Working Paper*, n°2014, Washington, World Bank. Publié ensuite in *Handbook of Agricultural Economics*.
- Deininger (2003), « Land Policies for Growth and Poverty Reduction », World Bank Policy Research Report, Washington, World Bank.
- Delcourt (2009), « L'Avenir des agricultures paysannes face aux nouvelles pressions sur la terre » (éditorial), *Pressions sur les terres. Devenir des agricultures paysannes*, Paris, Louvain-la-Neuve, Syllepse/CETRI.
- Diop (1987), *L'Afrique noire précoloniale*, Paris, Présence africaine.
- Duterme (dir.) (2010), *Pressions sur les terres. Devenir des agricultures paysannes*, Louvain-la-Neuve, Centre Tricontinental.
- Ela (1990), *Quand l'État pénètre en brousse. Les ripostes paysannes face à la crise*, Paris, Karthala.
- Escobar (2016), « Décroissance, après-développement et transition », in *Changer le modèle ici et maintenant ?*, Paris, Louvain-la-Neuve, Syllepse/CETRI.
- Gosselin (1980), *L'Afrique désenchantée : théorie et politique du développement*, vol. II., Paris, Éditions Anthropos.
- Guichaoua (1989), *Destins paysans et Politiques agraires en Afrique centrale. 1 : L'ordre paysan des hautes terres centrales du Burundi et du Rwanda*, Paris, L'Harmattan.
- Hoeven, Van Der Kraaij (dir.) (1995), *L'ajustement structurel et au-delà en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala.
- Honty, Gudynas (2016), « Alternatives au développement et processus de transition », in *Changer le modèle ici et maintenant ?*, Paris, Louvain-la-Neuve, Syllepse/CETRI.
- Hopkins, *Manuel de transition : de la dépendance au pétrole à la résilience locale*, Québec, Éditions, Ecosociété.
- Huart *et al.* (2013), « Droit foncier des communautés locales en RDC (1/5) L'agriculture en étau entre exploitation minière et préservation des forêts du fleuve Congo », *Eco Congo*.
- IRC-ZOA-SFCG (2019), « Titrisation groupée comme modèle de sécurisation foncière des terres rurales en RDC : cas du périmètre irrigué de Luberizi (Plaine de la Ruzizi) », Conférence sur les Conflits fonciers dans l'Est de la RDC, juin 2019, RDC-Royaume des Pays-Bas.

- Jacquet (2006), « La rareté au cœur de la nouvelle croissance mondiale », in Le Cercle des économistes, *Un monde de ressources rares*, https://lesrencontreseconomiques.fr/2014/wpcontent/uploads/sites/2/2014/11/actes_aix_2006.pdf
- Jaurès (1924), *Histoire socialiste de la Révolution française*, Paris, Éditions de la Librairie de l'Humanité.
- Kouassigan (1978), « La propriété foncière et les options de l'Afrique noire », *Cahiers de l'IUED*, Genève.
- Leroy *et al.* (2016), *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala.
- Losurdo, *Contre-histoire du libéralisme*, Paris, La Découverte, Poche.
- Madjarian (1991), *L'invention de la propriété. De la terre sacrée à la société marchande*, Paris, L'Harmattan.
- Mathys, Vlassenroot (2016), *Pas juste une question de terre : litiges et conflits fonciers à l'Est de la RDC*, Rift Valley
- Mudinga, Nyenyezi (2014), « Innovations institutionnelles des acteurs non étatiques face à la crise foncière en RDC », *Annuaire des Grands Lacs 2013-2014*, Paris, L'Harmattan.
- Mugangu (1997), *La gestion foncière rurale au Zaïre. Réformes juridiques et pratiques foncières. Cas du Bushi*, Thèse de doctorat, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.
- Ngalamulume (2016), *Le Développement rural en RD Congo. Quelles réalités possibles ?* Louvain-la-Neuve, L'harmattan-Academia.
- Niyonkuru (2018), *Pour la dignité paysanne. Expériences et témoignages d'Afrique, Réflexions, pistes méthodologiques*, Bruxelles, GRIP.
- Peemans (2000), *Le Congo-Zaïre au gré de XX^e siècle. État, économie, société, 1880-1990*, Paris, L'Harmattan.
- Peemans (2002), *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Essai sur les rapports entre l'évolution des théories du développement et les histoires du développement réel dans la seconde moitié du XX^e siècle*. Louvain-la-Neuve, Paris, Academia Bruylant, L'Harmattan.
- Pélessier (1995), « Transition foncière en Afrique noire. Du temps des terroirs au temps des finages », www.alertefoncier.org, consulté le 31 août 2019.
- Proudhon (2000 ; 1840), « Qu'est-ce-que la propriété ? », *Théorie de la propriété*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2000.
- Radha-Sinha (1985), *Le Paysannat sans terre, un problème toujours aigu*, FAO, Rome, (Collection FAO).
- RDC (2011), *Code agricole*, www.leganet.cd.

- Sarr, *Afrotopia*, Paris, Philippe Rey.
- Schiffers et al. (1996), *La situation actuelle de l'utilisation des pesticides dans les pays du sud : problèmes et solutions*, Université de Gand, Landbouww 61/2 b, 1996.
- Stassart (2011), *Introduction à la théorie de la transition*, Université de Liège, http://www.apere.org/doc/110512_Pierre_Stassart_Ulg1.pdf
- Stiglitz (2003), *La grande désillusion*, Paris, Le livre de Poche.
- Tandon (2016), « Le développement c'est la résistance », in *Changer le modèle ici et maintenant ?*, Paris, Louvain-la-Neuve, Syllepse/CETRI.
- Travesi, Ponsonnet (2015), *Les conceptions de la propriété foncière à l'épreuve des revendications autochtones : possession, propriété et leurs avatars*, Marseille, Pacific-Credo Publications.
- UCBC (2019), *Conférence sur les conflits fonciers dans l'Est de la RDC*, juin 2019, RDC-Royaume des Pays-Bas.
- Utshudi (2009), « La décentralisation en RDC : opportunité pour une gestion foncière décentralisée », *Annuaire des Grands Lacs 2008-2009*, Paris, Harmattan.
- Vlassenroot, Huggins (2005), « Land, Migration and Conflict in Eastern DRC », in C. Huggins, J. Clover, (Eds.), *From the ground up : Land right, conflict and peace in Sub-Saharan Africa*, Nairobi/Pretoria, African Centre for Technology Studies/Institute of Security.
- Woodruff (2001), « Review of de Soto's the mystery of capital », *Journal of Economics Literature*, XXXIX, p. 1215-1223.
- Yepez et al. (dir.) (2018), *Le développement revisité. 60 ans d'études du développement*, Louvain-la-Beuve, Presses universitaires de Louvain.

Étude 6

Ancrer la transition dans un cadre territorial Le cas de Gembloux

Scott Fontaine

Introduction

Comment faisons-nous face au dérèglement de notre monde ? Les rapports du GIEC et de l'IPBES ne cessent de nous rappeler l'insoutenabilité du modèle économique dominant tandis que l'ascenseur social semble en panne, surchargé par les inégalités croissantes. L'avenir socio-environnemental semble sombre à bien des égards. Toutefois, face à ces constats, nombreux sont celles et ceux, individus, organisations, institutions, etc. qui agissent pour une Transition vers un nouveau monde, un nouveau modèle, plus juste et durable.

Le concept de Transition est pour le moins polysémique et renvoie à des présupposés différant en fonction du champ depuis lequel elle est interprétée (cf. Silva et Stocker, 2018). Ici, nous nous concentrerons sur une vision particulière de « la Transition » en abordant le Mouvement des villes en Transition (MVT). Ce mouvement social écologiste, né au début des années 2000, part du postulat d'un effondrement sociétal dans un avenir proche (cf. Semal, 2019) pour soutenir la nécessité et la pertinence d'une certaine échelle socio-spatiale de changement : la (re)construction de *communautés locales*, inclusives⁷⁹, conviviales et durables qui, par ces caractéristiques et guidées par une approche « permaculturelle »⁸⁰, seront plus résilientes face aux chocs à venir.

Au vu de l'importance de l'échelle locale dans le MVT (Bailey *et al.*, 2010 ; Neal, 2013), il apparaît pertinent d'interroger la manière dont ces initiatives s'articulent avec les associa-

⁷⁹ La dimension conviviale du MVT résonne avec l'approche qu'en avait Illich : un réencastrement du contrôle des modes de production dans leur fonction d'usage social. Elle s'intègre à une vision plus large de ce que serait/devrait être la vie en petite communauté rurale (cf. Neal, 2013).

⁸⁰ La permaculture est une approche écologiste, holistique, intégrée et systémique des relations entre un écosystème et les sociétés y résidant, visant un équilibre, une « harmonie ». Ses pratiques s'ancrent dans un territoire et vont de la production alimentaire durable aux questions énergétiques en passant par l'éducation et la santé (Neal, 2013 : 62). Le fondateur – toujours très influent – du mouvement, Rob Hopkins est formateur en permaculture et le point de départ du MVT est une classe de *permacultural design* qu'il animait dans le petit port irlandais de Kinsale en 2004 (Hopkins, 2010). La permaculture constitue donc la base théorique du mouvement (Neal, *id.*) et est au cœur de ses pratiques, principalement centrées sur la (re)localisation économique – *a fortiori* alimentaire (Seyfang & Haxeltine, 2012 : 388 ; Feola & Nunes, 2014 : 247-8 ; Poland *et al.*, 2019 : 188). Vis-à-vis de l'émergence du MVT, cf. Longhurst, 2015 ou Semal, 2019.

tions et institutions des territoires dans lesquelles elles émergent. Ceci afin de mettre en lumière les facteurs de succès et les freins à l'élaboration et à la diffusion de ce mouvement tout en pointant ses possibilités et ses limites. Pour répondre à cet objectif, cette contribution s'attardera sur un cas précis : une petite ville de la périphérie verte de Bruxelles, Gembloux. Pour ce faire, l'étude de cas éprouve l'hypothèse suivante : les caractéristiques territoriales de Gembloux permettent, à travers l'attractivité démographique, d'y façonner des dispositions institutionnelles favorisant l'engagement dans le mouvement des villes en Transition.

Le cadre théorique se situe dans un champ de recherche émergent : la géographie des transitions visant la durabilité (*sustainability transitions*), au carrefour des approches relationnelle, institutionnelle et évolutionniste de la géographie économique (Hansen & Coenen, 2015). Pour nourrir ce dernier, la littérature scientifique employée puise dans les répertoires des caractéristiques de l'émergence de milieux alternatifs et dans la perspective relationnelle développée par Appadurai (2001) à travers son concept de paysages (*scapes*). Les données contextualisant et détaillant Gembloux proviennent à la fois 1) d'une enquête de terrain réalisée entre 2016 et 2018 (observation participante, entretiens semi-directifs (12) et entretiens informels) ; 2) de l'analyse de la littérature grise concernant Gembloux et les mouvements démographiques de périurbanisation de la région urbaine bruxelloise (RUB) ; 3) ainsi que de la mobilisation de données démographiques issues des recensements et du registre national et de la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité (CAP Ruralité). Les données récoltées visent donc à fournir, d'une part, une approche quantitative précisant ce qu'est Gembloux et, d'autre part, une approche qualitative, visant à comprendre comment est Gembloux ? Pourquoi Gembloux existe de la sorte ? Comment, pourquoi, pour qui et pour quoi le mouvement des villes en Transition s'y est développé ?

Cette étude est structurée comme suit : premièrement j'appliquerai le cadre théorique au mouvement des villes en Transition (MVT) afin de donner à ce dernier une lecture spatiale permettant de lire ses incarnations dans les territoires qu'il occupe. Il s'agit non seulement de voir ce que l'espace signifie pour le mouvement, mais également d'observer les manières dont celui-ci façonne l'espace à travers une perspective relationnelle. Dans un second temps, j'aborderai le contexte territorial de Gembloux à travers ses caractéristiques géo-démographiques, ce qui permettra de situer le contexte dans lequel le MVT s'inscrit à Gembloux et transforme, dans une certaine mesure, l'entité. Troisièmement, je définirai le paysage organisationnel gembloutois récent dans son histoire, son contexte et son fonctionnement, au sein duquel les initiatives de Transition sont présentées et s'articulent à différents acteurs. Enfin, après une discussion mettant en relation les différents éléments abordés, le texte se conclut sur la vérification de la plausibilité de l'hypothèse ainsi que sur des perspectives de recherche et des horizons socio-politiques dégagés.

1. Le milieu alternatif

Pour comprendre l'articulation des caractéristiques géo-démographiques gembloutoises à l'émergence du MVT, je me réfère à un triptyque conceptuel emprunté à la littérature de la géographie économique appliquée aux dynamiques de transition écologique (Hansen et

Coenen, 2015)⁸¹. Ce triptyque dépeint à la fois des approches relationnelle, évolutionniste et institutionnelle de l'espace. L'approche relationnelle appréhende l'espace à travers sa production sociale, c'est-à-dire à travers les relations et les flux entre différents agents du social. L'espace est conçu, non pas par le prisme de sa matérialité physique mais en tant que construction sociale (*ibid.* : 94). L'apport d'Appadurai apparaît pertinent pour mettre en lumière la façon dont ces flux façonnent des paysages sociaux. En particulier, le concept d'*ethnoscape* est central dans cette démarche : il représente le paysage des individus et de leurs attaches, leurs communautés, les liens familiaux, d'amitié, leur relation au travail, aux loisirs. On peut résumer ce dernier comme une « chaîne des stabilités » sociales permettant aux individus de s'identifier et de se projeter dans des réseaux de sociabilité (2001 : 69-73, 95). Ce concept guide ici l'analyse, en étant compris comme la matérialisation des relations sociales liés à des *habitus*, au sens de Bourdieu⁸², en partie partagés ; soit, comme la construction de chaînes de stabilités sociales associées à des classes particulières de conditions d'existence partagées par des individus.

L'approche évolutionniste de l'espace met en avant l'importance des processus historiques dans le développement des modes d'organisation. L'espace est alors considéré comme la distribution physique au cours du temps de ces modes d'organisation. Cette approche permettra d'affiner la lecture de Gembloux dans son ancrage à la RUB.

Enfin, l'approche institutionnelle met l'accent sur les variations institutionnelles formelles et informelles (e.g. culture, lois, normes, règles et modes de régulation) en tant qu'élément fondateur des distinctions spatiales (Hansen et Coenen, 2015 : 94-95). Celle-ci devrait permettre d'appréhender le tissu associatif gembloutois contemporain avec plus de pertinence.

Pour expliquer comment les phénomènes spatiaux permettent l'émergence d'innovations socio-culturelles, plusieurs auteurs ont recouru à un champ lexical varié (e.g. niches, espace protecteur, milieu alternatif) afin d'expliquer un même phénomène : l'existence d'un « cocon » au sein duquel des idées et des pratiques alternatives conceptuelles et (non-)mercantiles peuvent plus facilement émerger et se développer avant de se diffuser. Cette émer-

⁸¹ Hansen et Coenen soulèvent que la majeure partie de la recherche en géographie économique portant sur les transitions écologiques emploie la *multi-level perspective* (2015 : 105), vis-à-vis de laquelle je renvoie notamment aux contributions réalisées dans cet ouvrage par Ela Callorda Fossati, Florence Degavre et Benoît Lévesque ainsi que par Étienne Verhaegen.

⁸² « Les conditionnements associés à une classe particulière de conditions d'existence produisent des *habitus*, systèmes de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre, objectivement « réglées » et « régulières » sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles, et, étant tout cela, collectivement orchestrées sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre (Bourdieu, 1980 : 88-89). Notons qu'Appadurai intègre l'*ethnoscape* dans une typologie en cinq paysages entretenant des relations complexes : l'*ethnoscape*, le *technoscape*, le *financescape* (articulés autour des flux technologiques, politiques et monétaires), le *mediascape* et l'*ideoscape* (dépeignant l'accès et la distribution des outils de production et de diffusion médiatique, conditionnant l'existence de larges répertoires d'images, de récits fictionnels/réels forgeant des *ethnoscapes* performatifs tant pour soi que pour les autres) (Appadurai, 2001 : 6-73, 95).

gence s'opérerait grâce à « une densité localement située d'institutions, de réseaux, de groupes, et de pratiques contre-culturelles » (Longhurst, 2015 : 184-186).

Ce cocon répond principalement à trois fonctions engagées dans un processus itératif : 1) la protection (*shielding*) limitant l'influence de pressions exogènes à la sélection ; 2) la cultivation (*nurturing*) permettant le développement endogène des innovations à travers le réseautage et les dynamiques d'apprentissage mutuel entre différents acteurs et ; 3) la capacitation (*empowerment*) consolidant ces innovations – notamment au niveau discursif – afin qu'elles puissent se diffuser au-delà du cocon protecteur (Smith, Raven, 2012 : 1034).

Ce milieu alternatif se caractérise par un espace socio-cognitif favorable à l'expérimentation grâce : 1) à une *multiplicité ontologique et épistémologique* (MOE), c'est-à-dire une ouverture à une diversité de légitimités d'être au monde, d'idées et de croyances nouvelles, voire excentriques, soit : un endroit où l'on osera expérimenter étant donné que s'y situent déjà différentes expérimentations et différents groupes et individus sortant de la norme sans pour autant être ostracisés ; 2) au maintien de conditions favorables à l'existence d'*imaginaires spatiaux* performatifs, faisant de l'espace un lieu propice à l'expérimentation par son énonciation en tant que tel et ; 3) à l'élaboration d'une *sécurité ontologique* forgée par l'existence d'institutions incitant les individus à une subjectivation articulée autour de l'expérimentation et, par extension, de l'innovation socio-culturelle (Longhurst, 2015 : 190-194).

Notons enfin que ces caractéristiques peuvent émerger à travers des formes de proximités spatialement situées ou virtuelles, sur un forum en ligne ou dans un potager, de manière consciente ou non (*id.* : 185, 194 ; North, 2010 : 589-592 ; Hansen et Coenen, 2015 : 94-96, 101-104 ; Hodson et *al.*, 2016 : 469 ; Seyfang et Longhurst, 2016 : 5).

2. Le mouvement des villes en Transition

À l'initiative de Rob Hopkins – entre autres – en 2006, le MVT a tout d'abord planté ses racines en Angleterre. Depuis, il connaît une croissance considérable, notamment à travers le Transition Network (TN), plateforme de *nurturing* et d'*empowerment* du MVT. En 2008 on dénombrait 186 initiatives structurées et 802 en élaboration (Bailey *et al.*, 2010) tandis que, dix ans plus tard, le TN comptait 947 initiatives, principalement présentes dans le « monde occidental ». Toutefois, Parent et Poland, qui en recensaient 1258 en 2017, soulignent que « la portée totale du mouvement pourrait être sous-représentée » (2017 : 38). Par exemple, dans le cas de la Belgique francophone, l'antenne du TN, le Réseau Transition (RT), recensait une trentaine d'initiatives structurées ou en formation à la mi-2013. Fin février 2018, il recensait 74 initiatives citoyennes et 36 initiatives « proches de la Transition » (ASBL, coopératives et autres entreprises à finalité sociale)⁸³. Pourtant, à la même date, le TN en recensait moins d'une vingtaine. À Gembloux, en 2018, le RT identifiait une initiative de

⁸³ En janvier 2021, on recensait 93 initiatives sur le site du RT. Ne s'agissant que d'initiatives recensées sur base volontaire, il est possible que ce nombre soit sous-représentatif de la réalité comme l'indiquaient Parent et Poland (2017 : 38).

Transition, Gembloux Optimiste (GO), et deux initiatives proches du mouvement, Ekikrok et l'école démocratique de l'Orneau là où le TN ne reprenait qu'une initiative de Transition, l'ASBL Resanescio⁸⁴.

On comprendra dans cet article les acteurs de « la Transition » comme ceux se revendiquant du MVT. Dès lors, il ne s'agit pas nécessairement d'organisations remplissant une série de critères déterminés, mais s'énonçant comme acteurs d'un mouvement dont les principes résonnent en eux. La définition reprise a donc un caractère performatif : c'est parce qu'on s'énonce comme étant en Transition qu'on l'est. Dans le cas de Gembloux, les deux initiatives formant le cœur de l'analyse ont des origines et des structures différentes. L'une est l'association de fait GO, née en 2015 d'une association de parents de l'école primaire (6-12 ans) d'un village intégré à la couronne résidentielle de l'entité. L'autre est l'ASBL Resanescio, née en 2012 à Bruxelles et implantée dans le centre-ville gembloutois depuis 2015.

Pour les transitionnaires gembloutois, il n'est pas nécessaire pour une organisation ou un individu de se revendiquer « de la Transition » pour en être un acteur. Ainsi, cet aspect englobant de la perception de qui est en Transition au sein du mouvement permet d'établir un point : limiter le mouvement des villes en Transition aux acteurs s'en revendiquant n'est pas suffisant pour identifier les agents perçus comme étant en Transition par ceux-ci.

Cette projection ouverte sur qui est en Transition, à travers l'approche collaborative du mouvement, laquelle privilégie le consensus au conflit (Bailey *et al.*, 2010 ; Grossmann et Creamer, 2016), contribue à faciliter l'établissement d'un réseau d'alliés propice à favoriser une certaine sécurité ontologique dans le cadre où évoluent les transitionnaires. Elle contribue aussi à faire entrer en relation à Gembloux les axiomes du MVT avec un champ hétérogène de pratiques et d'organisations différant d'une initiative à l'autre. Ainsi, loin d'être bloquées dans un monoïdéisme accordé au cadre théorique du mouvement, les initiatives de Transition s'ancrent dans des pratiques et des paysages idéologiques traduisant la réalité sociale des lieux qu'elles investissent et leur degré de MOE.

De plus, en gardant une définition relativement floue et englobante, ainsi que par l'existence de plusieurs réseaux nationaux regroupés sous une coupole internationale, les transitionnaires baignent dans un paysage médiatique et idéologique de référence agissant comme une source d'inspiration par son rôle magnifiant l'importance du mouvement et l'impression de portée attachée à l'engagement individuel dans celui-ci (Bailey *et al.*, 2010 : 603-604 ; Neal, 2013 : 65-77). La portée tant locale que globale de l'expérimentation socio-culturelle du mouvement lie donc la sécurité ontologique à des dimensions tant physiques que virtuelles, prenant réalité dans l'*ethnoscape* des transitionnaires.

⁸⁴ Notons également qu'une initiative de plus a émergé en 2020 à Gembloux et n'a pas pu être analysée durant le travail de terrain de 2016 à 2018. D'autre part, des associations étudiantes de l'université de Gembloux, notamment soutenues par l'ONG Eclasio, mobilisent également les discours et pratiques du MVT. Toutefois, il s'agit d'une part marginale du public étudiant gembloutois et leurs activités ont principalement lieu *intra muros* et n'impactent pas réellement la commune – bien qu'elles soulèvent un intérêt non négligeable pour les acteurs du réseau animant « la Transition » à Gembloux.

Dès lors, la diffusion spatiale du mouvement en général semble correspondre à un *ethnoscape* reposant sur une surreprésentation d'individus non-racisés, disposant de capitaux scolaires supérieurs à la moyenne, cumulant d'autres engagements militants et disposés à un *habitus* post-matérialiste⁸⁵ (Seyfang et Haxeltine, 2012 ; North et Longhurst, 2013 ; Feola et Nunes, 2014 ; Kenis et Mathis, 2014 ; Grossmann et Creamer, 2016).

Toutefois, les termes « local » et « rural » reflètent parfois deux signifiants interchangeables, facilement représentables et appropriables, pour un signifié similaire (Neal, 2013). Ce dernier articule la représentation d'un espace idéal à la réalisation de communautés conviviales et résilientes (cf. *id.* ; North, 2010 ; Bailey *et al.*, 2010 ; Wiliquet, 2011 ; Hopkins, 2014 ; Hodson *et al.*, 2016). La démographie de l'espace joue alors un rôle : un imaginaire spatial émergera plus facilement dans des espaces qui ne sont pas trop peuplés (cf. Feola et Nunes, 2014 : 247-248), certains auteurs estimant ce seuil de représentation entre 5 000 et 7 000 individus (Bailey *et al.*, 2010 : 603 ; Kenis et Mathijs, 2014 : 173). Celui-ci n'est pas nécessairement celui des frontières administratives mais est principalement articulé à l'aspect relationnel de l'espace. Ainsi, dans des entités urbaines regroupant bien plus que ce seuil démographique, des sous-divisions se construisent pour faire émerger des espaces de représentation permettant de concevoir des quartiers urbains comme des villages, disposés à représenter socialement des communautés plus conviviales, empreintes d'une certaine sociabilité « rurale » (cf. Neal, 2013 ; Hodson *et al.*, 2016 : 475). Dès lors, il semble plausible de considérer que le MVT se déploie au sein d'*ethnoscares* relativement semblables dans des espaces suffisamment restreints que pour créer du « proche », du « local ».

3. La périurbanisation de la région urbaine bruxelloise et métamorphoses récentes de Gembloux

Les migrations internes constituent le premier facteur de croissance démographique en Wallonie (Eggerickx *et al.*, 2001) et, depuis la seconde moitié du 19^e siècle, l'accès en propriété à la maison unifamiliale pavillonnaire en périphérie de « la ville » est un idéal résidentiel largement véhiculé en Belgique (*id.* ; Dubois, 2005). La stratégie résidentielle dominante des ménages vise l'équilibre entre : 1) l'accès aux biens et services offerts par les cœurs urbains, permettant à la reproduction sociale de s'opérer (e.g. accès aux biens culturels, à l'enseignement, au marché du travail, cf. Bourdieu, 1980 : 87-109 ; Ripoll, 2013), et 2) un environnement jugé de qualité (e.g. aménités, sentiment de sécurité) qui se retrouve plus facilement en cadre rural ou périurbain qu'en ville (Eggerickx *et al.*, 2001, 2007 ; Lejeune et Teller, 2016). Cet équilibre dépendant de la distance domicile-travail, laquelle dépend à son

⁸⁵ Par post-matérialisme, j'entends parler de dispositions d'agents mettant en avant une certaine distinction, au sens de Bourdieu (1980 : 191-207) vis-à-vis des besoins matériels pour privilégier les biens symboliques cohérents avec leur *habitus* ce qui implique un certain écart avec une position de nécessiteux. Cf. également Tadli, 2018. À de rares exceptions près (Seyfang et Haxeltine, 2012), la littérature ne permet d'identifier que le type idéal des fondateurs d'initiatives. Cependant, celui-ci reste pertinent pour appréhender le MVT car il semblerait que les discours, les pratiques et le champ des possibles énoncé et exploré par les initiatives de transition soient largement influencés par les initiateurs de celles-ci, eux-mêmes fortement cadrés par la production culturelle de Rob Hopkins, le fondateur du mouvement (Grossmann et Creamer, 2016 : 166-167 ; Semal, 2019 : 195).

tour des capitaux en mobilité du ménage (e.g. permis de conduire, voiture) et du territoire (e.g. offre de transports en commun, proximité aux axes), le développement de la mobilité joue un rôle-clé dans la dispersion de la population (cf. Kaufmann *et al.*, 2004). Au-delà des stratégies des ménages, l'État belge a mis en œuvre des politiques publiques facilitant l'étalement urbain dès sa naissance (Dubois, 2005) et les enjeux économiques n'ont cessé d'orienter l'aménagement du territoire tant à l'échelle locale qu'étatique (*id.* ; Halleux *et al.*, 2019), notamment par la dérégulation du marché du logement.

Si le cycle de vie des individus, l'environnement du logement et l'accès à la propriété permettent d'appréhender les dynamiques de périurbanisation, il faut donc également tenir compte du prix et de la qualité du logement (Eggerickx *et al.*, 2007). Moins un ménage dispose de capitaux financiers, plus l'offre foncière et immobilière à sa disposition est restreinte. L'absence de plafond légal aux prix des loyers et des ventes laisse « au marché » le soin de déterminer le coût d'entrée des communes et des quartiers les composant (cf. De Laet, 2018), ouvrant la porte aux pratiques spéculatives. Les plus offrants ont accès aux « meilleurs » espaces tandis que d'autres ménages, moins nantis, doivent sacrifier en qualité de logement ou s'orienter vers des espaces moins attractifs, plus éloignés des fonctions urbaines ou moins richement dotés en aménités environnementales – lorsqu'ils émigrent des villes (*id.* ; Eggerickx et Sanderson, 2019). À long terme, l'arrivée de nouveaux ménages plus aisés que ceux de la commune d'accueil suscite, dans un contexte de régulation par « le marché », une hausse des prix de l'immobilier, du foncier et des loyers, ce qui peut contribuer à rendre inaccessible un territoire aux enfants y ayant grandi, les poussant à chercher ailleurs un environnement similaire pour leur résidentialité, entraînant ainsi un phénomène de débordement (*id.* ; Eggerickx *et al.*, 2001).

Les migrations dans les régions de périurbanisation récente, telles que dans le Brabant wallon et les espaces ruraux de Gembloux représentent donc une population relativement typée. Il s'agit en majorité de ménages entre 25 et 45 ans, dotés d'un niveau de qualification supérieur et donc, par extension, d'un niveau de revenus plus élevé, parfois accompagnés de leurs jeunes enfants et cherchant une résidence unifamiliale relativement proche des nœuds de communication permettant l'accès aux services des centres urbains (Eggerickx *et al.*, 2007 : 126-8).

Il faudra attendre la seconde moitié des années 1980 et le débordement des communes périurbaines de la RUB pour voir l'envol démographique de Gembloux (Eggerickx *et al.*, 2001 : 33).

Pour ménager tant l'image de « petite ville rurale » que la nécessité d'aménager le territoire pour accueillir un flux démographique important⁸⁶, équation importante pour les finances de la Ville (Herman, 2002 ; cf. Dubois, 2005 ; Halleux *et al.*, 2019), les autorités communales décidèrent au début des années 2000 de réhabiliter les friches industrielles du centre historique en zones résidentielles et d'organiser l'urbanisation vers une couronne résidentielle afin de maintenir – dans une certaine mesure – la ruralité du territoire. La majorité des aménagements des espaces ruraux consistent à rénover ou mettre en place des équipements et des

⁸⁶ Entre 1988 et 2021 la population passa de 18 555 à 26 222 habitants.

espaces de convivialité. Plusieurs plans d'aménagement dans la couronne résidentielle sont à l'étude, ce qui suscite des tensions vis-à-vis du « maintien du caractère rural de Gembloux »⁸⁷, tandis que les autorités locales cherchent à « faire revenir les familles dans le centre-ville », où sont surreprésentés les ménages isolés et précaires⁸⁸, par le biais de politiques de « revitalisation urbaine » et de « mixité sociale » (Entretien anonyme, 2018).

Si Gembloux est principalement rurale en termes de surface et d'habitants, la majorité de ses fonctions se concentre en son centre et sa couronne résidentielle (cf. tableau 1). Le premier condense les services administratifs, les petits commerces et l'Horeca⁸⁹, tandis que la seconde abrite la plupart des grandes surfaces où les Gembloutois font leurs courses alimentaires. D'autre part, le centre attire au quotidien une population extérieure par la présence de trois écoles secondaires, d'une université⁹⁰, d'une vie associative⁹¹ et culturelle dynamique et d'une gare importante dans la région (Thomas et al., 2012 ; Bottieau et al., 2016 ; PCDR, 2016). Ainsi, la petite ville rurale semble viser l'équilibre entre une offre satisfaisante en termes de services journaliers et une esthétique champêtre quotidienne. Elle s'inscrit donc pleinement dans l'idéal résidentiel périurbain mentionné plus haut.

Si les espaces ruraux concentrent la majorité de la population, ceux-ci sont moins densément peuplés, disposent de meilleures aménités environnementales et semblent être relativement saturés d'un point de vue démographique comme peut en témoigner le vieillissement de leur population⁹². Il s'agit donc de territoires relativement stables dans leur composition où le sentiment d'identité et la vie associative villageoises sont globalement développées.

	Centre-ville	Couronne résidentielle	Villages et campagnes
Population	1991 : 2797 2020 : 3414 (+22%)	1991 : 5504 2020 : 9004 (+64%)	1991 : 10825 2020 : 13720 (+27%)
Fonctions dominantes	Résidentiel, enseignement primaire Activités associatives, sport Petite enfance, enseignement secondaire, université, services administratifs, Horeca, Culture, Petits commerces	Résidentiel, enseignement primaire Gare, supermarchés	Résidentiel, enseignement primaire Activités associatives, sport Agriculture, parcs économiques

⁸⁷ C'est notamment le titre d'une pétition visant à empêcher la conversion en lots d'appartements de deux prairies formant une « barrière verte » entre la ville et une partie de la couronne urbaine.

⁸⁸ Le service social du centre public d'assistance sociale (CPAS) de Gembloux souligne que si la pauvreté urbaine est plus visible, la pauvreté rurale est également une réalité gembloutoise.

⁸⁹ Hôtellerie, restauration et cafés.

⁹⁰ L'université, son personnel et près d'un millier d'étudiants (d'où la jeunesse relative du centre, cf. graphique 1) stimule tant l'Horeca que la demande en logements de faible prix et qualité – parfois insalubres.

⁹¹ Selon le directeur du Centre culturel, 70 % de son public est extérieur à l'entité.

⁹² On voit un accroissement considérable de la représentation des 45-49 ans dans les campagnes et villages gembloutois aux dépens de celle des 25-44 ans sur la période 1991-2011.

Revenu médian (2017)	20159,63€	27961,57€	29549,40€
Taux de chômage (2011)	14,7%	8,1%	7,1%
Propriété du logement (2011)	43,3%	71,8%	82,3%
Niveau d'ins-truction « supé-rieur » (2011)	30,8%	44,1%	36,6%
Structures familiales des ménages*	HF : 36,7% (1991) – 51,6% (2018) CSE : 22,5% (1991) – 19,8% (2018) PI : 7,5% (1991) – 11,4% (2018) CAE : 33,2% (1991) – 17,3% (2018)	HF : 27,4% (1991) – 40,6% (2018) CSE : 26,3% (1991) – 25,6% (2018) PI : 10,1% (1991) – 10,6% (2018) CAE : 36,2% (1991) – 23,2% (2018)	HF : 25,7% (1991) – 27,7% (2018) CSE : 24,5% (1991) – 25,8% (2018) PI : 7,3% (1991) – 10,7% (2018) CAE : 42,5% (1991) – 35,8% (2018)
Stratégie d'aménagement territorial	Requalification des friches industrielles, revitalisation urbaine	Construction de nouveaux quartiers	Développement d'espaces de convivialité et maintien du caractère rural

Tableau 1 : caractéristiques des différentes zones gembloutoises

* HF = hors-famille (isolés sans enfants et autres types de ménages), CSE = couples sans enfants, PI = parents isolés, CAE = couples avec enfants

Toutes les données chiffrées proviennent de Statbel (du recensement national pour 2011 et du Registre national pour le reste). Celles-ci résultent des moyennes des différents secteurs statistiques composant les zonages. Ces derniers, tout comme les orientations stratégiques et les aspects fonctionnels des territoires, sont dérivés de Cox et al., 2004 ; Thomas et al., 2012 ; Bottieau et al., 2016 ; PCDR, 2016 ; ADT, 2018.

4. Le paysage organisationnel gembloutois

Le terreau associatif gembloutois représente, selon son Centre culturel, plus de cent cinquante associations à Gembloux (Bottieau *et al.*, 2016 : 88-9), principalement localisées dans le centre-ville. Ce terreau s'est accru de manière importante à partir des années 1980⁹³, moment où les mouvements sociaux belges entamaient une institutionnalisation, voire une politisation, tandis que la mobilisation les portant s'essouffait et que les engagements se déplaçaient (Rihoux et Molitor, 1997 : 63, 69-74). Le territoire amorçait son intégration à la RUB, accueillait de nouvelles populations, découvrait de nouvelles représentations de lui-même et, peu à peu, l'image qu'il véhiculait et les pratiques qu'il hébergeait se transformèrent. Ces transformations institutionnelles contribuèrent à façonner des éléments facilitant l'expression de formes d'engagements sur le territoire, notamment à travers le rôle structurel du Centre culturel.

⁹³ Entre 1980 et 2016, 60 associations membres du Centre culturel gembloutois furent fondées (24 à 84). Les données relatives aux dates de constitution étaient disponibles pour 84/113 organisations membres.

On a très vite senti qu'[ici] il y avait [...] un terreau très fort. Il y a beaucoup d'initiatives citoyennes [...] qui montrent que les gens ont envie d'agir, sont réceptifs à ces questions-là (entretien avec un des fondateurs de GO, 2018).

[L]es préoccupations associatives, ou sociales, du territoire en 2018 ne sont absolument pas les mêmes que lors [...] des années 1980, [...] 1990, [...] 2000. [...] Le centre culturel aujourd'hui est fortement coloré et imprégné [...] d'associations émergentes autour du monde de la Transition [...] qui sont eux-mêmes les héritiers d'un travail de fond qui a été fédéré derrière par d'autres associations, [...] il y a une série d'acteurs de terrain qui étaient déjà bien là dans les préoccupations environnementales et [...] sociales dans les décennies précédentes (entretien avec le directeur du Centre culturel, 2018).

La sécurité ontologique et la MOE articulant la culture associative locale sont donc bâties sur un travail associatif plus ancien, dépassant parfois les frontières de l'entité. Les Amis de la Terre Belgique (fondés en 1976)⁹⁴, diffusèrent le concept de Transition dès 2007 (Wiliquet, 2011 : 83) et contribuèrent à l'émergence du parti écologiste Ecolo en 1980 (Rihoux et Molitor, 1997 : 69), dont certains membres de GO font partie, ainsi que du Réseau Transition (RT) en 2012 auquel GO se rattacha dès sa fondation.

Ekikrok, travaillant à Gembloux dans le domaine de l'alimentation saine et locale et considérée comme « proche du mouvement » par le RT, entretient des liens avec le réseau Financité (1987) et le RCR (réseau des consommateurs responsables, 1999). On peut également souligner l'importance de la participation de plusieurs fondateurs d'Ekikrok à un groupe d'achat commun et au système d'échange local dans la préfiguration de l'ASBL. L'ASBL Crabe (1976), abordant les questions liées à l'agriculture durable, joua un rôle actif dans la création de la coopérative Agricover, composée de producteurs⁹⁵ et de « consom'macteurs » de biens alimentaires locaux, bios et éthiques. Bien que celle-ci se distancie du MVT, son administrateur délégué souligne que la plupart des individus engagés dans ce mouvement dans la région font leurs courses à Agricover, témoignant ainsi de l'importance de la consommation alimentaire critique dans l'incarnation locale du MVT.

Plus récemment, entre 2010 et 2018, en plus des deux initiatives de Transition, onze organisations partenaires du mouvement à Gembloux ont émergé (Tableau 2).

Constitution	Nom	Objet*	Liens principaux avec les initiatives de Transition	Localisation principale **
1980	Atrium 57 (Centre culturel)	ASBL (Centre culturel)	Mise en réseau ; soutien technique ; plusieurs membres assistent aux activités du Centre culturel	CV

⁹⁴ Les Amis de la Terre tout comme l'ASBL liégeoise Barricade, qui participa aussi à l'élaboration du RT, trouvent leur origine dans des territoires urbains où les mouvements sociaux écologistes belgo-francophones puisèrent leurs racines tandis que les premières initiatives de Transition précédant la formalisation du RT naquirent principalement dans la RUB.

⁹⁵ Hors Gembloux, à l'exception d'un producteur.

1986	Eclasio (ADG)	ASBL (ONG de coopération au développement)	Soutien technique ; collaboration autour d'activités	CV
2010	Clés d'SEL	Association de fait	Implication de membres des initiatives	E
	Agricovert	SCRLFS (production alimentaire)	La plupart des membres des initiatives sont clients et plusieurs d'entre eux sont coopérateurs	CR
2011	Nosse Moulin	SCRLFS (énergie éolienne)	Collaboration autour d'activités ; plusieurs membres des initiatives sont coopérateurs	VC + Ext.
	Terre-en-vue	ASBL (SCRLFS depuis 2012) (achat et mise en location de terres agricoles)	Collaboration autour d'activités	CR
2012	Ekikrok	ASBL (Sensibilisation à l'alimentation)	Monnaie locale (ORNO, 2018) ; collaboration autour d'activités	VC
2015	Construire un déclin	Plateforme de réflexion	Collaboration autour d'activités	Virtuel + VC + Ext.
	L'Art de Rien	ASBL (Centre d'expression et de créativité)	Collaboration autour d'activités ; soutien technique ; plusieurs membres ou leurs enfants, des initiatives y suivent des cours	CV
2016	Cyréo	SCRLFS	Collaboration autour d'activités	CR
	L'École démocratique de l'Orneau	ASBL (école à pédagogie alternative)	Collaboration autour d'activités	VC
2018	L'ORNO	ASBL (monnaie locale)	Fondée par des membres de GO et d'Ekikrok ; collaboration autour d'activités	E + Ext.
	Hoping Centre	SCRLFS (<i>shopping-center durable</i>)	Certains membres des initiatives sont coopérateurs	CR

Tableau 2 : réseau en relation avec les initiatives de Transition à Gembloux

* SCRLFS = société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale ; ASBL = association sans but lucratif.

** CR = Couronne résidentielle ; CV = Centre-ville ; E = Entité ; Ext. = Extérieur ; VC = villages et campagnes.

Celles-ci entretiennent des relations collaboratives autour de considérations écologistes centrées sur une perspective de consommation et, dans une certaine mesure, de production critique (e.g. repair-café, maraîchage urbain, consommation locale et bio, zéro-déchets, donneries, graino-thèque). Cette perspective de consommation/production critique évolue de

pair avec des pratiques (non-)mercantiles et conceptuelles. Parmi les pratiques mercantiles, principalement localisées dans la couronne résidentielle (Tableau 2), on trouve cinq coopératives ancrées dans une dynamique d'économie sociale et solidaire et attachées aux enjeux environnementaux, des entreprises actives dans les secteurs du bien-être et de la consommation alimentaire locale, d'un SEL et d'une monnaie locale (l'ORNO). Au niveau conceptuel, on peut noter la plateforme de réflexion autour de la notion d'effondrement Construire un Déclin qui naquit à Gembloux, bien que sa virtualité lui en ait fait dépasser les frontières. En termes de pratiques non-mercantiles, de nombreuses activités de sensibilisation, d'apprentissage, de rencontres sont coorganisées entre différents acteurs du réseau gembloutois.

Dans le cas des initiatives de Transition, il s'agit surtout de se réappropriier l'espace vécu quotidiennement. La majorité des activités de GO (ateliers de consommation critique, maraîchage urbain, sensibilisation, fête de quartier, boîtes à livres, repair-café) se déroule à proximité du domicile des membres et s'ancre dans une revendication de réappropriation de l'espace vécu par le développement de pratiques durables à même de (re)créer du lien social :

[La transition à Gembloux] ça recrée ou solidifie des liens sociaux. Je trouve que ça donne un certain dynamisme à la ville qui n'est plus seulement une cité dortoir mais une ville qui vit avec une culture forte derrière. Les gens ont envie de s'impliquer dans leur ville et n'ont pas envie de venir juste dormir ici et puis d'aller bosser et consommer ailleurs. *Non*: Gembloux peut devenir leur lieu de vie (un transitionnaire gembloutois, 2018).

Ces activités s'appuient sur du bénévolat et de petits subsides communaux pour le matériel et les frais engagés. Plusieurs membres s'impliquent également dans les processus participatifs de développement rural ainsi que dans le parti écologiste local (en mettant un point d'honneur à distinguer le mouvement de l'engagement partisan).

Quant à lui, l'objectif initial de Resanesco était de transformer la rue piétonne dans laquelle il installa un café citoyen en 2015 : un « coupe-gorge » qu'il s'agissait de « redynamiser » avec d'autres associations pour « recréer de la mixité sociale » sur base des préceptes du MVT. Elle recevra des subsides communaux à cette fin. À travers une ouverture quasi quotidienne et un nombre important d'activités variées (e.g. concerts, conférences, débats, tai ji, ateliers de cuisine) l'opération fut un succès et fournit à toute une série de nouveaux arrivants, d'étudiants et d'habitants en quête d'un lieu alternatif, un espace où tisser du lien social. Le type idéal⁹⁶ des membres⁹⁷ de Resanesco est assez différent de celui de GO – qui fréquentent néanmoins le café citoyen de manière occasionnelle, comme la plupart des acteurs engagés de près ou de loin dans l'écologie à Gembloux. Le type idéal du membre de GO évoque celui des ménages périurbains : une personne de 25 à 45 ans, arrivée sur le territoire il y a quelques années, dotée d'un capital scolaire supérieur à la moyenne, parent et propriétaire de son habitat unifamilial (cf. Eggerickx *et al.*, 2007 : 126-128). Celui de

⁹⁶ Ce type idéal est basé sur des observations participantes et des entretiens semi-directifs et informels.

⁹⁷ Par membre, je me réfère aux « habitués » et aux bénévoles du café citoyen.

Resanesco est surtout constitué d'une population située à un moment transitoire de son cycle de vie, passant par le centre-ville ⁹⁸.

Cette relation à l'espace vécu qu'ont les pratiques de Transition à Gembloux s'articule à la présence de deux grands imaginaires spatiaux et à leur juxtaposition (ou non). Elle constitue par là-même un élément primordial dans la matérialisation d'une MOE et d'une protection ontologique propice à l'essor du MVT à Gembloux.

Un premier imaginaire spatial est celui d'un *lieu de vie (multi)culturel au large tissu associatif*.

On a très vite senti qu'[ici] [...] les gens ont envie d'agir, sont réceptifs à ces questions-là. Quand on a diffusé le film *Demain* [...] on a fait deux fois salle comble – *deux fois* ! [...] ça montre qu'il y a une demande [...] pour ces thèmes-là (un transitionnaire de GO, 2018).

S'ils n'y habitent généralement pas, les transitionnaires – de Gembloux et des environs – occupent le centre-ville à travers et pour ses fonctions de reproduction sociale : on y rencontre des semblables avec qui se mettre en projet et échanger des savoirs et pratiques. Leur action dans l'espace public implique un risque de violence symbolique ⁹⁹, où certains peuvent ne pas se sentir « à leur place » dans les pratiques de transition ¹⁰⁰. À l'inverse, l'échec d'initiatives peut contribuer à nourrir une sensation de mortification du centre.

Cet imaginaire spatial remplit également le rôle d'une arène d'institutionnalisation des normes articulant la Transition gembloutoise. Du point de vue des acteurs bien implantés, la norme est de se positionner dans un rôle d'appui, logistique, organisationnel ou technique. Ceci peut s'expliquer par leur ancrage dans le cadre de l'éducation permanente valorisant des normes partagées par la majorité des acteurs de la transition gembloutoise : l'horizontalité des processus organisationnels et l'importance de la non-récupération politique. Les normes de comportement politique du MVT privilégiant le refus des positions partisans et de la conflictualité peut évacuer certaines oppositions, parfois sous le couvert de pratiques organisationnelles énoncées comme libertaires et horizontales. Conduisant ainsi à une inclusion conditionnée au respect de comportements considérés comme essentiels à l'inclusivité comme dans le cadre de l'exclusion d'une personne :

Il y a une personne qui [...] déroge au règlement, à la charte de valeurs. Il va y avoir un dialogue, et dans ce dialogue-là, ils vont se remettre en question et voir [...] si on peut

⁹⁸ e.g. des étudiants, des personnes isolées, des jeunes couples vivant en appartement dans le centre dans l'attente de trouver une maison.

⁹⁹ Par violence symbolique, je me réfère au concept bourdieusien postulant que la domination s'exprime dans les interactions, dans la communication, dans le langage, à travers un différentiel de capital symbolique, lequel se constitue et s'accumule à travers la reconnaissance sociale, institutionnelle, officielle des autres formes de capitaux (culturel, économique, social). Ces formes de capitaux peuvent s'incarner, par exemple, dans des formes de crédit, de renommée, de réputation, de confiance (cf. Bourdieu, 1980 : 209-31).

¹⁰⁰ Comme par la localisation dans l'espace social de certaines pratiques telles que le choix de produits locaux mais plus onéreux ou encore du coût temporel impliqué par l'engagement bénévole et nécessitant d'avoir accès à des ressources permettant de libérer ce temps tout en maintenant un niveau de vie satisfaisant (cf. Tadli, 2018). Notons que ces violences symboliques peuvent ne pas être unidirectionnelles : « [Le café] s'est installé dans une rue qui n'est pas spécialement favorisée. C'est plutôt des gens qui n'ont pas des revenus extraordinaires. [A]u sein et autour [du café], il y a déjà eu des gens qui faisaient fuir les autres clients » (un bénévole de Resanesco, 2018).

régler le problème. Au final, si la personne ne veut ne faire aucun effort, *elle* [...] ce groupe qui a été créé n'a pas besoin de la mettre dehors, c'est elle-même qui va se mettre hors-jeu en fait (transitionnaire anonyme, 2018).

[L]e monde de la Transition – ce que j'ai pu percevoir en réunion, c'est que dès qu'on arrive aux zones de conflit, alors on veut plus avancer. Parce que l'idéal *flower power* est [...] à sauvegarder. C'est la sécurité groupale du groupe [...] qu'on veut préserver (directeur du centre culturel, 2018).

Cette volonté de non-récupération se construit sur une base forte que l'on retrouve dans le discours du mouvement (cf. Bailey *et al.*, 2010 ; Hopkins, 2014) et dans les pratiques de nombreuses initiatives de Transition à travers le monde : le refus de toute position partisane et de stratégie conflictuelle, si bien que la prééminence de cette recherche du consensus tend, de temps à autre, à éliminer certaines oppositions au profit des positions tenues par les fondateurs d'initiatives, parfois sous le couvert de pratiques organisationnelles se voulant libertaires et horizontales telles que la communication non-violente (cf. Kenis, 2016 ; Grossmann et Creamer, 2016 : 166-7).

Cet esprit de groupe entraîne une difficulté pour le réseau de dépasser l'espace associatif au sein duquel il évolue – difficulté partagée par les différents réseaux associatifs gembloutois (PCDR, 2016 ; CC, 2018). Bien que la plupart des membres des organisations actives dans la Transition gembloutoise semble consciente des défis posés par l'entre-soi sociologique, la dynamique majoritaire y est de construire des espaces dits « ouverts » plutôt que d'ouvrir les espaces à des populations en étant symboliquement, en un sens bourdieusien, exclus¹⁰¹.

Au-delà des craintes de récupération par le monde politique, deux visions du politique s'opposent et suscitent parfois des tensions¹⁰². L'une représentée par la relation entre le parti au pouvoir et Resaneco, plus verticale et cherchant à « faire rayonner le MVT par le haut » (entretien informel avec le porteur de Resaneco, 2018) à travers l'accès à des sphères de pouvoir locales, l'autre, plus en phase avec les normes locales de la Transition, du MVT, et avant eux, des Amis de la Terre (Samuel, 1998 ; Semal, 2019 : 129-132), de diffusion culturelle privilégiant des relations de pouvoir horizontales, voire acéphales, distinguant formellement, dans le discours, l'engagement dans le MVT et l'engagement partisan.

Ainsi, l'imaginaire spatial d'un *lieu de vie (multi)culturel au large tissu associatif* se base sur et développe des poches urbaines de protection ontologique répondant à des fonctions (non-)mercantiles, et conceptuelles forgeant un espace de possibles réalisés, réalisables et à réaliser au sein desquelles les différentes conceptions de ce qu'est et ce que doit être la transition à Gembloux dialoguent et, parfois, s'affrontent.

¹⁰¹ Par exemple, lorsque le centre public d'assistance sociale (CPAS) redirige une partie de son public vers certaines organisations du réseau animant la Transition gembloutoise, la part reste marginale.

¹⁰² Comme par exemple lorsque, lors d'une soirée électorale organisée en novembre 2017 par le parti au pouvoir dans l'entité depuis trois législatures (Centre démocrate humaniste – CDH), le porteur de Resaneco – qui se présenta sous ces listes – mobilisa le café citoyen comme vitrine électorale. Tandis que plusieurs acteurs actifs dans la Transition à Gembloux soutiennent plutôt le parti écologiste, voire y militent en affirmant distinguer le MVT du parti.

Un deuxième imaginaire spatial est lié au concept de Gembloux comme *agrobiopôle wallon*¹⁰³, énonçant l'entité comme un *haut lieu de la modernité agricole* en Belgique, poursuivant ainsi une dynamique engrangée depuis le 19^e siècle (cf. Malaise, 1868 ; Braive, 1973 ; Cox *et al.*, 2004). Si l'espace agricole que représente Gembloux agit comme un élément de possibilités, *a fortiori* pour le MVT, lequel met l'accent sur les questions alimentaires et de relocalisation socio-économique, il n'est pas nécessairement mobilisé dans la pratique par les transitionnaires. Si ceux-ci se réfèrent de temps à autre au concept d'agrobiopôle wallon, leur imaginaire spatial en rapport avec l'agriculture semble plutôt nourri par la représentation d'une *petite ville rurale où il serait possible de penser et d'expérimenter des initiatives alternatives au régime agro-alimentaire dominant* et où le concept de rural rimerait surtout avec un imaginaire de convivialité locale comme le relevait Neal (2013) en d'autres lieux. Cette différence dans les représentations de la ruralité, articulée au manque d'espace d'énonciation pour ces différents et une certaine réticence à la conflictualité contribuent à brouiller les possibilités de communication, et donc de collaboration effective entre ces acteurs. Cette tension entre petite ville rurale et agrobiopôle wallon pourrait également s'expliquer par la différence d'ancrage des acteurs portant ces imaginaires sur le territoire. Dans le premier cas, l'imaginaire spatial est lié à l'imaginaire de lieu de vie (multi)culturel, animé par un large tissu associatif où se jouent des dynamiques de reproduction sociale et donc d'intégration dans la vie de la cité, notamment chez des populations récemment arrivées sur le territoire, et pour qui la reproduction sociale occupe un rôle important. Dans le deuxième cas, l'imaginaire spatial est plus lié à l'histoire économique du territoire qu'à l'ancrage territorial et politique contemporain des acteurs à Gembloux, l'université n'entretenant que peu de relations directes et/ou fortes avec la ville et ses habitants tandis que les agriculteurs ne représentent qu'une faible part de la démographie et de l'économie gembloutoise (cf. Bottieau *et al.* 2016 : 100-6).

Gembloux, par les manières dont elle se conte et se raconte, semble avoir facilité la mise en action des différents acteurs directs et indirects de la Transition. Toutefois, les imaginaires spatiaux de Gembloux que nourrissent les transitionnaires restent surtout restreints à leurs réseaux sociaux. Ces imaginaires ne concernent donc pas nécessairement la majorité des citoyens gembloutois et d'autres manières de concevoir Gembloux coexistent avec ces représentations comme lorsqu'on entend, par exemple, dire chez certains habitants ou commerçants que « Gembloux c'est mort », que « ça ne vaut pas la peine d'essayer d'y lancer quelque chose » (propos recueillis informellement).

Discussion

De manière générale, cette étude de cas amène plusieurs éléments tendant à renforcer certains constats de la première étude de cas présentée dans cet ouvrage. Dans celui-ci, les auteurs mettent en avant l'importance de l'arrivée de nouvelles populations ; de leur accueil

¹⁰³ Le concept d'agrobiopôle s'est formalisé en 1996 sur la volonté de fonder un pôle d'excellence dans les secteurs de l'agronomie et des biotechnologies. Celui-ci fut « généré par l'accueil » de différentes institutions d'enseignement et de recherche « et du siège du parc scientifique Créalys de la Province de Namur » (Cox *et al.*, 2004 : 955-956).

et de la constitution d'un capital social à l'échelle d'un territoire dans l'émergence d'innovations sociales. Tout comme en Drôme, l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire et l'intégration d'une partie de celles-ci à un terreau associatif développé semble avoir joué un rôle à Gembloux dans l'émergence d'initiatives de Transition. De plus, les types idéaux des transitionnaires recouvrent largement les profils des néo-habitants gembloutois (jeunes adultes dotés de capitaux scolaires et de revenus supérieurs à la moyenne locale). Ils partagent l'histoire de la construction relationnelle de l'espace gembloutois. Tout comme le cadre vert agit en tant qu'incitant au déménagement vers les périphéries vertes au sein de la phase de sédentarisation du cycle de vie, ce que représente l'espace « local » ou « rural » pour les (futurs) transitionnaires agit en tant qu'incitant à la matérialisation d'initiatives de Transition. Ainsi, au-delà de l'aspect performatif du discours sur l'importance du local, celui-ci s'incarne dans les pratiques quotidiennes des transitionnaires gembloutois et modifie par conséquent leur espace proche et leur rapport à celui-ci. Ceci semble contribuer à créer un capital social et un sentiment d'ancrage territorial au sein d'un noyau d'acteurs animant la Transition gembloutoise. La création d'un espace social à travers la Transition se réalise par des processus de reproduction sociale articulés à une sédentarisation, ou une « relocalisation ». Celle-ci représente d'une part une opposition à un état étendu de la société (e.g. la ville, la société industrielle, la société moderne) estimé comme négatif, et, d'autre part, une dynamique positive et épanouissante permettant à l'individu de s'engager au-delà de lui-même tout en s'ancrant dans son monde social. La présence et la construction d'imaginaires spatiaux performatifs semble donc s'ancrer dans un processus itératif avec la MOE et la sécurité ontologique au sein du mouvement des villes en Transition : percevoir un lieu comme permettant l'action ou comme pouvant être transformé pour le devenir permet de transformer et d'agir sur ce dernier et, ainsi, de changer la manière dont on habite celui-ci. Selon cette perspective relationnelle, le concept d'espace a donc un aspect performatif, lié à l'imaginaire tissant celui-ci.

Dès lors, l'*habitus* des transitionnaires gembloutois peut être appréhendé comme un *habitus* périurbain particulier, cherchant à se défaire d'une résidentialité hyper-mobile au profit d'un ancrage local transformant le lieu de résidence en lieu de vie comme peuvent en témoigner l'importance des aspects de reproduction sociale dans les dynamiques d'engagement en Transition à Gembloux. Si la périurbanisation seule ne suffit pas à expliquer le développement de pratiques liées, directement ou non, au MVT, elle permet de relever une similarité en termes d'espaces de représentations ancrés dans des dynamiques d'aménagement de l'espace vécu.

Si le noyau portant la Transition à Gembloux n'émerge réellement que depuis les années 2010, il reste l'héritier d'une histoire plus longue des mouvements sociaux, *a fortiori* écologistes ; d'une histoire du tissu associatif gembloutois ; et de l'histoire géo-démographique et narrative de Gembloux. En effet, ce noyau n'est pas né *ex nihilo*. Porté à la fois par des membres-clés du tissu associatif gembloutois, nés des mouvements sociaux belges nés après les années 1970, et rattaché à des luttes écologistes transnationales, le MVT à Gembloux peut également compter sur un soutien institutionnel des autorités communales, portées tant par des considérations fiscal-démographiques que par des aspects politiques et discursifs. Il

importe également de noter un effet rétroactif de cette dynamique à Gembloux : la captation démographique d'une frange socio-économiquement aisée de la population belge francophone contribua à y stimuler une demande en biens et services alternatifs au consumérisme « normal » ainsi qu'à y fonder des organisations renforçant, voire instaurant, une protection ontologique.

Aujourd'hui, ce noyau se nourrit et se renforce à travers cet effet de protection ontologique facilitant les collaborations et/ou la participation de la plupart des acteurs en lien avec la Transition gembloutoise à des activités organisées par d'autres membres du réseau. Cette dynamique renforce, dans une moindre mesure, la MOE existant au sein de ce réseau à travers la mise en relation des particularités internes propres à chaque organisation. Ce prisme permet de souligner que si le MVT gembloutois s'est articulé à un tissu associatif préexistant et ouvert, il contribue lui aussi à transformer celui-ci et à renforcer la diffusion d'un milieu alternatif dépassant les frontières administratives de l'entité.

Toutefois, ce noyau semble avoir du mal à s'extirper de la dynamique du tissu associatif gembloutois de division en réseaux d'intérêts différents, en différents *ethnoscapes*, bien que le processus soit trop jeune que pour en tirer des conclusions définitives.

Dès lors, si l'attractivité territoriale de Gembloux et ses imaginaires spatiaux contribuèrent à y cultiver un milieu alternatif favorisant l'expérimentation sociale, ils le firent au sein d'un canevas régional et local de ségrégation socio-spatiale disposant les populations selon un processus de discrimination socio-économique radioconcentrique faisant vivre les plus vulnérables à la pauvreté au plus près du cœur urbain tandis que la périphérie rurale abrite des populations plus aisées. Ainsi, l'attractivité territoriale gembloutoise semble s'ancrer dans un processus à la fois itératif et paradoxal du point de vue de la justice socio-environnementale. Au plus des populations aisées, plus visibles dans leurs engagements pour les enjeux écologistes (comme ailleurs en Wallonie, cf. Lejeune et Teller, 2016), s'installent et transforment Gembloux, au plus ces dernières risquent d'en augmenter son « standing » et donc, par extension, son coût d'accès. Au plus elles œuvrent à renforcer leur vision de la convivialité dans les espaces urbains de l'entité, au plus elles induisent le risque d'en exclure, à moyen terme, par gentrification une partie moins nantie de la population. À l'inverse, si les différentes expérimentations venaient à s'essouffler dans le centre-ville, on pourrait craindre, non pas un effet de gentrification, mais un renforcement de l'abandon visible de l'espace public urbain, ce qui pourrait contribuer à renforcer déplacement de la polarité gembloutoise vers sa ceinture urbaine, concentrant aujourd'hui une part importante des pratiques alternatives mercantiles.

Néanmoins, la réflexion autour de l'inclusivité de la Transition n'est pas absente du noyau articulant cette dernière.

Si plusieurs débats autour des normes informelles du mouvement entraînent des tensions, elles induisent également une certaine réflexivité des acteurs portant, directement ou non, le MVT à Gembloux. Il reste à voir si les mots pourront former des pistes d'action et, le cas échéant, s'ils pourront se transformer en actes.

En termes d'effets institutionnels, il apparaît plausible de considérer que les facteurs institutionnels des émergences de Transition apparaissent engagés dans des processus

itératifs avec celles-ci. Comme peuvent en témoigner les résultats des élections communales ayant porté au pouvoir une coalition le parti dominant et le parti écologiste (40 et 21,5 %) qui mobilisèrent discursivement la Transition ; l'émergence du MVT à Gembloux ; et l'évolution du discours politique.

La Ville de Gembloux entend prendre ses responsabilités face à ces enjeux et s'inscrire *dans une dynamique de transition*, ce qui requiert à la fois une volonté d'innovation et d'exemplarité et une capacité de renouvellement et d'approfondissement des pratiques de bonne gouvernance et de participation citoyenne (accord de majorité du collège communal pour 2018-2024, je souligne).

Conclusion

L'hypothèse testée dans cette étude de cas, les caractéristiques territoriales de Gembloux permirent, à travers l'attractivité démographique, d'y façonner des dispositions institutionnelles favorisant l'engagement dans le mouvement des villes en Transition, semble plausible d'un point de vue qualitatif. Toutefois, il convient de la développer : plus que la simple relation causale, *Périurbanisation* → *Émergence d'initiatives de Transition*, une relation de boucle rétroactive est à l'œuvre.

Si les dynamiques sociales, culturelles, économiques et démographiques de la périurbanisation fournissent bel et bien un terreau propice à l'habitus transitionnaire, en retour, celui-ci, par les pratiques et les dispositions qu'il met en œuvre, contribue à la structuration socio-culturelle du territoire.

Si cette étude de cas permet d'avancer certains aspects explicatifs, il serait nécessaire d'approfondir l'approche quantitative afin de pouvoir tester la robustesse de l'argument, en réalisant par exemple des enquêtes démographiques sur différents lieux où a émergé la Transition en Belgique, ou sur différents territoires périurbains ne connaissant pas d'émergence de ce type. Ainsi, il serait peut-être possible de discerner avec plus de précision dans quelle mesure les caractéristiques socio-économiques et la phase du cycle de vie des individus, *a fortiori* la sédentarisation, jouent un rôle dans l'élasticité liée aux choix résidentiels et sont corrélées à l'implication dans un mouvement écologiste et-ou décroissant ; et dans quelle mesure, le développement de ces pratiques impacte l'accès aux territoires dans la façon dont celles-ci contribuent à les structurer socio-culturellement.

L'ancrage de Gembloux en tant que petite ville rurale de la périphérie verte de la région urbaine bruxelloise dès les années 1980 contribua à la diffusion sur le territoire de populations socio-économiquement relativement aisées et de leurs pratiques socio-culturelles. Cette diffusion de pratiques socio-culturelles entraîna le développement d'institutions socio-culturelles s'opérant en parallèle – voire de concert – avec l'envol démographique gembloutois. Un terreau associatif s'enracina et grandit progressivement en un milieu alternatif qui, au début de la décennie, facilita l'émergence d'un noyau d'organisations abordant de près ou de loin le mouvement des villes en Transition et, plus largement, les questions écologistes. De plus, les enjeux fiscal-démographiques poussant à maintenir l'attractivité territoriale pour ces populations induisent des réponses politiques et institutionnelles locales. Celles-ci se matérialisent tant dans des plans d'aménagement du territoire que dans les dynamiques

politiques locales. Et si les initiatives de Transition reçoivent un soutien des autorités communales, on ne peut pas pour autant affirmer que le soutien serait similaire si les visées stratégiques de la ville, en termes de développement territorial, et les pratiques de Transition à Gembloux ne s'articulaient aussi bien.

On l'a vu, si les dynamiques de périurbanisation ayant facilité l'essor d'une Transition gembloutoise induisent des effets de ségrégation socio-spatiale à l'échelle de la Wallonie, ces effets se produisent également à l'échelle de Gembloux et contribuent à localiser les différents espaces articulant les initiatives en fonction de processus de ségrégation socio-spatiale similaires. Au plus on s'enfonce dans le cœur urbain gembloutois, au moins on retrouve cette population aisée propice à l'engagement en Transition, principalement logée en périphérie du centre ou dans les villages. À Gembloux, GO est une mutation d'un projet préexistant qui s'est emparée du discours et des pratiques du MVT dans le cadre d'actions situées sur le registre de la reproduction sociale. À l'inverse, Resanesco, située dans un environnement moins favorable, est le fruit d'acteurs extérieurs au territoire désireux d'y diffuser le MVT dans une logique qu'on pourrait qualifier de « développement territorial ». Si les transitionnaires de la couronne résidentielle semblent correspondre au profil périurbain bruxellois, cherchant à produire les conditions d'une reproduction sociale considérée comme désirable dans leur espace de vie, les clients réguliers et bénévoles de l'éphémère café citoyen avaient un autre ancrage au territoire, plus temporaire ou instable. Ceci permet de poser la question de l'effet du cycle de vie sur les modalités de l'engagement dans les pratiques écologistes et, plus largement, sur les dynamiques de ségrégation socio-spatiale orchestrant la distribution de la population à l'échelle de la Belgique francophone comme de Gembloux. Rappelons alors que c'est notamment l'absence de régulation des prix (foncier, immobilier, loyer) qui permet la course à la survalorisation spatiale à laquelle concourent les dynamiques de ségrégation socio-spatiale. Sans changer ces conditions, chercher à ruraliser les espaces comme le fait le MVT, sans transformer les conditions d'accès à ces territoires, comportera toujours le risque de faire le jeu de la ségrégation socio-spatiale et un État partenaire aurait probablement un rôle à jouer en portant le débat et la réflexion sur la régulation des prix du foncier, de l'immobilier et des loyers.

L'intégration des idées de la Transition dans la sphère politique gembloutoise suscite un renforcement de la dynamique collaborative du réseau articulant la Transition à Gembloux avec les autorités communales. On pourrait y voir un embryon de l'État partenaire à l'échelon local. Cependant, cette possibilité se situe dans une tension avec un risque de cooptation qui, dans un contexte d'austérité généralisée, pourrait faciliter le transfert de certaines formes de solidarité et de responsabilités économiques et socio-culturelles des autorités publiques vers certains acteurs privés. Ces derniers ne sont pas élus et c'est leur disposition de capitaux symboliques, de ressources matérielles et temporelles supérieures à la moyenne qui leur permettent d'accéder à certaines ressources publiques sans qu'existent nécessairement des garde-fous protégeant les membres les plus vulnérables de nos sociétés ou faisant valoir leurs intérêts. Cette situation constitue donc un risque de placer/maintenir les plus vulnérables dans des situations de subalternité. C'est pourquoi un État partenaire gagnerait à se prémunir du risque de ne constituer qu'une nouvelle forme de partenariat public-privé reposant sur des modes moins mercantiles qu'à l'accoutumée. D'autre part, un État partenaire gagnerait sans

doute à s'informer des pratiques et savoirs des populations plus marginalisées, plus invisibilisées, notamment dans leurs aspects écologistes, comme nous y invite Joan Martínez Alier avec l'Écologisme des pauvres ¹⁰⁴.

D'un côté la Transition amène et renforce des innovations socio-culturelles, de l'autre elle s'inscrit dans un canevas plus large de ségrégation socio-spatiale et peut ainsi contribuer à masquer les rapports de forces, la paupérisation et la hausse des inégalités à travers sa traduction par la sphère politique. Si les porteurs d'initiatives semblent conscients de cet enjeu, ils peinent à dépasser les enclaves sociologiques du réseau associatif auquel ils participent. Aujourd'hui, l'intégration, et par extension, la participation active de populations plus vulnérables n'est qu'un épiphénomène lorsqu'elle se matérialise. Si, comme argumenté plus haut, cela s'explique notamment par des dispositions structurelles de structuration socio-économique des territoires, une partie de l'explication pourrait également se trouver dans l'ontologie du changement social ¹⁰⁵ articulant l'inclusivité dans le discours du MVT : énoncer l'ouverture de certains espaces sociaux ne suffit pas à effacer les frontières symboliques enfermant ceux-ci. Créer des espaces en les annonçant « ouverts » n'en fait pas des espaces inclusifs. Il s'agit donc d'un espace qu'un État partenaire pourrait investir : en tant qu'institution publique, bâtir des ponts entre différentes parties du monde social pour donner au plus grand nombre l'opportunité de participer à la transformation de nos sociétés. Par la même occasion, il s'agirait d'une opportunité pour un État partenaire de renforcer la démocratie en lui conférant la légitimité d'une plus grande diversité d'acteurs.

Références

- ADT (2018), *La Ville à la campagne*. Assemblée générale du Pôle Aménagement du territoire. 29 juin 2018, ville de Gembloux, inédit, 45sl.
- Appadurai A. (2001), *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*. Payot & Rivages, 322 p.
- Bailey I., Hopkins R., Wilson G. (2010), « Some things old, some things new : The spatial representations and politics of change of the peak oil relocalisation movement », *Geoforum*, 41(4), p. 595-605.
- Bottieu V., Quadu F., Sinzot A. (2016), *Analyse socio-économique du territoire. Programme communal de développement rural. Ville de Gembloux*, CREAT, FRW, 150 p.
- Bourdieu P. (1980), *Le sens pratique*. Éditions de Minuit, 475 p.

¹⁰⁴ Publié aux éditions Les Petits matins en 2014, traduit de l'espagnol (2002) par A. Verkaeren.

¹⁰⁵ Par exemple, avec l'effet de concepts tels que ceux de « verrous socio-techniques » supposés indépassables par certains acteurs et pouvant tendre à limiter l'espérance politique à l'élaboration de pratiques adaptatives pour préparer la chute, laissant dans l'ombre l'élaboration de pratiques transformatrices. À ce propos, je renvoie notamment au chapitre d'Étienne Verhaegen dans le présent ouvrage étant donné l'importance de la perspective d'effondrement chez certains acteurs influents dans le réseau articulant la Transition à Gembloux.

- Braive G. (1973), « Le monde paysan belge de 1830 à 1870 », *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis* 1-2, p. 171-190.
- Centre culturel (CC) (2018), *Demande de reconnaissance dans le cadre du décret du 21 novembre 2013 d'une action culturelle générale*, Centre culturel de Gembloux, 96 p.
- Cox P. (coord.), Doneux F., Delfosse G., *et al.* (2004), « Le beffroi de la ville de Gembloux : Symbole des libertés communales, Proposition d'inscription du bien sur la liste du patrimoine mondial », TOPOS, in UNESCO. 2005. *Belfries of Belgium and France* : 947-1038, UNESCO, WHC, 1061 p.
- De Laet S. (2018), « Les classes populaires aussi quittent Bruxelles. Une analyse de la péri-urbanisation des populations à bas revenus », *Brussels Studies* [En ligne] 121, 25 p.
- Dubois O (2005), « Le rôle des politiques publiques dans l'éclatement urbain : l'exemple de la Belgique », *Développement durable & territoires*, 4, 20 p.
- Eggerickx T., Capron C., Hermia J-P., Oris M., Poulain M., Van der Straten E. (2001), *Démographie, aménagement du territoire et développement durable de la société belge*, SSTC HL/DD/018.
- Eggerickx T., Sanderson J-P., Bahri A., Hermia, J-P. (2007), « Diversités démographiques et migrations résidentielles dans les espaces ruraux en Wallonie (Belgique) », *Norois* 205(4), p. 117-136.
- Eggerickx T., Sanderson, J-P. (2019), « Migrations résidentielles, ségrégation sociale et vieillissement démographique : le cas de l'espace périurbain bruxellois », *Espaces populations sociétés*, 2019(2).
- Feola G., Nunes R. (2014), « Success and failure of grassroots innovations for addressing climate change : The case of the Transition Movement », *Global Environmental Change*, 24, p. 232-250.
- Grossmann, M., Creamer E. (2016), « Assessing diversity and inclusivity within the Transition movement : An urban case study », *Environmental Politics*, 26(1), p. 161-182.
- Halleux J-M., Bianchet B., Maldague H., Lambotte J-M., Wilmotte P-F. (2019), « Le redéploiement économique de la Wallonie face à la diversité de ses territoires », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n°2442-2443.
- Hansen T., Coenen L. (2015), « The geography of sustainability transitions : Review, synthesis and reflections on an emergent research field », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 17, p. 92-109.
- Hermans P. (2002), « Gembloux, pour quelque 1 500 habitants, un nouveau village va naître au sud de la ville », *Le Soir*, Mis en ligne le 23/11/2002, consulté le 24/5/2018.
- Hodson M., Marvin S., Späth P. (2016), « Subnational, Inter-scalar Dynamics : The Differentiated geographies of Governing Low Carbon Transitions—With Examples from

- the UK », in H. G. Brauch, U. O. Spring, J. Grin, J. Scheffran, *Handbook on Sustainability Transition and Sustainable Peace*, Springer, p. 465-477.
- Hopkins R. (2014[2008]), *The Transition Handbook*, Green Books, 240 p.
- Kaufmann V., Bergman M. M., Joye D. (2004), « Motility : mobility as capital », *International Journal of Urban and Regional Research*, 28(4), p. 745-756.
- Kenis A., Mathijs E. (2014), « (De)politicising the local : The case of the Transition Towns movement in Flanders (Belgium) », *Journal of Rural Studies*, 34, p. 172-183.
- Kenis A. (2016), « Ecological citizenship and democracy : Communitarian versus agonistic perspectives », *Environmental Politics*, 25(6), p. 949-970.
- Lejeune Z., Teller J. (2016), « Incentives and barriers to environmental inequality mobilization : A case-study analysis in Wallonia, Belgium », *Environmental Science & Policy*, 66, p. 208-216.
- Longhurst N. (2015), « Towards an “alternative” geography of innovation : Alternative milieu, sociocognitive protection and sustainability experimentation », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 17, p. 183-198.
- Malaise C. (1868), *Bulletin de l'Institut agricole de l'État*, vol. 1 (1860-1867), Éd. B. Manceaux, VIII + 451 p.
- Neal S. (2013), « Transition culture : Politics, localities and ruralities », *Journal of Rural Studies*, 32, p. 60-69.
- North P. (2010), « Eco-localisation as a progressive response to peak oil and climate change. A sympathetic critique », *Geoforum*, 41(4), p. 585-594.
- North P., Longhurst N. (2013), « Grassroots Localisation ? The Scalar Potential of and Limits of the “Transition” Approach to Climate Change and Resource Constraint », *Urban Studies*, 50(7), p. 1423-1438.
- Parent A-A., Poland B (2017), « La mobilisation des citoyens pour des villes en transition », *Les politiques sociales*, 77(3-4), p. 37-46.
- PCDR (2016), Partie 3 : *Diagnostic partagé. Plan communal de développement rural. Ville de Gembloux*, CREAT, FRW, 34 p.
- Poland B., Parent A-A., et al. (2019), « The emergence of the transition movement in Canada : success and impact through the eyes of initiative leaders », *Local Environment*, 24(3), p. 180-200.
- Rihoux B., Molitor M. (1997), « Les nouveaux mouvements sociaux en Belgique francophone : l'unité dans la diversité ? », *Recherches sociologiques*, 28(1), p. 59-78.
- Ripoll F. (2013), « Quelle dimension spatiale des structures sociales chez Bourdieu ? Localisations résidentielles et jeux d'échelle dans *La Distinction* », in P. Coulangeon,

- J. Duval (Eds). *Trente ans après La Distinction, de Pierre Bourdieu*, La Découverte, p. 365-377.
- Samuel P. (1998), *Histoire des Amis de la Terre. 1970-1989 : Vingt ans au cœur de l'écologie*, Les Amis de la Terre Belgique, 63 p.
- Semal L. (2019), *Face à l'effondrement. Militer à l'ombre des catastrophes*, PUF, 361 p.
- Seyfang G., Haxeltine A. (2012), « Growing grassroots innovations : exploring the role of community-based initiatives in governing sustainable energy transitions », *Environment and Planning C: Government and Policy*, 30, p. 381-400.
- Seyfang G., Longhurst N. (2016), « What influences the diffusion of grassroots innovations for sustainability ? Investigating community currency niches », *Technology Analysis & Strategic Management*, 28(1), p. 1-23.
- Silva A., Stocker L. (2018), « What is a transition ? Exploring visual and textual definitions among sustainability transition networks », *Global Environmental Change*, 50, p. 60-74.
- Smith A., Raven R. (2012), « What is protective space ? Reconsidering niches in transitions to sustainability », *Research Policy*, 41(6), p. 1025-1036.
- Tadli D. (2018), *Transition et simplicité volontaire... Une solution pour ceux qui n'ont pas d'option ?*, Bruxelles, CDCP, « Analyses », n°325.
- Thomas I., Cotteels C., Jones J., Peeters D. (2012), « Revisiting the extension of the Brussels urban agglomeration : new methods, new data... new results ? », *Belgeo* [En ligne] 1-2.
- Wiliquet C. (2011), « Villes en transition : vers une économie conviviale », *Revue Projet*, 324-325(5), p. 83-88.

Chapitre 5

Le temps de la Transition

Etienne Verhaegen

Comme le syntagme développement durable avant lui, le mot « transition » est entré dans le langage scientifique, activiste, politique, militant ¹⁰⁶. En apparence, il cherche moins à se substituer à « durable » (cette épithète lui est d'ailleurs très souvent collée), qu'à le compléter. Si la durabilité définit l'horizon ou la direction à prendre, la transition ajoute une dimension de dynamique, de chemin(s) à analyser, comprendre, construire, pour amener les sociétés dans cette direction. Mais au-delà de ce potentiel d'enrichissement du concept de durabilité, il paraît important de s'interroger sur sa signification, ses apports théoriques, conceptuels, opérationnels, et des ontologies qu'elle sous-tend. Sans cet effort, il est à craindre que « transition » devienne un mot valise, juste une nouvelle manière, plus mobilisatrice (jusqu'à l'émergence d'un nouveau mot valise ?), de signifier le changement social et sa justification.

On peut dégager deux grandes manières de mobiliser le concept de transition : une manière « scientifique » et une manière « militante » ou de mouvement. Dans leur foulée, d'autres formes de mobilisation émergent : politique, psychologique (la transition « intérieure »), etc. Un certain nombre d'initiatives combinent ces différents axes, notamment de multiples réseaux, *think tanks*, forums.

La mobilisation « scientifique » touche à sa théorisation et s'est développée sur le terrain académique des études en *Innovation Management and Technology Assessment* ¹⁰⁷. Elle a ouvert un vaste champ d'analyse, les *sustainability transitions* et a donné naissance à un réseau de chercheurs ¹⁰⁸ et une revue ¹⁰⁹. En s'appuyant sur de nombreux outils et approches, elle vise à offrir un cadre d'*analyse* des changements socio-techniques, à partir de la perspective multiscalaire (appelée *multi-level perspective*, MLP) qui en fait sa marque de fabrique la plus originale.

La mobilisation « militante » touche à l'action, à la *conscientisation* et *mise en mouvement citoyenne* (et de plus en plus politique), et s'inscrit dans des mouvements, sous la figure tutélaire de Rob Hopkins. Celui-ci qualifie les mouvements transitionneurs de « écocentristes radicaux » (Hopkins, 2010). Ils défendent des approches localistes, orientées acteurs au sein de communautés clairement délimitées, visant des transformations sociales, environnemen-

¹⁰⁶ Quand on tape « transition » sur Google, les premières pages proposées sont toutes relatives au mouvement de Transition !

¹⁰⁷ Elle renvoie notamment aux travaux de Rip, Kemp, Grin, Schot, Geels, Rotmans, et beaucoup d'autres.

¹⁰⁸ Le Sustainability Transitions Research Network.

¹⁰⁹ « Environmental Innovation and Societal Transitions » (EIST).

tales et culturelles. Ils s'appuient sur des ressources narratives qui véhiculent d'importantes critiques de la modernité occidentale (ses valeurs individualistes, matérialistes, anthropocentristes, son modèle économique fondé sur la croissance, etc.) et sur l'inaction des élites politiques.

Les mouvements et initiatives « transitionneurs » témoignent d'une mobilisation citoyenne forte et très diverse. Ce chapitre se focalisera sur ces mouvements qui se fédèrent sous l'idiome de la Transition. Mais plus que discuter des mouvements eux-mêmes, c'est davantage la référence à une « transition » et les conceptions du changement social qu'elle sous-tendrait (au moins implicitement) qui seront questionnées. De quoi la transition est-elle le nom ? Le concept mérite un déblayage épistémologique et cette contribution en propose une piste. Elle suggère qu'au-delà de ses limites conceptuelles et programmatiques en termes de changement social, la doxa transitionneur participe à un décentrement majeur de l'imaginaire autour des relations homme-nature. On peut dès lors se demander si, de cette façon, elle ne contribue pas à façonner une ontologie temporelle qui rompt radicalement avec la ligne du temps et la place de l'homme sur celle-ci tracées par le projet modernisateur. Ce chapitre suggère que c'est moins une rupture ontologique du rapport au temps que la vision transitionnaire propose qu'une simple inversion de la flèche du temps des modernes.

Une sémantique qui annonce la couleur

On comprend la symbolique du mot : le modèle capitaliste version néo-libérale est de plus en plus considéré comme plus tenable socialement et écologiquement, il faut donc aller (transiter) vers « autre chose ». Faut-il s'arrêter à cette référence au changement ? Dans ce cas, le concept de transition est vide. Pas dans sa justification fondamentale bien sûr, mais en tant que signifiant novateur, dans le sens où il n'offre pas de plus-value par rapport à d'autres signifiant des dynamiques de transformation de la société. Il se réduirait alors à un mot, plus exactement à un idiome, n'ayant alors qu'un rôle mobilisateur et fédérateur.

Il joue bien sûr ce rôle, mais pas seulement. En tant que tel, il peut déjà nous donner des indications sur les desseins des groupes d'acteurs qui s'en revendiquent. Le mot, en lui-même, n'est en effet pas neutre. Il a une signification relativement univoque, celle d'une phase de passage¹¹⁰ entre deux états, et donc de rupture, de turbulence entre deux situations stables, deux états d'équilibre¹¹¹. Cet encadrement par deux états considérés comme stabilisés distingue, précise plutôt, le terme de ceux de changement ou évolution. Les

¹¹⁰ Le mot vient du latin *transitus*, qui signifie passage.

¹¹¹ Audet (2015, cité par Scott Fontaine, 2018) fait remarquer que le mot « transition » apparaît déjà dans l'un des textes fondateurs des sciences de l'environnement, le rapport du club de Rome où il est aussi question d'équilibre : « [L]e rapport Meadows [...] envisageait dès 1972 une "transition vers l'équilibre global" supportée par une gouvernance mondiale de l'environnement davantage centralisée et rationnelle, plus apte à affronter les défis globaux de la surpopulation, de la pollution galopante et de la finitude des ressources naturelles » (2018 : 23). Plus tôt encore, en 1963, l'économiste Kenneth Boulding a utilisé l'expression de « Grande Transition » pour se référer au changement nécessaire afin de maintenir le développement économique dans les limites finies de la planète. En 1976, John W. Bennett introduit l'expression de « transition écologique », qu'il définit comme étant « the progressive incorporation of Nature into human frames of purpose and action » (1976 : 3).

démographes parlent par exemple de « transition démographique » pour désigner la période où une société passe d'un taux de natalité et un taux de mortalité tous les deux élevés à des taux faibles. Quand on parle de transition écologique en se référant à l'abandon des énergies carbonées, le mot de transition prend aussi clairement ce sens. L'ajout d'un qualificatif indique en plus, ou suppose, une destination, une situation à atteindre (un système énergétique sobre, par exemple). Mais utilisé sans autre qualificatif, il ne présuppose aucune destination particulière (mais sous-tend quand même une projection dans l'avenir, qui plus est, un avenir souhaité, désiré) et ne recouvre que l'idée qu'il faut se diriger vers un nouvel ordre sociétal.

Il suppose également un changement progressif, par transformation de l'existant, sans rupture nette et radicale, selon un cheminement graduel, et, comme le souligne Chabot (2015), s'oppose alors à l'idée de révolution. Il s'agit donc d'aller vers un « au-delà », qui n'est pas (nécessairement) une forme de retour, un recommencement, telle que sous-tendue étymologiquement par l'idée de « révolution ». C'est aussi le signifiant d'une démarche plus « réfléchie », contrôlée, lucide, moins spontanée, davantage guidée par la tête que par les tripes.

En prenant une majuscule, il conserve ce caractère tout en acquérant un sens plus global. Il ne s'agit plus seulement de susciter et analyser des changements au niveau des systèmes de transport, d'énergie et de l'agroalimentaire (Fontaine, 2018), mais plus largement « d'envisager une grande rupture dans l'organisation de nos sociétés », c'est-à-dire de « reconstruire notre monde »¹¹². La transition devient sociétale et consiste à sortir du modèle de croissance actuel pour initier un modèle plus socialement juste et environnementalement soutenable. Si la transition cherche à refonder les rapports à la nature, elle touche inévitablement aux logiques capitalistes puisque celles-ci façonnent l'écologie humaine et non humaine (Latour *et al.*, 2018). En ce sens, la Transition acquiert une signification d'approche et de principes mais aussi d'état d'esprit, et même de spiritualité.

Le mouvement de la transition

Quand on examine les discours et les formes d'activisme transitionneurs, il ressort qu'ils entrent en cohérence, en partie du moins, avec cette sémantique. Cette cohérence constitue à la fois ce qui peut apparaître comme les limites des mouvements et en même temps l'originalité profonde de l'idée.

Les discours transitionneurs, à travers leur diversité, ont pour point commun une exigence environnementale normative forte : lutter contre l'épuisement et la déplétion des ressources naturelles, et de manière générale prendre soin de la terre. Une dimension sociale est largement aussi présente, en particulier autour de la justice sociale et l'inclusion¹¹³. Dans son acception courante, la transition évoque un changement sociétal profond¹¹⁴. L'accroissement

¹¹² <https://www.reseautransition.be/je-decouvre/la-transition/>

¹¹³ Érigé en second « principe » par R. Hopkins (2009).

¹¹⁴ Pour Rotmans *et al.*, par exemple, la transition peut être définie comme « a long term continuous process of societal change during which the structure of society, or a sub-system of society, fundamentally changes » (2001).

de différents qualificatifs peuvent néanmoins renvoyer à des projets politiques variés. Mais au-delà de cette incantation pour une transition environnementale *et* sociale, les mouvements restent dans le flou sur les destinations poursuivies. Cette incertitude sur l'avenir distingue le plus nettement l'usage actuel du mot « transition » de ses usages habituels. Comme le reconnaissent Barry et Quilley (2009), les cibles sont très « abstraites » et « diffuses ». On peut dire, avec Bourg *et al.* (2016), que les interrogations profondes sur l'avenir de notre modèle de société qui sous-tendent la mobilisation du concept font partie de celui-ci : le mot « transition » ne se borne plus seulement à évoquer le caractère flou de ce vers quoi nous allons, mais il charrie une intuition nouvelle, celle selon laquelle l'état actuel de la société ne peut matériellement se prolonger, qu'il est même inéluctablement voué à disparaître. Le succès actuel de l'idée d'Anthropocène avec l'annonce de la puissance incontrôlée de l'Homme qu'elle clame et le risque de la fin de l'Histoire (humaine cette fois-ci) qui se dessine si des changements radicaux de caps ne sont pas opérés d'urgence, alimente la peur face à l'avenir. Dans la foulée de la signification de l'Anthropocène, la doxa de la transition porte moins sur le traçage des contours de l'avenir que la conviction qu'il n'y en a simplement plus sans transformations profondes. En ce sens, le discours de la transition va plus loin que celui du développement durable, qui suppose davantage un changement de trajectoire, une correction du tir, une adaptation du système aux nouvelles contraintes environnementales. Le doute sur l'avenir est exprimé par la mobilisation fréquente, dans le vocabulaire transitionneur, de l'idée de résilience vers laquelle doivent tendre les communautés locales¹¹⁵. L'environnement global devenant de plus en plus incertain, chacun-e doit individuellement et collectivement renforcer ses capacités à faire face aux chocs en développant son autonomie, son auto-provisionnement alimentaire, énergétique, etc. L'insistance sur l'urgence d'agir, sur la nécessité que tous et toutes se mettent en mouvement sans attendre qu'une vision claire de la société de demain émerge, que d'éventuelles réponses techniques aux grands défis environnementaux soient proposées, et que la macro-politique – lente à évoluer – ne prenne un virage dans cette direction, témoigne également de la volonté de la Transition de s'inscrire dans un horizon de possibilités largement ouvert.

Dès lors la route à emprunter reste consensuelle, suffisamment en tous les cas pour permettre de convaincre un très large public. La problématique des articulations, et plus encore les contradictions, entre les visées sur le champ de l'environnement et celles sur le champ du social sont peu appréhendées. L'accent est bien davantage mis sur les pratiques, sur un état d'esprit, sur les motivations à la mise en mouvement. Contrairement à d'autres mouvements environnementaux, le mouvement des villes en transition approche les gens non comme des objets (des consommateurs par exemples, ou des personnes avec des pratiques particulières ou des réactions supposées connues), mais comme des sujets, des acteurs de leur propre changement (Kenis, 2015). Face au désespoir que le modèle actuel promet, il faut une nouvelle raison d'espérer : il s'agit avant tout « d'encourager les gens à voir dans la transition

¹¹⁵ Pour Brangwyn et Hopkins, « Given the likely disruptions ahead resulting from Peak Oil and Climate Change, a resilient local community – a community that is self-reliant for the greatest possible number of its needs – will be infinitely better prepared than existing communities with their total dependence on heavily globalised systems for food, energy, transportation, health and housing » (2008, cités par Kenis et Mathijs, 2014 :172).

[...] une aventure dans laquelle ils peuvent investir espoir et énergie » (Hopkins, 2010 : 56). Pour Axel Honneth (2017), la société d'aujourd'hui est marquée par une contradiction majeure : d'une part, on observe un malaise généralisé, une indignation massive face aux conséquences de la mondialisation effrénée de l'économie capitaliste de marché ; d'autre part, se manifeste aussi sentiment d'impuissance, d'impossibilité de dépasser l'état des choses existant, de dégager des orientations normatives, d'imaginer un état social au-delà du capitalisme, les processus économiques apparaissant bien trop complexes, opaques à la conscience publique pour pouvoir être considérés comme accessibles à des interventions ciblées. Ce constat pourrait bien constituer le point de départ du mouvement, tant comme justification de l'approche adoptée que comme explication de son succès actuel.

Cette préoccupation de contourner les barrières psychologiques et d'adopter une vision positive de l'avenir serait « l'aspect le plus original et le plus fascinant de la Transition » (Servigne, 2011). Le discours transitionneur joue donc sur l'émotion, plus exactement sur l'organisation d'une tension entre une émotion négative (l'imminence de menaces majeures, le risque de multiples effondrements) et une émotion positive (chacun peut agir à son niveau par des actions concrètes). Il doit être suffisamment alarmant pour convaincre de la nécessité de se mobiliser tout en laissant suffisamment de place à l'espoir pour éviter l'inaction par fatalisme. Le concept de développement durable s'est inscrit dans le cadre d'une vision normative et universelle. Le mouvement de la Transition abandonne ce schéma en invitant chacun·e à construire sa propre vision de l'avenir et à la partager avec celles de ses voisin·e·s ¹¹⁶.

Comme le note Chabot, la transition vise avant tout à changer les moyens (voyager en polluant moins, manger en évitant l'exploitation des agriculteurs et des animaux, communiquer sans que cela contraigne des ouvriers à se suicider en Chine, etc.), plutôt que donner de l'importance aux fins poursuivies. Il y voit un nouveau contraste entre la transition et la révolution, dans laquelle les moyens importent peu. Le problème qu'ont noté plusieurs philosophes et politologues est que, dans les révolutions du 19^e et 20^e siècles, les fins poursuivies étaient souvent désirées avec tellement d'engouement que les moyens pour les atteindre importaient peu. La transition, au contraire, serait fondée sur l'expérimentation comme innovation sociale, plutôt que sur la révolte ou la transgression (Scott-Cato et Hillier, 2010). Elle est aussi bâtie sur le doute (Chabot, 2015). Ce doute est clairement exprimé par Gendron (2015) qui se demande qu'est-ce qu'une société écologique ? La destination elle-même ne reste-t-elle pas incertaine ? « Au-delà d'une harmonie incantatoire avec la nature, cette société reste à inventer dans ses fondements comme dans son fonctionnement, avant de prétendre en prendre la route. À moins que la route choisie ne soit elle-même annonciatrice d'une société en devenir, particulière et contingente, une destination fixée par la trajectoire » (2015 : 55).

¹¹⁶ « Just letting your imagination guide you, without trying to think with your head, letting sensations, smells, sounds, sights, arise in your awareness, and imagine these experiences as fully as you can. Now you have a day to explore this world, as a visitor or a tourist. You walk out to explore. Where do you want to go, what do you want to see ? » (Transition Network.org).

Cette stratégie du « progresser en marchant par petits pas »¹¹⁷ serait alors une manière de contourner la difficulté de tracer les contours d'une société post-capitaliste. Elle correspond en tout cas à la rhétorique de l'apolitisme revendiqué par le mouvement. Éviter les confrontations et les rapports de force, ne désigner aucun ennemi à combattre (qui conduit les transitionneurs à chasser de leur rhétorique des mots tels que décroissance, ou à s'identifier à des assemblages sociaux particuliers, tel que « anti-capitaliste »), ne plus compter sur les élites dirigeantes, alimenter une vision toujours positive du futur, s'inscrivent dans cette volonté de non-engagement politique. Selon les mots de Richard Heinberg (cité par Alloun et Alexander, 2014), le mouvement ressemble plus à une *surprise-party* qu'à une marche de protestation. Il s'agit de développer une « sub-politic », en tablant sur le fait que la multiplication de petits pas à l'échelle individuelle et communautaire peut conduire à un effet cumulatif qui peut provoquer un changement structurel plus profond (Alexander, 2013, cité par Alloun et Alexander, 2014).

Le temps du progrès

Pour explorer cette piste, une brève incursion vers nos racines culturelles semble nécessaire. Et quel meilleur guide que Hannah Arendt pour retracer l'ontologie temporelle depuis l'Antiquité jusqu'à ce qu'elle appelle la modernité ?¹¹⁸

Arendt commence par rappeler que pour les Anciens (en tous les cas, jusqu'aux socratiques), toutes les créatures vivantes appartiennent à la sphère de « l'être-à-jamais », c'est-à-dire possèdent l'immortalité. Avec le cycle périodique de la vie, la nature assure le même genre d'immortalité aux choses qui naissent et qui meurent qu'aux choses qui sont et ne changent pas (les objets, édifices, etc.) L'histoire est dérivée de cette expérience de la nature comme régénérative (cyclique, à l'image de la plante que se régénère à l'identique à travers la graine et le fruit) et de la croyance dans un temps qui recommence éternellement. Chaque moment devient un archétype de ce qui va revenir un nombre infini de fois (Eliade, 2005, cité par Lütticken, 2007). Ceci a conduit à la conclusion que le monde naturel est immortel, et seuls les humains ne font pas partie de cette immortalité. L'homme ne peut en effet pas se mesurer, lui et ses actions, à la grandeur immortelle du cosmos, et de rivaliser avec l'immortalité de la nature et des dieux par une immortalité de son cru. L'immortalité est ce que la nature possède sans effort et sans l'assistance de personne, et l'immortalité est ce que les mortels doivent par conséquent tenter d'accomplir s'ils veulent s'élever dans leur vie à la hauteur du monde à l'intérieur duquel ils sont nés, à la hauteur des choses qui les entourent et dans la compagnie desquelles ils sont admis pendant un court temps. La distinction entre la mortalité des hommes et l'immortalité de la nature, entre les choses faites par l'homme et les choses qui naissent et croissent par elles-mêmes, était l'hypothèse tacite de l'historiographie. Toutes les choses qui doivent leur existence aux hommes (œuvres,

¹¹⁷ La onzième étape décrite par le *Manuel de la Transition* de Rob Hopkins est : « Laisser les choses aller là où elles veulent aller ».

¹¹⁸ Les paragraphes qui suivent sur le monde antique, le monde chrétien et le début de la modernité s'appuient en partie sur deux de ses ouvrages : *Condition de l'homme moderne* (1958, 1961), et *La crise de la culture* (1972).

actions, mots) sont périssables, contaminées par la mortalité de leurs auteurs. Pour entrer dans l'histoire, les hommes doivent se montrer dignes de la nature et seuls les héros peuvent y parvenir). La nature est elle-même considérée comme l'expression de l'ordre, de la stabilité, de la prédictibilité. Plusieurs divinités (incluant Tethys, Gaia, Themis et Metis) avaient le pouvoir de maintenir l'équilibre de la nature et générer l'ordre de l'univers (Jelinski, 2005).

Avec l'émergence du monde chrétien, on assiste à un premier grand retournement de table. Selon les enseignements chrétiens, la relation entre la vie et le monde est en effet l'exact opposé de celle de l'antiquité grecque et latine. Les premiers théologiens ne pouvaient pas soumettre l'histoire sainte à des recommencements périodiques. Dans la Chrétienté, ni le monde, ni le cycle éternel de la vie ne sont immortels, mais seulement l'individu vivant singulier. C'est le monde qui doit passer ; les hommes vivront éternellement. Cela vient des Hébreux pour qui l'homme est l'être suprême sur terre. D'un temps cyclique, l'on passe à un temps rectiligne, avec l'idée d'une divine providence donnant à la totalité du temps historique de l'homme l'unité d'un plan de salut. C'est un temps linéaire, mais aussi borné : l'Humanité a un commencement et une fin. Le monde a été créé dans le temps (« au premier jour... ») et finira par périr comme toutes choses temporelles (l'Apocalypse). Mais à l'échelle d'un individu, l'homme – et seulement lui – est immortel, à travers son âme et la vie dans l'au-delà, hors-monde. Rien d'autre dans ce monde n'accède à cette immortalité, ni l'humanité considérée comme un tout, ni la terre elle-même, et moins que tout l'artifice humain, qui connaissent tous la finitude. De plus, avec l'abandon de la vision antique du « grand retour », une conception d'un sens de l'histoire voit le jour (Valade, *Encyclopædia Universalis* [en ligne]). L'histoire est assimilée à la réalisation d'un grand dessein voulu par Dieu, et donc conçue comme une trajectoire unique, une marche spirituelle ascendante de l'humanité. Elle est liée à la nature divine de l'homme, et non à sa nature biologique ou terrestre, celle-ci ne pouvant être que dégradation.

Avec la sécularisation et le début de la modernité, les hommes redeviennent des mortels « à part entière ». L'avènement des sciences naturelles aux 16^e et 17^e siècles provoque une nouvelle subversion du récit narratif chrétien. L'observation de la nature va progressivement effacer l'immutabilité inscrite dans l'éternité divine. La modernité devient une vision de l'humain comme un être « terre-à-terre », attaché à son propre monde. La sécularisation amène la vision moderne de l'histoire : celle-ci n'est plus ponctuée par un événement central (le Christ, avec un avant et un après, un commencement et une fin ponctués par un seul moment historique, l'incarnation de Dieu), mais devient un processus sans fin. Les philosophes de la Renaissance et des Lumières nous ont fait perdre le début et la fin de l'histoire sainte. La catégorie d'éternité est remplacée par celle de l'infini (comme l'Univers a remplacé le Cosmos des anciens), et celle-ci se situe dans le monde terrestre. Le développement de l'archéologie et de l'anthropologie fait aussi sauter la borne inférieure. Pour la première fois, l'histoire de l'humanité s'étend en arrière jusqu'à un passé infini que nous pouvons reculer à volonté, comme elle s'étend en avant jusqu'à un futur infini. Cette double infinité du passé et du futur élimine toutes les notions de commencement et de fin, et établit l'humanité dans une immortalité terrestre potentielle. Cette double infinité du processus historique établit un espace-temps où la notion même de fin est pratiquement inconcevable. La découverte d'un temps infini bidirectionnel, le « sombre abîme du

temps »¹¹⁹, constitue dès lors une caractéristique essentielle de la modernité, et ce qui marque le plus nettement le passage à l'ère séculaire moderne (Taylor, 1989). Pour que s'affirme la croyance au progrès, il faut aussi donner un sens positif au temps. Louis Dumont a montré que plus encore que le temps, c'est l'idée de changement qui est chargée de significations dans le référentiel occidental, tandis que celle de permanence est totalement dévalorisée (Dumont, 1964, cité par Valade, *Encyclopædia Universalis* [en ligne]). La valorisation du changement et de son infinitude sont constitutives de la modernité. Le passé devient dès lors un repoussoir, un archaïsme dans lequel il ne faut jamais retomber. Plus rien du passé ne doit survivre, tout ce qui passe est éliminé à jamais et cette abolition est le travail du temps qui passe et qui efface tout derrière lui.

Ce qui va réconcilier la condition mortelle de l'homme avec sa foi dans un futur infini est sa confiance dans le progrès technologique (Arendt, 1972)¹²⁰. Le développement des sciences et des techniques va, à partir de la Renaissance, transformer la conception du progrès : de la sphère de la grâce divine, il va glisser vers celle de la raison. Ce glissement va autoriser l'idée d'un progrès cumulatif, d'une « loi de perfectionnement » universelle (Valade, *Encyclopædia Universalis* [en ligne]). À travers le développement d'une science positiviste au 17^e siècle, apparaît la perspective d'un progrès infini des connaissances, et l'idée que l'usage propre de la Raison est la condition nécessaire et suffisante pour que nous devenions, selon la formule de Descartes, « maîtres et possesseurs de la Nature » (Castoriadis, 1977). La maîtrise de la nature va de pair avec la compréhension totale de celle-ci. Elle va donc être décrite comme étant gouvernée par des grandes lois universelles (celles de Newton), immuables, en quelque sorte immobile, tel le cosmos. « Le fonctionnement physico-chimique de l'être vivant est soumis aux mêmes lois que la matière inanimée et doit être étudiée en ces termes » (Prigogine et Stengers, 1978 :103). C'est en rendant la nature parfaitement déterminable (c'est à Galilée que l'on doit la formule selon laquelle l'univers « est écrit en langue mathématique »), prévisible, hors du temps, que l'homme peut la saisir et s'en détacher complètement. « Ainsi, les sciences (naturelles) sont portées par la position théorique d'une séparation absolue – un “Grand Partage” – entre le sujet et l'objet ou entre la nature et la culture. Elles placent le non-humain radicalement en face et en dehors de l'humain. De cette façon elles peuvent prétendre entretenir avec la nature une relation d'extériorité dans laquelle celle-ci peut être dévoilée comme elle est » (Gurwirth, 1993 : 79)¹²¹.

Avec le développement des sciences et de la technique, la nature devient non seulement adaptable et manipulable, mais aussi transformable, ce qui conduit Arendt à établir un rapprochement entre une aliénation à l'histoire avec celle à l'égard de la nature. « Nous

¹¹⁹ Expression attribuée au naturaliste Buffon, au 18^e siècle.

¹²⁰ L'idée de progrès elle-même est toutefois bien plus ancienne. Saint Augustin aurait joué un rôle déterminant dans la constitution d'une philosophie de l'histoire centrée sur l'idée de progrès (Valade, *Encyclopædia Universalis* [en ligne]). Avant cela, dans la Grèce classique, le progrès ne pouvait qu'occuper une place très secondaire dans les premières spéculations cosmogoniques : les mythes ont d'abord rendu compte de la régularité des phénomènes naturels et sociaux, non de leurs transformations (*id.*).

¹²¹ Dans son ouvrage *Nous n'avons jamais été modernes*, Bruno Latour (1991) introduit cette expression de « Grand Partage Moderne », c'est-à-dire une séparation entre Nature et Société-Sujet, qui fonde la société moderne sur cette bipolarité.

savons aujourd'hui que, bien que nous ne puissions "faire la nature" au sens de la création, nous sommes tout à fait capables de déclencher de nouveaux processus naturels et qu'en ce sens, par conséquent, nous "faisons" la nature dans la même mesure que nous faisons l'histoire », écrit Arendt (1972 : 79).

« Cela va au-delà de l'époque industrielle avec sa machine à vapeur et son moteur à combustion interne, où des forces naturelles étaient imitées et utilisées comme des moyens de production créés par l'homme. Pour la première fois, nous pouvons capter la nature dans le monde humain en tant que tel et effacer les frontières défensives entre les éléments naturels et l'artifice humain qui limitaient toutes les civilisations antérieures¹²². [...] On ne laisse plus la nature à elle-même » (1972 : 82-83).

La destruction de toute vie sur terre est donc devenue concevable. Dès lors « l'homme du 20^e siècle s'est émancipé par rapport à la nature exactement comme l'homme du 18^e siècle s'est émancipé par rapport à l'histoire. L'histoire et la nature nous sont devenues également étrangères dans le sens où l'essence de l'homme ne peut plus être comprise dans les termes de l'une ou l'autre de ces catégories » (2002 : 300). La capacité de l'homme de transformer la nature dans un sens déterminé s'élargit aujourd'hui à celle de se transformer lui-même, par les interventions sur le patrimoine génétique, ce qui amène certains à concevoir un futur post-humain¹²³.

La construction d'une immuabilité et prévisibilité de la nature qui s'inscrit dans un grand dessin téléologique dont l'homme est devenu le maître absolu en s'y émancipant totalement, et en s'émancipant par-là de l'histoire, a irrigué toute la conception de l'évolution des sociétés sur le plan économique et socio-politique.

Dans la foulée des travaux de Newton, une « physique sociale » (Lecourt, 1990 : 21) va émerger. Les philosophes empiristes des 16^e-17^e siècles (Locke, Hume, Berkeley, etc.) jetèrent les bases d'une éthique de l'organisation de la vie commune fondée sur l'expérience et la logique qui s'affranchissait de la Révélation (Nisbet, 1987). La pensée des Lumières inaugure le rêve d'une organisation rationnelle de la société garantie par les sciences de la nature. Hobbes, par exemple, auteur du premier « traité de la paix perpétuelle » institué par la science (le Léviathan), s'est très vite rallié à la nouvelle physique après avoir travaillé avec Bacon dans les années 1620. « Il croit pouvoir trouver dans la science du mouvement la clé d'une connaissance adéquate de la nature humaine » (Lecourt, 1990 : 21).

Pour Castoriadis (1977), le passage du monde clos à l'Univers infini, la perspective d'un progrès infini des connaissances, associée à la naissance et l'extension de la bourgeoisie, conduit à la construction d'une nouvelle « signification imaginaire sociale », c'est-à-dire un ensemble de nouvelles valeurs et normes, une nouvelle définition sociale de la réalité et de l'être, de ce qui compte et ne compte pas. Elle associe le but central de la vie humaine à la croissance illimitée de la production et des forces productives.

¹²² Arendt n'utilise pas le terme « d'Anthropocène », inventé beaucoup plus tard (en 1995 par Paul Josef Crutzen), mais c'est ce qu'elle évoque.

¹²³ Voir à ce sujet l'ouvrage de Mark Hunyadi (2018).

Puisqu'il n'y a pas de limites à la progression de notre connaissance, il n'en existe pas davantage à la progression de notre "puissance" (et de notre "richesse") ; ou, pour s'exprimer autrement, les limites où qu'elles se présentent, ont une valeur négative et doivent être dépassées. (1977 : 215)

Les valeurs de progrès, de progression continue de la capacité auto-entretenu à accumuler toujours plus, vont conduire après la Seconde Guerre mondiale à l'émergence du concept de « développement » pour tous, conçu comme un processus universel de modernisation ¹²⁴. Il va s'inscrire dans le droit fil de cette vision d'un temps linéaire et infini, sans éternel retour, tout en projetant cette infinité sur un modèle de société considéré comme un aboutissement indépassable. Et donc proposer une autre vision de l'histoire. Il va construire une pensée d'un temps unique, universel, une flèche monodrome, dont l'aboutissement est le modèle social-libéral occidental. La croissance est perçue comme un processus « autocatalytique » (Castoriadis, 1977). « Le développement acquiert comme signification la croissance infinie, et la maturité, cette capacité de croître sans fin » (*id.*, 1977). L'idée de sous-développement est associée à la conception du passé comme archaïsme, en arrière sur la ligne du temps, un négatif par rapport au progrès. À la linéarité et l'infinité du temps, l'imaginaire développementaliste ajoute un occidental-centrisme. L'élément central de cette conception de l'histoire est la convergence de tous les peuples du monde vers l'idéal de démocratie libérale, s'appuyant sur la logique capitaliste et l'économie de marché qui caractérisent les nations dites développées. Grâce notamment aux avancées techniques qui permettent de domestiquer de mieux en mieux la nature, les progrès sociaux et économiques ne peuvent aller que continuellement de l'avant.

La négation du temps de l'histoire s'accompagne d'un impératif d'écrasement du temps qui passe, du temps comme durée, du temps de la nature, avec ses contraintes dont il convient de s'affranchir toujours plus. Sur le plan politique, avec la chute du Mur de Berlin, ouvrant une ère post-guerre froide, une « fin de l'histoire » a même été théorisée (Fukuyama, 1992) ¹²⁵. La vision moderne du temps prend la forme d'une téléologie du progrès, avec un futur qui, sur le plan de l'idéologie politique, ne s'écarte plus du temps présent. La « fin de l'histoire » signifie essentiellement qu'il n'est plus nécessaire de se tourner vers le passé pour éclairer le présent, s'interroger sur les voies empruntées et celles qui auraient pu être poursuivies, chercher des pistes d'avenir, puisque l'Humanité a touché terre. Il faut comprendre ce récit narratif comme la volonté de tirer un grand voile sur le passé et donc une mise au placard de l'histoire.

¹²⁴ Sur la construction de cette vision développementaliste occidentale, arc-boutée sur le paradigme de la modernisation, voir Peemans (2002).

¹²⁵ Ou plus exactement, réactivée, car Fukuyama n'est pas le premier à évoquer une fin de l'histoire. Il s'est fortement inspiré d'Alexandre Kojève qui s'est lui-même appuyé sur la philosophie de Hegel pour défendre l'idée, en 1947, que l'*American way of life* est l'état post-historique de l'homme. Avant lui, Marx a soutenu que si l'on considère l'histoire comme l'objet d'un processus de fabrication, il doit arriver un moment où cet objet « est » achevé, et que si l'on imagine que l'on peut faire l'histoire, on ne peut échapper à cette conséquence qu'il y aura une fin à l'histoire (Arendt, 1961).

Environnement et retour du temps de l'histoire

Les préoccupations environnementales ne datent pas d'aujourd'hui, ni même de hier, pas plus que la conscience du pouvoir global de l'homme sur la nature, comme le rappellent Bonneuil et Fressoz (2016). Buffon, par exemple, a écrit en 1778 que « la face entière de la Terre porte aujourd'hui l'empreinte de la puissance de l'homme » (cité par Bonneuil et Fressoz, 2016 : 202). Mais c'est encore par la physique, et la découverte de la seconde loi de la thermodynamique en 1824 introduisant la notion d'entropie, que des visions plus pessimistes sur l'avenir de la Terre commencent à se répandre. À partir des années 1880 va se développer un courant de pensée qui fait dépendre les processus économiques des lois naturelles – principalement les lois de la thermodynamique – et donc considère que les dynamiques sociales ne peuvent être comprises que par une approche biophysique de l'économie (Franco, 2018). Frederick Soddy par exemple, prix Nobel de Chimie en 1921, critique la vision de Keynes et les économistes classiques sur la croissance économique et l'expansion continue de la richesse, en évoquant les principes de la thermodynamique qui contraignent cette croissance (1926, cité par Franco, 2019). L'historien Henry Adams prédit même en 1910 une terre devenue inhabitable à cause du réchauffement provoqué par la dissipation de toutes les énergies (Burich, 1987). Mais c'est surtout l'émergence des grandes préoccupations environnementales, à partir des années 1960¹²⁶, qui instillera le doute à propos de la doxa d'une maîtrise totale de l'homme sur les lois naturelles. Les inquiétudes liées au réchauffement climatique, la dégradation des ressources naturelles et les perspectives de leur épuisement, les menaces sur la biodiversité conduisent à une très sérieuse remise en cause de la téléologie du progrès illimité. On en vient à concevoir la menace d'un Apocalypse¹²⁷

¹²⁶ L'ouvrage pionnier de Rachel Carson, « *Silent Spring* », considéré comme le point de départ du mouvement écologiste, a été publié en 1962. La terre est comparée à un vaisseau spatial, impossible à ravitailler de l'extérieur, par Kenneth Boulding en 1966. « Quelle terre laisserons-nous à nos enfants » se demande au même moment le biologiste et homme politique américain Barry Commoner dans son ouvrage *Sciences and Survival*. En 1968, P. Ehrlich (avec son épouse A. Ehrlich) publient leur *best-seller* « *Population Bomb* » et Hardin écrit son article sur la « Tragédie des communs ». Friends of the Earth est créé en 1969. C'est aussi dans les années soixante que certains économistes commencèrent à inclure la question des ressources naturelles dans leurs théories économiques et leurs discussions des facteurs de croissance.

¹²⁷ Certaines personnes, les experts de la collapsologie, vont jusqu'à l'annoncer et le situer historiquement, avec l'effondrement de l'Anthropocène. En réactivant l'eschatologie apocalyptique, ils retombent dans une forme de téléologie conséquentialiste qui à la fois, dans une forme d'anthropophobie, réifie la nature (une nature toute puissante, transcendante, à l'image de Dieu, qui impose ses lois à l'Homme), et conçoit un futur qui ne serait qu'une extension des situations et tendances actuelles, selon la logique des droites extrapolées. Dans les versions qui considèrent que des cataclysmes naturels de grande ampleur sont inévitables, le temps du capitalisme moderne est vu comme une dialectique entre des catastrophes à répétition et une linéarité temporelle, dont l'apparente inévitabilité fait écho aux anciens mythes (Lütticken, 2007, à la suite de Walter Benjamin, 1991 [1928]). Dès lors, s'ils ferment l'horizon du futur, ils ignorent aussi le passé, et les enseignements de celui-ci en termes de résistance et de capacité de résilience de populations qui ont affronté des dynamiques d'effondrement. Moralement et sociologiquement, la collapsologie est aussi plus que suspecte car elle met tous les humains dans un même sac, elle impute à tous les humains, sans distinction, une même responsabilité. Les questions sociales sont « naturalisées ». Il n'y a d'ailleurs rien de nouveau dans cette entreprise de masquage des rapports de pouvoir. Dans les pays du Sud, depuis l'époque coloniale, les affirmations alarmistes sur l'état des ressources naturelles ont toujours constitué une justification puissante pour la délégitimation des populations locales et donc l'interventionnisme des pouvoirs coloniaux puis étatiques et post-coloniaux, et les dépossession.

(Latour *et al.*, 2018) qui signifie que l'on n'est pas entré dans la fin de l'histoire mais dans une prise de conscience d'une fin possible de l'Humanité elle-même. L'ontologie temporelle connaît un nouveau revirement complet où la ligne du temps redevient bornée du côté du futur, mais sans possibilité nouvelle d'immortalité, ni même de recours à la bienveillance d'une divinité.

Comme l'annonce Peter Sloterdijk, la « Terre est enfin ronde » (2006). Il veut dire que cette nouvelle rotondité, sa véritable rotondité, signifie que l'homme s'aperçoit que les conséquences de ses actions lui reviennent dessus par effet boomerang. Colomb et les premiers explorateurs, en revenant à leur point de départ après avoir traversé les océans, avaient montré géographiquement que nous habitons un globe. La conscience environnementale nous fait réaliser que les conséquences de nos actions en font aussi le tour. Elles reviennent inévitablement sur les causes : c'est seulement quand vous sentez que votre action vous retombe dessus que vous comprenez à quel point vous en êtes responsables (Latour, 2014). Et aussi à quel point nous sommes totalement dépendants de notre habitat. Nous devenons peu à peu, pour utiliser le terme proposé par Sloterdijk, des « monogéistes » : ceux pour qui la Terre est devenue une ; ceux qui n'ont pas d'autres Terres de rechange. La grande transformation du monogéisme, est de nous faire concevoir la Terre dans son entièreté comme une sphère, un réceptacle artificiel et fragile dont la permanence dépend de nos actions. Nous ne sortons jamais « au-dehors », on est toujours logé dans quelque chose, que ce soit une maison, un espace public ou un dogme (tel que le capitalisme). Autrement dit, il n'y a pas d'extérieur qui serait en même temps habitable et vivable. Avec la modernité, cette fragilité était étouffée, mise dans le tiroir des problèmes que l'*oïkos* et les artefacts produits par l'homme, pouvaient affronter. « Nous étions encore dans l'émancipation, dans la grande aventure pour nous extraire des contraintes écrasantes, étouffantes, archaïques du passé, pour sortir justement à l'extérieur. Aujourd'hui, c'est l'extérieur qui est devenu invivable, inaccessible. Pour un tel exode, il n'y a plus de Terre promise. L'environnement se trouve internalisé » (Latour, 2014).

Avec « l'intrusion de Gaïa » (Stengers, 2009), la Terre est devenue chatouilleuse : on n'est plus aussi sûr de ses réactions, de pouvoir continuellement l'invoquer comme abris et réservoir de ressources. Gaïa est en effet cet « agencement chatouilleux de forces indifférentes à nos raisons et à nos projets » (2009 : 55). L'homme est toujours entré en interaction avec la nature, a modifié ses cycles, contrarié ses lois, provoqué des réactions qui ont amené l'homme à changer lui-même. Mais l'amplification de ses réponses font prendre conscience aujourd'hui de la fragilité de ce système vivant que sont les interdépendances entre la Terre et ses habitants.

Mais plus encore qu'avec Gaïa, c'est l'idée d'Anthropocène qui va bouleverser nos conceptions du rapport au temps et à l'espace. L'Anthropocène est connue depuis les années 1980 dans cénacles scientifiques depuis qu'un écologue américain, a introduit son nom. Sa popularité a toutefois dû attendre le tournant du siècle, et la proposition du chimiste et météorologue américain Paul Crutzen de considérer qu'elle représente une nouvelle ère géologique terrestre, succédant aux 11 000 années de l'Holocène. De nombreux courants scientifiques, environnementalistes, artistiques, activistes, philosophiques, etc. se sont emparés du constat que la principale force géologique est devenue l'Homme (pris comme un tout) pour en reconnaître la pertinence et l'importance. Selon le philosophe Bruno Latour, « le nom de cette

période géohistorique peut devenir le concept philosophique, religieux, anthropologique et [...] politique, le plus décisif jamais produit comme alternative aux idées de modernité » (2017 : 116 ; voir aussi Bonneuil et Fressoz, 2013 ; Simpson, 2020 ; ou Chandler, 2019 pour lesquels l'Anthropocène marque la fin de l'imaginaire moderniste du progrès et de la centralité de l'homme comme étant au-dessus et séparé de la nature). L'idée d'Anthropocène, Janus des temps modernes, a la particularité d'être bifrons : elle renforce le caractère démiurge de l'Homme tout en soulignant les limites de ce pouvoir à travers sa dimension auto-destructrice.

Il n'y aurait aucun équivalent historique, aucune analogie pertinente, ce serait un bouleversement de nos capacités cognitives et créatives et de nos représentations du monde (Fremaux et Barry, 2019). L'idéal des Lumières de l'arrachement de l'homme aux déterminismes naturels et du grand partage ontologique nature-culture s'effondre. Les considérations techniques (telles que la composition chimique de l'atmosphère qui sert de marqueur dans l'avènement de l'Anthropocène), sont appelées à bouleverser toutes les visions des rapports homme-nature, en faisant de l'Homme une super-puissance « naturelle » (*exit* le naturalisme) tout en soulignant la même puissance des réponses de la nature qui peuvent conduire à la disparition des humains (*exit* l'anthropocentrisme triomphant et la vision de l'humain seul grand ordonnateur de l'Histoire). Voilà plusieurs siècles de croyance dans le Progrès sans fin stoppés net par la perspective – si non déjà le début – de la ruine de la civilisation globale précisément à cause de ce Progrès. Comme l'écrivent les historiens de l'environnement Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, « Dans l'Anthropocène, il est impossible d'occulter que les relations sociales sont truffées de processus biophysique et que les divers flux de matières et d'énergie qui traversent le système terre à différentes échelles sont polarisés par des activités humaines socialement structurées » (2016 : 47).

L'Anthropocène bouleverse les conceptions occidentales de l'espace et du temps. Avec le développement durable, l'environnement et le climat sont toujours perçus comme des extérieurs aux affaires humaines, certes avec des fortes intrusions, mais une séparation est toujours présente. Avec l'Anthropocène, c'est l'habitat lui-même, la frontière avec l'extérieur, qui s'effondre. La Terre entière devient un système, entraînant la montée en puissance d'une nouvelle science, la *Earth system science* (Mooney *et al.*, 2013). La Terre prise comme un système deviendrait un nouvel objet d'étude, et même un nouveau mode de pensée, une pensée systémique (Hamilton, 2016), qui se détache de l'écologie classique et conduit à une révolution scientifique. Ce concept « englobe et transcende les anciens objets d'étude tels que le "paysage", les "écosystèmes" et "l'environnement" » (*id.*, 2017 : 12). Il permet d'identifier et de quantifier les limites de la Terre à une échelle globale (voir le rapport Rockström de 2009 qui a rassemblé de nombreux scientifiques chargés d'établir les *Planetary Boundaries*). Pour Rockström *et al.*, l'Anthropocène pose une nouvelle question : « What are the non-negotiable planetary preconditions that humanity needs to respect in order to avoid the risk of deleterious or even catastrophic environmental change at continental to global scales ? » (2009 : 4). Le développement devient « encadré » par des seuils bio-géo-physiques à ne pas franchir, quelles que soient les trajectoires empruntées, au-delà desquelles les conditions de survie de l'Humanité ne sont plus assurées.

Quels que soient aussi les individus, la communauté à laquelle ils appartiennent, leur territoire d'attache. Comme l'écrit clairement Hamilton, « From an Earth System viewpoint, there is on Earth no divisions between North and South or between nations, cultures, genders, and race. There are only humans with more or less power disturb it » (2017 : 34). La nature anthropocénique devient transcendantale, elle perd tout repère géographique, tout particularisme contextualisé. Le mot « d'extinction » utilisé à propos de la disparition des espèces évoque aussi une globalisation spatiale (il n'y a « extinction » que quand une espèce a disparu de tous les endroits de la terre).

L'Anthropocène modifie non seulement notre rapport à l'espace mais également au temps et à l'historicité. Il inaugure un « nouveau temps du temps », « une nouvelle expérience de la temporalité » (Danowski et Viveiros de Castro, 2014 : 291). Tout d'abord, il inscrit la vie de l'Homme dans le temps très long, le temps géologique, le temps des (des)équilibres globaux à la surface du Globe et de son atmosphère, avec ses dynamiques et boucles de rétroactions qui dépassent largement le temps des générations, ou même des civilisations. L'histoire de l'Homme devient une géo-histoire (Bińczyk, 2019 :5), ce qui rendrait caduque l'ancienne conception de l'histoire qui a distingué, au 19^e siècle, l'évolution humaine de celle de la terre (voir à ce sujet Hamilton, 2017).

C'est aussi le temps de l'irréversibilité. Quand l'histoire de l'Homme met ses pas dans celle des ères géologiques, quand l'impact de l'homme sur la nature est mis au même rang que des longues glaciations, l'Humanité et ses conditions d'existence sont placées sur une flèche dont la trajectoire ne peut dès lors connaître aucun retour. L'irréversibilité est d'autant plus mise en avant que les « anthropocénologues » considèrent que le système Terre se dirige vers des conditions éco-climatiques qui ne permettront plus la survie de l'*Homo sapiens*. L'innovation de l'Anthropocène résulte donc dans l'irréversibilité et l'inéluctable, dans l'impuissance de l'homme à encore pouvoir, à l'intérieur d'une échelle de temps civilisationnelle, modifier le cours de cette « géohistoire ». Le devenir géo-climatique de la Terre ne serait plus à la portée de l'action humaine. La maîtrise absolue de la nature grâce aux sciences et à la technique, qui au cœur de la pensée moderniste, est devenue, dans l'optique anthropocénique, une utopie. Comme l'annonce le philosophe australien Clive Hamilton, « la convergence signifie que, contrairement à nos tentatives de nous libérer du monde naturel, notre futur est lié au destin de la Terre » (2017 : 8). Dit autrement par Bonneuil et Fressoz, « Dès lors qu'il n'est plus possible de s'abstraire de la nature, il faut penser avec Gaïa » (2016 : 56), qui tient enfin sa revanche (Lovelock, 2007). L'éthique environnementale prônant l'écocentrisme, qui se développe depuis les années 1970, trouve avec l'Anthropocène un solide argumentaire (la Terre doit être respectée comme un organisme vivant) et donc une nouvelle caisse de résonance. De toute façon, il serait trop tard pour négocier avec la Terre (Hamilton, 2013). « Se réimaginer dans une relation symbiotique est le seul moyen par lequel les humains et la Terre peuvent survivre » (*ibid.* : 5).

Cette irréversibilité signifie que le risque a changé de registre (Bińczyk, 2019). Dans la société de risques décrit par Ulrich Beck (2001), l'humanité est confrontée à des risques systémiques modernes qu'il est encore possible d'éviter à condition de prendre conscience des menaces et de corriger la modernité. Dans la « société catastrophe » (*catastrophe society*) au contraire, les alarmes peuvent conduire à des mesures de correction, mais il est trop tard

(Bińczyk, 2019, voir aussi Foster, 2016 ou Hamilton *et al.*, 2015). Les catastrophes étant annoncées comme inévitables, le futur est déjà là. Les anthropocénologues sont rejoints par le courant collapsologue, celui-ci s'inscrivant toutefois dans un horizon temporel intra-humain, c'est-à-dire infiniment plus court, puisque l'effondrement général serait imminent. Prévisibilité et irréversibilité des phénomènes climato-géologiques contribuent aussi à (re)donner une forme de transcendance à la nature (qui redevient la Nature), en synergie avec leur trans-localisation.

Avec l'entrée dans l'Anthropocène, l'Homme risque donc de perdre son avenir. Le présent devient dès lors entièrement projeté sur cet avenir évanescent, en tous les cas très incertain pour l'Humanité, et sur la nécessité pour elle de faire face à la menace, c'est-à-dire œuvrer à atténuer son impact. Comme le souligne le philosophe Pierre Charbonnier, l'idée du changement climatique est devenue « le point d'entrée décisif dans l'interprétation du présent. Parler d'Anthropocène, c'est en effet suggérer que le changement climatique et ses conséquences catalysent une synthèse empirique et normative de l'actualité du monde » (2017 : 302). Dans le même sens, Jameson qualifie la narrative anthropocénique d'une « archéologie du futur » qui implique la tentative « de transformer notre propre présent en un passé déterminé de quelque chose à venir ». (Jameson, 2005, cité par Northcott, 2015 : 105). Beaucoup considérant que l'apocalypse ayant déjà commencé (voir par exemple le philosophe Swyngedouw, 2010), le présent serait lui-même déjà dissous dans le passé.

La dimension politique de l'Anthropocène devient dès lors aussi importante que les bouleversements qu'elle induit dans nos cadres de pensée. À menace globale, responsabilité globale. « Tout le monde sait maintenant que la question climatique est au cœur de tous les enjeux géopolitiques » peut écrire Bruno Latour (2017 : 12). Il reflète le consensus quasi général, largement alimenté par les discours scientifiques, sur la nécessité de placer la lutte contre le réchauffement climatiques au cœur des priorités politiques puisque la nature anthropocénique est considérée comme un super-déterminant de nos sociétés. Chez les économistes, la théorie du donut, qui inscrit toute politique sociale et économique à l'intérieur de limites environnementales (au nombre de 9) à ne pas dépasser, illustre la primauté à accorder à la Planète. La frontière sociale, qu'il faut au minimum atteindre (12 besoins fondamentaux), est à l'intérieur de cette frontière environnementale à ne pas franchir (Raworth, 2017).

La Transition à l'ère de l'Anthropocène

La (re)découverte de la rotondité de la Terre ne se traduit pas nécessairement par des ruptures avec les anciens modes de pensée. La réponse politique la plus répandue est la fuite en avant techno-scientifique, du contrôle de la nature, de l'approfondissement du détachement de l'homme par rapport à celle-ci (ogm, clonage, nourriture artificielle, géo-engineering, homme augmenté, etc. Ses discours, comme les politiques qui en résultent, approfondissent l'anthropocentrisme, et la fiction d'un « Homme » comme sujet global indifférencié, de même que la vision ethnocentriste occidental du Monde et de l'histoire. C'est la vision de l'éco-modernisme, celle qui domine les discours sur les politiques de lutte contre le changement climatique en accordant une importance particulière aux approches technico-économiques et managériales.

Nous avons vu que le discours environnementaliste du mouvement de la Transition marque une rupture avec cette vision éco-moderniste. Mais la question qui nous occupe vise plutôt à se demander si cette rupture se manifeste dans le champ du rapport au temps et à l'espace.

Par rapport au temps, il convient de distinguer, avec Hartog (2003), le régime de temporalité, qui évoque les rythmes de l'existence quotidienne, du régime d'historicité, qui désigne une manière particulière de concevoir le temps historique, c'est-à-dire une manière d'être dans le temps de l'histoire, d'engrener passé, présent et futur, autrement dit une manière d'inscrire le présent dans son rapport à l'expérience et à l'attente.

Sur la temporalité, le discours transitionnaire rappelle que la nature aussi évolue selon un temps qui lui est propre et que l'homme, malgré le développement effréné d'une technotemporalité, entretient une relation de dépendance avec ce temps. Cette conscience de l'importance de construire de nouveaux rapports entre temps de la nature et temps de l'homme, de retrouver une « solidarité » entre les deux temporalités, s'exprime particulièrement dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Les circuits courts et l'agro-écologie, deux fers de lance de la transition, visent à tourner le dos à des systèmes de production alimentaire de plus en plus dé-spatialisés et dé-temporalisés.

C'est aussi un nouveau rapport à l'histoire qui est proposé, une inscription dans un autre régime d'historicité. La réponse transitionniste au défi du changement climatique ne passe plus par une confiance absolue dans le progrès technologique, par l'expertise scientifique de pointe comme guide suprême pour trouver les voies de sortir à l'impasse planétaire. Elle se tourne au contraire vers les expériences des « anciens » comme source d'inspiration. Notamment en matière d'agriculture avec l'agro-écologie qui plonge ses racines dans les systèmes de production d'avant la révolution industrielle, c'est-à-dire de ce qui est généralement considéré comme le début de l'Anthropocène. Il ne s'agit évidemment pas de revenir en arrière, d'opérer un virage à 180° sur la même ligne du temps, de se calquer complètement sur les systèmes agraires du 18^e siècle, mais de réinventer des rapports à la nature de même intelligence que ceux qui existaient avant la grande envolée des émissions de CO₂. A travers cette forme de tribut au passé, c'est plus fondamentalement l'histoire des modes de rapports sociaux qui refait surface. Les transitionneurs affichent leur volonté de rompre avec un système agro-alimentaire fortement capitalisé, industriel et productiviste, celui qui a pris un virage décisif au moment de la révolution industrielle. Ils cherchent à retrouver les valeurs de l'autonomie, de la proximité avec les travailleurs de la terre, de solidarité, de mise en commun, de relocalisation. Le désir de rupture n'est pas seulement d'ordre socio-économique et politique, il se manifeste aussi sur le plan du regard à porter sur l'évolution antérieure des sociétés. D'abord, ils contribuent à sortir des oubliettes de l'histoire des pratiques sociales qui y avaient été précipitées par le paradigme de la modernisation, c'est-à-dire à sauver les acteurs historiques de « l'énorme condescendance de la postérité », selon la célèbre formule de l'historien Edward P. Thompson (1968 : 13). De cette façon, ils participent à un retissage, dans la pensée collective, des liens entre le temps présent et les temps passés. Le récit transitionniste attire les projecteurs sur les filiations entre le réchauffement climatique et les choix énergétiques de l'ère carbonée, entre l'exploitation effrénée des ressources naturelles et

l'extension de la privatisation-marchandisation de celles-ci, entre la course au productivisme et consumérisme et la montée hégémonique des logiques capitalistes ¹²⁸.

Une autre lecture de l'interprétation de l'idée d'Anthropocène par les mouvements sociaux autour de la Transition est toutefois possible, et elle nous paraît plus essentielle. Cette lecture serait de comprendre le discours transitionnaire, dans sa version de plus en plus totalisante, surplombante et universalisante émergeant avec le cadre de pensée anthropocénique, comme le nouveau grand récit qui va redonner sens et signification à la destinée humaine et aux actions des individus comme des collectivités.

Nous avons vu que pour de très nombreux penseurs, l'Anthropocène donne le coup de grâce à l'idée de modernité. On peut aller plus loin et poser comme hypothèse que c'est précisément la crise de la modernité, l'énorme difficulté à la dépasser, à imaginer une société qui tourne le dos à ses impasses et les angoisses qu'elles génèrent, qui explique la puissance actuelle de grand récit anthropocénique et l'attractivité du discours transitionnaire ¹²⁹.

La critique de la modernité n'est pas nouvelle. Weber, pour ne citer que lui, parlait déjà d'un monde, parce qu'il est désacralisé et désenchanté, qui ne peut plus donner immédiatement du sens aux activités des individus parce qu'il n'est plus lui-même rempli de sens ou de signification. Avec le « désenchantement » du monde, la société devient un champ d'action problématique où chacun doit essayer de trouver sa place sans que cela soit garanti à l'avance, sans que l'individualité soit assurée de s'accorder avec la qui socialité qui l'environne. Les valeurs qui sont susceptibles de fournir du sens et de guider l'action sont en effet prises dans le processus de désenchantement, c'est-à-dire perdent de leur autorité. Elles ne peuvent plus s'imposer d'en haut comme relevant de pouvoirs infaillibles. Pour Weber, il ne fait donc pas de doute que le monde désenchanté est un monde de désarroi, du doute et de l'inquiétude qui ne s'est guère où il va. Aujourd'hui, des sociologues comme Honneth ou Martuccelli (et bien d'autres), reprennent ce thème de l'épuisement du récit de la modernité et du progrès infini qui génère un sentiment de plus en plus large d'impuissance et d'horizon totalement incertain. Rappelons la contradiction déjà citée que repère Honneth (2017), qui souligne le contraste entre l'indignation massive face aux conséquences de la mondialisation effrénée de l'économie capitaliste de marché et notre incapacité à penser les termes d'une sortie de l'état présent. Martuccelli parle aussi de perte complète de boussole :

C'est pourquoi s'il fallait, à partir de nos entretiens, choisir une désignation expérientielle de la période actuelle, il faudrait tout simplement parler d'une ère de grisaille.[...] Les sociétés modernes ont naguère disposé, en surplomb, d'un sens de l'histoire et d'un avenir sociétale comme. Ce n'est plus le cas. L'opacité de l'avenir est l'horizon commun de l'expérience de la condition sociale moderne planétaire actuelle. [...] Aujourd'hui, l'expérience de la modernité est dépourvue de la garantie octroyée jadis par ce supplément

¹²⁸ Même si sur ce dernier point, le lexique narratif des transitionneurs est beaucoup moins explicite que celui, par exemple, des objecteurs de croissance et des simpliciteurs volontaires.

¹²⁹ Il ne s'agit ici nullement de contester la réalité du réchauffement climatique et ses conséquences majeures, insistons bien sur ce point ! Mais plutôt de s'interroger sur le sens profond de l'importance phénoménale qu'a pris cette nouvelle version de la « fin du monde ». Car c'est loin d'être la première fois que le monde est sur le point de s'arrêter, comme le souligne Geoff Mann (2019). En différents lieux et époques, des sociétés humaines ont d'ailleurs déjà rencontré l'effondrement, en particulier sous l'effet des entreprises coloniales.

d'intelligibilité ; elle est une interrogation de plus en plus inquiète sur elle-même. La crise du progrès ouvre ainsi au sentiment d'être enrôlé dans une histoire soumise à la même contrainte mais dépourvu de signification ; une histoire à laquelle il faut chercher un sens en dehors de toute téléologie. Le rapport à l'histoire est cependant moins marquée par un sentiment tragique – du bruit et de la fureur de Shakespeare à l'ange épouvanté de Benjamin – que par une impression de brume et de grisaille. (2017 : 553-563)

Dans le même sens, Baumann utilise la métaphore de la « société liquide » (parce la réalité est devenue incontrôlable, elle nous glisse entre les doigts) générant une incertitude permanente (2006).

Dès lors, face à l'épuisement du mythe de la modernité, on peut se demander si les questions environnementales ne jouent pas le rôle d'un nouveau grand récit, si la perspective de l'effondrement et la nécessité d'y faire face ne constituent pas un mythe de remplacement qui va pouvoir se substituer à celui de la modernité, avec le même pouvoir totalisant. Le remplacement est ici aussi alimenté par cette peur de l'inconnu, le sentiment d'une perte totale de maîtrise que nous venons d'évoquer. Le changement climatique n'est certes pas rassurant, il accentue même le sentiment de perte de contrôle des individus et des collectifs, mais il permet en même temps de cristalliser les angoisses, de mettre un nom sur la menace dans ce brouillard qu'est devenu la modernité, de distinguer une forme dans l'opacité de l'avenir, et donc d'identifier la cible (d'autant plus facilement que le changement climatique se ramène à un indicateur très simple : les émissions de CO₂). Avec la Transition, articulée à l'Anthropocène, les individus savent maintenant quels leviers actionner.

Dans sa globalisation de l'humanité, l'idée d'Anthropocène (ou de changement climatique global qui entraîne tout le monde vers la chute finale) a ceci de confortable qu'il n'y a plus d'ennemis. Ou autrement dit, que n'importe qui peut être l'ennemi, un ennemi au profil unique (celui ou celle qui ne comprends pas l'urgence de réduire les émissions de GES ou ne change rien à ses pratiques), qui peut être partout, qui n'a pas de couleur de peau, de sexe, de religion, de pays, etc. Comme l'écrit Mann, « This [the Anthropocene] is a “we” without a “they”. [...] A “we” whose self-declared openness and inclusivity makes it an impossible object of enmity, or even of critique » (Mann, 2013). Jamieson exprime la même idée quand il écrit « le changement climatique ne correspond pas à une situation où un individu clairement identifiable, agissant en connaissance de cause, porterait un préjudice identifiable à un autre individu identifiable, situés l'un et l'autre dans un même contexte spatial et temporel » (p. 91-92, cité par Hess, 2010).

Ce nouveau grand récit, le sauvetage de l'Homme face aux cataclysmes promis par la modernité et le capitalisme néolibéral, pousse sur les ruines de la Raison pour restructurer l'horizon, constituer un guide suprême pour la pensée et pour l'action. Paradoxalement, l'apocalypse (étymologiquement, la « révélation ») fait figure de grand phare dans le « brouillard » de Martucelli, de socle sur lequel s'accrocher dans une société devenue liquide.

Comme toute pensée de l'effondrement, ce nouveau grand récit exige de faire table rase du passé et il est d'autant plus fort qu'avec le discours apocalyptique version anthropocénique, c'est la catastrophe écologique qui se chargera à notre place de l'avenir (plus exactement, son absence) si on ne réagit pas très vite. Ce récit partage donc à la fois le diagnostic de la faillite de la modernité et la croyance en des possibilités d'échappement à l'apocalypse final,

mais par une toute autre voie que celle de l'éco-modernisme. La narration de l'effondrement est celle d'un effondrement eschatologique, salvateur, qui va mener les acteurs de changement que sont les transitionneurs vers la terre promise, celle de la réconciliation de l'homme avec la nature, d'un monde débarrassé des apories de la modernité.

Par ailleurs, si l'Anthropocène est vue comme le déclenchement d'une opération de remise en cause profonde de la modernité, elle apparaît aussi comme une formidable opportunité de « rachat » de l'humanité et une perspective de déculpabilisation de l'individu occidental porteur de cette modernité. Le choc climatique et les bouleversements écologiques apparaîtraient ainsi *in fine* comme une justice immanente : l'effondrement du système industriel va nous débarrasser, brutalement certes, du superflu pour nous forcer à reconnaître l'essentiel.

Conclusion

La construction narrative des transitionneurs s'inscrit dans le sillage d'une vaste crise de la téléologie du progrès universel. Elle prend acte de ce que l'homme n'est plus le grand unificateur de l'Histoire, en tous les cas plus le seul. Elle dessine une nouvelle ligne du temps qui doit impérativement bifurquer pour ne pas s'arrêter. La nouvelle ligne imaginée est en pointillé, elle cherche à quitter la trajectoire solidement tracée des modernes pour se perdre dans le brouillard d'autres possibles. Une ligne qui prendrait plutôt, selon Chabot, la forme d'une spirale, à la fois cyclique et sans aucun retour à l'origine. (2015). L'œuvre de sécularisation des modernes avait cru écartier l'horizon chrétien de l'Apocalypse. Ou, comme l'explique Latour (2018), les croyances modernes ont considéré que l'Humanité avait dépassé l'Apocalypse, et donc qu'elle était sauvée, installée pour de bon dans une ère post-apocalypse. Le message des transitionneurs démonte cette utopie. Le mouvement de la transition, avec d'autres mouvements sociaux, devrait permettre de « recycler la fresque traditionnelle du progrès en téléologie d'un futur écologique » (Bonneuil et Fressoz 2013 :118). Si le chemin qu'il propose prend l'aspect d'une nouvelle utopie, si cette téléologie d'un futur écologique et leur projection sur un nouvel équilibre post-capitaliste ne se démarquent pas clairement de la « happy end » du récit développementaliste, il montre et démontre par un discours ancré dans la pratique que le capitalisme de la mondialisation effrénée néo-libérale « vit déjà sur ses propres ruines »¹³⁰. Au-delà de ses limites conceptuelles et programmatiques en termes de changement social, il participe à un décentrement majeur de l'imaginaire autour des relations homme-nature. On peut toutefois se demander s'il contribue réellement à façonner une ontologie temporelle radicalement nouvelle. Certes, le régime d'historicité proposé ne correspond plus à celui du récit de la modernisation, celui d'une trajectoire linéaire entièrement tracée par un futur fixé par la marche inéluctable du progrès, et un passé à oublier sauf à considérer comme repoussoir. Mais un proposant un nouveau grand récit surplombant et totalisant, le discours transitionnaire dans sa version anthropocénique (la puissance autodestructrice de l'Homme), il échafaude un présent entièrement déterminé par un futur redevenu certitude (cette fois, avec l'appui de la science et ses travaux incontestables sur le réchauffement climatique). Quant au passé, celui d'avant l'Anthropocène, il redevient une source

¹³⁰ L'expression est empruntée à Latour *et al.* (2018)

d'inspiration, un modèle sur lequel le présent devrait s'appuyer. Dès lors, cette rupture ontologique n'est peut-être en somme qu'une inversion de la flèche du temps des modernes.

- Alloun E., Alexander (2014), *The transition movement : Questions of diversity, power, and affluence*, Melbourne, *Simplicity Institute*, <http://simplicityinstitute.org/wp-content/uploads/2011/04/TransitionMovement.pdf>
- Arendt H. (1961), *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 369 p. (Coll. Pocket Agora)
- Arendt H. (1972), *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 380 p.
- Barnes Ph. (2013), *Confronting Peak Oil, Climate Change, and a Dysfunctional Global Economy : The Political Economy of the Transition Movement*, University of Delaware.
- Barnes Ph. (2014) « The political economy of localization in the transition movement », *Community Development Journal*, vol. 50, 2, 1 April 2015, p. 312–326, [<https://doi.org/10.1093/cdj/bsu042>] “Peak Oil”
- Barr S., Pollard (2017), « Geographies of Transition : Narrating environmental activism in an age of climate change and “Peak Oil” », *Environment and Planning A*, vol. 49(1), p. 47–64.
- Barry, Quilley (2009), « Sociologie de la transition : quelle société post-écologique ? », *Cahiers de recherche sociologique*, n°58, hiver 2015, p. 55-72.
- Bauman Z. (2006), *La vie liquide*, Rodez, Le Rouergue/Chambon, 208 p.
- Beck U. (2001), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, trad. de l'allemand par L. Bernardi, Paris, Aubier, 521 p.
- Bennett J. (1976), *The Ecological Transition : Cultural Anthropology and Human Adaptation*, New York, Pergamon Press, 378 p.
- Bińczyk E. (2019), « The most unique discussion of the 21st century ? The debate on the Anthropocene pictured in seven points », *The Anthropocene Review*, vol. 6(1-2), p. 3-18.
- Bonneuil Ch., Fressoz, J.-B. (2016 [2013]), *L'événement Anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil, 332 p.
- Boulding K. (1964), *The Meaning of the Twentieth Century, The Great Transition*, New York, Harper & Row.
- Bourg D., Kaufmann A., Méda, D. (sous la dir.) (2016), *L'âge de la transition. En route pour la reconversion écologique*, Les Petits Matins, 236 p.
- Burich K. R. (1987), « Henry Adams, the second law of thermodynamics, and the course of history », *Journal of the History of Ideas*, 48, p. 467–482.

- Castoriadis C. (1977), « Réflexions sur le développement et la rationalité », in C. Mendes (dir.) *Le Mythe du développement*, Paris, Seuil, p. 205-229.
- Chabot P. (2015), *L'âge des transitions*, Paris, PUF, 192 p.
- Chandler D., « The death of hope ? Affirmation in the Anthropocene », *Globalizations*, 16, p. 5, 695-706, DOI: 10.1080/14747731.2018.1534466.
- Charbonnier P. (2017), « Généalogie de l'Anthropocène. La fin du risque et des limites », *Annales HSS*, 72-2, p. 301-328.
- Danowski D., Viveiros de Castro E., 2014, « L'arrêt de monde », in Émilie Hache (dir.), *De l'univers clos au monde infini*, Bellevaux, Éditions Dehors, p. 221-339.
- Fontaine S. (2018), « Situation démo-géographique des espaces et émergence "d'initiatives de Transition", quelles interactions ? Le cas de Gembloux », Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université catholique de Louvain.
- Foster J. B. (2016), « Marxism in the Anthropocene : Dialectical Rifts on the Left », *International Critical Thought*, 6 (3), p. 393-421, DOI: 10.1080/21598282.2016.1197787.
- Franco M. P. (2019), « Essays on the History and Philosophy of Ecological Economic Thought », Belo Horizonte, MG, UFMG/Cedeplar [https://repositorio.ufmg.br/bitstream/1843/30279/1/Franco_PhD%20Thesis_final_ficha%20cat.pdf]
- Fremaux A., Barry J. (2019), « The "Good Anthropocene" and Green Political Theory : Rethinking Environmentalism, Resisting Eco-modernism », in F. Biermann, E. Lövbrand (Eds.), *Anthropocene Encounters : New Directions in Green Political Thinking*, Cambridge University, p. 171-190. Doi:10.1017/9781108646673.009
- Fukuyama F. (1992), *La Fin de l'histoire et le Dernier Homme*, Paris, Flammarion, 452 p. (Coll. *Histoire*)
- Gardner M., Smith V. K., Munro G.-R., Bisho R. (2016), « Early Pioneers in Natural Resource Economics », *Annual Review of Resource Economic*, vol. 8, p. 25-42.
- Gendron C. (2015), « Sociologie de la transition : quelle société postécologique ? », *Cahiers de recherche sociologique*, n°58 (hiver), p. 55-72.
- Gutwirth S. (1993), « Autour du contrat naturel », in Ph. Gérard, F. Ost, M. van de Kerchove, (dir.), *Images et usages de la nature en droit*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, n°57, p. 75-131.
- Hamilton C. (2013), « Human Destiny in the Anthropocene, *A speech to the conference "Thinking the Anthropocene"* », Paris, Sciences Po, 15 novembre 2013 (<https://www.institutmomentum.org/wp-content/uploads/2014/04/Human-Destiny-in-the-Anthropocene.pdf>)
- Hamilton C. (2016), « The Anthropocene as rupture », *The Anthropocene Review*, vol. 3(2), p. 93-106.

- Hamilton C. (2017), *Defiant Earth : The Fate of Humans in the Anthropocene*, Cambridge, Polity Press, 2017, XIV + 185 p.
- Hartog F. (2003), *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*, Paris, Seuil.
- Hess Gerald (2010), « Penser comme Gaïa », *La Vie des Idées*, [<https://laviedesidees.fr/Penser-comme-Gaia.html>].
- Honneth A. (2017), *L'idée du socialisme*, Paris, Gallimard, 184 p.
- Hopkins R.(2010), *Manuel de Transition*, Silence/Écosociété, p. 38.
- Hunyadi M. (2018), *Le temps du post-humanisme. Un diagnostic d'époque*, Paris, Les Belles Lettres.
- Jelinski D. E. (2005), « There Is No Mother Nature : There Is No Balance of Nature : Culture, Ecology and Conservation », *Human Ecology*, vol. 33, n°2, p. 271-288.
- Kenis A., Mathijs E. (2014), « (De)politicising the local : The case of the Transition Towns movement in Flanders (Belgium) », *Journal of Rural Studies*, 34, p. 172-183.
- Kenis A. (2016), « Ecological citizenship and democracy : Communitarian versus agonistic perspectives », *Environmental Politics*, vol. 25 (6), p. 949-970.
- Latouche S.(2005), *Décoloniser l'imaginaire. La pensée créative contre l'économie de l'absurde*, Lyon, Parangon/VS, 175 p.
- Latour B., Stengers I., Tsing A., Bubandt N. (2018), « Anthropologists Are Talking. About Capitalism, Ecology, and Apocalypse », *Ethnos*, 83(3), p. 587-606.
- Latour B. (1991), *Nous n'avons jamais été modernes, Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte.
- Latour B. (2014), « L'Anthropocène et la destruction de l'image du Globe », in E. Hache (dir.), *De l'univers clos au monde infini*, Paris, Éditions Dehors, p. 27-54.
- Latour B. (2015), *Face à Gaïa. Huit conférences sur le Nouveau Régime Climatique*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, La Découverte, 398 p.
- Lecourt D. (1990), *Contre la peur*, Paris, Hachette.
- Lovelock, J. (2007), *The Revenge of Gaia*, London, Penguin, 177 p.+XIV.
- Lütticken S.(2007), « Unnatural history », *New Left Review*, 45, May June, p. 115-131.
- Mann G. (2013), « It Was Not Supposed to End This Way », *Boston Review* [<http://bostonreview.net/science-nature/geoff-mann-it-was-not-supposed-end-way>].
- Martucelli D. (2017), *La condition sociale moderne. L'avenir d'une inquiétude*, Paris, Gallimard, 768 p. (Coll. Folio Essais)

- Mooney H., Duraiappah A., Larigauderie A. (2013), « Evolution of natural and social science interactions in global change research programs », *Proc Natl Acad Sci USA* 2013 Feb 26 ; 110 (Suppl. 1), p. 3665-3672.
- Northcott M. (2015), « Eschatology in the Anthropocene : From the Chronos of deep time to the Kairos of the age of humans », in C. Hamilton, F. Gemenne, C. Bonneuil (Eds.), *The Anthropocene and the Global Environmental Crisis*, Routledge Environmental Humanities, Taylor & Francis.
- Peemans J.-Ph. (2002), *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Les théories du développement face aux histoires de développement "réel"*, Louvain-la-Neuve et Paris Academia-Bruylant, L'Harmattan.
- Prigogine I., Stengers I. (1978), *La Nouvelle alliance*, Paris, Gallimard.
- Quilley S. (2012), « The New "Great Transformation" : Re-Embedding Economic Life in the Context of "De-Growth" », *Resilience.org*.
- Quilley S. (2013), « De-Growth Is Not a Liberal Agenda : Relocalisation and the Limits to Low Energy Cosmopolitanism », *Environmental Values*, 22 (April), p. 261-285.
- Raworth K. (2017), *Doughnut Economics : Seven Ways To Think Like A 21st-Century Economist*, Random House, 309 p.
- Rockstroöm J., Williams J., Daily G., Noble A., Matthews N., Gordon L., Wetterstrand H., De Clerck F., Shah M., Steduto P., de Fraiture Ch., Hatibu, N., Unver O., Bird J., Sibanda L., Smith J. (2017), « Sustainable intensification of agriculture for human prosperity and global sustainability », *Ambio*, 46, p. 4-17.
- Rotmans J., Kemp R., van Asselt M. (2001), « More evolution than revolution : transition management in public policy », *Foresight*, vol. 3,1, p. 15-31, <https://doi.org/10.1108/14636680110803003>
- Scott-Cato M., Hillier J. (2010), « How could we study climate-related social innovation ? Applying Deleuzian philosophy to Transition Towns », *Environmental Politics*, vol. 19, n°6, p. 869-887.
- Servigne P. (2011), « La transition. Histoire d'une idée », *Barricade* [<http://www.barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/pablo>].
- Simpson M. (2020), « The Anthropocene as colonial discourse », *Environment and Planning D : Society and Space*, vol. 38(1), p. 53-71.
- Sloterdijk, P., 2006, « Le Palais de cristal », Maren Sell éditions.
- Smith A., Kern, F. (2007), « The transitions discourse in the ecological modernisation of the Netherlands Working Paper Series, n°160, 23 p.
- Stengers I. (2009), *Au temps des catastrophes. Résister à la barbarie qui vient*, Paris, La Découverte, 204 p.

- Spash C. (2011), « Social Ecological Economics : Understanding the Past to See the Future », *American Journal of Economics and Sociology*, vol. 70, n°2, p. 341-375.
- Swyngedouw E. (2010), « Apocalypse Forever ? Post-Political Populism and the Spectre of Climate Change », *Theory, Culture & Society*, vol. 27(2-3), p. 213-232.
- Taylor Ch. (1989), *Sources of the Self: The Making of the Modern Identity*, Harvard University Press.
- Thatcher A. (2013), *Climate, Carbon, Capitalism : Two Applications of the Transition Mode*, Degree of Bachelor of Arts, Bryn Mawr College, 62 p.
[file:///C:/Users/etien/Downloads/2014ThatcherA_thesis.pdf]
- Thompson E. P. (1968), *The Making of the English Working Class*, London, Pinguin Books, 958 p.

Présentation des auteurs

BARAKA AKILIMALI Joël, docteur en sciences politiques et sociales de l'Université catholique de Louvain depuis septembre 2021. Il est actuellement enseignant en République Démocratique du Congo, principalement à l'Institut supérieur de Développement rural (ISDR-Bukavu), et enseignant vacataire à l'Université catholique de Bukavu dans l'Est de la RDC. Il est chercheur associé au Centre d'études du développement de l'Université catholique de Louvain, collaborateur au Land Portal et au Centre africain pour les politiques foncières.

BUI Sibylle, agronome et docteure en sciences sociales, est chercheuse post-doctorale à l'UMR GREDEG CNRS/Université Côte d'Azur. Ses recherches portent sur les transitions agroécologiques, dans une approche systémique prenant en compte l'ensemble des acteurs des filières agricoles des agriculteurs aux consommateurs, les producteurs et fournisseurs d'intrants, l'enseignement et le conseil agricole, la recherche agronomique et les politiques publiques. Elle s'intéresse plus particulièrement aux dynamiques territoriales de transition et aux questions de gouvernance et de rééquilibrage des rapports de force.

CALLORDA FOSSATI Ela est économiste, chercheuse au Socio-eNvironmental dYnAmics research group (SONYA) de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et membre associée du Centre de recherches interdisciplinaires Travail, État et Société (CIRTES) de l'Université catholique de Louvain. Ses recherches portent sur les domaines de l'économie sociale et des transitions durables. Plusieurs publications sur les enjeux de l'innovation sociale. Ses recherches plus récentes portent sur les enjeux d'exnovation dans la transition vers une économie durable à Bruxelles (projet GOSETE qu'elle coordonne).

CASSIERS Isabelle est chercheuse honoraire FNRS, professeure émérite à l'Université catholique de Louvain, et membre de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale. Ses intérêts de recherche portent sur les réflexions interdisciplinaires sur la prospérité et les finalités du développement, ainsi que sur les indicateurs alternatifs au PIB (richesse, prospérité, bien-être, développement durable, etc), l'histoire économique et sociale contemporaine (Belgique en comparaison internationale), et la théorie de la régulation, macro-économie et institutions. Nombreuses publications, dont les derniers ouvrages sont *Post-growth Economics and Society : Exploring the Paths of a Social and Ecological Transition* (Routledge, 2017), *Vers une société post-croissance : intégrer les défis écologiques, économiques et sociaux* (Éditions de l'Aube, 2017), et *Redefining Prosperity* (Routledge, 2016).

DEGAVRE Florence est socio-économiste, professeure à la Faculté ouverte de Politique économique et sociale et vice-présidente du Centre de recherches interdisciplinaires Travail, État et Société (CIRTES) de l'Université catholique de Louvain. Ses recherches portent sur les régimes de care en Europe et la dynamique d'innovation sociale portée par les entreprises à profit social dans l'accompagnement à domicile des personnes âgées. Publications : Ela Callorda Fossati, Florence Degavre et Marthe Nyssens (2017), « How to deal with a contested concept on the field ? Sampling social innovations through the Delphi method » (*European Policy and Social Innovation Review*); Casini, Annalisa, Bensliman, Rachida, Callorda Fossati, Ela, Degavre, Florence, Mahieu, Céline (2018), « Is Social Innovation Fostering Satisfaction and Well-Being at Work ? Insights from Employment in Social, Enterprises Providing Long-Term Eldercare Services » (*Voluntas : International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*); Ermanno Tortia, Degavre, Florence, Simone Poledrini, *et al.* (2020), « Why are social enterprises good candidates for social innovation ? Looking for personal and institutional drivers of innovation » (*Annals of Public and Cooperative Economics*).

DEFOURNY Jacques est professeur d'économie à HEC-École de gestion de l'Université de Liège, où il dirige depuis près de vingt-cinq ans le Centre d'économie sociale. Il est à l'origine du Réseau européen de recherche EMES (www.emes.net) dont il a été le premier président (2002-2010) et qui rassemble quinze centres de recherche travaillant sur l'entreprise sociale et l'économie sociale et solidaire. Il est l'auteur ou le coordinateur d'une quinzaine d'ouvrages dont trois en français aux Éditions De Boeck : *Démocratie coopérative et efficacité économique* (1988), *Économie Sociale* (1992), *L'Économie sociale au Nord et au Sud* (1999). Avec Marthe Nyssens, il coordonne le très vaste Projet ICSEM (International Comparative Social Enterprise Models) auquel participent plus de deux cents chercheurs du monde entier.

DE SCHUTTER Olivier est professeur à l'Université catholique de Louvain. Il a été le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation de 2008 à 2014 et il est depuis 2020 le Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté. Il a présidé le Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement et préside actuellement l'Institut fédéral des droits humains.

DEDEURWAERDERE Tom est professeur de philosophie des sciences à l'Université catholique de Louvain et chercheur au Centre de philosophie du droit de l'UCLouvain. Il co-dirige la plateforme interdisciplinaire LPTransition sur la transition écologique et sociale et dirige la création d'un portail en ligne sur la recherche transdisciplinaire en partenariat (tdresearch.net).

FONTAINE Scott est doctorant au Centre de recherche en démographie et au Centre d'études du développement de l'Université catholique de Louvain. Il y étudie les liens entre

ségrégation socio-spatiale, migrations internes et diffusion des mouvements et pratiques écologistes.

GALAND Benoît est docteur en psychologie et professeur en sciences de l'éducation à l'Université catholique de Louvain. Il est membre du Groupe interdisciplinaire de recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation (GIRSEF) et membre associé du Groupe de recherche sur les environnements scolaires (GRES, Canada). Ses travaux de recherche portent sur la motivation, la socialisation et l'apprentissage.

HEYMANS Eléonore est anthropologue au Laboratoire d'anthropologie prospective (LAAP) de l'Université catholique de Louvain. Ses domaines de recherche sont l'agriculture urbaine et les circuits courts.

HERMESSE Julie, docteure en anthropologie, est professeure à l'Université catholique de Louvain et titulaire de la Chaire Anthropologie de l'Europe contemporaine. Elle est membre du Laboratoire d'anthropologie prospective (LAAP) de l'UCLouvain et du Groupe de contact interdisciplinaire de recherche en agroécologie du FNRS (GIRAF). Ses recherches au Guatemala, à Cuba, aux Philippines et en Europe traitent des transitions (agro)écologiques.

JEANMART Hervé est professeur à l'Université catholique de Louvain. Toutes ses activités de recherche et d'enseignement sont centrées sur l'énergie. Au travers de ses échanges avec les chercheurs, les étudiants et le grand public, il vise deux objectifs majeurs : d'une part, faciliter et dynamiser la transition énergétique et, d'autre part, mettre en évidence les insuffisances d'une transition exclusivement basée sur la technologie.

LÉVESQUE Benoît a cofondé et dirigé le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) de 1986 à 2003 ainsi que l'Alliance de recherche Universités-Communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) de 2000 à 2003. De 1995 à 2000, il a présidé le CIRIEC-Canada et, de 2002 à 2010, le Conseil scientifique du CIRIEC international. Nombreuses publications en sociologie économique et sur l'économie sociale et les innovations sociales.

MARÉCHAL Kevin est économiste écologique, chargé de cours à GxABT de l'Université de Liège, chargé de cours invité à l'Université catholique de Louvain et collaborateur scientifique au CESE de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Ses travaux, ancrés dans une approche de changement de climat en économie (Routledge, 2012), portent principalement sur les enjeux de la transition (énergie, agroécologie et économie de la fonctionnalité). Publication récente : « Les difficultés de la transition agroécologique » (*Ecological Economics*, 2021).

MUYLAERT Coralie est collaboratrice de recherche au sein de l'ICHEC Brussels Management School (Bruxelles) et doctorante à l'Université de Liège. Ses recherches actuelles portent sur l'économie de la fonctionnalité en Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du projet Brufonctionnel financé par Innoviris. Sa thèse porte sur les verrouillages aux changements de pratiques de consommation dans le secteur de l'habillement.

NYSENS Marthe est professeure d'économie sociale à l'Université catholique de Louvain. Elle est membre du Centre interdisciplinaire de recherche Travail, État et Société (CIRTES). Son travail se focalise sur les approches conceptuelles de l'économie sociale et de l'entreprise sociale et sur les liens de ces organisations avec l'État, le marché et la société civile dans différents champs d'activité : services aux personnes, insertion par l'économie, communs, etc. Elle coordonne, avec Jacques Defourny, le projet ICSEM « International Comparative Social Enterprise Models », auquel participent quelque deux cent trente chercheurs de cinquante-cinq pays répartis dans le monde. Elle était membre fondateur et est actuellement présidente du réseau de recherche international EMES.

PEUCH Jonathan est politologue et juriste, chercheur dans le domaine du droit de et à l'alimentation au Centre de philosophie du droit de l'Université catholique de Louvain. Ses travaux, et notamment sa thèse de doctorat, s'intéressent aux comportements « rationnels » des consommateurs que le droit européen de la consommation protège et promeut dans le domaine alimentaire.

PETEL Matthias est doctorant en droit à l'Université catholique de Louvain et à l'Université d'Harvard. Ses recherches portent sur les droits de la nature, les droits humains et l'écologie politique, et le droit dans une société post-croissance.

RUWET Coline, docteure en sociologie de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale de l'Université catholique de Louvain, est actuellement chargée de cours à l'ICHEC Brussels Management School et chargée de cours invitée à l'Université catholique de Louvain. Ses recherches actuelles portent sur les conditions du déploiement des modèles économiques authentiquement soutenables (projet Brufonctionnel) et sur les fondements culturels de la transition écologique et sociale, en particulier le temps. Publications récentes : « Par-delà les temps qui courent : comment la pandémie de covid-19 nous invite à refonder notre rapport au temps » (*Revue de la régulation*, 2021), et « Bring time back in. Towards a socio-ecological stratification of time » (*Environmental Sociology*, 2021).

ROMAN Philippe est docteur en économie. Il est enseignant-chercheur à l'ICHEC Brussels Management School et chargé de cours invité à l'Université catholique de Louvain. Ses recherches, qui s'inscrivent dans le courant de l'économie écologique, portent actuellement sur l'économie de la fonctionnalité en Région de Bruxelles-Capitale.

THIRY Géraldine est docteure en économie, enseignante-chercheuse à l'ICHEC Brussels Management School et à l'Université catholique de Louvain. Spécialisée dans les nouveaux indicateurs de richesse, la socio-économie de la quantification et les modèles économiques soutenables, elle a récemment travaillé sur l'économie de la fonctionnalité et l'économie du Donut.

VAN OUTRYVE D'YDEWALLE Sixtine est juriste et philosophe, aspirante FNRS au Centre de Philosophie du Droit de l'Université catholique de Louvain. Thèse de doctorat : « Théorie et pratique de la démocratie directe. La Commune comme lieu d'autogouvernement ». Publication représentative : « Becoming Mayor to Abolish the Position of Mayor ? Thinking the Line Between Reform and Revolution in a Communalist Perspective » (*Harvard Journal of the Legal Left*, 2019).

VERHAEGEN Etienne est ingénieur agronome et docteur en sciences politiques et sociales, Centre d'études du développement de l'Université catholique de Louvain et Unité d'analyse économique du Service Public Fédéral Économie. Il travaille actuellement sur les filières agro-alimentaires, les systèmes alimentaires alternatifs, les coopératives agricoles et les communs. Dernière publication : « Réactions paysannes aux investissements étrangers » (*Revue Internationale des études du développement*, Sorbonne, 2019).

L'OUVRAGE

L'hypothèse qui est au cœur de cet ouvrage est que pour accélérer la transition sociale et écologique, une profonde transformation est nécessaire à la fois dans les modes d'organisation de la vie démocratique, dans l'organisation économique, et dans les modalités d'exercice de l'action collective, fondée sur la participation des citoyens. Le nouveau rôle que nous proposons pour l'État – ce que nous appelons « l'État partenaire » – cherche à soutenir l'expérimentation locale et à accélérer l'apprentissage collectif. L'État partenaire collabore avec les initiatives citoyennes, les entreprises qui viennent en appui des innovations sociales et écologiques, les initiatives des autorités publiques locales et des communautés locales. Il encourage l'autonomie et la réflexivité sociale. Cette réflexivité sociale porte autant sur la capacité des individus à remettre en question les normes sociales dominantes, que sur la co-construction sociale des critères de « progrès » et de « succès », ainsi que de la façon de définir le bien-être. Enfin, l'État partenaire recoupe fortement l'État providence, dans la mesure où il accorde la priorité à la lutte contre les inégalités sociales dans l'ensemble de ses politiques, dès lors que la persistance des inégalités constitue un obstacle majeur à la transition écologique et sociale.

LES ÉDITEURS

Olivier De Schutter est professeur à l'Université catholique de Louvain. Il a été le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation de 2008 à 2014 et il est depuis 2020 le Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté. Il a présidé le Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement et préside actuellement l'Institut fédéral des droits humains.

Tom Dedeurwaerdere est professeur de philosophie des sciences à l'Université catholique de Louvain. Il co-dirige la plateforme interdisciplinaire LPTransition sur la transition écologique et sociale à l'UCLouvain et le portail en ligne sur la recherche transdisciplinaire en partenariat (tdresearch.net).

Préface de Cyril Dion, réalisateur du film *Animal* et coréalisateur du film *Demain*

